THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

286

ORLÉANS. — IMPRIMERIE PAUL PIGELET ET FILS

BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

TOME QUATORZIÈME

N°s 181 à 189. — 1905-1907.

ORLÉANS
LIBRAIRIE H. HERLUISON
MARCEL MARRON, SUCCESSEUR
11, RUE JEANNE-D'ARC, 11

1908

STATUTS ET RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

STATUTS

ARTICLE 1er. — La SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS a pour objet la recherche, l'étude, la description et la conservation des antiquités et monuments historiques concernant spécialement les départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, qui, avant 1790, formaient à peu près la généralité d'Orléans.

Les membres de la Société, pour concourir au but qu'elle se propose, devront aider de tout leur pouvoir à faire entrer dans les dépôts publics les titres et documents historiques relatifs à l'Orléanais.

ART. 2. — Le siège de la Société est fixé dans la ville d'Orléans.

ART. 3 — La Société s'interdit toute discussion politique. Ses travaux concernent uniquement l'archéologie et l'histoire, principalement l'archéologie et l'histoire de l'ancienne province de l'Orléanais, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution de 1789.

Art. 4 — La Société se compose de *trente* membres titulaires résidants, de *quarante* membres titulaires non résidants, de membres honoraires, et d'associés correspondants, français et étrangers, en nombre illimité.

La Société se réserve, dès à présent, la faculté d'élever, lorsqu'elle le jugera opportun, de *trente à trente-cinq* le nombre de ses membres titulaires résidants, par un vote spécial émis conformément aux prescriptions des articles 37, 38, 39 du règlement intérieur ci-après, relatifs à la révision des dispositions réglementaires.

Art. 5 — Sont seules admises à faire partie de la Société les personnes connues par des travaux ou des recherches sur les antiquités ou l'histoire.

Elles doivent en outre, pour obtenir le titre de membre résidant, habiter la ville d'Orléans ; pour obtenir celui de membre non résidant, habiter l'une des communes des départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, ou être nées dans l'un de ces trois départements ; pour obtenir celui d'associé correspondant français, habiter la France ou quelqu'une de ses possessions.

Art. 6. — Sont membres honoraires de droit : les évêques d'Orléans, de Chartres et de Blois ; le premier Président de la Cour d'Orléans ; les préfets du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir ; le maire d'Orléans.

Art. 7. — Tout titulaire résidant qui cesse d'habiter la ville d'Orléans perd son titre à compter du jour où la Société aura pourvu à son remplacement ; mais il devient alors de plein droit titulaire non résidant.

Art. 8. — Tout membre titulaire non résidant qui vient habiter la ville d'Orléans devient de plein droit titulaire résidant à la première vacance, s'il en exprime le désir par lettre adressée au Président. Il n'est, dans ce cas, pourvu à son rem-

placement, comme titulaire non résidant, qu'au moment où, par l'effet d'une vacance, il prend rang parmi les titulaires résidants.

Art. 9. — Tout associé correspondant étranger qui vient résider en France prend rang de plein droit parmi les correspondants français ; il jouit des mêmes prérogatives et est soumis aux mêmes charges.

Art. 10. — Les associés correspondants, lorsqu'ils assisten aux séances, y ont voix consultative.

Les membres honoraires et les titulaires non résidants y ont voix délibérative, hormis pour les votes d'élection.

Art. 11. — Le bureau de la Société se compose : d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Vice-Secrétaire-Archiviste et d'un Trésorier.

Les membres du bureau sont choisis parmi les titulaires résidants.

Ils sont nommés au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents. Après deux tours de scrutin sans résultat, la majorité simple suffit pour l'élection.

Art. 12. — Le Président et le Vice-Président sont nommés pour un an ; ils sont deux fois de suite rééligibles. Lorsqu'ils ont été en exercice pendant trois années consécutives, ils ne sont plus rééligibles qu'après un an d'intervalle.

Le Secrétaire, le Vice-Secrétaire-Archiviste et le Trésorier sont nommés pour trois ans. Ils ne sont également rééligibles qu'après un an d'intervalle.

Art. 13. — Le bureau est renouvelé dans la deuxième séance du mois de décembre. S'il y a lieu de pourvoir, dans le cours de l'année, au remplacement de l'un des membres du bureau, cette nomination n'est valable que pour l'espace de temps durant lequel le membre à remplacer eût exercé ses

fonctions. Avis de cette élection est donné, cinq jours au moins avant le vote, à tous les titulaires résidants.

Art. 14. — Une Commission des publications, composée de trois membres nommés au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents, est chargée de faire un rapport sur les mémoires qui lui sont renvoyés par la Société.

Si l'auteur du mémoire qu'il s'agit d'examiner fait partie de la Commission, il est temporairement remplacé par un membre nommé par la Société à cet effet.

Les membres de la Commission des publications sont renouvelés par tiers chaque année, dans la dernière séance de décembre.

Ils sont rééligibles après un an d'intervalle.

Art. 15. — Les diverses autres commissions que la Société juge à propos de constituer sont, à moins de décision contraire et spéciale, nommées au scrutin secret et à la majorité relative des membres présents à la séance.

Art. 16. — Le Président et le Secrétaire de la Société ont le droit de prendre part aux travaux des commissions.

Art. 17. — Nul n'est admis au nombre des membres de la Société que sur la présentation écrite et signée par trois membres titulaires résidants, avec déclaration écrite que la demande d'être porté comme candidat a été adressée à l'un d'eux.

Cette formalité n'est obligatoire qu'une seule fois. Après une première présentation dans la forme ci-dessus prescrite, il suffira à chaque élection nouvelle qu'un membre titulaire résidant affirme en séance que le candidat déjà présenté persiste dans sa candidature.

Art. 18. — Toute présentation de candidat doit être déposée huit jours au moins à l'avance entre les mains du Président, qui la communique à la Société dans la séance la plus prochaine.

La Société fixe le jour de l'élection, laquelle ne peut avoir lieu au plus tôt qu'à la seconde séance après celle où a été faite la présentation.

A la séance qui précède immédiatement celle de l'élection, la Société arrête la liste des candidats présentés.

Avis de l'élection est aussitôt transmis par écrit à chacun des membres titulaires résidants, avec indication du nom du candidat et de la séance dans laquelle il sera statué.

Art. 19. — Le vote a lieu au bulletin secret.

Pour qu'une élection soit valable, il faut : 1° que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés ; 2° que le nombre des suffrages exprimés ait atteint au moins la moitié plus un du nombre des membres titulaires résidants inscrits au tableau.

Si, après trois tours de scrutin, ces conditions n'ont pu être réalisées, l'élection demeure suspendue, et le vote est remis à deux mois.

Art. 20. — Les dispositions des articles 17, 18 et 19 ci-dessus s'appliquent à l'élection de tous les membres, honoraires, titulaires et correspondants de la Société.

Art. 21. — Chaque année, dans la seconde quinzaine de janvier, la Société, sur la proposition du bureau, arrête la liste de ses membres honoraires, titulaires, résidants et non résidants, correspondants français et étrangers.

Art. 22. — La Société publie un *Bulletin* trimestriel destiné à contenir :

L'analyse de ses séances ;

Le résumé de ses travaux ;

Les rapports, notices ou extraits qu'elle croira devoir y insérer ;

Une mention sommaire des ouvrages et objets d'art qui lui sont offerts ou dont elle a fait acquisition.

Ce *Bulletin* est rédigé par le Secrétaire.

Il est, par lui, soumis d'abord au bureau, puis lu à la Société, avant d'être livré à l'impression.

Art. 23. — La Société publie en outre, à des époques indéterminées, les travaux dont elle a voté l'impression. Cette publication forme un recueil intitulé : *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

Art. 24. — Nul mémoire ou document n'est admis dans les recueils de la Société, soit en entier, soit par extrait, s'il n'a d'abord été lu en séance ordinaire et ensuite renvoyé à la Commission des publications.

Une seconde lecture peut être demandée.

Art. 25. — Toutes les fois qu'un mémoire paraîtra s'écarter des conditions habituelles de publication, soit en raison de son étendue, soit en raison des planches ou tableaux annexés, la Société devra, avant toute décision, se faire rendre compte par le bureau des charges qui résulteraient pour elle de son impression.

Art. 26. — La Société laisse aux auteurs des travaux publiés dans ses recueils la responsabilité des doctrines et des appréciations qui y sont émises.

Art. 27. — Lorsqu'un membre résidant non excusé a laissé écouler plus d'une année sans assister aux séances, la Société, un mois après un avertissement donné par le Président, peut le considérer comme démissionnaire et le rayer du tableau.

Dans une première séance, la radiation est proposée ; la Société décide dans quelle séance il sera statué. Tous les membres titulaires résidants sont immédiatement invités à y assister.

Le vote a lieu au scrutin secret. Il ne sera valable qu'autant qu'il aura réuni la majorité des suffrages exprimés, et qu'en outre le nombre des suffrages exprimés aura atteint les deux tiers au moins du nombre des membres résidants inscrits au tableau.

Art. 28. — La Société se réserve le droit de révoquer ceux de ses membres que des motifs légitimes l'obligeraient à repousser de son sein.

Il est statué dans la forme suivante :

Le Président, sur la proposition de cinq membres dont les noms ne sont pas divulgués, met la mesure en délibération, et annonce que le vote aura lieu à la séance qui sera aussitôt déterminée par la Société.

Avis, par lettres adressées à domicile, en est immédiatement donné à tous les membres résidants, avec indication de la séance dans laquelle le vote aura lieu.

Au jour indiqué, il est statué au scrutin secret. Le vote ne sera valable qu'autant qu'il aura réuni la majorité des suffrages exprimés, et que de plus le nombre des suffrages exprimés aura atteint les deux tiers au moins du nombre des membres résidants inscrits au tableau.

Art. 29. — Hors les cas prévus par les articles 19, 20, 27 et 28 des statuts et les articles 37 et 38 du règlement intérieur, relatifs à la révision des statuts et du règlement, la Société peut délibérer lorsque le nombre des membres présents ayant voix délibérative est égal au tiers des membres résidants inscrits au tableau.

Les délibérations relatives à des acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles, et à l'acceptation de legs ou dons, sont subordonnées à l'acceptation préalable de l'autorité administrative.

Art. 30. — Une députation de la Société, nommée par le Président, assiste aux funérailles des membres décédés.

Art. 31. — Les ressources de la Société se composent :

1° Du revenu des biens et valeurs qui lui appartiennent ;

2° Du droit de diplôme et des cotisations annuelles, dont le montant est fixé par le règlement intérieur ;

3° Du produit de la vente des publications ;

4° Des dons et legs que la Société est autorisée à recevoir.
5° Des subventions qui peuvent lui être accordées.

Art. 32. — Un règlement soumis à l'approbation du ministre de l'Instruction publique détermine les conditions d'administration intérieure, et en général toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des statuts.

Certifié conforme à l'original des statuts annexé au décret et déposé aux archives du Ministère de l'Instruction publique.

Pour le Secrétaire général :
Le chef du Bureau du secrétariat général,
E. CADET.

Décret.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, SALUT.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique ;

Vu la demande formée par la Société archéologique de l'Orléanais ;

Vu les documents à l'appui, faisant connaître la composition de la Société, ses statuts, sa situation financière et ses travaux ;

Notre Conseil d'Etat entendu,

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er. — La Société archéologique de l'Orléanais, dont le siège est à Orléans, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ART. 2. — Les statuts de la Société sont approuvés dans la forme et teneur adoptées par notre Conseil d'Etat.

Aucune modification ne pourra y être faite sans notre autorisation.

ART. 3. — Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 8 février 1865.

NAPOLÉON.

Décret.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes ;

Vu la demande de la Société archéologique et historique de l'Orléanais ;

Vu le procès-verbal de la séance du 12 avril 1872 ;

Vu les anciens statuts approuvés le 8 février 1865 ;

Vu le projet de nouveaux statuts en trente-deux articles, voté à l'unanimité le 12 avril 1872 ;

La Commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'Etat entendue,

Décrète :

Article 1er. — La Société archéologique et historique de l'Orléanais est autorisée à remplacer ses anciens statuts par les nouveaux statuts votés le 12 avril 1872, qui sont approuvés tels qu'ils seront annexés au présent décret.

Art. 2. — Aucune modification n'y pourra être faite sans l'autorisation du gouvernement.

Art. 3. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 23 juillet 1872.

A. THIERS.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Jules SIMON.

Pour ampliation :
Le Secrétaire général du Ministère,

S.-R. TAILLANDIER.

RÈGLEMENT

§ Ier. — Attributions des membres du bureau.

Article 1er. — Le bureau réuni forme la commission administrative de la Société.

Il rend compte de sa gestion à la fin de l'année.

Il convoque, s'il y a lieu, des assemblées extraordinaires.

Art. 2. — Le Président représente la Société dans ses rapports et ses correspondances.

Il agit en son nom dans les affaires qui la concernent.

Il dirige ses travaux et ceux des commissions.

Il ordonnance ses dépenses.

Il veille à l'observation des statuts et du règlement.

Il a la police des séances.

Il signe les listes de présence et les procès-verbaux.

Il veille à l'impression des publications de la Société.

Il remet, signés et arrêtés par lui, les manuscrits à l'imprimeur.

Il donne les bons à tirer.

Il reçoit, des mains de l'imprimeur, la livraison des exemplaires, en prend compte et lui en donne décharge.

Il vérifie les comptes et réclamations de l'imprimeur, et les soumet ensuite à l'appréciation et à l'approbation du bureau.

Il veille à ce qu'exacte expédition des publications de la Société soit faite à ses membres, à ses correspondants, à ses dépositaires, ainsi qu'à la conservation des exemplaires restants et déposés dans ses réserves.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer au Vice-Président tout ou partie de ce qui concerne l'impression et l'expédition des publications.

Il présente et fait présenter, chaque année, le rapport prescrit par l'article 7 ci-après.

Il reçoit les ouvrages adressés à la Société et veille à ce qu'il en soit rendu compte.

Art. 3 — En cas d'absence ou d'empêchement, le Président est remplacé par le Vice-Président.

En l'absence du Président et du Vice-Président, le fauteuil est occupé par le doyen d'âge.

Art. 4. — Le Secrétaire est chargé de la rédaction et de la transcription, sur les registres à ce destinés, des procès-verbaux des séances et des décisions de la Société et du bureau. Ces procès-verbaux sont signés de lui et du Président ;

De la convocation des membres de la Société aux séances ordinaires et extraordinaires ;

De la rédaction et de l'impression, de concert avec le Président, des *Bulletins* trimestriels préalablement soumis par lui, d'abord à l'appréciation du bureau, puis à l'approbation de la Société ;

De la correspondance courante, dont il tient note sur un registre spécial ;

Du soin d'accuser réception des ouvrages adressés à la Société.

Il dresse chaque année le tableau des membres de la Société, et celui des Sociétés correspondantes, pour les insérer au *Bulletin*, conformément à l'article 26 ci-après.

En cas d'absence, il est remplacé par le Vice-Secrétaire-Archiviste.

Art. 5. — Le Vice-Secrétaire-Archiviste est dépositaire du sceau de la Société.

Il donne avis de leur nomination aux membres nouvellement élus, et leur transmet leur diplôme, auquel il joint un exemplaire du règlement.

Il veille à la conservation et au classement des archives, et en dresse l'inventaire.

Il veille à la conservation des publications de la Société déposées dans ses réserves ; il délivre, à qui de droit, ceux de ces volumes ou *Bulletins* dont la Société a disposé à titre gratuit ou onéreux, et en tient note.

Il dresse, à l'expiration de ses fonctions, un état détaillé de ces exemplaires conservés en réserve, et le remet signé de lui à son successeur.

Il tient état, sur un registre particulier, des mémoires manuscrits adressés à la Société, ainsi que des dons qui lui sont offerts, avec indication des noms, de la date et du lieu de dépôt.

Il est remplacé, en cas d'empêchement, par le Secrétaire, et à son défaut par le Trésorier.

Art. 6. — Le Trésorier est chargé de faire rentrer les fonds de la Société, dont il demeure dépositaire.

Il acquitte les dépenses sur les mandats ordonnancés par le Président.

Il présente ses comptes au cours de janvier de chaque année.

Il dresse, à chaque séance, la liste des membres présents et leur délivre les jetons.

Il est, en cas d'empêchement, remplacé par le Vice-Secrétaire-Archiviste.

Art. 7. — Chaque année, à l'une des séances de février, il est rendu compte à la Société, au nom du bureau :

1° Du nombre et de l'étendue des mémoires admis à l'impression au cours des années précédentes, et non encore publiés ;

2° Des sommes qui, à quelque titre que ce soit, peuvent être dues à l'imprimeur, mais qui, n'étant pas exigibles au 31 décembre précédent, n'ont pas figuré au compte présenté par le Trésorier.

§ II. — Séances de la Société.

Art. 8. — La Société tient des séances ordinaires les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois. Si l'un de

ces vendredis est un jour férié, la Société fixe le jour auquel aura lieu la séance.

Les séances sont suspendues pendant les mois de septembre et d'octobre.

Art. 9. — Un exemplaire du règlement est déposé sur le bureau. A l'ouverture de chaque séance, le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. La Société statue sur son adoption, puis il est procédé à la lecture de la correspondance.

La liste de présence dressée par le Trésorier est alors lue à haute voix, arrêtée immédiatement et signée par le Président.

Art. 10. — Ont seuls droit aux jetons de présence les membres dont le nom est porté sur cette liste. Le jeton leur est remis par le Trésorier à la fin de la séance.

Art. 11. — Nul ne prend la parole sans l'avoir obtenue du Président.

Une lecture ne sera jamais interrompue, si ce n'est par le Président, au cas où il jugerait inopportun de la laisser continuer.

Après la lecture, les observations peuvent être faites.

Art. 12. — La Société peut, chaque année, tenir une ou plusieurs séances publiques. Elle en fixe l'époque.

Le choix et l'ordre des lectures qui rempliront ces séances sont déterminés par une commission spéciale, composée du bureau et de la Commission des publications.

Les travaux destinés à être lus dans ces séances sont choisis parmi ceux dont la Société a voté l'impression.

Art. 13. — Lorsque le jour d'une séance publique annuelle a été fixé, les membres honoraires et les membres titulaires résidants et non résidants reçoivent, quinze jours à l'avance, une convocation spéciale.

Des lettres de convocation sont, de plus, adressées aux personnes notables.

Art. 14. — La Société, indépendamment des séances ordinaires et des séances publiques au siège de sa résidence, peut tenir des séances extraordinaires, publiques ou particulières, sur tel point des départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher qu'elle jugera convenable.

Les membres honoraires et titulaires reçoivent, un mois à l'avance, une convocation spéciale.

§ III. — Travaux et publications.

Art. 15. — Tout travail lu en séance demeure sur le bureau et appartient à la Société, lorsqu'elle en a voté l'impression, à moins de réserves faites par l'auteur et acceptées par la Société avant la lecture.

Art. 16. — Les manuscrits admis à l'impression sont signés par le Président et remis par lui à l'imprimeur. L'auteur ne peut plus y faire de modifications ni d'additions notables, sans y être autorisé par la Société.

Art 17. — Les membres titulaires et les associés correspondants sont invités à lire, au moins une fois par an, un ouvrage ou un mémoire.

Art. 18. — Les membres titulaires sont chargés de surveiller, de dessiner ou de décrire les monuments qui sont à leur portée, de se tenir informés des découvertes de médailles, manuscrits, objets d'art et antiquités, d'en donner immédiatement avis, soit au Président, soit au Secrétaire, et de prendre des mesures pour empêcher que ces objets ne disparaissent avant que la Société ait pu les acquérir ou tout au moins les étudier.

Les membres honoraires de droit, désignés dans l'article 6 des statuts, seront priés de n'autoriser aucune destruction ou

réparation des monuments, sans que la Société ait été mise à même de présenter ses observations dans l'intérêt de l'histoire ou de l'art.

Art. 19. — La Société peut charger spécialement un ou plusieurs de ses membres de lui faire un rapport sur tel ouvrage imprimé ou manuscrit dont l'examen lui semblerait utile, sur des objets d'art ou d'antiquité qui lui auraient été communiqués

Art. 20. — Elle peut charger un ou plusieurs de ses membres :

De décrire ou dessiner tel monument dont il importerait de constater l'état, et de relever le plan ;

De se rendre dans les localités où des fouilles devraient être faites, où des ruines auraient été découvertes, des antiquités trouvées, etc. ;

D'aller étudier, au lieu où ils se trouvent, des objets d'art ou des antiquités qui ne peuvent être déplacés ;

De rendre compte de ces missions dans des rapports écrits.

Art. 21. — La Société pourra déléguer un ou plusieurs de ses membres à l'effet de la représenter dans les congrès scientifiques ou près d'autres Sociétés savantes.

Art. 22. — Tout membre honoraire, titulaire ou associé correspondant français reçoit, à compter du jour de sa nomination, les publications de la Société auxquelles il a droit, savoir : les *Bulletins* à domicile et francs de port, et les volumes de *Mémoires*, ainsi que les atlas annexés, chez les libraires de la Société, au moyen d'un bon signé du Président, ou de toute autre manière qui serait ultérieurement déterminée par la Société.

Art. 23. — Les associés correspondants étrangers reçoivent de la même manière, soit les *Bulletins* seulement de la Société,

soit les *Bulletins* et *Mémoires*, selon qu'il aura été statué à leur égard.

A chaque nomination d'un associé correspondant étranger, la Société décide s'il recevra gratuitement les *Bulletins* seulement, ou les *Bulletins* et *Mémoires*.

Ces décisions peuvent toujours être ultérieurement modifiées.

Art. 24. — L'auteur d'un travail inséré dans les publications de la Société reçoit sans rétribution un exemplaire soit du volume de *Mémoires*, soit du numéro du *Bulletin* où son travail a été publié.

Art. 25. — Les auteurs dont les travaux sont publiés par la Société ont le droit de faire faire un tirage à part, à leurs frais, mais à la condition expresse et formelle de mentionner sur le titre ou le faux titre que l'ouvrage est extrait des *Mémoires* ou du *Bulletin* de la Société. Les exemplaires du tirage à part pourront être livrés à l'auteur dès qu'ils auront été imprimés et avant la publication du volume d'où ils sont extraits.

Ils pourront être distribués gratuitement par l'auteur ; mais ils ne pourront, de condition expresse, être mis en vente avant la publication du volume de la Société.

Art. 26. — Au mois de janvier de chaque année, la Société, sur la proposition du bureau, arrête la liste de ceux de ses membres auxquels sont adressés les *Bulletins* et *Mémoires* ; de ceux qui reçoivent les *Bulletins* seulement ; des Sociétés savantes en correspondance avec elle, et des établissements publics auxquels elle adresse ses publications.

Ces listes sont inscrites au registre des procès-verbaux et insérées en tout ou partie au *Bulletin* du premier trimestre.

§ IV. — Droits de diplome, cotisations et jetons de présence.

Art. 27. — Il est délivré à chaque membre titulaire résidant ou non résidant, nouvellement élu, un diplôme scellé du sceau

de la Société et revêtu des signatures du Président, du Secrétaire et du Vice-Secrétaire-Archiviste.

Le droit de diplôme est fixé à *vingt francs*.

Les membres honoraires et les correspondants étrangers sont exempts de ce droit.

Tout membre titulaire résidant ou non résidant qui a refusé ou négligé de retirer son diplôme, trois mois après que sa nomination lui a été notifiée, peut, après deux avertissements par écrit du Trésorier, à un mois d'intervalle, être considéré comme démissionnaire et rayé du tableau de la Société, par décision rendue dans la forme prescrite par l'article 27 des statuts.

Art. 28. — Les membres titulaires résidants sont tenus à une cotisation annuelle de *trente francs*. Ils peuvent la payer en jetons, conformément à ce qui est dit à l'article 30 ci-après.

Les membres titulaires non résidants sont tenus à une cotisation annuelle de *quinze francs*.

Les associés correspondants français sont tenus à une cotisation annuelle de *dix francs*.

Ces cotisations sont payables à domicile, par avance et sans frais, du 1er janvier au 1er avril.

Après le 1er avril de chaque année, le Trésorier écrit aux membres retardataires pour les inviter à payer. Si dans les trois mois qui suivent ils ne défèrent pas à son invitation, ils peuvent être considérés comme démissionnaires et rayés du tableau, dans la forme prescrite par l'article 27 des statuts.

Art. 29. — Les membres honoraires et les associés correspondants étrangers sont, de droit, dispensés de toute cotisation.

La Société, par décision rendue sur la proposition du bureau, peut également dispenser certains associés correspondants français de la cotisation annuelle de dix francs et leur faire adresser gratuitement soit les *Bulletins* seulement, soit la totalité de ses publications.

Ces décisions peuvent toujours être modifiées.

Art. 30. — Les membres titulaires résidants reçoivent, pour chaque séance à laquelle ils assistent, un jeton de bronze.

Trois jetons de bronze peuvent être échangés contre un jeton d'argent.

La Société reçoit les jetons de bronze en paiement des cotisations, à raison de un franc par jeton. Les jetons d'argent ne sont pas reçus en paiement.

Lorsque des personnes de distinction ou envers lesquelles la Société aurait quelque obligation assistent à la séance, le bureau est autorisé à leur offrir soit un jeton de bronze, soit un jeton d'argent, suivant qu'il le juge opportun.

Les membres titulaires non résidants peuvent acquérir droit aux jetons de présence, en payant une cotisation supplémentaire de *dix francs*.

§ V. — Collections et bibliothèque.

Art. 31. — Une commission permanente de trois membres, choisis parmi les titulaires résidants, est chargée de la garde et de la conservation des imprimés, manuscrits, cartes et plans appartenant ou confiés à la Société.

Les membres de cette commission sont élus dans la forme prescrite par les articles 11 et 13 des statuts.

Ils peuvent être choisis parmi les membres du bureau et les membres des autres commissions.

Ils prennent le titre de conservateurs de la bibliothèque.

Ils sont nommés pour trois ans, renouvelés chaque année par tiers, dans la dernière séance de décembre, et indéfiniment rééligibles.

Art. 32. — Les objets d'art et les antiquités appartenant à la Société sont placés au Musée historique de l'Orléanais, à titre de dépôt, et laissés à la garde du directeur de cet établissement, conformément à l'autorisation donnée à la Société par l'arrêté préfectoral rendu à cette occasion, et à la décision de la Société en date du 24 août 1855.

Avant d'être déposés au Musée historique de l'Orléanais, ils sont inventoriés et décrits par les soins des conservateurs de la bibliothèque, et reçu en est donné, au bas de cet inventaire, par le directeur du Musée historique.

La Société ne pourra retirer du Musée historique de l'Orléanais les objets qu'elle y a déposés que sur un vote prononcé dans les formes prescrites par les articles 37, 38 et 39 du présent règlement.

En cas de retrait de ces objets, il sera pourvu à leur garde et conservation par un règlement spécial.

Art. 33. — Chaque année, le bureau alloue une somme déterminée pour l'entretien de la bibliothèque.

S'il y a lieu à des dépenses extraordinaires, elles sont votées par la Société, sur le rapport de la commission de la bibliothèque et du bureau.

Le paiement s'opère comme il est dit articles 2 et 6 du présent règlement.

Art. 34. — Les conservateurs de la bibliothèque prennent, pour le classement et la garde des livres et des pièces qui leur sont confiés, les mesures qu'ils jugent utiles. Ils peuvent échanger les livres doubles ou détériorés, après avoir demandé et obtenu l'autorisation du bureau.

Les livres qui ne sont pas doubles ou détériorés ne peuvent être échangés.

Ils dressent le catalogue des imprimés, manuscrits, cartes et plans, avec mention de l'origine des pièces cataloguées et du nom du donateur.

Dans la dernière séance de décembre de chaque année, ils rendent compte de l'état des collections.

Art. 35. — Les conservateurs de la bibliothèque peuvent prêter aux membres résidants les ouvrages imprimés, sous récépissé, pour un temps qui ne doit pas excéder trois mois. Ils donnent en communication les manuscrits, cartes, plans et ouvrages à planches, sans déplacement.

Art. 36. — Un règlement particulier sera fait pour le service de la bibliothèque. Les livres, pièces et ouvrages seront placés, par ce règlement, sous la garde et la responsabilité spéciale de l'un des conservateurs que ses collègues désigneront et qui prendra le titre de bibliothécaire. Cette désignation sera renouvelée chaque année.

§ VI. — Modifications du règlement.

Art. 37. — Nulle proposition de modifications au présent règlement ne pourra être prise en considération, si elle n'est signée par cinq membres titulaires résidants.

Il sera voté sur la prise en considération, au scrutin secret. A la majorité simple, la prise en considération sera admise ; à nombre égal de voix, elle sera rejetée.

Le scrutin sera nul si le nombre des votants est inférieur à quinze.

Art. 38. — La proposition prise en considération est soumise à l'examen d'une commission composée des membres du bureau et de trois membres désignés par la Société. Un des signataires de la proposition devra faire partie de cette commission.

A l'une des séances suivantes, la Société entend le rapport de la commission et vote au scrutin secret sur la proposition.

La proposition ne sera admise qu'autant qu'elle aura obtenu un nombre de voix égal à la moitié, plus un, des membres titulaires résidants inscrits au tableau, et, de plus, qu'autant que la totalité des suffrages exprimés aura atteint les deux tiers, au moins, du nombre desdits membres résidants inscrits.

Art. 39. — Toute proposition qui aura été rejetée au scrutin définitif, ou qui n'aura pas été prise en considération, ne pourra être reproduite avant un délai de deux années.

Art. 40. — Les modifications admises par la Société seront immédiatement soumises à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Jusqu'à l'obtention de cette approbation, la décision de la Société demeurera sans effet.

APPROUVÉ :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

JULES SIMON.

Paris, le 30 juillet 1872.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général,

S.-R. TAILLANDIER.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Vu la demande de la Société archéologique et historique de l'Orléanais ;

Vu le procès-verbal de la séance du 12 avril 1872 ;

Vu l'ancien règlement du 19 avril 1865 ;

Vu le projet du nouveau règlement en quarante articles, voté le 12 avril 1872,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er. — Le nouveau règlement, en quarante articles, de la Société archéologique et historique de l'Orléanais est approuvé tel qu'il est joint au présent arrêté.

ART. 2. — Aucune modification n'y pourra être faite sans notre autorisation.

Fait à Paris, le 30 juillet 1872.

JULES SIMON.

Pour le Secrétaire général :

Le chef du Bureau du secrétariat général,

E. CADET.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Cultes ;

Vu le décret, en date du 8 février 1865, qui a reconnu la Société archéologique et historique de l'Orléanais comme établissement d'utilité publique ;

Vu le décret modificatif du 25 juillet 1872 ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance du 9 octobre 1903, au cours de laquelle la Société archéologique et historique de l'Orléanais a demandé la modification de l'article 3 de ses statuts ;

Vu l'avis du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 21 mars 1904 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association et le décret du 16 août 1901 rendu pour son exécution ;

Le Conseil d'État entendu.

Décrète :

Article 1er. — L'article 3 des statuts de la Société archéologique et historique de l'Orléanais est libellé ainsi qu'il suit :

« Art. 3. — La Société s'interdit toute discussion politique. « Ses travaux concernent uniquement l'archéologie et l'histoire, « principalement l'archéologie et l'histoire de l'ancienne pro- « vince de l'Orléanais, depuis les temps les plus reculés jus- « qu'à l'avènement de la République, en 1870. »

Art. 2 — Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 21 mai 1904.

Emile LOUBET.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes,
E. COMBES.

Pour ampliation :
Le Chef du Cabinet,
FORT.

Vu : *Le Président de la Société,*
H. HERLUISON.

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

BULLETIN

Tome XIV

PREMIER TRIMESTRE DE 1905

LISTES DES MEMBRES

AU 1er JANVIER 1905

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

Le Général commandant le 5e Corps d'armée, à Orléans.
Le premier Président de la Cour d'appel d'Orléans.
Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
L'Evêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.
Le Maire d'Orléans.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

1 Delisle (Léopold), ✻ G. C., membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris. 1859

2 Picot (Georges), ✻, membre de l'Institut, secrétaire général de l'Académie des Sciences morales et politiques, rue Pigalle, 54, Paris. 1883

3 Lasteyrie (le comte R. de), ✻, membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris. 1885

4 Maspéro, ✻ O., membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, avenue de l'Observatoire, 24, Paris. 1888

5 Meyer (Paul), ✻ O., membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, 16, avenue de La Bourdonnais, Paris. 1893

6 Jouin (Henry), ✻, secrétaire de l'École des Beaux-Arts, 15, quai Malaquais, Paris. 1893

7 Lafenestre (Georges), ✻ O., membre de l'Institut, Conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, avenue Lakanal, 5, Bourg-la-Reine (Seine). 1895

8 Hanotaux (G.), ✻ O., ancien ministre des affaires étrangères, membre de l'Académie française, 258, boulevard Saint-Germain, Paris. 1898

9 Guiffrey (Jules), ✻ O, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, avenue des Gobelins, Paris. 1899

10 Lemaitre (Jules), ✻ O., membre de l'Académie française, 39, rue d'Artois, Paris. 1899

11 Prou (Maurice), ✻, professeur à l'école des Chartes, 51, rue des Martyrs, Paris. 1900

12 Vappereau (Gustave), ✻, Inspecteur honoraire de l'Instruction publique, 32, boulevard Saint-Germain, Paris. 1902

13 Alluard ✻ O., doyen honoraire de la Faculté des Sciences à Clermond-Ferrand (Puy-de-Dôme). 1903

MM.

14 Goyau (Georges), ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole de Rome, rue Pierre-Charron, 12, à Paris. 1904

15 Masson (Léon), ✻ O., ingénieur, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, rue Alphonse-de-Neuville, 22, à Paris. 1904

16 Claudin (A.), ✻, archiviste-paléographe, lauréat de l'Institut, rue Dauphine, 16, à Paris. 1905

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

MM.

1 Basseville, avocat, ✪, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860

2 Gastines (Le comte de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1860

3 Vignat (Gaston), ✪, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des Travaux historiques. 1860

4 Beaucorps (Vicomte Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868

5 Baguenault de Puchesse (Le comte Gustave), docteur ès lettres, correspondant de l'Institut, président de la Société de l'Histoire de France, membre du Comité des travaux historiques, de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869

6 Cochard (l'Abbé), chanoine titulaire, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873

7 Baillet, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

8 Bailly, ✻, ✪ I., professeur honoraire de l'Université, correspondant de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions.

MM.

9 Raguenet de Saint-Albin (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879

10 Dumuys (Léon), conservateur-adjoint du Musée historique, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1880

11 Pommier (Alexandre), juge d'instruction au Tribunal civil d'Orléans, conservateur des estampes du Musée de peinture d'Orléans. 1882

12 Charpentier (Le Comte Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888

13 O'Mahony (Le comte), ✠, ancien vice-président du Conseil de Préfecture du Loiret. 1889

14 Guillon, ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893

15 Jarry (Eugène), archiviste-paléographe, lauréat de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893

16 Huet (Émile), avocat à la cour d'Appel d'Orléans. 1894

17 Jacob (Georges), bibliothécaire-adjoint de la ville d'Orléans. 1895

18 Didier (Albert), conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

19 Vacher, Docteur-médecin, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1896

20 Breton (Auguste), Avocat à la Cour d'appel d'Orléans. 1898

21 Garsonnin, Docteur en médecine, attaché à la Direction du Musée d'histoire naturelle d'Orléans. 1899

22 Fougeron (P.-E.), membre de la Société française d'archéologie. 1901

23 Lepage (E.), ✠, adjoint au Maire d'Orléans. 1901

24 Iaugh (l'abbé Pierre), professeur d'histoire au Petit Séminaire de Sainte-Croix. 1902

25 Jarossay (l'abbé), aumônier du Pensionnat-St-Euverte, Orléans. 1903

26 Simon, (Gabriel), ✠, Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans. 1903

27 Larcanger (E.), ✠ I., professeur de dessin au lycée, 1904

MM.

28 Soyer (Jacques), ✿, archiviste du Loiret, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. 1905

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

MM.

1 Courcy (marquis de), ✻ O., ancien conseiller général du Loiret, lauréat de l'Académie française, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret). 1867

2 Harcourt (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue Saint-Dominique, 36, Paris. 1876

3 Debrou (Paul), conseiller général du Loiret, château du Mazuray, Menestreau (Loiret). 1884

4 Auvray (Lucien), ✿ I., sous-bibliothécaire au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1886

5 Munsch, notaire à Sully-sur-Loire. 1901

6 Rocheterie (Maxime de la), lauréat de l'Académie française, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans. 1901

7 Chevrier, (Pierre), 61, avenue Kléber, Paris 1903

8 Deslandres (H.), ✻, ✿ I., membre de l'Académie des Sciences, astronome à l'observatoire de Meudon, 21, rue de Téhéran et 56 *bis*, rue des Gardes, Bellevue, près Paris. 1903

9 Houel (Georges), 164, Faubourg Saint-Honoré, Paris. 1905

10 Debout (l'abbé), chanoine d'Arras, rue des Louez-Dieu, 9 *bis*, à Arras (Pas-de-Calais). 1905

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

MM.

1 Rey (baron), ✻, ✪ I., membre de la Société des Antiquaires de France, rue de Vigny, 1, Paris. 1869

2 Ruelle, ✻, ✪ I., conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1869

3 Loreau, ✻, ancien député, conseiller général du Loiret Briare (Loiret). 1874

4 Martellière, ✪, ancien magistrat, Conservateur du musée à Pithiviers. 1875

5 Morillon, rue Hauteville, 78, Paris. 1876

6 Felice (Paul de), pasteur, à Montmorency, 62, rue des Chesneaux (Seine-et-Oise). 1876

7 Chagot (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878

8 Bonnardot, ✪ I., archiviste-paléographe, aux Charmettes, près Verdun (Meuse). 1879

9 Sainsot, chanoine de Chartres, à Chartres (Eure-et-Loir). 1882

10 La Croix (le R. P. de), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des travaux historiques, Poitiers (Vienne). 1882

11 Lanéry D'Arc (Pierre), avocat à la Cour d'Appel, Aix (Bouches-du-Rhône). 1882

12 Stein (Henri), ✪ I, archiviste aux Archives nationales, secrétaire-trésorier de la Société historique du Gâtinais, rue Gay-Lussac, 38, Paris. 1884

13 Foucher-Veillard, rue du Commandant-Arago, 18, Orléans. 1885

14 Guignard (Ludovic), vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, Chouzy, près Blois. 1885

15 Porcher (l'abbé R.), docteur en théologie, chanoine titulaire, Blois. 1886

16 Prévost (Alfred), curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (Loiret). 1886

MM.

17 Pigelet (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887

18 Quévillon, O. ✻, ✠, ✪, colonel commandant le 144e Régiment d'infanterie de ligne, membre de la Société française d'archéologie, Bordeaux (Gironde). 1888

19 Dutertre, curé d'Epieds, (Loiret). 1888

20 Bernois, curé de Jouy-le-Potier (Loiret). 1888

21 Hauvette (Amédée), ✻, ✪ I., professeur adjoint à la Faculté des Lettres, lauréat de l'Institut, rue Racine, 28, Paris, VIe. 1888

22 Besnard, curé de Chevilly (Loiret). 1889

23 Colas de la Noue, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'Angers, 36, boulevard de Saumur, à Angers. 1890

24 Champault (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire. 1890

25 De Beaucorps (Le baron Adalbert), ✻ ancien officier, château de Reuilly, Chécy (Loiret).

26 Jovy, ✪ I., professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François, président de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. 1892

27 Larnage (baron de), maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892

28 Devaux (Paul), ✪ I., avoué à Pithiviers. 1893

29 Hardel, curé-doyen de Droué (Loir-et-Cher). 1893

30 Surcin (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895

31 Dufour, ✪ I., conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil (Seine-et-Oise). 1895

32 Tartarin, ✪, docteur en médecine à Bellegarde (Loiret). 1896

33 Delaygue (A.), Inspecteur des forêts à Blois (Loir-et-Cher). 1898

34 Croy (Joseph de), Archiviste-paléographe, Montaut (Loir-et-Cher). 1898

35 Bazonnière (Ernest de), maire de Jouy-le-Potier château de Cendray, (Loiret). 1898

36 Mercier de Lacombe (Bernard), archiviste-paléographe, cité Vanneau, 5, Paris. 1902

37 Tricot (Jérôme-Lucien), avocat, 28, rue de Berlin, Paris. 1902

38 Lefèvre-Pontalis (Eugène), directeur de la Société française d'archéologie, 13, rue de Phalsbourg, à Paris. 1902

39 Malleissye (comte Conrad de), 72, rue de Lille, Paris. 1902

40 Lefèvre-Pontalis (Germain) secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, Paris. 1903

MM.

41 Fourché (Paul), membre de la Société française d'archéologie, secrétaire général du Comité girondin d'art public, rue Ducau, 21, Bordeaux. 1903

42 Plat (l'abbé), curé de Salbris (Loir-et-Cher). 1903

43 Baillet (Jules), agrégé de l'Université, professeur au lycée d'Angoulême, rue d'Illiers, 35, à Orléans. 1903

44 Leroy (Paul), ✠, correspondant du comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Jargeau (Loiret). 1904

45 Bourlon (Maurice), lieutenant au 131e rég. d'infanterie, 59, rue de Patay, Orléans. 1904

46 Contenson (Louis de), ancien officier d'état-major, membre de la Société de l'Histoire de France, 53, avenue Montaigne, Paris. 1904

47 Claye (Henri), notaire à La Chapelle-la-Reine (Seine-et Marne). 1904

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1 Tocilescü, professeur à la Faculté des lettres de Bucarest, vice-président de l'Académie roumaine et ancien sénateur, à Bucarest (Roumanie). 1893

2 Grabinski (Le Comte Joseph), Palazzo Ercolani, 45, via Mazzini, Bologne (Italie). 1898

3 Læffler, ancien professeur à l'Université d'Upsal, à Djursholm, près Stockholm (Suède). 1904

4 Brate (Erick), professeur au Lycée de Stockholm, 11, Nytorgsgaten, à Stockholm (Suède). 1904

5 Spoelberch de Lovenjoul (Vicomte de), ✠ O., 41, boulevard du Régent, à Bruxelles (Belgique). 1905

VII

SOCIÉTÉS, UNIVERSITÉS ET BIBLIOTHÈQUES EN RELATIONS D'ÉCHANGE AVEC LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1 Abbeville. — Société d'Émulation.
2 Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3 Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.
4 Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
5 Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
6 Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
7 Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
8 Arras. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.
9 Autun. — Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts.
10 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
11 Avallon. — Société d'Études.
12 Avignon. — Académie de Vaucluse
13 Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
14 Belfort. — Société belfortaise d'Émulation.
15 Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
16 Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
17 Blois. — Société des Sciences et Lettres.
18 Bone. — Académie d'Hippône.
19 Bordeaux. — Société archéologique.
20 Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
21 Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
22 Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
23 Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
24 Bourges. — Société de géographie du Cher.

25 Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
26 Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
27 Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
28 Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
29 Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
30 Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
31 Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie.
32 Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
33 Châteaudun. — Société dunoise.
34 Châteauroux. — Revue du Berry et du Centre.
35 Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
36 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
37 Compiègne. — Société historique.
38 Constantine. — Société archéologique.
39 Dax. — Société de Borda.
40 Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
41 Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
42 Dijon. — Comité d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon.
43 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
44 Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
45 Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
46 Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
47 Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
48 Grenoble. — Académie Delphinale.
49 Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
50 Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
51 Langres. — Société historique et archéologique.
52 Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
53 Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
54 Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
55 Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
56 Lyon. — Bulletin historique du Diocèse de Lyon.
57 Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

58 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
59 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
60 Marseille. — Société de Statistique.
61 Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.
62 Montbéliard. — Société d'Émulation.
63 Montbrison. — *La Diana.*
64 Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
65 Moulins. — Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
66 Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
67 Nancy. — Académie de Stanislas.
68 Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
69 Nantes. — Société archéologique.
70 Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
71 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
72 Nice. — Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes.
73 Nîmes. — Académie de Nîmes.
74 Société d'histoire et d'archéologie du Gard, Nîmes.
75 Orléans. — Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.
76 Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
77 Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;
— *Comité des travaux historiques et scientifiques* ;
— Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.
— Bulletin et comptes-rendus.
78 Paris. — Institut de France; — Bibliothèque.
79 Paris. — Société des Antiquaires de France.
80 Paris. — Société de l'Histoire de France.
81 Paris. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
82 Paris. — École des Chartes.
83 Paris. — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.
84 Paris. — Société des études historiques, rue Garancière, 6.
85 Paris. — Musée Guimet. (Ministère de l'Instruction publique.)
86 Paris. — Société bibliographique, *Polybiblion*, et Bulletin bibliographique, rue Saint-Simon, 5.
87 Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

88 Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
89 Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
90 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
91 Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
92 Rambouillet. — Société archéologique.
93 Reims. — Académie nationale.
94 Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
95 Rochechouart. — Société des Amis des Sciences et Arts.
96 Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
97 Romans. — Comité d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de : Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
98 Roubaix. — Société d'Émulation.
99 Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
100 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
101 Saint-Dié. — Société philomathique vosgienne.
102 Saint-Maixent. — Revue épigraphique.
103 Saint-Malo. — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
104 Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
105 Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
106 Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'Archéologie de Saintes.
107 Senlis. — Comité archéologique.
108 Sens. — Société archéologique.
109 Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique
110 Sousse (Tunisie). — Société archéologique.
111 Toulon. — Académie du Var.
112 Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
113 Tours. — Société archéologique de Touraine.
114 Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences-Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
115 Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme (1866).
116 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
117 Vannes. — Société polymathique du Morbihan.

118 Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

119 Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VIII

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1 Agram. — Société archéologique Croate de Zagreb. (Agram-Croatie).
2 Bari (Italie). — Academia eraldica Italiana.
3 Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
4 Bruxelles. — Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
5 Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
6 Bruxelles. — Société des Bollandistes.
7 Bruxelles. — Société d'Archéologie.
8 Christiania. — Université royale de Norwège.
9 Genève. — Société de Géographie.
10 Genève. — Institut national genevois.
11 Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
12 Helsingfors. — Société finlandaise d'archéologie.
13 Liège. — Institut archéologique liégeois.
14 Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
15 Luxembourg. — Société archéologique et historique.
16 Maredsous (Belgique). — *Revue Bénédictine.*
17 Metz. — Académie.
18 Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».
19 Namur. — Société archéologique.
20 Neuchatel. — Société Neuchatelloise de géographie.
21 New-York. — The New-York Public Library.
22 Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
23 Stockholm. — Académie royale des antiquités.
24 Stockholm. — Nordiska Museet.
25 Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
26 Vienne (Autriche). — Institut géographique.
27 Washington. — Smithsonian Institution.

IX

BIBLIOTHÈQUES

1 La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
2 — de la Cour d'appel d'Orléans.
3 — du grand Séminaire d'Orléans.
4 La bibliothèque du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
5 — du petit Séminaire de Sainte-Croix.
6 — administrative de la Préfecture du Loiret.
7 — des employés du Loiret.
8 — du Lycée d'Orléans.
9 — de l'École normale des instituteurs du Loiret.
10 — de l'École normale des institutrices du Loiret.
11 — de la réunion des officiers d'Orléans.
12 — de la Rédaction des *Annales religieuses* d'Orléans.
13 — publique de la ville de Montargis.
14 — publique de la ville de Pithiviers.
15 — publique de la ville de Blois.
16 — publique de la ville de Chartres.
17 — Mazarine (Paris).
18 — de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
19 — de la ville de Paris, à l'Hôtel de Ville.
20 — du Musée de Saint-Germain-en-Laye.
21 — de l'Université de Lille (Nord).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1905

Président. — M. HERLUISON, ✻, ✿ I., rue du Bourdon-Blanc, 27.

Vice-Président. — M. Alexandre POMMIER, boulevard Rocheplatte, 7.

Secrétaire. — M. A. BRETON, rue des Huguenots, 1.

Vice-Secrétaire-archiviste. — M. O. RAGUENET DE SAINT-ALBIN, rue d'Illiers, 17.

Trésorier. — M. G. JACOB, rue Parisie, 4.

Commission des publications. — MM. VIGNAT ✿, BAILLET, COCHARD.

Commission de la Bibliothèque. — MM. JACOB, BASSEVILLE ✿, POMMIER.

Séance du vendredi 13 janvier 1905

Présidence de M. Herluison, *président.*

La séance est ouverte à 8 h. 1/4 Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le Président prend la parole en ces termes :

Messieurs et chers Collègues,

Appelé par vos suffrages à l'honneur de présider vos séances, mon premier devoir sera de vous en remercier.

Je suis un peu confus, je l'avoue, en me voyant occuper le siège que vient de quitter l'éminent comte Baguenault de Puchesse.

Son érudition et sa haute autorité l'ont justement désigné aux multiples fonctions qu'il remplit avec tant de compétence, et qui, récemment encore, l'ont indiqué au choix de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour présider, à Bordeaux, le congrès des Sociétés savantes des départements.

D'autre part, j'aperçois assis à nos côtés, MM. Anatole Basseville et Gaston Vignat, nos érudits doyens, mes condisciples d'antan, aujourd'hui mes guides, que je ne sais égaler dans les services qu'ils ont rendus.

Dans le même ordre d'idée, j'évoquerai le souvenir des disparus, c'est pour moi un devoir de cœur.

Que de présidents, en effet, dévoués et distingués : MM. Lacave, Desnoyers, Leber, de Buzonnière, de Vassal, Dupuis, Mantellier, Collin, Boucher de Molandon, E. Bimbenet et Tranchau.

Je les ai tous connus, non peut-être dans cette enceinte, mais durant près d'un demi-siècle, dans l'exercice de ma chère profession, que je regrette encore.

Il me semble les voir feuilletant mes bouquins, examinant mes vieilles estampes, complétant les vieux documents, dissertant sur les échos du jour et, selon l'expression célèbre, *de omni re scibili...*

Leurs œuvres, toujours présentes à nos mémoires, constituent le glorieux passé et comme le glorieux patrimoine de la Société.

Que suis-je auprès de ces maîtres ?

Si je ne puis avoir la prétention de les égaler, au moins tenterai-je, avec votre bienveillante indulgence et le concours du dévoué collègue que vous m'avez adjoint, de suivre leur sillon, en travaillant au bien de la Société.

Les longs espoirs ne sont point interdits aux institutions, aussi bien n'étonnerai-je personne en constatant que malgré les excellents travaux de nos devanciers, notre compagnie a encore devant elle un vaste champ d'études à explorer, et dans notre sol, une mine encore inconnue de richesses archéologiques à découvrir. Recherchons-les.

La Section historique nous incite, d'autre part, à poursuivre la publication des *Cartulaires*, si bien commencée sous l'impulsion de M. Vignat ; celle du *Répertoire archéologique* et du *Dictionnaire des noms de lieux* de la province, si utiles pour l'histoire du moyen âge.

Un projet d'*armorial de l'Orléanais*, élaboré par M. de Vassal, à une date déjà éloignée, s'impose ; ce recueil rendrait de signalés services aux travailleurs.

Enfin l'*histoire numismatique et sigillaire*, une *bio-bibliographie* et une *iconographie* (dont les éléments ont été, en grande partie, réunis par plusieurs d'entre nous), ont leur place marquée dans nos *Mémoires*.

Mais il est un sujet inépuisé, toujours actuel pour des Orléanais, je veux parler de Jeanne d'Arc.

Si nombreux, si variés, qu'aient été, dans le passé, les éclatants hommages rendus à la Pucelle, il est de notre devoir d'être toujours prêts à l'honorer, sans préjuger la forme ou le caractère que devra revêtir l'hommage de demain.

Notre patriotisme est en jeu ; nous ne pouvons nous désintéresser de cette sainte mémoire.

En terminant cette allocution déjà trop longue, je veux être l'interprète de votre gratitude auprès de l'administration préfectorale et municipale qui veut bien nous seconder dans nos modestes efforts et accroît, ainsi, l'estime de la population pour notre Société.

Plus intimes, mais non moins vifs, seront nos remerciements à l'égard de ceux de nos collègues, qui, dans le silence, se sont acquittés, au grand profit de notre groupe, des fonctions de secrétaire, d'archiviste et de trésorier.

Leur dévouement et leur désintéressement seront l'exemple et la force de leurs successeurs.

Ces paroles sont accueillies par des applaudissements unanimes.

— M. le Président, s'adressant ensuite à M. Soyer, archiviste du département du Loiret, qui assiste à nos séances pour la première fois depuis son élection, lui souhaite la bienvenue et fait connaître que M. Soyer a bien voulu faire hommage à la Société d'une trentaine de brochures dont il est l'auteur, et qui constituent un véritable bagage littéraire dont nous le remercions.

Après quoi, passant en revue les divers ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. Herluison signale, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France du 30 novembre 1904*, une communication de M. Paul Vitry sur la restauration récente dont la statue de Louis XI, à Cléry, a été l'objet : dans le *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville* (n° 2 de 1904) un article de M. A. de Florival sur le passage de Jeanne d'Arc dans le Ponthieu en 1430 ; dans le *Bulletin de la Société géographique du Cher* (1er fascicule de 1904) plusieurs conférences sur la Chine, le Japon et la Tunisie, par notre compatriote M. Paul Hazard, avocat et président de cette Société.

— M. Herluison signale en outre un article de notre compatriote M. Georges Goyau, paru dans le journal le *Gaulois* du 6 janvier 1905, intitulé : « Une nouvelle Jeanne d'Arc », et un article de M. Germain Lefèvre-Pontalis sur *Jeanne d'Arc à Paris*, paru dans le *Journal des Débats* du 8 janvier 1905.

— Enfin, à propos du Congrès archéologique de France, LXXe session tenue à Poitiers en 1903, M. le Président ajoute :

Poitiers est une des villes ayant conservé les plus curieux et les plus nombreux souvenirs archéologiques.

La Société française d'Archéologie, en y tenant ses assises en 1903, sous la direction de notre éminent collègue M. E. Lefèvre-Pontalis, trouvait là un terrain tout préparé pour ses investigations. Aussi le volume qui s'ouvre par un guide du Congrès par M. de la Bouralière, offre-t-il un intérêt particulier pour les archéologues. Une dizaine de nos collègues ont pris part à ce Congrès. Ce sont : MM. le vicomte M. de Beaucorps, Léon Dumuys, Paul Fougeron,

Paul Fourché, de Bordeaux, L. Guignard, Jules Lair, de l'Institut, Eugène Lefèvre-Pontalis et Paul Martellière.

— M. Breton, secrétaire, dépose les procès-verbaux du trimestre qui vient de s'écouler et il demeure convenu que, d'accord avec le bureau, ces procès-verbaux seront imprimés pour le *Bulletin*.

Il donne lecture de la carte que la Société archéologique du Tarn-et-Garonne vient de nous adresser et qui, suivant l'usage, est conçue en vers latins. Cette année c'est un double distique dont le texte est le suivant :

Cara soror, veterum assidue memor esto parentum ;
Ardenter, prisci temporis acta, cole,
Sicque novum, studio, traduces leniter annum :
Quod, crede, ex toto corde peropto tibi !

Ensuite, la parole est donnée à M. G. Baguenault de Puchesse pour la lecture d'une notice sur M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans et notre collègue, décédé en 1900.

Cette notice très complète et d'autant plus intéressante qu'elle est semée de souvenirs personnels de l'auteur qui, dans sa jeunesse, a beaucoup approché M. Loiseleur, retrace d'une façon saisissante la vie et les travaux de notre savant bibliothécaire qui, sous la plume de M. Baguenault, semble revivre pour chacun de ceux d'entre nous qui l'ont connu.

L'impression de ce travail est votée à l'unanimité.

— Au moment de lever la séance, M. le Président distribue aux membres présents les épreuves d'un projet de monument colossal à Jeanne d'Arc, qui pourrait être érigé à l'aide d'une souscription publique. Il prie ses collègues de prendre connaissance de cet exposé des motifs et, après l'avoir étudié, de vouloir bien lui transmettre leur avis à une prochaine séance, en vue d'une prise en considération de ce projet, s'il y a lieu.

Séance du vendredi 27 janvier 1905.

Présidence de M. Herluison, *Président*

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence de M. Herluison. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président rend compte des dernières publications reçues. Il signale particulièrement le compte rendu de la séance de la Société des Beaux-Arts, tenue à Paris le 28 décembre dernier, où se trouvent des articles sur : *Les maisons de la Renaissance à Romorantin*, par *M. Scribe* ; *Gois père et fils, statuaires*, par *MM. Herluison* et *P. Leroy* ; *le théâtre à Fontainebleau*, par *M. Thoison*. A signaler encore : *Le catalogue des manuscrits des bibliothèques de France*, tomes XLII et XLIII ; ce dernier contient : *Orléans*, par *M. Cuissard*.

— Les dons suivants ont été faits à la Société : par *M. Charles de Beaucorps : L'administration de M. Jubert de Bouville, intendant d'Orléans* ; par M. le *vicomte de Spoelberch de Lovenjoul*, à Bruxelles : *La genèse du roman de Balzac, les Paysans*, Paris Ollendorff 1901, in-8° ; par *Mme Marteau, portrait de M. Leclerc*, son père, ancien membre de la Société archéologique, 1865-1868, photographie, carte de visite ; par M. *Jules Baillet* : les *déesses mères* d'Orléans.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. le Président donne ensuite connaissance des lettres suivantes :

Lettre de l'Académie de Mâcon contenant le programme des concours ouverts par cette Académie à l'occasion de son jubilé centenaire en 1905 ;

Lettre collective de MM. L. Fr. Lœffler et Erik Brate, de Stockholm, écrite en excellent français et remerciant la Société de les avoir élus membres correspondants.

— Quatre nouvelles présentations sont faites, savoir : Par MM. Her-

luison, Basseville, Huet et Breton, de M. *Louis Pagnerre*, ancien magistrat, auteur de divers travaux sur la musique, comme membre correspondant ;

Par MM. Herluison, Jarry et Cochard, de *M. l'abbé Debout*, chanoine d'Arras, auteur de *travaux sur Jeanne d'Arc*, comme membre titulaire non résidant ;

Par MM. Herluison, Jacob et Basseville, de M. *Georges Houel*, notaire à Paris, auteur de la brochure : *La Réveillère Lepeaux* en Sologne, au même titre ;

Et enfin par MM. Herluison, Baguenault de Puchesse et Pommier, de M. le vicomte de *Spœlberch de Lovenjoul*, à Bruxelles, auteur de travaux littéraires et historiques, au titre de membre correspondant étranger.

— Il sera procédé, suivant le règlement, à une séance ultérieure, à l'élection de ces candidats.

— M. le Président lit une note sur le peintre Charles-Henri Michel, récemment décédé à Paris, ancien camarade d'atelier de M. Eudoxe Marcille, qui avait particulièrement consacré son talent à des tableaux représentant Jeanne d'Arc.

— M. Fougeron, trésorier sortant, présente le compte des recettes et dépenses de l'année en 1904. Au nom de tous les membres présents qui s'associent à ses paroles, M. le Président remercie M. Fougeron d'avoir rempli pendant trois ans une tâche souvent ingrate avec un zèle et un soin dont il ne s'est jamais départi.

— A l'occasion de ce compte rendu financier, M. Baillet émet le vœu que des remerciements soient adressés aux membres de la municipalité et du Conseil municipal qui ont fait valoir les services rendus à la ville d'Orléans par la Société archéologique et ont ainsi fait maintenir la subvention annuelle que, dans un but d'économie, certains conseillers avaient voulu réduire. Il signale notamment (en s'oubliant bien entendu lui-même), M. Lepage, adjoint, et MM. Robineau-Pineau et Noël qui ont rendu un service signalé en fournissant à ce sujet des

explications utiles et convaincantes. M. le Président répond que la Société ne peut que s'associer aux paroles de M. Baillet et que déjà il a adressé ses remerciements au Maire et au Conseil.

— M. Huet, dans une heureuse improvisation, appuie vivement la proposition d'un monument national à élever à Jeanne d'Arc. Il considère ce projet tout à fait séduisant parce que l'image de notre héroïne est la personnification du patriotisme et dit qu'il serait heureux de voir la ville d'Orléans, représentée par la Société archéologique, se mettre à la tête d'un mouvement qui, sans aucun doute, ne tardera pas à s'étendre ; car, lorsqu'il s'est occupé de Jeanne d'Arc au point de vue de la musique, il a rencontré partout, en Italie, en Allemagne et surtout en Angleterre, non seulement la plus grande bienveillance pour l'aider dans ses recherches, mais même un véritable enthousiasme pour cette figure unique dans l'histoire.

Comme conséquence de ces paroles, une Commission composée du Bureau et de MM. Baguenault, Basseville, Soyer et Huet est nommée aussitôt. M. Herluison en sera le Président et M. Huet le Secrétaire, Elle tiendra ses séances à la salle des Thèses et se réunira pour la première fois mercredi prochain 1er février 1905, à 2 h. 1/2 du soir. Des cartes seront envoyées aux membres de la commission.

— M. Raguenet de Saint Albin a trouvé dans l'*Intermédiaire des Chercheurs* (nos du 30 octobre 1904) une lettre de Dause de Villoison, datée de Pithiviers et adressée à M. de Loane, dans laquelle, contrairement à ce qui a été dit de ce professeur qu'on avait représenté comme renfermé dans ses études grecques, et sans aucunes relations avec le monde, on le voit parler d'un grand nombre de personnes de la société orléanaise de cette époque. L'auteur de la communication demande des renseignements sur les personnes désignées dans cette lettre et M. Raguenet de Saint Albin à son tour prie ses collègues de l'aider à répondre, car il n'en connaît que quelques-unes.

La lettre étant jugée intéressante, il est décidé qu'elle sera insérée au *Bulletin* et que, livrée au plus tôt à l'impression, il en sera adressé une épreuve à chacun des membres de la Société avec prière d'identifier les noms des personnes désignées dans cette lettre.

Séance du vendredi 10 février 1905.

Présidence de M. Herluison, *président.*

— La séance est ouverte à 8 h. 1/4. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

— M. le Président passe en revue les diverses publications reçues dans la quinzaine qui vient de s'écouler et signale notamment :

Un article de la *Chronique des Arts* (28 janvier 1905) rendant compte d'un ouvrage publié par M. Ernest Strahlin intitulé : *Jean Petiot et Jacques Bordier, artistes huguenots*, Genève, 1905, in-8°. Ce livre révèle que Jean Petiot, émailleur, eut pour premier maître le joaillier-orfèvre Pierre Bordier, issu d'une famille orléanaise.

M. le Président annonce en ces termes le décès de M. l'abbé Gillet :

Nous avons à déplorer la mort d'un de nos associés correspondant : M. l'abbé Cyrille Gillet, ancien curé de Sougy, décédé à Orléans, le 4 février. Votre président et plusieurs de nos collègues représentaient la Société à ses obsèques. Né à Pierrefitte-sur-Sauldre, le 18 mars 1834, M. l'abbé Gillet était l'auteur du livre : *La vénérable Louise de France, en religion Marie-Thérèse de Saint Augustin, fille de Louis XV*, volume in-8°, publié à Orléans en 1880.

— M. Herluison lit ensuite une notice sur M. Rabourdin-Grivot, ancien maire d'Orléans, décédé le 2 février, conservateur du musée des estampes de la ville.

La Revue du Berri qui publie chaque année douze fascicules et la *Société de géographie du Berri* qui est présidée par M. Paul Hazard, notre compatriote, demandent à échanger leur Bulletin contre celui de la Société.

Accordé.

— Deux présentations sont faites :

M. Paul Tranchau, trésorier payeur général à Rennes, chevalier de

la Légion d'honneur, au titre de membre correspondant, par MM. Maxime de Beaucorps, de Gastines, Jacob et Breton.

M. Anatole Claudin, libraire éditeur, archiviste paléographe, lauréat de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, auteur d'une remarquable histoire de l'imprimerie en France, au titre de membre honoraire élu, par MM. Herluison, Basseville et Cochard.

Il sera statué sur ces deux présentations dans les délais réglementaires.

— M. Huet, chargé par la commission du rapport sur le projet d'un monument colossal à ériger à Jeanne d'Arc, présente ce rapport de la manière suivante :

Sur le projet lui-même, il fait connaître que la commission a été unanime pour reconnaître qu'il procède d'une idée tout à fait rationnelle et il remercie M. Herluison au nom de la commission d'avoir donné un corps à ce projet.

Ce monument, s'il est érigé, devra être avant tout national, parce que la France tout entière rend chaque jour à Jeanne d'Arc d'universels hommages. Il est juste aussi qu'il soit international, parce que le monde entier s'associe à l'admiration de la France.

Mais pour tous Jeanne est la Pucelle d'Orléans, à l'étranger notamment elle n'a pas d'autre nom. C'est donc à Orléans que le monument doit être élevé.

Ce projet est-il réalisable à Orléans? Trouvera-t-on dans notre ville un emplacement vaste et culminant? L'objection n'est pas sans valeur, mais elle n'est pas insoluble, car la Bavaria à Munich, l'aigle de Waterloo en Belgique sont construits en plaine.

Ce monument, ajoute-t-on, coûtera très cher, au moins 300,000 fr. Les épaules de la Société sont-elles assez robustes pour suffire à un pareil effort? La réponse nous vient de ce que nous savons déjà des sympathies des nations étrangères, telles que l'Angleterre, l'Amérique ou l'Allemagne.

Si donc la Presse s'emparait de cette idée, on pourrait espérer le succès.

Dans ces conditions, la commission propose que la Société sème cette belle idée que d'autres feront lever, et au moment de la récolte, la

Société trouvera sa gloire à se dire qu'elle a été le premier ouvrier de cette grande œuvre.

En conséquence, la commission a conclu qu'il y avait lieu de soumettre à la Société les réflexions qui précèdent en lui laissant le soin de prendre une décision.

Les assistants remercient M. Huet de ce remarquable rapport dont l'insertion au *Bulletin* est votée à l'unanimité (1).

— M. le Président ajoute que maintenant il ne reste plus à la Société qu'à faire connaître aux promoteurs du projet le sentiment unanime de la Société, afin que l'idée soit mûrie, et lancée au besoin par la presse. Suivant les résultats obtenus, une décision sera prise et quelle qu'elle soit, il restera acquis que la Société aura donné à ce beau projet sa complète adhésion à une pensée toute patriotique.

Plusieurs membres font observer que dans le cas où cette statue de Jeanne d'Arc serait érigée à Orléans, son emplacement pourrait être à Saint-Loup sur l'éperon du château qui domine la Loire, c'est-à-dire à la place même qui fut témoin du premier succès de Jeanne d'Arc en notre ville, celui de la Bastille du même nom.

— M. l'abbé Cochard signale une nouvelle découverte faite par M. Leroy, membre correspondant de la Société, dans le minutier de Jargeau où se trouve un bail emphytéotique consenti à Jean de Chalon, imagier. Ne serait-ce pas l'auteur des fragments de bas-reliefs trouvés dans le champ de Toute-Messe?

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h. 1/2.

(1) Voir plus loin, page 76.

Séance du vendredi 24 février 1905.

Présidence de M. Herluison, *président.*

— La séance est ouverte à 8 heures et demie, le procès-verbal de a dernière séance est lu et adopté.

— M. le Président souhaite la bienvenue à M. Paul Fourché, de Bordeaux, membre correspondant de notre Société et secrétaire général du Conité girondin d'art public, qui assiste à la séance, puis il rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine :

— Dans la *Revue du Berry* et *du Centre* (novembre 1904), il signale un article intitulé : *A propos du siège de Avenum par César*, où M. J. Pierre consigne et discute, sans cependant en tirer de conclusions, les diverses hypothèses émises sur la situation de Genabum, Vellanodunum, Noviodunum, Avaricum, etc.

— Dans le numéro de janvier 1905 de la même revue se trouve un article sur le poète musicien Maurice Rollinat qui fut pendant quelque temps clerc à Orléans, chez Me Guérin, notaire.

— Dans la correspondance est une lettre de M. C. Bloch, ancien archiviste du Loiret, qui donne sa démission de membre titulaire résidant de la Société. M. Bloch ayant quitté le département, sa démission est acceptée.

— Le Comité du 75e anniversaire de Fustel de Coulanges invite la Société à la séance commémorative qui aura lieu à Paris, le 18 mars. M. le Président représentera la Société à cette cérémonie.

— Une lettre de M. Munsch, membre titulaire, non résidant, signale la mise à jour dans la basse-cour du château de Sully-sur-Loire, des restes d'un ancien donjon. En attendant que M. Munsch envoie une note et un plan, MM. Jarry et Fougeron sont délégués par la Société pour aller etudier sur place et photographier, s'il est possible, ces intéressantes substructions.

— Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures de MM. Houel et le chanoine Debout, présentés le 27 janvier ; Claudin, présenté le 10 février ; Louis Pagnerre, présenté le 27 janvier, et Paul Tranchau, le 10 février. Ces candidats ayant réuni l'unanimité des suffrages, M. le Président proclame M. le chanoine Debout et M. G. Houel, notaire, membres titulaires non residants ; MM. Louis Pagnerre et Paul Tranchau, membres associés correspondants. M. Claudin, libraire, membre honoraire élu.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Léopold Delisle rappelant d'une façon très élogieuse les importants travaux de notre nouveau membre honoraire, M. Claudin. Cette lettre sera insérée au Bulletin.

— A l'occasion de cette lettre, la Société manifeste toute sa sympathie à M. Léopold Delisle et lui exprime tous ses regrets au sujet de son départ de la Bibliothèque nationale.

— M. Baguenault de Puchesse signale, dans les *Analecta Bollandiana,* une importante étude critique de M. Albert Poncelet sur les saints de Micy. L'existence même de ces saints est fortement mise en doute par l'auteur. M. l'abbé Jarossay, qui a écrit l'histoire de l'abbaye de Micy, veut bien se charger de présenter à la Société, dans une prochaine séance, un rapport sur le travail de M. Poncelet.

— M. Raguenet de Saint-Albin remercie ceux de ses collègues qui lui ont adressé des notes sur la lettre de Danse de Villoison, et répond à l'objection qui lui a été faite sur l'authenticité même de cette lettre. Suivant lui, l'authenticité est prouvée, non seulement par le

passage *Danses sum*, mais encore par ce fait que la lettre est datée de Pithiviers où habitait la famille de la femme de Danse de Villoison.

— M. Pommier a reçu de M. Edmond une nouvelle lettre sur l'étymologie du mot *jard*. Bien qu'elle ne soit pas concluante, cette lettre est intéressante par les nombreux noms de lieux dérivés du mot *jard* ou *jars* qu'elle cite. A ce sujet, M. Guillon fait observer que dans la basse Loire, le mot jard ne désigne pas un caillou d'une espèce spéciale, mais un ban de cailloux. Il ajoute qu'entre Briare et Sully il existe dans la Loire plusieurs passages difficiles pour la batellerie qui, dans le pays, sont appelés *jard*.

— M. le Président, en annonçant l'exposition des projets pour la reconstruction du Musée de peinture, signale, parmi ces projets, celui d'un Orléanais, M. Rapine, qui présente de très séduisantes façades dans le goût de la Renaissance de l'école des bords de la Loire.

— M. le Président fait observer qu'on vient de donner le nom d'Edouard Fournier à une rue du XVIe arrondissement de Paris et qu'il serait très désirable qu'une rue de notre ville rappelât également le nom de ce savant historien de Paris, qui naquit à Orléans en 1819, rue du Bourdon-Blanc, n° 4.

— Avant de se séparer, la Société fixe au vendredi 14 avril la date de la séance où, suivant l'usage, elle recevra les deux autres Sociétés savantes d'Orléans.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du vendredi 10 mars 1905.

Présidence de M. Herluison, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la

dernière quinzaine et dépose sur le bureau le *Recueil des usages locaux du Loiret*, dont l'envoi a été fait par M. le Préfet, et le tirage à part de l'étude sur les *anciennes tapisseries des hospices d'Orléans*, dont l'auteur fait hommage à la Société.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— M. le Président donne lecture des lettres de remerciements qu'il a reçues des nouveaux membres élus à la dernière séance : MM. Claudin, Pagnerre, Houel, Tranchau et le chanoine Debout.

— M. le Président dépose sur le bureau une circulaire du Ministère annonçant que l'ouverture du 43e Congrès des Sociétés savantes aura lieu à Alger le 19 avril prochain et demande l'envoi avant le 25 mars de la liste des membres de la Société qui pourraient être délégués à ce Congrès.

— M. le Président a reçu de M. Georges Montorgueil, rédacteur à l'*Eclair*, une lettre où ce dernier demande, en prévision de la séparation des Eglises et de l'État et de la remise aux pouvoirs publics des édifices actuellement affectés au culte, quelles mesures notre Société préconise pour sauvegarder les œuvres artistiques ou archéologiques possédées aujourd'hui par les fabriques. Les membres présents sont d'avis d'accuser simplement réception de la lettre, en s'associant aux appréhensions causées par l'incertitude du sort réservé à ces œuvres.

— M. l'abbé Porcher, directeur de la *Revue de Loir-et-Cher*, demande un échange pur et simple de cette revue avec nos publications. La Société décide de refuser cet échange dans les conditions proposées et de ne rien changer au mode actuel d'échange.

— Quatre présentations de candidats au titre de membres associés correspondants sont déposées sur le bureau.

M. H. Rapine, architecte diplômé du gouvernement, présenté par MM. Herluison, Fougeron et Garsonnin ;

M. Emile Fouquet, directeur du *Magasin pittoresque*, présenté par MM. Pommier, Raguenet de Saint-Albin et Huet ;

M. Albert Brichet, amateur d'œuvres d'art et donateur d'objets déposés au Musée historique, présenté par MM. Herluison, Jacob et Larcanger ;

M. Ch. Lorin, peintre verrier, présenté par MM. Herluison, Huet et Fougeron.

Il sera statué sur ces diverses candidatures dans une prochaine séance.

— M. Guillon, dans une érudite causerie qu'il promet de rédiger, décrit et commente les éventails populaires de l'époque révolutionnaire déposés au Musée historique.

— M. l'abbé Jarossay donne lecture d'un rapport sur l'étude de M. Albert Poncelet paru dans les *Analecta Bollandiana* sous ce titre : les saints de Micy ont-ils véritablement existé ? Le travail de M. l'abbé Jarossay est renvoyé à la Commission des publications.

— Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du vendredi 24 mars 1905.

Présidence de M. Herluison, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale :

Dans le *Bulletin* de l'Ecole des Chartes (trimestre de septembre à décembre 1904) un compte rendu signé par M. E. G. Ledos de l'ouvrage de M. Marius Sepet : *Du temps de la Pucelle.*

Dans la *Revue du Berry* (livraison de mars 1905) une note de notre collègue, M. Léon Dumuys, sur une enseigne de pèlerinage de Déols.

— M. Baguenault de Puchesse offre à la Société, de la part de M. Maurice Prou, bibliothécaire à la bibliothèque nationale, une brochure extraite de la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger* et intitulée : *Concession des coutumes de Lorris aux habitants de Nibelle en 1174*. M. Prou publie le texte latin de la charte, d'après un *vidimus* délivré en 1377 sous le sceau de la prévôté d'Orléans et conservé aux archives nationales :

Louis VII, en accordant aux habitants de la paroisse de Nibelle des franchises, ne dit pas qu'il a voulu les favoriser à l'égal de leurs voisins de Lorris, mais les articles se correspondent presque mot pour mot, sauf l'article 34 concernant quelques localités spéciales qui est supprimé.

M. Prou commente avec sa compétence bien connue le texte de cet acte que M. Luchaire s'était borné à signaler. Il rappelle quelques-uns de ces usages propres à des communes voisines de la forêt d'Orléans et il relève dans le latin quelques expressions intéressantes, comme celle de l'article 15 concernant l'obligation « *corvatam* » pour les habitants ayant chevaux et voitures de conduire le vin du roi une fois par an à Orléans : *ad vinum nostrum adducendum Aurelianis*. La charte de Lorris avait laissé ce point obscur.

Nous ne pouvons que remercier M. Maurice Prou de cette petite étude très intéressante pour notre vieil Orléanais.

— Il est fait hommage à la Société par M. Maurice Taconnet d'un travail sur un poète du clocher, *Edouard Toutain Mazeville*, auteur d'un poème sur Jeanne d'Arc.

Des remerciements seront adressés à l'auteur.

— Au nom de la commission des publications, M. Jarry fait un rapport sur l'étude critique de M. l'abbé Jarossay lue à la dernière séance. Les conclusions du rapport, tendant à l'insertion au *Bulletin* du travail de M. Jarossay, sont adoptées par la Société.

— Il est ensuite procédé au vote sur les quatre candidatures présentées à la dernière séance.

Après scrutin, MM. Rapine, Fouquet, Brichet et Lorin sont proclamés membres associés correspondants.

— Deux autres présentations sont déposées sur le bureau, celle de M. Pierre Dufay, conservateur de la bibliothèque de Blois, présenté par MM. Herluison, Basseville et Soyer à titre de membre associé correspondant, et celle de M. Francis Lowel, avocat à Boston, auteur d'une *Histoire de Jeanne d'Arc* publiée en 1896, présenté comme associé étranger par MM. Herluison, Cochard et Jacob.

Il sera statué sur ces deux candidatures dans une prochaine séance.

— M. le Président rend compte à la Société de la cérémonie du cinquantenaire de Fustel de Coulanges, à laquelle il avait été délégué. Il a rencontré à cette cérémonie plusieurs de nos membres honoraires, notamment M. Jules Lemaître, qui lui a fait espérer un travail pour notre séance du 14 avril.

— M. le Président est heureux d'annoncer à la Société qu'à l'occasion du concours des antiquités nationales, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de décerner une médaille à notre collègue, M. Henri Stein, pour l'ouvrage qu'il a publié en collaboration avec M. P. Quesvers sous ce titre : *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens* (4 vol. in-4°).

— Il rappelle également la nomination récente de notre vice-président, M. Pommier, comme conservateur des estampes au musée d'Orléans et se fait l'interprète de la Société entière en adressant à notre collègue des félicitations.

— M. Huet fait ensuite la communication suivante, relative à une proposition du Touring-Club de France au sujet des sites et monuments de notre région :

Messieurs, j'ai reçu, il y a aujourd'hui huit jours, du Président du T. C. F. la lettre que voici :

Paris, 14 mars 1905.

MONSIEUR,

Le comité des sites et monuments pittoresques, constitué par le Touring-Club pour la défense et la mise en valeur des beautés naturelles de la France, a décidé de former dans chaque département un comité local dont la fonction première consistera à relever la liste des sites et monuments pittoresques de la région par ordre de mérite et d'intérêt, en révisant ou complétant au besoin les premiers renseignements fournis à ce sujet par les délégués du Touring-Club.

Ce travail rempli, les comités départementaux joueront ensuite le rôle de comités de vigilance à l'égard des sites et monuments ainsi inventoriés. Ils auront pour mission d'étudier tous les moyens propres à en assurer la conservation et la mise en valeur et, à cet effet, de se concerter avec les groupements déjà existants, syndicats d'initiative, d'hôteliers ou autres, de provoquer, quand besoin sera, l'intervention du Touring-Club par l'entremise du comité des sites.

Pour faire œuvre utile dans cet ordre d'idées, il importe de faire appel au concours des Sociétés locales susceptibles de s'intéresser à notre entreprise, de façon que chacune d'elles soit représentée dans le futur comité.

A cet effet, nous venons vous demander de vouloir bien nous aider à former ce nouveau groupement, soit en acceptant personnellement d'en faire partie, soit en nous désignant à votre place un autre membre de votre association, choisi de préférence parmi ceux qui habitent des régions intéressantes, qui vous paraîtraient en situation de prêter au comité départemental un concours efficace.

Dès que nous aurons réuni les adhérents nécessaires, nous nous empresserons de constituer le comité et de lui transmettre le travail de nos délégués, en l'invitant à dresser le catalogue des sites et monuments pittoresques de la région.

Veuillez agréer, etc.

Je crois savoir, Messieurs, que quelques-uns d'entre nous, MM. Didier, Herluison, Dumuys et Jarry ont reçu une pareille lettre.

Sans mandat de leur part, mais certain par avance de n'être point par eux désavoué, j'ai cru de mon devoir de vous communiquer cette lettre. D'abord, les termes m'en faisaient une obligation. Pour faire œuvre utile, dit-elle, il importe de faire appel aux Sociétés locales susceptibles de s'intéresser à cette entreprise, de façon que chacune d'elles soit représentée dans le futur comité.

Que la Société archéologique ne fût point absolument qualifiée pour collaborer avec le Touring dans son œuvre de pur tourisme, cela pouvait se soutenir : bicyclettes, chemins de fer, autos, hôtels, guides cantonaux, cela n'était guère de notre ressort; mais quand la prévoyante Société, une fois son œuvre technique de l'art de voyager définitivement et solidement fondée, venant à songer à son côté artistique, quand elle pensera que la condition nécessaire du voyage était d'avoir quelque chose à montrer au voyageur, que les belles choses de tous les temps, voire les plus anciens, étaient bonnes à montrer, qu'afin de les montrer il fallait les sauver de toutes les destructions possibles, elle a été la première, vous le voyez, à estimer qu'elle devait solliciter le concours des Sociétés locales susceptibles de s'intéresser à son entreprise.

Or, quelle est pour le moment cette entreprise?

Son titre, vous l'avez entendu, c'est le comité des sites et monuments pittoresques, constitué déjà depuis quelque temps par le Touring pour la défense et la mise en valeur des beautés naturelles de la France. Or notre devise à nous n'est-elle pas la même : « *Antiquitatis custodes* » ? Dans ce comité de défense, nous avons notre place marquée nécessairement.

Dans quelles limites, ce sera l'affaire du Touring qui a eu l'initiative, et je crois qu'il ne sera point difficile de lui faire admettre que notre Président fasse partie de droit du comité local en formation.

Dès à présent, peut-être serait-il possible d'entrer en relations à ce sujet avec l'administration du Touring.

Au mois de novembre 1899, le Touring-Club eut l'idée de s'adresser à ses sociétaires pour éditer par souscription un colossal ouvrage illustré qui fût comme un inventaire photographique des richesses naturelles et d'art de la France.

Trente volumes de 80 pages, environ 5.000 photographies, avec un

texte très sobre, disant simplement ce qui intéresse le voyageur.

Le prix : 100 francs.

Un grand nombre de ces volumes ont déjà paru. Ils ne se vendent point séparément ; mais, par une bonne fortune toute spéciale, il se trouve que l'un d'eux est délivré à part, à titre de spécimen, au prix de 5 fr. (6 fr. 50 relié) et que ce volume est précisément celui qui a pour titre : *L'Orléanais.*

Ne pensez-vous point que nous pourrions l'acquérir ? Puis, ce premier pas fait, peut-être qu'en négociant habilement on pourrait acheminer les vingt-neuf autres vers les rayons de notre bibliothèque. Un échange avec nos publications suivantes, l'assurance de notre collaboration à la sauvegarde de l'avenir constituent une monnaie loyale et marchande qu'on peut, sans déchoir, proposer. Dans tous les cas, nous assurerions ainsi la constitution du comité qu'on se propose. C'est là tout le but de cette communication.

Comme suite à la communication de notre collègue, la Société désigne, pour la représenter dans le comité en voie de formation, MM. Herluison, Huet et Soyer.

De plus, elle prie M. Huet de se mettre en rapport avec l'administration du T. C. F. pour acheter le numéro spécimen des sites et monuments qui concerne précisément l'Orléanais et pour entamer des négociations au sujet de l'achat ou de l'échange de l'ouvrage complet.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

JULES LOISELEUR

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE D'ORLÉANS

1816-1900

Quand on vieillit, on aime à se remémorer les impressions de la jeunesse : les hommes qu'on a connus alors apparaissaient avec un relief plus grand ; nous leur trouvions des qualités extraordinaires, qui plus tard nous auraient moins frappés ; ils ont bénéficié des premières jouissances intellectuelles qu'on a goûtées près d'eux. Telle est restée dans mon souvenir la figure de notre collègue M. Loiseleur, que nous avons perdu il y a trois ans déjà et qui, depuis longtemps, accablé par le chagrin et la maladie, ne jouait plus un rôle actif parmi nous. Je l'avais connu presque au sortir du collège, vers 1860 ou 1861, alors que, peu occupé par le métier facile d'étudiant en droit, je commençais à travailler spécialement l'histoire, en débutant par le dépouillement des manuscrits orléanais relatifs à notre ville et à notre province.

Mon père, son ancien collègue au Conseil municipal d'Orléans, m'avait présenté un jour à lui à la Bibliothèque, où son gracieux accueil était souvent accompagné d'un conseil, d'un renseignement, d'une anecdote, qui me semblaient alors autant de révélations et dont j'essayais de tirer profit. Il connaissait merveilleusement son dépôt ; et l'histoire particulièrement avait pour lui peu de sources cachées. On était loin d'avoir sous la main toutes les références bibliographiques qu'on possède maintenant : les grandes Revues historiques, la collection de Documents inédits, les publications de la Société de l'histoire de France n'en

Bt [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
NEW ORLEANS [illegible]

étaient qu'à leur début ; on devait donc se borner aux anciens Mémoires, qu'avaient édités abondamment MM. Petitot, Michaud et Poujoulat, mais avec une érudition qui semblerait aujourd'hui bien insuffisante. Notre bibliothécaire les avait lus à fond, et il prétendait, avec une méthode qui lui était propre, en tirer des conclusions qu'on n'avait pas encore déduites avant lui. Il m'en entretenait souvent, tandis qu'il préparait les curieuses études, d'une forme très nouvelle, qui ont fondé sa réputation de chercheur et d'écrivain. Car, à la différence des « chartistes » de ce temps, M. Loiseleur était un lettré, connaissant et cultivant ses classiques, très amoureux de la forme, de l'esprit le plus délié, et peu disposé à goûter les travaux arides, « faits sur des documents sans valeur, dont l'intelligence ne pouvait tirer aussitôt des conclusions et des effets indiscutables ».

Sa vocation ne lui était pas venue du premier coup. Né à Orléans le 4 octobre 1816, Jules Loiseleur, après de brillantes études, avait pris la succession, comme notaire, de M. Lefèvre. Il s'était bien permis une légère infraction à ses graves occupations en faisant représenter au Gymnase une petite comédie intitulée *Lénore* : péché de jeunesse, qu'il n'avait pas même commis sous son nom.

Mais bientôt il se distingua par son aptitude aux affaires, son bon sens pratique, ses idées libérales, et, tout jeune encore, à trente ans, il entrait au Conseil municipal d'Orléans, avec ses amis Pagnerre, Vignat, Tricot. Il appartenait alors à la demi-opposition démocratique et voltairienne qui combattait le gouvernement de Juillet, sans croire qu'il fût possible de le renverser. Après la Révolution de 1848, frappé du danger que courait l'ordre public, sans profit pour la liberté, il se rapprocha résolument des conservateurs et rentra au Conseil, qui renversa, le 23 juillet 1848, la commission municipale qu'avait présidée le Représentant du peuple Alexandre Martin.

Une question très orléanaise occupa spécialement M. Loiseleur, et son ingénieuse persévérance trouva la solution d'un problème qui semblait insoluble. On avait décidé, depuis 1845, l'érection à Orléans d'un nouveau monument à Jeanne d'Arc ;

l'artiste était choisi, un sculpteur de renom, Foyatier; la composition adoptée par une commission compétente ; l'Etat avait fourni quelques canons ; et à l'aide d'une souscription publique, à laquelle on avait convié « le roi et sa famille, les deux Chambres, les ministres, le clergé, l'armée, la magistrature », on était arrivé péniblement à 63.000 fr. Il n'y avait pas même de quoi construire le piédestal. Les troubles qui avaient suivi la chute de Louis-Philippe ne donnaient confiance à personne. Le Conseil municipal, désireux d'aboutir, se trouvait dans un singulier embarras.

M. Loiseleur eut la pensée de proposer une grande loterie nationale sous le patronage de la ville. On émettrait cinq cent mille billets à un franc. Les frais et les lots absorberaient la moitié de la somme recueillie. Avec le reste, on solderait les honoraires de l'artiste, les dépenses d'érection de la statue sur le Martroi, les bas-reliefs, et on ferait une grande fête d'inauguration, à laquelle on convierait la France entière. L'idée semblait hardie ; l'auteur de ce projet n'aurait pas voulu s'en tenir là. Devançant les temps, il demandait qu'avec les ressources habilement ménagées de la loterie, on achetât encore quatre maisons de la rue Sainte-Catherine, qui séparaient le Musée de l'hôtel dit de Diane de Poitiers, appartenant à cette époque à M. de Farville, et qu'on créât à cet endroit une place, qu'on appellerait place Jeanne d'Arc et au milieu de laquelle on transporterait la statue de Gois, aujourd'hui replacée au bout du pont. En même temps, la façade de l'ancien hôtel de ville serait restaurée.

Le plan était bien digne d'un jeune membre de la Société archéologique. Il sembla difficile de l'exécuter tout entier ; mais le Conseil municipal l'adopta dans ses grandes lignes. Le gouvernement, avec ses lenteurs ordinaires, n'approuva la loterie qu'en octobre 1853. Une grande commission de quinze membres fut nommée pour poursuivre les opérations, contrôler les travaux, préparer la solennité de l'inauguration. Mon père en faisait partie avec MM. Marchand, Petau, Robert de Massy, Genteur, Vignat, Chevrier, Achille de Morogues,

sous la présidence du maire, M. Lacave ; et j'ai bien souvent entendu raconter la part prépondérante qu'avait prise M. Loiseleur à une œuvre qui fut en même temps pour Orléans un grand événement : le témoignage éclatant de son culte pour la libératrice ; le prestige nouveau et si durable donné à la grande fête commémorative du 8 mai ; une solennelle réconciliation de tous les partis sous la bannière de Jeanne d'Arc. Et comme pour M. Loiseleur l'art ne perdait jamais ses droits, il composait à cette occasion un grand drame lyrique en vers, ou plutôt une symphonie dialoguée, dont M. Louis Lacombe avait écrit la musique, pour offrir un attrait de plus à ces grandes journées de 1855, dont, trente-huit ans plus tard, le vieil initiateur se plaisait à rappeler toute l'histoire dans un des derniers écrits qui soit sorti de sa plume si alerte et si jeune encore (1).

Mais M. Jules Loiseleur n'allait pas tarder à quitter définitivement le notariat et la politique : son ami, M. Genteur, devenu maire d'Orléans, après la mort de M. Lacave, le nomma bibliothécaire de la ville, le 26 juin 1856, en remplacement de M. Watson. M. Loiseleur pouvait donner libre carrière à ses goûts de recherches ; et c'est dans nos Sociétés savantes qu'il devait maintenant publier ses travaux historiques. Admis en 1857 à la *Société archéologique* (2), en même temps que son ancien collègue, M. Petau, il y donna bientôt lecture de sa première notice sur « Les Châteaux historiques de la Loire », celle de Chaumont. Il s'excusait dans une note préliminaire de ce que « ce travail, par sa forme et ses côtés littéraires, sortait un peu du cadre ordinaire des Mémoires publiés par la Société ». Et il n'y avait aucune ironie de sa part : il voulait dire seulement que, n'ayant recherché aucun document inédit, il s'était attaché particulièrement à réveiller les nombreux souvenirs que rappelle cette belle demeure, successivement possédée par des grands

(1) Jules Loiseleur. *La Jeanne d'Arc de Foyatier*. Histoire du monument. Orléans, H. Herluison, 1892, in-8°.

(2) Voir l'allocution prononcée dans la séance qui a suivi sa mort par M. A. Basseville, président. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XII, p. 458.

seigneurs, des têtes couronnées, des maîtresses de roi, d'illustres personnages.

Deux figures dominaient pour lui toutes les autres : celle de Catherine de Médicis, femme délaissée de Henri II, résidant à Chaumont de 1550 à 1559, et charmant ses ennuis par sa passion pour l'astrologie et celle pour la dévotion, la première plus grande que la seconde, entretenue d'ailleurs par l'habile « envoûteur » que fut Cosme Ruggieri. M. Loiseleur a singulièrement dramatisé la séance de miroir magique, où la reine voulut lire la destinée de son mari et de ses enfants. Selon lui, la Florentine souffrit toute sa vie de cette lugubre prophétie, dont presque chaque année quelque événement s'accomplissait, et, dès que la première phase s'en fut produite, celle de la mort tragique du roi dans un tournoi, elle échangea ce domaine maudit (1) avec l'ancienne favorite de son mari, Diane de Poitiers, à laquelle elle prit Chenonceaux, qu'elle se plut trente ans à embellir.

L'autre femme, dont M. Loiseleur raconte les succès et la véritable cour à Chaumont, est Mme de Staël, qui préludait dans cette riante retraite à l'exil plus dur qu'allait lui imposer Napoléon et qui devint un des éléments de sa renommée. Elle était l'hôtesse de son fidèle ami, le semi-américain Leray, qui ne vendit le château construit par Charles d'Amboise qu'en 1829. Qui pensait alors que ce serait un petit-fils de Mme de Staël, le prince Amédée de Broglie, qui en deviendrait le propriétaire et en achèverait la restauration ?

La description et l'histoire du château de Gien suivit de près, publiée cette fois dans les *Mémoires de la Société des sciences d'Orléans*. M. Loiseleur tenait à Gien par sa famille ; il connaissait ainsi toutes les sources nécessaires pour éclaircir la suite compliquée des possesseurs de cette forteresse féodale, qu'on ne se disputa pas toujours les armes à la main, mais le plus souvent à l'aide de grimoires et de procédures qui éternisaient les procès. Pourtant, de Philippe-Auguste à Charles VII,

(1) Un de nos érudits collègues, M. J. de Croy, a établi depuis (1897) que Catherine de Médicis n'avait jamais résidé avant son veuvage à Chaumont, acheté seulement par elle en 1560.

de Jeanne d'Arc à la Grande Mademoiselle, le château est témoin d'assez d'événements pour donner matière à de nombreux souvenirs. Gien, du reste, quoique dominant majestueusement le cours du fleuve, n'est pas dans le cycle des châteaux de la Loire. Comme le Hallier et Sully, dont M. Loiseleur fera aussi la monographie (1), il appartient proprement à l'Orléanais, tandis que les « Résidences royales » sont dans la Touraine. L'auteur réunit ces dernières, en 1863, dans un petit volume, qui contenait Chambord, Blois, Chaumont, Chenonceaux, Amboise et obtint un vif succès (2). En même temps, des articles parus dans le *Temps*, la *Revue contemporaine*, la *Revue historique* accréditaient parmi les érudits le nom de M. Loiseleur, qui ne tardait pas à dépasser le cercle un peu étroit de nos Sociétés provinciales.

Un second volume paru en 1867, sous le titre de *Problèmes historiques*, éveilla vivement l'attention. Il ne contenait que deux sujets, traités par l'auteur avec tout le développement possible, et tous deux faits pour piquer la curiosité : « Mazarin a-t-il épousé Anne d'Autriche ? » et « Gabrielle d'Estrées est-elle morte empoisonnée ? » Avec l'apparence d'une enquête sans parti-pris, ce sont deux thèses que l'auteur impose à ses lecteurs par des déductions fort bien conduites et un ensemble de témoignages contemporains habilement choisis. La reine mère, dit-il, eut, sans conteste, avec son ministre des relations qui n'avaient rien de platonique. Or, elle était aussi pieuse que passionnée. Donc, elle dut essayer de légitimer à ses propres yeux sa conduite. Mais, il n'y avait pour cela qu'un seul moyen : un mariage secret avec l'Italien, de même que Louis XIV épousera plus tard la veuve de Scarron. Pourtant, Mazarin était cardinal. Qu'à cela ne tienne ! Il était assez fin politique pour s'être arrangé avec le Pape. Et les faits, d'accord avec la théorie, établissent que

(1) La grande figure de Rosny, sa longue retraite à Sully, son procès, ses *Mémoires*, les souvenirs sur Henri IV, et la physionomie non moins originale de son petit-fils, le duc de Béthune, offrant deux fois l'hospitalité à Voltaire, donnent une saveur particulière aux travaux écrits sur ce sujet en 1866 et 1867 par M. Loiseleur.

(2) *Les résidences royales de la Loire*, Paris, Dentu, 1863, in-12.

« Mazarin se conduisait à l'égard de la reine, nullement avec les égards d'un amant, mais avec la rudesse d'un mari indélicat et brutal ».

Sur la seconde question, la réponse de M. Loiseleur est toute négative. Après avoir fait l'histoire de la passion d'Henri IV pour la duchesse de Beaufort et énuméré tous les inconvénients qu'allait entraîner son prochain mariage avec le roi, l'auteur établit qu'on n'a aucune preuve que les personnes les plus intéresées à empêcher cette union, le Grand-duc de Toscane, Sully, Zamet, aient trempé dans un crime, qui n'aurait pû être qu'un empoisonnement; qu'au contraire toutes les circonstances de la mort si précipitée de Gabrielle indiquent un accident naturel, arrivant aux femmes qui sont, comme elle l'était, dans un état de grossesse avancée.

M. Loiseleur, très sûr de ses convictions, dédaigne de grossir son volume de « pièces justificatives ». Il est, dit-il, de ceux « qui pensent qu'on a, dans ces dernières années, un peu trop abusé de ce procédé, qui ne sert souvent qu'à faire étalage d'érudition sans profit sérieux pour la science ». Il n'avait pourtant pas à ce point le dédain des documents inédits. Six ans plus tard, il revient sur la même question et tire très bon parti d'une lettre chiffrée, écrite à l'époque même par le président de la cour des aides, M. de Montferrand, à Duplessis-Mornay, et il est très satisfait de publier la pièce tout entière, dont, avec une habile patience, il a pu découvrir le chiffre. Le même recueil contenait une étude sur « Ravaillac et ses complices » (1).

Enfin, la quatrième série, publiée en 1882, portait pour titre : *Trois énigmes historiques*. La principale de ces énigmes était « La préméditation de la Saint-Barthélémy ». La question venait d'être vivement débattue par divers historiens, dont l'un, huguenot forcené, qui entendait difficilement raison, et auquel M. Loiseleur n'hésitait pas à répondre : « Les protestants ne craignent-ils pas de voir leurs exagérations et l'ardeur passionnée qu'ils mettent encore à noircir une action déjà trop noire,

(1) *Questions historiques du XVIIe siècle*. Paris, Didier et Cie, 1873, in-12.

tourner au détriment de la cause qu'ils défendent et diminuer, loin de l'accroître, l'horreur du grand forfait »? Très informé de tous les travaux français et étrangers, d'une discussion serrée, fortifié par une documentation beaucoup plus complète que celle des précédents, ce mémoire achevait la réputation de l'auteur. Il établissait clairement que les grands coupables de la Saint-Barthélemy « n'eurent point de plan tramé longtemps à l'avance et suivi sans déviation ; qu'il y avait sans doute chez eux désir d'en finir avec leurs adversaires, projet éventuel même, mais non résolution arrêtée, et qu'ils se laissèrent entraîner par des circonstances impérieuses résultant d'un premier crime, — l'assassinat de Coligny par les sicaires du duc de Guise. » Chemin faisant, M. Loiseleur malmenait assez durement l'ignorance audacieuse d'un professeur obscur de province, M. Emile Combes, qui avait prétendu, dans un mémoire lu à la Sorbonne, établir la préméditation depuis l'entrevue de Bayonne, sur la foi de dépêches espagnoles qu'il n'avait pas su lire.

J'avais été heureux de me trouver pleinement d'accord avec notre savant collègue, en publiant, avant lui, un assez long travail sur le même sujet et avec les mêmes conclusions. Un peu Parisien moi-même et ayant cessé d'être un écolier, je me plaisais à applaudir aux succès de M. Loiseleur. Il m'avait encouragé de son côté et m'avait donné quelques utiles indications, au moment où je travaillais à une thèse de doctorat ès-lettres sur l'évêque d'Orléans, Jean de Morvillier. Un peu plus tard, il me demanda de m'associer à lui pour la publication d'une importante collection de documents diplomatiques, qu'il avait découverte par hasard à la bibliothèque d'Orléans. C'était toute la suite de la correspondance de Loménie de Brienne, secrétaire d'État sous le ministère de Mazarin, relative aux événements de Naples en 1647 et 1648, à l'expédition du duc de Guise et au rôle de la France, représentée alors à Rome par le marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur extraordinaire. Le grand architecte Félibien lui servait de secrétaire, et put ainsi conserver toutes les dépêches de la cour. Son fils en hérita, se fit bénédictin, laissa ces papiers à son couvent, d'où ils échurent à la biblio-

thèque d'Orléans, en partie du moins, car la fin manquait. Il se trouva que le savant éditeur des *Lettres du cardinal Mazarin*, M. Chéruel, en avait retrouvé la suite dans la bibliothèque de Chartres : il nous en communiqua libéralement la copie qu'il en avait faite ; et nous pûmes ainsi offrir à la Société archéologique de l'Orléanais, qui voulut bien l'accueillir dans ses *Mémoires*, tout un volume, honoré d'une importante souscription du ministère de l'Instruction publique, et contenant quatre-vingt-une dépêches inédites, très intéressantes pour l'histoire de la minorité de Louis XIV.

Avec sa sagacité ordinaire, M. Loiseleur, en parcourant ces correspondances diplomatiques, avait vu tout le parti qu'on en pouvait tirer et il en avait fait l'objet d'une communication à la *Revue contemporaine* (1), reproduite en partie dans l'ouvrage intitulé : *Ravaillac et ses complices*. Il y avait peu de choses à changer à ce dramatique exposé de la révolution napolitaine, et en consultant aux archives du ministère des Affaires étrangères, les dépêches du marquis de Fontenay, je n'ai fait que contrôler plus en détail ce que le plus souvent M. Loiseleur avait très heureusement deviné.

C'est pendant cette période de vingt ans (1863-1882) que, travailleur infatigable, il entreprit d'appliquer à la découverte des problèmes historiques les plus controversés une méthode empruntée aux enquêtes judiciaires. Les personnages comparaissaient devant lui, comme dans un cabinet d'instruction ; il établissait leurs mobiles, leurs antécédents, leur caractère : les historiens du temps, les auteurs de mémoires lui servaient de témoins, et il allait jusqu'à donner à ses lecteurs l'illusion d'un drame de Cour d'assises. Ce n'est pas en vain qu'il avait publié presque à ses débuts un livre entier intitulé : *Les Crimes et les peines dans l'antiquité et les temps modernes* (2), tout rempli d'effrayants récits de la barbarie qui longtemps se perpétua aux côtés de la justice.

(1) Réimprimée dans le volume XIII des *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais* en 1875.

(2) Paris, Hachette, 1863, in-18.

Il excellait dans le récit des grandes causes historiques célèbres. *La doctrine secrète des Templiers* lui donna l'occasion d'exposer les pratiques extraordinaires et coupables, qui justifièrent l'acharnement avec lequel on les poursuivit. Plus près de nous, il chercha à découvrir quel personnage pouvait se cacher sous le *Masque de Fer*, ou bien à percer le mystère de la mort de Mme Henriette d'Angleterre. Son étude plus considérable sur « l'affaire des poisons sous Louis XIV » et le rôle de Mme de Montespan a devancé singulièrement les travaux très complets qui ont été faits de nos jours d'après les archives de la Bastille ; et M. Funck-Brentano, avec beaucoup plus de documents, n'a pas ajouté grand'chose aux conclusions rédigées par notre collègue sur sa table de travail à la bibliothèque d'Orléans.

Doué d'une merveilleuse mémoire, M. Loiseleur, avant d'écrire un article, le possédait gravé tout entier dans son esprit ; il pouvait le développer d'avance à de nombreux visiteurs, essayer sur eux, en quelque sorte, ses démonstrations. Très plein de son sujet, il était fier de ses découvertes et soutenait avec énergie son réquisitoire. Il faisait de même dans ses promenades quotidiennes, tant que sa santé lui permit la vie active et tant que la conversation fut pour lui un besoin et un plaisir, avant de devenir une fatigue.

Le cabinet vitré, où entrait tous les jours tant de monde, la bibliothèque même, au grand déplaisir quelquefois des lecteurs, était le théâtre de ses brillantes improvisations. Rien qu'en l'écoutant, on aurait pu beaucoup savoir. M. E. Bimbenet, dont la méthode de travail était si différente, y venait fréquemment, apportant, surtout à l'occasion des événements dont il avait été témoin, des souvenirs piquants et des anecdotes sans nombre. M. Dupuis, M. Lemolt-Phalary, M. de Buzonnière, M. Boucher de Molandon, M. l'abbé Desnoyers, M. Guerrier, M. Louis Jarry, — pour ne parler que des morts — en étaient les hôtes les plus assidus. Tout en procédant par affirmation, M. Loiseleur ne laissait pas que de profiter de ce qu'il apprenait des autres par hasard. Et c'est ainsi que, sans quitter presque Orléans, sauf pendant le temps des vacances, il se tenait au courant de

tout et faisait lire au loin ses travaux, dans lesquels il abordait sans peine les sujets les plus divers.

Nous l'avons vu tour à tour écrire une *Notice sur les manuscrits inédits de Lavoisier et sur ses travaux dans l'assemblée provinciale de l'Orléanais tenue en 1787* ; des *Lettres sur les inondations de la Loire ;* des *Controverses sur Molière, sa vie et sa famille*, faisant suite à un travail beaucoup plus considérable sur *Les points obscurs de la vie de Molière* (1877, in-8°) ; une *Notice sur Desfriches, dessinateur orléanais*, ou une étude sur *Les privilèges de l'Université d'Orléans* (1887) et, dix ans plus tôt, un mémoire estimé sur *Les anciennes institutions de France* (1866). Décoré en 1868, il était devenu correspondant du Ministère de l'Instruction publique, correspondant de la Société des antiquaires de France. Longtemps secrétaire de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, il en était véritablement l'âme et rien ne se faisait dans cette compagnie sans son inspiration. En 1837, il voulut en écrire l'histoire ou plutôt résumer ses idées personnelles dans une brochure intitulée : *Les archives de l'Académie d'Orléans, histoire de son passé et des conditions de son avenir.*

Persuadé avec raison qu'une nation a plus encore besoin, pour étendre son influence, de développer l'instruction supérieure que l'école primaire, il aurait voulu donner un lustre plus grand aux concours fondés par nos Sociétés locales, il aurait voulu restaurer notre vieille Université de lois ; il possédait tout préparé un projet de fusion des trois ou quatre Académies d'Orléans en un vaste Institut, avec des sections spéciales, ayant leurs réunions séparées, en même temps qu'on aurait tenu des séances générales et qu'on aurait évité d'éparpiller ses ressources intellectuelles ou financières, et régularisé en quelque sorte une production qui, comme il le prévoyait, devait forcément diminuer dans l'avenir. Il goûtait les projets et les vues d'ensemble.

Poète à ses heures, M. Loiseleur aimait dès le collège à cultiver la Muse : il avait la mémoire garnie de tous les vers célèbres non seulement de Victor Hugo, de Lamartine et de Musset,

mais de Régnier, de Racine, de Molière ou de Voltaire. Un jour, il avisa que personne n'avait tenté de traduire Horace, « mot par mot et vers par vers », en conservant autant que possible le rythme merveilleux que le grand poète latin avait emprunté aux Grecs. Après avoir exposé brillamment sa théorie, en la fondant sur les perfectionnements que les nouveaux artistes en style français ont apportés à la langue, il voulut donner l'exemple, et reproduisit d'après sa méthode, sous le titre d'*Une Anthologie d'Horace*, une quarantaine des plus belles odes dans le genre érotique, politique ou philosophique.

Il suivait ainsi, en quelque sorte, une tradition orléanaise ; car, parmi les nombreux traducteurs d'Horace, on n'a pas oublié M. de Loynes d'Autroche, dont Daru disait qu'il n'aurait pas tenté d'écrire en vers s'il l'avait connu plus tôt, et M. Emile Boulard, qui, après un long travail, acheva son œuvre en 1860. Il semble que cette tâche, qui suffit quelquefois à remplir toute la vie d'un magistrat, ait été pour M. Loiseleur un jeu d'esprit, tant son essai se distinguait par une aisance et une bonne humeur constantes. Adversaire implacable de Delille, il a pris de lui toute sa facilité. On en jugera par le début de l'ode *Ad amphoram* :

Amphore respectable et née ainsi que moi
Sous Manlius consul, que tu portes des larmes
Ou des ris, la dispute et les amours sans foi,
Ou le sommeil exempt d'alarme,

Tu n'en contiens pas moins un Massique de choix :
Viens, digne de fêter une journée heureuse,
Corvinus l'ordonnant, viens verser à sa voix
La liqueur vieille et généreuse.

Les leçons de Socrate en vain glacent son cœur ;
Morose, il n'ira point t'éloigner de sa bouche :
Le vin, dit-on, souvent de Caton le censeur
Réchauffa la vertu farouche.

Quelquefois, le souci de serrer la pensée, pour lutter avec la

brièveté latine, lui fait trouver des vers proverbes, comme celui-ci, qui rend si bien le

Dulce est desipere in loco:
C'est un plaisir bien doux d'être fou par moment.

Il faut citer encore les premières strophes de la pièce, si difficile à rendre, tant elle est devenue banale, sur l'apothéose de Romulus, *Justum ac tenacem* :

Le juste, en ses desseins immuable et tenace,
Rien ne peut l'ébranler, dans son âme de fer,
Ni le peuple, ordonnant le mal avec menace,
Ni le front courroucé d'un tyran, ni l'auster,

Ce maître impétueux de l'âpre Adriatique,
Ni Jupiter, la main prête à le foudroyer :
Si le globe brisé croulait sur ce stoïque,
Ses débris le broyeraient, sans pouvoir l'effrayer.

Il est certain qu'il est impossible de pousser plus loin l'exactitude littérale, avec le mouvement cadencé des vers latins, et le respect non seulement des mots, mais de leur place. M. Loiseleur s'est mis d'un seul coup à côté des meilleurs réformateurs du style poétique ; mais, de même que son ami Sully-Prudhomme, qui s'en tint à la traduction du premier livre de Lucrèce, nous ne croyons pas qu'il ait poursuivi ses heureux essais, se contentant de prouver à tous qu'il était capable, dans cette matière, de se mesurer avec les plus habiles.

Littérateur et historien, M. Loiseleur n'en négligeait pas pour cela le service de sa charge. Il réorganisa le classement de la bibliothèque et commença la rédaction d'un nouveau catalogue. Sa nombreuse correspondance était toujours à la disposition des travailleurs orléanais ou étrangers qui avaient besoin de le consulter. Très préoccupé des questions générales, il aimait à les étudier avec ses connaissances spéciales de jurisconsulte. C'est ainsi qu'en 1891, il composa un véritable mémoire sur *Les bibliothèques communales, l'historique de leur fondation,*

l'examen des droits respectifs de l'État et des Villes sur ces collections. Ce fut à l'occasion de l'heureuse négociation conduite par M. L. Delisle pour racheter en Angleterre les fragments de manuscrits du moyen âge que Libri avait volés dans les bibliothèques à l'inspection desquelles il était préposé. La ville d'Orléans réclamait les manuscrits de l'abbaye de Saint-Benoît, soustraits odieusement. L'Etat prétendait que ces manuscrits lui appartenaient, n'ayant été mis qu'en dépôt à la bibliothèque lors des confiscations révolutionnaires, et il allait jusqu'à accuser le dépositaire de les avoir bien mal gardés. La ville soutenait que la propriété de deux de ces volumes au moins ne pouvait être contestée, puisqu'ils provenaient originairement d'un legs fait par Guillaume Prousteau. Chargé par le maire d'alors et par M. Loiseleur de soutenir près du ministre de l'Instruction publique les revendications de la ville, j'avais espéré un moment arriver à une transaction, par laquelle l'Etat aurait rendu à la Bibliothèque onze fragments détachés des manuscrits de Saint-Benoît, n'ayant de véritable valeur qu'autant qu'ils seraient replacés dans les volumes auxquels ils appartenaient. L'affaire échoua par suite d'une délibération du Conseil municipal refusant d'accepter comme une faveur, toujours révocable, ce qu'il regardait comme un droit. Mais toutes les pièces du litige demeurent dans la brochure de M. Loiseleur, si bien classées et commentées, qu'elles ont souvent été consultées depuis dans des cas analogues, à l'effet d'établir une jurisprudence qui n'est pas encore fixée et qui n'a guère de chance de l'être jamais, l'État en pareille matière étant toujours juge et partie.

Homme de bon sens, esprit modéré et tolérant, cherchant toujours des solutions pratiques, M. Loiseleur n'en était que plus inquiet des grands problèmes sociaux ou religieux qui ont agité son temps. Il n'avait pas de préférence politique ; mais il s'effrayait justement des revendications ouvrières et de l'avènement au pouvoir de cette démocratie jalouse qui, par son origine même, ne peut avoir aucune notion des intérêts économiques du pays. Les questions philosophiques, le grand inconnu de l'au-delà faisaient souvent aussi l'objet de ses conversations. Il

appartenait par tradition à l'école du XVIIIe siècle et était ce qu'on a longtemps appelé un déiste ; mais il n'avait été troublé ni par les utopies saint-simoniennes, ni par la critique négative de Renan ; et, s'en tenant à une sorte de religion atavique, sans contester le dogme, il répétait volontiers le vers connu, qui lui servait à clore une discussion qu'il semblait craindre d'approfondir :

O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe !

Au fond il est né et est mort en chrétien ; et sa vie tout entière a été consacrée au devoir et au travail. Des épreuves courageusement supportées : la mort d'un fils de vingt ans, la perte de la compagne de sa vie, pieusement regrettée, honorèrent ses derniers jours.

Malade depuis longtemps, isolé et brisé par ses souffrances, il s'est éteint le 5 mars 1900, dans cette maison de la Bibliothèque où il avait vécu près de cinquante ans, au milieu des livres qu'il aimait et dont ses yeux ne pouvaient plus jouir. Ses obsèques, fort simples, furent accompagnées de deux courts adieux, l'un de M. Cuissard, son digne successeur, l'autre de M. Guerrier, son ami, son collaborateur au secrétariat général de la *Société des Sciences* (1).

Presque tous ses contemporains avaient disparu ; et il lui restait peu de parents. Son nom, si connu pendant un demi-siècle, non seulement à Orléans, mais dans le monde savant le plus étendu, ne doit pas être oublié : il éveillera toujours chez ceux qui l'ont approché, chez ceux plus nombreux qui ont lu ses travaux si divers, le souvenir d'un érudit sagace, d'un lettré d'autrefois, resté très classique, tout en ayant largement ouvert

(1) *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. XXXVIII, n° 1, 1er semestre 1900, p. 27-33. — Voir aussi dans le même fascicule, p. 37, l'allocution prononcée, dans la séance du 5 octobre 1900, par M. Charoy, président.

son esprit aux idées nouvelles, d'un honnête homme, en un mot, digne de l'estime de ses contemporains, et ayant mérité leur reconnaissance pour les services qu'il a rendus. Et pourquoi ne graverait-on pas au-dessous de son portrait l'épigraphe qu'il y a mise lui-même en août 1888 :

Bibliothèque, ô cher trésor,
Mon bonheur pendant tant d'années,
Qu'après moi mon image encor
Veille ici sur tes destinées.

Bibliographie des travaux de M. J. Loiseleur

Lénore, pièce représentée au théâtre du *Gymnase*, Paris, Tresse, 1840, in-8.

Châteaux historiques de la Loire, Chaumont. Orléans, impr. Al. Jacob, 1858, in-8.

Le château de Gien, Orléans, imp. Pagnerre, in-8.

Les crimes et les peines dans l'antiquité et dans les temps modernes, Paris, Hachette, 1863, in-18.

Notice sur des manuscrits inédits de Lavoisier et sur ses travaux dans l'Assemblée provinciale de l'Orléanais tenue en 1787, Orléans, impr. Puget, 1863, in-8.

Le Bignon et les Saintes-Claires de Gien.

Les résidences royales de la Loire, Paris, Dentu, 1863, in-18.

Le château de Sully, Orléans, 1867, in-8.

Voltaire au château de Sully, Paris, 1866.

Lettres sur les inondations de la Loire, 1866.

Comptes des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siège de 1428, Orléans, H. Herluison, 1868, in-8.

Le Masque de Fer devant la critique moderne, Paris, 1867, broch. in-8.

Problèmes historiques, Paris, Hachette, 1867, in-18.

Le château du Hallier, Orléans, Herluison, 1869, in-8.

Les archives de l'Académie d'Orléans, Orléans, 1872, in-8.

La doctrine secrète des Templiers, Orléans, Herluison, 1872, in-8.

La légende du chevalier d'Assas, Paris, Colin, 1872, broch. in-8.

Ravaillac et ses complices, Paris, Didier, 1873, in-18.

Desfriches, sa vie et ses œuvres, Orléans, H. Herluison, 1873, in-8.

Les jours égyptiens ; Leurs variations dans les calendriers du moyen âge, Paris, Dumoulin, 1873, in-8.

Expédition du duc de Guise à Naples. — Lettres et instructions

diplomatiques de la cour de France (1647), en collaboration avec M. G. Baguenault de Puchesse, Paris, Didier, Orléans, Herluison, 1875, in-8.

Une anthologie d'Horace, précédée d'observations sur la façon dont il convient de traduire aujourd'hui les poètes, Orléans, H. Herluison, 1875, in-8.

La mort du second prince de Condé, Paris, Germer-Baillère, 1875, broch. in-8.

Gilles Berthelot, constructeur du château d'Azay-le-Rideau, Tours. Ladevèze.

Les larcins de Libri à la bibliothèque d'Orléans, Orléans, H. Herluison, 1884, broch. in-8.

Les points obscurs de la vie de Molière, Paris, Liseux, 1877, pet. in-8.

Molière. Nouvelles controverses sur sa vie et sa famille, Orléans, H. Herluison, in-18, 1877.

Exotiques, Orléans, H. Herluison, 1882, broch. in-8.

Les nouvelles controverses sur la Saint-Barthélemy, Paris, Germer-Baillère, 1882, in-8.

Trois énigmes historiques, Paris, E. Plon, 1882, in-18.

L'Université d'Orléans pendant la période de décadence, Orléans, H. Herluison, 1886, in-8.

Les privilèges de l'Université de lois d'Orléans, à propos d'un document inédit du XVe siècle, Orléans, H. Herluison, 1889, in-8.

Les bibliothèques communales. Historique de leur formation. Examen des droits respectifs de l'Etat et de la ville sur ces collections, Orléans, H. Herluison, 1891, in-8.

La Jeanne d'Arc de Foyatier. Histoire du monument. Procès qu'il suscita. Drame lyrique et lettres de Louis Lacombe. Orléans, H. Herluison, 1892, in-8.

Eugène Bimbenet, président de la Société des sciences et arts d'Orléans, Orléans, H. Herluison, 1892, in-8.

Etudes historiques publiées dans le journal *Le Temps*.

Etudes publiées dans *L'Art*.

PROJET
D'UN MONUMENT COLOSSAL
A JEANNE D'ARC

A Messieurs les membres de la Société archéologique et historique de l'Orléanais

MESSIEURS,

Dans les premiers jours de décembre dernier, votre Président se trouvait à Paris, au Palais Mazarin, en compagnie de divers membres de l'Institut, lorsqu'à propos de la mort de M. Wallon, la conversation tomba sur Jeanne d'Arc.

Un des assistants émit le vœu de voir s'élever en France — pourquoi pas à Orléans ? — un monument colossal à la gloire de l'héroïne, à l'aide d'une souscription provoquée dans les Deux-Mondes. L'une des personnes présentes, se tournant vers moi, jette cette parole : « Voilà bien l'homme tout désigné pour la mise au point d'un tel projet! ». On applaudit, on me presse de ne pas me soustraire à cette flatteuse dési-

gnation. Je me dérobe à tout engagement. Le jugement porté sur votre Président n'était pas fondé. Je ne puis rien moi-même, je n'ai pas l'envergure nécessaire. Mais pourquoi ne feriez vous pas vôtre cette pensée ? Elle est grande, elle est belle, elle est étrangère à la politique ; tous les Français, sans distinction de partis, tiendraient à honneur de s'y associer.

Telle est, messieurs, en quelques mots, la genèse du projet que j'ai l'honneur de soumettre à vos réflexions.

Je joins à cette lettre, *en épreuves*, quelques notes explicatives, de nature à vous faire apprécier le caractère, l'importance et aussi les chances de succès de l'entreprise, Jeanne d'Arc étant populaire dans toutes les nations.

Si, après avoir pris connaissance du projet, vous en approuvez le principe, il sera temps, alors, de nommer une commission qui, de concert avec les autorités compétentes, prendra les dispositions nécessaires pour en poursuivre la réalisation.

H. HERLUISON,
Président de la Société Archéologique.

Orléans, le 13 Janvier 1905.

ORLEANS ET JEANNE D'ARC

Orléans, délivrée, le 8 mai 1429, par la PUCELLE, est, au premier chef, LA VILLE DE JEANNE D'ARC.

Dès 1435, moins de quatre ans après la mort de l'héroïne, Orléans réclamait le panégyrique de sa Libératrice.

On sait quel est l'éclat, dans notre ville, de la fête traditionnelle du 8 mai.

Des monuments de plus d'une sorte, en l'honneur de Jeanne, sont l'ornement de la cité.

Orléans a le *Musée Jeanne d'Arc.*

La Société archéologique et historique de l'Orléanais prend l'initiative d'une STATUE COLOSSALE DE LA PUCELLE D'ORLÉANS.

Cette effigie sera érigée sur le territoire de la ville.

Une Commission spéciale, qui sera ultérieurement instituée, aura pour mission de fixer l'emplacement de la statue.

Le bureau de la Société archéologique forme le Comité du monument.

Il est chargé de centraliser les fonds à provenir de la souscription ouverte dans les Deux Mondes.

Le monument projeté doit avoir l'importance de la statue colossale de Notre-Dame de France, érigée au Puy en 1860.

La statue, en fonte de fer, mesurera seize mètres. Le piédestal aura une hauteur de six mètres soixante-dix. Le soubassement reste subordonné, quant à ses proportions, au point qui aura été déterminé par la Commission spéciale pour l'emplacement de la statue.

La Société archéologique, en vue d'obvier aux embarras, aux lenteurs, aux dépenses, aux surprises possibles d'un concours, a fait choix de la statue de Jeanne d'Arc, exposée au Salon de 1900, et honorée d'une récompense décernée par le jury.

C'est l'œuvre de M. Déchin, représentant Jeanne d'Arc debout, un manteau militaire jeté sur les épaules, les mains croisées sur la garde de son épée, qui, traduite dans des proportions colossales, constituera le monument que nous voulons élever

LE COMITÉ.

APPEL

MON PAYS,

Vous avez soif d'honneur, de paix et de liberté.

Une Française incarne dans le passé l'honneur de la femme et l'abnégation du soldat.

Cette femme est le symbole de la concorde et de l'union. La « grande pitié », l'amour immense qu'elle conçut pour la France divisée la conduisirent de la chaumière de Domremy au bûcher triomphal de Rouen.

Cette femme, cette enfant fut la Libératrice de la patrie aux heures les plus sombres de vos annales.

Sa vie tient du prodige.

Cependant, la légende n'entre pour aucune part dans l'existence de cet être surhumain.

Jeanne d'Arc relève exclusivement de l'histoire. Des textes irréfutables répandent une pleine clarté sur les moindres événements de sa brève carrière. La critique la plus serrée en a confirmé l'exactitude.

Mais, tel est le prestige de la PUCELLE, que la poésie s'est éprise de ce type de vaillance et de patriotisme. La peinture, la statuaire, la musique, se sont inspirées de son image ou de ses hauts faits.

Michelet, ébloui par l'exceptionnel rayonnement d'une vie d'héroïsme et d'immolation, laisse échapper ce cri : « Si Dieu est quelque part, il est là ! », justifiant ainsi les esprits croyants qui se plaisent à voir dans l'œuvre de la Libératrice l'accomplissement d'une mission surnaturelle.

MON PAYS,

Jeanne d'Arc est nôtre. Mais toutes les nations d'Europe, les peuples du Nouveau-Monde ont exalté sa mémoire.

Miss Rose Cleveland, fille du président des Etats-Unis, a, dans un élan sublime, salué Jeanne d'Arc comme une force immanente entrée dans l'héritage des siècles, une influence effective, sensible dans la vie de l'humanité, sans acception de races.

Soyons fiers d'un tel langage.

Il honore la France. Il nous plaît que le monde civilisé acclame, dans une enfant de notre sang, l'idéal du courage militaire, du culte de la patrie, du dévouement poussé jusqu'au martyre.

Est-ce à dire que la terre natale de la PUCELLE puisse se désintéresser d'une gloire que lui envient toutes les nations ?

Non.

Il faut à cette gloire, sur le sol reconquis par Jeanne, à Orléans, un hommage tangible, une effigie grandiose, prodigieuse, monumentale, LA STATUE après des statues.

Munich a la *Bavaria*, c'est-à-dire l'image de la patrie.

New-York a la *Liberté*, c'est-à-dire l'emblème du droit de tout citoyen à sa part de justice.

Orléans a trop tardé à ériger, dans des proportions colossales, l'évocation radieuse de *Jeanne d'Arc* qui, pour nous, Français, sera toujours l'âme visible de la patrie !

Souvenons-nous du cri de guerre de Jeanne : « En avant, tout est vôtre » ! Confiants dans le succès de l'entreprise : à l'œuvre !

ÉTRANGERS,

Nations d'Allemagne, d'Amérique, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, de Belgique, de Danemark, d'Espagne, de Hollande, d'Italie, d'Océanie, de Russie, de Scandinavie, de Suisse, dont

les historiens, les poètes, les orateurs ont célébré la PUCELLE D'ORLÉANS, vous voudrez participer à la glorification qui se prépare. La renommée de la vierge lorraine a franchi toutes les frontières. Jeanne d'Arc a des admirateurs sous toutes les latitudes. La statue définitive de la Libératrice d'une nation, le colosse de l'honneur, de la paix et de la liberté, sera l'œuvre universelle des peuples réunis.

LE COMITÉ.

JEANNE D'ARC EN ANGLETERRE

De tous les pays d'Europe, c'est l'Angleterre qui compte le plus grand nombre de littérateurs, historiens, critiques ou poètes s'étant occupés de Jeanne d'Arc. *Guthrie*, historien écossais du XVIIIe siècle, est le premier qui ait parlé de la Pucelle avec enthousiasme. Il voit en elle un être supérieur qui « transfigure et divinise l'héroïsme ». *David Hume* condamne, en 1761, les juges de Rouen. *John Wesley*, en 1775, est plus énergique encore que *Hume* dans sa réprobation du tribunal qui envoya Jeanne d'Arc au supplice. *Wraxall* se rend à Orléans pour y voir le portrait de Jeanne, daté de 1581, conservé à l'Hôtel-de-Ville. *Southey*, à la fin du siècle, aidé, dit-on, dans son œuvre, par *Coleridge*, consacre un poème à la grande Française. Au début du XIXe siècle, *Littlon, Grave, Dibdin* publient sur la Pucelle des pages qui touchent au panégyrique. *C.-W. Russell* écrit en 1828 : « Jeanne ne sera jamais oubliée, même de nous. » *James Mackintosch* se plaît à voir l'intervention de la Providence dans la vie de la Libératrice. *Thomas de Quincey* parle de Jeanne avec lyrisme. *Carlyl* reproche aux Français de n'être pas dignes de cette noble vierge. *O'Hagan*, magistrat de la Cour suprême d'Irlande, insiste sur le caractère miraculeux des hauts faits accomplis par Jeanne. Le Révérend *Jos. Stevenson*, vicaire anglican, *J.-E. Doyle*, *Henriette Parr* précèdent, par leurs éloges, le poète *Steggal* dont l'épopée touchante, écrite en 1868, est dédiée « aux sœurs de Jeanne d'Arc, aux filles de la France que son génie a sauvée et que sa mort rend sublime ». Ce sont, ensuite, *Mistress Bray*, *Miss Manning*, *Mistress Charles*, *Cotter-Morison* dont les écrits sont un perpétuel hommage à la vierge de Domrémy. *Miss Tuckey* nous donne le secret de la

difficulté qu'éprouvent les poètes à parler dignement de Jeanne : « Aucun épisode de sa vie, dit *Miss Tuckey*, ne peut être embelli, et la lumière éclatante, pénétrante de l'histoire est celle qui nous la fait le mieux voir. » *Mistress Caddy*, qui tient la plume en 1886, surpasse tous ses devanciers par l'éloquence et la sûreté de son « *Pélerinage sur les traces de Jeanne d'Arc.* » Le *R. P. Wyndham* et *lord Ronald Gower* publient, en 1891 et 1893, deux ouvrages d'un mérite exceptionnel, que suit de près le poème dramatique de *John Huntley Skrine*. « *Jeanne la Pucelle* » (1895). Tout près de nous, en 1902, *T. Douglas Murray* publie chez l'éditeur William Heinemann, sous le titre de *Joan of Arc Maid of Orléans*, une remarquable histoire de la Libératrice d'après les documents originaux. A une date plus récente encore, *Alfred Austin*, le poète lauréat de l'Angleterre, a signé un sonnet triomphal en l'honneur de Jeanne, traduit dans toutes les langues, etc.

JEANNE D'ARC EN ALLEMAGNE

Le plus célèbre des écrivains allemands qui se soient occupés de Jeanne d'Arc, celui dont l'œuvre eut le plus de retentissement, c'est *Schiller*. Sa tragédie, *la Pucelle d'Orléans*, date de 1801. Fantaisiste, erronée sur plus d'un point, trop visiblement inspirée de Shakespeare dans *Henri VI*, la tragédie de *Schiller* n'en renferme pas moins des passages, d'une beauté supérieure, à la gloire de l'héroïne. Aucune œuvre n'a été plus souvent traduite ou commentée. Le meilleur critique de la *Pucelle* de *Schiller* a été *Guido Görres* qui, recourant aux sources historiques, a fait justice des fantaisies du poète. *Görres* écrit en 1834. Avant lui, *Schlegel*, dès 1802, avait donné à l'Allemagne une étude documentée sur la Libératrice d'Orléans. *Böttiger*, *H. Léo*, *Adalbert Waibel*, le docteur *Schmidt* consacrent successivement de curieuses et fortes études à la vierge de Domrémy. En 1844, *Fr. von Raumer* écrit avec loyauté : « Une étude impartiale confirme la sentence du procès de réhabilitation, et montre que la Pucelle appartient aux figures les plus nobles et les plus rares, lesquelles ne perdent rien à la lumière de la vérité historique, mais gagnent sous tous les rapports. » *Fr. Pfeiffer* ajoute aux documents connus sur Jeanne d'Arc, par la découverte de deux pièces, que Quicherat n'omettra point de reproduire. *R. Pauli* laisse échapper cet aveu : « Jeanne est si humainement belle, si magiquement sublime, qu'aucun art, ni la poésie, ni la peinture, ni la sculpture, n'est capable de rendre dignement cette pure figure historique. » Le docteur *Henri Strass* donne à ses compatriotes, en 1862, une histoire d'une exactitude rigoureuse, de celle qu'il appelle « la magnanime Jeanne d'Arc ». Le docteur *Frédéric Eysell* surenchérit sur son devancier et publie, en 1864, le

livre le plus complet que possède l'Allemagne sur Jeanne d'Arc. L'histoire populaire de la Pucelle que compose *l'abbé Volmar* est éditée à Orléans en 1871. *Frédéric Henning* entreprend, à son tour, de faire connaître au peuple la vierge de Domrémy. C'est à Stuttgard qu'il publie son ouvrage. Citons encore le Dr *Hirzel* et *Amara-George Kaufmann*. N'oublions pas *Carl Liebell* qui publie, en langue polonaise, « *la Pucelle d'Orléans, épisode de l'histoire de France* » (Posnau 1847), ouvrage aussitôt traduit en allemand, et successivement édité à Posen et à Berlin. C'est une œuvre d'histoire enthousiaste, dont les peuples slaves se sont épris à juste raison. L'autorité de ce livre, déjà vieux d'un demi-siècle, persiste encore. Nous n'avons pas nommé *Klingeman*, *H. Viehoff* et *I.-C. Ronnefahrte* qui doivent être cités parmi les innombrables commentateurs de *Schiller*, etc.

JEANNE D'ARC EN AMÉRIQUE & EN OCÉANIE

L'étude de miss *Rose-Elisabeth Cleveland*, intitulée *Jean of Arc* (New-York, 1886), mérite d'être citée en première ligne. La fille du président des Etats-Unis s'est élevée, en certains endroits de ce travail, à des considérations philosophiques d'une rare éloquence. C'est ainsi qu'elle applique à ses contemporains le but que s'est imposé Jeanne d'Arc, et ce que la Pucelle a su réaliser, tous, dans la sphère de leur activité, sauraient l'exécuter encore. « Chacun de nous, dit avec justesse miss *Cleveland*, a un Orléans à sauver, une bataille décisive à livrer. Nous avons besoin, pour nous y préparer, de cette foi de Jeanne qui donne la victoire ; d'entendre nos voix, de converser avec nos visions pour en recevoir les paroles de conviction, de consolation et de courage. » Plusieurs siècles avant miss *Cleveland, D. Diego d'Avalos* avait publié, à Lima, un chant superbe en l'honneur de Jeanne d'Arc. L'énumération des écrits mis au jour sur le continent américain, et au cours desquels la mémoire de Jeanne est dignement célébrée, sont nombreux. Mgr *J. Ireland*, archevêque de Saint-Paul à Minnesota, s'est imposé le pèlerinage d'Orléans pour prononcer le panégyrique de la Pucelle, le 8 mai 1899. Son discours défie l'analyse, tant les faits et les pensées se pressent sur les lèvres de l'orateur. Nous n'en retiendrons que cette invocation : « Jeanne d'Arc, écoute notre prière : vis pour la France, encore aujourd'hui, vis pour toutes les nations ! » Avant l'archevêque *Ireland*, le cardinal *Moran*, archevêque de Sidney, avait rendu populaire en Australie, dès 1875, la mémoire historique de Jeanne d'Arc. Enfin *Francis Lowell*, de Boston, dans un travail bien documenté et très pénétrant, a donné, en 1896, une remarquable histoire de l'héroïne, etc., etc.

JEANNE D'ARC EN ESPAGNE

Lope de Vega est l'auteur d'une tragédie sur la Pucelle. Au XVIIIe siècle, *Zamora* fait représenter, avec un succès inouï, « *la Poucella de Orleans*, » drame en trois journées qui, de 1721 à 1763, est réimprimé à trois reprises.

Dès 1592, l'histoire s'était occupée de Jeanne avec mesure et fidélité par la plume du Père *Jean de Mariana*. « La Pucelle, écrit-il, est l'honneur éternel de la France ; elle sera fameuse dans tous les siècles et illustre entre toutes les femmes. »

La Belgique, la Hollande, l'Italie, la Suisse, l'Autriche, la Russie, la Suède, la Norvège comptent également, dans leurs trésors littéraires, de notables écrits sur Jeanne d'Arc.

LES COLOSSES

SAINT CHARLES BORROMÉE A ARONA

La statue colossale de saint Charles Borromée, élevée par le peuple de Milan en 1696, est l'œuvre du sculpteur Cerani. La tête, les mains et les pieds sont fondus, le reste est repoussé au marteau. La statue mesure 22 mètres de hauteur. Le piédestal est de 15 mètres. Le monument atteint donc une hauteur totale de 37 mètres.

LE LION DE LUCERNE

Ce monument, érigé aux portes de Lucerne, en commémoration des Suisses morts le 10 août 1792, en défendant les Tuileries, est dû au sculpteur danois Thorvaldsen.

Ce fut un de ses élèves, nommé Bienaimé, qui exécuta, d'après l'ébauche, le modèle définitif, et le statuaire Lucas Ahorn tailla dans le roc le lion colossal couché sur l'écu de France. Ce monument date de 1821. La niche qui le renferme mesure dix mètres d'élévation. De l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue, le lion mesure neuf mètres. Sa hauteur est de trois mètres.

LA BAVARIA

La *Bavaria*, érigée près de Munich, est due au sculpteur Schwanthaler. Elle est en bronze. Sa hauteur est de 15^{m}80. Elle atteint 24 mètres, si l'on comprend le piédestal. Ce monument date de 1850.

ARMINIUS

Arminius ou Hermann a été dressé dans la forêt de Teutoburg (Westphalie). Il est placé au sommet de la Grotenburg, près de Detmold. Ernest de Bandel, sculpteur bavarois, en est

l'auteur. Le colosse comporte 14,000 kilogrammes de bronze. La statue mesure 18 mètres. Le piédestal est de 13 mètres, ce qui donne une hauteur totale de 31 mètres. Ce monument fut inauguré en 1875.

LE LION DE BELFORT

Ce monument est dû au sculpteur Bartholdi. Il a pour but de rappeler l'héroïque résistance de Belfort assiégée par les Allemands en 1870-1871. Le lion, en grès rouge des Vosges, se détache sur le fond gris d'un rocher dominant la ville. L'animal mesure 16 mètres de hauteur. Sa longueur est de 28 mètres. C'est en 1880 que fut inauguré ce monument.

LA LIBERTÉ ÉCLAIRANT LE MONDE

A l'occasion du centième anniversaire de la déclaration de l'Indépendance des Etats-Unis, un groupe de Français et d'Américains prit l'initiative de ce monument. Il est placé au milieu de la rade de New-York, dans l'ilot de Bedloe. La statue mesure 34 mètres. Le bras levé et le flambeau ajoutent 10 mètres aux dimensions de la statue. Le piédestal est de 25 mètres. L'inauguration eut lieu en 1886.

NOTRE-DAME DE FRANCE

La statue de la Vierge, élevée sur le pic de Corneille, dans la ville du Puy (Haute-Loire), est l'œuvre de Bonnassieux. Elle fut inaugurée en 1860. Sa hauteur est de 16 mètres. Le piédestal mesure 6^{m}70, et le pic de Corneille s'élève de 132 mètres au-dessus de la place de l'Hôtel-de-Ville. L'œuvre a été fondue par Prenat, à Givors.

Dispositions intérieures de la statue de Notre-Dame de France.

Le colosse du Puy devant servir de type pour l'exécution de la statue de Jeanne d'Arc, il n'est pas inutile de dire quelques mots de l'intérieur du monument. Un escalier en pierre, ménagé dans le piédestal, conduit à la plinthe de la statue. Là, un second escalier, en fer et fonte, de 0^{m}75 de largeur, entre le

noyau et le garde-corps, se poursuit jusqu'à la naissance du cou. De quatre mètres en quatre mètres, un palier circulaire forme une sorte d'étage où les visiteurs peuvent se reposer et jouir de la vue du paysage, au moyen de fenêtres qui s'ouvrent en dedans. L'escalier, dans sa totalité, n'a pas moins de 74 marches. A partir du cou, une échelle en métal conduit au niveau de la couronne d'étoiles. A ce point suprême, le visiteur peut accéder, sans péril, sur le sommet du colosse, où se trouve ménagée une plate forme assez semblable à celle d'une colonne ou d'un phare.

M. Jules DECHIN

Le statuaire Jules Dechin, l'auteur de la Jeanne d'Arc dont le Comité a fait choix, est né à Lille en 1869. Elève de Cavelier, à l'Ecole des Beaux-Arts, il eut de brillants débuts. En 1897, sa ville natale lui offrit de se rendre à Rome, comme lauréat du *prix Wicar*. M. Déchin accepta. Il vécut quatre ans en Italie. C'est là qu'il conçut le projet de rendre hommage au peintre *Wicar*, fondateur du prix dont il était lui-même bénéficiaire, et il envoya au Salon un excellent marbre représentant le peintre lillois. Entre temps, le jeune artiste avait pris part à un concours ouvert par la Société de Saint-Jean, à Paris, pour une statue de *Jeanne d'Arc*. Il fut le lauréat de ce concours, et son œuvre, exposée en marbre au Salon de 1900, fut honorée d'une médaille par le Jury. Ainsi, cet artiste sérieux, que séduit la sculpture historique, ayant débuté par l'effigie d'une célébrité locale, se sentit attiré par le type le plus pur et le plus élevé de l'héroïsme national, la *Pucelle d'Orléans*. Puis, fidèle à ses hautes aspirations, cédant une fois encore au charme que revêtent à ses yeux les hommes qui ont illustré sa province, il a voulu traduire, dans une page de toute distinction, la figure d'un statuaire lillois, contemporain de Wicar, le sculpteur *Philippe Roland*, celui-là même qui eut pour élève David d'Angers, dont les statues historiques resteront l'honneur de l'école française du dernier siècle. La statue de *Roland*, exposée au Salon de 1904, a valu une nouvelle médaille à son auteur.

COMMISSION DU MONUMENT DE JEANNE-D'ARC

Séance du 1er février 1905.

PRÉSENTS :

MM. Herluison, Jacob, Breton, Soyer, Basseville, Raguenet de Saint-Albin.

LE PROJET.

Le projet d'élever à Orléans, à Jeanne d'Arc, un monument colossal, procède évidemment d'une pensée tout à fait rationnelle. L'avis de la Commission sur ce point a été unanime. Il convient de remercier M. Herluison de lui avoir donné un corps. Sur ce point, la Commission ne pouvait délibérer tout haut : elle l'a fait tout bas ; mais ici je puis vous dire et très franchement son avis de féliciter M. Herluison, promoteur du projet.

Jeanne d'Arc appartient à la France entière, ceci ne se discute point ; le monument est donc nécessairement national. Le Monde tout entier, après que le lointain des événements en a estompé les causes et adouci les effets en même temps qu'il en consolidait les résultats, a rendu et rend tous les jours à l'œuvre de Jeanne d'Arc d'universels hommages ; le monument est donc international. Mais que ces gestes appartiennent à la Nation et au Monde, Jeanne d'Arc est et restera la Pucelle d'Orléans. A l'étranger, notamment, elle n'a point d'autre nom : c'est donc à Orléans que ce monument d'universel hommage doit être élevé. Et il devra être colossal, parce que colossal est le personnage à la gloire duquel il sera élevé.

Par sa vertu quasi-divine, par son courage humain, par ce miracle, qui a fait d'une enfant un très grand capitaine ; par ce phénomène étrange qui a créé un mouvement de patriotisme ir-

résistible rien que par le geste d'une vierge ; si étrange qu'on pourrait dire que cette vierge a enfanté l'idée de patrie ; par ce résultat que tous, amis, ennemis, détracteurs mêmes ne peuvent que s'incliner devant sa grandeur, car, si rare qu'ils soient, ses insulteurs témoignent rien que par l'insulte qu'ils ne peuvent la discuter !

Telles sont les raisons qui ont amené la Commission à trouver juste l'idée de ce projet.

Réalisation.

Est-il réalisable ?

L'objection première formulée a été celle-ci : Pour un monument colossal, il faut un emplacement vaste pour permettre la hauteur et culminant afin que, de loin, il s'impose et se voie. Or il ne semble point qu'à Orléans on puisse trouver un emplacement réunissant ces conditions.

L'objection, certes, a de la valeur, mais elle ne peut être absolue ; autrement, elle suffirait à arrêter le projet dans son germe même, car Orléans est en plaine et nul ne saurait changer cela.

L'objection n'est point absolue. En effet, parmi les monuments similaires élevés à l'étranger : la Bavaria, à Munich, l'Aigle de Waterloo en Belgique, d'autres encore, sont construits en plaine rase et leur grandeur n'en est pas diminuée. Qu'y faire ? Ah ! si le sort voulait faire l'inverse de ce que jadis, — au dire de La Fontaine, — il fit pour aplanir la Beauce au profit du Limousin. Mais nous ne sommes plus au temps des légendes. Et puis, pratiquement, à l'orée du plateau de Beauce, le monument pourrait encore trouver sa place.

Jadis, en Loire, il y avait l'île aux Toiles. L'île reconstituée ne ferait-elle pas une base originale et belle à la statue de la vierge des Tourelles ?

Et puis, dit l'un de nous, laissez donc ! Qu'on trouve une grosse somme : les différends s'aplaniront et l'on pourra bossuer la plaine.

Alors vient la seconde objection qui prend du coup la première place. Cela coûtera très cher.

L'évaluation la plus modeste monte du premier coup jusqu'à 300,000 francs. Et quand on pense à la difficulté qu'on éprouva en 1855 à réunir les cent pauvre mille francs de la statue de Foyatier, quand on songe à tous les concours qu'il fallut solliciter, aux hasards d'une loterie à laquelle on dut recourir ; aux difficultés de toutes sortes venues de cette maladie spéciale à la France, — et je ne puis effleurer ce point de vue que d'un mot, — qui est le recours à l'administration jalouse de son universelle ingérence, on se demande si l'objection n'est pas, celle-là, insurmontable.

Et puis — il faut être modeste — pour supporter le poids d'une pareille initiative, les épaules de la Société archéologique d'Orléans sont-elles assez robustes, alors que sa caisse est si petite, qu'elle pourrait à peine contribuer pour une obole à un effort pécuniaire aussi colossal que le projet ?

A cela, on répond que l'idée a été suggérée dès la première heure, surtout par l'étranger, notamment l'Angleterre, voire même l'Amérique.

Et, en fait, il est aussi certain que curieux de voir la race anglaise prendre, depuis déjà longtemps, quasiment la tête de l'hommage à rendre à celle qui jadis fut son redoutable vainqueur.

L'Allemagne ne lui cède en rien depuis le grand Schiller et la statue du Martroi, si elle pouvait parler, serait grave à entendre quand elle raconterait les hommages qu'elle recevait, il y a trente ans, de l'ennemi entré vainqueur qui, sans y penser, mêlait ainsi un peu de baume au sang de la blessure.

Or, l'étranger apporterait certainement son fort appoint financier à l'œuvre. On peut donc l'essayer.

Mais il faut provoquer cet appoint, et comment ?

Il n'y a qu'un moyen, et ce moyen est la Presse, cette puissance qui est si grande, notamment comme collecteur d'argent, lorsque l'idée à laquelle elle s'applique est ou juste ou charitable ou simplement, mais universellement belle.

Or, il paraît, au dire de l'un de nous, que la presse étrangère, sollicitée, répondrait à l'appel ; qu'à Paris, un grand organe est tout prêt à prendre l'idée à son compte et à essayer d'entraîner ses confrères.

Dans de telles circonstances, pourquoi ne pas tenter la fortune ? Nous sommes petits, certes, mais assez grands pour semer une idée juste. D'autres la feront lever et au moment de la récolte, la Société, n'eût-elle fait que jeter le premier grain, en récoltera assez de gloire pour pouvoir dire qu'elle en fut le premier ouvrier.

Une seule revendication est à faire : le monument ne peut qu'être orléanais.

Quant au reste, ce sera l'œuvre de tous.

Votre Commission, Messieurs, a pensé qu'elle n'avait qu'à vous soumettre ces réflexions en vous laissant le soin de décider.

Emile Huet.

MICHEL (CH.-H)

ARTISTE PEINTRE.

Le peintre Charles-Henri Michel est mort à Paris le 15 janvier courant. Il était né à Fins (Somme), le 14 janvier 1817 et exposa à partir de 1839, au Salon des artistes français, de nombreux tableaux, pour la plupart compositions religieuses ou portraits, qui lui valurent des médailles en 1861, 1865 et 1867.

M. Michel avait été camarade d'atelier de M. Eudoxe Marcille, avec qui il était resté lié.

On lui doit deux scènes de la vie de Jeanne d'Arc : *La remise et la bénédiction de l'Etendard* et *la dernière communion.* Ce beau vieillard, épris de son art, est mort le pinceau à la main. A la date du 26 décembre dernier, il m'écrivait d'une plume assurée : « J'ai 88 ans et je fais des vœux pour que mon tableau *La dernière communion de Jeanne d'Arc*, qui a figuré au Salon de 1899, fasse partie du musée de l'héroïne d'Orléans.

Puisse ce vœu du vaillant artiste se réaliser, son œuvre est en tous points recommandable; la scène est à la fois très simple et remarquablement expressive, on y trouve l'élévation de la pensée et la pureté du dessin, unies à l'harmonie des couleurs.

H. Herluison.

M. RABOURDIN-GRIVOT

Le 2 février courant, est décédé M. Rabourdin-Grivot, conservateur adjoint du musée de peinture et de sculpture.

Entré dans l'administration municipale en 1878, il fut adjoint en 1882 et les années suivantes, puis maire de la ville de 1890 à 1896. Entre temps, en 1894, il recevait l'étoile de la Légion d'honneur.

Laissant de côté le fonctionnaire, disons seulement que M. Rabourdin aimait la ville qui l'avait vu naître le 19 janvier 1831 et qu'il se montra toujours soucieux de sa grandeur.

Le vénérable abbé Desnoyers aimait à rappeler notamment combien il avait eu à se louer de sa sollicitude pour l'accroissement et le bon fonctionnement de nos musées.

Etant dans le commerce, M. Rabourdin s'était déjà attaché à réunir une collection d'estampes assez considérable pour servir à l'histoire de la gravure et des graveurs.

Aussi, dès qu'il eut résigné ses fonctions municipales, saisit-il avec empressement l'occasion qui s'offrit à lui de continuer ses recherches d'autrefois, en acceptant la direction du cabinet des estampes du musée d'Orléans.

Il est permis de différer d'avis sur le mode de classification qu'il adopta, notamment pour la collection Leber. Selon nous, il eût été désirable que ce recueil fût conservé dans son intégrité au lieu d'être versé dans les collections, mais à part cette légère critique, il faut reconnaître que M. Rabourdin poursuivit sans défaillance, durant plusieurs années, la tâche qu'il s'était imposée.

Il s'ensuit que le travail de remontage des pièces, de classification et d'inscription est dans un tel état d'avancement, qu'il reste très peu à faire pour le terminer. Ajoutons qu'une double suite

de fiches facilite les recherches, et permet de trouver immédiatement, dans ces milliers d'estampes, la pièce désirée.

En somme. c'est une œuvre qui rendra des services appréciables, tant aux chercheurs qu'aux iconophiles.

Au début de cette note, nous avons dit que nous laisserions de côté l'administrateur ; on nous permettra toutefois, en terminant, de révéler le rôle de M. Rabourdin à l'occasion d'un prétendu hommage à Jeanne d'Arc.

Le 27 mai 1893, une lettre signée des initiales E. G. annonçait au maire l'envoi d'une couronne destinée à la statue de Jeanne d'Arc de Foyatier.

Le 5 juin, nouvelle missive du même, se plaignant d'apprendre par les journaux de la localité, que la couronne avait reçu une *mutilation inexplicable*, puis suivait la menace de plainte au parquet.

Quatre jours après, la plainte libellée en ces termes parvenait à Orléans :

Sénat. — Paris, 9 juin 1893. — Monsieur le Procureur de la République, j'ai l'honneur de vous exposer que le 27 mai dernier j'ai adressé, à M. le maire d'Orléans, une couronne commémorative, destinée à être déposée le 30 mai sur le monument de Jeanne d'Arc.

Cette couronne, aux couleurs nationales, contenait au centre une plaque en métal, sur laquelle était peinte la dédicace ci-après :

30 MAI 1431

A Jeanne d'Arc, la sublime héroïne d'Orléans,
traîtreusement livrée aux ennemis de la France
puis brûlée vive comme hérétique
par l'évêque de Beauvais Cauchon.

Par la communication spontanée de ma lettre d'envoi, signée E. G., que M. le Maire a faite dans le journal *le Patriote* du 31 mai, j'ai appris que cette couronne était arrivée à destination. Mais, par la note parue dans *le Républicain* du 4 juin,

j'apprends également que cette couronne ne porte plus aucune inscription et qu'elle n'en portait plus, quand elle a été placée à la statue du Martroi.

Ceci exposé, j'ai l'honneur de déposer entre vos mains une plainte au sujet de cette déprédation commise sur la couronne que j'ai confiée à M. le Maire d'Orléans.

Sans accuser, ni désigner personne, je vous demande de vouloir bien ouvrir une enquête pour découvrir le ou les auteurs du rapt de cette dédicace et les poursuivre s'il y a lieu.....

En conséqueuce, vous voudrez bien recevoir une plainte et lui donner la suite qu'elle comporte pour obtenir cette restitution.

Signé : E. Garran de Balzan, *Sénateur*.

La réplique ne se fit pas attendre. A cette mise en demeure le Maire répondit :

« Monsieur,

« Je remets aujourd'hui en gare, à votre adresse, la plaque avec inscription placée au centre de la couronne d'immortelles, dont l'envoi m'a été annoncé le 27 mai par l'anonyme E. G.

« La couronne a été déposée le mardi 30 mai sur le socle du monument de la place du Martroi. Quant à la plaque, pour des considérations dont je suis seul juge, je l'ai conservée avec intention de vous la renvoyer aussitôt que je connaîtrais votre nom. Je l'apprends seulement aujourd'hui, par la communication de votre plainte au Parquet.

« Vous criez au sacrilège, Monsieur! Vous m'étonnez. Si, comme vous le dites, votre but était simplement de rendre hommage à Jeanne d'Arc, vous devriez être satisfait, puisque vous savez que votre couronne est à ses pieds. Si, au contraire, sous prétexte de « rappeler des faits incontestablement histo- « riques », vous vouliez – caché sous le masque — décocher un trait à certaines gens que vous n'aimez pas, vous avez eu tort de compter pour cette besogne sur la complicité d'un Maire

d'Orléans. Et d'ailleurs, Monsieur, à quoi bon nous donner une leçon d'histoire? Orléanais, nous avons la religion des souvenirs, et pour nous rappeler ce qu'a été Jeanne d'Arc nous n'avons pas attendu, croyez-le bien, votre dédicace du 27 mai 1893 ! Pour nous, la sublime héroïne est et restera ce qu'elle fut pour nos pères depuis cinq siècles, *la personnification de l'union de tous sur le terrain du patriotisme.*

« Signé : E. Rabourdin-Grivot. »

Nous n'ajoutons rien à ces lignes.

H. Herluison.

LETTRE DE M. LÉOPOLD DELISLE

ADMINISTRATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Voici en quels termes s'exprime, dans une lettre que je viens de recevoir, l'éminent conservateur de la Bibliothèque Nationale, M. Léopold Delisle, au sujet de notre nouveau membre, M. Claudin :

Paris, 6 Février 1905.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« C'est avec grand plaisir que je vous communique mon opinion sur la valeur des travaux de M. Claudin.

« Ce respectable et respecté libraire a renouvelé l'histoire des origines de l'imprimerie dans les principales villes de France. Il l'a fait avec un incomparable succès, non seulement en étudiant en connaisseur technique les procédés de la typographie, mais aussi en dépouillant beaucoup de fonds d'archives à Paris et dans les départements. Il a fait des trouvailles d'une grande importance sur les premiers ateliers de Paris, de Lyon, de Toulouse et d'autres localités d'un ordre secondaire.

« L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a reconnu l'originalité et la solidité des recherches de M. Claudin. A plusieurs reprises elle les a récompensées (prix Brunet, prix Berger).

« La valeur de ses travaux a été reconnue à l'étranger. La Société Bibliographique d'Angleterre a voulu publier, à ses frais, un beau volume in-4°, orné de nombreux fac-simile, consacré par notre compatriote au premier atelier typographique français, à celui qui fut établi en 1470 dans les bâtiments de la Sorbonne.

« Ce qui a mis le sceau à la réputation de M. Claudin, c'est

l'honneur d'avoir été choisi par l'Imprimerie Nationale pour écrire une histoire de l'ancienne typographie française ; un plus beau monument ne pouvait être élevé à nos vieux maîtres du xve siècle. Dans les trois magnifiques volumes qui ont paru, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer : le luxe de bon goût apporté par l'Imprimerie Nationale à l'exécution matérielle de l'ouvrage ou l'érudition dont l'auteur a fait preuve à chaque page du livre.

« M. Claudin excelle à distinguer les types employés dans les différents ateliers.

« Pour ce genre de travail, il s'est montré l'émule du célèbre bibliographe anglais Robert Practer. On peut s'adresser à lui en toute confiance dans les cas douteux, quand il faut déterminer l'origine de certains livres dépourvus de date et d'indication de nom d'imprimeur, et de lieux d'impression.

« Personne ne connaît comme lui les incunables des collections parisiennes et de la plupart de nos bibliothèques de province. Ses recherches se sont aussi étendues sur les grands dépôts de l'étranger. Il a découvert, en Angleterre et en Allemagne, nombre de vieux livres français, dont aucun exemplaire n'est connu chez nous.

« Je suis heureux, Monsieur le Président, que vous m'ayez mis à même d'exprimer les sentiments d'estime que m'inspirent les travaux et le caractère de M. Claudin. Je m'honore de l'avoir pour ami, depuis plus de quarante ans, et je le considère comme un bienfaiteur de la Bibliothèque nationale. Nombre de fois il l'a fait profiter de son expérience bibliographique ; nombre de fois il lui a procuré, avec un louable désinteressement, des occasions de l'enrichir de manuscrits et d'imprimés précieux.

« Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués ».

L. Delisle.

CONCOURS POUR LA RECONSTRUCTION DU MUSÉE

En ce moment, a lieu à la salle des fêtes l'exposition des six projets envoyés par les architectes primés au premier concours, pour la reconstruction du musée de peinture.

Le jury appelé à statuer en dernier ressort sur le mérite des projets présentés par les architectes s'est réuni mardi 21 courant à midi et demi dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. le maire d'Orléans.

Etaient présents :

M. Pascal, architecte, membre de l'Académie des beaux-arts, inspecteur général des bâtiments civils ;

M. Moyaux, architecte, membre de l'Académie des beaux-arts ;

M. Roger Marx, inspecteur général des Musées ;

M. Chedanne, architecte, membre du Conseil général des bâtiments civils ;

M. Raulin, architecte du gouvernement ;

M. Sainjon, conservateur du Musée d'histoire naturelle ;

M. Didier, conservateur du Musée de peinture ;

M. Noel, conseiller municipal.

Après examen des plans et mémoires, le jury a procédé, ainsi qu'il suit, au classement des projets et à la répartition des primes :

1° MM. Héraud et Quarez (l'auteur du projet classé premier reçoit, d'après le règlement du concours, une prime de 2,500 fr. et est chargé de la direction des travaux) ;

2° MM. Rapine et Moreau (prime de 2,000 fr.) ;

3° M. Félix Ollivier (prime de 1,200 fr.) ;

4° M. Guillaume Tronchet (prime de 800 fr.) ;

5° et 6° MM. Robert LESAGE et Georges LISCH, reçoivent chacun une prime de 500 fr.

Tout en rendant entière justice au mérite des œuvres des divers concurrents, les Orléanais ont été surtout captivés par le projet de MM. Rapine et Moreau, dont la composition, si savamment étudiée, rappelle l'architecture de la Renaissance de l'école des bords de la Loire, et dont notre ville conserve, heureusement encore, plusieurs beaux spécimens.

EDOUARD FOURNIER

Les journaux nous informent que, le 26 mars 1904, le Conseil municipal de Paris avait décidé qu'une voie de la capitale porterait le nom d'Edouard Fournier, le savant historien de Paris.

Ce vote va recevoir son exécution. Nous apprenons, en effet, que l'une des rues nouvelles du XVIe arrondissement commémorera le souvenir de cet écrivain érudit et lettré.

Erudit et lettré fécond, Edouard Fournier est né à Orléans, le 15 juin 1819, rue du Bourdon-Blanc, n° 4.

Pourquoi sa ville natale ne suivrait-elle pas l'exemple de Paris, en donnant le nom de l'éminent auteur de *La farce de Pathelin* et de *l'Esprit des autres* à une voie nouvelle ?

E. Fournier fut titulaire non résidant de notre compagnie, à elle revient l'initiative d'une demande en ce sens, à la municipalité d'Orléans.

La Société jugera si elle doit donner une suite à cette pensée.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XIV. — N° 182.

DEUXIÈME ET TROISIÈME TRIMESTRES DE 1905

Assemblée générale du 14 avril 1905.

Présidence de M. HERLUISON, *président.*

La réunion est présidée par M. Herluison, président de la Société archéologique, assisté de M. l'abbé Lemoine, président de l'Académie de Sainte-Croix et de M. Basseville, président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. Prennent également place au Bureau : MM. Raguenet de Saint-Albin, vice-président de l'Académie de Sainte-Croix, Du Roscoat, vice-président de la Société des Sciences, et Pommier, vice-président de la Société archéologique.

En face du Bureau, les fauteuils d'honneur sont occupés par Mgr Touchet, évêque d'Orléans, M. le capitaine Barbier, représentant le général Millet, commandant du 5e corps d'armée, et M. le baron Harold Portalis, maire d'Orléans.

Sont également présents à la séance :

MM. Marcel Charoy, Timothée et Maurice des Francs, de Larnage, Bourdaloue, docteurs Geffrier, Rocher, Cœur, Marmasse, Michau, Rousseau et Legay, ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, Papelier, Lalbalettrier, Alardet, Couret, Pelletier, membres de la Société des Sciences.

Les abbés Fouqueau et Melot, membres de l'Académie de Sainte-Croix.

Mme de Villaret, MM. Auvray et Baillet, membres correspondants de la Société archéologique.

Et la plupart des membres titulaires de la Société archéologique.

En ouvrant la séance, M. le Président lit une lettre de M. le Préfet du Loiret empêché, par une absence, d'assister à notre réunion, et de diverses lettres d'excuses émanant de MM. Angot, Dessaux, M. l'abbé Saget, Léon Masson, Léon Dumuys et A. Breton, secrétaire, retenu par une indisposition.

Puis M. le Président se lève et prononce l'allocution suivante qu est saluée par les applaudissements de l'Assemblée :

Monseigneur, Messieurs,

Un sentiment de confraternelle courtoisie m'oblige à excuser la Société archéologique d'avoir, par une déplorable erreur de chronologie, retardé d'une année la réunion à laquelle vous nous faites le grand honneur d'assister.

Ce retard a pour conséquence un préjudice des plus graves. Il nous prive de l'allocution d'un maître en la matière : le très distingué comte Baguenault de Puchesse, mon éminent prédécesseur à la présidence.

Mais j'en suis bien assuré, avec son inépuisable obligeance il nous dédommagera tout à l'heure et nous donnera, une fois de plus, le plaisir de savourer sa parole si élégante et si bienvenue, où la clairvoyance historique et la sûreté de l'érudition se voilent sous l'exquise ciselure de la forme.

Qu'ils reçoivent aussi mes affectueux remerciements, ceux qui veulent bien, de concert avec M. Baguenault de Puchesse, prêter leur concours à l'éclat littéraire de cette solennité :

M. Guillon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, dont nul n'ignore la compétence artistique, qu'il s'agisse de travaux techniques considérables ou de petites merveilles d'industrie populaire, dont les proportions réduites jusqu'à l'exiguité sont une preuve de plus des ressources infinies de l'esprit humain ; MM. Jules Lemaître et Georges Goyau : leur nom suffit à témoigner de quel vif intérêt

sera l'étude qu'ils apportent ici ; malheureusement ils ne seront présents que *in partibus* pour ainsi dire, et représentés seulement par leurs œuvres, leurs multiples occupations les retenant dans l'Athènes moderne, dans cette Lutèce si chère aux archéologues, dans ce Paris qui est le grand foyer de la pensée française.

Merci, également, à M. Emile Huet et à M. l'abbé Jarossay, qui voudront bien suppléer, avec toute leur obligeance, les deux lecteurs absents.

Mais, avant tout, je tiens à remercier M. le général Millet, commandant en chef le 5e corps d'armée, et S. G. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, qui veulent bien honorer de leur présence notre solennité et apporter, en quelque sorte, l'appui effectif de leur haut patronage de membres d'honneur.

Combien nous sommes heureux également de saluer, au même titre, M. le baron Harold Portalis, maire de la ville d'Orléans, dont le nom historique a marqué dans les fastes de notre pays et a été tant de fois prononcé dans le grand débat qui préoccupe et divise notre politique intérieure.

Avec quelle joie, Messieurs, la Société archéologique vous accueille dans cette antique enceinte, curieuse épave des temps héroïques d'Orléans, théâtre de nos gloires studieuses, centre d'attraction, durant plusieurs siècles, de la jeunesse amie des lois. C'est ici que l'on soutenait ces thèses juridiques, ici que l'on obtenait — plus ou moins péniblement, suivant l'époque — ces précieux diplômes de licence et de doctorat en droit. Paris avait la théologie et la littérature, la grammaire et la rhétorique, toute fleurie d'antithèses et pimpante de métaphores. Sa gloire s'étendait, comme dit la chanson, « de Rome à Pampelune », et Dante, le grand poète catholique, venait, rue du Fouarre, écouter ses docteurs.

Mais, jusqu'au XVIIe siècle, Paris n'enseigna pas le droit, tandis qu'Orléans avait ce privilège.

Je m'arrête, Messieurs, car je m'aperçois que j'entre dans le vif de l'histoire de la librairie ou salle des thèses. Je serais mal venu de tenter cette monographie, déjà traitée si magistralement par MM. Boucher de Molandon, Eugène Bimbenet, Louis Jarry, pour ne parler que de nos collègues disparus.

En abordant la seconde partie de ma tâche, j'éprouverais, par suite de son ampleur, un sentiment presque d'effroi, si elle ne m'avait été facilitée par les discours académiques et les comptes

rendus de mes très distingués collègues des deux autres Sociétés d'Orléans.

Il y a un peu plus d'une année, M. Marcel Charoy, alors président de la Société des sciences, belles-lettres et arts, nous donnait un excellent aperçu des plus récents travaux des trois Académies d'Orléans. Le tome vingt-neuvième de nos mémoires est à peine paru, celui de l'Académie de Sainte-Croix est sous presse, ainsi que le tome soixante-quatorzième de la Société des sciences.

Je laisse donc à notre sympathique doyen Me Basseville, ancien bâtonnier, et à M. l'abbé Lemoine, le savant éducateur, présidents respectifs de ces deux Sociétés, l'honneur de vous présenter ces travaux dans les séances annuelles qui devront suivre les nôtres.

Que s'est-il passé sous les voûtes historiques de la salle des thèses, qui nous abrite depuis près de vingt-cinq ans ?

Peu de choses et beaucoup ! Le petit règlement de vie d'une Académie de province : séances bi-mensuelles, lectures de travaux, communications de trouvailles archéologiques, publication de mémoires, etc.

Cependant, sur cette trame uniforme, quelques points lumineux éclatent.

Ce sont d'abord nos séances triennales ou plénières, instituées en 1887. Nous en comptons dix-sept au total pour les trois Académies. La présente est pour nous la sixième.

Ce sont de vrais jours de fête pour la Société archéologique, qui ouvre ses bras à ses sœurs orléanaises.

Quant au cœur, il est toujours ouvert !

En second lieu, outre le prix fondé en 1890 par notre regretté collègue M. Émile Davoust, signalons les concours quinquennaux, dont MM. Boucher de Molandon et de Beaucorps firent généreusement les frais durant une période plus que trentenaire.

Ces assises furent toujours présidées par des sommités littéraires de Paris. Pour cette période de vingt-cinq ans j'ai nommé MM. Georges Picot, G. Lafenestre, Léopold Delisle, qui vient d'être si douloureusement éprouvé. Surtout qui ne se rappelle cette mémorable séance de 1900, présidée par M. Gabriel Hanotaux, où l'éminent académicien nous retraçait, dans son noble et pur langage, les vicissitudes de la vieille armée impériale, vaincue, hélas ! à Waterloo, et exilée au delà de la Loire, sur le vaste plateau de la Sologne.

Le château de la Source était le caravansérail de Davout et de son état-major.

Durant trois mois, les yeux de l'Europe entière furent fixés sur ce refuge étroit du patriotisme et de la gloire vaincus.

Hélas ! les intrigues de Fouché et les maladresses de Davout ne permirent pas à cette armée de ressaisir la fortune qui lui souriait peut-être pour la dernière fois. Quel coup de foudre politique si le vieux lion, sortant de son antre, était venu se ruer sur le Prussien dispersé d'Orléans à Paris et l'eût rejeté vers le nord, pendant que les Vendéens, s'échappant du Bocage, les eussent pris en flanc !

Davout n'osa pas...

J'allais oublier notre cinquantenaire de 1898, bel anniversaire, que tous vous avez encore présent à l'esprit, et qui se fit sous les auspices de Mgr Desnoyers, notre vaillant fondateur, dont la mémoire vivra toujours parmi nous.

Laissez-moi vous convier tous, Messieurs, à notre *centenaire !* Je souhaite, sans trop l'espérer toutefois, que personne ne fera défaut.

Jours de fête, aussi, que ceux auxquels nous recevons de nouveaux membres.

Depuis trois ans ont été admis :

Cinq membres honoraires : MM. A. Cornu, G. Vappereau, Alluard, Georges Goyau, Léon Masson et E. Claudin.

Cinq titulaires : MM. les abbés Iauch et Jarossay, MM. Simon, Larcanger et Jacques Soyer.

Quatre titulaires non résidants : MM. Pierre Chévrier, H. Deslandres, Houel, chanoine Debout.

Dix-sept associés correspondants : MM. J. Tricot, Eugène et Germain Lefèvre-Pontalis, comte Conrad de Maleissye, Paul Fourché, l'abbé Plat, Jules Baillet, Paul Leroy, Maurice Bourlon, Louis de Contenson, Henry Claye, Louis Pagnerre, Henri Rapine, Emile Fouquet, Paul Tranchau, Lorin et Albert Bichet.

Enfin, trois membres au titre étranger, qui sont : MM. Laeffler et Brate, de Stockholm, et le vicomte de S, oelberch de Lowenjoul, de Bruxelles.

D'autre part, pendant la même période, nos Sociétés ont été cruellement éprouvées par des deuils, et c'est notre groupe qui a payé à la mort son plus large tribut.

L'Académie de Sainte-Croix a perdu deux professeurs éminents :

L'abbé Blanchet, enlevé si prématurément, était épris du beau.

et, au Petit Séminaire de Sainte-Croix, dirigeait ses élèves vers l'étude attentive de l'art.

Qui de nous n'a conservé le souvenir ému du vieil abbé Aubert, professeur à La Chapelle-Saint-Mesmin, il y a plus de cinquante ans !

Pour la Société des sciences, M. Marcel Charoy a rappelé dans son élégant discours les noms de MM. Johanet, Pelletier, Abel Rabelleau, etc.

Enfin, notre groupe inscrira, parmi les membres honoraires disparus : Gustave Larroumet, A. Cornu, Édouard Garnier, Anatole Loquin, Anatole de Barthélémy H. Wallon ; Mgr Desnoyers et M. Guerrier, titulaires résidants ; MM. G. de Braux, Jules Laurand et l'abbé Gillet, correspondants.

Ces érudits, que nous regrettons amèrement, ont abordé les travaux les plus divers.

Des voix autorisées se sont élevées sur leurs tombes. Leur éloge n'est plus à faire. A tous, je dis adieu en votre nom avec un respect et un regret égal.

Vingt-cinq ans, cinq lustres ! Qu'est-ce que cela dans la vie d'une Académie ?

Quelques lignes suffisent pour en esquisser, comme au fusain, la fugitive silhouette.

Mais, à la veille de notre fête traditionnelle de Jeanne d'Arc, je ne puis m'empêcher d'évoquer un souvenir, dont la date nous reporte à un demi-siècle dans le passé. Je vois encore — mes contemporains se rappellent comme moi — Mgr Dupanloup, entouré de toutes les autorités d'alors, bénissant le monument de Foyatier érigé le 8 mai 1855 sur la place du Martroi. Manifestation grandiose, en vérité fête du patriotisme et de l'union d'un peuple ! Jour inoubliable ! D'année en année, la fête de Jeanne d'Arc s'est renouvelée, et, malgré les temps troublés que nous traversons, le besoin d'union patriotique, sous l'égide de la vierge d'Orléans, s'est perpétué avec une intensité croissante.

Depuis l'origine, la Société archéologique n'a cessé de concourir, dans la mesure de ses moyens, à l'éclat de la solennité du 8 mai, et notre zèle n'est pas en péril de se ralentir.

Tout dernièrement, dans cette enceinte même, j'ai eu l'honneur d'être le porte-parole d'une pensée émanée d'un groupe d'érudits à propos d'un monument colossal à élever à la gloire de Jeanne d'Arc. La commission que vous avez nommée pour étudier ce projet, saisie

d'un excellent rapport de notre collègue, M. Émile Huet, se prononcera sur l'opportunité de sa réalisation. Quoi qu'il advienne, le projet émis est l'indice d'une aspiration généreuse, tendant à glorifier la Vierge de Domrémy.

Vous ne jugerez pas hors de propos, Messieurs, qu'il soit parlé ici de la Libératrice d'Orléans La salle des thèses, où nous sommes en ce moment, n'est-elle pas quasi-contemporaine de Jeanne d'Arc ? Il semble que l'âme de la grande Française plane sous ces voûtes vénérables. L'éloge de la Pucelle est donc ici dans son cadre d'une façon plus intime, plus juste que dans tout autre édifice profane de notre ville.

— M. le Président donne ensuite la parole à M. le comte Baguenault de Puchesse qui lit une notice très documentée sur notre ancien collègue *M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans* (1).

— M. Guillon, dans une agréable causerie, décrit les *Eventails de l'époque de la Révolution, du Consulat et de l'Empire du Musee Historique d'Orléans* et fait passer sous les yeux de l'Assemblée les photographies des principales pièces de cette collection.

— Pour remplacer la communication très attendue et annoncée de M. Jules Lemaître, M. Huet lit avec beaucoup d'esprit l'étude que notre éminent membre honoraire a consacrée à *Madame de Sévigné*, dans ses *Figurines*.

MESSIEURS,

Il est toujours difficile de faire un bon choix. Cela est surtout difficile quand on veut bien choisir au milieu de beaucoup de bonnes choses. Si, en outre, il faut choisir vite, pensez à quel point la difficulté va être accrue !

En choisissant le petit morceau qu'on m'a chargé de vous lire, aurai-je vaincu toutes ces difficultés ? Je n'oserais en jurer, car l'œuvre de Jules Lemaître est considérable. Mais elle est remplie de

(1) Cette notice a paru dans le Bulletin n° 181, p. 58.

morceaux délicats, au point que, presque au hasard, on peut être sûr de tomber sur un morceau de choix.

C'est une garantie cela : il convient d'en remercier l'éminen académicien.

La spirituelle chronique qu'il a consacrée à Madame de Sévigné est courte. Saupoudrée de sel guépin, elle est déjà par ce côté un peu orléanaise ; mais elle l'est plus encore par son sujet même, car Madame de Sévigné a été, à différentes fois, l'hôte de notre Loiret, alors qu'elle allait à Vichy ; elle s'arrêtait en route, au château d'Autry, chez les de Criné, où elle se reposait en écrivant sur un bureau, qu'on y voit encore, des lettres charmantes, dont deux, datées des 1er et 4 octobre 1677 (1), sont contenues dans les « chroniques » qui nous sont restées d'elle.

Telles furent les raisons du choix que nous avons fait : je vous les devais, Messieurs, et à M. Jules Lemaître aussi.

— Puis M. l'abbé Jarossay donne lecture d'un très récent travail de M. Georges Goyau : « *Jeanne d'Arc devant l'opinion allemande.* »

Ces différentes communications sont accueillies par les applaudissements unanimes de l'auditoire.

— Après quelques paroles de remerciements de M. le Président à l'adresse de MM. les Présidents d'honneur, des auteurs, des lecteurs et des assistants, la séance est levée à 10 h. 1/4.

Séance du vendredi 28 avril 1905

Présidence de M. Pommier, *vice-président.*

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars dernier et du procès-verbal de la séance solennelle

(1) Reproduites dans les *Promenades pittoresques dans le Loiret.* P. Pigelet, éditeur.

du 14 avril courant, M. le Président fait connaitre que M. Herluisou, souffrant en ce moment, ne peut venir ce soir présider la séance et l'a chargé de présenter ses excuses à la Société.

— Sur la proposition de M. Cochard, l'intéressante note de M. Guillon sur *les Eventails du Musée historique* et le savant travail de M. Georges Goyau sur *Jeanne d'Arc devant l'opinion allemande*, lus au cours de la séance solennelle du 14 avril, sont renvoyés à la Commission des publications.

— M. le Président donne lecture de diverses publications envoyées à la Société depuis un mois et signale particulièrement le fascicule-spécimen du Touring-Club concernant le département du Loiret.

— Puis il fait connaître que M. Baguenault de Puchesse a fait hommage à la Société d'un exemplaire de sa notice sur M. Loiseleur, et que M. Jérôme *Tricôt*, membre correspondant, a fait aussi don à la Société d'un recueil de documents orléanais, depuis 1840, réunis en un volume.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— MM. Herluison, Cochard et Jacob, présentent comme associé correspondant M. l'abbé Lemerle, chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris, auteur de travaux sur Jeanne d'Arc. Il sera statué sur l'admission dans le délai réglementaire.

— La Société française d'archéologie, présidée par M. E. Lefèvre-Pontalis, rappelle qu'un Congrès archéologique sera tenu à Beauvais du 20 au 28 juin 1905, et envoie le programme des travaux de ce Congrès. Ce programme est déposé sur le Bureau pour être mis à la disposition des membres de la Société qui voudraient assister aux réunions du Congrès et prendre part à ses travaux.

— L'Académie nationale de Reims signale le danger qui pourrait résulter de la loi projetée sur la Séparation des Eglises et de l'Etat

dans le cas où la loi ordonnerait la remise des églises aux communes, sans obligation de conservation ni d'entretien et appelle l'attention de la Société sur l'urgence qui s'impose de publier la description de tous les édifices ainsi que l'inventaire de leurs richesses d'art, le tout, dit la circulaire, en conformité des vœux émis dans tous les Congrès d'archéologie et des instructions les plus pressantes du ministère des Beaux-Arts.

Le journal l'*Eclair* a de son côté adressé à M. le Président une lettre ainsi conçue :

Paris, 6 mars 1905.

Une des conséquences de la loi sur la séparation des Églises et de l'État sera de priver certains édifices du culte de la protection qu'ils tiennent aujourd'hui de l'usage seul que les cultes en font Une utilisation profane, ou pis encore leur abandon possible, inquiète les artistes, les archéologues, et, avec eux, tous ceux qui ont souci des trésors architecturaux du passé.

La sauvegarde des édifices est dans la vigilance des Sociétés des beaux-arts et d'archéologie.

Nous pourrions sans doute rassurer ceux qui s'alarment, s'il nous était donné de leur dire que leur Société a déjà envisagé cette éventualité et leur exposer les mesures qu'elle compte prendre.

Vous voudrez bien considérer que cette enquête est faite seulement au point de vue artistique et archéologique, et, en vous remerciant par anticipation de la réponse que vous voudrez bien nous faire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de nos sentiments les plus distingués.

Pour l'*Éclair* :

Georges MONTORGUEIL.

— Une décision sera prise au sujet de ces deux circulaires dans une prochaine séance.

— Le Comité du 75e anniversaire de Fustel de Coulanges fait connaître qu'il a constitué une Commission qui a inscrit en tête de ses travaux le projet d'une histoire de France conçu selon la méthode et les idées du maître.

— La Société archéologique d'Eure-et-Loir demande divers renseignements sur les travaux de la Société, sur les histoires de l'Orléanais, les répertoires biographiques, iconographiques, archéologiques, etc., édités par la Société.

Elle demande en outre quels sont ceux de ses ouvrages qu'elle pourrait acquérir par voie d'échange avec les éditeurs. Elle annonce en même temps divers renseignements, qu'elle fera parvenir elle-même, sur l'état de sa bibliothèque.

— Il semble difficile de répondre en une seule fois à toutes ces demandes et il est convenu que, M. le Président, après études des documents envoyés, se chargera de correspondre avec la Société d'Eure-et-Loir.

— M. Cochard fait connaître que, dans ces derniers jours, MM. Jarry et Fougeron ont été à Sully photographier les verrières qui font l'objet du travail dont il a donné lecture à la Société et que les photographies ainsi prises sont destinées à illustrer cette notice quand elle sera imprimée.

— M. le Président signale que le jeudi 20 avril 1905, un groupe de seize étudiants allemands excursionnistes passèrent par notre ville. Après leur réception à la mairie par M. Lepage, adjoint au maire, notre collègue, leur première visite fut pour la salle des Thèses où, sous la conduite de M. Herluison, ces jeunes gens virent avec grand intérêt les registres de la nation germanique placés à cette occasion dans nos vitrines par les soins de M. l'archiviste Soyer. De là, accompagnés par MM. Herluison, Didier et Garsonnin, ils se rendirent aux Musées de peinture, historique et de Jeanne d'Arc.

Les membres présents remercient nos collègues qui ont ainsi facilité à ces étrangers la visite des principaux monuments de notre ville, et M. le Président ajoute qu'il se chargera d'aller porter ces remerciements de la Société à M. Herluison, en ce moment indisposé et qui, cette fois comme toujours, s'est encore prodigué dans l'intérêt commun.

Séance du vendredi 12 mai 1905.

Présidence de M. Pommier, *vice-président.*

— La séance est ouverte à 8 h. 1/4.

— Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. Pommier prend la parole et, au milieu d'un religieux silence, prononce l'allocution suivante :

Mes chers collègues,

Depuis notre réunion ordinaire du 28 avril dernier, la Société a fait une perte bien sensible en la personne de notre si cher et si dévoué président, M. Henri Herluison, décédé le 8 mai 1905 après une courte maladie.

Nous l'avions vu présider avec joie et en parfaite santé, le 14 avril dernier, notre réunion plénière avec les deux autres sociétés littéraires d'Orléans ; par ses soins, cette séance fut très brillante et nous fit honneur.

Le 20 avril, suivant ses habitudes d'hospitalité cordiale, il s'était prodigué pour montrer à un groupe d'étudiants allemands les riches collections du musée historique et du musée de Jeanne d'Arc dont il était le directeur. La température était froide, le vent très vif ; il y prit un refroidissement qui tout d'abord n'affecta pas de symptômes inquiétants. Il sortit encore le 23 pour assister à la messe pascale, et, le 25, malgré son indisposition, il voulut encore se rendre à Meung pour rendre visite à une parente octogénaire qu'il aimait beaucoup. Le 28 avril, il me fit demander de le remplacer près de vous dans notre séance de ce jour ; je le revis, et rien ne me fit pressentir alors la gravité de la maladie dont il était atteint déjà et qui, après avoir pris le surlendemain un caractère alarmant, nous l'a enlevé en si peu de jours.

Les funérailles, célébrées le 10 mai 1905 dans la cathédrale de Sainte-Croix, nous ont amplement démontré, par le concours de

regrets vraiment émus qu'elles ont suscités, toute l'estime et toute l'affection dont il était entouré à Orléans.

Après vous avoir remémoré ces tristes étapes, je ne désire ajouter qu'un seul mot sur notre cher défunt.

Je prie celui de nos collègues qui se chargera de faire de M. Herluison un portrait fidèle et une biographie complète de me pardonner si j'anticipe sur son récit pour exprimer simplement cette pensée que M. Herluison nous était attaché de cœur. Il appartenait à la Société depuis 23 ans, et, par ses relations dans le monde savant, par ses connaissances spéciales et approfondies, il nous avait rendu, sans jamais se lasser, sans bruit, toujours modeste et réservé, les services les plus signalés. Vous savez avec quel dévouement il s'occupait du classement de notre bibliothèque et de nos collections.

Un écrivain d'art, son ami, M. Henri Jouin, pour marquer la perte que nous faisons, m'écrivait avant-hier en s'excusant de ne pouvoir assister aux obsèques : « Notre ami avait un cœur de diamant ».

Je m'arrêterai sur ce mot d'affectueux hommage et je vous propose, pour témoigner de la tristesse profonde que nous cause sa perte, de lever la séance en signe de deuil.

Ces paroles sont accueillies avec une vive sympathte de la part de toute l'assistance qui décide la levée immédiate de la séance. Toutefois lecture est donnée d'une lettre de M. le docteur Vacher s'excusant de n'avoir pu assister aux obsèques. M. Huet tient à exprimer tout le chagrin qu'il ressent de la perte de M. Herluison, son ami et le regret qu'il a eu, appelé qu'il était hors d'Orléans par une impérieuse nécessité, de ne pouvoir se joindre à la Société pour accompagner le cher défunt jusqu'à sa dernière demeure. M. Basseville, ami intime et camarade d'enfance de M. Herluison, qui veut bien se charger d'écrire pour la Société la notice d'usage, fait remarquer qu'un des derniers actes de notre regretté Président fut de répondre au journal l'*Eclaïr* une lettre reproduite par plusieurs journaux au sujet de la conservation des monuments et objets d'art dépendant du culte catholique ; M. Basseville ajoute qu'il a reçu ces jours derniers de la Société dunoise une lettre lui annonçant qu'elle a émis un vœu dans ce sens et engageant la Société archéologique de l'Orléanais à faire la même chose.

M. Basseville est chargé de rédiger ce vœu pour une prochaincе séance.

Enfin, l'assistance décide qu'un récit des obsèques de M. Herluison sera dressé par les soins du secrétaire, pour être inséré dans le Bulletin comme complément du procès-verbal de la séance d'aujourd'hui.

— La séance est levée à 8 h. 3/4.

Séance du vendredi 26 mai 1905.

Présidence de M. Pommier, *vice-president.*

— M. le Président signale divers articles nécrologiques consacrés à la mémoire de notre regretté Président, M. Herluison. C'est ainsi que M. le chanoine Cochard, dans les *Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, rend un juste hommage au savant bibliographe, au libraire éditeur des panégyriques de Jeanne d'Arc, au conservateur du musée, enfin à l'homme profondément loyal et honnête, et serviable jusqu'à l'excès, dont nous déplorons la perte. La *Chronique des arts* du 20 mai 1905 s'exprime ainsi de son côté sur ce même sujet :

On annonce d'Orléans la mort de M. Herluison, expert-libraire-éditeur et archéologue bien connu.

En même temps que lui, est mort aussi à Orléans un autre archéologue également très estimé, l'abbé Desnoyers.

Tous deux avaient consacré de longues études aux monuments de leur ville et de leur province, ainsi qu'à Jeanne d'Arc. M. Herluison avait été nommé, il y a quelques années, chevalier de la Légion d'honneur.

— M. E. Jarry, ne pouvant assister ce soir à la séance, envoie de Paris un mot à M. le Président, lui donnant connaissance d'une lettre qu'il a lui-même reçue de M. le chanoine Debout, membre corres-

pondant de la Société. Dans cette lettre, M. Debout charge M. Jarry d'être l'interprète auprès de la Société de ses vives condoléances à raison de la perte de M. Herluison avec qui il entretenait des relations suivies et profitables pour son histoire de Jeanne d'Arc en cours de publication.

— Un groupe d'amis de M. Herluison se propose d'élever à la mémoire de celui-ci, sous le patronage de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, un buste qui sera placé au musée Jeanne d'Arc. M. Louis Noël, statuaire, professeur à l'Ecole des beaux-arts de Paris, ami de M. Herluison, offre à titre gracieux d'exécuter la maquette. M. le Président, après avoir donné connaissance de ces faits, ajoute que la Société prendra bien volontiers l'initiative de la souscription. M. Jacob, trésorier, veut bien se charger de la partie financière. Une démarche sera faite auprès de la municipalité pour obtenir son concours. M. le Président renseignera en séance les membres de la Société sur tout ce qui sera fait dans ce but.

— La Société se charge, en outre, de faire imprimer et adresser en son nom un billet de faire-part du décès de M. Herluison. M. Jacob veut bien faire le nécessaire à ce sujet.

— Parcourant les publications reçues depuis la dernière séance, M. le Président appelle l'attention sur les articles suivants :

1° Dans la *Gazette des beaux-arts* du 1er avril 1905, la suite du travail de M. Ed. Rod, intitulé : *Souvenirs du château de Coppet*, orné de remarquables portraits gravés de M. et Mme Necker et de Mme de Staël.

2° Dans le *Bulletin des archives de Montauban*, le récit d'une promenade à Saint-Emilion dû à la plume de M. le colonel Quévillon, membre correspondant de la Société.

3° Dans la *Revue de l'Orléanais*, un article de M. C. Chaux sur Xaintrailles.

4° Une note parue dans la *Revue historique*, numéro de mai-juin 1905, sur Claude Goujon, directeur des droits réunis à Orléans en 1777, père du conventionnel Jean-Marie Goujon.

5° Une étude de M. Joseph Déchelette parue dans les *Mémoires de la Société éduenne* (Autun, 1904), sur les fouilles du Mont Beuvray, de 1897 à 1901, dans l'ancienne Bibracte.

— Au sujet des articles ainsi rencontrés dans les publications qui nous sont envoyées, diverses observations sont présentées par plusieurs assistants. On voudrait qu'en dehors de la mention au procès-verbal chaque bulletin trimestriel de la Société rappelât en une page spéciale les articles intéressants qui ont été signalés, afin de faciliter les recherches. La commission des publications pourrait se livrer à ce petit travail.

— M. le Président donne lecture d'une note publiée dans les journaux au sujet d'une exposition qui doit s'ouvrir dans les premiers jours du mois prochain au Petit-Palais, à Paris, sous la direction de la Société française des fouilles archéologiques présidée par M. Babelon, membre de l'Institut, 30, rue de Verneuil. Ne pourrait-on pas, dit M. Pommier, s'adresser à cette Société pour lui signaler les fouilles à faire dans l'Orléanais ? Il semble que cet accord des deux Sociétés devrait produire des résultats utiles.

— M. Guillon remet à la commission des publications son travail sur les éventails lu à la séance solennelle du 14 avril.

— Il est procédé à l'élection de M. l'abbé Lemerle, chanoine de Paris, en qualité de membre correspondant. Le candidat est élu à l'unanimité. Il lui sera donné connaissance de son élection et, en même temps, avis lui sera donné de la mort de M. Herluison avec qui M. l'abbé Lemerle entretenait d'excellentes relations.

— M. le chanoine Cochard apprend à la Société la mort prématurée de M. Danjoy, architecte diocésain, sur les plans duquel la restauration de la voûte du chevet de la cathédrale d'Orléans a été entreprise.

— M. Garsonnin signale un article paru dans la *Semaine religieuse*

de Bourges où l'auteur, M. Francis Perrot, rappelle qu'il existe une relique de Jeanne d'Arc, à savoir un cheveu très noir engagé dans le cachet scellé au bas de la lettre de l'héroïne qui se trouve à Reims. M. Cochard répond que, si la lettre existe et si le cachet est traversé par un cheveu, cela ne saurait constituer une relique au sens catholique de ce mot, parce que, d'une part, rien ne prouve que ce cheveu ait appartenu à Jeanne d'Arc et que, d'autre part, il paraît certain que la Pucelle d'Orléans portait les cheveux très courts, comme les pages du temps.

— M. Em. Huet s'acquitte d'une commission dont il a été chargé par M. Dujardin d'Etampes, membre de la commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise. Celui-ci lui a remis un mémoire et une brochure dont il est l'auteur, l'un pour être lu en séance, l'autre pour être remise à titre d'hommage à la Société. Le mémoire ne porte pas de titre. Il traite de questions archéologiques n'intéressant l'Orléanais que d'une manière trop lointaine et trop vague pour prendre rang parmi nos publications. La brochure intitulée « Liens de magie ourdis pour l'archange par le diable pour ressusciter en sortant des enfers » sera déposée dans la bibliothèque, et des remerciements seront adressés à l'auteur.

— M. de Beaucorps fait connaître la nouvelle de la mort de M. Alfred Chollet, membre correspondant de la Société depuis de longues années et qui vient de mourir à Abbeville.

— M. Guillon croit devoir signaler une minute de notaire dont on lui a parlé et qui lui a paru fort intéressante. Il s'agirait du contrat de mariage du duc de Montpensier, père de la duchesse d'Orléans et grand père de la Grande Mademoiselle. Ce contrat, passé par devant deux notaires en la chapelle royale de Notre-Dame de Cléry, serait du 27 avril 1597. M. Baguenault de Puchesse répond qu'il se souvient qu'en effet, à la fin du XVIe siècle, le duc de Montpensier, Henri de Bourbon, guerroyait dans l'Orléanais, et s'appelait alors le prince Dauphin. Il serait donc intéressant de se reporter à cette minute qui,

d'après ce qui a été affirmé à M. Guillon, se trouverait dans l'étude de Me Lottin, successeur médiat de Me Picard.

A ce sujet, M. Pommier et M. Garsonnin signalent les minutes curieuses de Me Fauchon et de Me Berlencourt. Il y aurait grand intérêt à y faire des recherches.

— M. Breton donne connaissance du récit des obsèques de M. Herluison :

Dans la matinée du 8 mai 1905, le bruit se répandait parmi nous que notre dévoué Président, M. Herluison, venait de mourir après une courte maladie dont plusieurs d'entre nous avaient suivi les phases avec une douloureuse inquiétude, Et en effet, par un rapprochement que nous avons tous fait et qui a été signalé en termes éloquents sur sa tombe, « ce pieux dévot de la bonne Lorraine venait de rendre « son âme à Dieu au son de l'antique beffroi communal dont la « grande voix rappelait ce jour-là même aux Orléanais l'anniversaire « de la délivrance nationale de 1429 et il nous quittait à l'aube de ce « jour où tout Orléans célèbre la grande fête patriotique de Jeanne « d'Arc. »

Profonde fut parmi nous l'émotion causée par cette mort si rapide. Mais la tristesse ne fut pas moins grande en ville, et un journal d'Orléans constatait le soir même qu'au cours de la journée nombre de nos concitoyens s'abordaient en échangeant leurs regrets pour la perte irréparable que venait de faire notre cité, tant était grande, disait avec vérité le journal le *Patriote*, « la place occupée par M. Herluison « dans tout Orléans, dans tous les milieux, dans toutes les classes et « aussi dans tous les cœurs. »

« C'est une grande perte », disait de son côté M. E. Petit dans le *Journal du Loiret*, « non seulement pour la ville d'Orléans, mais « pour les lettres françaises dont, durant une longue vie de travail, il fut « l'un des plus précieux serviteurs... Nous ne voulons pas attendre « plus longtemps pour rendre à l'excellent homme que nous perdons « l'hommage des regrets profonds et d'amical respect auquel il a « droit et que ne lui refusait aucun de ceux qui l'ont connu. Quant à « ceux qui ont eu l'honneur d'entretenir avec lui des rapports plus

« étroits, ils resteront inconsolables de cette perte qui laisse un si « grand vide dans les rangs de l'élite de la société orléanaise. »

Ajoutons, pour qu'il ne manque rien à ce concert d'éloges, que le *Républicain orléanais* complétait au même moment le portrait de M. Herluison de la manière suivante : « C'était un homme de profond « savoir et de relations cordiales, un travailleur infatigable, un savant « et un écrivain des plus considérés dont la réputation avait franchi « les bornes de sa ville natale. »

Tout cela était rigoureusement exact et on vit bien, le mercredi 10 mai 1905, lors des obsèques, en quelle haute estime était de toutes parts tenu notre regretté Président. Ce fut, ont constaté les journaux, une véritable manifestation publique, et une foule considérable se trouvait déjà à la maison mortuaire, foule composée de personnes de tous rangs et de toutes conditions. On y voyait notamment M. le baron Portalis, maire d'Orléans et ses adjoints, le préfet du Loiret, les supérieurs des séminaires, nombre de chanoines de la cathédrale et de prêtres du diocèse, beaucoup de membres des sociétés savantes, des conseillers municipaux, les conservateurs des musées, M. Ludovic Chevallier, secrétaire général de la Société française d'archéologie, M. Fourché, de Bordeaux, qui avait envoyé une très belle couronne, etc.

Trois superbes couronnes, au milieu de tant d'autres, avaient été offertes, l'une par la ville d'Orléans, la seconde par les conservateurs des musées et la troisième par la Société archéologique. Celle-ci assistait en corps à la cérémonie sur convocation de son bureau qui, à défaut de précédent, car c'est la première fois depuis cinquante ans qu'un Président meurt en exercice, avait cru devoir établir cette dérogation à nos usages. La Société prenait donc place la première derrière le cercueil, d'abord jusqu'à l'église et de là jusqu'au cimetière. La levée du corps fut faite par M. Despierre, archiprêtre de la cathédrale, assisté d'un nombreux clergé.

Le deuil était conduit par M. Maurice Herluison et par M. Henri Desfossé, ses fils et gendre.

Les cordons du corbillard étaient tenus par MM. Pommier, vice-président de la Société ; Léon Dumuys, conservateur-adjoint des musées historiques ; Basseville, avocat, ancien bâtonnier ; et Perron,

receveur municipal ; ces deux derniers amis particuliers du défunt.

A l'église, Mgr Touchet, qui avait déjà visité et consolé M. Herluison pendant sa maladie, présidait la cérémonie funèbre et donnait l'absoute devant une assistance devenue tout à fait considérable à tous points de vue.

Enfin, au cimetière, où se retrouvait encore un nombreux cortège d'amis qui avaient tenu à accompagner le corps de leur cher défunt jusqu'à sa dernière demeure, deux discours furent prononcés au milieu d'une vive émotion.

M. Pommier, vice-président de la Société archéologique, parlant au nom de tous les membres de cette Société, prononça l'allocution que voici :

MESSIEURS,

Veuillez m'excuser de prolonger pendant quelques instants cette triste cérémonie pour me permettre de dire, au nom de la Société archéologique de l'Orléanais, un dernier adieu à notre aimé président et lui rendre un suprême et affectueux hommage.

Je ne voudrais donner à l'éloge de l'homme de bien que nous honorons dans ces obsèques aucun caractère qui puisse blesser sa modestie ; mais qu'il me soit au moins permis, au nom de tous ses amis, de célébrer en lui le citoyen essentiellement dévoué à la ville d'Orléans.

M. Henri Herluison eut, en effet, le culte des traditions et de l'histoire de cette ville : c'était une figure orléanaise, et dans le monde des arts, de la littérature et de l'érudition, son nom, en France et à l'étranger, était intimement lié à celui de notre chère cité.

Au cours d'une longue carrière commerciale suivie avec un désintéressement et une droiture auxquels ont rendu hommage plusieurs générations, il s'était toujours concilié les égards sympathiques de tous les partis et de toutes les opinions ; tous l'aimaient, tous avaient recours à sa complaisance inépuisable et à son érudition impeccable qui n'avaient d'égales que sa modestie et sa simplicité.

N'ayant aucune préoccupation de sa santé souvent ébranlée, s'oubliant toujours, il se prodiguait et se multipliait pour le profit et l'utilité de tous.

Qui n'a vu sa joie de conduire nos visiteurs dans les monuments et les musées de cette ville, de leur exposer nos richesses locales et de les leur vanter ?

Dans les formes les plus simples et sans aucun appareil scientifique, il nous pénétrait de ses connaissances profondes sur l'histoire d'Orléans et de l'Orléanais, faisant valoir ce que, dans le courant de la vie de chaque jour, nous n'aurions pas songé à remarquer.

Aussi je n'exagérerai point le sentiment public quand je dirai en votre présence, Messieurs, l'émotion que produisit la nouvelle de sa maladie, l'anxiété avec laquelle les phases en furent suivies et enfin la tristesse que ses nombreux amis éprouvèrent en apprenant le fatal dénouement que n'ont pu conjurer les soins si tendres et si dévoués de sa famille.

Je me reprocherais, après avoir loué dans M. Herluison le citoyen passionné pour sa ville natale, de ne pas rappeler le culte patriotique et ardent qu'il entretenait pour notre Jeanne d'Arc.

Il fut, en effet, pieusement dévot à la bonne Lorraine, et n'est-ce point un sujet de réflexions attendries et même d'un rapprochement mystérieux que de l'avoir vu partir à l'aube du jour où nous célébrions la fête de l'héroïne d'Orléans ?

Editeur pendant de longues années de publications orléanaises, il contribua avec un dévouement admirable à propager dans les deux mondes la renommée de la Pucelle d'Orléans, et je puis dire sans excès qu'en France et en dehors de nos frontières, particulièrement en Angleterre et en Allemagne, il était connu comme l'un des tenants de la gloire de Jeanne d'Arc.

Et maintenant, cher et regretté Président et ami, il faut nous séparer de vous ; la destinée cruelle en a ainsi décidé.

Adieu ces tranquilles entretiens d'art dans votre charmante retraite, au seuil de laquelle s'évanouissaient tous les ennuis.

Adieu ces visites à nos musées et à nos monuments, où vous trouviez toujours quelque joyau à nous révéler.

Adieu, mais plutôt au revoir, cher ami ; nous conserverons de vous, dans nos cœurs, le souvenir le plus affectueux et le plus ému.

Puissent ces éloges si mérités et le concours de tant d'amis à cette triste cérémonie alléger la douleur de celle qui fut pour lui, pendant de longues années, une compagne si dévouée, consoler ses enfants qui furent l'objet de sa constante sollicitude.

A M. Pommier succéda M. Dumuys, qui, au nom des conservateurs des musées, collègues de M. Herluison, prononça le discours suivant :

MESSIEURS,

Si tous les amis d'Henri Herluison pouvaient venir tour à tour exprimer leurs regrets sur cette tombe entr'ouverte, je n'hésite pas à affirmer que cette triste cérémonie serait interminable.

M'exprimer sincèrement en ces termes, n'est-ce pas faire, en deux lignes, le plus bel éloge de celui que nous pleurons ?

Vous me permettrez, pourtant, Messieurs, d'ajouter quelques paroles à celles qui sont tombées des lèvres de l'orateur qui m'a précédé, car il me reste un devoir à remplir, avant que la terre recouvre à jamais la dépouille mortelle de celui qui était, hier encore, le conservateur des musées historiques d'Orléans.

Oui, je le sens, je me dois à moi-même de saluer une dernière fois cet ami sûr, délicat et fidèle, cet homme de cœur et de bien qui se montra toujours, dans la plus noble acception du mot, un parfait citoyen.

Travailleur consciencieux et infatigable, érudit aussi complaisant que modeste, amateur éclairé des arts, bibliophile orléanais sans rival, admirateur passionné et serviteur dévoué de la « douce Pucelle d'Orléans », tel fut, n'est-il pas vrai, Messieurs, celui que la mort vient d'enlever inopinément à notre affection.

Le dévouement professionnel, poussé jusqu'au mépris de vous-même, a été la cause immédiate de votre mort, mon cher collègue ; vous succombez victime de votre exquise serviabilité. J'estime qu'il appartient à votre collaborateur, habituel témoin de vos peines, de mettre une fois de plus votre mémoire en honneur.

Mais déjà vous jouissez de votre légitime récompense. Ne semble-t-il pas que la Vénérable Jeanne ait pris soin de proposer à l'agrément du Souverain Maître la fixation de l'heure où devait commencer votre éternel repos ?

C'est au son de l'antique beffroi communal, dont la grande voix rappelait aux Orléanais l'anniversaire de la délivrance nationale de 1429, que vous vous êtes pieusement endormi dans le Seigneur.

Dites, Messieurs, cette dernière heure n'était-elle pas celle qui convenait à l'historien, au président de la Société archéologique de l'Orléanais, au conservateur du musée de Jeanne d'Arc ?

Au revoir, cher et excellent ami ; un homme tel que vous ne meurt pas tout entier ; comme votre prédécesseur, Mgr Desnoyers, vous vous survivrez dans vos œuvres ; en dépit des temps difficiles et troublés, vos compatriotes garderont votre mémoire, tandis que Dieu, en qui vous espériez, vous consolera, dans l'éternelle paix, de la pénible séparation qu'il vient d'imposer à votre cœur d'époux, de père et d'ami.

L'assistance fut profondément touchée de ces éloquentes paroles qui avaient exprimé les sentiments d'admiration et d'amitié que tous ressentaient pour le regretté défunt. Il n'est que juste d'ajouter que les membres de la Société ont ressenti une vive reconnaissance pour les orateurs qui ont si fidèlement dépeint dans ces deux discours les éminentes qualités de leur excellent Président et ont ainsi gravé dans le cœur de chacun de nous un portrait dont nous garderons religieusement le souvenir.

Séance du vendredi 9 juin 1905.

Présidence de M. Pommier, *vice-président.*

— En ouvrant la séance, M. le Président donne connaissance des nombreuses cartes et lettres qu'il a reçues en réponse à la lettre de faire-part du décès de M. Herluison adressée à toutes les sociétés savantes avec qui notre Société est en relations. Un grand nombre de nos associés correspondants et honoraires ont ainsi envoyé des cartes de condoléances. A signaler notamment une lettre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, de la Section historique du Luxembourg, de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, de M. le comte Joseph Grabinski, de Ravenne, de la Société neufchâteloise de géographie, de la Société historique et archéologique de Saint-Malo, de M. Léon Masson, de Lausanne, de M. Ruelle, de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, une note louangeuse du Bulletin de la Société de géographie du Cher présidée par M. Hazard, notre compatriote, etc.

— M. le Président rend ensuite compte des publications reçues et cite en particulier :

Le *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin, t. 54, contenant une histoire de la porcelaine de Limoges.

Le *Précis* de l'Académie de Rouen donne un article curieux sur *la petite tour du Temple* où fut enfermé Louis XVI, dans le logement de M. Barthélemy, secrétaire de l'ordre de Malte.

La *Bibliothèque* de l'Ecole des Chartes contenant un article ému sur M. Léopold Delisle (t. 66, 1re livr.).

La *Chronique des arts*, numéro du 3 juin 1905, où se trouve un article sur l'artiste Gransire, Orléanais d'origine, récemment décédé, et, dans le numéro du 27 mai, un nouvel article nécrologique sur M. Herluison :

La mort récente — que nous avons annoncée dans notre dernier numéro — de M. Henri Herluison n'est pas seulement une perte cruelle pour sa ville natale ; elle sera vivement ressentie par tous ceux qui avaient, à un titre quelconque, entretenu avec ce galant homme des relations épistolaires ou personnelles, car il n'a jamais, que je sache, refusé à un chercheur un renseignement ou l'indication d'une piste à suivre. Sans parler ici de ses travaux sur l'histoire locale, l'histoire de l'art français lui est redevable de recueils, de documents ou de monographies dont tous les érudits ont apprécié la précision et la sobriété ; il suffira de rappeler ses *Artistes orléanais* (1863, in-8°), ses *Actes d'état-civil d'artistes français, peintres, graveurs, architectes*, extraits des registres de l'Hôtel de ville de Paris détruits en 1871 (1873, in-8°), complétés par deux fascicules sur les *Musiciens et comédiens* (1876) et sur *La Reliure* (1892). Membre assidu des congrès institués par Ph. de Chennevières, il leur a fourni de nombreuses communications, soit seul, soit avec la collaboration de M. Paul Leroy, sur *Pierre Mignard*, l'architecte *Delagardette*, le graveur *Sergent-Marceau*, etc., etc.

D'origine champenoise par ses ascendants, Henri Herluison était né à Orléans en 1835 ; il s'y est éteint le 8 mai, à l'heure même où se célébrait la fête annuelle en l'honneur de la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc.

M. T.

— Sur le projet de monument à ériger à M. Herluison et en même temps à Mgr Desnoyers, M. le Président rend compte de ses démarches, à la mairie, où il a été parfaitement accueilli. C'est pourquoi il n'a pas tardé davantage à dresser une circulaire dont il donne lecture et qui reçoit l'approbation de l'assemblée. Cette circulaire sera adressée à tous les nombreux amis de M. Herluison et de notre Société. M. Louis Noël, artiste statuaire, est déjà venu à Orléans pour prendre ses dispositions relatives aux deux médaillons dont il offre la maquette. Des photographies lui ont été remises à cet effet. On peut espérer que la dépense ne sera pas supérieure à deux mille cinq cents francs. M. Jacob, trésorier de la Société, est chargé de recevoir les souscriptions.

— Profitant de ce que MM. Léon Dumuys et Paul Guillon assistent à la séance, M. le Président leur adresse, au nom de tous, ses vives félicitation, à raison de la nomination récente du premier comme conservateur du musée historique et du musée de Jeanne d'Arc et du second comme conservateur-adjoint de ces mêmes musées.

M. Dumuys était depuis plusieurs années le collaborateur dévoué de ses éminents prédécesseurs, nos chers et regrettés collègues, Mgr Desnoyers et M. Herluison. Nous avons tous pu apprécier sa grande compétence dans les questions archéologiques. Nous connaissons tous aussi le goût sûr et éclairé de M. Guillon dans les choses de l'art et de la curiosité.

Qu'il me soit donc permis, ajoute en terminant M. le Président, de leur offrir à tous deux les bien sincères compliments et les chaleureuses félicitations de notre Société, à laquelle cette double nomination fait le plus grand honneur.

— Revenant à la correspondance reçue, M. le Président donne connaissance :

1° D'une lettre de dom Besse, prieur de l'ancienne abbaye de Ligugé, demandant à la Société l'envoi de ses publications et promettant en retour la *Revue Mabillon* qu'elle se propose de faire paraître. Il est décidé qu'on enverra d'abord le Bulletin à cette abbaye.

2° D'une lettre de la Société du Touring-Club faisant suite aux précédentes et demandant à la Société de déléguer un de ses membres pour se mettre en relations avec elle. Il est répondu que M. Huet a déjà été nommé. Il en sera donné connaissance à la Société du Touring-Club.

— M. Dumuys a la parole pour donner lecture d'une très savante étude de M. Brath, de Stockholm, qui a bien voulu faire traduire en français son travail sur l'inscription runique découverte dans l'ancien cimetière d'Orléans sur l'emplacement duquel a été construite la salle des fêtes.

Le travail lu par M. Dumuys est renvoyé à la commission des publications chargée tout spécialement d'indiquer les parties intéressantes qui devront être publiées.

— Il est procédé, selon le règlement, à l'élection de MM.

Francis Lowel, avocat à Boston, auteur d'une histoire de Jeanne d'Arc, présenté le 20 mars dernier par MM. Herluison, Jacob et Cochard comme membre associé étranger ;

Le vicomte de Spoelberch de Lowenjoul, auteur de nombreux travaux littéraires et historiques, officier de la Légion d'honneur, présenté au même titre le 10 mars dernier par MM. Herluison, Baguenault de Puchesse et Pommier ;

Pierre Dufay, conservateur de la bibliothèque de Blois, avocat, officier de l'Instruction publique, présenté comme membre correspondant par MM. Herluison, Jacques Soyer et A. Basseville.

Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

— L'assemblée décide qu'il est de l'intérêt de la Société de procéder sans retard à l'élection d'un président, en remplacement de M. Herluison. En conséquence, les cartes de la prochaine séance feront connaître à tous les membres de la Société que des élections auront lieu ce jour-là.

— En terminant, M. Dumuys fait passer sous les yeux des assistants un dessin en couleurs, conservé au musée de Jeanne d'Arc,

représentant l'héroïne sur sa haquenée. C'est la reproduction d'une miniature qui paraît être de la fin du xve siècle et que M. Georges Lafenestre, quand il la vit, déclara la plus ancienne représentation de Jeanne d'Arc par un peintre inconnu appartenant à l'école des Primitifs. M. Dumuys ajoute que M. Herluison s'était préoccupé de découvrir la miniature elle-même et était arrivé à savoir que dans le musée Thomas Dobrée, à Nantes, se trouvait un manuscrit d'Antoine Dufour, natif d'Orléans, prieur des Jacobins de notre ville, daté de 1504, où l'on trouve une miniature représentant cette même figure de la Pucelle d'Orléans.

M. Dumuys a pensé qu'il était utile de signaler cette copie à l'attention de la Société, et il demeure convenu que les recherches commencées par M. Herluison seront continuées.

Le musée possède deux exemplaires de cette reproduction.

Séance du vendredi 23 juin 1905.

Présidence de M. Pommier, *vice-président.*

— Les diverses revues envoyées à la Société depuis la dernière quinzaine sont résumées par M. le président, qui signale particulièrement la *Table alphabétique générale* des publications de la Société archéologique de la Lorraine, 1849-1900, rédigée par M. Ch. Sadoul, docteur en droit, bibliothécaire-archiviste-adjoint de cette Société. Elle est précédée d'une introduction par M. Ch. Guyot, président honoraire. Nombre d'articles intéressants sur Jeanne d'Arc sont relevés dans cette table.

Le Bulletin archéologique de la Corrèze contient une thèse tendant à démontrer que Sixte-Quint serait originaire d'Arnac-la-Poste en Limousin (auteur, M. Félix Piret).

— M. Lucien Auvray offre à la Société la photographie d'un feuillet d'un manuscrit contenant l'une des œuvres d'Etienne de

Tournay, théologien, né à Orléans en 1135, abbé de Saint-Euverte et de Sainte-Geneviève.

Notre savant correspondant affirme que ce manuscrit a été écrit à Orléans au XIIIe siècle par un moine de Saint-Euverte.

— M. le chanoine Cochard rapporte la nouvelle du décès de M. l'abbé Ernest Plat, ancien curé-doyen de Salbris, membre correspondant de la Société, décédé ces jours derniers à l'âge de 62 ans.

— M. l'abbé Lemerle remercie par lettre la Société de sa nomination comme membre correspondant et déplore la mort de M. Herluison.

— Nombre de Sociétés ont encore envoyé des cartes et lettres de condoléances à l'occasion du décès de notre regretté Président.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir, notamment, dans une lettre de son secrétaire, M. Blondel, rappelle le bon accueil que lui avait fait M. Herluison l'an dernier et déclare que sa perte a été vivement ressentie à Chartres.

— M. Georges Lafenestre remercie par un mot très aimable la Société des félicitations qu'elle lui a adressées à raison de sa nomination au Collège de France.

— Il est procédé à l'élection d'un Président, en remplacement de M. Herluison. A l'unanimité, M. Pommier est élu Président de la Société pour l'année 1905.

M. Pommier adresse à ses collègues quelques paroles de remerciement.

— Il y a lieu, par suite de cette nomination, d'élire un vice-Président, en remplacement de M. Pommier.

Il est procédé à cette élection, et, après deux tours de scrutin, M. Raguenet de Saint-Albin, malgré ses protestations, est élu, vice-Président de la Société pour l'année 1905.

— Il devient alors nécessaire de nommer un archiviste. M. Larcanger est élu en cette qualité.

— M. Léon Dumuys donne lecture d'une note intitulée : *Le sous-sol d'Orléans. Fouilles des mois de mai et juin 1905.* Il rapporte qu'en creusant une cave, place du Martroi, numéro 51, les ouvriers ont mis à jour, au mois de mai dernier, des débris de poterie gallo-romaine portant deux noms d'ouvriers, un gobelet de terre grise, deux meules à bras, des briques, des monnaies, etc., le tout paraissant appartenir à la période des trois ou quatre premiers siècles.

D'autre part, dans une fouille faite en juin, rue Charles-Sanglier, un gros mur de briques fut découvert à 3^{m} 20 environ du sol, ainsi que des débris de briques, des ossements, des fragments de poterie rouge, une monnaie de bronze à l'effigie de l'empereur Constantin et une tête de bélier en terre cuite, qui ont été déposés au musée historique.

Cette note sera insérée au Bulletin.

— M. Huet, puis M. Garsonnin racontent la visite faite à la salle des Thèses lors du Congrès des notaires qui s'est tenu à Orléans le 19 juin 1905. M. Huet signale, notamment, l'exposition faite dans la salle des Thèses d'Orléans de manuscrits, pièces imprimées et divers objets concernant le notariat orléanais.

La Société vote l'insertion au Bulletin des deux notes rédigées par MM. Huet et Garsonnin.

— M. Raguenet de Saint-Albin transmet à la Société la demande que lui a faite M. Vignat pour des membres correspondants qui seraient désireux d'acquérir les volumes de nos Mémoires qui contiennent la copie de deux cartulaires de Beaugency. Il est décidé qu'il y a lieu de les céder à ces correspondants, suivant l'usage, à moitié prix, soit 2 fr. 50 par volume, au lieu de 5 francs.

— La vacance du siège de M. Bloch ayant été déclarée depuis longtemps, il y a lieu de pourvoir à la nomination d'un membre titulaire en son remplacement.

MM. Pommier, Basseville et Jacob présentent M. Brédif, avocat à la Cour d'appel d'Orléans, comme candidat à ce siège.

Il sera procédé à son élection dans une prochaine séance.

— Le deuxième vendredi de juillet coïncidant avec la fête nationale du 14 juillet, l'assistance décide que la prochaine séance aura lieu le mercredi 12 juillet, à l'heure ordinaire.

— M. le Président rappelle que jusqu'à ce jour la Société n'a pris aucune délibération ferme au sujet des monuments à élever à la mémoire de Mgr Desnoyers et de M. Herluison. D'après les prévisions, la dépense totale sera d'environ 2.500 francs. Il demeure convenu que la Société souscrira pour 100 francs, soit 50 francs pour chaque monument, sauf à augmenter cette somme, s'il y a lieu.

— M. Garsonnin donne lecture d'une note intitulée : *Marie de Villebresme appartient-elle à la famille de Jeanne d'Arc?* Après avoir rappelé que la descendance de la famille de Jeanne d'Arc a donné lieu à bien des discussions et à bien des erreurs dont M. Boucher de Molandon a détruit quelques-unes et que ce dernier avait déjà émis des doutes au sujet de Marie de Villebresme, ainsi que M. Doisnel, M. Garsonnin est en état d'apporter une opinion bien assise, grâce à la minute d'un acte du 21 juillet 1500 trouvée chez Me Berlencourt, notaire à Orléans. La filiation de Marie de Villebresme est rapportée dans cet acte. Il en résulte que celle-ci n'était ni parente, ni alliée de la famille de Jeanne d'Arc. Or cette transaction est d'accord avec les généalogies du chanoine Hubert.

M. Garsonnin a pris la peine de copier l'acte en question.

Il ajoute que « étudiant la *généalogie* de Hubert, il a découvert que Louis de Coutes, oncle de Marie de Villebresmes, a été le page de la Pucelle. Ne serait-ce pas, dit M. Garsonnin, le souvenir de cette très lointaine parenté avec le page de la Pucelle qui a amené les auteurs à le considérer comme descendant de la famille de Jeanne d'Arc ? »

Cette note très intéressante sera insérée au Bulletin, ainsi que la copie de l'acte du 21 juillet 1500.

— A l'occasion du passage à Orléans du roi d'Espagne, M. Dumuys fait passer sous les yeux des assistants la photographie d'une plaque de cheminée qui existe au musée historique et qui représente les adieux de Louis XIV à son fils, le duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne. M. Dumuys, après s'être reporté aux *Mémoires* de Saint Simon et s'être assuré que le sujet de cette plaque était bien relatif à cet événement historique, en a envoyé une photographie au roi Alphonse XIII en souvenir de son voyage en France et de la réception qui lui fut faite aux Aubrais par la municipalité orléanaise.

— En terminant, M. le Président fait connaître le résultat de la lettre qu'il a écrite à la Société des fouilles archéologiques, qui a ouvert ce mois-ci une fort intéressante exposition à Paris, dans plusieurs salles du Petit-Palais. Pour obtenir l'intervention de cette Société dans les fouilles locales qui peuvent intéresser les départements, il est indispensable de se faire inscrire comme Société correspondante et de verser une cotisation annuelle de 20 francs au minimum. M. le Président consulte la Société qui accepte de verser cette cotisation. Le nécessaire sera donc fait par les soins de M. le Trésorier.

— M. Basseville signale que dans l'inventaire des livres de Catherine de Médicis fait après son décès et publié par Leroux de Lincy dans le *Bulletin du bibliophile* de Téchener, livraison de mars 1858, se trouve la mention suivante :

Le premier volume du *Miroir historial* traduit en français par Jean de Vignoy, escrit par Raoul d'Orléans, l'an 1396.

Ce volume portait dans l'inventaire le numéro 47 et était inscrit à la bibliothèque impériale sous le numéro 6934.

— La séance est levée à dix heures.

Séance du mercredi 12 juillet 1905.

Présidence de M. Pommier, *président*

— La séance est ouverte à 8 h. 14.

— Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin dernier, M. le président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Lors du renouvellement annuel de votre bureau dans la séance du 23 décembre 1904, vous m'aviez associé à M. Herluison que nous venions de nommer notre Président, et je me souviens qu'après vous avoir remercié de vos suffrages trop flatteurs, je vous dis, faisant allusion aux indispositions possibles de notre élu, que je me croyais bien assuré d'avoir rarement l'occasion d'exercer la fonction dont vous vouliez bien m'honorer. En effet, M. Herluison, malgré la faiblesse de son tempérament anciennement ébranlé, demeurait toujours vaillant : il était assidu à toutes nos séances, sa vigilance pour les intérêts et les besoins de notre Société ne connaissait pas le repos, et il me semblait qu'il laisserait peu à faire à son collaborateur incompétent. Ah ! Quelle assurance fut jamais plus téméraire, puisque, quatre mois après, la mort cruelle nous enlevait le collègue, cher à nous tous, et dont longtemps nous sentirons la perte.

Vous m'avez fait le très grand honneur de me désigner comme son successeur pour diriger vos travaux. Je vous en remercie. Je n'ai pas la prétention de pouvoir le remplacer avec ses connaissances si diverses et je ne puis que vous promettre tout mon dévouement stimulé par l'intérêt très vif que j'ai toujours attaché aux travaux archéologiques et historiques.

Vos suffrages m'ont adjoint un savant collègue que j'aurais désiré voir à ma place, comme plus capable de l'occuper ; leur unanimité a montré la sympathie qu'il vous inspire. Votre bienveillance amicale fortifiera nos efforts pour remplir dignement les charges que vous nous avez confiées.

Notre Société possède dans le monde savant une juste renommée

acquise par ses travaux anciens. Vous en avez eu récemment la preuve dans les témoignages si touchants de condoléances que nous avons reçus de toutes parts à l'occasion de notre deuil.

Vous la maintiendrez aisément par vos travaux en cours ; j'en ai pour garantie la publication récente du tome XXIXe de nos Mémoires qui a obtenu un légitime succès, et prochainement nous verrons apparaître une savante édition du *Cartulaire de Sainte-Croix* due à la plume érudite de notre collègue, M. Eugène Jarry, qui porte un nom cher à notre Société.

Nos modestes études préparent la grande histoire, celle qui puise ses conclusions dans les documents et les monuments de l'époque qu'elle dépeint. Aussi nous voyons avec joie nos Mémoires souvent cités dans des travaux historiques considérables, comme l'*Histoire de France* publiée actuellement par M. Lavisse. Il est certain que, dans le grand mouvement de rénovation des méthodes historiques qui s'est produit au XIXe siècle, nos sociétés de province ont apporté une notable contribution. Les recherches historiques et archéologiques jouissent en ce moment des faveurs de l'opinion et de la mode. Vous avez, en effet, constaté récemment le succès du Congrès de la Société française d'archéologie qui a réuni à Beauvais et dans la vallée de l'Oise, berceau de l'art gothique, plus de 400 membres venus des points les plus éloignés de la France et de l'étranger. Où est le temps où les plaisants, nous envoyaient, comme par dérision, la dénomination de « pots cassés » ? Ces vases et autres objets vénérables, tant moqués jadis, viennent d'avoir au Petit-Palais leur apothéose dans la splendide exposition de la Société francaise des fouilles archéologiques, sous la direction du savant numismate, M. Babelon.

Quelquefois on a dit, avec un certain découragement, que le champ des recherches locales, si profondément et si fructueusement fouillé par nos devanciers, était épuisè ; permettez-moi de vous rappeler, à ce sujet, en terminant, qu'un décret du 21 mai 1904 approuvant la modification de nos statuts, nous a autorisés à traiter de l'histoire et de l'archéologie jusqu'à l'avènement de la République de 1870. Nos travaux pourront donc prendre, avec cette latitude, une nouvelle orientation.

Cette allocution, écoutée dans le plus grand silence, donne lieu à des marques unanimes de satisfaction.

— M. le président, faisant allusion au paragraphe final du procès-verbal de la dernière séance relatif à l'affiliation de notre Société à celle des fouilles archéologiques, donne immédiatement lecture de la réponse que lui a faite M. Soldi-Colbert, secrétaire général de cette Société. Il en résulte que, moyennant la cotisation de 20 francs payée par la Société archéologique d'Orléans, celle-ci a été nommée membre titulaire de la Société française des fouilles archéologiques, dont le siège est à Paris, 28, rue Bonaparte, et admise à visiter gratuitement l'exposition qui se tient en ce moment au Petit-Palais, à Paris.

— Lecture est ensuite donnée par M. le président d'une lettre de M. Defay remerciant la Société de l'avoir élu membre correspondant ;

De diverses cartes de condoléances reçues à l'occasion du décès de M. Herluison, et notamment d'une lettre de la Smithsonian Institution, de Washington ;

D'une lettre de M. Amédée Hauvette, professeur à la Faculté des lettres de Paris, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, souscrivant aux monuments de Mgr Desnoyers et de M. Herluison ;

D'une lettre de M. Léopold Delisle souscrivant aussi aux mêmes monuments ;

D'une lettre du R. P. Thibourt, bibliothécaire de la Société bénédictine établie en Belgique, proposant à la Société l'échange de sa revue contre nos publications et demandant l'envoi immédiat de certains volumes. L'échange est accepté, et M. Jacob veut bien se charger de répondre au sujet des volumes demandés, après recherches dans nos collections ;

D'une lettre, enfin, de la Société de secours mutuels des employés des offices et administrations d'Orléans demandant aussi qu'il lui soit fait envoi de nos publications. M. Jacob s'entendra avec M. Perron, président de cette Société, pour lui donner satisfaction dans la mesure du possible.

M. Soyer signale, à cette occasion, que le Bulletin et les Mémoires sont envoyés à la préfecture et que les archives ne les reçoivent pas toujours. Il demeure entendu que désormais un exemplaire spécial

sera adressé à l'archiviste du département et que la Société tâchera de compléter la collection des archives.

— En même temps, il demeure convenu que le service de nos publications sera fait aux membres de la Société récemment nommés, suivant leur droit.

— A l'occasion de l'analyse faite par M. le Président des diverses publications récemment envoyées à la Société, M. Garsonnin signale un article sur les marques de poterie qu'il a trouvé dans la revue intitulée : *La Correspondance historique et archéologique*, publiée à Paris. Il donnera le renseignement exact lors d'une prochaine séance.

— M. le Préfet du Loiret, en annonçant que le Conseil général du Loiret a continué pour cette année la subvention de 500 francs allouée tous les ans à la Société, demande que, suivant l'usage, il lui soit adressé un compte-rendu des travaux de la Société au cours de l'année 1904. M. le Président se charge de donner satisfaction a cette demande.

— La Société française d'archéologie demande à notre Société de souscrire au monument qu'elle se propose d'ériger à la mémoire de M. de Marsy, son président décédé. Il est convenu que la Société enverra une somme de 20 francs. M. le Trésorier est invité à rappeler en même temps à cette Société la souscription que nous avons ouverte aux monuments de Mgr Desnoyers et de M. Herluison.

— M. Jarry, obligé de partir aujourd'hui pour Paris, a envoyé à M. le Président le récit des travaux du Congrès archéologique tenu cette année à Beauvais. M. l'abbé Iauch donne lecture de cette note très intéressante qui est renvoyée, suivant l'usage, à la commission des publications.

— M. Raguenet de Saint-Albin demande la parole pour soumettre à l'assemblée une pensée qui lui est venue lorsqu'il était archiviste. Il

avait remarqué, en classant les nombreuses publications adressées à la Société, qu'il y avait un certain nombre de volumes qui se trouvent en double dans nos archives. Il croit qu'il y en a d'autres encore, qu'il n'a pas eu le temps de mettre en ordre. Pourquoi, dit M. Raguenet, ne ferait-on pas pour ces volumes ce qui a été fait l'an dernier pour la *Revue critique* dont nous n'avons pas continué l'abonnement et dont nous avons remis la collection à la bibliothèque de la ville ?

M. Soyer, s'emparant de ce projet, demande que la préférence soit donnée aux archives du département, et plusieurs membres font observer que rien ne serait plus équitable, puisque la Société reçoit une subvention du Conseil général.

Par suite, il est décidé que, par les soins du bibliothécaire-archiviste, une recherche sera faite de tous les ouvrages que la Société possède en double et des publications dont nous n'avons pas continué l'abonnement ou l'échange ; après quoi, sur son rapport, la Société décidera l'envoi de ces ouvrages, d'abord aux archives départementales, puis à la bibliothèque municipale.

Il pourrait en être de même des publications en langue étrangère, telles que celles d'Amérique, de Suède, etc.

— Enfin, M. Raguenet de Saint-Albin croit devoir appeler l'attention de ceux de nos collègues qui s'occupent plus spécialement des fouilles archéologiques sur les travaux actuellement en cours d'exécution à Orléans, sur la rive gauche de la Loire, pour l'établissement d'un tunnel destiné à faciliter le passage des tramways de Sologne.

Séance du vendredi 28 juillet 1905.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Le procès-verbal de la précédente séance donne lieu à quelques observations. M. Garsonnin estime qu'il serait contraire au règlement de donner à titre définitif, soit à la bibliothèque municipale, soit aux

archives du département, les ouvrages qui appartiennent à la Société. M. le Président répond que, pour obvier à cette difficulté, les livres seront seulement envoyés en dépôt. Il ajoute que, grâce aux bons soins de MM. Larcanger et Jacob, le travail est déjà en bonne voie. Les volumes trouvés doubles et ceux en langues étrangères ont été ainsi déposés, ainsi qu'il résulte de deux lettres de M. Jacques Soyer, notre collègue, archiviste du département, et de M. Cuissard, bibliothécaire de la ville ; et déjà les assistants peuvent constater que le haut de nos vitrines est beaucoup dégarni. Des remerciements sont adressés à l'archiviste et au bibliothécaire, et le procès-verbal est adopté.

— M. le Président ajoute qu'il a, en conformité de l'engagement par lui pris, adressé à M. le Préfet le compte-rendu des travaux de la Société en 1904 et justifié ainsi de l'emploi de la subvention qui nous est allouée par le Conseil général du Loiret. Copie de sa lettre est jointe à celle que lui avait envoyée M. le Préfet et déposée aux archives.

— Les diverses publications reçues par la Société depuis le 12 juillet courant sont passées en revue par M. le Président qui signale plus particulièrement à l'attention de ses collègues :

Dans le Bulletin, numéro 142, de juillet 1905 de la Société dunoise, un article curieux de M. le chanoine Métais sur un vitrail de Sainte-Anne, en l'église Saint-Valérien, à Châteaudun. Ce vitrail date du XVIe siècle ;

Dans le *Polybiblion*, livraison de juin 1905, page 547, un entrefilet élogieux analysant le contenu du XXIXe volume de nos Mémoires ;

Enfin, dans le Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme de juillet 1905, 154e livraison, des notes historiques sur la succession de l'abbé de Condillac, décédé au château de Flux, entre Beaugency et Lailly, le 3 août 1780, chez sa nièce, Mme de Sainte-Foy. Cette succession donna lieu à un procès entre les membres de la famille de Condillac, et l'auteur de la note rapporte plusieurs lettres datées d'Orléans et relatives à ce différent.

M. Baguenault de Puchesse, intervenant, déclare que, pour des

raisons de famille, il lui a été donné de connaître dans leurs détails certains incidents relatifs à la mort de Condillac et aux procès qui en ont été la suite. Sur la demande de M. le Président, il veut bien promettre de faire une note à ce sujet.

— M. le Président dépose sur le bureau le programme du Congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir à la Sorbonne le 17 avril 1906 et signale que les mémoires doivent être déposés au 5e bureau de la direction de l'enseignement supérieur (ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts) avant le 30 janvier 1906.

Suivant l'usage, un exemplaire du programme sera publié dans le Bulletin de la Société.

— M. le Président après avoir souhaité à ses collègues d'heureuses vacances lève la séance à 9 heures 3/4.

ERRATA

POUR LE BULLETIN N° 181, PREMIER TRIMESTRE 1905

Page 27, dans la liste des membres titulaires résidants, rétablir : M. Herluison, élu en 1882 ; son décès est du 8 mai 1905.

Page 28, M. Auvray, (Lucien), bibliothécaire, 1886.

Page 30, dans la liste des Associés correspondants, n° 28, au lieu de : Devaux (Paul), avoué à Pithiviers, 1893, lire : Devaux (Jules), 1892.

Dans le Bulletin n° 181, 1er trimestre de 1905, page 48, au lieu de : *A propos du siège d'Avenum*, lire : *Avaricum*.

LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE BEAUVAIS

Juillet 1905.

« Messieurs,

« Notre Président m'a invité à vous dire quelques mots du Congrès archéologique de France, auprès duquel, à Beauvais, la Société était représentée par M. Fougeron et par moi, en l'absence très regrettée de M. Dumuys. Je n'ai pu, l'an dernier, vous parler du Congrès du Puy ; je le ferai donc en même temps, les choses intéressantes pour notre Orléanais étant, d'ailleurs, peu nombreuses.

« Au Puy, un seul monument, paléographique, est originaire de notre province, et je n'ai pu le voir, pour m'être attardé en cette curieuse église de l'Aiguille dont vous avez tous entendu parler. Lorsque je parvins à la cathédrale, la visite de la sacristie était achevée, et les chanoines, regrettant sans doute leur libéralité de l'heure précédente, avaient remis sous clé le précieux volume et refusaient toute nouvelle communication : fait inouï dans nos congrès. C'était la Bible de notre grand Théodulphe, merveilleux exemplaire de l'art paléographique carolingien, que M. Delisle a étudié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (t. XL, p. 5). J'ai dû renoncer à voir cette précieuse relique, dont la Bibliothèque nationale possède une sœur, jumelle par l'âge et par l'extrême ressemblance. Ces Bibles auraient été faites à Orléans ou à Saint-Benoît-sur-Loire.

« Inutile de vous donner de stériles regrets en vous entretenant de nos délicieuses et instructives excursions dans la ville du Puy, à la Voulte-sur-Loire, à la Chaise-Dieu, à Brioude, à

Chamalières, au château de Polignac, etc., etc., buts très dignes d'un voyage de vacances. Les charmes d'une nature riante et pittoresque, dans un air léger (Le Puy est à plus de 600 mètres d'altitude), s'unissaient pour notre joie à la bonne confraternité que connaissent les habitués du Congrès archéologique.

« Tout instructif qu'il fût, le Congrès du Puy n'offrait à des Français de France comme nous qu'un intérêt spéculatif : il n'y a pas de comparaisou possible pour les procédés et pour les dates entre ces régions et la nôtre.

« Il en fut tout autrement cette année à Beauvais et à Compiègne, en pleine Ile-de-France. Là naquit notre style français, dit gothique ; là s'élancèrent vers le ciel les plus hautes voûtes d'ogive du monde, couronnant et achevant ce chœur de Beauvais, digne d'une inlassable contemplation. Epoques romaine, avec les fouilles de Saint-Etienne de Beauvais et d'Hermes ; franque, avec les mêmes fouilles d'Hermes et le musée de Senlis ; romane, avec la Basse-Œuvre de Beauvais, la curieuse église de Morienval, source de discussions infinies, et de nombreux et remarquables clochers un peu partout ; gothique enfin, avec les splendeurs de Beauvais, de Noyon, d'Ourscamp, de Saint-Germer-de-Fly, de Senlis, de Saint-Leu d'Esserent, etc. ; enfin les châteaux de Gisors, de Montataire et de Vez, les vieilles maisons de Beauvais et les hôtels de ville gothiques de Noyon, de Compiègne et de Clermont..., nous avons vu tout cela en huit journées, et combien d'églises en plus ! L'architecture gothique du XIIe au XVIe siècle brille là de tout son éclat, et la Sainte-Chapelle de Saint-Germer peut disputer à la Sainte-Chapelle du Palais de Paris le prix de la beauté suprême. Dans ce monde de chefs-d'œuvre de tout genre je ne puis vous introduire, sous peine de vous y trop retenir.

« Au point de vue orléanais, je ne vois à mentionner qu'une statue sculptée par notre Michel Bourdin dans l'église de Nogent-les-Vierges. Elle représente un personnage à genoux sur un sarcophage de marbre noir : c'est Jean Bardeau, seigneur de Nogent, trésorier général des finances, mort en 1632. Le style en est plus lourd que celui des œuvres d'Orléans et de Cléry ;

mais peut-être la ressemblance commandait-elle cette lourdeur.

« Je ne puis passer sous silence l'accueil de Mgr Douais, dont l'éloquence a pu vous charmer aux dernières fêtes de Jeanne d'Arc. Toute une journée, l'érudit évêque de Beauvais s'est tenu dans son palais épiscopal, recevant avec une inlassable bienveillance les congressistes qui se succédaient chez lui par petits groupes et se retirèrent charmés, en emportant un précieux souvenir de la science de l'éminent prélat. Mgr de Beauvais tint encore à nous présenter lui-même sa belle cathédrale de Noyon.

« Dans la solennelle séance de clôture, qui se tint à l'hôtel-de-ville de Beauvais, notre directeur, saluant une dernière fois les collègues que la mort nous enleva dans l'année écoulée, fit mention très spéciale de notre regretté confrère, M. Herluison.

« Enfin, nous avons pu, dans ce Congrès si chargé, trouver une demi-journée pour assister aux fêtes de Jeanne Hachette. Quelques indiscrets tentèrent d'arracher aux Orléanais présents un terme de comparaison avec nos fêtes de Jeanne d'Arc. Nous espérons être restés polis en attestant qu'elles ne pouvaient être comparées. Elles diffèrent, en effet, comme diffèrent l'une de l'autre l'héroïne tout humaine, et certes admirable, de Beauvais, et la radieuse et surhumaine figure qu'est notre Pucelle ; un moment d'héroïsme guerrier et toute une vie merveilleuse couronnée par le martyre et auréolée de sainteté. »

E. Jarry.

LE SOUS-SOL D'ORLÉANS

FOUILLES DES MOIS DE MAI ET JUIN 1905

1° Place du Martroi, n° 51.

Au cours du mois de mai 1905, des fouilles furent entreprises dans l'immeuble sis place du Martroi, portant le numéro 51. Une vaste cave fut creusée dans l'ancienne cour de cette maison, en vue de l'installation des bureaux du Comptoir national d'escompte.

A une profondeur de 3m 50 furent recueillis des débris divers de l'époque gallo-romaine, savoir :

Des fragments de poterie rouge sigillée, vernissée, ornée de feuillages, de volutes, de palmettes et de dauphins.

Deux noms de potiers furent relevés sur des fonds de vases rouges vernissés :

OF MARINI (ex officinâ Marini)
STABILIS OF. (ex officinâ Stabilis)

Dans la première estampille, les lettres A et R sont liées.

Dans la seconde, les lettres TA le sont également ; l'A est couronné d'une barre transversale et l'F final porte deux crochets opposés au lieu d'un seul, ce qui laisse deviner le redoublement de cette consonne dans le mot *officina*.

Ces diverses particularités méritent la peine d'être signalées.

Une tasse en terre grisâtre micacée, grossière, à couverte noire et mate, fut également recueillie. Haute de 7 centimètres et mesurant 9 centimètres de diamètre, cette pièce affecte la

forme d'un creuset. Elle ne paraît pas avoir subi l'action du tour et semble avoir été exposée au feu. Sur l'un de ses côtés, à 1 centimètre au-dessous du bord, on remarque une oreille plate et unique, faisant saillie de 2 centimètres et servant à saisir ce gobelet à l'aide de l'index et du pouce repliés.

Deux meules à bras en pierre volcanique (dont une exceptionnellement épaisse) et intactes, des briques à coches larges et bien cuites, quelques monnaies frustes, des fragments d'amphores, des fonds de vases ollaires, des goulots de cruchons ont été également ramassés par les terrassiers et déposés au musée historique.

Tous ces objets semblent appartenir à la période des trois ou quatre premiers siècles de notre ère.

2° Fouilles de la rue Charles-Sanglier.

A la fin du mois de juin 1905, un égout fut construit dans le tronçon de la rue Charles-Sanglier limité par la place du Martroi et la rue Jeanne-d'Arc.

A une profondeur de 3m 20 environ, les terrassiers découvrirent un gros mur de briques, épais de 1m 50 à 2 mètres, parallèle à la rue et sis devant la façade de l'imprimerie Desjardin (numéro 27).

De nombreux débris de briques à rebords, des ossements d'animaux et même humains, des fonds de vases, des fragments peu importants de poterie rouge vernissée, mais non sigillée, un moyen bronze à l'effigie de l'empereur Constantin (IVe siècle) furent extraits des fouilles.

Enfin, une tête de bélier en terre cuite brisée, provenant d'une sorte de landier ou chenet, fut déposée au musée historique.

Léon Dumuys.

LE CONGRÈS GÉNÉRAL DES NOTAIRES DE FRANCE

(15e SESSION) Juin 1905

« MESSIEURS,

« Le Congrès général des notaires de France a tenu cette année sa XVe session périodique à Orléans. Ils étaient nombreux dans notre ville : cent quatre-vingts, sous la présidence d'un homme d'infiniment d'esprit et de tact, M. Jordan, notaire à Marseille.

« Dans l'intervalle des séances, il était tout naturel qu'ils visitassent notre ville, et le programme du congrès l'avait prévu. Dans ce but, Me Porchon, président de la Chambre orléanaise, fit appel à notre Société. C'était tout naturel encore : les notaires authentiquent les actes et ils sont les gardiens fidèles des minutes dont ils font des monuments écrits. Notre devise à nous : « *Antiquitatis custodes* » nous fait les gardiens des monuments de pierre ; ce sont nos minutes : sur ce point nous sommes un peu notaires.

« La Société, Messieurs, répondit à l'appel.

« Je me trompe : elle avait déjà répondu. Vous pensez bien, en effet, qu'un congrès de la puissante et nombreuse corporation des notaires ne s'organise pas en un jour. Or, avant son décès prématuré, Herluison avait été pressenti. Muni de cette science orléanaise universelle dont il était le seul dépositaire, il avait déjà répondu ; et sa réponse avait été celle que vous devinez : « Je vous ferai à la salle des Thèses une exposition où vous « verrez tout ce qui, à Orléans, intéresse la corporation entière ».

« On avait compté sans les décrets de Dieu. Herluison fut rappelé près de lui avant la date du congrès.

« Mais, pour une fois, la Providence s'est trouvée en défaut. Avant de mourir, Herluison avait parlé à un de nos collègues de ce projet. Et ce collègue était prêt, dans une mesure au moins

approchée, de suppléer Herluison. Ce collègue est M. Garsonnin.

« Qu'il ne proteste pas. Tout ce que je dis est vrai. Et s'il a bien voulu m'appeler à le seconder dans ce qu'il a fait, je veux, non pour lui, mais pour la vérité, dire ce qui est. M. Garsonnin a fait beaucoup, mais c'est Herluison qui l'a mis en œuvre.

« Donc, à la hâte car il fut prévenu seulement huit jours avant la date du congrès, M. Garsonnin, grâce à des concours dévoués, a pu réunir ici les panonceaux de la corporation depuis la Restauration jusqu'à nos jours ; les sceaux des notaires ; les jetons de la Chambre ; puis des parchemins vénérables qu'il sut trouver dans les archives notariales et qui ne sont rien moins que des manuscrits du XVIe siècle relatant les lettres patentes des notaires au Châtelet. Les sceaux de cire manquent malheureusement ; il vous dira un jour pourquoi.

« Puis des pièces imprimées donnant les phases de certains procès des notaires au Châtelet d'Orléans contre ceux de Paris ; des dossiers fiscaux — le fisc ne perd jamais ses droits — où se mêlent les créations et suppressions d'offices, revenus ordinaires ou extraordinaires du trésor public d'alors ; des pièces nobiliaires où s'agite la question de savoir si un notaire déroge à la noblesse en exerçant sa charge ; tous les registres de la corporation où le langage naturaliste voisine avec le formalisme notarial.

« Enfin, Me Berlencourt nous prêta certaine minute du testament de Jean, roi de Navarre, et Me Fauchon la minute célèbre de Girault relatant la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.

« Au surplus, de cette exposition, organisée à la hâte, M. Garsonnin a dressé le catalogue succinct que voici : elle comprenait des manuscrits, des pièces imprimées et divers objets concernant exclusivement le notariat orléanais. »

1° MANUSCRITS.

Dans la section des manuscrits se trouvaient :

1° Les lettres patentes originales, datées de 1512, 1519, 1539, 1544 et 1550, confirmant aux notaires d'Orléans leurs privilèges, notamment celui d'instrumenter dans tout le royaume.

2° Les grosses des déclarations de Charles d'Orléans et de François Ier, en date des 27 juillet et 6 août 1514, exemptant les notaires d'Orléans du tabellionage.

3° Un placard imprimé contenant l'arrêt du Conseil, du 14 octobre 1597, qui décharge les notaires d'Orléans de l'exécution de l'édit du mois de mai 1597 quant à la suppression de leurs offices et les assujettit seulement à une taxe pour l'hérédité. Au bas du placard est une mention manuscrite signée Herpin, certifiant qu'il a été collationné avec l'original le 28 janvier 1598 par le greffier soussigné.

4° Une expédition de l'arrêt du Conseil d'Etat, du 29 janvier 1611, déclarant que les offices des notaires d'Orléans ne sont pas domaniaux ni sujets à réunion.

5° La collection complète, sauf le premier volume qui a disparu, des registres de délibérations de la Communauté des notaires au Châtelet d'Orléans.

6° Deux registres de minutes d'anciens notaires d'Orléans, précieux pour notre histoire locale à cause des actes ou des renseignements qu'ils renferment : l'un est le registre de Guillaume Girault, notaire en 1429 ; l'autre est le registre des minutes de Jean Courtin pour l'année 1500.

2° IMPRIMÉS.

En outre d'un recueil appartenant à la bibliothèque municipale d'Orléans, formé par la réunion de 38 pièces concernant les notaires du Châtelet d'Orléans, et de l'ouvrage de M. R. Gillet sur les jetons de présence des Compagnies de notaires de France, une quarantaine de pièces imprimées avaient été exposées. Elles avaient trait :

1° Aux divers offices réunis aux charges des notaires d'Orléans (gardes-scels, greffiers des arbitrages, commissaires et greffiers aux inventaires, notaires syndics, commissaires aux prisées et ventes de meubles, notaires apostoliques, etc.)

2° Aux mesures fiscales édictées contre les notaires.

3° A l'établissement et au fonctionnement de la Bourse commune entre les notaires.

4° Aux vacations, à la forme des assemblées, aux qualités à exiger des témoins, à l'édit de 1664 sur la réduction des notaires, à la préséance, à la noblesse, au stage des clercs, à la milice, etc.

5° Aux procès soutenus par la Communauté des notaires d'Orléans contre les officiers du bailliage d'Orléans et ceux du bailliage de Chartres, contre les notaires de Paris, contre le corps de ville d'Orléans et même contre certains membres dissidents de la Communauté des notaires d'Orléans.

3° OBJETS DIVERS.

Les autres objets exposés comprenaient :

1° Le sceau en cuivre de la Communauté des notaires au Châtelet d'Orléans et plusieurs sceaux de notaires d'Orléans du XIXe siècle.

2° Des panonceaux de notaires portant l'écu fleurdelisé de la Restauration, la charte de 1830, les attributs de la seconde République et l'aigle du second Empire.

3° Une collection de 18 types de jetons de présence des notaires d'Orléans, dont 3 du règne de Louis XV et 3 du règne de Louis XVI. Il ne manquait que 2 types, l'un de Louis XV et l'autre de Louis XVI, pour présenter aux yeux des membres du Congrès la collection complète des jetons connus des notaires d'Orléans.

« Bref, cent notaires, le 19 juin 1905, sont venus voir toutes ces richesses ici dans notre salle des thèses, grâce à Herluison, grâce à M. Garsonnin.

« De cette visite, ne restera-t-il qu'un fugitif souvenir ? Toutes ces pièces réunies pour un jour vont-elles se définitivement disperser ? Que vont devenir notamment les parchemins précieux, titres originaux des lettres-patentes des notaires d'Orléans ?

« Ne pouvons-nous tout au moins émettre ce vœu avec l'espoir d'être entendus ?

« La Chambre des notaires est possesseur de documents originaux fort intéressants. Sans offense, ils étaient en piteux état lorsque notre collègue, M. Garsonnin, les déplia.

« La Société archéologique ne pourrait-elle point entrer en relations avec la Chambre des notaires pour lui demander de garder, faire relier et mettre en lieu sûr, tout en les faisant connaître ainsi qu'ils le méritent, des parchemins aussi précieux.

Emile HUET.

MARIE DE VILLEBRESME

appartient-elle à la famille de Jeanne-d'Arc

La question de la descendance de la famille de Jeanne d'Arc est encore, malgré les recherches incessantes des généalogistes, peu connue et sujette à bien des discussions. Dans la plupart des cas, les documents authentiques font défaut, et l'on est réduit, si on ne veut pas accepter sans contrôle les singulières affirmations de Charles du Lys, à émettre des hypothèses qui ne contredisent pas, outre mesure, le peu que l'on sait de certain.

Les travaux de M. Boucher de Molandon (1) ont dévoilé quelques-unes des erreurs que les enquêtes officielles du XVIe siècle avaient accréditées et que Charles du Lys avait contribué à entretenir. De son côté, M. Doinel (2), grâce à de patientes recherches dans les minutes des notaires d'Orléans du XVe siècle, a retrouvé plusieurs actes qui ont précisé un certain nombre de points discutés ou inconnus de l'histoire de la famille de Jeanne d'Arc.

Dans ces divers travaux, la question de la parenté des Le Fournier avec les d'Arc a été abordée. La conclusion de M. Boucher de Molandon a été celle-ci : « Aucun document contemporain actuellement connu n'autorise à dire que Marie de Villebresme, épouse de Jacques Le Fournier, ait eu pour mère une

(1) *La famille de Jeanne d'Arc*, par M. Boucher de Molandon, publiée dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XVII, 1880.

(2) *Nouveaux documents sur Jean du Lys, neveu de Jeanne d'Arc*, publiés par M. Jules Doinel dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XVII, 1880.

Catherine du Lis, fille de messire Pierre (1) », ainsi que l'avait avancé Charles du Lys dans son *Traité sommaire* (2).

L'enquête de Caen de 1551, d'après le résumé qu'en donne M. de Molandon (3), affirmait bien que Marie de Villebresme était, selon l'opinion générale, « de la lignée de Jehanne d'Ay, Pucelle d'Orléans, anoblie par Charles VII » ; mais elle n'apportait aucune preuve de cette affirmation. Parmi les témoins entendus à Caen, les uns avaient déclaré simplement que Marie de Villebresme était fille de François de Villebresme et d'une demoiselle Jehanne Brachet ; les autres avaient certifié qu'elle était réputée avoir pour aïeul un Jean ou Louis de Villebresme, attaché à la maison d'Orléans, lequel aurait épousé une Jehanne d'Ay, fille de Jehan d'Ay, frère de la Pucelle (4).

Quant à M. Doinel, après avoir feuilleté tous les registres des notaires de la famille de Villebresme entre 1430 et 1500, il n'aurait trouvé aucune alliance avec les du Lys. Suivant lui, François de Villebresme aurait épousé deux femmes : la première n'était pas une du Lys ; la seconde s'appelait Jeanne Brachet, ainsi que l'avaient déclaré certains témoins de l'enquête de Caen. M. Doinel affirmait en outre n'avoir nulle part rencontré le nom de Marie de Villebresme parmi les enfants de François de Villebresme et de Jeanne Brachet (5).

Un acte, en date du 21 juillet 1500, retrouvé par nous dans

(1) Boucher de Molandon, *op. cit.*, note L du 1er tableau.

(2) *Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères*, 1628.

(3) L'original de cette enquête n'a pu être retrouvé jusqu'ici, ni dans les minutes du bailliage de Caen, ni ailleurs : mais il existait dans les archives de la famille de Maleissye, il y a peu d'années, une expédition authentique de cette enquête, levée par Charles du Lys. Une copie de cette expédition fut fournie par M. de Maleissye à M. de Molandon. Malheureusement expédition et copie ont, paraît-il disparu, depuis l'apparition du travail de M. de Molandon ?

(4) Boucher de Molandon, *op. cit.*, p. 137.

(5) J. Doinel, *op. cit.*, p. 194.

les minutes de Jehan Courtin, notaire au Châtelet d'Orléans, obligeamment mises à notre disposition par Me Berlencourt, complète et rectifie d'une façon indiscutable cette question de l'origine de Marie de Villebresme.

Il résulte, en effet, de cette transaction (1) passée peu de temps après la mort de Jeanne Brachet et à l'occasion de sa succession :

1° Que Jeanne Brachet était veuve de François de Villebresme ;

2° Que Jeanne Brachet avait eu, pour le moins, deux filles : l'une mariée à Michel Laloyau, marchand à Blois ; et l'autre, Marie, épouse de Jacques Fournier, écuyer, receveur des tailles à Caen ;

3° Que Jeanne Brachet avait un frère, François Brachet, receveur de la Garde française, et un beau-frère, Antoine de Contes, bourgeois d'Orléans ;

4° Que Marie de Villebresme, fille de Jeanne Brachet, avait pour cousin Jacques Le Fuzelier, qui probablement habitait Orléans, puisqu'il figure parmi les conseillers de ladite Marie dans la transaction du 21 juillet 1500.

Aucune des parentés ou alliances sus-énoncées ne permet d'affirmer que Marie de Villebresme était de la descendance de la famille de Jeanne d'Arc.

Si, après la lecture de cette transaction du 21 juillet 1500 et de la procuration qui la suit, on se reporte aux *Généalogies orléanaises* du chanoine Hubert (2), on a la preuve :

1° Que les parentés indiquées dans la transaction du 21 juillet 1500 sont en concordance parfaite avec les *Généalogies* de Hubert ;

2° Que ni les de Villebresme, ni les Brachet, ni aucun de leurs ascendants ne contractèrent alliance avec la famille de Jeanne d'Arc.

(1) V. page 7, la copie *in extenso* de la transaction du 21 juillet 1500.

(2) Bibliothèque d'Orléans, mss. 457 *bis*.

A l'appui de cette double assertion, je résume très rapidement les diverses généalogies de Hubert, en rappelant les dates et les actes qu'il cite :

Famille de Villebresme (1). — I. Jean de Villebresme, chef de cette famille, eut quatre enfants : *Pierre Ier*, Jacquet, Macé et Jean.

II. Pierre Ier de Villebresme épousa Jeanne de Beauvais, qui était veuve en 1385. Ils ont fondé plusieurs services en l'église Saint-Aignan d'Orléans, comme on le voit par quelques titres de ladite église. Leurs trois enfants furent : *Pierre II*, Jacques et Marie. Cette dernière épousa, vers 1391, Jean Artaut, et, vers 1396, en secondes noces, Pierre Renier, trésorier des guerres.

III. Pierre II de Villebresme, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, hérita de son oncle Jacques la terre de Ramoulu et signa, le 5 juin 1404, une charte concernant l'apanage du duc d'Orléans. De son mariage avec Michelette de la Boissière, il eut trois enfants : Jean, *François* et Macé. Ce Macé de Villebresme figure, en 1479, dans un acte passé devant Me Bureau, notaire.

IV. François de Villebresme, trésorier du duc d'Orléans, épousa Jeanne Brachet, qui était veuve en 1480.

Famille Brachet (2). — I. De Nicolas Brachet naquirent deux fils : Thibault et *Renault*

II. Renault Brachet vivait en 1400 ; il habita Blois et décéda vers 1430. De son mariage avec Agathe il eut un fils, *Jean*.

III. Jean Brachet, secrétaire du duc d'Orléans, receveur général des tailles et du domaine d'Orléans, épousa Nicole Lesbaÿ. Le partage de leurs biens eut lieu en 1497 entre leurs enfants dont les noms suivent :

Jean ;

Nicolas, chanoine de Saint-Aignan en 1474 ;

Jacquette ;

Anne ;

(1) Hubert, vol. III, folio 308.

(2) Hubert, vol. II, folio 46.

François, seigneur de Theillay-le-Godin, etc., trésorier de la reine d'Arragon et époux de Françoise Ruzé ;

Michelle épousa Antoine des Contes, seigneur de Briou, en 1470 ;

Jeanne épousa François de Villebresme, trésorier du duc d'Orléans.

Nous trouvons, parmi les frères et sœurs de Jeanne Brachet, Michelle Brachet épouse d'*Antoine des Contes*, et *François Brachet*, dont il est question dans la transaction du 21 juillet 1500 et qui y sont qualifiés exactement d'*oncles* de Marie de Villebresme, fille de Jeanne Brachet.

Familles Lesbaÿ et Le Fuzelier (1). — I. Jacques Lesbaÿ, qui vivait en 1496, eut, de son mariage avec Robine Chevalier, deux filles : *Jeanne* et *Nicole*.

II. Jeanne Lesbaÿ épousa Jacques Ier Le Fuzelier et en eut un fils, Jacques II Le Fuzelier, procureur du roy à Orléans en 1501, décédé en 1529.

II. Nicole Lesbaÿ épousa Jean Brachet. De cette union naquirent, comme nous l'avons vu plus haut, plusieurs enfants, dont une fille, Jeanne, épousa François de Villebresme.

Il en résulte que Jeanne Brachet était la cousine germaine de Jacques II Le Fuzelier, procureur du roy à Orléans, et que sa fille Marie de Villebresme était, par sa mère, cousine issue de germaine avec le même Jacques II le Fuzelier.

Avant de terminer ce très aride exposé généalogique, je voudrais, d'après Hubert (2), dire un mot de la famille de Contes (3).

Antoine II de Contes, qui épousa, le 2 juillet 1470, Michelle

(1) Hubert, vol. III, folio 106.

(2) Hubert, vol. II, folio 119.

(3) Dans une étude sur *Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc*, publiée en 1890, Mme A. de Villaret a montré que le nom véritable de cette famille était *de Coutes*, et non pas *de Contes*. Si je conserve le nom *de Contes*, c'est qu'il est ainsi écrit dans Hubert et dans les deux actes que je publie ici.

Brachet, sœur de Jeanne Brachet, était fils de Jacques de Contes et petit-fils d'Antoine Ier de Contes qui, lui-même, épousa, le 13 avril 1423, Marie de Baccons. Or cet Antoine Ier de Contes avait pour frère Louis de Contes, qui décéda sans alliance, après avoir été le page de la Pucelle ; en sorte que l'oncle de Marie de Villebresme, Antoine II de Contes , avait lui-même pour grand oncle le page de Jeanne d'Arc.

Ne serait-ce pas le souvenir de cette très lointaine parenté avec le page de la Pucelle, qui, peu à peu et d'une manière peut-être inconsciente, aurait amené les Le Fournier à se considérer comme descendants de la famille de Jeanne d'Arc ? (1) Je me borne à poser la question.

Dr Garsonnin.

ANNEXE A LA PRÉCÉDENTE NOTICE.

Le XXIe jour dudit mois de juillet,

Comme plusieurs procès feussent meus et pendans tant en court d'église que en court laye entre sire michel laloyau marchant bourgeois de blois d'une part Et entre sire jacques fournier receveur de can en normandie et marie de Villebresme sa

(1) Je ne crois pas qu'on puisse sérieusement faire état, dans la question, du fait suivant rapporté par M. Ch. Fierville dans son *Histoire généalogique de la maison de Tournebu* (*Mémoires des Antiquaires de Normandie*, t. XXVI, p. 229, note 3). Ce serait à la requête de Robert Le Fournier, qui possédait alors l'original de ces lettres, qu'on aurait inséré, en 1550, au trésor des Chartes, un vidimus des lettres patentes d'anoblissement de décembre 1429. Quand bien même le fait serait exact — et il me semble difficile de certifier l'authenticité d'une pièce disparue depuis 1610 — la possession d'un document concernant la famille de Jeanne d'Arc n'implique pas forcément que les Le Fournier faisaient eux-mêmes partie de cette famille.

femme d'autre part Et tant en demandant qu'en deffendant l'une partie contre l'autre Touchant la vente et transport que lesdicts fournier et sa femme eussent faicte audict laloyau de leur droit successif tant de biens meubles que heritaiges qui povoient appartenir ausdicts fournier et sa femme à cause de la succession de feu sire françois de Villebresme père de ladicte marie et de la femme dudict laloyau Et aussi à cause de certaines debtes que feue Jehanne brachet leur mère jadix femme dudict feu françois de Villebresme avoit reçeus et qui appartenoient audict laloyau à cause de ladicte vendicion et autres choses dont ils faisoient question les ungs aux autres Sur quoy ils estoient envoye de choir en grans involutions de procès les ungs contre les autres Si comme on disoit Savoir faisons que ledict laloyau d'une part et ladicte marie de Villebresme tant en son nom comme procuraresse dudict jacques fournier son mary et de luy auctorisée suffisamment fondée en ceste partie ainsi que par les lettres de procuracion inscriptes de mot à mot en laffin de ces présentes est apparu d'autre part establiz cejourdhuy personnellement par devant Jehan Courtin notaire du Roy nostre sire ou chastellet d'orleans Lesquieulx ès noms et qualitez que dessus recongnurent et confessèrent que touchant les choses dessusdictes et les deppendances Ils avoient et ont accordé transigé et appoincté ès présences et par le conseil et deliberacion de sire françois brachet receveur de la garde françoise et Anthoine de Contes bourgeois d'orléans oncles de ladicte marie de Villebresme et de m^e^ jacques le fuzelier son cousin en la forme et manière qui ensuit C'est assavoir que ledict michel laloyau quicte et descharge entièrement lesdicts fournier et sa femme de tout ce que ladicte jehanne brachet leur mère a peu et pourroit avoir reçeu des debtes et credictes de la succession dudict feu françois de Villebresme son mary et qui pourroient appartenir audict laloyau à la porcion desdicts fournier et sa femme à cause de ladicte vendicion sans preiudice audict laloyau de recouvrer et povoir demander ce que ladicte deffuncte n'auroit reçeu et qui pourroit estre deu audict laloyau de ladicte succession dudict feu françois de Villebresme leur père et pour

ladicte porcion à cause de ladicte vendicion tant par obligacions que autrement par ainsi que par cedict appoinctement ledict laloyau est et demeure quicte envers ledict jacques fournier d'une obligacion de vingt escus d'or en quoy il estoit tenu audict fournier pour cause de prest et dont icellui fournier avoit comme on dit fait transport à son fils envers lequel sera tenu ledict fournier en acquicter ledict laloyau Et pareillement demoure quicte ledict laloyau envers ledict fournier de la somme de vingt deux livres tournois que ledict laloyau luy devoit pour vente de vin et semblablement demeure quicte ledict laloyau envers ledict fournier de deux muys de blé froument que ledict laloyau a receuz de michel gabriel qui appartenoient audict fournier à cause de la succession de ladicte feu Jehanne brachet leur mère et aussi d'un pourceau et demy que ledict laloyau a receuz et qui appartenoient audict fournier Et pareillement ledict fournier ne pourra aucune chose repecter ne demander audict laloyau des deniers qui ont esté baillez à lubin fouchier mestaier de neufville sur la fasson des vignes Et par ce moyen lesdicts fournier et sa femme sont et demeurent quictes de tous veaiges sallaires et despens dont ledict laloyau leur pourroit faire question et d'un escu et demy que ledict laloyau avoit baillez audict fournier Et semblablement de tout le mesnaige que ledict fournier pourroit avoir vendu ou fait vendre à neufville appartenant audict laloyau Et aussi consent ledict laloyau la main levée et delivrance de tous arrests et empeschemens qu'il avoit faictz faire sur les biens desdicts fournier et sa femme à eulx appartenans de la succession de ladicte feue Jehanne brachet leur mère Et au seurplus lesdictes parties esdicts noms se désistent de tous procès sans despens, promectans lesdictes parties esdicts noms et qualitez que dessus chacun à son regard par devant ledict notaire et par leur foy non jamais venir ne faire venir par eulx ne par autre encontre les accords transactions appoinctemens convencions et choses dessusdictes ne contre aucune d'icelles ainçois les tenir garder entretenir entériner exécuter fournir et accomplir de point en point chacun en droit soy et les avoir à touziours mes fermes estables et agréables ainsi que des-

sus est dict et declairé sans aucune infraction contredict ou difficulté soubz l'obligacion et ypothèque d'eulx ladicte marie esdicts noms et qualitez que dessus de leurs hoirs et de tous leurs biens meubles et immeubles présens et advenir ouquilz soient lesquieulx quant ad ces choses et à rendre et paier tous cousts mises dommaiges interestz et despens qui faictz seront en ce deffault au simple serrement du porteur de ces lettres sans preuve faire Ils ont pour ce soubmis à la juridicion et contraincte de ladicte prevosté d'orleans et à toutes justices. Et renoncèrent en ce fait expressément et par leurdicte foy à toutes graces et privillèges quelzconques Presens ad ce pour tesmoings michel gabriel et jehan buisson d'orleans En tesmoing etc.

S'ensuit la teneur desdictes lectres de procuracion dont dessus est faicte mencion.

A tous ceulx qui ces lettres verront Jehan moges garde du seel des obligacions de la Viconté de sainct Silvin en lethier (?) salut Savoir faisons que pardevant Jehan brosseau et simon le fevre tabellions jurés en ladicte viconté quant ad ce qui ensuit fut present en sa personne honnorable homme Jacques fournier escuier receveur des tailles en la viconté et election de caen Le quel de son bon gré fist nommer ordonner constituer et estably sa procureuse et procureurs generaulx et certains messaiger espéciaulx c'est assavoir dame Marie de Villebresme son espouse sire françois brachet et anthoine des comptes ses oncles maistre mathurin fremin licencié en loix et chacun d'eulx portant ces presentes tant conioinctement que divisément pour fonder et plaidoier pour luy et sa personne représenter en jugement et de hors en toutes et chacunes ses causes querelles besongnes negoces et affaires qu'il a et entend à avoir meues et ad mouvoir vers contre toutes personnes ses parties adverses soit en demandant ou en deffendant en toutes cours et pardevant tous Juges Commissaires ou leurs lieutenans de quelque pouvoir auctorité commission qu'ils usent ou soient fondez à laquelle son espouse et sesdicts procureurs saisiz et portans ces presentes ledict constituant a donné et donne plain povoir puissance et auctorité de sa personne Représenter exoinnier excuser en court jugement

et dehors plaict ou plaictz intenter Iceulx poursuire conduire et mener affin se bon leur semble ou y Renonçer se mestier est, demander requérir et faire faire toute manière d'aiournement citemens arrestz exécusions et contrainctes eulx opposer en tous cas, et à toutes fins demander veues obstentacions de lieux, de requerir delivrance des choses empeschées et faire faire toutes sommacions requestes offres jurez en l'âme dudict constituant eulx opposer en tous cas et à toutes fins produire et administrer tesmoings lettres actes et escriptures et faire et de mener en oultre tout ce qui au faict uz et stille de plaidoirie appertiendra et par espécial donna et donne à ladicte marie son espouse plain povoir puissance et auctorité seulle et pour le tout portant ces présentes de la personne dudict constituant représenter pour luy et en son nom eschanger bailler à rente ou afferme à telles personnes ou personnes et pour tel prix que ladicte marie verra bon estre et faire tous et chacuns ses heritaiges cens rentes et domaines que ladicte marie a et peut avoir et qui lui sont escheus et advenuz par la mort succession et trespas de sa deffuncte mère et son heritière en partie en son vivant demourant à Orleans queulxconques heritaiges cens rentes et domaines que se soient et en quelque lieu ou lieux qui soient ou puisse estre situez et assiz ou pays et duché d'orleans seullement Et de ce que ladicte marie permutera eschangera baillera recevra quictera donné et passé lettres de baulx eschanges quictances et autres toutes telles et si bonnes comme le cas appertiendra et en tant qu'est le descort d'entre michel laloyau et ledict constituant Icelluy donna à ladicte marie son espouse auctorité et puissance d'en pasiffier appoincter ainsy qu'elle advisera bon estre par l'advis et delibéracion de ses dessusdicts oncles Lesquelles choses dessusdictes ledict constituant veult et consent qu'elles soient d'autel effaict valleur et vertu comme si luy mesme le passoit et accordoit en sa propre personne Et generalement d'autant faire et besongner sur les choses dessusdictes leurs circonstances et deppendances comme bonne procureuse et loyalle doit faire et comme feroit et faire pourroit ledict constituant ce present y estoit en sa personne jaçoit que le cas re-

quière mandement plus especial et a promis et promect ledict constituant de bonne foy et soubz l'obligacion de tous ses biens meubles et heritaiges presens et advenir tenir et avoir agréable ferme et estable à touziours et à iamais tout ce que par ladicte marie son espouse deuement auctorisée par ledict constituant et sesdicts procureurs et chacun d'eulx portant ces presentes sera pour luy faict es choses dessusdictes et qui en despend et en paier pour eulx le Jugé et amende se mestier est et en escheussent en tesmoing de ce nous à la relacion desdicts tabellions advons mis à ces lettree le seel dessusdict sauf authruy droit. Ce fut fait l'an de grace mil et cinq cens le vingt huictième jour de Juing presens Jehan esfart et Jehan pepin, ainsy Signées J. Brosseau et S. Le fevre.

(21 juillet 1500. — Minutes de Jean Courtin, notaire au Châtelet d'Orléans.
Etude de Me Berlencourt, notaire à Orléans).

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

PROGRAMME DU CONGRÈS
DES SOCIÉTÉS SAVANTES
A LA SORBONNE EN 1906

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Indiquer les manuscrits exécutés au moyen âge dans un établissement ou dans un groupe d'établissements d'une région déterminée. Rechercher les particularités d'écriture et d'enluminure qui caractérisent ces manuscrits.

2° Etudier les authentiques de reliques conservées dans les trésors de diverses églises.

3° Signaler les cartulaires, les obituaires et les pouillés conservés en dehors des dépôts publics.

4° Critiquer les actes apocryphes ou interpolés, publiés ou inédits. A quelle date et pour quels motifs les fraudes de ce genre ont-elles été commises ?

5° Etablir et justifier la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes.

Ces listes seront utiles pour fixer la chronologie des documents dépourvus de date et pour identifier les personnages simplement désignés par le titre de leurs fonctions. Les documents financiers peuvent aider à les établir.

6° Signaler dans les archives et dans les bibliothèques les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

Mettre à la disposition du Comité une copie du document, collationnée et toute préparée pour l'impression selon les règles qui ont été prescrites aux correspondants, avec une courte notice indiquant la date certaine ou probable du document, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, les dispositions qui le différencient des textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

7° Etudier l'administration et les finances communales sous l'ancien régime, à l'aide des registres de délibérations et des comptes communaux. Définir les fonctions des officiers municipaux et déterminer le mode d'élection, la durée des fonctions, le traitement ou les privilèges qui y étaient attachés.

8° Signaler les anciennes archives privées, conservées dans les familles ; indiquer les principales publications dont elles ont été l'objet, et autant que possible les fonds dont elles se composent.

9° Indiquer les diplômes des Universités françaises et étrangères, ainsi que les thèses imprimées ou manuscrites antérieures à la Révolution et conservés dans les dépôts publics ou privés.

10° Signaler pour les XIIIe et XIVe siècles, les listes de vassaux ou les états de fiefs mouvant d'une seigneurie ou d'une église quelconque ; indiquer le fruit qu'on en peut tirer pour l'histoire féodale et pour la géographie historique.

11° Registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des registres de l'état civil ; services qu'ils peuvent rendre pour l'histoire des familles ou des pays, pour les statistiques et pour difrentes questions économiques.

12° Etudier l'administration temporelle des paroisses sous l'Ancien Régime (marguilliers, fabriciens, etc.).

13° Chercher dans les registres de délibérations communales et dans les comptes communaux les mentions relatives à l'ins-

truction publique : subventions, nominations, listes de régents, matières et objet de l'enseignement, méthodes employées.

14° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

Faire connaître les pièces d'archives, les mentions historique et les anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans chaque localité, sur les migrations des premiers typographes et sur les productions sorties de chaque atelier.

15° Relever dans les privilèges accordés pour l'impression des livres les particularités utiles pour différentes études et surtout pour l'histoire littéraire.

16° Etudier les documents qui pourraient servir à l'histoire de la presse sous l'ancien régime (fraudes, contrefaçons françaises ou étrangères, impressions clandestines, imprimeries domestiques, etc.).

17° Faire pour la période antérieure au second Empire la bibliographie raisonnée de la presse périodique (journaux et revues) pour un département, un arrondissement ou une ville.

Cf. comme types de ce genre de bibliographies :

a. Histoire et bibliographie de la presse périodique dans le département du Nord, par G. Lepreux. Douai, 1896, 2 vol. in-8°.

b. La bibliographie des journaux parus à Paris de 1789 à 1800, au t. II de la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, par M. Tourneux, Paris, 1894, in-8°.

18° Donner des renseignements sur les livres liturgiques (bréviaires, diurnaux, missels, antiphonaires, manuels processionnaux, etc.), imprimés avant le XVIIe siècle, à l'usage d'un diocèse, d'une église ou d'un ordre religieux.

19° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre, sur la production dramatique et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance.

20° Exposer, d'après les registres versés récemment par l'Administration de l'Enregistrement aux archives départementales, comment était organisé et fonctionnait, à la fin de l'ancien régime, le service de la perception des droits domaniaux du Roi (contrôle des actes, insinuations laïques, centième denier, etc.).

Indiquer le parti qu'on peut tirer de ces registres pour les études historiques.

21° Etudier pour une région déterminée le rapport des mesures anciennes avec celles du système métrique.

22° Etudier la vie littéraire dans une ville ou une région de la France au XVIIIe siècle, avant la Révolution.

Sans négliger les écrivains locaux, on recherchera les faits et documents qui peuvent faire connaître l'activité intellectuelle et les goûts du public, ainsi que le rôle de la littérature dans la vie nationale.

23° Organisation et fonctionnement d'une des assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787.

24° Dresser la liste des documents d'archives qui peuvent servir à faire connaître, dans un département, l'application de la Constitution civile du clergé.

25° Etudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

26° Etudier, dans un département ou dans une commune, la levée, la composition et l'organisation des bataillons de volontaires pendant la Révolution.

27° Tracer l'histoire d'une société populaire pendant la Révolution.

28° Etudier les variations de l'esprit public dans un département sous le Consulat et l'Empire, d'après les procès-verbaux d'opérations électorales et d'après les autres sources imprimées ou manuscrites.

29° Etudier, dans un département ou dans une commune, le fonctionnement de la conscription militaire de l'an XI à 1815.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

I. — ARCHÉOLOGIE PRÉROMAINE.

1° Signaler les stations et gisements préhistoriques nouvellement découverts ainsi que leur disposition stratigraphique en décrivant systématiquement les outils et les armes qu'on y a trouvés.

Se référer à la publication intitulée *La société, l'école et le laboratoire d'anthropologie à l'Exposition universelle de 1889* (palais des Arts libéraux. Exposition du Ministère de l'Instruction publique, 1 vol. de 350 pages avec 248 figures).

2° Indiquer les découvertes nouvelles de gravures ou peintures sur les parois des grottes ou roches isolées.

3° Faire, pour chaque département, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories : sépultures par inhumation, sépultures par incinération.

Etudier particulièrement cette question en se référant, comme point de comparaison, aux ouvrages de M. le général Pothier : *Les population primitives : essai d'interprétation de documents archéologiques par la géologie et les textes* ; — *Les Tumulus du plateau de Ger.* (Cf aussi l'étude de M. G. Chauvet publiée dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1899, p. 491 et suiv., sous le titre de *Statistique et bibliographie des sépultures préromaines du département de la Charente.*)

4° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises que l'on y recueille habituellement dispersées sur le sol.

Cette question a pour but de préciser l'attribution des monnaies recueillies à tels ou tels peuples gaulois. Se référer, pour la traiter, à l'*Atlas des monnaies gauloises*, publié par M. H. de la Tour, et à l'ouvrage de M. Adrien Blanchet, *Traité de la numismatique gauloise*, 2 vol. in-8°.

II. — ARCHÉOLOGIE ROMAINE

5° Etudier les divinités indigètes d'après les monuments et les monuments épigraphiques. Signaler ceux de ces monuments qui seraient encore inédits ou imparfaitement publiés.

Signaler en particulier les autels portant les images de plusieurs divinités et étudier leur groupement. Se référer pour les monuments figurés au *Catalogue des bronzes de la Gaule romaine* et pour l'épigraphie à la liste donnée par M. Allmer dans la *Revue épigraphique du midi de la France* (III, p. 298 et suiv.), sous le titre de *Les dieux de la Gaule.*

6° Etudier les monuments figurés votifs ou funéraires relatifs à l'armée romaine.

7° Faire connaître ce que les textes et les monuments antiques de tout genre peuvent apprendre sur l'industrie et le commerce des différentes régions de la Gaule à l'époque romaine.

8° Décrire les mosaïques antiques non relevées jusqu'à présent en France et dans l'Afrique française et dont on possède les originaux. Relever aussi et étudier les anciens dessins conservés dans les collections publiques ou particulières et qui reproduisent des mosaïques aujourd'hui détruites.

9° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge.

Dresser la liste des noms de potiers inscrits sur les vases ou fragments de vases, lampes et statuettes, conservés soit dans les musées, soit dans les collections privées. Se référer à l'ouvrage de M. J. Déchelette sur *Les vases ornés de la Gaule romaine* et, pour les noms de potiers, au tome XIII du *Corpus inscriptionum latinarum.*

10° Décrire les pièces de verrerie antique les plus importantes conservées dans les musées où les collections particulières et en indiquer la provenance ; relever les inscriptions qu'elles portent.

11° Etudier les pierres gravées qui sont enchâssées dans les pièces d'orfèvrerie anclenne ; en faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière.

Cette étude devra être accompagnée des empreintes des pierres gravées, de préférence à des dessins ou à des images quelconques.

12° Décrire et classer les plombs monétiformes portant des sujets figurés ou des incriptions ; en indiquer la provenance.

Se référer au *Catalogue des plombs de l'antiquité conservés au Département des Médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*, par MM. Michel Rostovisew et Maurice Prou — Voir aussi Michel Rostovisew : *Tesserarum urbis Romae et suburbi plumbearum sylloge.* Saint-Pétersbourg, 1903, in-4°, et 1 atlas in-folio.

13° Signaler les documents d'archives, les manuscrits anciens ou la correspondance des antiquaires des derniers siècles qui relatent une trouvaille ou peuvent servir à établir l'âge ou l'histoire d'un monument archéologique déterminé.

14° Décrire les monuments grecs qui se trouvent dans les musées de province et en préciser la provenance.

Un grand nombre de nos musées provinciaux renferment des inscriptions, des bas-reliefs, des vases peints, des terres cuites que des voyageurs ont rapportés des pays helléniques ; il serait très utile de faire connaître ces monuments.

15° Rechercher le tracé des voies romaines : étudier leur construction ; signaler les bornes milliaires.

III. — Archéologie du moyen age

16° Donner avec plans et dessins à l'appui, la description des édifices chrétiens, réputés antérieurs à la période romane.

17° Signaler les monuments chrétiens antérieurs au XIe siècle ; rechercher en particulier les inscriptions, les sculptures, les verres gravés, les objets d'orfèvrerie et les pierres gravées.

18° Etudier les monnaies féodales de la France, surtout à l'aide des documents d'archives ; faire connaître ceux de ces documents qui seraient inédits et les commenter.

19° Relever les noms des chapitres, abbayes et prieurés ayant eu sur la fabrication de la monnaie des droits complets ou restreints ; déterminer la date de ces droits et leur origine.

20° Etudier les jetons des corporations et des Etats provinciaux.

Se référer, à titre de comparaison, au travail de M. E. Bonnet : *Les jetons des Etats-Généraux de Languedoc*, inséré dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1899, p. 241 à 329.

21° Décrire les sceaux conservés dans les archives publiques ou privées ; accompagner cette description de moulages ou au moins de photographies.

22° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou

brisé, croisée d'ogives, coupoles) ; comment les bas-côtés sont construits ; s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtre des bas-côtés ; quelle est la forme et la position des clochers, quelle est la nature des matériaux employés ; enfin s'il y a un style d'ornementation particulier si certains détails d'ornement sont employés d'une facon caractéristique et constante, etc.

23° Rechercher, dans une contrée déterminée, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge ; signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date ; accompagner les communications de dessins et de plans.

24° Signaler dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge ; indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe dans un grand nombre d'églises des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. Il convient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

25° Décrire et photographier les anciens tissus, quelle que soit leur origine, conservés dans les églises, les musées ou les collections particulières.

46° Recueillir les documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume pour les diverses classes de la société dans une région déterminée.

Au moyen âge, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici.

Il serait intéressant d'en rechercher la trace sur les monuments.

27° Signaler les carrelages de terre vernissée, les documents relatifs à leur fabrication, et fournir des calques des sujets représentés et de leurs inscriptions.

28° Faire par région, par ville, ou par édifice, le recueil des pierres tombales et inscriptions diverses, publiées ou non ; accompagner ce recueil, autant que possible, d'estampages ou de dessins.

Consulter, à titre comparatif : F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie, *Inscription de la France du V° au VIIIe siècle* ; *ancien diocèse de Paris* ; — Quesvers et Stein : *Inscription de l'ancien diocèse de Sens.*

IV. — Archeologie orientale

29° Signaler, dans les collections particulières et les musées de France, les monuments se rapportant aux civilisations antiques de l'Orient et spécialement les monuments de provenance africaine qui pourraient être rattachés à la civilisation punique.

30° Signaler dans les collections publiques ou privées de la France les monnaies arabes inédites, les objets d'art musulman et, en particulier, les monuments céramiques provenant de nos possessions africaines.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1° Distinction et rapports de la sociologie et de l'ethnographie.

2° De l'organisation de la tutelle des mineurs. Quelles modifications les législations étrangères peuvent-elles suggérer pour mieux assurer la protection des mineurs ?

3° Faire connaître les principes qui régissent, chez les principales nations de l'Europe, la responsabilité de l'Etat envers

les particuliers dans l'exécution des services étrangers à la puissance publique.

4° Expliquer les circonstances économiques et sociales qui ont notablement restreint l'usage des engagements à terme fixe souscrits par les apprentis, ouvriers et serviteurs à gages.

5° Etudier, dans une région déterminée, les effets qu'ont pu produire, sur la richesse agr cole, les réformes des ministres Bertin et de l'Averdy.

6° Etudier, dans une ville industrielle, les changements survenus dans la condition des ouvriers ou d'une famille ouvrière au XIX° siècle.

7° Rechercher et produire les documents propres à faire connaître dans une localité ou une région l'histoire de l'introduction des machines dans les usines et manufactures sous la Restauration.

8° Etudier, dans une ville ou dans une commune rurale le taux des salaires d'une certaine branche du commerce ou de l'industrie depuis le milieu du XIX° siècle.

9° Etudier l'influence exercée par des causes d'ordre économique ou autre sur le développement d'une grande ville.

10° Les logements salubres et à bon marché.

11° L'impôt global sur le revenu et les impôts spéciaux sur les revenus : examiner et apprécier les avantages et les inconvénients des deux systèmes.

12° Par quel procédé, autre que les prestations et les centimes additionnels, pourrait-on assurer des ressourses aux communes pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires ? Etudier, à ce point de vue, ce qui se fait à l'étranger.

13° Exposer les diverses manières de comprendre la solidarité sociale.

14° Etudier, dans différents pays, les groupements ou unions de sociétés de secours mutuels.

15° Etudier la constitution des retraites par l'initiative privée (mutualités ou institutions patronales).

On ne demande pas aux auteurs de mémoire un travail

général, mais une étude précise sur un ou plusieurs cas particuliers.

16° Etudier dans une région de la France l'état de l'enseignement primaire depuis l'ordonnance du 29 février 1816 jusqu'à la loi du 28 juin 1833.

17° Faire la statistique des édifices religieux non aliénés dans un département ou dans un arrondissement, à la veille de l'application du Concordat en l'an x ; distinguer ceux qui ont été rendus au culte et ceux qui ne l'ont pas été.

18° Esquisser l'histoire d'une école centrale, d'un lycée ou d'un collège communal.

19° Etudier l'Etat et le mouvement de la population, dans une commune de France, depuis la sécularisation de l'état civil jusqu'aux premières statistiques annuelles (1792-1801).

20° Tracer d'après les documents d'archives le tableau de la vente des biens nationaux dans une commune.

SECTION DES SCIENCES

1° Méthodes permettant de reconnaître si un très grand nombre est premier.

2° Des gisements de phosphate de chaux. Fossiles que l'on y trouve.

3° Minéraux que l'on rencontre dans la région parisienne. Examen spécial de leurs gisements.

4° Etude minéralogique des roches sédimentaires.

5° Recherche de documents anciens sur les observations météorologiques en France et sur les variations des cultures.

6° Etudes locales sur les orages : leur fréquence et les dégâts produits par la grêle.

7° Repeuplement en poissons des fleuves et cours d'eau. Aquiculture.

8° Monographies relatives à la faune et à la flore des lacs français.

9° Etude géologique et biologique des cavernes.

10° A quelles altitudes sont ou peuvent être portées, en France, les cultures d'arbres fruitiers, de prairies artificielles, de céréales et de plantes herbacées alimentaires.

11° Flore spéciale d'une des régions les moins explorées en France.

12° Jardins d'études ; jardins coloniaux ; jardins en montagne, etc.

13° Variations de la flore parisienne dans la période historique.

14° Photographie des radiations de diverses natures.

15° De l'action des différents rayons du spectre sur les plaques photographiques sensibles. Photographie orthochromatique. Plaques jouissant de sensibilité comparable à celle de l'œil.

16° Recherches relatives à l'optique photographique et aux obturateurs.

17° Sur la préparation d'une surface photographique ayant la finesse de grain des préparations anciennes (collodion ou albumine) et les qualités d'emploi des préparations actuelles au gélatino-bromure d'argent.

18° Etude des réactions chimiques et physiques concernant l'impression, le développement, le virage ou le fixage des épreuves négatives et positives. Influence de la température sur la sensibilité des plaques photographiques ; leur conservation et le développement de l'image.

19° Applications de la photographie et de la radiographie aux diverses sciences.

20° Méthodes microphotographiques et stéréoscopiques.

21° La tuberculose et les moyens d'en diminuer la contagion.

22° Les sanatoria d'altitude et les sanatoria marins.

23° Etiologie de la paralysie générale et du tabès.

24° Les méthodes de désinfection contre les maladies contagieuses et les résultats obtenus dans les villes, les campagnes et les établissements où la désinfection des locaux habités est pratiquée.

25° Adduction des eaux dans les villes. — Etude sur la pollution des nappes souterraines.

26° La peste ; ses diverses formes et sa propagation ; possibilité de sa propagation en France.

27° La lèpre et la pellagre en France.

28° Du rôle des insectes et spécialement de la mouche vulgaire dans la propagation des maladies contagieuses.

29° Hygiène de l'enfant à l'école.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes), qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales ou particulières.

2° Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées ; cartes de généralités, de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

3° Déterminer les limites des différents *pays* (pagi), en s'appuyant sur les documents écrits ou la tradition locale.

4° Dresser la carte toponymique d'un *pays* de l'Ile-de-France ou des provinces limitrophes.

5° Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., de l'Ile-de-France ou des provinces limitrophes.

6° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.).

S'attacher à la reconstitution des formes plutôt qu'à la recherche des étymologies.

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

8° Etude particulière des régions de causses (avens, grottes, cours d'eau, souterrains, etc.).

9° Recherches sur les glaciers, les moraines, les lacs et les étangs de montagnes. — Formation des cirques, des chutes, des cluses, etc.

10° Recherches sur les marées des côtes de France. — Courants littoraux ; leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

11° Modifications anciennes et actuelles des côtes. — Cordons littoraux, bancs, etc. — Formation des dunes et des étangs. — Landes, forêts sous-marines, etc.

12° Délimiter comparativement une forêt de France, au moyen âge et à l'époque actuelle. — Déboisements et reboisements.

13° Etude hydrographique du bassin de la Seine à travers les âges. — Tracé aux diverses époques du cours de ce fleuve et de ses principaux affluents.

14° Causes du tracé des cours d'eau ; variations, empiètements, captures.

15° Voies anciennes de la France (routes commerciales, routes de pélerinage, chemins de transhumance).

16° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises ou des pays de protectorat.

17° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

18° Documents inédits sur l'histoire des colonies françaises.

19° Missions et voyages de savants français à l'étranger, antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires.*

Orléans. — Imprimerie Paul Pigelet.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XIV. — N° 183.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1905

Séance du vendredi 13 octobre 1905.

Présidence de M. Pommier, *président.*

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 28 juillet 1905, M. le Président passe en revue les nombreuses publications envoyées à la Société pendant les vacances et signale particulièrement le Bulletin de la *Société des fouilles archéologiques de France.*

M. le Président rappelle que notre Société, affiliée récemment à celle-ci, a reçu d'elle, à titre de don, des étoffes, des masques, des poteries et autres objets funéraires, provenant des fouilles faites par M. Gayet à Antinoë, qui lui avaient été annoncés au mois de juillet dernier. Ils ont été, par les soins de MM. Larcanger et Jacob, étalés sous nos vitrines où ils devront rester pendant un mois pour être examinés à loisir par les membres de la Société et mis sous les yeux du public qui sera prévenu par une insertion dans les journaux. A cet effet, la salle des Thèses pourrait être ouverte et gardée par un cinquantenier chaque jeudi de novembre prochain, de midi à quatre heures. Cette proposition est acceptée par l'assemblée et des

remerciements seront adressés à la Société des fouilles archéologiques par les soins de M. le Président. M. Baillet sera prié d'user de ses connaissances spéciales en la matière pour étiqueter ces objets de notes destinées à en faire saisir tout l'intérêt au public. Après quoi, ces objets seront envoyés au Musée historique d'Orléans au nom de la Société.

— M. le Président signale, dans les numéros d'août et septembre de la *Revue latine*, dirigée par M. Emile Faguet, de l'Académie française, deux articles de M. Michaut reproduisant des lettres inédites de Sainte-Beuve à Mme du Gravier, femme d'un conseiller à la Cour royale d'Orléans en 1845. Dans ces articles, M. Michaut remercie M. Jacques Soyer, notre collègue, qui lui a donné sur ce sujet de précieux renseignements.

M. Soyer promet une note sur cette intéressante publication.

— M. le Président signale encore un article de M. Marion dans la *Revue historique*, numéro de septembre-octobre 1905, sur les ressorts des bailliages. M. Brette, dans le recueil des documents relatifs à la convocation des États généraux, ayant cherché à démontrer que les ressorts des bailliages étaient confondus avec ceux des présidiaux, l'auteur de cet article se range à un avis contraire, professé par M. Bloch dans l'*Introduction* au 3e volume de l'*Inventaire sommaire des archives départementales du Loiret*, qui démontre que le ressort du bailliage présidial est plus étendu comme présidial que comme bailliage.

— M. P. Fourché, notre compatriote et membre correspondant de la Société, nous adresse une brochure dont il est l'auteur et qui a pour titre : *L'église Saint-Louis des Chartrons*, étude d'histoire locale avec reproduction de dessins et d'autographes, publiée à Bordeaux en 1905.

La Société remercie M. P. Fourché de la nouvelle preuve d'intérêt qu'il vient ainsi de lui donner.

— M. Jacques Soyer fait hommage à la Société, qui l'en remercie, de quatre brochures dont il est l'auteur, savoir :

Documents inédits sur Jean Boucher, peintre berruyer ;

Etude sur le nom de deux oppida celtiques mentionnés dans les Commentaires de César ;

Les actes des souverains antérieurs au XVe siècle ;

Rapport sur le service des archives départementales du Loiret.

— Le Touring-Club de France, par une lettre nouvelle, demande à la Société de faire partie du Comité qu'il a constitué dans le département du Loiret pour la protection des sites et monuments pittoresques. M. le Président, se conformant à la décision prise précédemment, a répondu au Touring-Club que MM. Huet et Soyer avaient été désignés pour représenter la Société.

— La Société française d'archéologie remercie de la souscription votée par notre Société pour le monument à élever à la mémoire de M. de Marsy. Elle annonce en même temps qu'elle souscrit de son côté aux monuments de Mgr Desnoyers et de M. Herluison.

— Le Comité archéologique et historique de Noyon annonce l'envoi prochain de toutes ses publications non épuisées, en signalant notamment au volume XVII l'*Histoire de la cathédrale de Noyon*, par M. E. Lefèvre-Pontalis.

Il demeure convenu que, par réciprocité, notre Société enverra ses Mémoires et Bulletins au Comité de Noyon.

— M. le Président annonce le décès de M. Le Véel, sculpteur de grand talent, qui fit don, il y a quelques années, à l'évêché d'Orléans, d'une belle statue équestre de Jeanne d'Arc. L'assistance s'associe aux éloges et aux regrets exprimés à cette occasion par M. le Président.

— MM. Ragnenet de Saint-Albin, Soyer et Bagnenault de Puchesse présentent comme membre titulaire résidant, pour remplir l'un

des deux sièges vacants, M. Charles de Beaucorps, archiviste paléographe à Orléans. Il sera procédé à cette élection dans les délais réglementaires.

— M. le Président se fait un plaisir d'annoncer à la Société que M. Quevillon, membre correspondant, vient d'être promu au grade de général de brigade et appelé à remplir les fonctions d'adjoint au gouverneur de Maubeuge.

— M. l'abbé Cochard, au nom de la Commission des publications, rend compte du très savant travail lu, au nom de M. Georges Goyau, lors de la séance solennelle des trois Sociétés savantes d'Orléans. Son rapport conclut à la publication dans les Mémoires de la Société, ce qui est immédiatement voté.

— Au nom de cette même Commission, M. l'abbé Cochard, après avoir rappelé que, par une lettre du 14 mai 1905 adressée à M. Léon Dumuys, M. Erick Brate, de Stockholm, avait annoncé l'envoi d'un travail en langue suédoise sur la pierre runique d'Orléans et que la traduction de cette étude avait été confiée à Mlle Ellen Hörngren, émet l'avis que cette traduction soit insérée *in extenso* dans les Mémoires de la Société, en raison du double intérêt que le travail en question présente au point de vue philologique et au point de vue de notre histoire locale. Il ajoute qu'il sera bon que cette publication ait lieu sous les auspices de M. Dumuys à qui le travail a été envoyé. Il en est ainsi décidé.

— Continuant pendant les vacances, avec un zèle auquel M. le Président rend hommage, le travail de réorganisation de la bibliothèque, MM. Jacob et Larcanger ont classé toutes les publications. Appelé à donner à ce sujet quelques indications, M. Larcanger signale :

1° Que tous les livres et brochures en langues étrangères ont été envoyés soit aux archives départementales, soit à la bibliothèque municipale ;

2° Que tous les *doubles*, dont la liste est au répertoire, sont au-dessus de l'armoire n° 18 ;

3° Que les Mémoires et Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ainsi que les notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, ont été inventoriés et placés au dessus de l'armoire qui est du côté de la rue Pothier ;

4° Que les volumes et atlas de la Société ont été placés sur des planches, au rez-de-chaussée, dont les murs ont été badigeonnés à la chaux, après un rangement qui permettra de donner satisfaction aux demandes d'échanges faites par diverses Sociétés.

— M. Baguenault de Puchesse fait hommage à la Société d'un volume publié par ses soins, en sa qualité de membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, intitulé : *Lettres de Catherine de Médicis*, tome IX (1586-1588). L'auteur signale notamment des lettres de la reine à son fils, intéressant la ville d'Orléans, notamment à l'occasion de l'inondation de la Loire en 1586.

De vifs remerciements sont adressés au donateur par M. le Président au nom de la Société.

— M. le Président fait connaître les démarches qu'il a faites auprès de la Municipalité au sujet de la maison de la rue du Tabourg où a demeuré Jeanne d'Arc lors du siège et de la délivrance d'Orléans. Malheureusement, l'alignement est définitif et, du reste, l'élargissement de la rue est commencé. Nos efforts pour conserver cette maison historique seront donc inutiles et il ne nous restera d'autre ressource que celle d'une inscription sur l'emplacement et du transport de la façade dans un lieu public, si la chose est possible.

— Quant aux restes des tours qui servaient de têtes de pont en face du fort des Tourelles lors du siège de 1429, M. le Président a fait aussi, pendant les vacances, des démarches auprès des ingénieurs aussitôt après leur découverte à l'occasion de la construction du tunnel du tramway, et il fait connaître que ces tours seront conservées visibles en partie et qu'une inscription explicative sera placée sur le parapet du quai des Augustins.

Séance du vendredi 27 octobre 1905.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président passe en revue les publications reçues. Il signale notamment deux volumes d'une étude intitulée : *Historique de l'armurerie stéphanoise — Les industries stéphanoises aux expositions*, par M. L. Gras, secrétaire de la Chambre de commerce de Saint-Etienne. Cet envoi est accompagné d'une lettre du Président de cette Chambre demandant, au nom de celle-ci, l'envoi d'un exemplaire de l'étude de M. Mantellier sur les *Marchands fréquentant la rivière de Loire*.

Des recherches seront faites et, autant que possible, il sera donné satisfaction à cette demande par les soins de M. Larcanger.

— Une carte de M. le général Quevillon remercie des félitations que M. le Président lui a adressées au nom de la Société, à l'occasion de sa récente promotion.

— M. le Président annonce que MM. Louis Noël et Deschain, architectes statuaires, qui ont bien voulu se charger du monument à élever à la mémoire de Mgr Desnoyers et de M. Herluison, seront à Orléans lundi prochain, 30 octobre 1905, et se rendront au Musée historique à deux heures de l'après-midi avec M. Rapine, architecte, pour choisir l'emplacement et présenter la maquette. Tous les sociétaires sont priés de se trouver à cette réunion; les membres du Bureau y seront spécialement convoqués.

— M. Gabriel Simon a signalé à M. le Président l'existence, au musée Dobrée, de Nantes, d'un manuscrit intitulé : *Vie des femmes illustres*, qui contient un portrait de Jeanne d'Arc en costume du sacre. Ce manuscrit est du P. Dufour, religieux jacobin originaire d'Orléans, qui prononça en 1501 l'action de grâces en l'honneur de

la Pucelle et qui mourut, évêque de Marseille, en 1509. Ayant écrit sans résultat pour avoir communication de ce manuscrit, M. le Président pense que, par l'intermédiaire de M. Soyer, archiviste, cette communication pourrait être obtenue.

— M. Cochard rappelle que M. Leroy, notre associé correspondant, avait promis une note sur les recherches par lui faites dans le minutier de Jargeau. Il pense qu'il y aurait un réel intérêt à publier au moins quelques-unes des inscriptions relevées et, avec l'approbation des assistants, il promet d'écrire dans ce sens à M. Leroy.

— M. Soyer, ayant remarqué un article de M. Henri Clouzot sur les amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre au bailli du bailli des baillis, paru dans la *Revue des études rabelaisiennes*, 3e année, 2e fascicule, Paris, 1905, a vérifié l'identification faite par M. Clouzot de plusieurs des personnages visés dans cette curieuse lettre, dont la date paraît définitivement être du 1er mars 1544 ou du 1er mars 1545. Au moyen de documents trouvés aux archives départementales, M. Soyer établit que le destinataire de cette lettre est Etienne Lorens ou Laurens, seigneur de Saint-Ay. La note que M. Soyer rédigera sur cet intéressant petit point d'histoire locale sera, suivant l'usage, remise à la Commission des publications.

— La vacance du siège de notre regretté ancien Président, M. Herluison, est déclarée. L'élection à faire, en son remplacement, d'un membre titulaire résidant est fixée à la deuxième séance de novembre 1905. Une insertion sera faite dans les journaux et la carte de convocation pour cette séance rappellera qu'il y sera procédé à cette élection, en même temps qu'à celle d'un autre membre titulaire résidant, en remplacement de M. Bloch, démissionnaire.

— M. Jacob rappelle qu'une commission a été chargée d'inventorier les nombreux documents qui sont dans les cartons de la Société. Il demande, ce qui est immédiatement accepté, que M. Soyer soit adjoint à cette commission qui devra faire publier cet inventaire en

même temps que les résultats du travail auquel M. Jacoo se livre, avec M. Larcanger, depuis plusieurs mois, sur le classement et le rangement de la bibliothèque.

Séance du vendredi 10 novembre 1905.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président passe en revue les diverses publications reçues depuis quinze jours. Il signale à l'attention des sociétaires :

1° Dans la *Chronique des arts,* l'annonce du décès de M. Champigneulle, l'un des peintres-verriers qui avaient concouru, il y a vingt ans, pour les vitraux destinés à représenter la vie de Jeanne d'Arc dans les fenêtres de la cathédrale d'Orléans.

2° Dans le Bulletin de la *Société nivernaise*, un article concernant Tollet, évêque de la Nièvre, et contenant l'énumération des serments civiques exigés du clergé pendant la Révolution française.

3° Dans les Mémoires de la *Société des Antiquaires du Centre*, année 1904, volume XXVIII, un travail fort intéressant dû à la plume de M. Jacques Soyer, aujourd'hui archiviste du Loiret et notre collègue, sur la localité de Neung-sur-Beuvron, qui n'est autre que le Noviodunum assiégé par César après la prise de Genabum, et sur Sancerre qu'il démontre avoir été la ville de Gorgobina ou Gortona dont il est fait mention dans les *Commentaires.*

M. Soyer, dans cette étude, rappelle d'ailleurs que Cenabum ou Genabum est bien la ville d'Orléans, ainsi que cela est aujourd'hui admis sans contestation.

4° Dans ces mêmes Mémoires, une introduction au recueil n° 2 des actes royaux relatifs à l'abbaye de Font-Morigny.

— M. Leroy, répondant à M. le Président qui lui avait demandé, ainsi qu'il avait été convenu lors de la dernière séance, de vouloir bien rédiger une note sur les mentions intéressantes qu'il avait dé-

couvertes dans le minutier de Jargeau sur l'imagier Jean de Chalons, de Jargeau, et dont il avait fait part à la Société, vient de faire connaître qu'il a présenté ce travail au Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements et qu'il sera inséré dans le volume publié cette année par le ministère des Beaux-Arts.

— M. le Président, en conformité du paragraphe 3 de l'article 18 des Statuts, invite la Société à arrêter la liste des candidats présentés et dont l'élection aura lieu à la séance prochaine, ce qui est fait aussitôt.

Les deux candidats présentés sont M. Brédif, avocat à Orléans, et M. Charles de Beaucorps, archiviste paléographe, demeurant aussi en cette ville.

Il demeure en même temps convenu qu'en exécution du 4e et dernier paragraphe du même article, chacun des membres titulaires résidants sera prévenu de cette élection.

— MM. Pommier, Jacob et Breton présentent, au titre d'associé correspondant, M. Lenormand, instituteur à Saint-Jean-de-la-Ruelle

L'élection est renvoyée, suivant le paragraphe 2 de l'article 18 du règlement, à la première séance de décembre 1905.

— M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes accuse réception des 143 exemplaires du Bulletin de la Société, n° 181, 1er trimestre 1905, qui lui ont été adressés pour être transmis à diverses Sociétés savantes.

— La Chambre de commerce de Saint-Etienne accuse aussi réception des Mémoires de notre Société où se trouve l'histoire de la *Communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, qui lui ont été envoyés par M. le Président, suivant la décision prise lors de la dernière séance.

— M. Auguste Baillet et M. Jules Baillet, associé correspondant qui assiste avec lui à la séance, fournissent de très intéressants détails

sur les objets égyptiens envoyés par la Société des fouilles archéologiques de France et qui sont déposés dans les vitrines. Ils signalent que, depuis quelques années, des découvertes très importantes ont été faites d'abord à Akhmin par M. Maspero et dans ces derniers temps par M. Gayet à la suite de fouilles faites dans les ruines de la ville romaine d'Antinoë fondée par l'empereur Hadrien. Les objets trouvés par M. Gayet ont été exposés cette année au Petit-Palais, à Paris, et la Société des fouilles archéologiques nous en a envoyé quelques échantillons qui offrent un certain intérêt, notamment des étoffes dont plusieurs sont ornées de broderies ou de tapisseries représentant tantôt des animaux, tantôt des hommes, et sont d'un très beau coloris ; des vases, des masques funéraires, des fibules, des débris de poterie, etc.

MM. Baillet déclarent qu'ils se mettent à la disposition de la Société pour, en son nom, présenter ces objets au public. Cette proposition est acceptée avec reconnaissance, et il est convenu que la salle des Thèses sera ouverte au public tous les jeudis de novembre et de décembre 1905 et qu'une insertion dans les journaux annoncera deux conférences qui seront faites par MM. Baillet les jeudis 23 et 30 novembre.

Séance du vendredi 24 novembre 1905.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— A l'occasion du procès-verbal de la dernière séance dont lecture est donnée, M. Dumuys communique une note de M. Leroy, associé correspondant, de laquelle il résulte que c'est à la date du 14 mai 1511 que le chapitre de Jargeau a pris une délibération pour confier le travail, moyennant un prix fixé, à l'artiste *Jean de Châlons.*

Après cette observation, le procès-verbal est adopté.

— Passant en revue les diverses publications reçues, M. le Président signale :

1° Dans le tome XXV du Bulletin de la *Société archéologique de*

Bordeaux, une étude de M. Paul Fourché, notre compatriote et associé correspondant, sur l'église Saint-Louis des Chartrons et des documents publiés, sous la même signature, sur la cathédrale Saint-André.

2° Dans la 2e partie du Bulletin de 1904 du *Comité des travaux historiques*, une étude très complète de M. l'abbé Durville sur le manuscrit du musée Dobrée à Nantes. Cette publication vient à point, dit M. le Président, pour satisfaire la curiosité de plusieurs d'entre nous.

Le recueil des *Vies des femmes illustres* nous intéresse, en effet, à un double titre, parce qu'il fut composé par un Orléanais, Antoine Dufour, en l'année 1504, et parce qu'il contient une vie de Jeanne d'Arc.

Le travail de M. Durville reproduit intégralement la notice sur notre héroïne. L'auteur déclare que, si intéressante que soit cette histoire due à la plume d'un Orléanais dont la génération avait vécu avec la Libératrice de la ville, les miniatures sont infiniment supérieures au texte. Il les attribue à Jean Perréal, c'est-à-dire à celui qu'on suppose être le « maître de Moulins » et qui a travaillé pour Anne de Bretagne à qui justement fut offert ce manuscrit par Antoine Dufour.

On s'était surtout préoccupé jusqu'à présent de savoir si l'armure de Jeanne d'Arc, dans cette représentation, était la reproduction de celle du sacre, suivant la prétention de Leroux de Lincy.

M. Durville établit que c'est là une armure de la fin du xve siècle.

N'y aurait-il pas lieu, dit M. le Président, de reproduire cette notice dans notre Bulletin, à cause de l'intérêt qu'elle présente pour la ville d'Orléans ? On pourrait en même temps publier la miniature du musée.

Après discussion, il demeure convenu qu'on attendra l'arrivée du catalogue du musée Dobrée, qui a été demandé.

3° Dans le tome XVII des Mémoires du *Comité historique de Noyon*, dont notre Société vient de recevoir plusieurs volumes, la belle *Histoire de Notre-Dame de Noyon*, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. le Président exprime le vœu, au nom de tous, que cette Société veuille bien nous compléter cette attrayante collection.

4° Dans la *Revue historique* de novembre et décembre 1905, une mention relative à la publication, par M. l'abbé Durville, de 26 manuscrits légués par M. Thomas Dobrée au département de la Loire-Inférieure, parmi lesquels les *Vies des femmes illustres* dont il vient d'être question.

5° Dans la *Chronique des Arts* du 18 novembre 1905, une note annonçant que prochainement sera ouverte au Louvre une salle renfermant les objets rapportés par M. Gayet des fouilles d'Antinoë.

Chacun se rappelle, dit à cette occasion M. le Président, que la Société française des fouilles archéologiques nous a fait don de quelques-uns des précieux débris découverts par M. Gayet. Ils sont en ce moment dans nos vitrines, et chaque jeudi MM. Baillet père et fils veulent bien les présenter au public et faire, à leur sujet, des conférences qui ont été jusqu'ici très goûtées et très suivies. Le Conseil municipal sera invité à venir voir ces objets, destinés au Musée historique, le jeudi 7 décembre prochain.

— A cette même occasion, M. le Président signale que la Société française des fouilles archéologiques a fait parvenir à notre Société une invitation à assister à sa seconde assemblée générale.

— M. le Président, au nom de M. Lucien Auvray, lit deux notes rédigées par celui-ci.

La première est relative à un manuscrit écrit à Orléans au XIIIe siècle, dont il reproduit une page au moyen de la photographie. C'est l'un des sept exemplaires connus des lettres d'Etienne de Tournai, abbé de Saint-Euverte (1167-1176). Il a été écrit à Orléans, où Etienne était né, et dans l'abbaye même qu'il avait dirigée, ainsi que cela résulte d'une note inscrite au bas de la dernière page.

La deuxième note de M. Auvray signale un autre manuscrit d'origine orléanaise. C'est un volume in-folio, écrit au XVIe siècle, intitulé *Le laict de dévotion*, composé à la requête des dévotes sanctimoniales du monastère de la Magdalene lez Aurelians, curieux recueil de vers et de prose dédié à diverses religieuses dont le nom est indiqué dans cette note, ainsi que le nom de l'auteur, François Le Roy, confesseur du couvent de la Madeleine d'Orléans.

Ces deux notes sont renvoyées, suivant l'usage, à la Commission des publications.

— M. le chanoine Cochard, au nom de la Commission des publications, conclut à l'insertion au Bulletin de la note de M. Jacques Soyer écrite à propos d'un mémoire de M. Henri Clouzot paru dans la *Revue des études rabelaisiennes*, intitulé : *Les amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre au bailli du bailli des baillis.*

M. Soyer, dans cette note intitulée : *Bibliographie orléanaise*, rapporte d'abord que Rabelais eut pour ami intime dans l'Orléanais un seigneur de Saint-Ay qui possédait un château au bord de la Loire. D'après M. Clouzot, ce seigneur serait Orson Laurens, fils d'Etienne Lorens; la lettre serait du 1er mars 1544 ou 1545 et aurait été adressée à Antoyne Hullot, avocat à Orléans, seigneur de la Cour-Compaing, près Bionne, bailli du chancelier et chef de tous les baillis du royaume.

M. Soyer a découvert dans les archives départementales que le seigneur de Saint-Ay ami et amphytrion de Rabelais était, non pas Orson Laurens, mais Etienne Lorens qui était propriétaire du château en 1544 et 1545.

M. Cochard conclut à l'insertion de la note de M. Soyer et à la reproduction *in extenso* de la lettre de Rabelais, en raison de ce qu'elle était jusqu'à présent fautive dans les publications antérieures.

L'insertion de la note de M. Soyer, de la lettre de Rabelais et des documents sur lesquels M. Soyer a appuyé son travail est ordonnée (1).

— MM. Pommier, Eugène Jarry et Dumuys présentent M. André Jarry au titre d'associé correspondant. L'élection aura lieu à la seconde séance de décembre 1905.

— M. le Président signale le décès de M. Beurdeley, maire du 8e arrondissement de Paris, qui venait souvent dans notre ville pour rechercher des documents sur l'imagerie populaire à Orléans pendant la Révolution française.

(1) Voir plus loin, page 208.

— Il est procédé successivement à l'élection de deux membres titulaires résidants :

M. Brédif, avocat à la Cour d'appel d'Orléans, est élu au premier tour de scrutin.

M. Charles de Beaucorps est ensuite élu.

— A l'occasion de cette élection, M. le Président signale la mort prématurée de M. Georges Houel, notaire à Paris, notre compatriote, devenu depuis peu membre titulaire non résidant de la Société, et qui avait fait paraître une brochure très remarquée sur le séjour de La Révellière-Lepeaux en Sologne, dont il avait puisé les éléments dans des notes de famille.

— M. Joseph, photographe à Orléans, a envoyé à la Société un exemplaire de la carte postale qu'il vient d'éditer et qui représente les restes des Tourelles découverts lors de la construction du tunnel du tramway sur le quai des Augustins.

M. J. L. Tricot, ancien avocat à la Cour de Paris et notre associé correspondant, a, de son côté, envoyé à M. Huet pour la Société une autre photographie de ces mêmes restes.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— M. Basseville lit une notice sur notre regretté Président, M. Herluison. Cette notice, très complète et où règne une note émue rappelant la profonde amitié qui liait les deux vieux camarades, est vivement applaudie.

L'impression au Bulletin en est immédiatement ordonnée (1).

— M. le Président donne connaissance à l'assemblée de la lettre par laquelle il a demandé à la Municipalité d'Orléans de vouloir bien s'associer par une souscription à l'érection du médaillon destiné à rappeler, dans la cour du Musée historique, le souvenir de Mgr Desnoyers et de M. Herluison.

(1) Voir plus loin, page 212.

— M. le Président fait passer sous les yeux des assistants le portrait de M. Mantellier, gravé par Bracquemond, donné par Mme veuve Herluison. Cette très belle épreuve, sur papier de Japon et avant toutes lettres, est destinée à remplacer la photographie de notre fondateur qui figure dans la salle.

— M. Fougeron offre, de son côté, à la Société un portrait de Mgr Desnoyers, épreuve avant la lettre de l'héliogravure Desjardins, d'après le cliché photographique qu'il avait pris lui même. Cette gravure sera placée à côté du portrait de M. Mantellier.

— Mme Herluison a encore offert à la Société une gravure avant la lettre représentant le portrait de M. Pillon, l'artiste amateur bien connu dont les dessins à la plume étaient autrefois si recherchés.

— M. Dumuys donne connaissance de trois lettres qu'il a reçues en sa qualité de Conservateur du Musée historique.

La première est de M. P. Gauchery, ingénieur-architecte à Vierzon.

Elle présente un intérêt orléanais en ce que son auteur, parlant de statues funéraires de la cathédrale de Bourges, rapporte que l'une d'entre elles est due, comme celles de Louis XI à Cléry et de la Pietà de la cathédrale d'Orléans, au ciseau de Michel Bourdin. M. Gauchery ajoute qu'il a trouvé un dessin original de ce sculpteur, deux marchés passés par lui à Paris en 1621 et en 1631 et un procès-verbal de réception de 1663. Il publiera ces pièces dans le Bulletin de la *Société des Antiquaires du Centre*.

Au sujet du monument de Louis XI, M. Gauchery rappelle que les quatre colonnes et le baldaquin ne sont pas de Michel Bourdin et ont été copiés sur un arrangement de Lenoir, comme en fait foi le journal de celui-ci qui déclare avoir pris et acheté tous les éléments de ce tombeau.

Dans une seconde lettre, M. Gauchery donne copie textuelle du journal de Lenoir qui s'exprime ainsi : « La statue du roi Louis XI, ayant été coupée en plusieurs morceaux à Cléry, où j'ai été la cher-

cher, a été restaurée avec beaucoup de soin par M. Beauvallet, sculpteur. Le monument que l'on voit ici a été entièrement refait avec les marbres du musée. Les quatre colonnes en marbre bleu antique, qui supportent la corniche sur laquelle la statue est posée, viennent de l'église basse de Sainte-Geneviève ; les émaux ovales qui décorent la frise ont été achetés chez M. Sellier, marbrier, rue de Seine ; le casque et les autres accessoires ont été pris dans le musée.

« C'est d'après la composition de Lenoir que, de nos jours et après la Révolution qui l'avait brisé, le monument de Louis XI a été refait. »

La troisième lettre est de M. Léon Douxchamp, avocat à Namur. Elle est relative au compliment sur soie que M. Dumuys a découvert dans la salle des Thèses et dont il avait envoyé une photographie au Président de la *Société royale d'archéologie* de Bruxelles. Celui-ci l'avait lui-même adressée en communication à l'auteur de la lettre comme pouvant l'intéresser en sa qualité de descendant du président Zoude, désigné dans ce document.

M. Douxchamp explique qu'en effet c'est bien un de ses ancêtres qui fut nommé président du séminaire municipal de Namur en 1760, plus tard chanoine gradué de la cathédrale de Namur, et à qui, suivant l'usage, fut adressé ce compliment d'inauguration. Les armoiries sont bien telles que M. Dumuys les a lues : l'écusson est d'azur ; l'oiseau est certainement une mouette ou un goeland d'argent et non de sable. La devise est bien celle de la famille ; elle se traduit ainsi : *Il se rit de la tempête*. Elle s'explique de deux manières : ou bien, suivant une légende, la famille, originaire d'Irlande, aurait fui la persécution du roi Henri VIII et aurait abordé en Flandre malgré une tempête, grâce à l'invocation de saint Funigan dont elle rapportait les reliques, ce qui expliquerait pourquoi on trouve beaucoup de membres de cette famille portant le prénom de Funigan ; ou bien la famille serait originaire du village de Moustier-sur-Sambre, dont le patron est saint Funigan, comme cela paraît plus probable, car on trouve des Zoude dès la fin du XVe siècle dans ce pays où ils exerçaient la profession de bateliers, ce qui expliquerait encore la devise.

Revenant sur la seconde lettre de M. Gauchery, M. Dumuys, à propos d'un paragraphe relatif aux fouilles faites à Neung-sur-Beu-

vron en 1905 et qui ont fait l'objet d'un travail de M. Soyer inséré dans le tome 28e des Mémoires de la *Société des Antiquaires du Centre*, rapporte qu'il a visité les *tumulus* nombreux d'Yvoy, de Rigoubert et de Villebourgeon qui avoisinent l'antique route d'*Iveium* (Yvoy) à Neung-sur-Beuvron (1) (*Noviodunum*, suivant M. Soyer). Un de ces *tumulus* de Villebourgeon, coupé par une route vers 1886, avait fourni un collier de bronze acquis alors par M. Dumuys pour le Musée historique d'Orléans où il est exposé. Il signale à M. Soyer la présence de ce *tumulus* avoisinant les approches du *dunum* de Neung, comme pouvant servir à corroborer l'opinion de notre savant collègue.

Séance du vendredi 8 décembre 1905.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé après une observation de M. Vignat qui rappelle que le manuscrit du musée Thomas Dobrée, de Nantes, où se trouve une biographie de Jeanne d'Arc, était déjà signalé dans l'ouvrage de M. Lanery d'Arc.

— M. le Président passe en revue les publications reçues par la Société.

Il appelle plus particulièrement l'attention sur :

1° Le *Bulletin historique et philologique*, tome IV, 1e livraison, qui rend compte, p. 304, du dernier volume paru de nos Mémoires.

2° Le catalogue de la Bibliothèque du musée Thomas Dobrée, de Nantes, par M. l'abbé Durville.

A cette occasion, M. le Président ayant fait savoir à M. Durville que le manuscrit Dufour, dont il a été parlé lors de la dernière séance

(1) Cette route, aujourd'hui déclassée, était la voie ante-romaine partant d'Orléans, passant par Ardon et Ivoy et tendant vers Neung. Elle était autrefois cotée : chemin vicinal n° 1, sur le cadastre d'Ivoy

et au commencement de celle-ci, ne paraissait pas inédit et qu'en outre la miniature de Jeanne d'Arc, qu'on trouve dans ce manuscrit, avait été reproduite en deux exemplaires et se trouve au musée d'Orléans, M. Durville lui a répondu qu'il serait bien désireux de savoir quand et comment ces miniatures étaient venues à Orléans. M. le Président a répondu que, d'après ce qu'il croyait savoir, et d'après le cadre de l'une d'elles, elles devaient être aux mains de Mgr Desnoyers depuis de longues années.

— M. Dumuys intervient. Il a justement apporté ce soir les deux miniatures en question. Il sait que l'une d'elles était exposée dans le cabinet de Mgr Desnoyers depuis fort longtemps et que l'autre a été trouvée dans ses cartons, et qu'enfin, il en est question dans la bibliographie de Jeanne d'Arc par M. Lanery d'Arc.

Quoi qu'il en soit, la reproduction de cette miniature est intéressante et il est convenu qu'elle serait l'objet d'une note pour le Bulletin et qu'elle y serait reproduite.

— M. le Président présente les excuses de M. Charles de Beaucorps, qui n'a pu venir ce soir à la séance, et souhaite la bienvenue à M. Brédif, qui vient d'être élu membre titulaire résidant de la Société en même temps que M. Ch. de Beaucorps.

M. Brédif, en quelques mots, remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait : « Au milieu de vous, dit-il, j'apprendrai ce que je ne sais pas encore et je compléterai ce que je puis déjà savoir. »

— M. Dumuys, au nom de Mme Herluison, fait don à la Société d'un agrandissement en bronze du jeton de présence de la Société.

— M. Basseville, aussi au nom de Mme Herluison, remet à la Société le premier volume, le seul jusqu'à présent paru, du *Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance*, de M. Victor Gay, ancien architecte du gouvernement.

Des remerciements sont adressés par l'assistance et seront

transmis à la donatrice qui perpétue ainsi au milieu de nous le souvenir de notre regretté Président.

— M. Eugène Jarry dépose, au nom de la Commission des Publications, un rapport concluant à l'insertion au Bulletin des deux notes de M. Lucien Auvray, lues à la séance du 24 novembre 1905, sur deux manuscrits des XIIIe et XVIe siècles, avec reproduction de la page photographiée du manuscrit d'Etienne de Tournai.

La Société adopte ces conclusions (1).

— M. Larcanger donne connaissance du catalogue, qu'il vient de dresser, des volumes contenant les Bulletins et les Mémoires publiés par la Société depuis son origine. La collection est complète, même pour les premiers tomes dont il reste encore deux ou trois exemplaires. Il demeure convenu que la Société conservera dans ses Archives dix exemplaires de chaque volume et que le Bureau, auquel la Société s'en rapporte, pourra, suivant l'usage, vendre aux prix habituels, tout le surplus aux membres de la Société qui en feront la demande.

Des remerciements sont adressés à M. Larcanger.

— M. Huet, au nom de M. Brosset, organiste de la cathédrale de Blois, fait hommage à la Société d'un nouvel opuscule de ce dernier, imprimé récemment à Orléans, et qui a pour titre : *Marius Gueit*, professeur de musique à l'institution des jeunes aveugles, organiste de Saint-Paterne d'Orléans, 1808-1865.

Il accompagne ce don d'une note qui est renvoyée à la Commission des publications, suivant l'usage.

— M. Soyer, s'acquittant de la promesse qu'il avait faite précédemment, donne lecture d'une note qui est aussi renvoyée, suivant l'usage, à la Commission des publications, sur la correspondance échangée entre Mme Pichon du Gravier et Sainte-Beuve, de 1846 à 1859,

(1) Voir plus loin, page 236.

où se trouvent de curieuses appréciations sur divers personnages du temps.

— M. Dumuys donne connaissance d'une lettre qu'il a reçue de M. Pierre, directeur de la *Revue du Berry*.

Celui-ci lui demande quelques renseignements sur *Guillermus de Buxiis*, évêque d'Orléans en 1258, et dont le nom a été traduit par *de Boesses* dans l'étude de MM. E. Lefèvre-Pontalis et Eugène Jarry sur la *Cathédrale romane d'Orléans*.

Il voudrait savoir si les auteurs s'appuient sur de simples probabilités ou si, au contraire, il y a eu une famille de Boesses à Orléans, à laquelle se rattacherait l'évêque. Il se demande si celui-ci ne serait pas plutôt originaire de Saint-Amand-de-Boisse, en Berry.

M. le chanoine Cochard répond qu'il résulte de renseignements certains que Guillaume de Boesses n'était pas d'une famille féodale. C'était le fils d'une serve et d'un affranchi. D'autre part, son origine est connue. Il avait été prévost à Reims, d'où il était venu à Orléans. Il s'ensuit qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter davantage à la recherche dont parle M. Pierre.

— M. Jarry signale qu'une Commission spéciale avait été nommée, sous la présidence de M. Basseville, en 1899, pour rendre compte de l'Introduction au Cartulaire de Sainte-Croix due à la plume de M. Thillier.

Des trois membres de cette Commission il ne reste plus que M. Vignat. Il y a lieu de la reconstituer au plus tôt, car le Cartulaire est sous presse.

MM. Vignat, Cochard et Soyer sont nommés commissaires à l'effet de faire, au plus tôt, un rapport sur le travail de M. Thillier.

— M. Dumuys présente et fait circuler dans la salle une hache des plus anciennes, récemment découverte en Loire. Elle est de l'époque mérovingienne ; son manche est entièrement silicifié. Elle est destinée au Musée historique.

— M. le Président, avant de donner la parole à M. Jules Baillet,

membre correspondant qui assiste à la séance, tient à lui adresser, ainsi qu'à M. Auguste Baillet, les remerciements de la Société, à l'occasion des conférences hebdomadaires qu'ils veulent bien faire tous les jeudis, depuis six semaines, sur les objets trouvés à Antinoé. Hier, dit M. le Président, le Conseil municipal convoqué à ce sujet s'est rendu en grand nombre à la Salle des Thèses. La Municipalité était représentée par M. Rivierre, premier adjoint, remplaçant M. le maire retenu par un deuil. M. le Président lui a envoyé ses condoléances au nom de la Société. Tous les conseillers municipaux se sont fait un plaisir de signer sur le registre où nous gardons la trace des visites faites à la Salle des Thèses. Du reste, chaque jeudi, une nombreuse assistance vient entendre ces conférences fort intéressantes.

— M. Jules Baillet a ensuite la parole. Il entretient l'assistance d'une statuette représentant une déesse-mère, dont il a fait prendre un moulage sur l'original au musée d'Angoulême qui le lui a donné pour le musée d'Orléans, en échange du moulage de celle d'Orléans, que M. Herluison avait bien voulu envoyer au musée d'Angoulême. Ces deux statues d'Orléans et d'Angoulême présentent une certaine analogie.

Séance du vendredi 22 décembre 1905.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président passe en revue les publications reçues depuis le 8 décembre 1905.

Il signale :

1° Dans la *Revue archéologique*, publiée sous la direction de MM. Perrot et Reinach, un article intitulé « *La bataille de Paris en l'an 52 de notre ère* », par le docteur Hermann Sieglerschmidt, dans lequel l'auteur émet l'avis que l'ancien *Genabum* n'était pas Orléans, mais Gien (p. 259).

2° Dans le *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, une notice nécrologique sur M. Herluison.

3° Dans les *Annales du Gâtinais*, 1er trimestre de 1905, un article de M. Henri Stein, sur M. Herluison, p. 396 (1).

Les *Annales des Facultés de Droit et des Lettres d'Aix* demandent à recevoir en échange nos publications. Il est convenu que le Bulletin sera envoyé.

— M. Jules Baillet, présent à la séance, fait hommage à la Société d'une brochure dont il est l'auteur, intitulée *Auguste Baillet, égyptologue français*, notice biographique.

Des remerciements sont adressés par M. le président au donateur.

A cette occasion, M. le Président adresse, au nom de tous, de nouveaux remerciements à MM. Baillet, pour leurs savantes conférences, faites depuis deux mois dans la Salle des Thèses, et leur remet, à chacun, un jeton en argent.

— M. Paul Leroy, associé correspondant, fait aussi hommage à la Société d'une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Une famille d'autrefois, de boucher à général*. C'est l'histoire de la famille Gangnières, de Jargeau.

Remerciements.

— M. Eugène Jarry, au nom de la Commission des publications, conclut à l'impression du très curieux travail de M. Guillon, sur *les Éventails politiques du musée d'Orléans*. Le rapporteur estime qu'il serait utile de reproduire en même temps quelques-unes des planches représentant ces éventails, notamment celle de « Jean qui pleure et Jean qui rit. »

L'insertion de ce travail, avec quatre planches au choix de M. Guillon, dans le Bulletin est aussitôt votée (2).

— M. Auguste Baillet, au nom de cette même Commission, conclut

(1) Voir plus loin, page 235, la reproduction de cet article.
(2) Voir plus loin, page 242.

à l'insertion au Bulletin de la petite note de M. Huet, sur un ouvrage de M. Brosset, organiste à Blois, lu à la précédente séance.

Cette insertion est votée (1).

— Il est procédé au renouvellement annuel du Bureau.

Vingt membres sont présents.

MM. Pommier et Raguenet de Saint-Albin sont élus pour un an, à partir du 1er janvier 1906, le premier comme président, le second comme vice-président de la Société.

MM. Pommier et Raguenet remercient leurs collègues en quelques mots.

Il y a lieu de procéder au remplacement du secrétaire, en fonctions depuis trois ans et non rééligible.

M. Garsonnin est élu (par 17 voix contre trois à M. Jacques Soyer) pour trois ans, à partir du 1er janvier 1906.

M. Garsonnin tient à observer que, tout en acceptant l'honneur qui lui est fait, il sera peut-être obligé de se faire remplacer quelquefois à raison des absences assez fréquentes que nécessitent ses affaires personnelles.

En remplacement de M. Jarry, M. Soyer est nommé membre de la Commission des publications (par treize voix contre six à M. Baguenault de Puchesse, une à M. Jarossay et une à M. Dumuys). Cette Commission se compose, pour l'année 1906, de MM. Basseville, Cochard et Soyer.

La Commission de la Bibliothèque est aussi reconstituée par l'élection de MM. Jacob, Soyer et Larcanger.

Il est convenu qu'un tableau dressé par les soins de M. le Président sera affiché dans la salle et indiquera la date d'entrée des diverses fonctions, afin que, désormais, les membres de la Société puissent plus facilement se rendre compte des élections à faire.

— M. André Jarry est élu, à l'unanimité, membre correspondant de la Société.

(1) Voy. plus loin page 252.

— M. Baguenault de Puchesse donne lecture d'un très intéressant travail, intitulé : *Le général de Hesse à Orléans* (16 mai 1793-13 octobre 1793).

Renvoi, suivant l'usage, à la Commission des publications, pour en faire rapport à une prochaine séance.

— M. Eugène Jarry signale la demande de communication qui lui a été faite par M. Vidier, collaborateur de M. Prou au *Recueil des Chartes de l'abbaye de Saint-Benoît*, de chartes orléanaises du XIIe siècle relatives au prieuré du Gué de l'Orme, dépendant de Saint-Euverte et de Saint-Benoît-sur-Loire. Le dépôt de ces pièces serait fait à la Bibliothèque nationale dans le but de compléter les collections possédées par celle-ci et d'y faire des emprunts.

M. Jarry fait d'ailleurs observer qu'il ne s'agit que de copies et ajoute que, quant à lui, il ne verrait aucun inconvénient à une communication ainsi faite.

Avis favorable est donné par la Société.

— M. Paul Fourché, notre compatriote et associé correspondant, a écrit de Bordeaux à M. le Président qu'en compulsant divers dossiers, il avait trouvé des lettres du célèbre architecte Jacques Gabriel, donnant des indications sur une maison de campagne que celui-ci possédait près Beaugency.

Il envoie deux extraits de ces lettres inédites et promet une communication prochaine sur le prieuré de Semoy.

Ces deux extraits sont tirés :

1° D'une lettre datée de Versailles, 1er juin 1730, où il est dit : « Je ne croy pas estre en estat de parler devant aujourd'huy en quinze jours : Aussi vous pourrez me faire réponse à la présente. *J'arresterai trois semaines chez moy auprès de Beaugency*, pour m'y reposer, car je suis excédé de travail. »

2° D'une lettre datée de Mésière, le 8 juillet 1730. Il dit : « Je suis arrivé icy le 30 du passé... J'y vais prendre un peu de repos, non pas si délicieusement que vous faites à la Croix-Marron, *les plaines de Beausse* n'ayant rien que bien éloigné des bords de la Garonne. Il n'y a que le *chez soy* qui dédommage un peu. »

M. Fourché demande si l'on ne peut pas identifier la maison de campagne que possédait Gabriel aux environs de Beaugency.

— Le nom de M. Fourché rappelle à M. le Président le don généreux fait par celui-ci d'une fort belle collection de tableaux pour la ville d'Orléans et il demande si celle-ci va pouvoir d'ici peu fournir le local convenu.

M. Dumuys répond qu'il a vu aujourd'hui même M. le Maire d'Orléans qui doit envoyer à Bordeaux deux personnes chargées de s'entendre avec M. Fourché.

M. Didier et M. le Président indiquent divers locaux où cette précieuse collection pourrait trouver place.

M. Baguenault de Puchesse, qui en connaît l'importance pour l'avoir vue à Bordeaux, accepte de faire au plus tôt une démarche à ce sujet auprès de M. le Maire d'Orléans.

— M. le Président a été avisé par la Municipalité du vote, émis y a quelques jours par le Conseil municipal, de la somme de six cents francs pour la souscription au monument de MM. Herluison et Desnoyers.

Des remerciements seront adressés à M. le Maire d'Orléans par les soins de M. le Président.

— M. Dumuys rapporte qu'il a reçu la visite du propriétaire de la maison, rue du Poirier 41, où se trouve le précieux édicule bien connu surmonté d'un médaillon en pierre rappelant les traits du roi Henri IV et orné d'un écusson porté par deux amours; au-dessous de cette « estude » on remarque un autre médaillon de plâtre moins ancien que le monument et représentant le profil de l'empereur Tibère; à l'intérieur de l'édicule on remarque la date de 1540 gravée sur un caisson de la voûte. Fatigué des nombreuses visites que rendent à cette maison les touristes, ennuyé de certaines réflexions indiscrètes qui lui sont posées et parfois obligé d'arrêter les curieux qui voudraient pénétrer dans l'intérieur de la maison, ce propriétaire a déclaré à M. Dumuys qu'il était décidé à se défaire de ce monument à

beaux écus comptant et lui a demandé d'en référer à la Société archéologique. Que convient-il de faire ? M. le Président pense qu'il y a lieu d'aviser la Municipalité afin que ce curieux monument ne disparaisse pas, et d'accord avec M. Dumuys il se propose d'en parler au plus tôt à M. le Maire d'Orléans.

— M. Dumuys a fait apporter ce soir un moulage qu'il a pris de deux pilastres d'une maison, rue Bourgogne, où ils soutiennent un hangar. Ces pilastres de style Renaissance sont fort jolis.

Le propriétaire consentirait à s'en défaire moyennant leur remplacement par un mur de briques.

L'un des côtés porte les armes d'une famille que M. Dumuys n'a encore pu identifier.

— En troisième lieu, M. Dumuys expose qu'il a l'intention de relever ainsi, en plâtre, les vieilles enseignes de la ville d'Orléans, telles que la Perle, la Rose, les Quatre-Fils Aymond, la Bergère, etc. Il signale en même temps une sculpture, un véritable petit monument découvert dans une maison de la rue des Closiers, entre Saint-Jean-de-la-Ruelle et le faubourg Bannier, avec une inscription : *ex ore infantium perfecisti laudem Domini.* Il paraîtrait que tout cela a été apporté, depuis au moins deux cents ans, du château de Lorcy, près Saint-Jean-de-la-Ruelle.

M. Dumuys se propose d'en faire un moulage qu'il apportera à la Société pour l'une de ses prochaines séances.

— M. Eugène Jarry rapporte qu'en dépouillant, pour le cartulaire de Sainte-Croix, les archives du Chapitre, il a rencontré de nombreuses pièces intéressantes pour l'histoire civile de l'Orléanais.

L'une d'elles lui a paru utile à publier et il a rédigé à ce sujet une note dont il donne lecture et qu'il a intitulée : *La taille de 1536 dans l'élection d'Orléans.* Cette pièce est inscrite sous la cote G. 441, seconde liasse des privilèges du Chapitre.

C'est la liste des paroisses de l'élection d'Orléans avec indication de la taille payée par chacune d'elles ; on y voit d'une part le dénombrement exact des paroisses à une date précise, et d'autre part la répartition entre elles de l'impôt.

Il y a là, dit en terminant M. Jarry, un document financier dont les pareils sont très rares.

L'examen de cette note est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Eugène Jarry donne ensuite lecture de quelques fragments de son Avant-propos sur le Cartulaire de Sainte-Croix.

Son important travail est renvoyé à la Commission des publications pour dresser un rapport.

— M. l'abbé Jarossay, s'acquittant de la promesse faite au mois de juillet dernier, au sujet du monument de Coligny, élevé à Berlin, en 1905, et dont une prétendue photographie avait été envoyée à la Société par une voie anonyme, rapporte qu'un de ses confrères est allé en Allemagne pendant les vacances. Il résulte du récit fait par celui-ci que personne n'a jamais entendu parler de couronnes portant des inscriptions hostiles à la France et que nous nous sommes trouvés en présence d'une plaisanterie de mauvais goût. Il suffit, du reste, dit M. Jarossay, d'examiner attentivement la photographie pour reconnaître que l'inscription a été ajoutée après coup sur la couronne au moyen d'une double épreuve.

Il n'y aura donc plus lieu désormais de s'occuper de cet envoi.

BIBLIOGRAPHIE ORLÉANAISE

Il a paru, dans la *Revue des études Rabelaisiennes* (3e année, 2e fascicule ; Paris, 1905), un très curieux mémoire de M. Henri Clouzot, intitulé *Les amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre au bailli du bailli des baillis.*

M. Clouzot, qui s'est déjà fait connaître du public érudit par la publication, dans la même *Revue*, d'une excellente *Topographie Rabelaisienne du Poitou* (1904), nous apprend que François Rabelais eut pour ami intime dans l'Orléanais un seigneur de Saint-Ay au service de Guillaume du Bellay, sire de Langeais.

L'illustre Tourangeau reçut dans le château de Saint-Ay, sur le bord de la Loire (1), une familière hospitalité. Il y avait là un petit groupe d'humanistes qui venaient d'Orléans prendre place à la table du seigneur du lieu.

Quel était donc ce seigneur de Saint-Ay, ami et amphytrion de Rabelais ? C'était le plus important problème que M. H. Clouzot eût à résoudre, et il n'est arrivé malheureusement qu'à une solution approximative. Il penche pour Orson Lorens, fils d'Etienne Lorens. Orson Lorens qui fut, en effet, au service de Guillaume du Bellay, céda sa terre de Saint-Ay, en 1564, au seigneur de Montpipeau (2), René de Rochechouart, marquis de Mortemart.

M. Clouzot arrive à l'examen de la fameuse lettre de Rabelais datée de Saint-Ay, le 1er mars (sans indication d'année) et adres-

(1) Sur la rive droite du fleuve (et non sur la rive gauche, comme le dit M. H. Clouzot).

(2) Commune de Huisseau-sur-Mauves, canton de Meung-sur-Loire.

sée à un des humanistes orléanais qui fréquentaient le château, « à M. le baillif du baillif des baillifs, monsieur maistre Antoyne Hullot, seigneur de la Court Compin en chrestianté, à Orléans ». Elle a été plusieurs fois publiée et toujours d'une façon fautive (v. notamment le texte de L. Jacob, dans *Œuvres de F. Rabelais...*, Paris, 1857, p. XLVI) ; M. Clouzot en donne un fac-simile et une nouvelle transcription (1) (le document, qui n'est qu'une copie du commencement du XVIIe siècle, est conservé à la Bibliothèque nationale dans le volume de mélanges 488 de la collection Dupuy). Après en avoir prouvé l'authenticité, il date cette lettre, avec de très sérieuses présomptions à l'appui, du 1er mars 1544 ou 1er mars 1545.

M. Clouzot fournit ensuite quelques renseignements biographiques sur le destinataire de l'épitre :

Antoine Hullot, — dont le nom fut longtemps mal lu et estropié sous les formes *Hullet*, *Gullet*, *Husset*, — était « licencié en loix », avocat à Orléans, et même pendant plusieurs années avocat pensionnaire de la fameuse Communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire. En 1539-1540, il était un des douze procureurs-échevins de la ville ; en 1544-1546, un des six notables chargés de désigner les échevins. Il possédait La Cour-Compaing, aujourd'hui château de la Cour, au nord-est de Bionne, près de Combleux.

Les autres personnes désignées dans la lettre sont M. l'Elu Pailleron, Mme l'Elue, M. le bailli Daniel, « M. le Seelleur. »

Sur l'élu Pailleron et sa femme, M. H. Clouzot n'a rien trouvé.

Le bailli Daniel est identifié avec François Daniel, qui fut bailli du prieuré de Saint-Laurent-les-Orgerils, à Orléans.

Quant à « M. le Seelleur », — qui possédait Platon dans sa bibliothèque, — M. Clouzot croit y reconnaître un chancelier ou un officier d'une chancellerie (en bas-latin : *sigillator*). Ce serait là encore un des familiers de Guillaume du Bellay, Fran-

(1) Je reproduis la lettre de Rabelais à A. Hullot à la fin de cette note; ma lecture diffère sur quelques points, peu importants, du reste, de celle de M. H. Clouzot.

çois Erault, sieur de Chemaut, qui fut chancelier garde des sceaux en 1543-1544. C'était, en effet, un savant bibliophile.

D'après M. Clouzot, il faudrait faire d'Antoine Hullot un bailli du chancelier (chef suprême de la magistrature et de tous les baillis du royaume), c'est-à-dire un « bailli du bailli des baillis » ; et ainsi s'expliquerait la suscription plaisante de la lettre de Rabelais.

Depuis la publication de l'étude de M. Clouzot, plusieurs documents compris entre les années 1542-1551, que j'ai découverts aux Archives départementales du Loiret dans les dossiers de l'émigré Ducluzel, dernier possesseur avant la Révolution du château de Montpipeau, me permettent de donner au problème de l'identification du seigneur de Saint-Ay une solution d'une certitude absolue :

J'ai dit plus haut que M. Clouzot penchait pour Orson Lorens, fils d'Etienne. Eh bien, le seigneur de Saint-Ay qui offrit l'hospitalité à Rabelais, à Hullot et à Pailleron, est Etienne Lorens (*alias* : Laurens), qualifié d' « écuyer, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Langeais et capitaine du château de Turin » dans un acte de vente du 21 mars 1541 (1542, nouveau style). Dans un autre acte de vente du 21 avril 1545 avant Pâques (1546, nouveau style), passé par devant Nicolas Rousseau, notaire du roi en son Châtelet d'Orléans, on voit qu'Etienne Lorens, alors absent de sa seigneurie, a donné sa procuration à ses deux amis « *honnorables personnes maistres Jehan Pailleron, esleü pour le Roy nostre sire a Orleans, et Anthoine Hullot, licencié en loix, advocat a Orleans* ».

Jacques Soyer.

Lettre de Rabelais à Antoine Hullot

« He, Pater reverendissime, quomodo bruslis ? quae nova ? Parisius non sunt ova ? Ces parolles, propousées davant vos

reverences translatées de Patelinois en nostre vulgaire Orleanois, valent autant a dire comme si je disoys :

« Monsieur, vous soyez le tres bien revenu des nopces, de la feste, de Paris. Sy la vertus de Dieu vous inspiroit de transporter vostre paternité jusques en cestuy hermitaige, vous nous en raconteriez de belles : aussy vous donneroit le seigneur du lieu certaines especes de poissons carpionnez, lesquelz se tirent par les cheveulx. Or, vous le ferez, non quand il vous playra, mais quand le vouloir vous y apportera de celluy grand, bon, piteux Dieu, lequel ne crea oncques le quaresme, ouy bien les sallades, arans, merluz, carpes, bechetz, dars, umbrines, ablettes, rippes, etc., item les bons vins singuliairement celluy de veteri jure enucleando, lequel on guarde icy a vostre venue comme un sang greal et une seconde, voyre quinte essence. Ergo veni, Domine, et noli tardare, j'entends salvis salvandis, id est hoc est, sans vous incommoder ne distrayre de vos affayres plus urgens.

« Monsieur, après m'estre de tout mon cueur recommandé a vostre bonne grace, je priray Nostre Seigneur vous conserver en parfaicte santé. De Sainct Ayl, ce premier jour de mars.

« Vostre humble architriclin serviteur et amy,

« Françoys Rabelais, medicin.

« Monsieur l'esleu Pailleron trouvera icy mes humbles recommendations a sa bonne grace, aussy a madame l'esleue et a monsieur le baillif Daniel et a tous vos aultres bons amis et a vous. Je priray monsieur le seelleur me envoyer le Platon, lequel il m'avoit presté ; je luy renvoiray bien toust.

« A monsieur le baillif du baillif des baillifz,

« Monsieur maistre Antoyne Hullot, seigneur de la Court Compin en chrestianté,

a Orleans. »

HENRI HERLUISON

Herluison (Henri-Théodore-Martin) naquit à Orléans le 17 septembre 1835.

Sa famille était originaire de la Champagne.

Un de ses ancêtres, Louis Herluison, qui vivait dans la dernière moitié du XVIIe siècle, était peintre. L'église Saint-Pantaléon, de Troyes, possède de lui deux tableaux : la Naissance et l'Ensevelissement du Christ, lesquels, si l'on en croit des renseignements locaux, ne seraient pas sans mérite (1).

Un autre membre de cette famille, Charles Herluison, était, au XVIIIe siècle, secrétaire de l'évêché de Troyes, sous l'épiscopat de Denis-François Bouthillier de Chavigny.

Il possédait une importante collection de livres qu'il légua, en mourant, à la bibliothèque de sa ville natale (2).

Enfin un troisième membre de cette même famille, et le plus illustre, fut l'abbé Jacques-Pierre Herluison, mort en 1811, qui fut bibliothécaire de la ville de

(1) Nouveau guide de Troyes. Morel, éditeur. Eglise Saint-Pantaléon, p. 72.

(2) Notice historique sur les manuscrits de la bibliothèque de Troyes, par Harmand. (Bulletin du bibliophile, mai et juin 1836.)

Troyes, professeur de belles-lettres au collège de la même ville et président de la Société archéologique de l'Aube.

C'était, suivant un de ses biographes, un des hommes les plus savants que la ville de Troyes ait produits et dont la perte irréparable ait excité le plus de regrets.

L'abbé Herluison avait composé un grand nombre d'écrits qui furent pour la plupart insérés dans les Mémoires de la Société académique de l'Aube. Il en a laissé également d'autres qui sont conservés manuscrits dans la bibliothèque publique de Troyes.

En 1868, Henri Herluison fit réimprimer une curieuse dissertation due à la plume de son grand-oncle sur le proverbe bien connu : *Quatre-vingt dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes.* Il fit précéder cette réimpression, tirée à un très petit nombre d'exemplaires, d'une notice biographique dont M. Patris Dubreuil est l'auteur et d'une préface dans laquelle lui-même s'exprime ainsi : « En réimprimant le discours sur le proverbe : *Quatre vingt dix neuf moutons et un Champenois font cent bêtes*, nous avons voulu payer une dette au souvenir : c'était pour nous un devoir de piété filiale que de mettre au jour cette patriotique dissertation destinée par notre grand oncle à venger la Champagne, sa patrie, de cet injurieux proverbe. » Et il aurait pu ajouter : « auquel tant d'hommes distingués nés dans cette province viennent donner un éclatant démenti. »

Notre regretté président professait pour ce grand oncle la plus profonde vénération : il possédait de lui plusieurs portraits différents et, dans les derniers temps de sa vie, avait également fait réimprimer une

allocution en vers latins de l'abbé Herluison adressée au Pape lors de son passage à Troyes, en 1805, et une dissertation inédite contre la lecture des romans.

Comme on le voit, dans la famille Herluison, le culte de l'art sous toutes ses formes et l'amour du livre étaient de tradition, et notre collègue, je n'ai pas besoin de vous le rappeler, n'a pas voulu la laisser perdre.

Pierre-Martin Herluison, grand-père d'Henri Herluison, s'étant marié avec une demoiselle Septier, originaire d'Orléans et de la famille peut-être du bibliothécaire bien connu, vint se fixer dans notre ville vers les premières années du XIXe siècle, sans que nous ayons pu savoir quelle profession il exerçait.

C'est en 1835, l'année même de la naissance de son fils, que le père d'Henri Herluison s'établit libraire au coin de la rue Bourgogne et de la rue de l'Ecrevisse, dans une maison qui existe encore et qui est occupée par un marchand de bicyclettes. Plus tard, il transporta son magasin à l'angle de la rue Sainte-Catherine et de la rue Jeanne-d'Arc.

C'était d'ailleurs une bien modeste librairie que celle d'Herluison père, et qui consistait plus particulièrement dans la vente de livres de piété et d'images. Aussi avait-il cru devoir y adjoindre un atelier de reliure et s'adonnait-il aussi à la photographie ou, pour être plus exact, à la daguerrotypie.

Henri Herluison fut placé par son père, qui paraît avoir assez aimé le changement en toutes choses, successivement dans diverses maisons d'éducation, puis chez un ecclésiastique, à La Chapelle Saint-Mesmin, et enfin à la pension que tenait rue d'Escures Eugène Leclère. C'est dans cette maison, bien connue

de la génération à laquelle nous appartenions l'un et l'autre, Henri Herluison et moi, que nous nous liâmes d'une amitié sincère que devait resserrer encore l'affinité de nos goûts et de nos sentiments.

La situation du père d'Henri Herluison était loin d'être brillante. Sans fortune, marié trois fois, assez chargé de famille, il n'était point en position de donner à ses enfants une instruction complète et suivie. C'est pourquoi nous le voyons faire quitter à son fils aîné, quoiqu'il fût bien jeune encore, la pension, pour l'envoyer travailler à Paris chez un libraire de la rue Soufflot, le destinant sans doute à prendre sa succession dans la maison de la rue Jeanne-d'Arc.

Henri Herluison m'a maintes fois exprimé le regret de n'avoir pu poursuivre ses études jusqu'au baccalauréat. Il sentait bien qu'il lui manquait quelque chose, qu'il y avait dans son existence une lacune que, malgré son ardent désir, les exigences de sa profession et la nécessité d'élever ses enfants ne lui donnaient pas le temps de combler personnellement.

C'est en 1858 qu'Henri Herluison prit la direction de la maison de son père qui abandonna Orléans pour aller chercher en vain fortune à Paris. Il avait alors 23 ans. Livré à lui même, avec des ressources plus que modiques que son mariage, qui eut lieu au mois de décembre de la même année, ne contribua guère à augmenter, mais plein d'énergie et de courage, il se mit à l'œuvre, comprenant tout de suite qu'il fallait donner à la maison paternelle une nouvelle et toute autre direction.

Son séjour à Paris, bien que de courte durée, avait suffi pour développer en lui son goût instinctif

pour les livres anciens. Il résolut donc d'en faire désormais une annexe de son commerce.

Le moment, d'ailleurs, était bien choisi. Il existait encore à Orléans et dans les châteaux de la contrée d'importantes bibliothèques riches en livres curieux de toutes sortes ; et le père Nozeran, le vieux libraire de la rue Bannier, dont tous les amateurs de cette époque fréquentaient le magasin, n'avait pas tout moissonné : il y avait largement à glaner après lui ; il allait, d'ailleurs, bientôt disparaître.

Henri Herluison se mit donc à acheter les livres anciens qu'il apprit à apprécier et dans la connaissance desquels, vous le savez tous, il était devenu si expert. Il fit aussi de nombreuses ventes, dont quelques-unes d'une certaine importance. De 1858 à 1904, nous avons compté quatre-vingt onze catalogues rédigés par lui, et peut-être en oublions-nous, dont ceux des bibliothèques de MM. Mallet de Chilly, de Langalerie, de Sainte-Marie, Crespin, Jarry et, plus récemment encore, ceux des collections choisies de MM. Delorme et Renault. Enfin ce fut lui qui présida à la vente des dessins et aquarelles, en si grand nombre, de Charles Pensée, de regrettée mémoire, et à celle des objets de toute nature qu'avait recueillis l'amateur bien connu qui s'appelait M Noury. Car notre ami n'avait pas seulement le culte et la connaissance des livres anciens ; mais tout ce qui touchait à l'art ou à l'histoire des siècles qui ont précédé le nôtre, et plus particulièrement à celle de notre province, avait le don de le captiver ; et son attention réfléchie se portait également sur les tableaux, les gravures, les médailles, en un mot sur tout ce qui pouvait intéresser l'art ou rappeler un souvenir du passé.

En 1860, Henri Herluison fit paraître le *Bibliophile orléanais*, catalogue à prix marqués des livres et brochures qu'il possédait. C'était une véritable bibliographie, consacrée surtout à l'histoire de l'Orléanais et à celle de Jeanne d'Arc. Il agrémenta cette publication intéressante et sérieusement appréciée d'articles sortis de la plume de littérateurs et de bibliophiles au concours desquels il avait fait appel et y ajouta quelquefois divers documents inédits que ses constantes recherches lui avaient fait rencontrer.

Le *Bibliophile orléanais* était destiné à paraître tous les trois mois. De 1860 à 1866, la publication en fut assez régulière ; mais, à partir de cette époque, pour des raisons qui nous sont inconnues, elle se fit malheureusement de plus en plus rare.

En 1859, le hasard avait fait tomber en mes mains un petit poème imprimé à Orléans chez Gilles Hotot en 1660, attribué à François Lemaire, l'auteur de l'*Histoire d'Orléans*, et qui avait pour titre : *L'origine de la ville d'Orléans, ses singularitez et mœurs de ses habitans, avec son triomphe par celuy de la magnifique entrée de Messire Pierre du Cambout de Coislin, son évêque.*

Je fus naturellement porter mon petit volume à l'ami Herluison avec d'autant plus de fierté qu'il ne le connaissait pas et qu'aucun amateur orléanais ne le possédait dans sa collection.

Le poème de François Lemaire ne brille pas par le mérite littéraire ; mais il se recommande par certains détails piquants et tout guépins, notamment à l'encontre des dames et demoiselles d'Orléans de ce temps-là.

Il fut convenu qu'on ferait une réimpression de

mon petit volume qui fut tiré à soixante-dix exemplaires numérotés.

La presse locale fit bon accueil à cette première production du jeune éditeur et l'encouragea dans l'intention par lui manifestée de réimprimer successivement, sous le titre : *Le trésor des pièces orléanaises*, un certain nombre d'ouvrages intéressants pour notre province, devenus introuvables ou même inédits.

Henri Herluison ne faillit point à sa promesse et c'est ainsi qu'il réédita l'*Hercule Guespin*, poème en l'honneur du vin d'Orléans, par Simon Rouzeau ; l'*Histoire au vray du siège d'Orléans*, par Léon Trippault ; le *Sylvicula antiquitatum Aurelianorum*, les *Anagrammes des dames et des demoiselles d'Orléans*, du même auteur ; la *Monodie ou deuil et épitaphes* des plus célèbres docteurs de l'Université d'Orléans, dont l'unique exemplaire, appartenant à M. de la Place de Montevray, est aujourd'hui perdu. Et je ne cite pas tout.

Tous ces petits livres, coquettement imprimés par Louis Perrin, de Lyon, ou par notre collègue M. Jacob, tirés à petit nombre, dont quelques exemplaires sur papier de choix et même sur vélin, font aujourd'hui l'ornement des cabinets des bibliophiles.

L'un de nos collègues les plus vénérés et dont le nom ne saurait être séparé de celui d'Henri Herluison, car l'un et l'autre eurent un égal amour pour leur ville natale et pour l'héroïne qui la délivra de l'étranger, avait pris pour devise : *Præstat amor Patriæ*. Herluison, plus timidement, ne mit sur son cartouche qu'un mot qui, d'ailleurs, exprimait et résumait tout : *Aurelia*.

Jeanne d'Arc ne pouvait être et ne fut pas, en effet,

oubliée par notre zélé éditeur, qui alla exhumer, tant chez les écrivains français que chez les écrivains étrangers, tout ce qui pouvait, manuscrit ou imprimé, avoir trait à la Pucelle d'Orléans ou à sa glorieuse épopée, et il en fit une suite de petits livres également imprimés avec luxe et à un nombre restreint d'exemplaires. Nous citerons notamment dans le nombre : *Jeanne d'Arc ou la Vierge de Lorraine*, fragment d'un poème en vers latins d'Eustache de Knobelsdorf, prussien, avec une traduction en regard du texte et une introduction par le savant abbé Valentin Dufour; *Relation inédite sur Jeanne d'Arc*, extraite du livre noir de l'hôtel de ville de La Rochelle, par Quicherat; *Jeanne d'Arc dans les chroniques messines de Philippe de Vigneulles*, publié d'après le manuscrit original par de Bouteiller ; *Jeanne d'Arc*, par Martin le Franc, Chastellain, François Villon et Octavien de Saint-Gelais.

Henri Herluison fit imprimer plusieurs panégyriques de notre héroïne, restés inédits, la plupart inconnus, et il fut l'éditeur de tous ceux qui furent prononcés dans notre cathédrale depuis 1859.

Il édita encore d'autres ouvrages importants, dont il est impossible de ne pas signaler quelques-uns, et, entre autres : le *Roman de la Rose*, par Guillaume de Lorris et Jean de Meung, édition accompagnée d'une traduction en vers par Pierre Marteau, pseudonyme sous lequel se cachait un de nos érudits compatriotes mort jeune encore dans toute la sève de son intelligence et de son talent ; puis les deux derniers chants de *La Pucelle*, de Chapelain, conservés en manuscrits dans la Bibliothèque nationale et qui n'avaient jamais été publiés ; *Les œuvres poétiques* de M. l'abbé Guiot,

en trois volumes, dont les anciens élèves et les amis avaient recueilli les manuscrits ; la *Table des manuscrits* d'Hubert contenant les généalogies des principales familles de l'Orléanais, par M. de Vassal, et le *Nobiliaire de l'Orléanais*, du même auteur, dont il est regrettable que le premier volume seul, contenant la généalogie de la famille d'Orléans de Rère, ait paru ; enfin la plupart des ouvrages du grand évêque Mgr Dupanloup, qui avait pour son éditeur la plus profonde estime.

Pour nous résumer, il nous suffira de dire que presque tout ce qui a paru à Orléans et même dans le département pendant plus d'un demi-siècle, ouvrages de tous genres, poésies, pièces de théâtre, monographies locales, fut édité par les soins de notre infatigable compatriote.

Je m'aperçois que j'oublie de vous parler, et vous pourriez m'en faire un reproche, des plans, des gravures intéressant la province, des portraits, des médailles destinées à perpétuer le souvenir des événements locaux, qui sont sortis de son magasin.

Henri Herluison aimait à recueillir tout ce qui pouvait se rapporter à un titre quelconque à l'histoire de l'Orléanais : autographes, articles de journaux, actes de l'état-civil, documents de toute nature, voire même des billets d'enterrement, utiles, disait-il, pour reconstituer la généalogie des familles. Aussi avons-nous trouvé chez lui une quantité considérable de cartons, de liasses, de parchemins, de papiers, dont le dépouillement demanderait plusieurs mois.

C'est d'ailleurs à cette passion des recherches que nous devons la publication de divers ouvrages dont il est l'auteur, tels que : *Les recherches sur les im-*

primeurs et libraires d'Orléans, qui parurent en 1868. Herluison, dont la modestie était à l'égal de l'érudition, ne se fait point d'illusion sur la portée de ce travail. « Nous n'avons pas la prétention, dit-il lui-même dans l'avant-propos, d'écrire l'histoire de la typographie orléanaise. Notre seul but est d'aider à cette publication, en mettant au jour des documents qui doivent lui servir de point de départ. » Ce sont, en effet, de simples documents, une liste, très incomplète certainement, des ouvrages sortis des mains des imprimeurs qui exercèrent leur profession à Orléans, mais que l'auteur était plus à même que qui que ce soit de compléter et de mener à bonne fin dans une seconde édition, comme il en avait manifesté le désir et comme nous le font supposer les notes que nous avons retrouvées dans son cabinet, mais que le temps, sans doute, et d'autres occupations ne lui ont pas permis de réaliser.

Il en est de même de son plan d'une *Bibliothèque orléanaise* ou essai de bibliographie locale, publié en 1868, et qui n'est qu'une simple ébauche, comme aussi de son travail sur les artistes orléanais, peintres, graveurs, sculpteurs et architectes, qu'il avait fait paraître dès 1868 et qui est suivi de pièces justificatives consistant dans le relevé d'actes de l'état-civil, pris tant à Orléans qu'à Paris.

Ce premier travail tout local lui donna l'idée d'en faire un autre plus considérable, devant embrasser les actes d'état civil de tous les artistes français extraits des registres de l'hôtel de ville de Paris, détruits, comme on le sait, dans l'incendie du 24 mai 1871, et qu'il fit paraître en 1873. C'est un vaste recueil comprenant, outre les actes analysés, 2,600 do-

cuments dont les plus anciens remontent au XVIe siècle.

En collaboration avec M. Danton, il fit une notice sur Antoine Masson, graveur du XVIIe siècle et né dans les environs d'Orléans.

Avec M. Paul Leroy, plusieurs notices sur des artistes orléanais et s'y rattachant par leurs œuvres, dont quelques-unes furent lues aux réunions des Sociétés savantes des départements.

Membre de la Société des Amis des Arts depuis sa fondation, Henri Herluison a participé à toutes les expositions qui eurent lieu, à Orléans, sous les auspices de cette Société et en rédigea les catalogues.

En 1884, à l'occasion du concours régional, la Société archéologique résolut de faire dans la Salle des Thèses une exposition toute spéciale de documents de toute nature, pouvant se rapporter à notre ancienne et célèbre université et à celle de la typographie orléanaise.

Herluison, qui avait été l'initiateur de cette résolution, fut aussi le principal et le plus actif organisateur de cette exposition, dont il fit paraître, de concert avec M. Louis Jarry, le catalogue, en 1885, et l'illustra de planches, de vues et de portraits.

A la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, le 1er avril 1902, Henri Herluison présenta sous ce titre : « *Les débuts de la lithographie à Orléans* », une monographie intéressante qui fut l'objet d'une flatteuse appréciation du rapporteur général des travaux, M. Henri Jouin, qui entretint, d'ailleurs, avec notre regretté président, auquel il confia la publication de quelques-uns de ses savants travaux, les relations les plus cordiales et les plus suivies.

Henri Herluison était bien connu du monde de la science et des arts, non seulement à Paris ou en province, mais même à l'étranger : les amateurs, les artistes de tous pays ne manquaient pas de lui rendre visite lors de la fête de Jeanne d'Arc ou lorsqu'une occasion quelconque les appelait à Orléans. Ses confrères parisiens le tenaient également en grande considération et avaient la plus grande confiance dans son expérience et son érudition.

Une notoriété comme celle dont jouissait notre distingué compatriote devait naturellement appeler sur lui l'attention des pouvoirs publics. Aussi les distinctions et les honneurs ne lui firent-ils pas défaut.

En 1884, le Conseil général du Loiret lui décernait le prix fondé en 1844, par le major Robichon, pour être distribué annuellement entre deux personnes qui se seraient distinguées dans les lettres, les sciences ou par leur dévouement

A la séance du 13 janvier 1882, la Société archéologique et historique de l'Orléanais, l'élisait membre titulaire résidant, en remplacement de M. l'abbé Patron, décédé.

En 1877, il obtenait les palmes académiques et était nommé, la même année, correspondant du Comité des Beaux-Arts des départements.

En 1888, il devenait officier de l'Instruction publique.

En 1892, la Société française d'archéologie, à l'occasion du Congrès tenu à Orléans, lui décernait une médaille de vermeil.

Par décret du 19 avril 1895, il était élevé à la dignité de chevalier de la Légion d'honneur et, en 1900, était élu membre du jury à l'Exposition universelle.

Par arrêté de M. le Préfet du Loiret, en date du 30 mai 1902, Herluison fut nommé conservateur des Musées historique et de Jeanne d'Arc, en remplacement de Mgr Desnoyers, décédé, et qui, d'ailleurs, avait toujours manifesté le désir de l'avoir pour successeur.

Enfin, au mois de décembre dernier, la Société archéologique et historique de l'Orléanais le plaçait au fauteuil de la présidence qu'il ne devait pas, hélas ! occuper longtemps.

Henri Herluison était, en outre, membre de plusieurs autres Sociétés savantes françaises et étrangères et plus particulièrement de la Société royale d'archéologie de Bruxelles.

Directeur du Musée historique et président de la Société archéologique, vous savez avec quel zèle et dévouement il remplissait ces deux fonctions, qu'il ne considérait pas comme simplement honorifiques.

De concert avec notre collègue, M. Dumuys, qui lui avait été adjoint dans la direction du Musée, il le remania entièrement en lui donnant une nouvelle et plus sérieuse organisation.

D'autre part, en collaboration avec notre autre collègue, M. Jacob, il préparait le catalogue de la collection de livres sur Jeanne d'Arc laissée par Mgr Desnoyers, et il était sur le point d'achever cette œuvre ardue lorsque la mort vint le surprendre.

A la Société archéologique, vous vous le rappelez, il ne se passait guère de séance où il ne fît quelque communication. Il était d'ailleurs à tout, se prodiguait sans ménagement et ne laissait échapper aucune occasion d'être utile ou agréable.

C'était toujours une bonne fortune pour lui de faire

aux étrangers les honneurs de son Musée et de la salle des Thèses, et de montrer nos richesses artistiques dont il était fier.

Quelques jours seulement avant sa mort et alors qu'il ressentait déjà les atteintes du mal qui devait l'emporter, n'avait-il pas promené à travers nos rues une délégation d'étudiants venus d'Allemagne, et à l'intention desquels il avait fait déposer, sous les vitrines de notre salle, avec ce goût qui n'appartenait qu'à lui, les curieux registres de notre vieille et célèbre université de lois.

Henri Herluison n'était pas seulement libraire, il était surtout et avant tout bibliophile passionné et amateur de tout ce qui touchait au domaine de la curiosité. Aussi, à l'exemple des Brunet, des Debure, des Renouard, avait-il une bibliothèque personnelle et de nombreux cartons de gravures, de plans, de portraits et d'autographes, au milieu desquels il vivait modeste et paisible, depuis la cession de sa librairie à M. Marron.

A côté d'ouvrages en grand nombre sur les arts, la bibliographie et l'histoire d'Orléans qui formaient le fonds de sa collection, il avait conservé quelques volumes rares et curieux dans tous les genres, parmi lesquels on peut citer quelques beaux elzévirs comme le *Tacite* de 1640, le *Tite-Live* de 1634, l'*Histoire de Henri IV*, par Hardouin de Péréfixe, tous grands de marges et luxueusement reliés par Niédrée et Hardy, un certain nombre de poètes des XVIe et XVIIe siècles si recherchés aujourd'hui, entre autres le Remy Belleau, de Mamert Patisson, célèbre imprimeur parisien né à Orléans.

Quelques beaux livres en reliure ancienne portant

les armes de personnages ou d'amateurs célèbres, comme de Thou et Mme de Pompadour.

C'est avec une extrême satisfaction qu'il aimait à montrer ces deux volumes intéressant l'imprimerie orléanaise, qu'il considérait comme uniques et dont, malgré les offres qu'on avait pu lui faire, il n'avait jamais voulu se séparer. Le premier, relié par le plus illustre de nos artistes français, Trautz Bauzonnet, et qui provient de la vente de Béhague, faite en 1880, porte pour titre : *Le duel de Tilhamante, histoire gascone*, par Jean d'Intras de Bazas, imprimé à Orléans, chez Pierre Vernoy, 1603.

Le second, qui a successivement fait partie des bibliothèques de Charles Naudier et Beaudeloque, est intitulé : *La prophétie des petits enfants, tout est à Dieu*, imprimé pour Quantien Bruyère, libraire, demeurant à Gien-sur-Loyre.

A côté de ces livres figure la collection sur vélin ou sur papier de choix des principaux ouvrages dont Henri Herluison était l'auteur ou s'était fait l'éditeur pendant sa longue carrière et dont nous avons plus haut indiqué les plus importants.

Comme on vient de le voir, grand a été le labeur de notre ami, ajoutez à cela qu'il était de la plus extrême obligeance, mettant à la disposition de tous ceux, et ils étaient nombreux, qui s'adressaient à lui, les trésors de son expérience et de son érudition.

Les services de toute nature qu'il a rendus ne peuvent se compter. En voici un exemple entre tous : En 1876, l'honorable bibliothécaire en chef de notre Bibliothèque nationale, dans son rapport annuel sur son administration, signalait les libraires et marchands d'autographes qui se faisaient un devoir de res-

tituer à son dépôt les livres et documents qui en avaient fait partie et avaient disparu, et s'exprimait ainsi à l'égard de notre honoré collègue. Ses paroles sont trop flatteuses pour que nous ne les reproduisions pas.

« Je dois citer M. Herluison, d'Orléans, qui nous a fait rendre, en 1895, plusieurs volumes précieux sur lesquels il avait revu l'estampille et les cotes de la Bibliothèque nationale. »

Le journal auquel nous empruntons cette citation, ajoute :

« Les traditions de probité et de loyauté sont, ainsi que la science et l'érudition, héréditaires dans la famille des Herluison » ; on trouve également dans le rapport sus-mentionné, la reproduction littérale d'une décharge qui fait honneur à l'un des grands-oncles de M. Herluison, d'Orléans, l'abbé Herluison, le célèbre bibliophile et bibliothécaire de Troyes (1).

Je suis bien sûr que vous n'avez pas oublié ces attractions particulières dont ce bon Herluison aimait, dans certaines occasions, à parer sa vitrine. Mais c'était surtout lors de la fête du 8 mai qu'il faisait sortir de ses cartons non seulement tous les portraits de l'héroïque Pucelle, mais encore tout ce qui pouvait rappeler son glorieux passage, désireux sans doute de montrer aux nombreux étrangers qui

(1) Ce document, daté du 8 prairial an XII, est signé de Chardon de la Rochette et ainsi conçu : « Je donne au nom du Ministre de l'Intérieur, au citoyen Herluison, bibliothécaire du département de l'Aube, pleine et entière décharge des cartons suivants, au nombre de vingt-cinq, plus une liasse mise en réserve pour la Bibliothèque nationale, dont la note n'a pu être jointe à temps à la première liste, mais annexée en minute. »

(*Journal du Loiret*, 23 avril 1876.)

venaient nous rendre visite en ces jours qu'Orléans a pieusement conservé le souvenir de celle à laquelle elle dut sa délivrance.

Un certain nombre d'entre vous n'ont pas oublié non plus ces délicieuses réunions du soir dans le magasin de la rue Jeanne-d'Arc.

Il me semble que c'était hier, et je crois voir encore dans ce magasin, où l'on entrait librement, en dehors de toute préoccupation d'achat, le libraire, assis à son bureau, accueillant avec son amabilité ordinaire et le sourire aux lèvres chacun de ceux qui entraient.

Je vois encore Mme Herluison à la caisse, et à côté d'elle la grande table sur laquelle s'étalaient toutes les productions nouvelles venues de Paris et que chacun de nous feuilletait à son aise. Nous étions là cinq ou six habitués généralement, et parmi nous, fréquemment, pour ne parler que de ceux qui ne sont plus, M. de Cornulier, ce Breton grand ami des voyages, qui nous racontait ses aventures ; Danton, le sympathique chef de division de la Préfecture, et surtout ce bon abbé Desnoyers, qui n'était pas le dernier à dire son mot.

On y rencontrait même quelquefois des étrangers savants ou amateurs avec lesquels on s'instruisait.

On causait de tout, d'histoire, de littérature, de livres, de gravures, on se racontait les nouvelles à sensation du moment et l'on ne se séparait à grand regret que lorsque le commissionnaire d'à côté venait opérer la fermeture du magasin et que dix heures allaient sonner à la cathédrale.

C'était, comme on l'a dit, un véritable salon littéraire, à l'instar de ceux, comme je l'ai vu dans ma jeunesse, qu'avaient installés ces grands libraires de

Paris, Techener et Potier, et qui recevaient tous ceux qui, dans la capitale, portaient un nom distingué.

Comme on avait banni la politique, la plus franche et la plus cordiale entente régnait entre tous ceux qui le fréquentaient.

Hélas ! toutes ces vieilles habitudes qui avaient pourtant du bon ont disparu : autres temps, autres mœurs. Pour nous, qui avions su en apprécier le charme, il nous est bien permis d'y accorder un regret.

Henri Herluison paraissait un homme heureux, il avait su, par son intelligence et son travail, s'assurer une modeste aisance, les honneurs, les distinctions de toutes sortes étaient, en quelque sorte, venues le trouver sans qu'il ait fait quoi que ce soit pour les chercher. Il jouissait de la sympathie et de la considération de tous ceux qui le connaissaient. Il pouvait encore espérer vivre tranquille quelques années au milieu de ses livres qu'il aimait tant, et cependant la mort était proche.

Notre pauvre ami était d'une santé délicate ; plusieurs fois déjà, il avait ressenti les atteintes du mal qui devait l'emporter.

Les multiples fonctions qu'il avait acceptées dans ces derniers temps étaient trop lourdes pour lui dont le dévouement était sans bornes et qui ne savait pas se ménager. Les séjours prolongés qu'il lui fallait subir dans les froides salles des musées ne pouvaient qu'être nuisibles à son tempérament.

Au lendemain de cette promenade qu'il avait faite avec les étudiants allemands à travers notre ville, il dut garder la chambre. Quelques jours après seulement, il lui fallut se mettre au lit. Il ne devait plus en redescendre.

C'est le 7 mai, à minuit, qu'Henri Herluison s'éteignait doucement.

Par une coïncidence extraordinaire et qu'on pourrait croire providentielle, lui qui avait si passionnément aimé Jeanne d'Arc, lui qui avait rêvé de lui élever à Orléans même une statue colossale, qui fût, pour le monde entier, le symbole le plus pur et le plus sincère du patriotisme, il rendait son âme à Dieu à l'aube même du jour où les Orléanais reconnaissants s'apprêtaient, pour la 475e fois, à célébrer l'anniversaire, toujours glorieux, de leur délivrance.

Sa mort inattendue fut un événement pour la cité tout entière.

La presse locale, le soir même du jour fatal, se fit l'écho des regrets de tous.

Ses obsèques furent célébrées le mercredi 10 mai. Mgr Touchet y assistait, il y donna l'absoute, voulant par là rendre un dernier hommage à l'homme bon, aimable, qu'il estimait profondément.

Une foule nombreuse et recueillie accompagnait son cercueil jonché de fleurs jusqu'au cimetière.

Et avant que la pierre recouvrît sa dépouille mortelle, ses collaborateurs qui étaient en même temps ses amis : MM. Pommier, vice-président de la Société archéologique, et Dumuys, directeur-adjoint du musée historique, se faisant les interprètes des sentiments de toute l'assistance, lui adressèrent, en termes touchants et émus, un suprême adieu.

Depuis sa mort, sont venues de tous les coins de la France et même de l'étranger, de nombreuses lettres de condoléances, qui sont le plus éclatant témoignage de la sympathie générale qu'avait su s'acquérir notre regretté président.

Sa mémoire ne périra pas. Son image, reproduite par un artiste de talent avec lequel il était en rapport d'amitié, sera visible dans cette cour du musée des antiques, qu'il traversait tous les jours, à côté de celle de son prédécesseur, Mgr Desnoyers.

C'était bien juste d'associer dans le même souvenir ces deux hommes, qui avaient, nous l'avons déjà dit, un égal amour et un égal dévouement pour la cité où ils ont reçu le jour et pour l'héroïque vierge à la glorification de laquelle ils ont, l'un comme l'autre, si puissamment contribué.

Anatole Basseville.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX D'HENRI HERLUISON

1863. — Artistes orléanais : peintres, graveurs, sculpteurs, architectes. — Liste, sous forme alphabétique, des personnages nés pour la plupart dans la province de l'Orléanais, suivie de documents inédits.

1867. — Le Bibliophile orléanais. Cette publication périodique a cessé vers 1875.

1868. — Recherches sur les imprimeurs et libraires d'Orléans, recueil de documents pour servir à l'histoire de la typographie et de la librairie orléanaises depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours.

1868. — Plan d'une bibliothèque orléanaise ou essai de bibliographie locale.

1869. — Les Panégyriques de Jeanne d'Arc, liste chronologique des orateurs qui ont prononcé le panégyrique de Jeanne d'Arc dans la chaire chrétienne depuis l'an 1460 jusqu'à nos jours, avec la nomenclature bibliographique des éloges qui ont été imprimés.

Une deuxième édition, revue et augmentée, a paru en 1870.

1873. — Actes de l'état civil d'artistes français, peintres, graveurs, architectes, etc., extraits des registres de l'hôtel-de-ville de Paris détruits dans l'incendie du 24 mai 1871.

1876. — Actes d'état civil d'artistes et comédiens, extraits des registres de l'hôtel-de-ville de Paris.

1879. — Les écrits de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, de l'Académie française, 2e édition.

1892. — Actes d'état civil de relieurs parisiens.

1894. — Le nouveau musée de Jeanne d'Arc, note sur son inauguration.

1896. — Frère Sébastien de Saint-Aignan, de l'ordre des

Carmes, architecte, d'après des documents inédits, en collaboration avec M. Paul Leroy.

1896. — L'architecte de la Gardette, (en collaboration avec M. Paul Leroy).

1897. — Peintres-verriers orléanais, documents extraits des minutes notariales de Beaugency.

1898. — Histoire de l'imprimerie en France, par A. Claudin. — Une visite de M. G. Hanotaux à la salle des Thèses.

1898. — Souvenirs orléanais à Bologne. — Réginald de Saint-Aignan, bas-reliefs du tombeau de saint Dominique. — Représentation présumée de Jeanne d'Arc, fresque de Sainte-Pétrone.

1898. — Notice sur Sergent-Marceau, peintre et graveur.

En collaboration avec M. Paul Leroy.

1900. — Notes pour servir à l'histoire de l'art dans l'Orléanais sous la Révolution, le Consulat et l'Empire.

En collaboration avec M. Paul Leroy.

1900. — Les dessinateurs de jardins.

En collaboration avec M. Paul Leroy.

1900. — Coup d'œil sur le musée historique d'Orléans.

1902. — Alfred Cornu, membre de l'Institut. Orléans 1841-Paris 1902.

1902. — Les musées d'Orléans. Allocution prononcée [illegible] manche 27 juillet 1902 dans la salle des fêtes pour la distribution des prix aux élèves des écoles municipales de dessin, d'architecture, de modelage, de mécanique, de trait de charpente et de menuiserie, suivie de notes sur les écoles d'art et d'industrie de la ville.

1902. — Les débuts de la lithographie à Orléans.

Ce travail a été lu à la réunion de la Société des Beaux-Arts des départements, le 2 avril 1902.

1903. — E. Garnier, A. Loquin, P. Questers. Notices nécrologiques.

1903. — Inauguration d'une nouvelle salle au musée historique, le 17 janvier 1903.

1904. — Deux souvenirs commémoratifs à Jargeau (26 juin 1904).

La fête de Jeanne d'Arc et la famille Gangnières.

1904. — Deux sculpteurs parisiens : les Gois, 1731-1836.

En collaboration avec M. Paul Leroy,

1904. — Musée historique de l'Orléanais.

Notice sur les collections préhistoriques.

I Série A.

Age de la pierre.

1904. — Musée historique de l'Orléanais.

Notice sommaire des collections composant le musée de Jeanne d'Arc exposées dans la maison dite d'Agnès Sorel, rue du Tabourg, 15.

1905. — Les anciennes tapisseries des hospices d'Orléans aliénées en 1904, suivies de notes sur les tapisseries de la Cour d'appel.

1905. — Projet d'un monument colossal à Jeanne d'Arc.

Henri Herluison a, en outre, collaboré à l'inventaire et description des églises d'Orléans par Henri Stein.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU GATINAIS

4e TRIMESTRE 1905

Un article, signé Henri STEIN, à la mémoire de notre compatriote M. Herluison :

« Je ne saurais terminer cette chronique sans rendre hommage à la mémoire de notre ami regretté, Henri Herluison, décédé à Orléans, en mai dernier, à l'âge de 69 ans.

« Ancien libraire-éditeur, dont l'officine fut longtemps le rendez-vous agréable de tous les amateurs et érudits de la région, conservateur du Musée historique d'Orléans, président de la Société archéologique de l'Orléanais, correspondant du ministère des Beaux-Arts, chevalier de la Légion d'honneur, Herluison était membre de notre Société depuis sa fondation et s'y intéressait vivement ; il n'était, d'ailleurs, pas homme meilleur, plus affable, de relations plus sûres ; il a rendu d'innombrables services ; son cœur était partagé entre le culte du beau et celui de l'amitié ; son érudition n'avait d'égale que sa modestie ; on ne lui connaissait que des amis, et toutes les manifestations de sympathie et d'encouragement, officielles ou autres, dont il avait été l'objet avaient soulevé d'unanimes approbations.

« Sa disparition soudaine est une perte irréparable, et la Société du Gâtinais s'associe au deuil cruel qui frappe la Société de l'Orléanais. »

UN MANUSCRIT

ÉCRIT A ORLÉANS AU XIIIe SIÈCLE

Le manuscrit dont nous reproduisons ci-contre une page, offre, au point de vue orléanais, un double intérêt. En premier lieu, c'est l'un des sept exemplaires actuellement connus des lettres d'Étienne de Tournai, qui fut abbé de Saint-Euverte de 1167 ou 1168 à 1176 ; en outre, il présente cette particularité, d'avoir été écrit à Orléans, ville natale d'Étienne, et dans l'abbaye même qu'il avait dirigée. Cette particularité nous est révélée par une petite note qui se lit au bas de la dernière page du manuscrit (fol. 77 r°), à la suite de la lettre cotée CCCI dans l'édition donnée par M. l'abbé Desilve (1), et immédiatement après un *explicit* rédigé d'après une formule assez usitée (2). Voici cette note :

Johannes Machepois, canonicus Beati Evurcii Aurel[ianensis], scripxit hunc librum.

Jean Machepois n'indique pas la date à laquelle il travaillait l'examen de l'écriture permet de placer l'exécution du volume vers le milieu ou, au plus tard, dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Nous ne savons que peu de chose sur l'histoire de ce manuscrit. Vraisemblablement, il resta longtemps dans l'abbaye

(1) *Lettres d'Étienne de Tournai*, nouvelle édition par l'abbé Jules DESILVE. Valenciennes et Paris, 1893.

(2) *Explicit. Explicceat. Ludere scriptor eat.* Cf. W. WATTENBACH, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, 3e éd. (1896), p. 510.

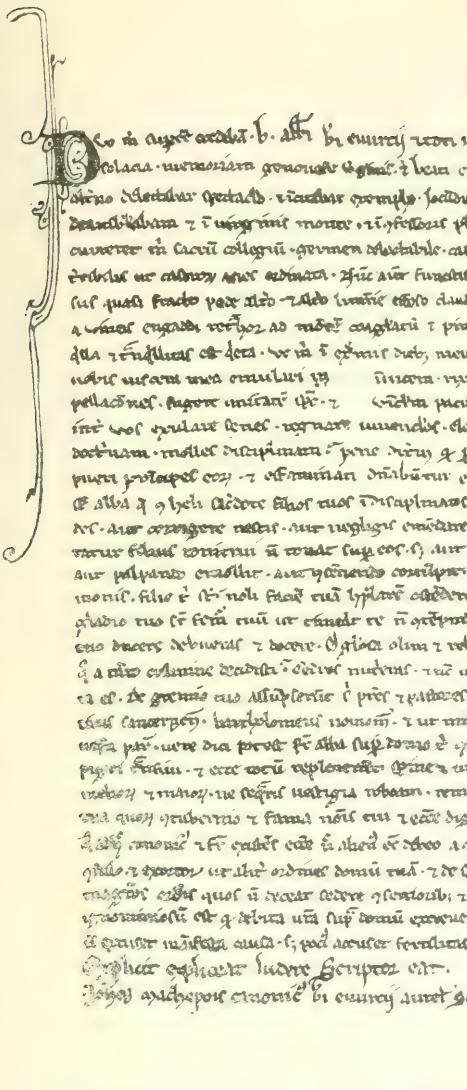

Ms. de Wolfenbüttel, fonds Gude, 309, fol. 77 et dernier.
(Lettres d'Étienne de Tournai.)

où il avait été écrit, et n'en sortit que dans la seconde moitié du XVIe siècle, lors des Guerres de religion. Ce qui est certain, c'est qu'il passa, au siècle suivant, en la possession de l'archéologue et philologue allemand Marquard Gude, conseiller du roi de Danemark (1635-1689) ; puis, qu'en 1710, il fut acquis, avec les autres manuscrits grecs et latins de ce savant, par la bibliothèque des ducs de Brunswick, à Wolfenbüttel ; c'est dans la bibliothèque de Wolfenbüttel, fonds Gude, qu'il est encore conservé, sous la cote : latin 309. Utilisé pour la première fois, semble-t-il, par M. l'abbé Desilve (1), il a été récemment envoyé à la Bibliothèque nationale de Paris, pour M. Maximilien Fazy, élève de l'École des Chartes, auteur d'une thèse sur Étienne de Tournai (2) ; et c'est à la faveur de cette circonstance que j'ai pu l'examiner et en faire tirer la photographie reproduite ici.

Jean Machepois n'est pas le seul copiste orléanais dont le nom nous soit parvenu (3). Sans parler du célèbre Raoulet d'Orléans (4), rappelons qu'un certain *Radulfus clericus* écrivait à Orléans, en décembre 782, « in atrio S. Aniani » (5), et que « le fils de Gui le Queux » (*filius Guidonis Coci*) travaillait

(1) On trouvera une courte notice de ce manuscrit dans la *Préface* de son édition des *Lettres d'Étienne de Tournai* (p. XI-XII). M. Desilve avertit qu'il a « vainement cherché le nom de Jean Machepois dans le cartulaire de Saint-Euverte, ms. latin 10089 de la Bibliothèque nationale ».

(2) École nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1906 (Toulouse, 1906), p. 95-105.

(3) Nous ne voyons pas qu'il soit mentionné dans BRADLEY (J. W.), *A Dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers and copyists* (1888).

(4) Voy. L. DELISLE, *Mélanges de Paléographie et de Bibliographie* (1880), pp. 270-273.

(5) L. DELISLE, *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 401. — Il s'agit d'un exemplaire du Code théodosien aujourd'hui perdu, mais dont une transcription, exécutée au IXe siècle, est conservée à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 4415).

dans la même ville, entre la Toussaint 1241 et la Chandeleur 1242, pour la reine Blanche (1). Le jour où l'on dressera la liste de tous les copistes orléanais dont le nom a survécu, comme M. l'abbé Langlois vient de le faire pour les scribes de Chartres (2), le religieux de Saint-Euverte auquel nous devons cette élégante transcription des lettres de l'illustre abbé et prélat méritera de n'être pas oublié.

L. Auvray.

(1) L. Delisle, *Ibid.*, t. I, p. 7, note 1.

(2) M. Langlois, bibliothécaire (de la ville de Chartres). *Scribes de Chartres*, dans *Revue Mabillon*, 1905, p. 158-176, et tirage à part de 19 pages in-8° (Namur, 1905). La liste établie par M. l'abbé Langlois comprend 33 noms.

UN MANUSCRIT DE FRANÇOIS LE ROY

CONFESSEUR DE LA MAGDELEINE D'ORLÉANS

Je voudrais signaler encore à l'attention de la Société un autre manuscrit d'origine orléanaise. Il fait partie de la bibliothèque du feu baron James de Rothschild ; je dois d'en connaître l'existence à M. Émile Picot, qui a bien voulu me communiquer la notice qu'il a rédigée de ce volume.

C'est un in-folio de 161 feuillets de papier, écrit au XVIe siècle ; il porte la cote 475 ^a et est revêtu d'une reliure anglaise exécutée vers 1835. Le titre, qui se lit au feuillet 2, est celui-ci : « LE LAICT DE DEVOTION. I. H. S. Ce livre est appelé Le Laict de devotion, contenant plusieurs matieres doulces et delicieuses, fait et composé par frère Françoys Le Roy a la requeste des devotes sanctimoniales du monastère de la Magdalene lez Aurelians ; en quel y a plusieurs devotz traitiez utiles et proffitables. »

D'une note écrite au second feuillet, on peut conclure que ce manuscrit était destiné à l'impression ; mais il est probable qu'il n'a jamais été remis à l'imprimeur. Au-dessous de la table placée en tête du volume, se remarque cette autre note : *Monasterii S. Florentii Salmuriensis congreg. 3 Martii 1715.*

L'ouvrage ainsi intitulé *Le Laict de devotion* est un curieux recueil de pièces de vers, mêlées de quelques morceaux en prose, qui paraît être l'autographe même, corrigé en beaucoup de passages, de frère François Le Roy, confesseur, comme il nous l'apprend lui-même en deux endroits (fol. 39 et fol. 117), de la Magdeleine d'Orléans. Il ne m'appartient pas de repro-

duire ici la notice de M. Picot ; je me bornerai à y relever quelques noms de prieures et de religieuses. Ici (fol. 88), c'est « venerable seur Anthoinete Cendre, prieure de la Magdelene d'Orléans », pour qui a été écrite une épître en prose, datée de la fin de mars 1501 (n. st.) ; dans cette épître, il est fait mention du « trespas de ma tresamée et treschere mere seur Jehanne La Rayne ». Plus loin (fol. 102), nous voyons qu'un « Dialogue du voyage de Bethleem » a été composé par François Le Roy « a la requeste de deux anciennes religieuses de la Magdalene icy denommées », et qui s'appelaient, l'une « seur Saincte », l'autre « seur Perrette Rogré » ; ce dialogue porte la date du 11 janvier 1511 (n. st.). Ailleurs encore (fol. 141), il est parlé de « la venerable seur Agnes de Theligny, en son vivant prieure du couvent de la Magdalene lez Aurelians », décédée le 3 août 1515 ; les oraisons funèbres d'Agnès de Théligny se lisent dans la dernière partie du recueil (fol. 146, résumé latin d'une oraison funèbre, de Robert Frognet ; fol. 149, oraison funèbre en français, dont l'auteur doit être François Le Roy).

Ajoutons que le nom de François Le Roy n'est pas absolument nouveau dans notre histoire littéraire ; M. Émile Picot n'a pas manqué d'indiquer, dans sa notice, les quelques ouvrages de ce personnage qui nous sont parvenus et dont les titres sont relevés, notamment, dans le *Manuel du Libraire*, de Brunet.

L. Auvray.

LES ÉVENTAILS POLITIQUES

DU MUSÉE D'ORLÉANS

Dans les riches collections léguées aux musées d'Orléans par notre vénéré fondateur, Mgr Desnoyers, figure une série d'éventails populaires, sans valeur artistique, mais très intéressants au point de vue historique.

L'infatigable collectionneur a été un précurseur ; un des premiers, il a senti que ces frêles éventails, alors dédaignés, étaient en réalité des documents précieux, qu'ils faisaient comprendre comment les grands événements de la Révolution étaient présentés à la foule par les divers partis ou sous l'inspiration des gouvernements, et quelle influence ces événements ont eue sur les esprits.

Vingt éventails seulement présentent un intérêt historique ; ils se rapportent à des événements qui se produisent de 1781 à 1811. La série est évidemment fort incomplète ; mais, si réduite qu'elle soit, elle présente un vif intérêt.

La plupart des éventails sont accompagnés de chansons (avec indication de l'air connu). Il ne faut pas y chercher le souffle poétique, mais l'état d'esprit qu'elles révèlent. Sur certains éventails, on trouve des légendes humoristiques sur divers personnages ou l'analyse de nouvelles lois.

Parcourons la collection en tentant un classement chronologique.

Le premier en date est très probablement l'éventail consacré

à Necker. Au-dessous de son portrait en médaillon, cette inscription :

M. Neker (sic)
VIRO IMMORTALI

Autour, les attributs du commerce et de l'abondance, un palmier rappelant la Compagnie des Indes, et un enfant tenant un livre : *Compte rendu, hôpitaux, prisons.*

La composition est peu artistique ; la sévère figure du Génevois ne pouvait guère inspirer. Et l'on ne voit pas sans étonnement que c'est sur l'air : *O ma tendre musette* que doit être dite la chanson, qui débute par :

Neker, homme sublime,
Que chérit le Français.

et se termine par :

Neker et l'abondance
Sont tous deux grands amis.

L'éventail doit être contemporain de la publication du *Compte rendu* (janvier 1781), car, quelques mois après, Necker était renversé. Et les éventails connus, relatifs à son second ministère, contiennent tous des allusions aux événements contemporains. Nous avons peine aujourd'hui à comprendre l'enthousiasme provoqué par la publication du *Compte rendu.*

Les éventails consacrés à l'*Assemblée des Notables* portent la date de la *séance d'ouverture, le 22 février 1787.*

La collection comprend deux types différents : l'un avec le clergé à droite du trône et la noblesse à gauche ; le second avec la disposition inverse : j'en possède une troisième variante.

L'un des éventails porte au revers la liste des membres classés par catégories et les sujets de délibération. L'autre y porte le discours du roi et des fragments du discours de Calonne.

Sur toutes les variantes : une *Ronde Joyeuse* avec le refrain :

Louis s'occupe sans cesse
Du bonheur de ses sujets.
Chantons avec allégresse :
Vive le bon Roi des Français.

et ce dernier couplet :

Qu'il vive à jamais, ce bon père,
Voilà les vœux de tous les cœurs.
Qu'Antoinette qui nous est chère
Des Lys entretienne les fleurs.

Au nombre de ces variantes, on soupçonne une inspiration officieuse, et particulièrement celle du seul personnage politique nommé :

Toi qui de l'Etat tiens les rênes,
Savant et profond Montmorin.

Il n'y a dans la collection aucun éventail contemporain du rappel de Necker, de la convocation ou de l'ouverture des Etats généraux, du serment du Jeu de Paume, ni de la prise de la Bastille, quoique les éventails relatifs à cette période soient assez nombreux.

Avec le serment de La Fayette, on arrive à la pièce la plus fine de la collection ; par la pureté du dessin et de la gravure, l'élégance des personnages et la grâce des attitudes, elle fait songer à Moreau le Jeune.

La Fayette, en uniforme, prête serment sur un autel au feu allumé ; de l'autre côté, la France revêtue du manteau royal, couronne en tête et une branche d'olivier à la main ; un amour s'envole avec un flambeau. A gauche, un marquis en habit brodé s'incline chapeau bas devant une paysanne en coiffe et en tablier ; et, à droite, un garde national salue respectueusement une grande dame poudrée et au haut chapeau.

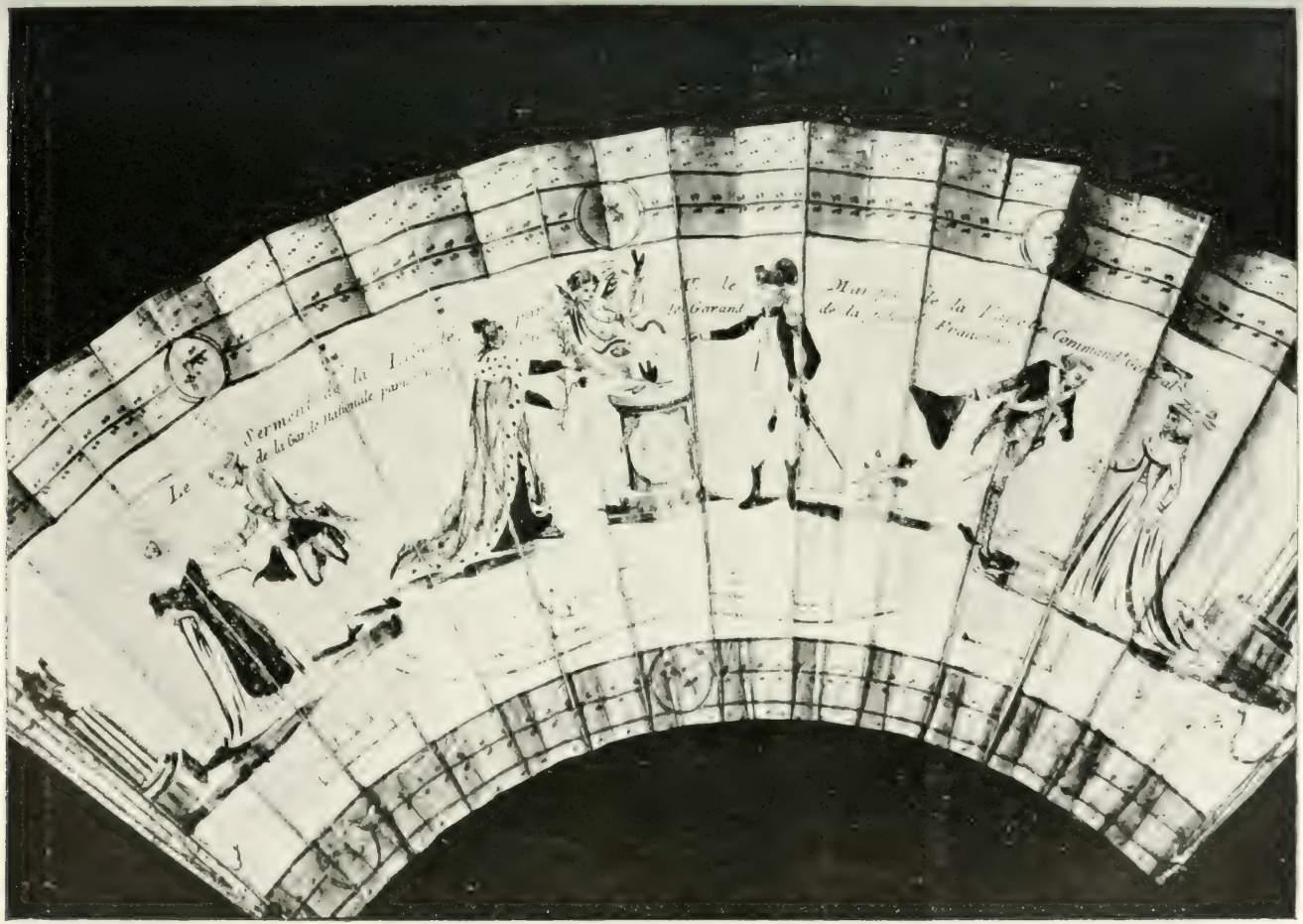

Le serment de la Liberté.

La Contre-Revolution.

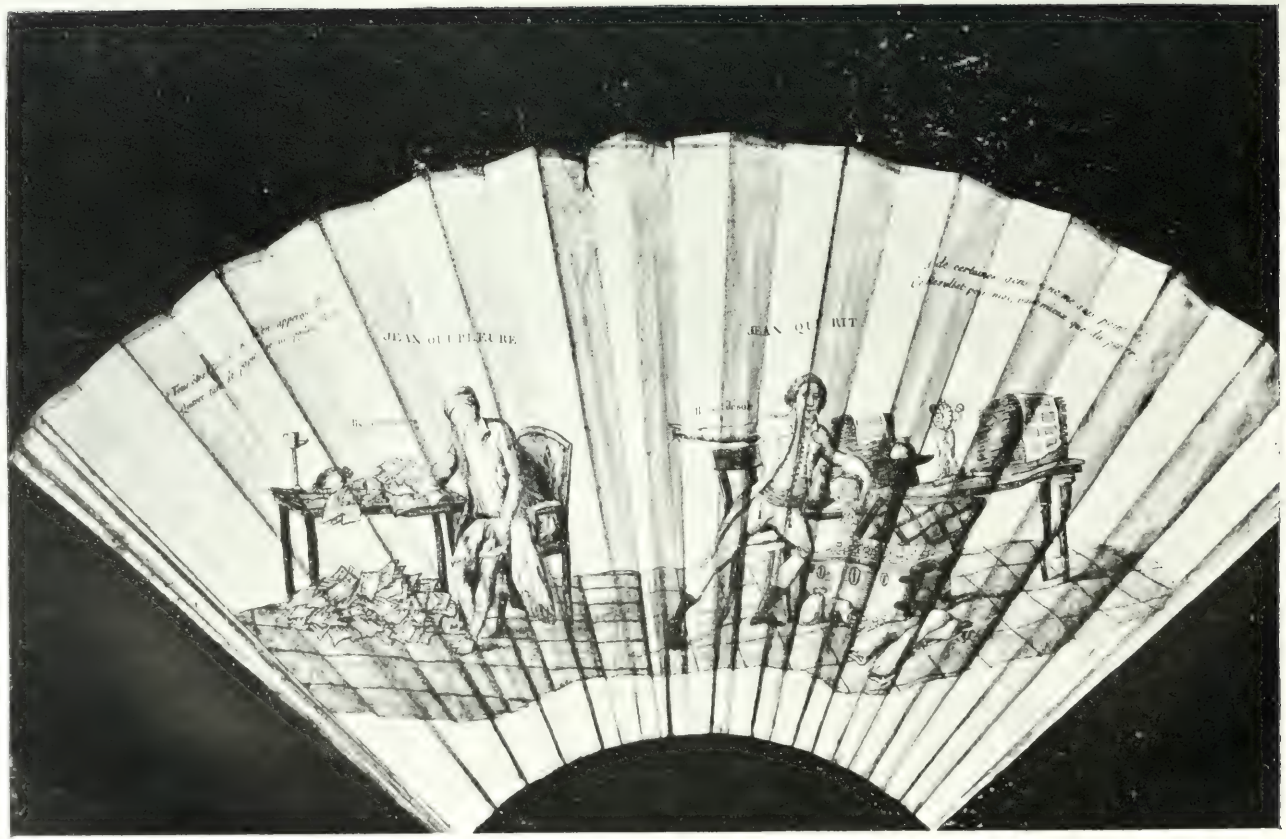

Les Assignats.

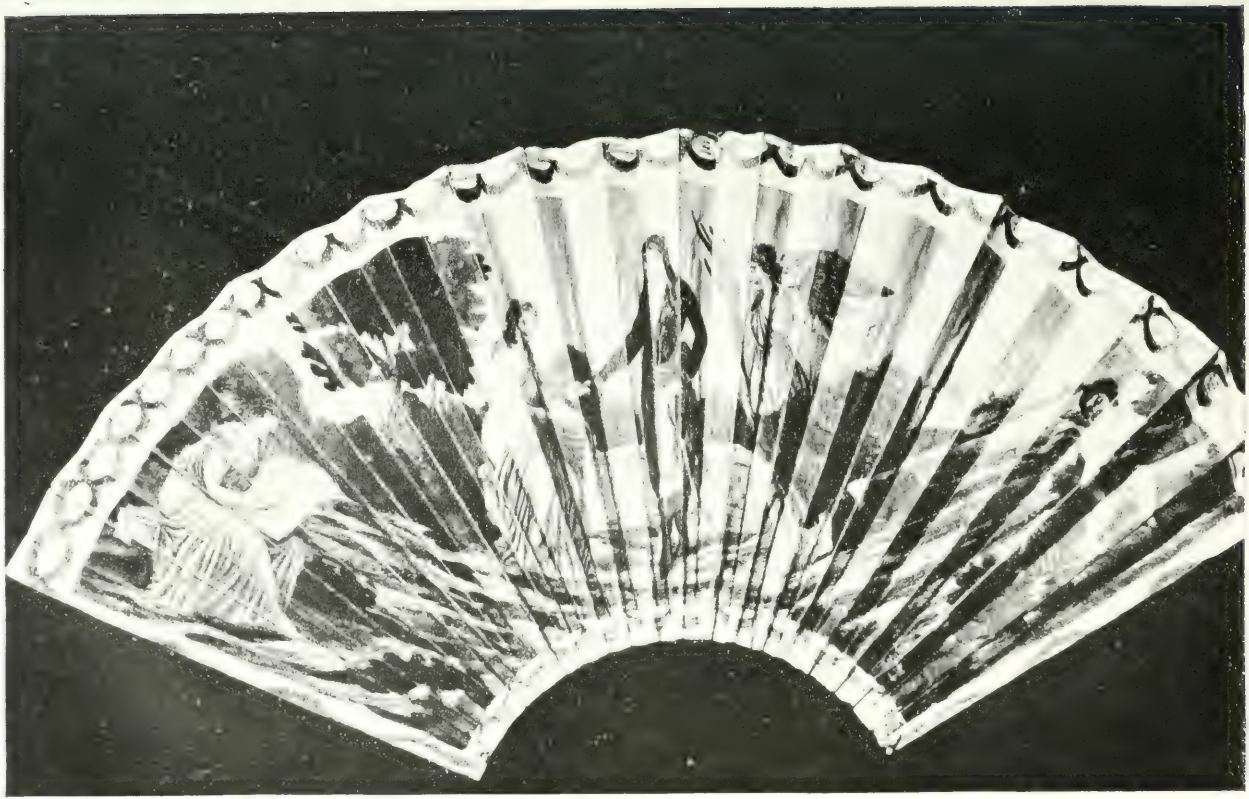

La Campagne d'Italie.

En haut, cette inscription :

Le Serment de la Liberté par M. le Marquis de La Fayette, commandant général de la Garde Nationale Parisienne, ou le garant de la Félicité française.

Voici le premier et le dernier couplets de la chanson :

Pour la rendre heureuse à jamais,
Un héros promet à la France.
. . . . . .
Ce guerrier, fidèle à l'honneur,
Sait toujours tenir sa parole.

Au milieu d'un peuple soldat
Où la gloire tient son école,
Il n'est différence d'état,
Distinction, ni faux éclat
Qui fasse oublier la parole,

On sent dans ce dernier couplet le reflet des idées généreuses qui aboutirent dans la nuit du 4 août 1789. L'éventail doit donc en être à peu près contemporain ; car, en l'absence de toute allusion à la Fédération, il est difficile d'admettre qu'il se rapporte au serment du 14 juillet 1790.

On passe aux journées d'octobre 1789. Dans un médaillon portant la légende : *La famille royale venant à Paris est gardée par les Parisiens et Parisiennes*, on voit le carrosse de la famille royale escorté de femmes et de soldats.

Le début de la chanson est sinistre :

Malheur aux suppôts assassins
De l'infâme aristocratie.

Mais le dernier couplet est en l'honneur du roi :

Ses justes cris ont pénétré
Jusqu'à ce trône inaccessible

Où vous avez tant abusé
Du monarque le plus sensible.
. . . . . .
J'irai, dit-il, sécher vos pleurs.
Est-il de plus douce promesse ?

Il n'y a pas encore divorce avec la royauté, soit par sincérité, soit par ménagement pour l'opinion générale.

On trouve ensuite une série de quatre éventails, aux lames de bois ajouré, sur lesquelles sont collées de petites gravures en médaillon ; ils sortent tous de la même fabrique et commémorent tous la Fédération du 14 juillet 1790.

Les gravures représentent l'arc de triomphe élevé au Champ-de-Mars, la commémoration de la *prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, époque de la liberté*, des portraits mêlés sur les mêmes éventails du roi, de la reine, du dauphin et de La Fayette.

Nous ne retrouverons plus ces derniers témoignages d'affection pour la famille royale.

Voici maintenant le *Désespoir des pensionnaires.*

Un crieur public vend le décret supprimant les pensions (3 août 1790) ; un petit abbé, stupéfait, prend son lorgnon ; une femme galante s'essuie les yeux avec son mouchoir ; une grande dame se désole.

Dans des médaillons, de chaque côté, une analyse du décret avec les dispositions transitoires.

L'heureuse époque de l'abondance ou l'abolition des entrées, le 1er mai 1791.

Une charrette de vin, du bétail, des portefaix franchissent la barrière devant les gabelous ébahis.

Les vers ne sont pas bien méchants :

Nous avons d'excellent vin
A six sols la pinte.
Le savetier, l'écrivain
Boiront sans contrainte.

C'est l'éternelle question des octrois, supprimés, puis rétablis.

Un des éventails les plus intéressants par son caractère caricatural et par les légendes consacrées à chaque personnage, est intitulé : *La Contre-Révolution*. Voici les légendes :

1 Son Altesse contrerévolutionnaire le petit Condé, venant de reconnaître le fort de la Constitution, commande halte.

2 Le général d'Aut^t proposant la retraite.

3 Antoine Séguier portant le réquisitoire contre la Nation.

4 Calonne portant le coffre du trésor de l'armée.

5 Le cardinal Collier, tambour major, précédé de sa petite famille, la musique du grand chapitre.

6 L'abbé d'Eymar portant l'oriflamme épiscopale.

7 Madame La Motte, aide de lit de camp du Cardinal.

8 Mirabeau Tonneau, armé en guerre, lieutenant général commandant l'avant-garde.

9 Deux capucins sauvages, sappeurs de l'avant-garde.

11 Son impuissance Mgr l'évêque de Spire, comm^t auxiliaire, coëffé du traité de Westphalie.

21 La Pucelle de la Contre-Révolution.

31 Le corps de bataille.

Sur cet éventail on voit un résumé de tous les incidents : émigration, armée de Condé, droits féodaux en Alsace des princes allemands et des princes ecclésiastiques, qui vont bientôt amener la guerre avec l'Empire et commencer l'ère des guerres de la Révolution.

La date de l'éventail résulte des inscriptions : la lettre pastorale, le fameux *Monitoire canonique* du cardinal de Rohan ; le traité de Westphalie sur la mître de l'évêque de Spire ; le réquisitoire de Séguier émigré à Wiesbaden.

Au revers de l'éventail, une chanson, *Le triomphe de l'abbé Maury*, dont ces quelques vers diront l'esprit :

Tremblans pour leurs calottes
Et peut-être pour leurs culottes,
Les cardinaux ne font qu'un cri,
Grâce aux soins de l'abbé Maury (bis).

L'éventail est probablement contemporain des premiers rassemblements armés formés par le cardinal de Rohan à Ettenheim et certainement antérieur à l'arrivée de l'abbé Maury à Coblentz le 30 octobre 1791.

L'éventail : *Le déménagement du clergé*, est d'un dessin grossier.

Dans une charrette chargée surtout de pièces de vin, est affalé un évêque en camail, le cordon bleu au cou, la pipe à la bouche, un flacon à la main ; la crosse et la mître sont épars. La charrette est précédée de moines dont l'un porte religieusement un flacon de cerises à l'eau-de-vie ; un autre, monté sur le cheval de la charrette, fume la pipe ; d'autres emportent les instruments sacrés, et parmi eux un dindon. En arrière, les religieuses, suivies de gamins, emportent les matelas et même un bidet.

Les vers sont aussi grossiers que le dessin ; en voici le début :

Nous partons d'un pas très agile,
Sans avoir l'esprit trop tranquille.
Faut bien nous rendre à la raison,
Nous mettant de la Nation.

Les lois contre le clergé ont été si nombreuses qu'on n'ose fixer une date précise, depuis la loi sur les biens ecclésiastiques, célébrée par un éventail du musée Carnavalet intitulé : La pompe funèbre du clergé décidée à l'Assemblée nationale le 2 novembre 1789, jusqu'à la loi du 6 avril 1792, qui prohiba tout costume ecclésiastique et supprima toutes les congrégations d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques.

La collection ne comprend plus aucune pièce jusqu'au 9 thermidor ; les événements de cette sombre et tragique période ne prêtaient guère au badinage.

Mais voici deux séries datant évidemment soit de la fin de la Convention, soit plutôt des débuts du Directoire.

La première comprend cinq éventails relatifs à la dépréciation des assignats ; il en a été tiré tant de variantes que ces pièces n'offrent généralement que peu d'intérêt.

L'un de ces éventails sort de l'ordinaire. Sur la face principale, à côté de quelques rares monnaies, on voit un amoncellement de papiers : *assignats* variés, depuis les grosses coupures de 400 livres à la création, jusqu'aux infimes coupures de 25 sols qui ont suivi ; des *promesses de mandat territorial*, des *rescriptions* avec indication de leur *valeur métallique*, des *billets de la caisse patriotique à échanger contre des assignats*, des *billets des maisons de secours*, des titres de l'*emprunt forcé*, des *bons de distribution*, des *patentes spéciales*, des ordres de la *garde nationale sédentaire*, des *laissez-passer du Directoire*, des *cartes de sûreté*, des ordres d'*incarcération à la maison d'arrêt dite Egalité*.

On a voulu donner un résumé des joies de la terrible période que l'on venait de traverser.

Au revers de l'éventail, un joli dessin en grisaille : *Jean qui pleure*, assis devant une table couverte d'assignats qui tombent :

Vous êtes étonné, je m'en aperçois bien,
Qu'avec tant de papier je ne possède rien.

Jean qui rit, auprès de son coffre-fort :

A de certaines gens je ne me suis point fié.
Ce résultat, pour moi, vaut mieux que du papier.

L'autre série ne comprend que des éventails de deuil ; ce ne sont qu'urnes funéraires, larmes, mausolée avec inscriptions : *Mânes plaintifs de l'innocence, apaisez-vous dans vos tombeaux*, portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Ces éventails ont pu servir au bal des Victimes.

Cette mode nous paraît singulière ; elle était dans le goût du temps. Déjà les Constitutionnels avaient fait de nombreuses séries d'éventails avec couplets sur la mort de Mirabeau ; et les Jacobins avaient dansé et chanté avec des éventails consacrés à

leurs premiers martyrs accolés, Marat, Lepelletier, Challié et Barra (le petit tambour).

Avec l'éventail suivant, on pressent le 18 brumaire.

Il est consacré à la campagne d'Italie de Bonaparte, d'après les inscriptions de 32 cartouches, commençant par la *bataille de Montebello, du 21 au 22 germinal an IV*, et finissant par la *paix conclue avec l'empereur, 26 vendémiaire an VI* ; les deux derniers cartouches sont en blanc, et un petit génie, un style à la main, va compléter les inscriptions. L'éventail est donc contemporain de la présentation solennelle de Bonaparte au Directoire, le 10 décembre 1797.

Un général républicain (rien dans ses traits ne rappelle Bonaparte) remet à la France le traité de paix ; la gloire ailée le suit, une palme à la main. Une femme peint le passage du pont d'Arcole.

Le caractère allégorique, le dessin correct et froid rappellent bien l'époque emphatique du Directoire.

Rien du Consulat ; nous arrivons à l'Empire avec le *Couronnement de Napoléon Bonaparte, empereur des Français.*

La composition en est bien intéressante, par le contraste avec la réalité. Au lieu des pompes religieuses du sacre, elle représente le nouvel empereur tenant Joséphine de la main gauche et tendant la main droite sur une colonne-autel enguirlandée de fleurs, tandis que la France lui offre, non la couronne impériale fermée, mais une simple couronne d'étoiles d'or, et qu'un autre personnage lui remet l'épée de la France.

Cette composition n'a certes pas été inspirée par Napoléon. Elle est, sans nul doute, l'œuvre d'un représentant attardé de l'ancien état d'esprit.

L'éventail suivant, consacré au *Mariage de Napoléon et de Marie-Louise*, avec les portraits en buste accolés de l'empereur

et de la nouvelle impératrice, a un caractère officiel ; il est, par suite, peu intéressant.

Il en est tout autrement de l'éventail consacré à la *Naissance du Roi de Rome.*

Marie-Louise est assise, en peignoir et en bonnet ; l'empereur debout, en habit bleu, culotte courte et jabot, le grand cordon en sautoir, lui tient la main. En pendant, le roi de Rome dans son berceau ; à côté et debout, la gouvernante en robe spencer et chérusque, et coiffure à plumes.

Le caractère anecdotique et bourgeois de cette composition, la finesse du dessin rappellent la manière de Boilly.

La destinée devait donner un ironique démenti au dernier couplet de la chanson :

Qui sait combattre et gouverner,
Qui meurt triomphant sur le trône,
Renaît quand il a su donner
Un héritier à la couronne.

On doit signaler que, pas plus sur cet éventail que sur ceux consacrés à la campagne d'Italie, on ne retrouve les traits consacrés de la figure du général Bonaparte ou de l'empereur. Ce n'est que plus tard, semble-t-il, que se fixeront les types légendaires.

L'érudit et dévoué conservateur du musée historique, qui est notre Président, compte mettre prochainement en lumière cette collection jusqu'ici enfouie dans les tiroirs.

Malgré ses lacunes, elle pourra être comparée sans désavantage avec la collection exposée au musée Carnavalet.

Le public la regardera avec beaucoup d'intérêt : les plus ignorants y trouveront une amusante et instructive leçon d'histoire ; l'économiste, le moraliste, l'historien, l'artiste même y trouveront à glaner ; tous y trouveront à penser.

GUILLON.

MARIUS GUEIT

Messieurs,

Vous savez, sans nul doute, quel culte M. Brosset, organiste de la cathédrale de Blois, a voué à sa ville natale qui est à Orléans. Il ne se passe point d'année que cet excellent musicien, qui manie la plume comme le clavier, n'écrive quelque article, aussi littéraire que musical, intéressant notre ville. Ce furent longtemps des motets ou quelque pièce mélodique à l'honneur de Jeanne d'Arc. C'est la troisième année, à ma connaissance, que, mettant à profit des notes patiemment amassées, il s'emploie cette fois à retracer, dans des notices brèves, mais remplies de faits, la vie, les exemples et les œuvres de quelque musicien orléanais.

L'an dernier, il s'agissait d'un ancien maître de chapelle de la cathédrale ; aujourd'hui, son héros, c'est un organiste de Saint-Paterne, Marius Gueit, qui tint la tribune de 1832 à 1840. Gueit était aveugle. Ses semblables sont nombreux et experts dans cet art. Il jouait néanmoins et de l'orgue et du violoncelle. Il composait aussi, et de ses œuvres beaucoup sont restées et peuvent se montrer en exemple. Il était lié avec les musiciens d'alors, les Salesses et les Tournaillon, et c'est un des mérites de cette brochure de faire revivre ce petit monde musical orléanais d'alors.

M. Brosset, Messieurs, vous dédie cette piécette comme les autres. Je vous propose de l'en remercier.

Émile Huet.

CONDILLAC DANS L'ORLÉANAIS

Le Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme (année 1905, 154e livraison) contient un intéressant travail anonyme intitulé : « *Notes historiques sur la famille Bonnot et sur la Succession de Condillac.* » L'illustre auteur du *Traité des Sensations* ayant fini ses jours près de Beaugency, au château de Flux, et reposant encore aujourd'hui dans le cimetière de Lailly, il semble utile de signaler les recherches de l'auteur dauphinois sur un des membres de la Société royale d'agriculture d'Orléans à la fin du dix-huitième siècle.

Gabriel Bonnot, vicomte de Mably, écuyer, conseiller du roi, secrétaire de la chancellerie près le Parlement de Grenoble, ayant acheté en 1720 la terre de Condillac, mourut en 1727, laissant cinq enfants, dont l'abbé de Mably, mort en 1785 et l'abbé de Condillac, plus jeune de cinq ans, mort en 1780. Leur frère aîné, Jean Bonnot de Mably, prévôt de la maréchaussée du Lyonnais, mort vers 1768, avait eu huit enfants. La dernière, Antoinette-Jeanne, avait épousé, en 1755, Jean-Pierre-Marie Métrat de Rouville, seigneur de Sainte-Foy l'Argentière. Assez malheureuse en ménage, elle eut avec son mari un long procès de séparation, qui ne se termina à Lyon qu'en 1771. Condillac, qui l'affectionnait particulièrement, la recueillit et lui donna, en 1773, une somme de 75,000 livres, pour acheter la terre de Flux, paroisse de Saint-Firmin, au bailliage de Beaugency, et il vécut le plus souvent près d'elle, sauf quelques séjours à Paris, jusqu'au 3 août 1780, jour de sa mort.

Sa succession donna lieu à de nombreuses contestations, par-

ticulièrement de la part d'un des neveux déshérités, père de Mme de Sainte-Foy, François-Paul-Marie Bonnot, aidé par son oncle François Bonnot de Saint-Marcellin. Finalement, le château et la terre de Flux restèrent à la nièce de Condillac, dont la fille unique, Benoîte Métrat de Sainte-Foix, épousa, en 1782, Louis-Joseph de Bodin de Boisrenard, officier au régiment de Guyenne, dont elle n'eut qu'un fils, Pierre-Elisabeth de Bodin de Boisrenard, marié, en 1812, à Euphrasie Roussel de Courcy et mort en 1870, à Orléans.

B. de P.

Ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1905.

I. — DONS DE L'ÉTAT.

Gazette des Beaux-Arts, année 1905.

— *Chronique des Arts et de la Curiosité*, année 1905.

— *Revue historique*, année 1905.

— *Musée Guimet : Revue de l'histoire des religions*, novembre-décembre 1904, janvier-octobre 1905. — *Bibliothèque de vulgarisation*, t. XVI.

— *Annales*, 1904, t. XVI. *Le culte et les fêtes d'Adonis-Thammouz dans l'Orient antique*, par Charles Vellay.

— *Annales*, 1905, t. XVII. *Le Nepal*, 1er vol., et t. XVIII, 2e vol.

— *Revue archéologique :* janvier-août 1905.

— *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, t. IV. 4e liv., par Robert de Lasteyrie, avec la collaboration d'Alexandre Vidier.

— *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, 1902-1903.

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* ; 3e livr. 1904, 1re livr. 1905.

— *Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique :* 3e et 4e livr. 1904, 1re et 2e livr. 1905.

— *Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité, des membres des commissions qui s'y rattachent et de la commission des documents économiques*, etc.

— *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*

— *Section des sciences économiques et sociales.* Années 1903 et 1904. *Congrès des Sociétés savantes* de 1904 tenu à Paris.

— *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France* : t. XXXVII, Tours, 2e partie, 1905.

— *La Romania* : 1905, nos 133, 134, 135.

II. — DONS ET HOMMAGES.

Alluard. — *De la fondation de l'Observatoire du Puy-de-Dôme.*

Auvray (Lucien). — *Inventaire d'une collection de lettres de cardinaux des XVIe et XVIIe siècles* (manuscrits italiens 1183-1184 de la Bibliothèque nationale). Extrait de la *Revue d'histoire diplomatique*, Paris, 1905.

— *Un Poème rythmique et une lettre d'Étienne de Tournai* (*Mélanges* Paul Fabre. *Études d'histoire du moyen âge*).

— *Un Recueil de pièces sur l'abbaye de Rozoi-le-Jeune*, Fontainebleau, 1905.

Baguenault de Puchesse (Cte G.). — *Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans*, 1816-1900. Orléans, librairie Herluison, 1905.

— *Lettres de Catherine de Médicis*, 1586-1588. Imp. nationale, 1905.

Baillet (Jules). — *Notice biographique sur Auguste Baillet, égyptologue français.* Paris, Ernest Leroux, éditeur.

Beaucorps (Charles de). — *L'administration d'André Jubert de Bouville, intendant d'Orleans*, 1694-1709. École nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1905. (Extrait). Mâcon, imprimerie Protat frères, 1905.

Brosset (Jules). — *Charles Hérissé, chanoine honoraire de l'Eglise d'Orleans, maître de chapelle de la cathédrale* (1904).

— *Marius Gueit, professeur de musique à l'Institut des jeunes aveugles, organiste de l'église Saint-Paterne d'Orléans*, 1808-1865. Orléans, imprimerie Paul Pigelet, 1905.

Christian, directeur de l'Imprimerie nationale. — *Origines de l'imprimerie en France.* Conférences faites les 25 juillet et 17 août 1900. Paris, 1900.

Dujardin (A.). — *Liens de magie ourdis par l'archange par le diable, pour ressusciter en sortant des enfers. Chroniques de l'Orléanais et de l'Estampois, tirées de la Loire, de la Juine.* Etampes, 1905.

Fourché (Paul). — *L'architecture du Sud-Ouest de la France*, nos 5 et 6, décembre 1904-janvier 1905.

— *Rapport du Comité girondin d'art public.*

Hazard (Paul). — Société de géographie du Cher, t. Ier, *Bulletin*, 1902-1904. Bourges, imprimerie Sire, 1904.

Herluison. — *Les anciennes tapisseries des hospices d'Orléans aliénées en 1904.* Orléans, 1905.

— Portraits de M. C. Tollet, ingénieur-architecte, eau-forte par Ruet.

— *Note sommaire sur la Librairie ou salle des Thèses de l'Université de lois d'Orléans.* Orléans, lib. Herluison, 1905.

Herluison et P. Leroy. — *Deux sculpteurs parisiens, les Gois*, 1731-1836. Paris, Plon, 1904.

Leroy (P.-A.). — *Une famille d'autrefois : de boucher à général.* 1905.

Piel (Léon-Paul). — *Les Melcion d'Arc.* Documents généalogiques inédits pour servir à l'histoire de la famille d'Arc, avec une préface du chanoine Debout. Librairie Hazé, Paris.

Prou (M.). — *Concession des coutumes de Lorris aux habitants de Nibelle en 1174.* Extrait de la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger*. Librairie Larose et Forcel, Paris.

Soyer (Jacques). — *Etude critique sur le nom et l'emplacement de deux* oppida *celtiques mentionnés par César* Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive du ministère de l'Instruction publique*, 1904.

— *Rapport sur le service des archives départem. du Loiret*, 1904.
— — — — — 1905.
— — — — *du Cher*, 1897.
— — — — — 1898.
— — — — — 1899.
— — — — — 1900.
— — — — — 1901.
— — — — — 1902.
— — — — — 1903.

— *Description de six monnaies et médailles intéressant le Berry*, dont deux trouvées à La Chapelle-d'Angillon et une à Saint-Florent, 1898.

— *Un faux diplôme carolingien, attribué tantôt à Louis le Débonnaire et tantôt à Louis le Bègue, concernant l'abbaye de Dèvre, près de Vierzon*, 1898.

— *Analyses des actes de Charles VII, conservés dans les Archives départementales du Cher* (*1898*).

— *Notes sur la famille de Jean de Village*, neveu de Jacques Cœur (1900).

— *Etude sur trois documents apocryphes des Archives départementales du Cher* : Charte de Gontran ; Testament de sainte Eustaliode ; acte de transfert du monastère de Dèvre (1900).

— *Donation par Charles VII à Jean Stuart des terres de Concressault et d'Aubigny-sur-Nère* (1899).

— *Documents inédits sur Jean Boucher*, peintre berruyer (1902).

— Une subdivision administrative du *Pagus Bituricus*, sous le règne de Hugues Capet : *La vicaria Ernotrensis* (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive du Ministère de l'Instruction publique*, 1902).

— Actes inédits au nom de Jean de Luxembourg et de Béatrice, roi et reine de Bohême, 1340-1342 (1903) (Extrait du *Bulletin historique et philologique* du Ministère de l'Instruction publique (1902).

— *Les actes des souverains antérieurs au XVe siècle*, conservés dans les Archives du Cher (abbaye de Saint-Satur-sous-Sancerre et abbaye de N.-D. de Fontmorigny, 1er et 2e fasc. (1903-1905).

— *Note sur une inscription de l'hôtel Lallemant, XVIe siècle* (1903).

— *Les Fossata Romanorum du Castrum Bituricense* (1903).

— Documents inédits sur le séjour à Bourges de divers artistes au service de Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne (1904).

— Deux documents inédits sur le premier imprimeur de Bourges, Jean Garnier, 1543 (1904).

— *Le relâchement de la discipline dans l'abbaye de Saint-Satur-sous-Sancerre au XVIe siècle* (1899).

— *Etude sur la communauté des habitants de Blois jusqu'au commencement du XVIe siècle* (1894).

— *Comptes des recettes et dépenses de la ville de Blois en 1404* (1900).

— *Les Bretons à Blois à la fin du Ve siècle* (1903).

— *Un saint du Blésois, Victor, évêque du Mans* (1903).

— *Un fragment des capitulaires de l'empereur Louis le Pieux, 814-840* (Extrait du *Bulletin historique et philologique du Ministère de l'Instruction publique*, 1903.)

— Etude critique sur le nom et l'emplacement de deux *oppida* celtiques, mentionnés par César dans les *Commentarii de Bello gallico* (1905) (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*).

— Trois nouveaux documents inédits sur Jean Boucher, peintre berruyer (1905).

Spoelberch de Lovenjoul (vicomte de). — La genèse d'un roman de Balzac : *Les Paysans*, lettres et fragments inédits. Paris, Hollendorff, 1901, in-8°. L'un des 55 exemplaires numérotés tirés sur papier de Hollande.

Taconet (Maurice). — *Un poète de clocher : Edouard Toutain-Mazeville*. Le Havre, imp. Micaux, 1904, gr. in-8°.

Tricot (Jérôme-Lucien). — Recueil de brochures sur l'Archéologie, l'histoire ou les institutions orléanaises, publiées de 1841 à 1855 (Ce recueil a été constitué par M. J. Tricot, conseiller municipal et ancien consul à Orléans, père du donateur).

Herluison (Mme), en souvenir de son mari, a offert à la Société : le *Glossaire archéologique*, de Gay, 1er volume, et une collection de nombreux volumes reliés des *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.

Saint-Etienne (Chambre de commerce de). — *Les industries stéphanoises aux expositions.* — *Notice historique*, par L.-J. Gras, publiée par la Chambre de commerce à l'occasion de l'exposition de Saint-Etienne.

— L.-J. Gras, *Historique de l'armurerie stéphanoise.*

III. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ÉCHANGES)

Agen. — *Revue de l'Agenais.* — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, n° 1, 32e année, janvier-août 1905.

Aix. — *Annales des Facultés de Droit et des lettres d'Aix*, t. Ier, fasc. 1, 2, 3, 1905.

Albi. — *Revue du département du Tarn*, années 1904, n° 6, 1905, nos 1, 2, 3, 4. - Table des 25 premières années.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie. — *Bulletin :* année 1904, 1er, 2e, 3e, 4e trim.

Angers. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts. — *Mémoires* : t. V, VI, VII, 5e série, 1904.

Angoulême. — Société archéologique de la Charente. — *Bulletin* : 7e série, t. IV, 1903-1904.

Autun. — Société Eduenne. — *Mémoires*, nouvelle série, t. XXXII, 1904.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Bulletin :* t. LVII, 1904.

Avallon. — Société d'études d'Avallon, 45e année, 1904.

Avignon. — Académie de Vaucluse : *Mémoires* : 2e série, 2e, 3e, 4e liv., 1904 ; 1er, 2e, 3e liv., 1905.

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. — *Mémoires* : t. XIX, 1re partie, 1904.

Belfort. — Société d'émulation. — *Bulletin*, n° 24, 1905.

Besançon. — Société d'émulation du Doubs. *Mémoires*, 7e série, t. VII, 1902, t. VIII, 1903-1904.

Bordeaux. — Société archéologique, comptes rendus, t. XXIV, 1er et 2e fasc., t. XXV, 1er et 2e fasc., 1904.

Bourg. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales* : janvier-juin 1905.

Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher. *Mémoires* : 4e série, t. XIX, 1904.

— Société de géographie du Cher. *Bulletin trimestriel*, 3e année, 1904-1905, 1er et 2e fasc.

Brives. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. — *Bulletin* : t. XXVI, 1904, 4e liv., t. XXVII, 1905, 1er, 2e, 3e liv.

Caen. — Société française d'archéologie. — Congrès archéologique de France, LXXIe session, tenue au Puy, en 1904.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et littéraire du Lot. — *Bulletin*, t. XXIX, 1904, 1er, 2e 3e et 4e fasc.

Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, science et arts de la Marne. — *Mémoires* : 2e série, t. VI, 1902-1903, 1re partie, t. VII, 1903-1904, 2e partie.

Chalon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie. — *Mémoires* : 1905, 2e série, t. I, 1re partie.

Chambéry. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. — *Mémoires et documents* : t. LXIII (2e série, t. XVIII), 1er fasc. 1905.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir — *Mémoires* : t. XIV, 1er et 2e fasc. 1905. — *Procès-verbaux*, t. XI, 11e et 12e fasc., t. XII, 1er fasc., 1905.

— La Bibliothèque municipale de Chartres. — La Bibliothèque de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Renseignements préliminaires par M. Langlois, Chartres, imp. Durand.

Châteaudun. — Société Dunoise. — *Bulletins* : nos 139, 140, 141, 142, 143, 1905.

Châteauroux. — *Revue du Berry et du Centre*, 33e année, novembre 1904, 34e année, janvier-décembre 1905.

Château-Thierry. — Société archéologique et historique. *Annales* : années 1903 et 1904.

Constantine. — Société archéologique. *Recueil des notices et mémoires*, année 1904, 38e vol. (7e vol. de la 4e série).

Dax. — Société de Borda, — *Bulletin* 1904, 4e trimestre ; 1905, 1er, 2e et 3e trimestres.

Dijon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — *Mémoires*, 1903-1904, t. IX.

Epinal. — Société d'émulation des Vosges. — *Annales :* 80e année, 1904, LXXXIe année, 1905.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais. — *Annales* : 1904, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres ; 1905, 1er, 2e et 3e trimestres.

Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes. — *Bulletins* : 1904, 3e et 4e trimestres ; 1905, 1er, 2e et 3e trimestres.

Granville. — *Bulletin* périodique de la Société d'études historiques et économiques, année 1905, n° 1.

Grenoble. — Académie Delphinale. — *Bulletin*, t. XVIII, 1904.

Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. — *Mémoires :* 2e série, t. IX, 2e partie, 1904.

Le Havre. — Société havraise d'études diverses. — *Recueil :* 1903, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres ; 1904, 1er trimestre.

Langres. — Société historique et archéologique de Langres. — *Bulletins* : 1905, nos 70 à 73.

Lille. — Commission historique du département du Nord, t. XXVI, 1904.

Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin. — *Bulletins* : t. LIV, 2e liv., 1905 ; t. LV, 1re liv.

Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique. *Bulletin trimestriel :* 1905, janvier-février, mars-avril-septembre.

— *Mémoires* de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts, 3e série, t. VIII, 1905.

— *Bulletin* historique du diocèse de Lyon : 1905, nos 31 à 35.

Mâcon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres. *Annales*. 3e série, t. VII, 1903.

Le Mans. — *Revue historique et archéologique du Maine* : t. LV, 1904, 1er semestre, t. LVI, 1904, 2e semestre.

— Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. *Bulletins* : 2e série, t. XXXI et t. XXXII, 1er fascicule, 1905-1906.

Marseille. — Société archéologique de Provence. *Bulletins* : 1904, n°s 3, 1905, n° 4.

Marseille — Société de statistique. Répertoire des travaux : t. XLVI, 2e de la 10e série, 1re partie, 1904.

Montauban. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne. *Bulletins* : t. XXXI, 1903, t. XXXII, 1904, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

Montbéliard. — Société d'émulation de Montbéliard. *Mémoires* : t. XXXI, 1904.

Montbrison. — *La Diana. Bulletin* : t. XIV, 1904, n°s 3, 4 ; 1905, n°s 5, 6, 7.

Moulins. — Société d'émulation du département de l'Allier, t. X, 1902, t. XI, 1903, t. XII, 1904.

Nancy. — Société d'archéologie de Lorraine. — *Mémoires* : t. LIV, 1904.

— *Mémoires* de l'Académie de Stanislas, 1904-1905, 6e série, t. II.

Nantes. — Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. *Annales* : 8e série, t. V, 1904.

— Société archéologique. *Bulletin* : 1904, 2e semestre ; 1905, 1er semestre.

Nevers. — Société nivernaise des sciences et arts. — *Bulletins* : 3e série, t. X, 1904, 4e fascicule.

Nice. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes. *Bulletin*, 1905 : n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

Nîmes. — Académie de Nîmes. *Mémoires* : 7e série, t. XXVII,

Noyon. — Comité archéologique et historique de Noyon. — Comptes rendus et *Mémoires*, t. 1er (2e édition 1898), t. XI, XII, XIII, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX.

— Bibliographie noyonnaise, par René Pagel. Auch, Imprimerie Léonce Cocharaux, 1903.

— Inscriptions tumulaires de l'église N.-D. de Noyon, par M. A. Boulongne (Noyon, 1876).

Orléans. — Préfecture du Loiret. — Usages locaux du Loiret, Orléans, librairie Herluison, 1905. — Conseil général du Loiret. — Rapport du préfet et procès-verbaux de la session ordinaire d'août 1904 et de la session extraordinaire d'octobre 1904 (Orléans, 1904).

Orléans. — Académie de Sainte-Croix. *Mémoires* : t. XI, 1er fascicule, 1905.

— *Annales religieuses* du diocèse d'Orléans, année 1904.

— Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, t. 5, n° 1, 1er sem. 1905.

Paris. — Société des antiquaires de France. — *Mémoires* : t. LXIV, 1903. — *Bulletins* 1904.

— *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, septembre-décembre 1904, janvier-août 1905.

— *Analecta Bollandiana*, t. XXIV, 1905, fasc. 1, 2, 3, 4.

— *Revue des études grecques* : 1904, nos 76, 77, 78 ; 1905, nos 79, 80.

— Académie des inscriptions et belles-lettres. *Compte rendu* des séances : novembre-décembre 1904, janvier-août 1905.

— Société de l'histoire de France. *Annuaire-Bulletin*, 1904.

— *Revue épigraphique* : t. V, septembre 1904 à mars 1905.

— *Bulletin du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements*, n° 28.

Pau. — Société des sciences, lettres et arts. — *Bulletins* : t. XXXII, 1904.

Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest. — *Bulletins* : 1904, 4e trimestre ; 1905, 1er et 2e trimestres.

— Société des antiquaires de l'Ouest. — *Bulletins* et *Mémoires*, t. XXVIII de la 2e série, année 1904.

Périgueux. — Société archéologique et historique du Périgord. *Bulletins* : t. XXXII, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons, 1905.

Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. — *Mémoires et procès-verbaux*, 1902-1903, t. XII.

Reims. — Académie nationale de Reims *(Travaux de l')* : 115e volume, 1905.

Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. *Bulletins et Mémoires* : t. XXXIV, 1905.

Rochechouart. — Société des amis des sciences et des arts. — *Bulletin* : t. XIV, nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, 1905.

Rouen. — Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, 1905, t. XIII, 2e livraison.

— Académie des sciences, belles lettres et arts de Rouen. Précis analytique des travaux de l'Académie pendant l'année 1903-1904.

Saint-Dié. — Société philomatique vosgienne. — *Bulletin* : t. XXX, 1904-1905.

Saintes. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XXV, 1re, 2e, 4e 5e et 6e livraisons, 1905.

— Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, t. XVI, 1903, 9e, 10e et 11e livraisons, t. XVII, 1re et 2e livraisons ; 1905, titre et table du t. XVI.

Saint-Omer — Société des antiquaires de la Morinie. — *Bulletin* année 1904, 212e et 213e livraisons.

— Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde, par Justin de Pas (Saint-Omer), 1905.

Senlis. — Comité archéologique. — *Comptes rendus et Mémoires* : 4e série, t. VI, 1903.

Sens. — Société archéologique. *Bulletins* : t. XXI, 1er fasc., 1904.

— *Flore du Sénonais*, par Constant Houlbert. Sens, 1901.

— *1814, Sièges de Sens*, par Joseph Perrin. Sens, 1901.

— *Cartulaire du chapitre de Sens*, par l'abbé Chartraire, 1904.

Sousse. — Société archéologique. — *Bulletin* n° 4, 2e série, 1904.

Toulouse. — Société archéologique du midi de la France. *Bulletin* : nouvelle série, n° 33, 1904.

Toulon. — Académie du Var. — *Bulletin* : t. LXXII, 1904.

Tours. — Société archéologique de la Touraine. — *Bulletins* : 1904, 4e trimestre ; 1905, 1er, et 2e trimestres.

Troyes. — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube. — *Mémoires* : t. LXVIII, 1904.

Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. — *Bulletin* : nos 150, 151, 1904 ; 152, 153, 154, 155, 1905.

Vannes. — Société polymatique du Morbihan. — *Mémoires*, 1904, fasc. 1 et 2.

Vendôme. — Société archéologique du Vendômois. — *Bulletin* : t. XLIII, 1904.

Versailles. — Commission des antiquités et des arts. Commission de l'inventaire des richesses d'art. — 24e et 25e vol., 1904 et 1905.

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'archéologie de Belgique. — *Bulletin* : 1904, nos 1, 2, 3 et 4 ; 1905, nos 1, 2, 3, 4.

Bari. — *Giornale araldico-genealogico-diplomatico*, 1905, nos 1, 2, 3, 4, 5.

Bruxelles. — *Revue belge de numismatique*, 1905, 61e année, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons.

— Société d'archéologie. *Annales* : t. XIX, 1re et 2e livraisons. — Annuaire 1905.

Ceara (Fortaleza, Brésil). — *Revista trimensal do Instuto do Ceara Sol a Direcçao do Barao de Studan*, t. XIX, 1er et 2e trim. 1905.

Gand. — Société d'histoire et d'archéologie. *Annales* : 1905, t. VI, 1er fascicule. — *Bulletins* : 1905, nos 1-7.

— *Inventaire archéologique de Gand* : fascicule 38, 1905.

Genève. — Société de géographie. Le *Globe*, journal géographique. *Bulletin* : t. XLIV, nos 1 et 2. — *Mémoires* : t. XLIV, 1905.

— *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1904, t. VIII, 2e liv.

— *Bulletin de l'Institut national génevois*, t. XXXVI, 1905.

— Société d'histoire et d'archéologie. *Bulletin*, t. II, 9e liv., 1904.

Helsingfors. — *Suomen Museo. Finskt Museum*, n° 11, 1904.

— *Journal des antiquités finnoises*, n° XXIII.

Liège. — Institut archéologique. *Bulletin* : t. XXXIV, 1er et 2e fasc., 1904.

Lund. — *Acta Universitatis Lundunsis*, t. XXXIX, 1903.

Manila. — *Negritos of Zambales by William allan Reed*, 1 vol. 1904.

— *Department of the Interior Ethnological Survey publications*, vol. I *The Bontoc Igorot by Albert Ernest Jenks*, Manila, 1905.

Mexico. — Société scientifique. — *Mémoires et Revue* : 1903, nos 11-12 ; 1904, nos 1-4, 5-8, 9-10.

Namur. — Société archéologique : *Annales* : t. XXV, 1re livraison ; t. XXVI, 1re livraison.

New-York. — Bibliothèque publique. *Bulletins* : t. IX, 1905, nos 1-11.

Praze. — Pannàtky archaeologické a mitopisné : 1904, nos 3, 4.

— *Bericht über das Museum des Königreiches Böhmen für das Jahr*, 1901, 1902, 1903, 1904.

Saint-Pétersbourg. — *Atlas zu Bemerkungen*, 1895.

Stockholm. — *Sveriges offentliga bibliotek Stockolm, Upsala, Lund, Göteborg*. Accessions-Katalog, 1902.

— *Meddelanden fran Nordiska Museet*, 1903.

Washington. — Smithsonian Institution. *Annual report*, 1903,

— *Annual report of the bureau of American ethnology*, 1899-1900, 1900-1901, part. I, part. II, 1903.

— Extraits des publications de l'Institut, 1904, 12 fasc.

V. — ABONNEMENTS, ACQUISITIONS.

Société de secours aux blessés.

Société artistique des monuments de la Loire. — *Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1903*. Imp. I. Lievens, Saint-Maur, Seine, 1905.

Bulletin de la Société bibliographique, 1905.

Revue de Loir-et-Cher : novembre-décembre 1904 ; janvier-octobre 1905.

Touring-Club de France. — *Sites et monuments : l'Orléanais, Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher*, 1903.

Orléans. — Imprimerie Paul Pigelet.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XIV. — N° 184.

PREMIER TRIMESTRE DE 1906

LISTES

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er MAI 1906

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

Le Général commandant le 5e Corps d'armée, à Orléans.
Le premier Président de la Cour d'appel d'Orléans.
Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
L'Évêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.
Le Maire d'Orléans.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

1 Delisle (Léopold), ✻ G. C., membre de l'Institut, rue de Lille, 21, Paris. 1859

2 Picot (Georges), ✻, membre de l'Institut, secrétaire général de l'Académie des Sciences morales et politiques, rue Pigalle, 54, Paris. 1883

3 Lasteyrie (le comte R. de), ✻, membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris. 1885

4 Maspéro, ✻ O., membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, avenue de l'Observatoire, 24, Paris. 1888

5 Meyer (Paul), ✻ O., membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, 16, avenue de La Bourdonnais, Paris. 1893

6 Jouin (Henry), ✻, 6, rue Garancière, Paris. 1893

7 Lafenestre (Georges), ✻ O., membre de l'Institut, Conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, avenue Lakanal, 5, Bourg-la-Reine (Seine) 1895

8 Hanotaux (G.), ✻ O., ancien ministre des affaires étrangères, membre de l'Académie française, 258, boulevard Saint-Germain, Paris. 1898

9 Guiffrey (Jules), ✻ O , administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, avenue des Gobelins, Paris. 1899

10 Lemaitre (Jules), ✻ O., membre de l'Académie française, 39, rue d'Artois, Paris. 1899

11 Prou (Maurice), ✻, professeur à l'école des Chartes, 51, rue des Martyrs, Paris. 1900

12 Alluard ✻ O., doyen honoraire de la Faculté des Sciences à Clermond-Ferrand (Puy-de-Dôme). 1903

13 Goyau (Georges), ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole de Rome, rue Pierre-Charron, 12, à Paris. 1904

14 Masson (Léon), ✻ O., ingénieur, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, rue Alphonse-de-Neuville, 22, à Paris. 1904

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

MM.

1 BASSEVILLE, avocat, ✿, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860

2 VIGNAT (Gaston), ✿, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des Travaux historiques. 1860

3 BEAUCORPS (Vicomte Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868

4 BAGUENAULT DE PUCHESSE (Le comte Gustave), docteur ès lettres, correspondant de l'Institut, président de la Société de l'Histoire de France, membre du Comité des travaux historiques, de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869

5 COCHARD (l'Abbé), chanoine titulaire, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873

6 BAILLET, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

7 BAILLY, ✻, ✿ I., professeur honoraire de l'Université, correspondant de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

8 RAGUENET DE SAINT-ALBIN (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879

9 DUMUYS (Léon), conservateur du Musée historique et du Musée de Jeanne d'Arc, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1880

10 POMMIER (Alexandre), juge d'instruction au Tribunal civil d'Orléans, conservateur des estampes du Musée de peinture d'Orléans. 1882

11 CHARPENTIER (Le Comte Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions.

MM.

12 O'Mahony (Le comte), ✠, ancien vice-président du Conseil de Préfecture du Loiret. 1889

13 Guillon (Paul), ✠, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, conservateur adjoint du Musée historique, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893

14 Jarry (Eugène), archiviste-paléographe, lauréat de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893

15 Huet (Émile), avocat à la cour d'Appel d'Orléans. 1894

16 Jacob (Georges), bibliothécaire-adjoint de la ville d'Orléans. 1895

17 Didier (Albert), conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895

18 Vacher, Docteur-médecin, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1896

19 Breton (Auguste), Avocat à la Cour d'appel d'Orléans. 1898

20 Garsonnin, Docteur en médecine, conservateur-adjoint du Musée d'histoire naturelle d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1899

21 Fougeron (P.-E.), membre de la Société française d'archéologie. 1901

22 Lepage (E.), ✠, adjoint au Maire d'Orléans. 1901

23 Iauch (l'abbé Pierre), professeur d'histoire au Petit Séminaire de Sainte-Croix, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1902

24 Jarossay (l'abbé), aumônier du Pensionnat Saint-Euverte d'Orléans, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1903

25 Simon, (Gabriel), ✠, Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans. 1903

26 Larcanger (E.), ✠ I, professeur de dessin au lycée. 1904

27 Soyer (Jacques), ✠, archiviste du Loiret, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. 1905

28 Brédif (Emile), avocat à la Cour d'Appel d'Orléans. 1905

29 Beaucorps (Charles de), ancien élève de l'Ecole des Chartes. 1905

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

MM.

1 COURCY (marquis de), ✻ O., ancien conseiller général du Loiret, lauréat de l'Académie française, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret). 1867

2 HARCOURT (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue Saint-Dominique, 36, Paris. 1876

3 DEBROU (Paul), conseiller général du Loiret, 10, avenue d'Eylau, Paris, et château du Mazuray, Menestreau (Loiret). 1884

4 AUVRAY (Lucien), ✪ I., bibliothécaire au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1886

5 MUNSCH, notaire à Sully-sur-Loire. 1901

6 ROCHETERIE (Maxime de la), lauréat de l'Académie française, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans. 1901

7 CHEVRIER, (Pierre), 61, avenue Kléber, Paris 1903

8 DESLANDRES (H.), ✻, ✪ I., membre de l'Académie des Sciences, astronome à l'observatoire de Meudon, 21, rue de Téhéran et 56 *bis*, rue des Gardes, Bellevue, près Paris. 1903

9 DEBOUT (l'abbé), chanoine d'Arras, rue des Louez-Dieu, 9 *bis*, à Arras (Pas-de-Calais). 1905

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

MM.

1 REY (baron), ✻, ✪ I., membre de la Société des Antiquaires de France, rue de Vigny, 1, Paris. 1869

MM.

2 Ruelle, ✻, ✪ I., conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1869
3 Loreau, ✻, ancien député, conseiller général du Loiret, Briare (Loiret). 1874
4 Martellière, ✪, ancien magistrat, Conservateur du musée à Pithiviers. 1875
5 Morillon, rue Hauteville, 78, Paris. - - - 1876
6 Felice (Paul de), pasteur, à Montmorency, 62, rue des Chesneaux (Seine-et-Oise). 1876
7 Chagot (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878
8 Bonnardot, ✪ I., archiviste-paléographe, aux Charmettes, près Verdun (Meuse). 1879
9 Sainsot, chanoine de Chartres, à Chartres (Eure-et-Loir). 1882
10 La Croix (le R. P. de), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des travaux historiques, Poitiers (Vienne). 1882
11 Lanéry D'Arc (Pierre), magistrat à Bayonne (Basses-Pyrénées). 1882
12 Stein (Henri), ✪ I, archiviste aux Archives nationales, secrétaire-trésorier de la Société historique du Gâtinais, rue Gay-Lussac, 38, Paris. 1884
13 Foucher-Veillard, rue du Commandant-Arago, 22, Orléans. 1885
14 Guignard (Ludovic), vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, Chouzy, près Blois. 1885
15 Porcher (l'abbé R.), docteur en théologie, chanoine titulaire, Blois. 1886
16 Prévost (Alfred), curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (Loiret). 1886
17 Pigelet (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887
18 Quévillon, O. ✻, ✠, ✪, général de brigade adjoint au gouverneur de Maubeuge, membre de la Société française d'archéologie. 1888
19 Dutertre, curé d'Epieds (Loiret). 1888
20 Bernois, curé de Jouy-le-Potier (Loiret). 1888
21 Hauvette (Amédée), ✻, ✪ I., professeur adjoint à la Faculté des Lettres, lauréat de l'Institut, rue Racine, 28, Paris, VIe. 1888
22 Besnard, curé de Chevilly (Loiret). 1889

MM.

23 Colas de la Noue, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'Angers, 36, boulevard de Saumur, à Angers. 1890

24 Champault (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire. 1890

25 De Beaucorps (Le baron Adalbert), ✻ ancien officier, château de Reuilly, Chécy (Loiret). 1891

26 Jovy, ✪ I., professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François, président de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. 1892

27 Larnage (baron de), maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892

28 Devaux (Jules), ✪ I., avoué à Pithiviers. 1892

29 Hardel, curé-doyen de Droué (Loir-et-Cher). 1893

30 Surcin (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895

31 Dufour, ✪ I., conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil (Seine-et-Oise). 1895

32 Tartarin, ✪, docteur en médecine à Bellegarde (Loiret) 1896

33 Delaygue (A.), Inspecteur des forêts à Blois (Loir-et-Cher). 1898

34 Croy (Joseph de), Archiviste-paléographe, Montaut (Loir-et-Cher). 1898

35 Bazonnière (Ernest de), maire de Jouy-le-Potier château de Cendray (Loiret). 1898

36 Mercier de Lacombe (Bernard), archiviste-paléographe, cité Vanneau, 5, Paris. 1902

37 Tricot (Jérôme-Lucien), avocat, 28, rue de Berlin, Paris, et rue de l'Oriflamme, 2, Orléans. 1902

38 Lefèvre-Pontalis (Eugène), directeur de la Société française d'archéologie, 13, rue de Phalsbourg, à Paris. 1902

39 Malleissye (comte Conrad de), 72, rue de Lille, Paris. 1902

40 Lefèvre-Pontalis (Germain) secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, Paris. 1903

41 Fourché (Paul), conservateur adjoint correspondant du Musée de peinture d'Orléans, membre de la Société française d'archéologie, secrétaire général du Comité girondin d'art public, rue Ducau, 21, Bordeaux. 1903

42 Baillet (Jules), agrégé de l'Université, professeur au lycée d'Angoulême, rue d'Illiers, 35, à Orléans. 1903

43 Leroy (Paul), ✪, correspondant du comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Jargeau (Loiret). 1904

44 Contenson (Louis de), ancien officier d'état-major, membre de la Société de l'Histoire de France, 53, avenue Montaigne, Paris. 1904

MM.

45 Claye (Henri), notaire à La Chapelle-la-Reine (Seine-et Marne). 1904
46 Pagnerre (Louis), villa Dupleix, à Arcachon (Gironde). 1905
47 Rapine (Henri), architecte diplômé du gouvernement, rue du Montparnasse, 11, à Paris. 1905
48 Fouquet (Emile), ✻ ✪ I., directeur du *Magasin pittoresque*, rue de Vaugirard, 53, Paris. 1905
49 Tranchau (Paul) ✻, trésorier-payeur général à Amiens. 1905
50 Lorin (Charles), peintre verrier, à Chartres. 1905
51 Bichet (Albert), château de la Pailletterie, à Amilly, près Montargis (Loiret). 1905
52 Lemerle (l'abbé), chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris. 1905
53 Dufay (Pierre), ✪ I., avocat, conservateur de la Bibliothèque de Blois. 1905
54 Jarry (André), La Boutinière par Ecueillé (Indre), et rue Edouard-Detaille, 4, à Paris. 1905
55 Depréaux (Albert), villa des Carrières, rue de la Bourie-Rouge, 9, Orléans. 1906

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1 Tocilescü, professeur à la Faculté des lettres de Bucarest, vice-président de l'Académie roumaine et ancien sénateur, à Bucarest (Roumanie). 1893
2 Grabinski (Le Comte Joseph), Palazzo Ercolani, 45, via Mazzini, Bologne (Italie). 1898
3 Lœffler, ancien professeur à l'Université d'Upsal, à Djursholm, près Stockholm (Suède). 1904
4 Brate (Erick), professeur au Lycée de Stockholm, 11, Nytorgsgaten, à Stockholm (Suède). 1904
5 Spoelberch de Lovenjoul (Vicomte de), ✻ O., 41, boulevard du Régent, à Bruxelles (Belgique). 1905
6 Lowel (Francis), avocat à Boston (Etats-Unis). 1905

VII

SOCIÉTÉS, UNIVERSITÉS ET BIBLIOTHÈQUES EN RELATIONS D'ÉCHANGE AVEC LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1 Abbeville. — Société d'Émulation.
2 Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3 Aix. — Annales des Facultés de Droit et des Lettres.
4 Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.
5 Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
6 Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
7 Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
8 Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
9 Arras. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.
10 Autun. — Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts.
11 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
12 Avallon. — Société d'Études.
13 Avignon. — Académie de Vaucluse
14 Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
15 Belfort. — Société belfortaise d'Émulation.
16 Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
17 Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
18 Blois. — Société des Sciences et Lettres.
19 Bône. — Académie d'Hippône.
20 Bordeaux. — Société archéologique.
21 Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
22 Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
23 Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
24 Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
25 Bourges. — Société de géographie du Cher.

26 Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
27 Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
28 Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
29 Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
30 Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
31 Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
32 Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie.
33 Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
34 Châteaudun. — Société dunoise.
35 Châteauroux. — Revue du Berry et du Centre.
36 Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
37 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
38 Compiègne. — Société historique.
39 Constantine. — Société archéologique.
40 Dax. — Société de Borda.
41 Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
42 Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
43 Dijon. — Comité d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon.
44 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
45 Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
46 Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
47 Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
48 Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
49 Grenoble. — Académie Delphinale.
50 Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
51 Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
52 Langres. — Société historique et archéologique.
53 Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
54 Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
55 Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
56 Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
57 Lyon. — Bulletin historique du Diocèse de Lyon.
58 Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

59 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
60 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
61 Marseille. — Société de Statistique.
62 Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.
63 Montbéliard. — Société d'Émulation.
64 Montbrison. — La Diana.
65 Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
66 Moulins. — Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
67 Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
68 Nancy. — Académie de Stanislas.
69 Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
70 Nantes. — Société archéologique.
71 Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
72 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
73 Nice. — Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes.
74 Nîmes. — Académie de Nîmes.
75 Nîmes. — Société d'histoire et d'archéologie du Gard.
76 Noyon. — Comité archéologique et historique.
77 Orléans. — Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.
78 Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
79 Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts;
— Comité des travaux historiques et scientifiques;
— Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.
— Bulletin et comptes rendus.
80 Paris. — Institut de France; — Bibliothèque.
81 Paris. — Société des Antiquaires de France.
82 Paris. — Société de l'Histoire de France.
83 Paris. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
84 Paris. — École des Chartes.
85 Paris. — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.
86 Paris. — Société des études historiques, rue Garancière, 6.
87 Paris. — Musée Guimet. (Ministère de l'Instruction publique.)
88 Paris. — Société bibliographique, *Polybiblion* (partie littéraire), rue Saint-Simon, 5.
89 Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
90 Paris. — Revue des Études grecques.
91 Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
92 Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.

93 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
94 Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
95 Rambouillet. — Société archéologique.
96 Reims. — Académie nationale.
97 Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
98 Rochechouart. — Société des Amis des Sciences et Arts.
99 Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
100 Roubaix. — Société d'Émulation.
101 Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
102 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
103 Saint-Dié. — Société philomathique vosgienne.
104 Saint-Maixent. — Revue épigraphique.
105 Saint-Malo. — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
106 Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
107 Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
108 Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'Archéologie de Saintes.
109 Senlis. — Comité archéologique.
110 Sens. — Société archéologique.
111 Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique
112 Sousse (Tunisie). — Société archéologique.
113 Toulon. — Académie du Var.
114 Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
115 Tours. — Société archéologique de Touraine.
116 Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences-Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
117 Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme (1866).
118 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
119 Vannes. — Société polymathique du Morbihan.
120 Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
121 Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VIII

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

1 Agram. — Société archéologique Croate de Zagrab. (Agram-Croatie).
2 Bari (Italie). — Academia eraldica Italiana.
3 Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
4 Bruxelles. — Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
5 Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
6 Bruxelles. — Société des Bollandistes.
7 Bruxelles. — Société d'Archéologie.
8 Bucharest. — Académie roumaine.
9 Christiania. — Université royale de Norwège.
10 Genève. — Société de Géographie.
11 Genève. — Institut national genevois.
12 Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
13 Helsingfors. — Société finlandaise d'archéologie.
14 Liège. — Institut archéologique liégeois.
15 Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
16 Luxembourg. — Société archéologique et historique.
17 Manille. — The Ethnological Survey for the Philippine Islands.
18 Maredsous (Belgique). — *Revue Bénédictine.*
19 Metz. — Académie.
20 Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».
21 Namur. — Société archéologique.
22 Neuchatel. — Société Neuchatelloise de géographie.
23 New-York. — The New-York Public Library.
24 Prague. — Pannàtky archaeologické a mitopisné.
25 Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
26 Stockholm. — Académie royale des antiquités.
27 Stockholm. — Nordiska Museet.
28 Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
29 Vienne (Autriche). — Institut géographique.
30 Washington. — Smithsonian Institution.

IX

BIBLIOTHÈQUES

1 La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
2 — de la Cour d'appel d'Orléans.
3 — du grand Séminaire d'Orléans.
4 — du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
5 — du petit Séminaire de Sainte-Croix.
6 — des Archives départementales du Loiret.
7 — administrative de la Préfecture du Loiret.
8 — des employés du Loiret.
9 — du Lycée d'Orléans.
10 — de l'École normale des instituteurs du Loiret.
11 — de l'École normale des institutrices du Loiret.
12 — de la réunion des officiers d'Orléans.
13 — de la Rédaction des *Annales religieuses* d'Orléans.
14 — publique de la ville de Montargis.
15 — publique de la ville de Pithiviers.
16 — publique de la ville de Blois.
17 — publique de la ville de Chartres.
18 — Mazarine (Paris).
19 — de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
10 — de la ville de Paris, à l'Hôtel de Ville.
21 — du Musée de Saint-Germain-en-Laye.
22 — de l'Université de Lille (Nord).
23 — de l'abbaye de Ligugé (Vienne).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1906

Président. — M. Alexandre POMMIER, boulevard Rocheplatte, 7.

Vice-Président. — M. O. RAGUENET DE SAINT-ALBIN, rue d'Illiers, 17.

Secrétaire. — M. le Dr GARSONNIN, boulevard Saint-Vincent, 24.

Vice-Secrétaire-archiviste. — M. LARCANGER, ✿ I., avenue Dauphine, 52.

Trésorier. — M. G. JACOB, rue Parisie, 4.

Commission des publications. — MM. BASSEVILLE ✿, COCHARD, SOYER ✿.

Commission de la Bibliothèque. — MM. JACOB, SOYER ✿, LARCANGER ✿ I.

Séance du vendredi 12 janvier 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Président signale, dans le *Bulletin de la Diana*, t. XIV, n° 7, l'indication d'une bio-bibliographie de Jeanne d'Arc éditée à Valence en 1905 (petit in-4°).

— Dans la correspondance se trouvent :

1° Le programme du Cinquantenaire de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* qui doit être célébré à Chartres les 6, 7 et 8 mai 1906.

2° Un avis de la *Société de géographie de Genève* annonçant que le neuvième Congrès international de géographie aura lieu à Genève du 27 juillet au 6 août 1908. Une invitation au Congrès et le programme des travaux seront adressés dans le courant de cette année.

3° Une lettre de M. Vidier remerciant de l'envoi des documents qu'il avait demandés en communication (chartes orléanaises du XIIe siècle, relatives au prieuré du Gué de l'Orme).

4° Une lettre de M. le Maire d'Orléans, en date du 22 décembre 1905, informant le Président de la Société archéologique qu'une souscription de 600 francs pour le monument commémoratif de MM. Desnoyers et Herluison a été votée par le Conseil municipal.

5° Une circulaire du Ministère annonçant que le 44e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira, à la Sorbonne, le mardi 17 avril prochain. La section d'histoire et d'archéologie sera présidée par notre collègue, M. Baguenault de Puchesse qui, fort aimablement, se met à la disposition de ceux d'entre nous qui auraient à faire des communications au Congrès.

6° Une lettre de M. le lieutenant Bourlon donnant sa démission de membre correspondant.

7° Une carte de la *Société archeologique de Tarn-et-Garonne* qui,

suivant une tradition déjà ancienne, nous envoie ces jolis vers à l'occasion du nouvel an :

Ut vis et volumus, valeas sine fine beata,
Et Pallas studiis adsit amica tuis ;
Collige majorum scripturas gestaque narra,
Et tua, sub cœlo, fama perennis erit.

— Au nom de la Commission des publications, M. Soyer fait un rapport sur le travail de M. Jarry : « *La taille de 1536 dans l'élection d'Orléans* ». La Société adopte les conclusions du rapporteur et vote l'insertion aux Mémoires du travail de M. Jarry.

— M. le Président et M. Guillon rendent compte d'une visite qu'ils ont faite hier au charmant édicule de style Renaissance faisant partie de la maison Sancier et menacé d'une disparition prochaine. M. Huet fait observer que, sur aucune de ses faces, ce cabinet ne tient à des constructions de même époque. Les bâtiments, où il est enclavé, sont très postérieurs. En outre, on s'étonne de rencontrer, sur la façade d'un monument daté de 1540, un buste de Henri IV. Une enquête serait à faire et M. Baguenault de Puchesse veut bien se charger de montrer à M. Bouchot, le savant directeur du département des estampes à la Bibliothèque nationale, une photographie de l'effigie supposée de Henri IV.

— M. le Président rappelle qu'aux termes des statuts la liste des membres de la Société doit être arrêtée dans la seconde quinzaine de janvier, chaque année.

— Au nom de M. Breton, secrétaire sortant, M. le Président dépose sur le bureau le projet de Bulletin pour le quatrième trimestre de 1905 et adresse les remerciements de la Société à M. Breton pour le zèle qu'il a déployé au cours de ses trois années d'exercice.

Séance du vendredi 26 janvier 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président rend compte des publications reçues au cours de la dernière quinzaine et signale :

1° Dans les Mémoires de la *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie* (tome XLIII, 2e série, tome XVIII), un article de M. A. Descostes, sur Jean-Jacques Rousseau.

2° Dans la *Revue du Berry et du Centre* (janvier 1906), une *Histoire de La Châtre*, par Pierquin de Gembloux.

3° Dans le Bulletin de la *Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* (3e série, tome VI, 1re livraison), un catalogue, dressé par M. le docteur Tarrieux, des monnaies contenues dans le médaillier de cette Société qui possède notamment une belle collection de monnaies romaines.

4° Dans le Bulletin trimestriel, n° 144 (janvier 1906) de la *Société dunoise*, un travail de M. l'abbé Peschot, curé de Langey, sur « *L'âge de la pierre dans l'ancien Dunois, d'après les collections du Musée historique d'Orléans* ».

5° Dans la *Revue des Etudes historiques*, un ouvrage de M. Marion sur « *Lamoignon et la Réforme judiciaire de 1788* », où est étudiée cette réforme à Orléans (page 293) ; et (page 558) une analyse du tome 29 de nos Mémoires.

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. l'abbé Maillard, d'une remarquable étude scientifique de « *la Trombe de Cravant* ».

2° Par M. Ch. Michau, d'une notice sur notre regretté Président « *Henri Herluison, conservateur du Musée historique et du Musée de Jeanne d'Arc* », extraite de l'Annuaire du département du Loiret pour 1906.

3° Par M. le docteur Garsonnin, d'une brochure intitulée : « *Notes sur l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans. Le personnel de*

l'hôpital », extraite des Mémoires de la Société des Sciences d'Orléans.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— Mme E. Davoust nous a également fait parvenir 30 exemplaires de l'étude faite par son mari, notre ancien collègue, sur « *J. Moyreau et son œuvre* », pour être distribués aux membres titulaires résidants de la Société.

L'expression de la reconnaissance de la Société envers la généreuse donatrice est inscrite au procès-verbal.

— M. le Président annonce que, par suite de l'absence de M. le Trésorier, la lecture du compte rendu financier de l'exercice 1905 est renvoyée à la prochaine séance. La liste des membres de la Société sera arrêtée au cours de cette séance.

— Dans la correspondance se trouvent :

1° Une lettre de M. Vidier annonçant le renvoi du dossier relatif au Gué de l'Orme et remerciant la Société de cette communication.

2° Une lettre de remerciements du *Comité historique et archéologique de Noyon*, très élogieuse pour nos travaux dont il a reçu récemment la collection.

3° Une circulaire de « *La Science sociale* » nous demandant de collaborer à l'enquête sociale dirigée par M. Demolins. M. Soyer veut bien se charger de prendre connaissance du questionnaire et d'y répondre, s'il y a lieu.

— La publication, par M. Jarry, du *Cartulaire de Sainte-Croix* entraînant pour la Société une dépense assez élevée, il est décidé qu'une subvention sera demandée au Ministère de l'Instruction publique ; cette publication formera, à elle seule, un volume complet *en dehors de la série*. M. Baguenault de Puchesse donne des détails sur la façon de procéder à cette demande de subvention qui, adressée directement au Ministère, sera renvoyée à M. Delisle, président de la section chargée de statuer.

— La seconde session du Synode général des Eglises réformées ayant eu lieu récemment à Orléans, les membres de la « Famille Calvinienne » en ont profité pour visiter les monuments de notre ville sous la conduite de MM. Rivierre et Doumergue. A la salle des Thèses, dont M. Dumuys leur a fait les honneurs, ils ont retrouvé avec satisfaction les armoiries de la nation Picarde et, dans l'allocution qu'il a prononcée, M. Doumergue n'a pu se défendre d'une religieuse émotion en rappelant que ces mêmes voûtes avaient résonné de la voix de Calvin. Au musée, M. Dumuys leur a montré le crâne du bailli Groslot, les plans de la ville telle qu'elle existait au XVIe siècle, etc. Les membres du Synode protestant ont été voir les rues et les maisons, principalement celles du quartier de Saint Pierre-le-Puellier, qui furent témoins des premières manifestations de la Réforme et où eurent lieu les luttes religieuses du XVIe siècle. Ils ont, en un mot, accompli, à travers notre ville, un véritable pèlerinage au souvenir de Calvin.

— M. le Président fait passer sous les yeux des membres présents les portraits encadrés de MM. Herluison et Desnoyers. Ces portraits sont destinés à notre salle des séances. On y joindra ceux de M. Boucher de Molandon et de M. Dupuis, ainsi que ceux des anciens présidents de la Société que nous pourrons nous procurer.

— M. Baguenault de Puchesse donne lecture d'une note analytique intitulée : « *Condillac dans l'Orléanais* », résumant un intéressant travail anonyme paru dans le Bulletin de la *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*. La note de M. Baguenault sera insérée dans le Bulletin du quatrième trimestre de 1905 en cours d'impression (1).

— M. Huet commence la lecture d'un important travail sur le manuscrit de l'abbé Sauvageon, prieur de Sennely, au début du XVIIIe siècle.

(1) Voir page 253.

— M. Soyer lit une note bibliographique qu'il a rédigée à propos de la récente étude de M. Abel Lefranc sur *Picrochole et Gaucher de Sainte-Marthe*. La Société vote l'insertion au Bulletin de la note de M. Soyer (1).

— M. Pommier donne lecture d'un mémoire sur le manuscrit Dobrée. Vu son importance, ce travail est renvoyé à la Commission des publications, qui examinera s'il n'y aurait pas lieu de lui joindre la reproduction de la miniature et la notice d'Antoine Dufour sur Jeanne d'Arc, conformément au vœu émis par M. Raguenet de Saint-Albin.

La notice d'Antoine Dufour, en effet, bien que pleine d'erreurs historiques, est peu connue. C'est, en outre, un document doublement curieux au point de vue orléanais : non seulement elle a trait à Jeanne d'Arc, mais elle a été rédigée par Antoine Dufour, religieux jacobin, né à Orléans et auteur d'un sermon d'actions de grâce prononcé à Orléans, en 1501, en l'honneur de la Pucelle. M. Raguenet ajoute qu'il serait fort intéressant de comparer la miniature du manuscrit Dobrée avec les estampes de Sorrieu et, dans ce but, M. Dumuys consent à remettre une reproduction de la miniature à M. Baguenault de Puchesse qui la communiquera à M. Bouchot, directeur du département des estampes à la Bibliothèque nationale.

— M. Dumuys fait passer sous les yeux de la Société une très belle photographie du monument de la maison Sancier, dont il a été question à la séance du 12 janvier. Il montre également une collection de moulages des vieilles enseignes d'Orléans, destinée au Musée historique. M. Roy a photographié toutes les enseignes qui ne peuvent pas être moulées, notamment celles qui étaient exécutées en ferronnerie.

— Au nom de M. Masson, architecte des monuments historiques, M. Dumuys demande où en est la question des verrières dont on avait projeté de doter les baies de la Salle des Thèses, à la suite du don de M. Tricot. Il lui est répondu que la question est toujours à l'étude et n'a pas encore reçu de solution définitive.

(1) Voir plus loin, page 302.

— M. le Président, se faisant l'interprète de la Société, adresse ses compliments à M. le docteur Garsonnin, pour sa nomination récente au poste de Conservateur-adjoint du Musée d'histoire naturelle d'Orléans.

Séance du vendredi 9 février 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Après avoir rendu compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, M. le Président fait le dépouillement de la correspondance où se trouvent :

1° Une lettre de M. Robert Triger, inspecteur général de la Société française d'archéologie, nous remerciant d'avoir donné notre adhésion au vœu de cette Société relatif à la conservation des édifices et objets d'art religieux ;

2° L'annonce d'un concours de poésie pour 1906, organisé par la *Société d'emulation de Cambrai.*

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. Soyer, au nom de l'auteur, M. Henri Clouzot, d'une brochure intitulée : « *Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl* ». Cette brochure a été étudiée et complétée par M. Soyer, dans une note insérée au Bulletin du quatrième trimestre de 1905.

2° Par M. Basseville, au nom de Mme veuve H. Herluison, d'un lot de brochures ayant rapport à l'histoire des cloches et clochettes (18 pièces), des plaques de foyer (4 pièces), des horloges, des fondeurs de canons, des monnaies. La pièce la plus importante de cette collection, utile pour l'histoire des « Sainctiers », est l'ouvrage de Morillot : *Clochettes chez les Anciens.*

L'expression de la reconnaissance de la Société envers les généreux donateurs est inscrite au procès-verbal.

— Au nom de la Commission des publications, M. le chanoine Cochard fait son rapport sur le travail de M. Pommier, lu à la séance du 26 janvier. Il propose d'insérer au Bulletin la note de M. Pommier et d'y joindre la photographie de la miniature du manuscrit Dobrée et la notice composée par le dominicain Dufour, Quicherat n'ayant publié que la fin de cette notice relative à la pseudo-pucelle du Mans. M. Cochard rappelle à ce propos que le musée d'Orléans possède un fac-simile de la miniature depuis 1856. Les conclusions du rapporteur sont adoptées par la Société (1).

Pour la reproduction de la phototypie, M. l'abbé Iauch donne des détails qui lui ont été communiqués, récemment, à Nantes, par M. l'abbé Durville. Il sera nécessaire, dit-il, de demander une autorisation au directeur du musée Dobrée et peut-être même au Ministre.

M. le Président veut bien se charger de faire les démarches nécessaires.

— Au nom de la même Commission des publications, M. Basseville demande l'insertion au Bulletin de l'étude lue par M. Baguenault de Puchesse à la séance du 22 décembre 1905 : *Le général de Hesse à Orléans*. La Société se range à l'avis du rapporteur (2).

M. Dumuys annonce que notre collègue M. Baillet classe actuellement au Musée historique la collection d'objets venant d'Antinoë qui furent exposés à la Salle des Thèses en novembre et décembre 1905. M. Baillet rédigera sur cette collection une note pour la Société.

M. Jacob, trésorier, présente le compte des recettes et dépenses de l'exercice 1905. Ce compte est approuvé et des remerciements sont adressés à M. Jacob pour le soin et l'exactitude de sa gestion.

— Conformément à l'article 26 du Règlement, la liste des membres de la Société et celle des Sociétés correspondantes sont arrêtées. Le Bureau est chargé de reviser ces listes, s'il en est besoin.

(1) Voir plus loin, page 305.
(2) Voir plus loin, page 313.

— Un Comité départemental pour la protection des sites et monuments est actuellement en formation dans le Loiret, sous les auspices du Touring-Club de France. A la suite de la demande qui lui a été adressée par M. P. Huau, délégué principal du T. C. F., la Société autorise ce Comité à tenir sa première séance à la Salle des Thèses.

— M. Huet continue la lecture de son important travail sur le manuscrit du prieur de Sennely.

Séance du vendredi 23 février 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Parmi les ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, M. le Président signale :

1° Le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois* tome XLIV, 1905), où se trouve une *Histoire du collège et du lycée de Vendôme* par M. G. Bonhoure. Plusieurs noms de familles orléanaises sont mentionnés dans les listes des élèves du collège vers 1780, notamment ceux de M. Pierre Baguenault de Viéville, René-Robert Boucher de Molandon, Pierre-André-Marie de Givès, Gabriel-Pierre Porcher, etc.

2° La *Gazette des Beaux-Arts* (584e livraison, 1er février 1906), qui contient une très intéressante étude de M. C. Gabillot sur *Les trois Drouais*. L'auteur prétend que le portrait de Mme de Pompadour, qui est au Musée d'Orléans, est une des quatre études de tête peintes par François-Hubert Drouais en vue d'un portrait en pied de la marquise dont parle Grimm dans sa *Correspondance* à la date du 15 août 1764.

— Dans la correspondance sont :

1° Une demande d'adhésion au *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques* qui tiendra sa 13e session à

Monaco du 16 au 22 avril 1906 ; le programme de ce Congrès est déposé sur le bureau et mis à la disposition de ceux de nos membres qui désireraient y prendre part.

2° Une lettre de M. le chanoine Métais offrant à la Société, au prix de 25 francs, au lieu de 40 francs, l'un des derniers exemplaires de son *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*.

3° Une lettre de M. Paul Leroy, membre associé correspondant, signalant, à Jargeau, quelques morceaux de sculpture intéressants : à l'ancien hôtel de l'Ecu de France, tenu au XVIe siècle par le grand-père maternel des frères Gangnières, se trouve, dans un coin du rez-de-chaussée, une tête sculptée rappelant le type de la sculpture du XIIe siècle ; dans le mur d'une maison sise rue du Moulin-aux-Chevaux, est encastrée une tête d'évêque mîtré ; sur la façade d'une maison de la rue du Puits-de-Grenon, l'on voit plusieurs médaillons mutilés de l'époque de la Renaissance ; enfin, à Saint-Denis-de l'Hôtel, l'enseigne sculptée et datée (XVIIe siècle) du Cygne.

4° Une lettre du Ministère accusant réception de l'envoi du Bulletin numéro 182.

— M. Robineau-Pineau fait hommage à la Société de son rapport concernant l'érection, dans le Musée historique, d'un monument commémoratif destiné à perpétuer la mémoire de MM. Desnoyers et Herluison. Ce rapport, qui a été adopté par le Conseil municipal d'Orléans le 21 décembre 1905, sera déposé dans notre Bibliothèque.

A ce propos, M. le Président annonce que ce monument commémoratif est sur le point d'être achevé, et il invite la Société à rédiger l'inscription qu'on doit y graver.

M. le chanoine Cochard et M. l'abbé Jarossay sont d'avis de rédiger cette inscription en français, et non pas en latin, comme il en avait été question.

— M. Baguenault de Puchesse informe la Société qu'il a rempli la mission dont on l'avait chargé, relativement à l'édicule de la maison Sancier.

M. Baguenault en a soumis la photographie à M. Bouchot. Ce dernier, tout en reconnaissant que la construction du monument devait

remonter à 1540, n'a pas hésité à reconnaître, dans le médaillon qui orne la façade, l'effigie de Henri IV à l'âge de 15 ans environ, avec sa mèche de cheveux bouclés caractéristique sur le sommet de la tête. Par suite, M. Bouchot pense que cette effigie a été encastrée dans la façade postérieurement à la construction du cabinet.

M. Dumuys ajoute que le propriétaire de la maison n'a pu encore donner suite à son projet de vente, diverses circonstances ayant empêché jusqu'ici une expertise projetée. M. Dumuys a correspondu, à ce sujet, avec le Directeur du Musée d'architecture comparée du Trocadéro qui s'est montré très préoccupé de ce que deviendrait, dans l'avenir, ce charmant petit oriel, s'il venait à être vendu.

— M. le chanoine Cochard donne quelques renseignements sur un travail de M. Paul Leroy lu à la séance du 9 décembre 1904 et que son auteur croyait avoir été égaré. Le manuscrit en question a été remis à la Commission des publications le 13 janvier 1905 et a fait l'objet d'une correspondance entre la Société et M. Leroy. M. Cochard dépose sur le bureau le manuscrit de M. Leroy, et la Société décide que, selon le vœu exprimé par l'auteur, son manuscrit sera inséré au Bulletin, après suppression de plusieurs textes d'un intérêt secondaire. M. Baguenault de Puchesse veut bien se charger de présenter le travail de M. Leroy et de faire, dans le manuscrit, les coupures nécessaires (1).

— M. le Président est autorisé par la Société à engager des pourparlers avec la Municipalité en vue de faire installer la lumière électrique dans la Salle des Thèses.

— M. Huet continue la lecture de son important travail sur le manuscrit du prieur Sauvageon et traite aujourd'hui de la paroisse de Sennely.

— M. Dumuys fait à la Société diverses communications intéressantes.

(1) Voir plus loin, page 323

Tout d'abord, il fait connaître qu'il a fait faire un devis estimatif de ce que coûterait l'estampage à la terre et la reproduction en plâtre d'un dessous de tourelle, daté de 1540, et de deux ou trois petits détails architecturaux de la maison dite de François Ier, rue de Recouvrance, 26. Le devis s'élève à 225 francs. La Société est d'avis de remettre la solution de cette question et prie M. Dumuys de continuer les négociations pour ces divers moulages.

— Pour le Musée de Jeanne d'Arc, dont l'immeuble a jadis appartenu aux Compaing-Alleaume, M. Dumuys a fait mouler l'écu armorié des Compaing, sculpté au fronton de la porte de l'ancien Hôtel-Dieu, qui est actuellement dans la cour du Musée de peinture. Il a également fait prendre le moulage d'une petite console de cette porte où est gravée la date de 1535. En rapprochant cette date de celles qui ont été relevées sur la tourelle de la maison dite de François Ier et sur la voûte de l'édicule de la maison Sancier, M. Dumuys constate l'extrême habileté et le goût des artistes orléanais de cette époque.

— Grâce à l'obligeance de M. le vicomte d'Orléans, M. Dumuys a visité récemment l'immeuble sis rue des Anglaises, n° 2. Entre deux gros murs de refend, se trouve une pièce voûtée, mesurant 2 m. 25 sur 4 m. 85, éclairée au nord par une baie étroite ; c'est là que fut enfermé le prince de Condé en 1560, et l'on voit encore, scellés dans la voûte, 12 crampons de fer qui, d'après la tradition, soutenaient le hamac du prisonnier.

Une porte, de l'époque de la Renaissance, fait partie de cet immeuble, mais doit être démolie incessamment.

M. le vicomte d'Orléans possède d'ailleurs un certain nombre d'objets curieux pour notre histoire, M. Dumuys a vu, chez lui, un drapeau pris en 1661, sur les Allemands, par M. de Villechauve, alors âgé de 27 ans et dont le portrait se trouve dans les collections de M. d'Orléans. Deux plaques de cheminée, en fonte, se trouvent également dans cet immeuble : l'une aux armes des La Chassaigne ; l'autre, datée de 1608 (*sic*), porte l'écu écartelé des ducs d'Orléans et de Valentine de Milan.

— M. Dumuys a apporté à la Société et présente aux membres présents deux objets intéressants : l'un est le portefeuille de M. Noury, adjoint au maire d'Orléans sous le premier Empire. L'autre est une plaque de cuivre qui, jusqu'à l'année dernière, a servi de contre-cœur à une cheminée du Sacré-Cœur d'Orléans. Cette plaque, aujourd'hui possédée par M. Bourgeois, rue Basse-d'Ingré, est une reproduction galvanoplastique, épaisse de 3 à 4 millimètres, de la planche que grava Edelinck, d'après le tableau de Le Brun (Le Christ aux Anges). Toutes les parties gravées en creux sur la planche originale d'Edelinck ressortent en relief sur cette plaque de cuivre et M. Dumuys se demande dans quel but on a fait exécuter cette galvanoplastie qui a dû demander un temps fort long en raison de son épaisseur.

M. le docteur Garsonnin fait observer qu'il serait intéressant de connaître la date précise à laquelle cette plaque de cuivre fut scellée dans une des cheminées du Sacré-Cœur.

Le physicien allemand, M. H. Jacobi, l'inventeur de la galvanoplastie, fit, en effet, ses premières expériences en remplaçant la lame de cuivre de la pile de Daniell par des plaques gravées et, le 8 octobre 1838, il présentait à l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg une plaque de cuivre offrant, en relief, l'empreinte exacte des dessins gravés en creux sur une plaque originale. Il est possible que la plaque de cuivre apportée par M. Dumuys soit la répétition des expériences de Jacobi et que son exécution remonte aux premières années de la galvanoplastie.

— Au nom de trois membres de la Société, M. le Président dépose sur le bureau une lettre de candidature à un siège de membre titulaire résidant. Mais plusieurs membres ayant fait observer qu'aucun siège n'était actuellement vacant et qu'il n'était pas d'usage de faire acte de candidat en dehors d'une vacance, la candidature en question est purement et simplement retirée.

— En vertu de l'autorisation donnée par la Société le 9 février, M. Paul Huau, délégué principal du Touring-Club de France, a réuni à la Salle des Thèses, le 16 février, le Comité départemental du Loi-

ret pour la protection des Sites et Monuments. Dans cette réunion, le Comité a constitué son bureau ainsi qu'il suit : président, M. Emile Huet, membre de la Société archéologique et auteur du *Loiret pittoresque* ; vice-président, M. Léon Masson, architecte ; secrétaire, M. Eugène Jarry, membre de la Société archéologique.

Séance du vendredi 9 mars 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Après une rapide revue des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, M. le Président fait le dépouillement de la correspondance.

Par lettre en date du 2 mars, M. le Maire informe la Société que l'Administration municipale étudiera le projet d'installation de l'éclairage électrique dans la Salle des Thèses, auquel elle donnera suite si les ressources budgétaires le permettent.

La Société d'émulation de Roubaix demande un certain nombre de nos Bulletins et Mémoires qui manquent dans sa bibliothèque. Il sera fait droit, dans la mesure du possible, par les soins de M. Larcanger, archiviste, à cette demande.

Un billet de faire-part nous apprend la mort d'un de nos membres honoraires, M. Anatole Claudin, décédé à Charenton (Seine), le 25 février dernier. Aussitôt le billet reçu, M. le Président a, par lettre, exprimé les condoléances de la Société à la fille de notre regretté collègue.

— M. le Président a écrit, à plusieurs reprises, à M. le Conservateur du musée Dobrée, de Nantes, afin d'avoir une reproduction de la miniature du manuscrit d'Antoine Dufour. Il n'a reçu jusqu'ici aucune réponse et fera son possible pour obtenir cette reproduction par une autre voie.

— M. Jarry fait hommage à la Société d'une *Notice archéologique sur l'église de Triguères* (*Loiret*). Des remerciements sont adressés à notre collègue pour le don de son intéressant travail qui contient un plan de l'église et diverses vues de Triguères et des environs.

— M. le Président a vu, à Paris, dans l'atelier du sculpteur, les médaillons en marbre de MM. Desnoyers et Herluison destinés au monument commémoratif du Musée historique. Ces médaillons, actuellement terminés, sont d'une exécution parfaite.

La Société décide que les noms et les titres de MM. Desnoyers et Herluison seront gravés, en français, soit sur les médaillons eux-mêmes, soit sur les rinceaux qui servent de cadre aux médaillons.

En outre, une épigraphe latine sera gravée au dessous du monument, dans un cartouche. Cette épigraphe sera choisie parmi les suivantes, dont les dix premières sont dues à la plume élégante de M. l'abbé Vié, supérieur du séminaire de La Chapelle ; le n° 11 a été composé par M. l'abbé Branchereau, ancien supérieur du grand séminaire et les n°s 12 et 13 par M. Baguenault de Puchesse, qui s'est inspiré, dans cette rédaction, des projets de M. l'abbé Vié :

I

Civitatis Aureliæ et Johannæ Liberatricis
Ambo amatores eximii
Et pristinæ ætatis
Pii pariter cultores
Quemadmodum in hac effigie
Sic in Aurelianorum memoria
Perpetuo vivent

II

Civitatis Aureliæ et Johannæ Liberatricis
Amatores egregii piique pariter cultores
Ut in hac tabula, sic in memoria civium
Perenniter vivent

III

Quos bonarum artium et Aureliæ Civitatis amor
Et par in Johannam Liberatricem pietas
Per annos XL sociavit, laborum participes,
Sculpta hæc effigies et Aurelianorum memoria jungit
In æternum victuros

IV

Qui bonas artes, Aureliam et Johannam
Pari per annos XL pietate coluere
Grata civium memoria coluntur

V

Junxit olim amor Civitatis et Johannæ
Jungit nunc memor Aureliæ pietas

VI

Fecit olim socios Aureliæ amor et Johannæ
Facit nunc operum laus et civium pietas

VII

Idem utrique fuit Civitatis amor et Johannæ
Eadem nunc posterorum laus et gratia

VIII

Aureliæ caritas et Johannæ
Fecit amicos diu sociosque laborum
Facit nunc laudis partipes et gratiæ

IX

Viros insignes, sui amatores eximios
Colit Aurelia memor, Johanna socios accipit

X

Uterque Aureliam, Johannamque pari colint pietate,
Utrumque colit nunc
In terris Aurelia memor, socia in cælis Johanna.

XI

Hoc grati animi Testimonium
Duobus virtutis spectatæ viris
Edmundo Desnoyers et H. Herluison
Prœsidibus suis
Sodalitas archeologica et historica
Pie dedicavit
Quos
Ecclesiæ Patriæque
Filialis amor,
Pulchri verique cultus
In detegendis artis antiquæ monumentis
Et ab excidio tuendis
Assiduus labor
Fidelis amicitia nexibus conjunxerunt

XII

Junxit olim amor Civitatis Johannaque Liberatricis
Jungit nunc memor Aurelianorum pietas

XIII

Civitatis et Johannæ Liberatricis amatores eximii
Quemadmodum in hac effigie, sic in Aurelianorum memoria
Perpetuo vivent.

— En réponse à l'offre de M. le chanoine Métais, la Société décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir le *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, cet ouvrage existant déjà aux Archives départementales du Loiret et à la Bibliothèque municipale d'Orléans, où les chercheurs peuvent le consulter.

— M. Huet, continuant la lecture de son important travail, lit un chapitre traitant de la Justice de Sennely.

Séance du vendredi 23 mars 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus, en grand nombre, depuis la dernière séance et signale particulièrement :

1° Dans la *Revue archéologique* (4e série, t. VII, 1906), un article de M. Maurice Besnier (p. 45) sur *la Collection Campana et les Musées de province*; M. Besnier y signale les envois, faits au Musée d'Orléans, de tableaux et sculptures provenant de la collection Campana.

Dans la même revue (p. 209), M. Seymour de Ricci relève l'erreur commise par M. Hermann Sieglerschmidt qui, dans un article paru en septembre 1905 sur « *La Bataille de Paris* », avait prétendu que *Cenabum* n'était pas Orléans.

2° Dans la *Revue de l'Agenais* (janvier février 1906), une étude de M. C. Chaux sur *Une branche des Xaintrailles.*

3° Un envoi important de la *Société des Antiquaires de Picardie*, comprenant : le *Cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens* (t. XIV, 2e fascicule, 1905); le 14e fascicule de l'*Album archéologique* (la Picardie à l'exposition des Primitifs français); et le tome III, n° 2, du magnifique ouvrage : *La Picardie historique et monumentale* (canton de Saint-Valéry-sur-Somme).

4° Le *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVIe siècle*, par M. Ernest Coyecque.

M. le docteur Garsonnin a extrait du *Recueil* de M. Coyecque une trentaine d'actes intéressants pour l'histoire de l'Orléanais. M. Baguenault de Puchesse propose et la Société décide l'insertion au Bulletin des notes de M. Garsonnin (1)

— Dans la correspondance sont :

1° Une lettre de M. Perron, président de l'*Association des employés*

(1) Voir plus loin, page 342.

d'Orléans, remerciant de l'envoi de nos Mémoires et Bulletins.

2° Une lettre de M. Paul Hazard, président de la *Société de géographie du Cher*, demandant les Bulletins numéros 174 à 178 et annonçant que sa Société a projeté de faire, dans le courant de mai, une visite à Orléans. Il sollicite le concours de quelques membres de notre Société pour rendre cette excursion aussi instructive que possible. M. le Président a répondu à M. P. Hazard pour l'assurer de notre concours.

3° Une lettre de M. le Conservateur du musée Dobrée, de Nantes, offrant, en réponse à nos demandes réitérées, de faire exécuter, moyennant une somme de 18 francs, la photographie de la miniature de Jeanne d'Arc. La Société accepte l'offre et charge M. le Président de transmettre à M. le Conservateur du musée Dobrée son acceptation et ses remerciements.

— M. le Président dépose sur le bureau la présentation, signée de MM. O'Mahony, Pommier et Soyer, de M. Albert Depréaux, candidat au titre de membre associé correspondant de notre Société. Il sera statué sur cette candidature dans une séance ultérieure.

— M. Huet, continuant la lecture de son important travail, trace le tableau de la vie de pasteur du prieur de Sennely.

— M. Soyer communique à la Société une pièce, datée de 1306, revêtue d'un sceau aux armes d'Orléans. Ces armoiries sont absolument identiques à celles qui décorent encore aujourd'hui l'écu de la ville. Le chef seul diffère : au lieu de trois fleurs de lys, il porte un semis de fleurs de lys. M. Fougeron veut bien se charger de photographier ce sceau, et sa photographie sera jointe à une note que M. Soyer rédigera pour le Bulletin de notre Société (1). La découverte de ce sceau est fort importante, en ce qu'elle rectifie des hypothèses émises antérieurement sur l'origine des armoiries anciennes d'Orléans et basées sur des documents discutables au point de vue héraldique.

(1) Voir plus loin, page 356.

BIBLIOGRAPHIE ORLÉANAISE

La récente étude de M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, sur *Picrochole et Gaucher de Sainte-Marthe*, mérite d'être signalée tout particulièrement à la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

C'est un extrait de la jeune *Revue des Etudes Rabelaisiennes* (3e année, 3e fascicule ; Paris, 1905).

M. A. Lefranc y démontre, en s'appuyant sur des documents conservés dans les Archives départementales du Loiret, que l'épisode de la guerre picrocholine, dans le *Pantagruel* de François Rabelais, a été emprunté à un procès important qui a agité la région saumuroise et chinonaise vers septembre 1532 et a mis aux prises Gaucher de Sainte-Marthe (*Picrochole*), docteur en médecine, seigneur de Lerné et du Chapeau, avec Antoine Rabelais, avocat à Chinon, propriétaire de la Devinière, père de maître François.

On sait qu'un avocat orléanais, Antoine Hullot, ami de Rabelais, était chargé des intérêts de la communauté des marchands de la rivière de Loire, dont le siège social était à Orléans.

Tandis qu'il remplissait son mandat, la communauté eut à soutenir un gros procès contre Gaucher de Sainte-Marthe, dont les pêcheries en face de Saumur (il était, je l'ai dit, seigneur du Chapeau), entravaient singulièrement la navigation et offraient de très sérieux dangers pour la sécurité des transports.

Les parties plaidèrent devant le Parlement de Paris : le procès dura de septembre 1532 au mois d'août 1536.

Tous les torts étaient visiblement du côté du seigneur de Sainte-Marthe, personnage influent à la cour de François Ier, puisque Sainte-Marthe était conseiller et médecin du roi.

Les marchands fréquentant la rivière de Loire et affluents d'*icelle*, — ceux de Chinon sur la Vienne, en particulier, — étaient outrés de l'attitude du seigneur de Sainte-Marthe, qui, dans toute cette affaire fut, vis-à-vis des bourgeois et des manants, agressive et pleine de désinvolture.

On s'imagine combien fut rude la lutte avec un adversaire habile et puissant.

Tout le pays de la basse Vienne et de la Loire angevine se passionna pour cette cause qui touchait à des intérêts si graves et si nombreux.

Enfin, en 1536, Gaucher recula, tant était manifeste le bon droit de ses adversaires.

Rabelais a su admirablement mettre en scène cette antique « confédération » saumuroise et chinonaise soulevée contre *Picrochole* et dont faisaient partie les habitants de Varennes-sur-Loire, Montsoreau, Candes, Chouzé-sur-Loire, Bourgueil, Chinon, l'Ile-Bouchard, etc... Toutes ces localités, expressément désignées dans son œuvre, étaient justement celles qui pouvaient fournir des membres à la communauté des marchands de la Loire.

D'après les comptes conservés dans les Archives du Loiret, l'agent le plus actif de cette communauté, au moment de ce grand procès, fut Jean Gallet, avocat à Chinon, proche parent et collègue du père de Rabelais. Or Gallet, c'est encore un nom de *Gargantua* : le maître des requêtes de Grandgousier et de Gargantua s'appelle Ulrich Gallet, — Rabelais n'a modifié que le prénom.

Nous savons d'autre part que le père de Rabelais possédait aussi, non loin de Saumur, certaines pêcheries sur la rive droite de la Loire. Les Rabelais (dans le roman, ce sont *Grandgousier* et *Gargantua*) étaient les voisins immédiats du grincheux Gaucher de Sainte-Marthe (*Picrochole*), seigneur du Chapeau, comme ils l'étaient, à la Devinière, du même personnage seigneur de Lerné.

Les pêcheries du Chapeau gênaient celles d'Antoine Rabelais. Ainsi les intérêts de la famille Rabelais étaient identiques à ceux des marchands fréquentant la Loire.

Je terminerai par la conclusion de M. Abel Lefranc : c'est que « jamais l'auteur du *Pantagruel* n'invente quelque chose de toutes pièces ; un souvenir, un fait, une circonstance précise se trouvent à la base de toutes ses conceptions les plus fantaisistes et souvent de la plupart des détails qu'elles comportent ».

Jacques SOYER.

Cet homme surnommee de vaucouleur natifue de lorraine de ligne plebeien de nourriture rurale de son estat bergiere de cueur gentil petite de stature: brefue en langage substancieuse en sentence legiere: agile sage deuote et chaste hardie magnanime et trop son fait estre plus diuin que humain. Car au fait de sa vocation champestre: or iuncte chastiot et a tous hommestes faitz se exercitoit, lan mil iiij.c xlv en leage de xvi ans eut reuelacion du ciel de laisser son brebiail et parler au roy charles vij.e de ce nom de choses arduces et a son royaume necessaires dressant son affaire contre lentreprinse du roy dangleterre q̃ vsurpoit la plus partie du royaulme de france et a cause que leage et le sexe ne pouoit a lintelligence de la plus part des nobles estre suffisant a dresser vne si grande entreprinse quelle parloit: fut aduise q̃lle entreroit au conseil et chambre royale faignant que le roy tint siege. Toutesfoys a nully ne fist reuerence congnoissant que celluy a qui elle deuoit parler ne estoit present. Et quant parla au roy luy donna enseigne que luy seul sceuoit. Cest que en vne chapelle de nre dame pres chignon requist a dieu en compassion nam le meurtre lequel pour la deffence du royaume soustenoit: q̃ si a son droit il deuoit quereller et combatre il luy plaust aider: si autrement: en quoy

JEANNE D'ARC

MINIATURE DES

Vies des femmes célèbres

D'ANTOINE DU FOUR

(*Musée Thomas Dobrée, ms. 17, fol. 76 v°.*)

Extrait du Bulletin de la Section Historique du Comité des travaux historiques et scientifiques, au Ministère de l'Instruction publique.

NOTE

SUR UNE MINIATURE DU XVe SIÈCLE

REPRÉSENTANT JEANNE D'ARC A CHEVAL

M. l'abbé Durville, chargé par la commission du Musée Thomas Dobrée, à Nantes, de rédiger le catalogue raisonné des vingt-six manuscrits qui font partie de la bibliothèque de ce musée départemental, a fait de chacun une étude minutieuse dans un fort volume in-8° de plus de 700 pages, publié à Nantes en 1904 ; il en a extrait, pour le Comité des travaux historiques du ministère de l'Instruction publique, les chapitres qui traitent d'une *Bible ayant appartenu à Charles V* et du fameux manuscrit d'Antoine Dufour, les *Vies des femmes célèbres*, et il en a composé un intéressant mémoire qui a paru en novembre 1905 dans le Bulletin de la Section historique, 1904 (nos 3 et 4), sous ce titre : *Deux manuscrits royaux du Musée Dobrée.*

Les *Vies des femmes célèbres* doivent doublement nous intéresser : cet ouvrage a été écrit en 1504 pour Anne de Bretagne par Antoine Du Four ou Dufour, religieux jacobin né à Orléans ; il contient de nombreuses notices, ornées de miniatures, en l'honneur des femmes illustres, et l'une d'elles est consacrée à notre Jeanne d'Arc.

Cette publication répondait heureusement aux recherches de plusieurs de nos collègues, MM. Léon Dumuys, Octave Raguenet de Saint-Albin et Gabriel Simon. On peut dire que la question était dans l'air : en effet, dans notre réunion du 9 juin 1905 (1), M. Dumuys, directeur du Musée historique, nous avait montré une aquarelle appartenant au Musée Jeanne d'Arc d'Orléans, comme étant la reproduction d'une miniature de la fin du

(1) Bulletin, 182, p. 131.

XVe s ècl., où Jeanne est représentée sur sa haquenée. Son prédécesseur, M. Herluison, avait appris, ajoutait-il, qu'il existait au Musée Dobrée, à Nantes, une miniature du même genre.

Mais l'aquarelle de notre Musée Jeanne d'Arc reproduisait-elle la miniature du Musée Dobrée?

Tel était le problème que la publication du catalogue raisonné a résolu pour nous : car l'auteur y a joint une reproduction héliographique de la miniature de Jeanne d'Arc. Or, par la comparaison des deux œuvres, il est facile de se convaincre qu'elles procèdent toutes deux d'un même original, qui est la Jeanne d'Arc équestre du manuscrit du Musée Dobrée.

Sans nous attarder à rechercher l'auteur et la date de la composition de l'aquarelle que le Musée d'Orléans est fier de posséder en deux exemplaires, et après avoir dit que nos recherches sur ces points n'ont donné aucun résultat, nous signalerons seulement que la notice sur Jeanne de Vaucouleurs et la miniature qui l'orne dans le manuscrit de Dufour ont toutes deux semblé inédites (1) à M. l'abbé Durville.

Sur ce, notre collègue, M. Gaston Vignat, fit observer que l'ouvrage du religieux orléanais était connu et indiqué par plusieurs auteurs, notamment, en dernier lieu, par notre confrère correspondant, M. Lanéry d'Arc, dans une *Bibliographie de Jeanne d'Arc* qu'il a publiée en 1895 et où il donne même (2) un *fac-simile* de la miniature.

Nous ne chercherons pas querelle, Dieu merci ! à M. l'abbé Durville pour cette opinion ; il faut lui savoir gré, au contraire, d'avoir satisfait notre curiosité sur ce fameux manuscrit dont on ne connaissait plus le sort depuis le début de la seconde moitié du XIXe siècle, et nous lui rendons un hommage mérité, en analysant ses travaux qui éclaircissent des points de fait jusqu'ici absolument nébuleux. Voici donc ce qu'il nous apprend :

Vers 1808, le manuscrit de Dufour, dont la carrière, avant cette époque, n'est pas connue, a été acheté par un bibliophile

(1) Pages 651 et 653, Bulletin historique, 1904, nos 3-4.
(2) Page 790.

normand, M. Asselin, des mains duquel il passa en la possession d'un amateur génevois, M. Bourdillon, qui, vers 1840, le céda au marquis de Coislin.

La vente des *livres rares et précieux manuscrits* composant la bibliothèque de cet amateur célèbre fut faite le 27 novembre 1847 ; une note est consacrée dans le catalogue au manuscrit de Dufour et elle est signée de M. Georges Duplessis : ce n'est pas peu dire ; et nous la transcrivons avec plaisir, tout en l'abrégeant :

« Ce manuscrit est certainement un des plus beaux qui se « puissent voir : les miniatures sont d'un fini précieux, et il en « est une que je signalerai de préférence à toutes les autres, « c'est la dernière du volume, celle qui représente *Jeanne* « *d'Arc sur son cheval de bataille*. Je ne saurais dire si l'ar- « tiste a trouvé dans son imagination l'idéal de cette délicieuse « figure ou s'il a été assez heureux pour rencontrer à la cour « d'Anne de Bretagne une merveille de beauté qui ait pu lui « fournir un modèle ; ce que je ne crains pas d'affirmer, c'est « qu'il n'existe pas une seule représentation de Jeanne d'Arc « qui offre au même degré que celle-ci, sur la même figure, la « double expression des grâces pudiques de la jeune fille et de « la résolution de l'héroïne. »

Téchener, dans son *Bulletin du bibliophile* de décembre 1847, faisant la revue des ventes, relate que M. Giraud de Savine est devenu l'heureux propriétaire de ce trésor, au prix de 4.500 francs, qu'il y a joint pour 4.400 francs le manuscrit des mémoires de Philippe de Commynes et d'autres pour divers prix. Le public crut longtemps que M. Giraud de Savine les avait achetés pour lui-même. Nous apprenons qu'il opérait mystérieusement dans les ventes pour le compte de M. Thomas Dobrée, amateur nantais, dans la collection duquel se retrouveront plus tard toutes ses acquisitions.

M. Dobrée était un collectionneur original, qui prenait les détours les plus compliqués pour qu'on ne connût pas l'existence en sa possession de tel livre ou manuscrit rare qui avait disparu de la circulation. M. l'abbé Durville, dans son avant-propos, raconte avec esprit plusieurs anecdotes amusantes : ce Mécène

moderne, avec un soin jaloux, réservait dans l'ombre toutes ses richesses pour les léguer plus tard à son département de la Loire-Inférieure.

Son secret fut bien scellé ; car, en 1860, Leroux de Lincy écrit dans sa *Vie d'Anne de Bretagne* (1) que « Antoine Dufour « avait composé pour cette reine une histoire des femmes « illustres par leurs vertus, qui compte 91 notices ornées de « miniatures. La plus curieuse est celle de Jeanne d'Arc : on y « voit cette héroïne montée sur un cheval blanc, caparaçonné « or et rouge, *couverte d'une armure dorée, celle-là même « que, d'après un document authentique, Charles VII lui « avait donnée pour son sacre,* » et il indique que ce manuscrit a été vendu en 1846 à un amateur de Paris, M. G. de S.

Notre confrère, M. Lanéry d'Arc, dans sa *Bibliographie de Jeanne d'Arc* parue en 1895, dit aussi que l'ouvrage renferme 91 notices : la dernière vie, la XCI^e, est celle de Jeanne de Vaucouleurs. Il signale que le manuscrit ayant appartenu à la bibliothèque du marquis de Coislin fut acheté vers 1865 par M. G. de S., amateur de Paris, et il ajoute : « *Nous n'avons pu savoir ce qu'il est devenu* ». Puis, décrivant la miniature avec portrait de Jeanne d'Arc, qui a été lithographiée par Sorrieu :

« Jeanne, écrit-il (2), est représentée dans la miniature sur « un cheval blanc, revêtue d'une armure dorée qui se rapporte « complètement à l'indication du n° 31 de l'inventaire des « vieilles armes du château d'Amboise. Si l'on réfléchit, dit « Leroux de Lincy (que M. Lanéry d'Arc cite), que l'ouvrage « d'Antoine Dufour a été composé pour Anne de Bretagne, on « comprendra comment le peintre chargé d'exécuter le manus- « crit a pu avoir à sa disposition l'armure qui était précieuse- « ment conservée dans le château d'Amboise sous le nom d'ar- « mure de Jeanne d'Arc. »

Les travaux de M. l'abbé Durville détruisent malheureusement toutes les assertions de l'érudit Leroux de Lincy. Le manuscrit,

(1) Bibliographie, p. 49.
(2) Tome II, Curmer, 1860, p. 38.

composé de 77 feuillets, renferme 76 notices, et non 91, ornées chacune d'une miniature ; la dernière donne la vie de Jeanne d'Arc, et vous jugerez de son peu de valeur historique par ce simple extrait que l'auteur réunit en un seul lieu, à Rouen, la capture et le martyre de la Pucelle d'Orléans ; et, pour comble de mauvais goût, il introduit dans son panégyrique, sous le reflet de la très pure vision de Jeanne d'Arc, le portrait d'*une faulcement nommée pucelle du Mans, vraye archipaillarde, tenant lieux publiques*, etc.

Mais, en revanche, la miniature est de toute beauté, et c'est le moment de rechercher, puisque nous avons enfin la joie de pouvoir la contempler, si, comme le dit Leroux de Lincy, l'armure dont Jeanne y est revêtue serait celle qu'elle portait au sacre.

M. l'abbé Durville chasse impitoyablement cette illusion. « Malheureusement, dit-il, cette armure sent beaucoup plus la « fin que le commencement du xve siècle. *Elle ressemble trop « aux autres armures du manuscrit.* Au temps de Jeanne « d'Arc, l'armure de plates ne paraît pas avoir été amenée à « cette perfection. »

Nous éprouvons donc l'amère déception de ne pas découvrir dans notre miniature le monument historique que nous promettait l'érudit Leroux de Lincy. Rien n'est resté de Jeanne d'Arc qu'une auréole de gloire et de pureté. Nous aurions eu vraiment plaisir à connaître au moins l'image de l'armure qui avait protégé son corps virginal.

Nous nous étions préoccupé, au sujet de cette étude, de rechercher la date d'entrée au musée de Jeanne d'Arc des aquarelles que M. Léon Dumuys nous a montrées. Les recherches obligeantes de M. Raguenet de Saint-Albin nous ont appris que l'une d'elles, qui est dans un cadre dont l'état extérieur accuse environ cinquante années d'ancienneté (1), a été donnée

(1) M. l'abbé Desnoyers, directeur du Musée de Jeanne d'Arc, ne fait aucune mention de cette aquarelle dans son *Iconographie de Jeanne d'Arc*. Tome XXIII des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.*

en 1856 à la Société archéologique par M. Dupuis, alors président de notre Société (1) ; sur la même feuille, dans ce tableau, sont reproduits en aquarelle le monument de Jeanne d'Arc, de l'ancien pont d'Orléans et les armoiries de la Pucelle. La seconde aquarelle non encadrée ne comporte que la copie de la miniature du manuscrit de Dufour, identique à la précédente.

Le Musée Jeanne d'Arc possède aussi deux exemplaires d'une lithographie de Sorrieu (2), représentant les trois mêmes sujets. L'un, en noir, a été offert en 1853 à la Société archéologique par M. Justin Lallier, membre titulaire résidant ; l'autre est en couleurs et a été donné par M. Herluison, d'après la mention qu'il porte.

Enfin, M. Lanéry d'Arc, avec un très aimable empressement, nous a fait connaître que le *fac-simile* de la miniature qui figure à la page 790 de sa *Bibliographie* avait été obtenu d'après cette même estampe de Sorrieu faite d'après le manuscrit lui-même, et il y a lieu de croire que les aquarelles du Musée Jeanne d'Arc proviennent de la même inspiration.

Evidemment ces diverses copies ont été prises avant que le précieux trésor tombât, en 1847, dans ce que M. l'abbé Durville appelle plaisamment les *oubliettes* de M. Thomas Dobrée.

A. Pommier.

Nous publions ci-après, comme document curieux, le texte de la notice d'Antoine Du Four sur Jeanne d'Arc, d'après la leçon donnée par M. l'abbé Durville dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des Travaux historiques. — Année 1904, n° 3 et 4, page 651. — Paris, Imprimerie nationale, 1905.

(1) Ce tableau forme le n° 59 de la notice des collections du Musée de Jeanne d'Arc publiée en 1880 par M. Mantellier.

(2) Frédéric Sorrieu, graveur lithographe, né à Paris le 17 janvier 1807, vivait encore en 1881 ; il a beaucoup produit.

TEXTE DE LA NOTICE D'ANTOINE DU FOUR

sur Jeanne de Vaucouleurs.

Jehanne, surnommée de Vaucouleur, natifve de Lorraine, de ligne plebeicque, de nourriture rurale, de son estat bergière, de cueur gentil, petite de stature, brefve en langage, substencieuse en sentence, légière, agile, sage, dévote et chaste, hardye, magnanime ; et croy son faist estre plus divin que humain. Car, au fait de sa vacation champestre, oyseveté chastioit, et à tous honnestes faitz se exercitoit. L'an mil IIIIe XLV (1), en l'eage de XVI ans, eut revelacion du ciel de laisser son brebiail, et parler au roy Charles, VIIe de ce nom, de choses ardues et à son royaume nécessaires, dressant son affaire contre l'entreprinse du roy d'Angleterre qui usurpoit la plus (belle) partie du royaulme de France.

Et à cause que l'eage et le sexe ne povait à l'intelligence de la plupart des nobles estre suffisant à dresser une si grande entreprise qu'elle parloit, fut advisé qu'elle entreroit au Conseil et Chambre royale, faignant que le roi y tînt siège. Toutes fois à nully ne fist reverence, congnoissant que celluy à qui elle devoit parler ne estoit présent : et quant parla au roi luy donna en seigne que luy seul scavoit, c'est que en une chapelle de Nostre-Dame près Chignon requist à Dieu en compassionnant le meurtre lequel pour la deffence du royaume s'ensuyvoit, que si à bon droit il devoit quereller et combatre, il lui pleust ayder ; si aultrement, en gardant son dit royaume, il voulsist sa vie abrégier. Oultre plus, luy dist : Envoyez querir une espée, qui est à saincte Katherine de Fièrebois, et mille autre choses de si grant apparence que impossible est de dire plus.

Le roy et son Conseil, ce considérant, luy baillérent chevaulx

(1) *Sic.* Cette erreur de date semble le fait du copiste, ainsi que d'autres erreurs de transcriptions de mots.

et armes, lesquels aussi hardiment et puissamment se traictoit comme si jamais n'eust fait autre mestier. Ainsi atiltrée, et richement acoustrée, bien grandement acompaignée s'en vint à Orleans, là où fut par monsieur le bastard d'Orleans et plusieurs aultres grans seigneurs joyeusement recueillie. Et la fist de si grans faitz de armes que le procès seroit long à conter et quasi incrédible : car en toutes les adresses scavoit trouver le moyen de chasser les ennemis.

Ung jour sur le portal du pont d'Orleans tint et fist de grans deffenses, car au portereau, là où sont les Augustins, estoit la force des Angloys. Alors dist : Devant qu'il soit aujourd'huy mydi, Dieu nous donnera congnoissance de victoire ; et, posé qu'elle fust la première sur les murailles et aux lieux dangereux, là où très puissamment et sagement se gouvernoit, toutefois sa confiance principalle estoit en Dieu et en sa divise : Au nom de Dieu. Le conte de Sallebry, estant en une fenestre, dist quelques paroles diffamatores de ce que disait Jehanne la pucelle et soudainement ung coup d'artillerie le vint si villainement frapper que bien tost après misérablement mourut, au grand dueil des Angloys, car il était leur conducteur et capitaine.

Après qu'elle eust délivré la ville d'Orleans, s'en vint à Meun, puys à Gergueau, où fut blessée en montant la première sur les murailles.

Depuys, mena le roi à Auserre et à Troyes, là où miraculeusement et par esprit de prophécie dist au roy ce que firent deux jours après ceux de Troyes. Somme, Jehanne tant fist que elle conduit le roy iusques à Rains où fust sacré et couronné.

Jamais homme ne sceut veoir en elle chose digne de reprehension, qui est une chose presque divine ; estre nuyt et jour avec gensdarmes, et par si long temps, sans faire chose de quoy langue ou plume la sceut blasmer.

Finalement à Rouen (1), en l'eage de XXIIII ans, par les ennemis fut villainement prinse et faulcement à mort condampnée.

(1) *Sic*. L'auteur place au même lieu la prise et la condamnation de Jeanne d'Arc.

Depuis, le roy Louis fist examiner son procès, là où fut trouvée véridique et innocente : car seulement fut rapporté sa condampnation ne avoir esté faicte sinon que elle, contre la coutume des dames, cheminoit armée. Encore à Orleans le VIIIe de may, en signe de perpetuelle memoire, font tres solempnelle et generalle procession et stations mélodieuses es lieux ou elle fist ses faitz certamineux.

Il a bien esté, depuys, une faulcement surnommée pucelle du Mans, ypocrite, ydolatre, invocatrixe, sorcière, magicque, lubrique, dissolue, enchanteresse, le grant mirouer de abusion, qui selon son miserable estat essaya à faire autant de maulx que Jehanne la pucelle avait fait de biens. Après sa chimerale, ficte et mensongière devotion, de Dieu et des hommes délaissée, comme vraye archipaillade tint lieux publicques, de laquelle, pour l'honneur des bonnes et vertueuses n'en vueil plus longuement escrire.

LE GÉNÉRAL DE HESSE A ORLÉANS

(16 mai 1793 - 13 octobre 1793.)

On a gardé peu de souvenirs à Orléans des cinq mois de proconsulat du citoyen Hesse, qui se glorifiait du surnom de « général Marat ». Les folies même les plus odieuses s'oublient vite.

Un érudit chercheur, pour lequel l'histoire de la Révolution n'a guère de secrets, M. Arthur Chuquet, vient de publier sur ce personnage singulier un gros livre plein de faits, tous puisés à bonne source, particulièrement dans les archives du ministère de la guerre et dans les journaux du temps (1). Un chapitre entier est consacré à Orléans : il ne saurait passer inaperçu ; et il y aurait, ce semble, tout profit à le résumer pour les lecteurs de notre *Bulletin*.

I

Le prince Charles de Hesse était le fils cadet du landgrave Constantin. Il naquit à Francfort-sur-le-Mein en 1752.

Pensant que l'existence serait plus agréable à Paris qu'en Autriche, il prit de bonne heure du service en France et se fit nommer capitaine au régiment de cavalerie Royal-Allemand. Profitant de sa naissance pour demander de l'avancement, très appuyé par sa sœur, la princesse de Bouillon, il était en 1779 mestre de camp commandant, passait ensuite aux hussards d'Esterhazy, avec 6.000 livres d'appointement, obtenait, grâce à Marie-Antoinette, une pension de 12.000 livres sur le trésor royal, et était nommé maréchal de camp le 9 mars 1788, dans

(1) Arthur Chuquet, membre de l'Institut, *Un prince jacobin, Charles de Hesse, ou le général Marat*. Paris, 1905, in-8°, ch. VII, Orléans, p. 222 et 259.

une promotion qui comprenait Guibert, Dumouriez, le prince de Lambesc, d'Aboville, Martignac, Favart, Kellermann.

Il avait trente-sept ans en 1789 ; il était de grande taille, mince et bien tourné, d'une élégance naturelle, avec une réelle facilité de parole ; mais brusque, emporté et sujet à des accès de colère dont il tirait souvent d'ailleurs très bon parti.

Jaloux, méchant, vindicatif, il se jeta avec enthousiasme dans la Révolution, où il trouvait quelques passions à assouvir, et commença à lier des relations avec Biron, Laclos, le duc d'Orléans, qu'il devait attaquer plus tard comme modérés, et passa successivement du club des Feuillants au club des Jacobins, commençant par s'appeler Monsieur Hesse, avant d'être le citoyen Hesse, et, pour se faire pardonner sa naissance princière, dénonçant avec rage les officiers aristocrates et monarchistes, et ayant ainsi poussé à l'échafaud ses camarades Dietrich, Custine, Luckner, faisant massacrer des innocents à Lyon, rendant impossible dans l'armée du Midi le commandement que la Convention avait maintenu pourtant à Montesquiou, lâchant les Girondins, quand les Montagnards l'emportaient, la terreur de tous les ministres de la guerre, qui subissaient ses exigences et écoutaient ses délations, tout en le méprisant. Sa correspondance avec Pache et Bouchotte, avec Servan, est sous ce rapport remplie de révélations.

Il venait de tout désorganiser à Besançon et d'obtenir la suspension du fameux d'Arçon, quand, au 13 mars 1793, le Comité de Salut Public, très à court de soldats et redoutant les progrès des rebelles de l'intérieur, particulièrement en Vendée, l'envoya à Orléans pour présider à la réception des recrues et des volontaires, expédiés un peu de partout, et à leur distribution hâtive en compagnies et en bataillons, qui devaient par la Loire être expédiés à Tours. Ces troupes, assez mauvaises, composées en grande partie de soldats qui aimaient mieux servir dans l'Ouest que d'être destinés aux armées du Nord ou des Ardennes, sont connues dans l'histoire sous le nom de la « formation d'Orléans » ; et c'est le fait d'armes le plus remarquable du général de Hesse.

A Orléans, il se mit aussitôt en hostilité avec le Directoire du département, qu'il signala à la Convention comme girondin ; il lui reprochait surtout de payer aux volontaires de Seine-et-Marne, stationnés dans la ville, une solde quotidienne de trente sols. Il s'appuyait sur la municipalité plus avancée et demandait pour elle une sorte de garde, composée de troupes à cheval et d'un bataillon de ligne. « Sans garnison, écrivait-il, les patriotes seraient sous le couteau des aristocrates. » Le ministre lui envoya le 11e hussards et le dépôt de la légion de Rosenthal. Avec cet appui, il put s'attribuer la mission de surveiller dans l'arrondissement ceux qu'il appelait les accapareurs, les espions de la Vendée, et tous ces lâches déserteurs qui quittaient leur drapeau pour se rendre à Paris.

Presque chaque jour, il conférait avec la municipalité et les jacobins pour déjouer les menées et les « complots liberticides » de ceux qu'il dénommait naguère aristocrates et feuillants, et qu'il qualifiait maintenant de fédéralistes. La terreur régnait, du reste, à Orléans, depuis que, au mois de mars précédent, Léonard Bourdon avait été blessé dans une échauffourée devant la porte de l'hôtel de ville ; plusieurs fois déjà des représentants en mission étaient venus, au nom de la Convention, pour destituer des fonctionnaires, arrêter des suspects ; ce qui permettait à Santerre de dire que l'aristocratie n'osait plus lever la tête et que la Société républicaine était excellente.

Mais, si la municipalité approuvait tout haut les événements qui s'étaient passés à Paris depuis le 31 mai, si les citoyens d'Orléans félicitaient leurs frères parisiens de leur conduite au 2 juin, le Directoire du département leur inspirait soupçon et inquiétude. Hesse se chargea de le dénoncer. Il écrivit à Bouchotte, à Pache, à Laveaux que l'assemblée du département du Loiret avait eu la « lâcheté » d'envoyer au Cher et à la Nièvre la copie signée et légalisée de l'arrêté du département de la Gironde, sans avoir le courage d'arborer ouvertement l'étendard de la révolte, mais s'efforçant par de sourdes menées de paralyser toutes les mesures utiles à la République. Le général accusait le Directoire d'avoir été de moitié dans toutes les

belles opérations politiques des fédéralistes de la région et notamment du fugitif Lesage ; il accusait le procureur général syndic, beau-frère de Manuel, qui n'avait que la loi à la bouche et se servait de la loi pour entraver le gouvernement.

Hesse avait pris, de concert avec la municipalité, des dispositions pour loger la troupe chez les citoyens ; et ces mesures devenaient infructueuses par la perfidie du département qui se refusait à tout. Il voulait faire à Orléans de grands approvisionnements de blé ; et le département envoyait des émissaires dans les campagnes pour engager les paysans à garder leurs grains. Bref, ce département et ce district projetaient une « petite Vendée » ; et le général jurait qu'il déjouerait leurs « complots détestables ».

Il demandait à Bouchotte de le maintenir à Orléans, bien que sa mission spéciale fût terminée, en augmentant même ses pouvoirs ; car lui seul pouvait contenir les aristocrates dans une région mauvaise, où le public n'est pas sympathique aux patriotes, où la plupart des fonctionnaires sont dépourvus de tout brevet de civisme. Il fallait dresser une liste de sujets qui devraient être employés au nouvel hôpital Saint-Euverte et ne prendre que d'excellents patriotes. Il avait supplié Pache de demander à la Convention d'envoyer dans le plus bref délai à Orléans des représentants du peuple, munis de pleins pouvoirs, qui, avec son aide, étaient certains de *jacobiniser* la ville en trois semaines.

II

Le 2 septembre 1793, arrivait à Orléans le représentant Laplanche, chargé d'exécuter dans le Loiret le décret de la Convention sur la levée en masse et, en même temps, de réchauffer le zèle des bons républicains, en écrasant leurs adversaires, bien timides pourtant et bien peu gênants. Ardent, fougueux, aussi « enragé » que Hesse, Laplanche venait, selon ses propres expressions, exercer les augustes fonctions de l'apostolat, et il se proclamait l' « amant fidèle de la Montagne », s'engageant à républicaniser, à patriotiser, à électriser,

à démanuéliser (1) tout le département, en foudroyant l'aristocratie et en faisant d'Orléans, à l'exemple de ses collègues Dumont et Le Bon, un autre Amiens et un autre Arras. Il ajoutait cependant qu'il en « coûterait à sa sensibilité de trouver des coupables ».

Il ne s'en mettait pas moins sans retard à l'œuvre, reçu avec enthousiasme par les dix sections de la ville, par la Société populaire, par les troupes sous le commandement du général Hesse.

Le club lui demanda la permission de former une armée révolutionnaire, qui comprendrait mille des meilleurs patriotes et parcourrait le département avec deux canons et la guillotine pour punir ceux qui feraient de la résistance. Et le représentant du peuple écrivait au Comité exécutif qu'il fallait insérer au *Bulletin de la Convention* cette grande nouvelle, puisque les Jacobins d'Orléans et les sections réunies s'empressaient de seconder ses « travaux immenses ».

On appela donc tous les accusateurs et on fit comparaître devant une assemblée populaire les suspects, particulièrement le premier syndic du département, Sochet, le beau-frère de Manuel, que Hesse lui-même vint accabler de son témoignage, au cours du long interrogatoire qu'on lui fit subir. Il n'y avait cependant pas quinze jours, qu'assistant à la fête de l'unité et de l'individualité de la République, Sochet avait, dans un grand discours, salué la journée décisive du 10 août, glorifié les grandes figures de Marat et de Lepelletier, qui lui inspiraient cette sorte de prosopopée : « apôtres et martyrs de la liberté, puissent ces images placées dans ce sanctuaire nourrir et perpétuer parmi les administrateurs le feu divin qui fait et consolide les révolutions ! Puissent tous les citoyens, en nous contemplant, se pénétrer du saint amour de la patrie, en vouant aux flammes et à l'oubli tous les hiéroglyphes de la servitude ! » Il ne fut pas

(1) Manuel était de Montargis. Procureur de la Commune de Paris, il avait été un des organisateurs de l'insurrection du 10 août, et, nommé ensuite député à la Convention, il avait perdu toute sa popularité en ne votant pas la mort du roi.

moins condamné « d'un cri unanime » ; et Laplanche le destituait avec le département tout entier, ainsi que le président du district et un officier municipal.

Il faisait arrêter tous les aristocrates et fanatiques, tous les suspects, tous les étrangers, les prêtres, même constitutionnels, comme l'abbé Pataud, curé de Saint-Marceau, qui fut incarcéré aux Minimes ; il prescrivait des visites domiciliaires dans tous les châteaux des environs ; il ordonnait de detruire tous les vestiges de l'orgueil et de la servitude : portes féodales, sépultures de famille ; il s'efforçait de soulager la « sans-culotterie », en frappant les riches, et notamment les raffineurs et les banquiers, ceux qu'il nommait les égoïstes, de taxes pécuniaires arbitraires ; il célébrait des fêtes civiques, où il admirait le désordre du peuple, qui « marchait en dansant et en chantant le cœur animé d'une douce ivresse ».

Et le 11 septembre, moins de dix jours après son arrivée, il pouvait écrire à la Convention cette lettre publiée au *Moniteur* :

« J'ai établi à Orléans un comité composé des plus fermes sans-culottes qui m'aident dans mon opération.

« Tous les gens suspects sont enfermés, les administrateurs fédéralistes remplacés par des patriotes, plus de quatre-vingt-dix arrestations ont encore été faites cette nuit par mes ordres. Il y a quelques jours, j'ai fait, avec beaucoup de solennité, l'inauguration des droits de l'homme et du citoyen ; comptez sur mon républicanisme et sur l'esprit des Orléanais, qui sont prêts à mourir pour défendre la Montagne. »

Lagrange faisait plus : il voulait jouer au général. Cet ancien moine bénédictin et vicaire épiscopal de la Nièvre, passait la revue de la garnison à cheval ; il haranguait les hussards, les félicitait de leurs évolutions et écrivait sans modestie « que sa présence les avait singulièrement flattés ». Cette ingérence flattait moins le citoyen Hesse, qui se souvenait que lui seul à Orléans était général.

Le ministre ayant envoyé comme renfort pour la garnison que commandait Hesse, un régiment de chasseurs bataves, Lagrange

leur avait ordonné d'aller à Blois, « au milieu d'habitants qui professaient de meilleurs principes, et craignant de voir ces soldats indépendants seconder quelque jour l'aristocratie « dans ses projets liberticides ». Les Jacobins se sont toujours défiés des militaires.

Laplanche forma de son autorité privée un nouveau corps, tiré en partie de l'ancienne légion de Rosenthal, lequel manquait de tout, et « malgré cela était patriote jusqu'aux dents ». Bouchotte, délégué de la Convention à la guerre, avait protesté ; mais on n'avait pas tenu compte de son avis.

Cependant Charles de Hesse se fatiguait d'être rejeté dans l'ombre et tenu en quelque sorte en tutelle par un ancien calotin. Il avait gardé encore quelques notions de la discipline et répétait souvent que « c'est le chef qui fait le soldat ». Il trouvait par conséquent qu'il aurait fallu exercer quelque temps les recrues à Orléans et leur donner un peu de cohésion, avant de les envoyer à l'ennemi. Il se permettait même d'écrire à Bouchotte que les défaites des républicains en Vendée provenaient du changement continuel de généraux, de l'embarras que causait le surcroît d'équipages, de l'inexpérience des officiers et de leur extrême indulgence pour les soldats qui les avaient élus, de la quantité de femmes qui suivaient l'armée et « l'empoisonnaient par la débauche et la lâcheté ». Il avait demandé en même temps au ministre de la guerre de lui donner un adjudant général, patriote et intelligent, qui pût l'assister dans ses opérations militaires.

On lui envoya Beaufort. Ce personnage, ancien sous-officier aux dragons d'Orléans, puis entré dans la garde nationale de Paris, brave du reste et s'étant signalé à Jemmapes, avait eu un très rapide avancement et professait avec violence les opinions les plus contradictoires.

A peine arrivé à Orléans, il avait résolument soustrait au supplice dix royalistes emprisonnés pour avoir participé à une émeute et trois officiers accusés d'avoir crié *Vive le Roi*, dont Hesse pressait l'exécution.

Le général se plaignit à Bouchotte ; il prétendit que son lieu-

tenant le calomniait du soir au matin, qu'il avait beau remplir son devoir avec zèle et exactitude, s'enfermer dans son cabinet et s'éloigner « à mille lieues de toute espèce d'intrigues », on lui avait fait autant d'ennemis à Orléans « qu'il avait de cheveux sur la tête ». Il avait découvert une « cabale monstrueuse », qui s'était formée contre lui : on voulait le perdre dans l'opinion du représentant Laplanche, le chasser de son commandement et lui donner pour successeur Beaufort.

Toujours est-il que la brouille avait éclaté publiquement le 5 octobre entre les deux chefs, au sujet d'une permission que Hesse n'avait pas signée, parce qu'il était absent de son domicile. Puis Beaufort avait, de sa propre autorité, refusé l'entrée d'Orléans à un bataillon de Valenciennes, et il reprochait à Hesse de ne l'avoir pas fait recevoir à la parade. Le général répliquait, en disant que Beaufort, malgré un décret de la Convention, avait près de lui une femme, qui donnait « l'exemple le plus pernicieux ». Laplanche essaya de faire cesser cette mésintelligence. Il appela les deux personnages dans son logis et exigea d'eux, au nom de la République, une « explication fraternelle » et un « sincère raccommodement ». Hesse consentit à embrasser son ennemi et se crut un héros pour ce sacrifice fait à son « opinion ».

Mais ces difficultés l'avaient dégoûté d'Orléans ; il se sentait à son tour dénoncé, lui qui n'avait cessé de dénoncer les autres, et, demandant son changement, il écrivait au ministre qu'on pouvait être tranquille sur son compte, qu'il avait renoncé aux titres et aux richesses, qu'il ne connaissait ni l'ambition ni l'intérêt, qu'il était invariable dans sa conduite et qu'il cherchait simplement à prouver qu'un étranger, devenu citoyen, ne le cède à aucun Français en patriotisme et en fidélité. Ces explications ne donnèrent pas satisfaction aux patriotes adjoints au ministre de la guerre, qui traitaient Hesse d'intrigant et de cabaleur et résolurent de faire une enquête sur le ci-devant prince, que les vrais républicains devaient suspecter. L'enquête ne fut pas longue ; et le 13 octobre (22 vendémiaire), Hesse était relevé de ses fonctions. Orléans ne lui avait pas porté

bonheur : son zèle pour les Montagnards n'avait été pris au sérieux par personne.

Au fond, sa naissance était la tache indélébile qui imposait sa disgrâce. Dès les premiers mois de 1793, de tous côtés on demandait l'exclusion des nobles de tous les emplois. Prudhomme imputait les défaites à ces « gens pourris dans le fumier des cours ». Hébert demandait qu'ils fussent congédiés et expulsés. La citoyenne Lacombe venait sommer la Convention, au nom de la Société des Républicains, de décréter la destitution des aristocrates.

De plus, Hesse était étranger. Le représentant Rossignol avait écrit à Bouchotte qu'il ne comprenait pas qu'on lui eût maintenu si longtemps un commandement. Maure se plaignait de ce que Hesse était très bien avec la municipalité d'Orléans, qu'il délibérait avec elle et que, pendant les séances du conseil municipal, quelques républicains lui témoignaient trop d'égards ; il était plus dangereux qu'un autre, parce qu'il avait su prendre le « masque des vertus civiques ». Enfin, il avait porté ombrage au grand maître du jour : on a trouvé inscrit sur le carnet de Robespierre : *Hesse, à Orléans, à destituer.*

Bouchotte, qui avait servi sous ses ordres dans le régiment d'Esterhazy, aurait voulu ménager la transition et permettre à Hesse une retraite honorable. Une démarche du club des Jacobins échoua. Et, moins d'un mois après, le prince Charles de Hesse était arrêté, pour être relâché quelques jours plus tard, mais sans pouvoir rentrer en grâce et en n'obtenant qu'une modeste pension. Il se fit alors journaliste et écrivit dans l'*Ami des Lois* et le *Journal des campagnes et des armées*. Il faut lire, dans le très intéressant ouvrage de M. Arthur Chuquet, la suite de ses aventures. Son histoire ressemble à celle de bien des révolutionnaires du temps. Sous le Consulat, il retourna dans son pays et se réconcilia avec sa famille. Rentré à Paris en 1812, il fut bientôt expulsé par Napoléon et se réfugia à Francfort, où il mourut en 1821. Son court passage à Orléans avait marqué à la fois l'apogée et la chute de son étrange fortune.

G. Baguenault de Puchesse.

LE MINUTIER

D'UN NOTAIRE DE JARGEAU

Par M. Paul Leroy.

Notre collègue, M. Paul Leroy, a employé ses loisirs, à Jargeau, à dépouiller le riche minutier de l'étude de notaires, ayant aujourd'hui pour titulaire Me Piédon.

C'est une collection unique et comme il en existe peu dans les petites villes de province. Sa conservation, presque intacte, fait honneur aux divers titulaires de la charge. Mais, pour donner une idée des renseignements qu'on peut puiser dans ces pièces, M. Leroy a choisi deux exemples : il a fait de nombreux extraits constatant les ruines que causèrent à Jargeau les guerres religieuses du XVIe siècle, qui se prolongèrent longtemps dans cette localité placée au centre des mouvements de troupes, adossée à la Loire, et à cette époque presque une ville fortifiée ; puis, il a tiré de ces vieux registres une sorte d'éphéméride des événements, petits et grands, dont Jargeau a été le théâtre ou le témoin. On jugera, par ces notes bien choisies, du parti que l'on pourrait tirer pour l'histoire d'une source d'informations longtemps négligée et que, plus éclairés ou plus complaisants, d'intelligents notaires mettent depuis quelques années à la disposition des travailleurs.

G. Baguenault de Puchesse

RUINES CAUSÉES A JARGEAU PAR LES GUERRES RELIGIEUSES

5 octobre 1568. — Les chanoines donnent à bail :

« Une masure où a cave voultée, et court derrière où soulloit avoir maison à demeurer, couverte de thuille, en laquelle maison demeuroit en son vivant feu Me Gilles Sebille jadix chanoine de la d. église; et la quelle maison a été desmolye et ruynée pendant les troubles advenuz en ce Royaume en ceste presente année mil VcLXVIII .....Assise devant la tour de Jargeau, tenant d'un long à la rue à aller de la d. église à la grande rue, d'autre long à Estienne Chevé et aux hoirs feu Jehan Morin, d'un bout au chemyn à aller de la d. église au petit cloistre... »

(Registre Poignart.)

13 novembre 1568. — « Les Venerables doyen, chanoines et chappelain de l'église collegiale Monsieur Saint-Verain... cognurent... avoir baillé à tiltre de rente ferme ou pension annuelle à Jehanne Segoigneau, vefve feu Jehan de Ballot, luy vivant notoire au d. Jargueau, marchande demeurant au d. lieu presente... une maison où soulloit avoir chambre basse et deux chambres haultes à chemynées, cave voultée au dessoubz, et ung petit cellier au dessus de la d. cave, avec une court devant (où soulloit avoir gallerie et estables, en laquelle maison soulloit demeurer Me Jehan Ducloux, prebtre, l'un d'iceulx chanoines) et auparavant Me Jacques Arnoul, luy vivant chanoine de la d. église ; icelle maison couverte de thuille, qui a esté partie descouverte, et les d. chambres entièrement desplanchées de sollyveaulx et ays, ensemble les galleries et estables desmolyes et descarrelées pendant les troubes advenuz en ce Royaulme en ceste presente année mil Vc LXVIII...

Assise sur le grand cloître de la d. ville de Jargueau, tenant d'un long à la maison appartenant à la veuve André Blanquet et qu'elle tient à ferme de la d. eglise et aux hoirs feu Me Michel Bouthier, d'autre long comme d'icelles chambres haultes à la

maison où soulloit demeurer les Messieurs et enfans du cueur de la d. église... »

2 juillet 1580

« Une place et masure où soulloit avoir maison qui se consistoit en chambre basse, chambre haulte à chemynées, une petite cave voultée au dessoubz, une petite court derriere ; laquelle maison a esté ruynée et desmolye pendant les troubles advenuz en ce Royaulme, assise sur la grande rue de ceste ville de Jargueau... »

25 juin 1588

Les gagers, en présence du Chapitre et autres représentans des habitans, baillent à titre de rente jusques à 99 ans, à Georges Poignart, notaire, « une petite place ou espace où soulloit avoir une chambre en appentil, faicte de charpenterie et torchiz, couverte de thuille, qui a esté rompue abbatue et ruynée par auteurs de la nouvelle opinion et prétendue Religion refformée, en l'année mil V^c^LXVIII, pendant les seconds troubles advenuz à ce royaume... laquelle n'a esté depuis reediffiée ne refaicte ; assise joignant la d. église du costé du petit cloistre, près et du costé du petit huys et entrée d'icelle, tenant et joignant la d. place d'une part à la d. église, d'oultre et d'aultre part devant le pavé de l'entrée du d. petit huys, avec une petite place ou recoing anciennement appellé le charbonnier, assis devant et à l'opposite de la d. première place... aussi rompue abbattue et ruynée comme dessus ;

...à charge de faire rebatir.

(Registre Poignart.)

Registre Poignart.

1591

Le treizième jour d'aoust mil cinq cens quatre vingts onze après midi ;

Honneste personne André Ducloux, marchant à présent reffugié en ceste ville d'Orléans a huy, en présence de Georges Poignart sus-dict, déclairé, recognu et confessé ; etc... il peut plus

ou long apparoir par les d. lettres de vente passées par le d. notaire Perelle, notoire (pour ce que l'on dict et est le commun bruit) que les Registres du d. Perelle, notaire ou partie d'iceulx mesme celluy de l'année par le d. contrat de vente passée comme dessus ont esté perdus et gastez par les gens de guerre et soldats lorsque le Roy Henry, dernier deceddé, print et entra dans la ville de Jargueau au moys de juing mil cinq cens quatre vingt neuf...»

Registre Poignart

24 février 1594

« Une place et masure où soulloit avoir maison à demeurer, la quelle a esté puis naguères ruynée et desmolye au moyen des précédens troubles... en la rue des Moulins, tenant d'une part à la tannerie appartenant à la d. Ysabel Dubois. »

15 avril 1594

« Une place et masure où soulloit avoir chambre, laquelle a esté puis naguères ruynée et desmolye au moyen des troubles... assise en la d. rue des Moulins...»

14 septembre 1594

« Une place et masure où soulloit avoir tannerye, puis naguère desmolye et ruynée ou moyen des troubles... assise sur la rue des Moulins... »

Registre Durand

8 février 1598

Me François Feulle, sieur de la Montaigne, maistre d'hostel de Monseigneur Dufour, gouverneur de la ville de Jargueau, intervient à propos de deux masures où soulloit avoir maisons à présent ruynées et tombées par terre, assises en cest ville de Jargueau, l'une d'icelle sur la grande rue et près la porte Berry du d. Jargueau et tenant d'une part à la d. grande rue et d'aultre part à la rue des Estuves ; et l'aultre ou a jardin derrière sur la rue aux Prebtres, tenant d'une part à la rue aux Prebtres, d'aultre à la rue du Moullain aux Chevaulx, et d'aultre part à une autre masure deppendant du chappitre du d. Jargueau. »

6 février 1598

« Un petit jardin en désert et frische, où soulloit avoir treilles et haies... ruynée par les guerres, au cloux de Ferboys près de Jargueau... »

18 janvier 1596

« Une maison presque en ruyne et ung petit jardin deppendans de la d. maison et y joignans, assys sur la rue du Moulin aux Chevaux de ceste ville de Jargueau, tenant d'un long à l'héritage deppendant de la chappelle sainct Fabien et sainct Sebastien, d'aultre à Daniel Chambert, et de long à une venelle ou descente par laquelle coullent les eaux de la d. ville de Jargueau au fossé d'icelle, d'ung bout à la rue sainct Michel et de bout sur la rue du Moullin aux Chevaulx, laquelle masure et jardin a esté desmollye et du tout ruynée par les précédens troubles. »

(Registre Durand.)

22 janvier 1596

Ythier Pasques, marchand hostelier à Sainct-Denis-lez-Jargueau, sa femme et consorts baillent à titre de rente :

« une place et masure où soullcit avoir maison où pendoit pour enseigne la croix blanche, et pressouer de naguère desmolie et abbattue par la garnison du d. Jargueau, ainsi que la d. place se comporte et poursuict et deppendances de la d. maison assise en la maison du d. Saint-Denis. »

(Registre Ballot.)

3 mars 1599

Honorables Jehan Legriffe et Geffroy Robillard, ès noms et comme recepveurs et administrateurs de l'hostel et maison Dieu de Jargueau..., baillent à rente :

« Une place où soulloit avoir un appentil, jardin et treilles, de présent tout en ruynes par les guerres dernières, auquel jardin y a une des tours de la d. ville de Jargueau, en laquelle place y a un puis à eaue, assis en ceste ville de Jargueau en la rue des

Fricandières, tenant d'un long aux murs de la d. ville, d'autre long à la rue des Fricandières, d'un bout aux hoirs feu Nicholas Thieubert et d'autre bout à la descente et gargouille par la quelle descendent les eaux de la d. ville aux fossés d'icelle. »

4 mars 1599

Les mesmes au d. nom baillent à rente :

« Ung petit morceau de terre qui soulloit servir à faire ung jardin, de présent tout ruyné et desmoly et où l'on a faict le fossé des retranchemens qui depuis ces guerres dernières étoient faictes au dedans de la ville du d. Jargueau, assis en le d. Jargueau sur la rue des Fricandières, tenant d'un long et d'un bout au d. preneur (Daniel Chambert) au lieu d. hostel Dieu et du chappelain de la chappelle Sainct Sebastien, une venelle par laquelle les eaulx de la d. rue des Fricandières aux d. fossés de la ville du d. Jargueau entre deux... » (Registre Durand.)

Registre Ballot

18 février 1599

« Une place et masure assis sur la grande rue du dict Sainct Denis, ainsi qu'elle se comporte et poursuit, en... pierres et matériaux yssuz de la maison qui soulloit estre bastie et édiffiée en la d. masure, desmolie pendant les troubles derniers par ceux de la garnison du d. Jargueau...»

23 octobre 1599

« Place et masure où soulloit avoir maison desmolye et abatue par la garnison du d. Jargueau, la quelle place et masure consiste et comporte en meurailles, pierres, jardin devant, et en toutes et chascunes ses autres aisances et appartenances... assize sur le Coustau de la rivière de Loire du costé de Sainct-Denis-lez Jargueau... »

10 novembre 1599

« Une place et masure que soulloict tenir et posséder Noel Gaucher, en laquelle soulloit avoir maison desmolie et ruynée pendant les troubles derniers, assize sur la rue des Moullins du d. Jargueau... »

Registre Blondeau

1600. — Partage Dubois.

« Item une place et masure où soulloit avoir maison bruslée par le désastre des guerres... assize sur la grande rue de Sainct-Denis-les-Jargueau... »

Registre Durand

10 août 1602

« Une place et masure où soulloit avoir maison, appelée la maison de Saint Verain... cave voultée dessoubz..., desmollis et ruynés, assis sur la rue des Moullins... »

Registre Poignart

22 avril 1603

« Une place et masure où soulloit avoir deux maisons qui ont esté abbattues par ces troubles derniers... assize sur la place en ceste ville de Jargueau, sur les rues des Petitz Souliers et estuves... »

Registre de Ballot

25 septembre 1603

« Une place où soulloit avoir maison desmolie et abbattue pendant les troubles derniers... assize en la mairerie du d. Sainct-Denis, derrière la d. église... »

ÉVÉNEMENTS RELATÉS SUR LES REGISTRES NOTARIAUX

1569

L'an mil cinq sens soixante neuf. L'an mil V^e soixante dix.

Tout vient de Dieu.

En ce temps, estoit evesque d'Orléans Messire Mathurin de la Saussaye ;

Bailly de Jargueau : Claude de Gyvès, licencié en loix, advocat au siège présidial d'Orléans ;

Me Michel Bollemyer, son lieutenant ;

Maistre Martin Desboys, procur. fiscal. (Registre Legriffé.)

1573

« En la quelle année, regna famine et charté de bled, tellement que plusieurs pauvres gens faisoient du pain de racynes de fougère. » (Registre Legriffé.)

1586

« Pour l'année mil cinq cens quatre vingt six, année de grandes misères et adventures ;

« En la quelle année ont regné Guerres, Panique et Pestilence et Grandes desbourdemens d'eaues de Riviere ; grande charté de bled. » (Registre Legriffé.)

1596

En la présente année, les bledz furent fort oppressez par la Jardrie, attendu la continuation des eaues qui continuèrent pendant et durant six sepmaines, commençant le lendemain de sainct Jean, en juing. Et néantmoins fut recueilly force et quantité de vins ; aussi que l'hyver ne commença que le tiers jour de janvier en l'an subséquent V^c HIII^xx XVII.

Signé : Poignart.

1608

En face un acte du 22 janvier 1608 :

« Le d. jour les vignes gellèrent : froidure extresme. »

(Registre Poignart.)

1607-1608

« En la quelle année, on intitulloit Jacob Dumondé : bachellier en droictz, juge ordinaire et bailly des ville et chastellenye de Jargueau ; aussi estoit Mr Martin Desboys procureur fiscal au d. Jargueau ; qui decedda le dernier jour de Noel en la d. année six cens sept.

« En la d. année, gellèrent les vignes le jour du vendredy benoist, troisiesme jour d'apvril. »

Signé : Poignart.

« Les vignes gellèrent le jour de sainct Vincent mil six cens huict et y eut telle froideure en la d. année, de à Noel dernier jusques au jour de Nre dame Chandelleur, estens la d. froideure

cause soit de gresle, neiges, frimatz et verglatz, que estoit pitié, au moyen de quoy les moullins de la Ryvière furent par l'espace de six sepmaines sans rien faire et n'eurent les d. moullins aulcune rupture, encores que la glace fust fort espoisse, ayant d'espoisseur près de deux pieds, soubz le pont du d. Jarg. ; encourut grand (*mot illisible*) et néanmoings ny eut que les poinctes pilliers du d. pont (*mot illisible*), la glace surpassant les d. pilliers de trois piedz.

« Dieu soit avec nous ! »

1608

Sur la première page.

« Ceste année VI^c et VIII, rien cueilliz es vignes à cause qu'elles ont gellé au bois et ont esté couppées par le pied.

« Il y eut telle quantité de pluie, que du poisson en grande abondance, l'on en eust pris presque à la main, estant sur le pont du d. Jargueau. C'estait chose épouvantable, telle que jamais homme qui a vescu na veu ni oy parler.

« Tous les noiers ont esté aussy gellez, sans rien rester ce que paravant l'on n'avoit veu.

« En la mesme année, le vendredy XVII octobre, la Rivière est tellement grande en trente heures . . . . . .

. . . . . .

Le four à ban à Jargueau estoit tout plein d'eau jusques à la couronne.

« Ce fust chose grandement epouvantable. Tous les bledz qui estoient hors granges ont esté presque perdus.

« A cause de ce, le peuple a beaucoup pasty et enduré tant en la dicte année que en l'année mil six cens neuf.

« Dieu vueille avoir pitié et nous faire la Grace et ceux qui viendront après nous de ne veoir jamais telles choses ! »

(Registre Blondeau.)

1615-1616

Sur la première page.

« Registre de l'année mil six cens quinze, en laquelle année l'yver commença le premier jour de febvrier et dura jusques au

dixiesme mars ensuyvant, tant par gellées, neiges, gresles, frimatz, verglaz que aultrement ; aussi le quatorzeiesme jour du dict mois de mars, la Rivière commença à croistre et creut par cinq jours entiers, tellement qu'elle fut si haulte, qu'il ne s'en falloit environ trois doictz qu'elle ne touchast au cordon des murailles. Dieu monstra bien sa miséricorde aussi pendant les d. cinq jours ; il ne yeut faulte de grands vents. »

28 octobre 1615

« Le d. jour M. le prince de Condé, lors rebelle au Roy estoit logé à Bonny-sur-Loire et M. de Bois Daulphin, mareschal de France, avec ses trouppes logez à Gien et païs circonvoisins, estant lors le Roy Louis XIIIme à Bordeaux. »

7 mai 1616

« Ce d. jour, le Roy Lois Treiziesme, que Dieu vueille conserver, arriva à Orléans, revenant de son mariage, lors que le Prince de Condé faisoit la guerre... »

11 juin 1616

« Le d. jour fut conclue et arrestée la paix entre nostre bon Roy Lois Treiziesme, que Dieu vueille conserver avec son Royaume en paix, et les princes de Condé et alliez. Et les feux de joye faictz le lendemain environ dix heures de jour, après le *Te Deum laudamus*, chanté et sonné à la grosse cloche de l'église de Jargueau, où y avoit grande affluence d'habitans remercians Dieu et le louant d'ung si grand bienfaict ; et le dimanche ensuyvant, le R. Lois arriva en sa bonne et fidelle ville d'Orléans et le lendemain du matin partist pour aller à Fontainebelleaue. »

24 mai 1616

« Le d. jour furent mises en terre devant le grand autel de l'église de Jargueau les entrailles du corps du sieur de Luxembourg, prince de Tingry, qui decedda le jour auparavant, ayant esté mallade neuf jours entiers en l'hostel de Sainct Jacques au d. Jarg. Dieu vueille avoir son ame ! Il estoit prince Crestien,

néanmoings partisan du prince de Condé et duc de Mayne, qu avoient esté avec les ducz de Longueville et Bouillon ennemis et adversaires au Roy Lois Treiziesme nostre sire, qu'il plaise à Dieu conserver avec tous princes fidels et crestiens. »

1616

« Cette année fut par la Grace de Dieu fort fertille en tous biens, et le pr nce de Condé qui avoit auparavant remué mesnage contre le Roy de France, emprisonné à la Bastille.

« Le nom de Dieu soit benist ! »

14 mai 1621

« Le dimanche dix huictiesme jour du d. mois et an, environ deux heures après midy, la ville de Jargueau, qui par trente ung an, onze mois avoit tenue pour ceulx de la nouvelle Relligion prétendue Reformée, fut remise entre les mains de Monseigneur le comte de St Paul, M. le mareschal de Victry et de Monsieur l'evesque d'Orléans pour et au nom du Roy Lois Treiziesme à présent regnant, ayant le siège devant Sainct Jehan d'Angely, auquel Dieu vueille donner toute assistance faveur ayde et santé. »

29 décembre 1621

« En ce mois mourut de grand froid malladie le sieur de Luynes, que le Roy avoit fait son mignon et connestable de France, qui n'estoit que ung simple gentilhomme et de peu d'effect. Ce fut lors que l'armée du Roy Lois Treiziesme estoit près de Montauban. Dieu nous le veille conserver et luy donner et à tous ses bons princes et sugectz paix victoire et santé — Et le dix septme jour d'apvril mil six cens vingt deux, le d. Roy Lois, continuant son entreprise, assisté de Mrs le prince de Condé, comte de Soissons, mareschal de Victry, les sieurs de Praslin, Mr le duc de Vendosme, duc de Fronsac, comte de Ch... M... de Nesle, le sieur des Roche-Baritault et aultres notables seigneurs, reprit l'ysle de Reez, où il meit en fuite le sieur de Soubze rebelle et toute sa cavallerie, ayant mis en route et deffauts toute son infanterie, montant à quatre mil cinq cens hommes qu'il

désarma, avec quatorze grands vaisseaux de mer et tout le canon, dont le *Te Deum* fut chanté en toutes les églises cathedralles et aultres de la France. Dieu le vueille touziours assister !

« *Vivat Rex in æternum.* »

25 janvier 1622

« Le Roy Lois Treiziesme, que Dieu vueille conserver en paix, santé et victoire, partit de jourdhuy de la ville d'Orléans pour aller à Paris, revenant du siège de Montauban, qu'il avoit assiégée et retourna par Nantes, le lendemain de Pasques ensuyvant, passant par la ville d'Orléans où il coucha et y sejourna cinq jours. »

1er août 1622

« Ce jourd'huy, la compagnie de Mr d'Alinthein, gouverneur pour le Roy nostre Sire en la ville de Jarg., sortit du d. lieu pour aller au service de Sa Majesté qui estoit lors es environs de Montpellier, laquelle compagnie alla loger à Ouvrouer. Dieu vueille assister nre bon Roy Lois Treiziesme à présent regnant. »

16 août 1622

« Grande challeur ; on alla le d. jour à la fontaine de Mr St Verain pour avoir de la pluye. »

14 septembre 1622

« Le d. jour fut tué Mr le duc de Fronsac, fils de M. le comte de St Paul, gouverneur des villes d'Orléans, Chartres et Blois, le siège estant devant Montpellier, que le Roy Lois Treiziesme, auquel Dieu donne vie, avait mis. »

22 décembre 1622

« Le vingt neufiesme jour du d. mois et an, decedda noble homme Mr Jacob Dumondé, bachelier en droictz, bailly et juge ordinaire de la d. ville et chastellenye. Il avoit bien procuré le bien du Roy et proffict de la patrie. Aussi en ce mois, le temple des huguenotz fut aussi abattu et mis par terre. »

15 juillet 1629

« Le Roy Lois Treiz^me^, nostre bon Roy, à qui Dieu vueille donner bonne et longue vie et continuation de ses victoires, arriva à Fontainebelleau récemment de ses trophées et victoires de Privat, Anduze et aultres villes huguenotes à luy rebelles au pays de Languedoc

« *Vivat in æternum in pace.* »

14 septembre 1629

« Commencement de Vendanges. »

13 février 1630

« Foudres pluvieuses et venteuses. »

25 février 1630

« Vignes gellées. »

6 mars 1630

« Vens estranges et gresleurs. »

Fin de l'année 1630

« Seache amy lecteur que la d. année fut bien diverse et travailla bien le pauvre peuple tant par la course des gens de guerre, allant en Savoye et Piedmont, où nostre bon Roy Lois Treiz^me^ assista ; gellée aus biens de la terre, le vin ne se vendant point, la plus grande partie du d. vin gastée et le blé fut vendu à huit solz et... dix solz tournoiz la myne. *Sit nomen Domini benedictum.* »

1633-1634

« Registre des années mil six
cens trente trois et trente
quatre. Armées de tailles
et malletostes et le Cardinal
de Richelieu en vogue.
Dieu nous vueule
garder nre bon
Roy Lois, Monsieur

son frère et tous les
bons princes et
Seigneurs catholiques.
Les bons princes hors
de Court, Messieurs
de Guise et aultres,
sont contrainctz de s'absenter.
Monseigneur le duc
de Montmorency fust
faict mourir. Dieu vueule
luy donner bon repos. »

18 avril 1633

Les Vignes gellèrent
Le jour preceddant.
Dieu vueille garder,
S'il luy plaist, le reste.

18 juillet 1633

Grande chaleur
(*deux mots illisibles*)
Ung nommé Marcilly
de Darvoy, travaillant
en sa vigne, fut trouvé
mort sans avoir esté
mallade.

1er septembre 1634

force de
vendanges et
belles, Dieu mercy.

7 octobre 1634

Vendanges
belles et
en beau temps.

1635

En tête on lit :

Veritas odium parit.
Tristis atque frontis rugosus est.
Regnat Deus in secula
Seculorum et preservat
Nos ab omni malo.
Du temps du Roy Louys Treiziesme,
Que Dieu vueille conserver,
Rien que Impost, Daces, Maltoustes
guerres et infames tailles,
si que le pauvre peuple
français en estoit grandement
affligé et tourmenté.

. . . . . .

Registre de l'année mil six cens trente cinq,
en la quelle année on intitulloit
Jehan Dumondé, licencié en loix, advocat
en la Court de parlement à Paris, bailly
et juge ordinaire, et aussi estoit Mr Louys
Vallette procureur fiscal au d. lieu.
Aussi estoit Me Jacques Pisseau greffier.

Le commencement fust en pluyes
qui durèrent quinze jours continuelz ;
puis après gellées, neiges et pluyes
l'ung après l'aultre. La Ryvière de Loire
grande. Il y eut abondance de neiges et pluye.
Comme aussi en mars Ryvière plus grande que
devant. Grande guerre en Allemagne et Lorraine.
Depuis Pasques jusques à la Pentecoste, nulle
pluye.

Signé : POIGNART.

Omne bonum à Deo.
Tout bien vient de Dieu !

En la d. année VIc XXXV. il plust si abondamment

au mois de juillet, depuigs onze heures du matin
jusques à neuf heures du soir, que i estoit
tous les foings couppez perdus et tous les estangs
desbordez, des maisons et moullins à blé emmenez à val
par le desbordement des eaues.

22 août 1636

« Ce dict jour partit quarente jeunes
hommes de la ville de Jargueau, tous armez et en
bonne souche pour aller au service du Roy ;
et s'en allèrent loger à Ingrannes : de St
Denys s'en y alla vingt ; de Sully et Chateauneuf sur Loire
soixante jeunes hommes, aussi tous armez : le
tout suyvant le voulloir de nostre bon Roy Louis
Treiziesme, au quel Dieu vueille donner toute
assistance pour rembarrer l'effort de l'armée
hespagnolle, qui estoit forte au païs de
Picardie et autres contrées. Le nom de Dieu soit
loué, magnifié et vueille avoir pitié de son
pauvre peuple, bien affligé et chargé de tailles,
subsides, imposts et courses de gendarmes. »

A la fin de l'année 1636 :

La d. année dernière mil six cens trente six,
fut par la grâce de Dieu assez bonne en
biens de la terre, les maltoustes ostées.
La ville de Corbie en Picardie reprinse
sur les hespagnolz, qui l'avoient prinse.
Fut levé par deux fois en la ville de
Jargueau, quarante quatre hommes pour
aller au service de notre bon Roy Loys
Treizeyesme Que Dieu vueille conserver.
Le vin a bon marché et le pauvre peuple
léger d'argent ! Dieu nous vueille donner
à tous son paradis !

Signé : POIGNART.

Mais l'année subsequente, mil six cens
Trente sept, ne fut que de maltoustes,
Les maletoustiers ayant vogué par la
France, levèrent force argent sur les villes
d'icelle, si que la pauvre ville de Jargueau
fut taxée à dix mil livres. Trez grande
seicheresse et peu de pluye. Les vendanges
commencèrent le XVIII° d'aoust au d. an VI^cXXXVII
Ung notaire d'Orléans nommé Peaulx, pour faulsté, fut
pendu à Paris.

27 *aoust* 1637 :

Force de vendanges
et en beau temps.
En ce temps, la mal-
touste de dix mil livres
fut levée sur les ville
et paroisse de Jargueau.
La misère et pauvreté
d'argent grande et les
maltoustiers en vogue.

1638

Registre des années mil six cens trente
huict et trente neuf, en laquelle année mil
six cens trente huict, où fut Jehan Dumondé,
licencié en loix, advocat à la cour de parlement,
bailliage et prévosté d'Orléans, bailly et juge
ordinaire de la ville et chastelleny de Jargueau.
M. Loys Vallette, procureur
fiscal et Félix Boucher, greffier au d. Jargueau.
Années de tailles maletoustes et pauvre peuple.

Signé : Théogène POIGNARD.

1639

« Fin de la présente année remplie de tailles, d'empruntz,

maltoustes. Le vin bien vendu. La fin d'icelle fort pluvieux ; et grande perte pour les pièces d'or roignées et non pesantes »

12 août 1640

Le d. jour, la ville d'Arras fut mise à l'obéissance du Roy Louys nostre sire, dont les feux de joye en furent le lendemain faictz sur le pont du d. Jargueau et *Deum Laudamus* chanté en l'église de Jargueau. Le nom du bon Dieu touziours loué et gloriffié et son pauvre peuple en paix. Amen. Jesus,

Vive Louys Treiziesme ! »

1638. — 3 février.

Ce jour furent grands vents fouldres et tempestes, si que ung basteau chargé de marées, avec deux hommes y estans, furent perdus en la Rivière, près le pont du d. Jarg.

13 apvril

« Le d. jour s'en alla de la ville de Jargeau deux compagnies de gens de pied, logées en la d. ville de Jarg. pendant sept jours, quy estoient du régiment de la Couronne. Et s'en allèrent loger à Ingrannes et de là à Boiscommun, gens déterminez et grands beuveurs de vin et blasphémataires du nom de Dieu, dont j'en avois deux, l'un nommé la Carrière et l'aultre Franche-humeur. Dieu nous veuille garder à l'advenir de telle canaille. Le chef s'appelloit de Sampbon.

29 septembre 1658

Ce mois de septembre fut par la grâce de Dieu fort beau pour les vendanges et semailles et sans pleuvoir que bien peu. Le cinq^me^ jour de quel mois, naquit à St Germain en Laye Monsieur le Dauphin de France, fils de Louys de Bourbon, Roy de France et Navarre, que Dieu veuille conserver et de Anne Marie Thérèse d'Autriche, Royne de France, dont la joye en fust fort grande, qui dura fort peu, attendu que se leva une dace

et maletouste au Royaume à la foulle et misère
du pauvre peuple françois, si que la ville de Jarg.
en fut grandement affligée, estant taxée à
seize cens livres, tous en deniers, soixante dix muys
de blé et tant de tonneaux de vin, oultre trois
aultres meschantes tailles plus que celles d'ordinaire.
Le bon Dieu vueille avoir pitié de son pauvre peuple
et le delivrer des meschants maltoustiers !

(Registre Poignard.)

ACTES NOTARIÉS

PASSÉS A PARIS AU XVIe SIÈCLE, CONCERNANT L'ORLÉANAIS

M. Ernest Coyecque vient de publier, sous les auspices de l'édilité parisienne, un *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVIe siècle*. Comme elle l'avait fait précédemment pour les autres volumes de sa collection de documents relatifs à l'histoire générale de Paris, l'Administration municipale a gracieusement offert, à notre Société, le recueil de M. E. Coyecque.

L'érudit archiviste de la Seine a pleinement atteint le triple but qu'il s'était proposé : créer un instrument de démonstration, rédiger un inventaire, constituer un modèle.

Tout le monde aujourd'hui est d'accord sur la grande utilité que présentent, pour l'histoire, les actes notariés. Or non seulement les minutes — je n'ai en vue que les minutes anciennes antérieures à 1790 — ne font pas partie des dépôts publics qui en assureraient la conservation matérielle et l'utilisation scientifique, mais, ce qui est plus grave, les notaires, trop légitimement occupés par les soins de leur clientèle, relèguent à la cave ou au grenier, où elles sont exposées à de nombreuses causes de destruction, les minutes, que souvent ils ne peuvent lire et auxquelles ils n'ont presque jamais besoin d'avoir recours. Dans cet état, personne ne sait ce qu'elles contiennent.

M. E. Coyecque a voulu montrer expérimentalement la grande valeur présentée par les minutes de notaires et le peu de danger offert par leur publication. Dans ce but, il a lu et résumé tous les actes reçus, au XVIe siècle, par cinq notaires parisiens exerçant sur la rive gauche de la Seine et recrutant principa-

lement leur clientèle parmi les habitants de l'Université et ceux des faubourgs voisins. Ces notaires sont :

Jean Crozon, qui exerça depuis les dernières années du XVe siècle jusqu'en 1528 ;

François Crozon, successeur de Jean Crozon ;

Pierre Crozon, fils de Jean Crozon, qui exerça de 1517 à 1532 ;

Yves Bourgeois, qui épousa la veuve de Pierre Crozon, auquel il succéda, et qui exerça de 1532 à 1549 ;

Catherin Fardeau, qui exerça de 1525 à 1573.

M. E. Coyecque ne nous dit pas où sont actuellement déposées les minutes de ces cinq notaires ; c'est le seul reproche qu'on puisse lui adresser.

Malgré quelques lacunes dans les minutiers de ces cinq notaires, M. E. Coyecque a pu réunir et publier 3608 actes, pour la période de 1498 à 1545. Un certain nombre de ces actes nous intéressent particulièrement, soit qu'ils concernent des immeubles ou des lieux de notre province, soit qu'ils fassent intervenir des personnalités orléanaises. Ce sont ces résumés d'actes que nous reproduisons ici, d'après le recueil de M. E. Coyecque ; nous y avons ajouté, en note, quelques indications supplémentaires sur les noms de lieux ou sur les personnes cités.

Ces extraits montreront combien il serait intéressant de pouvoir suivre le modèle constitué par M. E. Coyecque. Nous avons, à Orléans et dans la région, des minutiers précieux : à Orléans, sans parler du minutier de Me Fauchon qui remonte à 1385, la plupart des notaires possèdent la collection complète des minutes de leurs prédécesseurs, depuis la fin du XVe siècle ou les premières années du XVIe ; à Beaugency, les minutes d'une étude remontent à 1396 ; à Jargeau, Mr Piédon est possesseur d'un minutier considérable qui vient d'être classé en attendant un inventaire sérieux. Ces minutiers recèlent, en leurs pages inexplorées, des trésors de documentation et bien des points historiques, jusqu'ici discutés ou obscurs, seraient défi-

nitivement éclaircis, si l'on possédait un inventaire des actes qu'ils contiennent. A défaut d'une loi rendant obligatoire le dépôt aux Archives des anciennes minutes, il ne faudrait pour arriver à ce merveilleux résultat qu'un peu de bonne volonté de la part de MM. les notaires. Nous ne doutons pas de voir cette bonne volonté se manifester quelque jour.

Docteur GARSONNIN.

9 août 1498. — Arrangement entre *Pierre Damier, prêtre, curé de Bray* (1), près Saint-Benoît-sur-Loire, et Jean Piat, libraire et bourgeois de Paris..., au sujet d'une maison sise en la basse-cour de Châtillon-sur-Loire, dont Pierre Damier avait acquis une portion d'Etienne Piat, marchand à Gien-sur-Loire et frère de Jean Piat.

Pages 1 et 2. — Numéro 1.

11 juillet 1517. — Testament de *Germain de Gannay, évêque d'Orléans* (2) ; lieu de sépulture, la grande église de Paris ou les Chartreux, s'il décède à Paris ; l'église collégiale de Corbeil, s'il décède à Choisy ; les Cordeliers d'Orléans ou de Meung-sur-Loire, s'il décède dans l'une ou l'autre de ces villes ; s'il décède ailleurs, l'église collégiale ou paroissiale du lieu, « sans estre transporté de lieu en autre ».

Page 8. — Numéro 40.

10 octobre 1517. — Marché entre Julien Pire, tombier et bour-

(1) Bray, arrondissement de Gien, canton d'Ouzouer-sur-Loire (Loiret).

(2) Germain de Gannay, évêque d'Orléans de 1514 à 1521, avait été auparavant évêque de Cahors. Il mourut à Orléans le 8 mars 1521 (nouveau style) et fut inhumé à Sainte-Croix. Son tombeau fut découvert le 13 juin 1733, alors qu'on préparait la sépulture de Mgr Fleuriau d'Armenonville, et ses restes furent déposés dans le même tombeau que ce dernier.

geois de Paris, et *Anne Boucher, femme de René Ragueneau* (1), *notaire et secrétaire du Roi et prévôt d'Orléans*, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 6 pieds sur 3 et demi pied d'épaisseur, où sera gravée l'effigie d'un conseiller ; le visage et les mains seront d'albâtre, un pinacle sur la tête, les 4 évangélistes aux coins, les montants garnis de gens d'église, les 2 écussons du bas aux armes du défunt, et autour l'inscription fournie ; à livrer en l'église Saint-Benoît (2), dans 6 semaines ; prix 10 l. t.

Page 11. — Numéro 61.

12 février 1518. — A la requête de Jacques Pison, Gilles Regnart, prêtre, praticien en cour d'église, à Paris..., et Guillaume Paien, pelletier et fourreur de robes à Paris, certifient connaître Jacques Pison depuis son jeune âge, particulièrement depuis 1472, époque à laquelle il demeurait au collège d'Autun et était étudiant en décret ; il allait alors presque tous les matins à la lecture de décret, aux grandes écoles de décret, puis revenait étudier au collège ; au bout de 3 ans, reçu bachelier, il s'en alla à l'*Université d'Orléans* et fut reçu licencié au bout de 4 ans ; Guillaume Paien, locataire du collège, fréquentait Jacques Pison et son père ; c'est lui qui choisissait et achetait la panne nécessaire à Jacques Pison, qui fourrait ses robes, notamment sa robe et son chaperon de bachellerie, fourrés en menu vair ; il voyait passer l'écolier devant sa boutique, allant aux lectures ou en revenant, un livre sous le bras, qu'il lui laissait parfois pour aller à ses autres affaires ; Gilles Regnart, à cette époque, était le serviteur de Jacques Pison, il lui portait parfois son livre à la lecture, puis revenait au collège faire la chambre. Les déposants ajoutent qu'à son départ pour Orléans, Jacques Pison leur confia l'administration de son bien ; que, devenu licencié, il revint à Paris, au collège de Cambrai, où Gilles Regnart continua à le servir.

Pages 5 et 6. — Numéro 24.

18 décembre 1522. — Résignation par Mathurin de Levesville, seigneur de Levesville, près Chartres, de son office de vicomte de

(1) René Ragueneau, seigneur d'Apoigny, conseiller secrétaire du Roi, Licencié ès Loix, Garde de la Prévôté de 1517 à 1522 (minutes de Nicolas Sevin, notaire, ms. 393, p. 82 et 90, bibliothèque d'Orléans).

(2) Saint-Benoît-le-Bien-Tourné.

Rouen, au profit de *Pierre Briçonnet* (1), notaire et secrétaire du Roi, *seigneur de Cormes* (2), moyennant 18.400 l. t.

Page 73. — Numéro 338.

26 juin 1518. — Bail, pour 6 ans, par *Pierre Barthomier, sieur d'Olivet*, de sa ferme d'Elancourt (3).

Pages 30 et 31. — Numéro 139.

5 février 1524. — Prisée des héritages provenant de la succession de *Pierre Barthomier, seigneur d'Olivet, et d'Antoinette de Gannay* (4), *sa femme*, et partage entre les héritiers : *Jacques Barthomier, prêtre, doyen de Jargeau*, Jean Barthomier, avocat en Parlement, Jacques de Mondoré, notaire et secrétaire du Roi, marié à Perrette Barthomier, *Pierre Barthomier, étudiant à Orléans*, et Antoine de la Primaudaye, fils de Nicole de la Primaudaye, notaire et secrétaire du Roi, et de feue Jeanne Barthomier.

Page 92. — Numéro 461.

(1) Le recueil de M. Coyecque contient un grand nombre d'actes relatifs à d'autres membres de la famille Briçonnet qui n'ont eu aucune relation avec l'Orléanais. Je citerai seulement leurs noms :

Jean Briçonnet, fils de Guillaume Briçonnet et de Jeanne Brinon, vice-chancelier du duché de Bretagne, chanoine de Beaune.

Regnault Briçonnet, frère du précédent, marié à Madeleine de Champrond, argentier du roi François Ier, receveur général de Touraine.

Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, cousin germain des deux précédents et du suivant.

Guillaume Briçonnet, fils de Guillaume Briçonnet et de Jeanne Brinon, marié à Claude de Leveville, trésorier des cent gentilshommes de l'Hôtel du roi, seigneur de Glatigny et de Villeray.

Guillaume Briçonnet, fils du précédent, chanoine de Chartres.

Anne Briçonnet, sœur du précédent. L'acte qui la concerne est intéressant : il s'agit d'une constitution de rente et de divers dons que ses parents font à l'abbaye de Chelles, où Anne entrera comme religieuse le 25 juillet 1529

(2) M. Coyecque pense qu'il s'agit de Cormes, arrondissement de Mamers, canton de La Ferté-Bernard (Sarthe). Il s'agit bien plutôt du fief de Cormes, situé commune de Saint-Cyr-en-Val, à 11 kilomètres au sud d'Orléans.

(3) Elancourt, canton de Chevreuse (Seine-et-Oise).

(4) Il y a lieu de remarquer la similitude de nom de la femme de Pierre Barthomier, Antoinette de Gannay, avec l'évêque d'Orléans, Germain de Gannay, décédé en 1520

9 décembre 1522–25 avril 1524. — Inventaire, après le décès de *Pierre Barthomier, seigneur d'Olivet, et celui d'Antoinette de Gannay, sa femme*, morte le 28 septembre 1522, et partage en 5 lots, au profit de Jacques, Jean et Pierre Barthomier, Jacques de Nanterre (1), notaire et secrétaire du Roi, *seigneur du Rondeau* (2), marié à Perrette Barthomier, et Antoine de la Primaudaye, fils mineur de Nicole de la Primaudaye, notaire et secrétaire du Roi, seigneur de la Barrée, et de feue Jeanne Barthomier, des biens trouvés en une maison à Paris, rue Saint-Jacques, où sont morts les défunts, une maison à Saint-Marcel, rue de Lourcines, une autre à Saint-Cloud, en l'*hôtel seigneurial d'Olivet*, et état du bétail d'Elancourt, *Olivet*, Ollainville (3), Goussainville (4) et Mormoulin (5), près de Chavenay. Dans l'inventaire, est citée une lettre de Louis XII, donnée à Bourges, au mois d'avril 1505, anoblissant led. deffunct Me Pierre Barthomier.

Pages 56, 57 et 58. — Numéro 261.

28 décembre 1522. — Acceptation par l'église Saint-Benoît-le-Bien-Tourné d'un legs de 55 l. t. fait, à charge de service religieux, par feue *Antoinette de Gannay, veuve de Pierre Barthomier, auditeur des Comptes, seigneur d'Olivet*, et délivré par son fils, *Jacques Barthomier, doyen de Jargeau*.

Page 73 — Numéro 340.

1er février 1525. — Marché entre Pierre Prisé, tombier à Paris, et le doyen *Jacques Barthomier*, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 9 pieds de long sur 4 pieds et demi de large « en la quelle aura deulx personnaiges engravez, d'homme et de femme, aveques pareille ou meilleur ouvraige estant à la tumbe de feu monsr Bou-

(1) L'acte du 5 février 1524 porte Jacques de Mondoré, et non Jacques de Nanterre. Les généalogies du chanoine Hubert portent également Jacques de Mondoré, seigneur du Rondeau ; ce dernier aurait, d'après Hubert, épousé Perrette Barthomier vers 1518.

(2) Le Rondeau, commune de Ruan-en-Beauce (Loiret) ; Hubert dit en parlant de Jacques de Mondoré : « Il porta la foy à Monsieur l'évesque pour sa terre du Rondeau en l'an 1520 ».

(3) Allainville (Eure-et-Loir, canton de Dreux).

(4) Goussainville (Eure-et-Loir, canton d'Anet).

(5) Mormoulin (Seine-et-Oise, canton de Marly-le-Roy, commune de Chavenay).

chart qui est à Sainct Benoist; item, fauldra mectre l'écripture, aveques les armes (1), à la forme et manière qu'il est devisé entre eulx, à l'entour de lad. tumbe;.. .. item, sera assise lad. tumbe en la chapelle Nostre Dame, sur la sepulture de feu nobles personnes *Me Pierre Barthomier et Anthoinette de Guanay*..... ; item, sera tenu fournir une pierre de marbre noir, où il y aura engravé et escript en brief la fondacion de la messe fondée en l'église Sainct Benoist par lesd. deffunct, avec les armes et jours de leurs décès ; item, le tout rendra prest à Pasques....., avecques une autre épithafe en pierre de liés, où sera engravé et escript une autre fondacion, jours et en du decés et armoiries.... » prix 36 l. t. et 10 s. t pour le vin des compagnons.

Page 110. — Numéro 568.

18 mars 1524. — Quittance générale faite réciproquement l'un à l'autre, par Anglebert de Marnef, libraire juré en l'Université, bourgeois de Paris, et par Marguerite Crépin, veuve de Jean de Marnef, libraire juré en l'Université, bourgeois de Paris....., « pour le faict et entremise de marchandise de librairie que lesd. Angilebert de Marnef et deffunct maistre Jehan de Marnef pevent avoir faict ensemble, et achecté l'un de l'autre ou envoyées l'un à l'autre, tant ès villes d'Angiers, Poictiers, Coulenges, Lyon, *Orleans*, Bourges, Paris, que autres lieux ».

Page 96. — Numéro 480.

24 avril 1526. — Arrangement entre Guillaume Le Vassor, de l'ordre de Cluny, et Pierre Beauharnois, son neveu, fils de Guillaume Beauharnois.

Pour la décharge de sa conscience, Guillaume Le Vassor déclare « que luy estant grandement mallade au *prieuré de Semoy* (2), scitué et assis près d'Orleans, dont lors il estoit vray titullaire et possesseur, de sa propre, franche et liberalle voulenté, envoya querir des notaires aud. Orleans pour resigner led. prioré de Semoy à Me Pierre Beauharnois son nepveu, et dès lors passa procuration pour resigner en court de Rome icelluy prioré, en faveur de sond.

(1) D'apres le ms. 435 (t. I, f° 251) de la bibliothèque d'Orléans, les armes des Barthomier étaient : d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux roses de gueules et d'un trèfle de sinople.

(2) Semoy, canton d'Orléans (Loiret).

nepveu.. .. en vertu d'icelle auroit esté sond. nepveu pourveu dud. prioré de Semoy. Mais luy venu à convalescence, combien qu'il eust retenu bonne et honneste pension sur led. prioré, neantmoins..... voulut ravoir led. prioré ; toutesfois, sachant que sond. nepveu en estoit vray titullaire et que il ne pouvoit recouvrer led. prioré sinon par le moyen de la resignation dud. Me Pierre Beauharnois son nepveu, lequel n'y vouloit aucunement entendre, se retira en la Court, et par autant qu'il avoit quelque assez chez Madame la Duchesse, feist tant qu'il recouvra lectres du Roy et de madame la Regente » ordonnant à Guillaume Beauharnois de faire résigner le prieuré de Semoy par son fils. A la suite de menaçes et craignant d'estre en dangier de sa personne et de ses biens, Guillaume Beauharnois obtint de son fils, « qui se print à pleurer », une procuration pour résigner en Cour de Rome le prieuré de Semoy. Mais « avant lad. procuration passée et incontinent après » Me Pierre Beauharnois « avoit fait pardevant notaires protestacions que ce qu'il faisoit estoit par le moyen desd. contrainctes et non autrement ». Finalement Guillaume Levassor abandonna le procès intenté à son neveu.

Pages 129 et 130. — Numéro 626.

12 juin 1526. — Marché entre *Nicole Barthélemy*, docteur en droit, *prieur de Notre-Dame de Bonnes Nouvelles d'Orléans*, maitre du collège de Marmoutiers à Paris, et Mesme de Poix, charpentier de la grande cognée, pour diverses réparations au collège.

Page 132. — Numéro 640.

12 juin 1526. — Marché entre *Nicole Barthélemy* et Pierre Houllet, maçon à Paris, pour divers travaux au collège de Marmoutiers.

Page 132. — Numéro 641.

10 juillet 1526. — Marché entre *Nicole Barthélemy* et Pierre Houllet, maçon, pour divers travaux de maçonnerie au collège de Marmoutiers.

Page 135. — Numéro 654.

3 octobre 1526. — Reçu par Julien du Four, prêtre commandeur de Saint-Jacques-du-Haut-Pas lez Paris..... à *Jean Fauvin, archiprêtre, chanoine et fabricien de l'église d'Orléans*, de 25 l. 17 s. t., somme représentant les aumônes faites à la commanderie dans la ville et le diocèse d'Orléans.

Pages 145 et 146. — Numéro 707.

4 mai 1527. — Procuration de *Pierre Petit*, curé de l'église Saint-Christophe de Châteaufort, au diocèse de Paris, *écolier étudiant en l'Université d'Orléans*, constituant Sébastien Julian et Jean Petit le jeune ses procureurs.

Page 158. — Numéro 781.

5 juin 1527. — Nicole *Brachet*, seigneur de Néry (1), conseiller en Parlement, Jean Prévost, conseiller en Parlement, marié à Marie Brachet, Françoise Brachet, veuve de Nicole Herbelot, seigneur de Ferrières (2), conseiller et maître ordinaire en la Chambre des comptes, Jean Brachet, seigneur de Port-Morand (3), et Claude Brachet, seigneur de Villiers....., tous héritiers de Jean Brachet, receveur pour le Roi à Orléans, et d'Isabelle Maydon, dame de Saint-Germain, leur père et mère, donnent reçu à Jean le Cirier..... chargé des affaires de Robert de Lenoncourt, archevêque et duc de Reims, de 501 l. 4 s. 10 d. ob. t., représentant les dépenses faites, du 3 juin 1496 au 2 avril 1498, par Jean Brachet, à la requête de Robert de Lenoncourt, alors archevêque de Tours, pour les nécessités de Robert de Baudricourt, doyen de Dijon, étudiant à Orléans.

Page 161. — Numéro 793.

30 décembre 1527. — Marché entre *Gillet Machefer*, *couvreur d'ardoise*, *à Orléans*, paroisse Saint-Euverte, et Jean le Cirier, avocat en Parlement, seigneur du Plessier-sur-Auteuil, pour divers travaux de couverture et plomberie à exécuter au Plessier et à une maison sise à Sucy en Brie (4).

Pages 171 et 172. — Numéro 853.

7 février 1528. — Marché entre [Bastien] Bernard [tombier à Paris] et..... Le Prince, écuyer, seigneur de la Breton[nière], pour la fourniture d'une tombe de liais de 7 pieds de long sur 3 pieds et demi de large. Le tombier fera conduire la tombe à *Rouville-en-Beauce* (5), près le bois de Malesherbes, et l'y fera poser. Prix 14 l. t.

Page 172. — Numéro 856.

(1) Néry (Oise, canton de Crépy-en-Valois).

(2) Ferrières (Loiret, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montargis).

(3) Port-Morand (Loiret, canton d'Orléans, commune de Chécy).

(4) Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise, canton de Boissy-Saint-Léger).

(5) Rouville-en Beauce (Loiret, canton et commune de Malesherbes).

26 janvier 1529. — Arrangement entre Germaine Gindret, veuve de Girard Rougeault, chirurgien juré du Roi, bourgeois de Paris, et ses enfants, à l'occasion du partage de la succession de Girard Rougeault. Parmi les enfants de ce dernier figure Marie Rougeault, mariée à *Jean Le Gois, dit d'Orléans*, barbier et chirurgien à Paris.

Page 294. — Numéro 1008.

21 octobre 1540. — Bail pour trois ans, par Esme Magdelaine, bourgeois de Dijon, ayant le droit de Remy Voisse, procureur général de l'hôpital du Saint-Esprit, près Dijon, à Gilbert Laurillier, demeurant au collège de l'*Ave Maria*, du produit des *dons, aumônes et bienfaits provenant des quêtes et publications de pardons et confréries de l'hôpital, faites dans l'archevêché de Sens et dans les évêchés d'Orléans et de Chartres*, moyennant 20 écus d'or soleil, payables chaque année le dimanche de Jubilate.

Pages 310 et 311. — Numéro 1621.

20 avril 1541. — 8 avril 1542. — « Registres de la praticque de deffunct Me Cathrain Fardeau, vivant notaire au Chastellet de Paris, de l'année 1541. D'Orléans, clerc dudit deffunct. — Touttes les minuttes escriptes au présent registre ont esté faictes et dressées par Me *Baltazard d'Orléans, clerc dudict deffunct Fardeau. D'Orléans.*

Page 372.

2 septembre 1541. — Résiliation du bail viager, consenti par l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont, à *Robert Bullioud, prieur de Saint-Samson d'Orléans*, et à feu Maurice Bullioud, conseiller en Parlement, d'une maison dite les Carneaux, sise vis-à-vis du cimetière Saint-Etienne.

Pages 389 et 390. — Numéro 2054.

17 septembre 1541. — Testament de *Jacques Régnier, drapier et chaussetier, naguères demeurant à Orléans, en la maison de la veuve de Julius de Loynes, au coin de la rue de la Triballe,* actuellement logé rue du Puit-de-Fer, âgé de 19 ans, gisant au lit, malade. Légataire universel et exécuteur testamentaire, son frère, Jean Régnier, écolier étudiant en l'Université de Paris, à charge de délivrer 20 l. t. à chacun de ses frère et sœurs, François Régnier, seigneur de Thou, Françoise et Marie Régnier.

Page 392. — Numéro 2076.

19 avril 1544. — Confirmation par *Jacques Régnier*, drapier et chaussetier, près la porte Bordelles, de son testament en date du 17 septembre 1541.

Page 549. — Numéro 3157.

4 janvier 1542. — A la requête de l'intéressé, Jean Quélain, âgé de 26 ans, et Alexis Gaudin, âgé de 27 ans, licenciés en lois, à Paris, certifient que *Geoffroy Chéreau*, écolier, actuellement domicilié à Paris, près des Carmes, a été, de juin 1536 à octobre 1537, écolier *étudiant en droits en l'Université d'Orléans*, époque à laquelle ils étaient eux-mêmes étudiants en ladite Université.

Page 461. — Numéro 2476.

17 juin 1542. — Cession par *Etienne Feulleteau l'aîné, chandelier en suif, à Orléans, paroisse Saint-Paul, grand'rue de la Porte-Regnard*, à Charles Garnier, chandelier en suif, à Saint-Marcel, rue Mouffetard, de 142 minots de gros sel, amenés par charroi à Paris et dont les élus ont autorisé la vente, contre 3605 livres de suif de creton, à livrer enserpillé, estimé 65 l. t. le millier, soit au total 234 l. 6 s. t., somme égale à la valeur du sel, à raison de 63 s. t. le minot ; Charles Garnier livre de suite 821 livres de suif.. , le surplus devant être livré à la Saint-Remy.

Page 434. — Numéro 2315.

15 septembre 1542. — Dénonciation par Marthe de Selve (1), veuve de François Rogier, seigneur de *Lion en-Beauce* (2), conseiller et procureur général du Roi, et par Suzanne Rogier, sa fille, à Roch Chaperon, avocat en Parlement, du contrat de mariage passé le 22 mai dernier entre Suzanne Rogier et Roch Chaperon.

Ce dernier reprend les joyaux offerts à sa fiancée.

Pages 360 et 361. — Numéro 1892.

20 septembre 1543. — Renouvellement du bail, pour neuf ans, par *Antoine* [*Sanguin*], cardinal de Meudon, *évêque d'Orléans* (3),

(1) Marthe de Selve se maria en deuxième noces à Pierre Rémon, seigneur de Courcelles et de Jomeron, conseiller au Conseil privé et premier président au Parlement de Rouen.

(2) Lion-en-Beauce (Loiret, canton d'Artenay).

(3) Antoine Sanguin, évêque d'Orléans de 1533 à 1550. Il passa ensuite au siège de Limoges et de Toulouse.

abbé commendataire des abbayes de la Sainte-Trinité de Vendôme, de *Saint-Benoit-le-Fleuri-sur-Loire*, de Saint-Jean de Sens, de la Madeleine de Vezelay, et grand aumônier de France, à Michel Dumonceau, docteur régent en la Faculté de médecine de Paris, de l'hôtel de Vezelay, rue de Bièvre, moyennant 60 l. t. par an jusqu'à Pâques 1546, et 100 l. t. à partir de cette date.

Page 502. — Numéro 2724.

28 septembre 1543. — Abandon par *Antoine Chapelain, prêtre, chanoine de l'église Sainte-Croix d'Orléans, demeurant à Orléans*, à Etienne Ménard, boulanger, à Saint-Marcel, d'un jardin clos de murs, sis à Saint-Marcel....., et d'un terrain sis à Saint-Marcel, rue des Postes.

Page 503. — Numéro 2732.

2 février 1544. — Bail, pour deux ans, par *Renée de France* (1), duchesse de Ferrare et de Chartres, *dame de Montargis*, à Jean Boiscourjon, menuisier à Montargis, sur le pont de Puiseaux, d'un moulin à eau, pour la mouture du blé, dit le Moulin-de-Crèvecœur, sis à Montargis.

Page 526. — Numéro 2868.

4 décembre 1544. — «...Thomas Fourdy, me tappissier de haulte lisse... rue de la Vannerie... promect à... *Jehan de Caraciol* (2), prince de Melphe, vicomte de Martigues en Provence, *seigneur de Chasteauneuf-sur-Loire*... de faire... dix couvertures de tappisserie de haulte lisse pour servir sur les mulletz dud. s^r et prince, con-

(1) Renée de France, née à Blois en 1510, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Mariée en 1528 à Hercule II, duc de Ferrare, elle lui apporta en dot les duchés de Chartres et de Montargis. Elle mourut à Montargis en 1575.

(2) Jean Caracciolo, prince de Melfi, duc de Venouse, d'Ascoli et de Soria, originaire du royaume de Naples, s'attacha d'abord au parti de France ; s'étant déclaré ensuite pour Charles-Quint, il fut fait prisonnier par Lautrec, à Melfi, en 1528. Abandonné par l'empereur qui lui refusa tout secours pour sa rançon, il se mit entre les mains de François Ier, qui lui rendit la liberté et le fit Chevalier de son Ordre. Quelque temps après, il le fit Lieutenant général de ses armées et en considération de ses services et de la perte de ses terres en Italie, il lui en donna plusieurs en France, notamment Romorantin, Nogent, Brie-Comte-Robert, Vitry-aux-Loges et Chateauneuf-sur-Loire, le 5 décembre

tenant chascune couverture deux aulnes de long sur sept quartiers de large... en chascune desquelles couvertures led. Fourdi sera tenu... de... portraire les armes (1) dud. sr et prince, garnyes de timbres et lambequins par le millieu et aux 4 coings, chascun coing une armoirie, avecques l'Ordre tout à l'entour, dud. sr et prince, et aussi... portraire l'escripture par les bords, et des couleurs, le tout selon et ainsi que le contiendra le portraict qui sera faict... par un painctre..., le champ desquelles couvertures sera de rouge, tainct en pasteil et graine, et les autres couleurs de bonnes couleurs vifves..., aussi bonnes comme celles que led. Fourdy a faictes pour monsr le prince de la Roche sur Yon... desquelles couvertures led. Fourdy sera tenu en rendre deux faictes... dedans le jour de Noel..., six autres dedans le jour de février..., et deux autres, où sera la crosse abbatialle, aussi bien et deuement faictes et parfaictes, des estophes susd., ensemble doublées de toille..., avecques les actaches et rubens et toutes prestes à mectre sur lesd. mulletz..., dedans la my mars... ; et en deux desquelles couvertures, au lieu du timbre estant aux armes dud. sr, y aura une crosse d'abbé, de soye, sans figure de l'Ordre... » ; prix 22 l. 10 s. t. la couverture ; interdiction d'entreprendre un autre travail avant l'achèvement de celui-ci.

Pages 606 et 607. — Numéro 3316.

19 avril 1545. — Vente d'une vigne par *Jean d'Orléans*, manouvrier, rue des Sept-Voies, à Paris.

Page 630. — Numéro 3452.

23 mai 1526. — Attestation faite à la requête de *Julien d'Orléans*, écolier, étudiant en l'Université d'Orléans.

Page 131. — Numéro 635.

1543. Nommé Maréchal de France en 1544, Jean Caracciolo mourut à Suze en 1550, âgé d'environ 70 ans.

Trois de ses enfants moururent et furent inhumés à Châteauneuf : Isabelle, Cornélie et Antoine. Ce dernier qui, avant d'embrasser le protestantisme, avait été abbé de Saint-Victor, de Paris, puis évêque de Troyes, décéda à Châteauneuf en 1569 et fut enterré dans l'église paroissiale.

(1) Les Caraccioli portaient : bandé d'or et de gueules de six pièces, au chef d'azur.

14 juin 1526. — Attestation faite à la requête de *Julien d'Orléans*, agissant pour l'église collégiale de Saint-Benoît-le-Bien-Tourné.

Page 132. — Numéro 639.

12 juin 1545. — Mise en apprentissage, pour trois ans, par Jeanne Chaillou, veuve de *Christophe Focques, couvreur de maisons, à Orléans,* ladite veuve domiciliée sur les fossés, entre les portes Bordelle et Saint-Victor, de sa fille, Isabeau Focques, âgée de neuf ans, chez Julien Beauchesne, imprimeur de livres, sur lesdits fossés, qui lui fournira le gîte et le couvert, et dont la femme, Benoîte Moreau, apprendra à la jeune fille le métier de couturière de bonnets.

Page 640. — Numéro 3515.

31 juillet 1545. — Reçu par *Guillaume Fillon, religieux des Frères-Prêcheurs, du couvent d'Orléans*, bachelier en la Faculté de théologie, demeurant au couvent des Jacobins, à Etienne Paris, religieux dudit ordre, docteur en théologie, provincial dudit ordre en la province de France, par les mains de Jean Mengin, messager ordinaire de Mâcon, de 50 écus d'or soleil, 5 doubles ducats de Castille, 2 bourses de velours noir et bleu, ouvrées d'or, une ceinture ferrée d'argent et un *Agnus Dei*, avec une petite layette contenant 3 paires de bracelets.

Pages 649 et 650. — Numéro 3562.

LES ARMOIRIES D'ORLÉANS EN 1306

Malgré un travail récent (1), les origines et le sens des armoiries d'Orléans sont encore très obscurs et il n'est pas inutile, avant de se prononcer sur la question, de recueillir les documents qui pourront permettre de résoudre définitivement cet ntéressant problème héraldique.

J'ai trouvé tout dernièrement aux Archives départementales du Loiret, dans les dossiers de l'église collégiale Saint-Aignan, une charte en langue française, datée de 1306, qui était autrefois authentiquée par deux sceaux pendants. Un seul reste maintenant et nous offre, à ma connaissance du moins, la plus ancienne représentation des armes de la ville.

Ce document est une sentence d'arbitrage rendue par Etienne de Lorris et Macé de Chilly, *bourjois d'Orliens*, à la suite d'un procès entre le chapitre de Saint-Aignan et les habitants d'un lieu dit Laleu, paroisse de Ménestreau-en-Villette.

Les arbitres avaient apposé chacun leur sceau à cet acte : « *...ou tesmoing de la quele chose nous avons seellé ces pre-* « *sentes lettres de noz seaus. Ce fut doné l'an de grace mil* « *trois cenz et sis, le samedi desus dit devant la feste de touz* « *sainz* ».

Le sceau qui subsiste, de cire brune, sur double queue de parchemin (2), est au nom de Macé de Chilly : il représente trois « cœurs de lis » (qu'il est impossible de prendre pour trois

(1) *Les armoiries d'Orléans*, par M. Charles Michau ; Orléans, 1904 (avec figures) ; extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.*

(2) Voir le fac-simile joint à cette étude. La photographie a été prise par notre collègue, M. Fougeron, auquel j'adresse mes sincères remercîments.

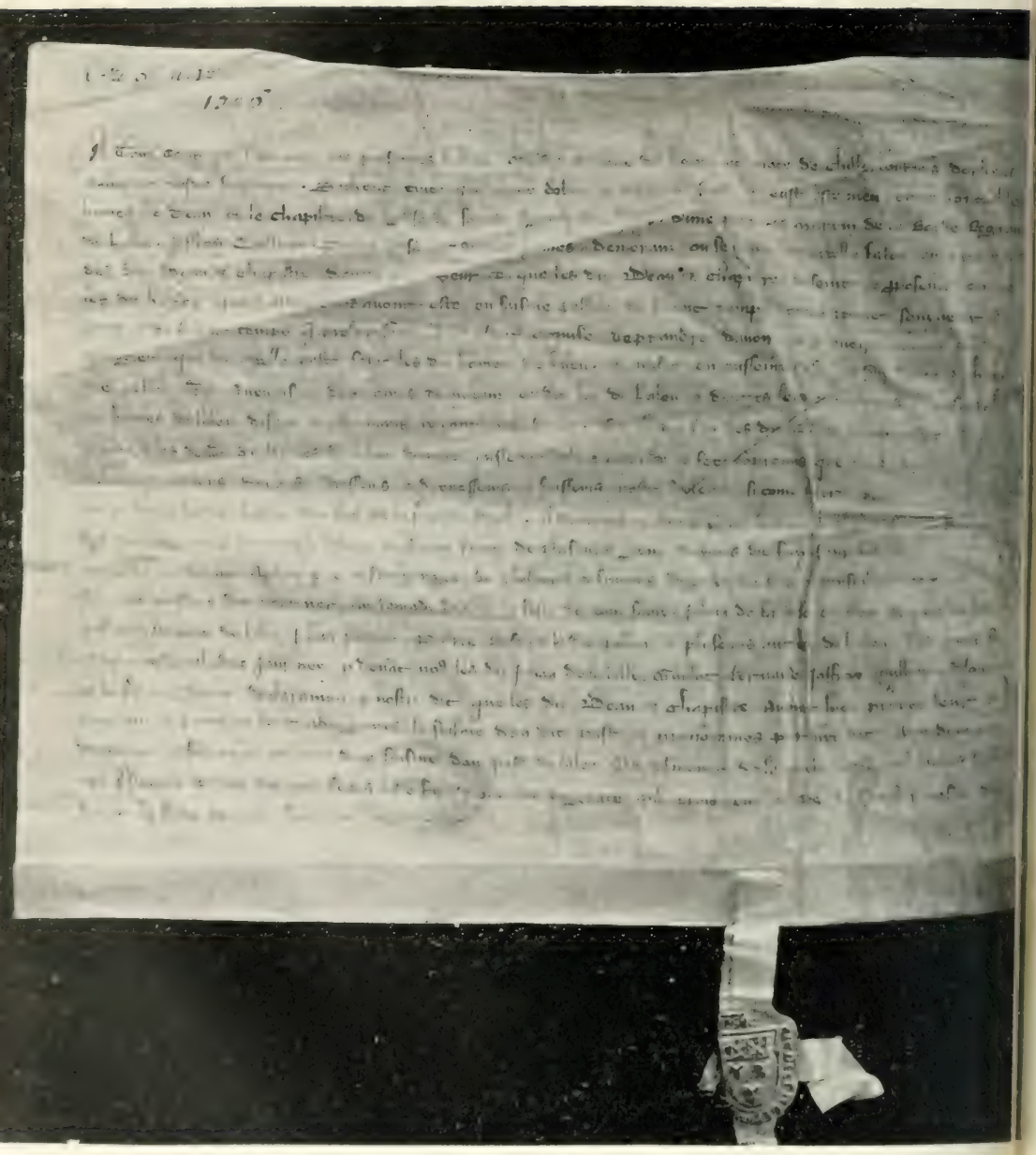

cailloux) (1), avec un chef semé de fleurs de lis. En bordure, est cette légende, brisée en partie, mais facile à restituer :

✝ Seel. MACIE DE. CHILLI. BOVRIOIS. DORLIENS.

Le contre-sceau ne porte pas de légende et représente un lion rampant ; c'est le blason de la famille de Chilly, ainsi décrit dans l'ouvrage de C. de Vassal, *Généalogies des principales familles de l'Orléanais, table analytique des manuscrits d'Hubert* (Orléans, 1862, p. 124) : « d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules ».

Ce sceau, appendu à un document d'authenticité et de date certaines, avait été connu au XVIIIe siècle par un érudit orléanais, Polluche l'aîné, qui, dans une dissertation manuscrite sur les armes de la ville d'Orléans (1752), s'exprime ainsi (2) : « La « ville d'Orléans avait des armoiries dès le règne de Philippe le

(1) «...En réalité, il est indéniable que l'écusson primordial était composé de trois cailloux » (Michau, *op. cit.*, p. 16 du tirage à part).

(2) Manuscrit de la Bibliothèque de la ville d'Orléans, 461 *bis*, t. I, p. 109. Imprimé dans Michau, *op. cit.*, p. 48-52 du tirage à part. — Au XVIIe siècle, les armes d'Orléans se blasonnaient « de gueules à trois cœurs de lis d'argent, deux et un, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or ». — La charte de concession primitive des armoiries est inconnue. Le 31 janvier 1815, Crignon-Desormeaux, maire d'Orléans, demandant que la ville fût autorisée à reprendre ses anciennes armoiries, écrivait au baron Talleyrand, alors préfet du Loiret : « Je ne puis, Monsieur le baron, « vous faire passer la copie certifiée des chartes ou lettres patentes « en vertu desquelles a eu lieu la concession primitive ; elles ne se « trouvent point dans les Archives de la Ville, elles auront sûrement « été détruites dans des temps de trouble ou peut-être même « pendant la Révolution. Au surplus, la Ville avait ces armoiries « depuis un temps immémorial et l'époque s'en perd dans la nuit « des temps ; les historiens les plus anciens de la ville d'Orléans en « ont parlé ». (Archives départementales du Loiret, série T, dossier « des concessions d'armoiries aux villes, 1814-1815.)

« Bel, sous lequel on trouve des lettres de Etienne de Lorris et « de Macé de Chilly, bourgeois d'Orléans, arbitres nommés en « un procès entre le chapitre de Saint-Aignan de la même ville « et les habitants du lieu de l'Alleu, de l'an 1306, auxquelles « lettres est attaché le sceau du dernier à un lien et pour contre-« scel les armes de la ville à trois pièces (1), toutes pareilles au « cœur de lis d'aujourd'hui, au chef de France ancien semé « de fleurs de lis... (2) ».

Conservée dans les layettes de Saint-Aignan jusqu'à la Révolution, la charte portant le sceau que Polluche avait examiné, est entrée dans les Archives du département au moment où les biens de la collégiale furent confisqués par la Nation.

Jacques SOYER.

(1) On voit qu'en 1752, le deuxième sceau, celui d'Etienne de Lorris, manquait déjà à l'acte. — Polluche s'exprime inexactement en disant que le sceau de Macé de Chilly a pour contre-scel les armes d'Orléans ; c'est tout le contraire : le sceau porte les armes d'Orléans et le contre-sceau les armes de Macé de Chilly.

(2) En 1819, le président De La Place de Montevray, dans sa *Dissertation sur les armoiries de la ville d'Orléans* (*Annales de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, p. 81), recopia le passage de Polluche, sans citer l'auteur. — En 1830, Vergnaud-Romagnési (*Histoire de la ville d'Orléans*), recopia aussi Polluche, sans le citer non plus, et en amplifiant. Il qualifia Macé de seigneur de Chilly et Etienne de seigneur de Lorris, alors qu'il s'agit de simples bourgeois d'Orléans. Il découvrit aussi que le lieu de Lallun (*sic*) était situé près de Janville. Ce qui prouve qu'il n'avait jamais vu le document dont il parlait.

BIBLIOGRAPHIE ORLÉANAISE

M. Gustave Michaut, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, — qui étudie spécialement le jansénisme et s'est déjà fait connaître par ses travaux sur Blaise Pascal, — a publié dans la *Revue latine*, journal de littérature comparée dirigé par M. Emile Faguet (4e année, nos du 25 août et du 25 septembre 1905, p. 491 et suivantes), des *Lettres inédites de Sainte-Beuve à Madame du Gravier*, conservées dans les archives de M. de Spoelberch de Lovenjoul, habitant Bruxelles, associé correspondant de notre Société.

Ces lettres, outre l'intérêt qu'elles offrent pour l'histoire générale, sont fort curieuses pour notre région ; car la correspondante de Sainte-Beuve, Mme du Gravier (de son nom de jeune fille Marie-Flavie Gondinet), était la femme de M. Pichon-Dugravier, conseiller à la Cour royale d'Orléans dès 1845.

Elles sont comprises entre le 13 août 1846 et le 15 août 1859.

Mme du Gravier semble s'être intéressée vivement à la littérature ; c'était un bas bleu qui, en 1847, confie à Sainte-Beuve, sous le sceau du secret, qu'elle a commis un roman ; en 1852, malgré Sainte-Beuve, elle n'avait pu encore trouver le placement de son ouvrage.

Dans une lettre datée du 27 octobre [1846], le critique parle de « ces affreux événements dont vous êtes témoins » ; il s'agit des terribles ravages causés par l'inondation de la Loire.

Le 27 août 1852, nous voyons Sainte-Beuve féliciter Mme du Gravier de la nomination de son mari au grade de chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion de la fête de Napoléon III et « en récompense de 36 ans de services ». Le conseiller à la Cour royale s'était facilement rallié au nouveau régime impérial.

Cette correspondance mentionne diverses personnalités orléanaises de l'époque : Mme de Bonneval, Mlle de Foucault, un

professeur d'histoire du lycée, nommé Broise (qu'il faut sans doute lire *Brainne*, collaborateur, avec J. Debarbouiller et Lapierre, à l'ouvrage sur *Les hommes illustres de l'Orléanais*, 1852) : à signaler aussi Ludovic de Vauzelles, fils du Premier Président à la Cour d'Orléans, poète et érudit, qui fut certainement recommandé à Sainte Beuve par Mme du Gravier. Sainte-Beuve évite avec beaucoup d'art de donner son jugement sur les vers que le jeune poète lui a soumis :

« Ce 3 avril 1853.

« Madame et amie,

« . . . . . .

« J'ai reçu les vers de M. de Vauxelles (*sic*) : ils sont pleins « de jeunesse et de cette hardiesse qui plaît. Il y a des endroits « où il lutte avec André Chénier en s'en ressouvenant, mais en « y mêlant un sentiment qui est à lui. Ce qui y manque, c'est « une certaine fusion ; il y a plusieurs tons et qui sont à côté « les uns des autres.

« On m'apporte, tandis que j'écris, la carte de M. de Vau- « zelles ; je suis désolé de la peine qu'il a prise : il a laissé un « mot en me demandant un jugement sur ses vers. Je ne vou- « drais lui donner qu'une approbation sincère, un sourire « digne de celui de sa Muse, mais non pas un jugement, qui « suppose toujours la mine sévère et le sourcil gris. Fi « donc !..... » (p. 547).

On sait que les œuvres poétiques de L. de Vauzelles ont été réimprimées en 1888 par notre collègue, M. Anatole Bailly.

Dans plusieurs lettres — dont nous donnons ci-dessous certains passages — perce l'antipathie de Sainte-Beuve pour l'évêque d'Orléans Dupanloup, élu membre de l'Académie française en mai 1854.

Il déclare nettement qu'il n'a pas voté pour le prélat :

« Ce 23 juillet 1854.

« . . . . . .

« J'ai particulièrement pensé à mes amis d'Orléans pendant

« la candidature de votre évêque ; je vous ai su gré de ne pas « m'avoir pressé là-dessus. En effet, je n'ai point voté pour lui. « Ç'a été une élection d'Université, de coalition, bien plutôt que « d'Académie. Maintenant qu'il en est, tant mieux pour lui ! « Mais je ne m'accoutumerai jamais à voir en lui un véritable « confrère : j'en resterai au respect..... » (p. 549).

« Ce 25 décembre 1854.

« . . . . . .

« J'ai bien pensé à vous dans tout ce succès de votre évêque : « son discours a réussi et a semblé justifier aux yeux du public « le choix qu'on a fait de lui. Il y a eu de l'éloquence, de l'âme, « singulièrement mêlée, selon moi, à des choses de grammaire. « Mais je ne le juge pas. Me voilà son humble confrère et je le « révère..... » (p. 550-551).

« Ce 8 juillet 1855.

« ..... Votre évêque m'a fait l'honneur de m'envoyer sa « *Jeanne d'Arc* ; je conçois ce grand effet oratoire ; j'ai profité « d'un jour qu'il était à l'Académie pour lui faire enfin mes « politesses. Il est fort respecté et fort respectable. — Mais j'en « resterai là. — Notre Académie même est pleine de petites « luttes intestines ; la politique se retrouve et se cache partout, « ou même elle ne se cache pas trop. — L'agrément de la vie « s'en est allé... . » (p. 553).

M. Dugravier, qui s'était retiré à Paris, y mourut le 1er août 1861, l'année même où il avait été nommé conseiller honoraire à la Cour d'Orléans.

La dernière lettre publiée par M. G. Michaut (elle porte le n° XXII) est datée du 15 août 1859 : Sainte-Beuve annonce à sa correspondante l'achèvement de son « gros livre de *Port-Royal* ».

Jacques Soyer.

ERRATA DU BULLETIN N° 1883

Page 205, ligne 3. — En annonçant que notre collègue, M. Fourché, avait fait don, à la ville d'Orléans, d'une importante collection de tableaux pour laquelle un local spécial était nécessaire, le rédacteur du procès-verbal a commis une erreur.

M. Fourché a donné récemment, au Musée d'Orléans, deux peintures intéressantes attribuées à des primitifs italiens : un triptyque sur bois, de l'école de Sienne, de la fin du XVe siècle, et une toile de l'école lombarde, du XVIe siècle.

A l'occasion de ce don, des démarches ont été faites pour trouver une salle où l'on pût réunir tous les primitifs du Musée d'Orléans. Ces démarches ont été couronnées de succès.

P. 210, ligne 1. — Au lieu de « sieur de Chemaut », lire « sieur de Chemant » (en Anjou).

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XIV. — N° 185.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1906

Séance du mercredi 11 avril 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— En ouvrant la séance, M. le Président fait l'éloge d'un des doyens de notre Société, M. le comte de Gastines, décédé le 30 mars au château de la Denisière, par Coulans (Sarthe). M. de Gastines était membre titulaire de la Société depuis 1860. Ses affaires l'éloignaient trop souvent de nos réunions, mais il prenait à nos travaux un intérêt d'autant plus vif qu'ils lui rappelaient le temps où lui-même était élève de l'Ecole des Chartes. Tous nous avons pu apprécier sa courtoisie, son caractère aimable et enjoué.

A ses obsèques, où notre collègue M. Fougeron nous représentait, Mgr l'évêque du Mans a prononcé une courte allocution où il a rappelé d'une façon délicate que M. de Gastines faisait partie de la Société archéologique de l'Orléanais.

Au nom de la Société, M. le Président a envoyé à la famille de notre excellent et regretté collègue l'hommage de nos sincères condoléances.

Puis M. le Président rend compte des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion et signale notamment :

1° Dans la *Chronique des Arts et de la Curiosité* (n° 12, 24 mars 1906) et dans le *Bulletin de la Société française des fouilles archéologiques* (3e fascicule 1906), l'annonce du décès de M. Emile Soldi-Colbert, sculpteur de grand talent, l'un des fondateurs et le Secrétaire général de la Société française des fouilles archéologiques ;

2° Dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* (1er trimestre de 1906), la *Notice archéologique sur l'église de Trignères* de notre collègue M. Eugène Jarry ;

3° La table des années 1857-1900 des Comptes-rendus des séances de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* ;

4° Dans le bulletin trimestriel n° 2 de 1904 de la *Société d'Emulation d'Abbeville*, un travail de M. A. de Florival sur *Le passage de Jeanne d'Arc dans le Ponthieu* (page 200), accompagné de quatre planches représentant la salle du château de Drugy qui servit de prison à Jeanne d'Arc, la ferme de Drugy (état actuel), le château du Crotoy où Jeanne d'Arc fut tenue en captivité, et enfin la statue de Jeanne d'Arc au Crotoy ;

Dans ce même bulletin, une étude de M. de Brandt de Galametz sur l'*Asile dans le mariage* rapporte (page 192) un curieux exemple de cet ancien droit de grâce, qui se serait exercé, en 1374, à Beaugency, et dont aurait bénéficié un sieur Robert Guyart, condamné à mort pour larcin.

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par Mme veuve Herluison, d'un volume intitulé *Tables des documents et fac-simile de la collection d'autographes réunis par M. Fillon* dressées par M. Maurice Tourneux ;

2° Par M. Amédée Hauvette, l'un de nos membres correspondants, de sa *Leçon d'ouverture du cours de poésie grecque faite à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris le 20 février 1906*. M. Hauvette y fait l'éloge de M. Decharme, son prédécesseur dans la chaire de poésie grecque.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs

— Dans la correspondance sont :

1° Une lettre de M. P. Hazard annonçant que la visite projetée de la *Société de Géographie du Cher* aura lieu à Orléans le 27 mai prochain ;

2° Une lettre de M. le Secrétaire du Comité de Romans annonçant que le *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers* a cessé définitivement de paraître. En conséquence, le service de nos publications sera supprimé, à l'avenir, à cette Société.

3° Une autorisation ministérielle pour la reproduction de la miniature du manuscrit d'Antoine Dufour. M. le Président a reçu, de M. le Conservateur du Musée Dobrée, un très beau cliché photographique de cette miniature ; malheureusement, ce cliché, un peu étroit, ne donne qu'une partie du texte qui accompagne la représentation de la Pucelle.

4° Une lettre du *Comité archéologique et historique de Noyon* nous annonçant l'envoi des volumes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de ses Comptes-rendus et Mémoires qui manquaient à nos collections. M. le Président veut bien se charger de transmettre les remerciements de la Société pour cet envoi.

5° Une lettre de M. le Secrétaire perpétuel de la *Société des Antiquaires de Picardie* s'excusant de ne pouvoir nous envoyer le tome Ier du Bulletin, qui est épuisé, et nous avisant qu'il nous adresse les fascicules suivants que nous avions demandés : *Bulletin*, année 1889, n° 2 ; la *Picardie historique et monumentale*, tome II, n° 2 (cantons d'Ailly-sur-Noye et de Moreuil) et n° 3 (canton de Roye) ; tome III, n° 1 (Abbeville et ses cantons).

M. le Président adressera nos remerciements pour l'envoi des fascicules de ce magnifique ouvrage. La Société décide également de faire relier la collection des fascicules parus de la *Picardie historique et monumentale*.

— M. le Président annonce à la Société que les médaillons de MM. Desnoyers et Herluison seront inaugurés le 7 mai prochain, au Musée historique.

M. Baillet donne lecture de la première partie d'un mémoire rédigé par M. Jules Baillet sur les fouilles d'Antinoë.

— M. le docteur Garsonnin lit une note destinée à accompagner, dans le Bulletin du 1er trimestre de 1906, les extraits du *Recueil d'actes notariés du XVIe siècle* publié par M. E. Coyecque.

— M. Lucien Auvray, membre titulaire non résidant, communique un élégant petit volume, écrit en allemand par une Orléanaise, intitulé *Stadt der Erinnerung* (ville du souvenir). C'est un recueil de contes ou plutôt de scènes historiques, s'échelonnant depuis les temps mérovingiens jusqu'au premier Empire, qui, toutes, ont Orléans pour théâtre. L'auteur de ces jolis récits, Mlle Jeanne Berta Semmig, fille de M. Hermann Semmig, — qui fut jadis professeur d'allemand au lycée d'Orléans, — se rattache à la France et à notre ville, sa ville natale, par sa famille maternelle.

— M. le Président informe la Société qu'ayant été avisé par une lettre de M. le Préfet du Loiret que des tombes anciennes avaient été mises à jour à Briarres-sur-Essonne, il s'était rendu dans cette localité le 8 avril dernier, en compagnie de MM. Dumuys et Garsonnin. Là nos collègues ont fait diverses constatations que M. Dumuys résumera dans une note qui sera insérée au Bulletin.

— M. le Président donne lecture d'une lettre, jointe à un travail, de Mme de Villaret. Le travail est renvoyé à la Commission des publications pour examen.

— M. Baguenet de Saint-Albin attire l'attention de la Société sur l'état actuel des vestiges du Fort des Tourelles, mis à jour l'année dernière par la tranchée des tramways d'Orléans à Sandillon. Il fait observer que, malgré certains engagements, l'Administration n'a pris aucune mesure conservatoire ni fait poser aucune plaque commémorative. En outre, tout le parement extérieur des deux tourelles a dû être démoli.

M. le Président est prié de faire, à ce sujet, de nouvelles démarches auprès de l'Administration des ponts-et-chaussées.

— M. le secrétaire dépose sur le bureau le projet de Bulletin pour le 1er trimestre de 1906.

Séance du vendredi 27 avril 1906

Présidence de M. Pommier, *président.*

En l'absence de M. le docteur Garsonnin, M. Charles de Beaucorps veut bien se charger de remplir les fonctions de secrétaire.

— M. le Président signale, parmi les publications adressées à la Société, le tome VII de l'Inventaire général des richesses d'art de la France (château d'Ecouen, archevêché d'Aix, hôtel de ville de Saint-Amand (Nord) et musée de Montauban).

Sur la proposition de M. le Président, la Société décide de cesser son abonnement au *Bulletin de la Société bibliographique* et de souscrire au *Polybiblion* (*partie littéraire*) publié par la même Société.

— M. le Président annonce que la *Société française d'archéologie* tiendra son Congrès annuel à Carcassonne et à Perpignan du 20 au 30 mai.

— M. Soyer, au nom de la Commission des publications, rend compte d'un mémoire présenté par Mme de Villaret, sur la famille de Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, tendant à réfuter une allégation d'Hubert reproduite par M. Garsonnin dans le Bulletin. Le rapporteur n'est pas d'avis de donner lecture de ce travail ni de l'insérer dans le Bulletin. La Société décide, sur la proposition de M. le Président, d'attendre le retour de M. Garsonnin pour statuer définitivement sur cette question.

— M. le Président annonce le décès de M. Gustave Vapereau, membre honoraire de la Société.

Il convie les membres de la Société à prendre part aux fêtes du Cinquantenaire de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* qui auront lieu à Chartres du 14 au 27 mai.

Il vient de recevoir le cliché de la miniature de Jeanne d'Arc du manuscrit du musée Dobrée dont il a été question ; il en présente quelques épreuves, ainsi qu'un exemplaire de la lithographie de Sorrieu représentant la même miniature, retrouvée par lui dans les cartons de M. Desnoyers. La photographie sera reproduite dans le Bulletin.

— M. Depréaux est élu associé correspondant.

— MM. Guillon et Dumuys exposent ce qui a été fait et ce qui resterait à faire pour conserver les restes du fort des Tourelles et en perpétuer le souvenir. Un projet d'inscription est proposé par M. Guillon, et renvoyé à l'examen du Bureau.

— M. l'abbé Bernois vient d'adresser à la Société un travail manuscrit sur Lorris.

— MM. Pommier et Dumuys convient les membres de la Société à se réunir le 7 mai, à deux heures, au Musée historique, pour l'inaugution du monument de MM. Desnoyers et Herluison. Cette cérémonie sera suivie de la visite de la collection des objets provenant des fouilles d'Antinoé, que MM. Baillet père et fils ont aménagée avec un soin et un goût artistique auxquels M. Guillon rend hommage. M. Dumuys fera ensuite les honneurs des vieilles enseignes orléanaises réunies par ses soins dans une salle de l'ancien hôtel de ville, et de la collection de taques qu'il a installée dans les cours du Musée de Jeanne d'Arc.

Séance du vendredi 11 mai 1906

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Après avoir rendu compte des publications reçues depuis la dernière séance, M. le Président fait le dépouillement de la correspondance :

1° Une demande d'échange de publications avec la Société américaine *Philipps Academy, Andover, Massachusetts*, ne reçoit pas un avis favorable à cause du peu de place dont nous disposons dans notre bibliothèque.

2° Mme de Villaret a écrit à M. le Président pour réclamer le manuscrit dont la Société n'a pas cru devoir voter l'impression à la dernière séance.

Il a été fait droit immédiatement à la demande de Mme de Villaret.

3° M. Lanéry d'Arc nous écrit que, suivant sa promesse, il nous envoie en communication la lithographie en couleurs de Sorrieu.

Deux exemplaires de cette lithographie viennent, d'ailleurs, d'être retrouvés à Orléans, l'une au Musée, l'autre dans les cartons de M. Herluison.

— Sur la proposition de MM Raguenet de Saint-Albin et Garsonnin, la Société décide d'acheter la *Bibliographie de Jeanne d'Arc*, par M. Lanéry d'Arc, ouvrage qui ne se trouve pas à la bibliothèque de la ville. M. Jacob est prié de faire le nécessaire pour cet achat.

— A l'occasion de l'hommage, fait par M. Jarry à la Société, d'un exemplaire du *Cartulaire de Sainte-Croix*, M. le Président rappelle que cette publication fut votée le 9 juin 1899 et confiée à notre regretté collègue, M. Thillier, qui mourut en plein travail, à la Bibliothèque nationale, le 25 septembre 1900. M. Jarry a repris et mené à bonne fin cette œuvre considérable qui honore notre Société ; il convient d'en louer notre érudit collègue. La Société décide de consigner

au procès-verbal ses félicitations et l'expression de sa reconnaissance envers MM. Thillier et Jarry.

— Le 7 mai, a eu lieu, au Musée historique, devant les représentants des autorités locales, l'inauguration du monument commémoratif de MM. Desnoyers et Herluison.

La Société décide d'insérer au Bulletin le compte rendu des cérémonies qui ont eu lieu dans les divers Musées à cette occasion (1).

M. le Préfet du Loiret, qui n'a pu assister à cette inauguration, a fait parvenir ses excuses à M. le Président.

— Après avoir donné connaissance d'une lettre où Mme veuve Herluison remercie les membres de la Société d'avoir élevé à son mari le monument inauguré le 7 mai et d'avoir assisté, en grand nombre, au service de bout de l'an célébré à la cathédrale le 10 mai en mémoire de notre regretté collègue, M. le Président annonce que Mme veuve Herluison offre à la Société un lot important d'ouvrages, dont voici la liste :

Biographie orléanaise (entreprise en 1873 par l'Académie de Sainte-Croix). *Table alphabétique des noms propres.*

Mémoires sur les antiquités de la Sologne blésoise, par L. de la Saussaye, 1re livraison, 1844.

Notice sur l'église Saint-Loumer, autrement Saint-Nicolas de Blois, 1840.

Album du département du Loiret, 1825-1829, par Romagnési et Charles Pensée.

Un lot de 20 lithographies relatives à des découvertes faites à Orléans, Baccon, Châtillon-sur-Loire, Gien, Saint-Péravy, Gièvres et Gabris, dans les Vosges, etc.

Trois planches lithographiques coloriées représentant des vases antiques ; ces planches d'essai sont uniques, la mort de M. Jollois en ayant empêché le tirage.

Trois aquarelles très intéressantes de M. Thuillier, architecte à

(1) Voir plus loin, page 385.

Orléans : l'une, datée de 1821, représente les restes de l'église Saint-Aignan ; une autre, datée de 1827, représente les restes de l'église de la Cour-Dieu.

Des remerciements seront adressés à Mme veuve Herluison, au nom de la Société, pour son don généreux.

— La *Société archéologique d'Eure-et-Loir* célébrant son cinquantenaire les 14-27 mai, la Société délègue, pour la représenter à cette cérémonie, MM. Huet, Breton et Garsonnin.

— L'inscription à apposer sur l'emplacement du Fort des Tourelles est adoptée et la Société donne tous pouvoirs à M. Guillon pour agir en son lieu et place et obtenir de l'Administration une solution rapide et satisfaisante de cette question.

— M. Soyer donne lecture d'une notice sur M. Gustave Vapereau qui sera insérée dans le Bulletin (1).

— Conformément aux conclusions émises, à la dernière séance, par la Commission des publications, M. le docteur Garsonnin a rédigé une note complémentaire sur Marie de Villebresme, dont il donne lecture à la Société.

Cette note est ainsi conçue :

« Il y a quelques mois, je publiais dans le Bulletin n° 182 de notre Société, pages 154 à 164, une étude montrant, à l'aide d'un document nouveau et indiscutable, combien était peu justifiée la prétention des familles qui, par Marie de Villebresme, se disaient alliées à Jeanne d'Arc. Le document publié prouvait l'inanité de cette légende fort ancienne, qui fut confirmée dès le XVIe siècle par des enquêtes officielles.

« La légende étant manifestement fausse, j'eus la curiosité de rechercher comment elle avait pu se former et prendre corps : à la fin de mon article, d'une façon incidente, je présentai, en une dizaine de

1) Voir plus loin, page 408.

lignes, une hypothèse basée uniquement sur une généalogie du chanoine Hubert, celle de la famille Des Contes ou de Contes (1).

« D'après Hubert, une tante maternelle de Marie de Villebresme aurait épousé Antoine des Contes, petit-fils d'un frère du page de la Pucelle. Or, ainsi que me l'a fait remarquer Mme de Villaret depuis ma publication, Hubert, dont j'avais constaté l'exactitude scrupuleuse au sujet des familles de Villebresme, Brachet et Le Fuzelier, avait commis une erreur au sujet de Louis de Coutes (2) (alias de Contes), page de Jeanne d'Arc. Bien que nous ne possédions pas une preuve formelle, il semble en effet évident que le page de Jeanne d'Arc, authentiquement issu d'une famille noble de Châteaudun, ne peut appartenir à la famille des Des Contes (ou de Contes), bourgeois d'Orléans. C'est à tort, que ce personnage a été intercalé, par Hubert, dans la famille orléanaise Des Contes.

« La généalogie du chanoine Hubert est inexacte ; par suite l'hypothèse, que j'avais proposée et qui était basée sur cette généalogie, tombe d'elle-même. Il faut chercher ailleurs la réponse à la question que j'avais posée sur l'origine de la légende. Mais l'erreur d'Hubert laisse intactes toutes les conclusions que j'avais tirées de l'acte du 21 juillet 1500 : de ce que l'explication proposée sur l'origine de la légende n'est pas bonne, il ne s'ensuit pas que la légende de Marie de Villebresme, issue de la famille de Jeanne d'Arc, doive être rétablie et confirmée.

« La seule conclusion à tirer, c'est que Marie de Villebresme n'était pas plus alliée à la famille du page de la Pucelle qu'à celle de la Pucelle elle-même. »

— M. Jules Baillet continue la lecture de son mémoire sur les fouilles d'Antinoë, puis il communique à la Société le passage suivant

(1) Duleau, dans ses Généalogies orléanaises, indique ces deux formes. On trouve également les deux lectures, De Contes et Des Comptes, dans la pièce datée de 1500, que j'ai publiée.

(2) *Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, improprement nommé Louis de Contes*, par Mme de Villaret (Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, t. IX, n° 142, p. 521).

des œuvres de saint Thomas d'Aquin prouvant qu'au XIIIe siècle Orléans était l'une des quatre grandes cités du monde :

« Quatuor sunt urbes cœteris prœeminentes, Parisius in scientiis, Salernum in medicinis, Bononia in legibus, Aurelianis in actoribus. »

Une discussion s'élève à propos du sens exact du mot *actoribus*. Peut-être s'agit-il des docteurs de l'Université ? *Actores* et *doctores* étant synonymes, d'après Ducange.

— M. Dumuys lit une note qu'il a rédigée sur le cimetière de Briarres-sur-Essonne. Cette note sera imprimée dans le Bulletin et accompagnée d'une photographie prise sur place par M. Pommier (1).

A ce propos, M. Soyer fait observer que Briarres-sur-Essonne et Briare-sur-Loire devraient s'orthographier de la même façon, l'étymologie étant commune pour ces deux localités. Toutes les deux, en effet, dérivent du celtique latinisé *Brivodurum* (la forteresse du pont) qui, par la chute du *d*, donne en français *Brieure*, *Brière*, puis *Briare*.

— M. Dumuys fait ensuite passer sous les yeux des membres présents cinq miniatures sur velin, appartenant à M. Jouvellier, quincaillier, rue de la Lionne. Ces miniatures très intéressantes rappellent, par le costume des personnages, les panneaux allégoriques de Dernet qui sont au Musée de peinture d'Orléans.

— M. Huet annonce qu'il a reçu de M. Paul Leroy un travail important sur les soldats et miliciens, à Jargeau, aux XVIe et XVIIe siècles. Ce travail sera lu dans une prochaine séance.

---

(1) Voir plus loin, page 409.

Séance du vendredi 25 mai 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale :

1° Dans les *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1905, 4e série, 20e volume, un article de M. Daniel Mater, *Le Musée de Bourges, notes, documents et souvenirs sur sa fondation et son histoire*, et une *Contribution à l'histoire de la vie privée et de la Cour de Louis XI* (1423-1481), par M. Alfred Gandilhon.

2° Dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, tome XXI, 2e fascicule, 1905, trois articles signés de M. Paul Heuré et de M. J. Guiffrey, sur *Jean Cousin*, le grand dessinateur sénonais du XVIe siècle.

3° Dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, année 1904-1905, un travail intitulé *Pierre Cauchon, note complémentaire*, où l'auteur, M. Sarrazin, traite de la légende du prétendu repentir du juge de Jeanne d'Arc.

Ainsi qu'il avait été décidé à la dernière séance, M. Jacob a acquis, pour la bibliothèque de la Société, *Le livre d'or de Jeanne d'Arc*, par M. Lanéry d'Arc. L'exemplaire acheté contient une lettre autographe de l'auteur.

— Dans la correspondance est une demande de la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, dont les collections ont été récemment détruites par un incendie.

Un avis favorable est donné à la requête de cette Société ; il lui sera envoyé, par les soins de M. l'archiviste, toutes celles de nos publications dont il est possible de disposer en se conformant aux règlements et usages en vigueur.

M. Breton saisit cette occasion pour rappeler qu'on n'a pas encore mis à exécution les projets d'assurance contre l'incendie relatifs à la

salle que nous occupons et aux collections qui y sont renfermées. Il est décidé que le Bureau fera, au plus tôt, les démarches nécessaires.

— La vacance du siège de notre regretté collègue, M. le comte de Gastines, est déclarée. Il sera pourvu à son remplacement suivant les usages et dans les délais réglementaires.

— Avant de donner la parole aux auteurs de communications, M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau membre correspondant, M. Depréaux, présent à la séance.

— M. Jules Baillet termine la lecture de son étude sur les étoffes provenant des fouilles d'Antinoë. Son travail est renvoyé à la Commission des publications qui aura à déterminer le nombre des planches à joindre au travail de M. Baillet.

— M. Soyer lit une note, également renvoyée à la Commission des publications, sur le Sceau de la Prévosté d'Orléans au XIVe siècle (1).

— M. Jacob commence la lecture du mémoire de M. P. Leroy, sur les Miliciens, à Jargeau, aux XVIe et XVIIe siècles.

— M. Depréaux fait une communication sur *la Garde d'honneur d'Orléans 1807-1808*. Son manuscrit est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Dumuys a apporté et présente à la Société deux moulages destinés à la collection d'enseignes du Musée historique.

Les sculptures originales sont placées dans la maison de l'Autruche, sise au lieu dit de l'Autruche, commune de La Chapelle Saint-Mesmin, entre Chaingy et Ingré ; l'une, exécutée en pierre, a la forme d'un écu où est représentée une autruche accompagnée de divers accessoires et dont le chef est occupé par une inscription ; l'autre, exécutée sur bois, représente un hallebardier du XVIe siècle.

(1) Voir plus loin, page 413.

Séance du vendredi 8 juin 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Après avoir rendu compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Président signale dans la correspondance :

1° La lettre de faire-part du décès de M. Louis-Gustave Vapereau, membre honoraire de notre Société.

2° Une lettre de remerciements de M. Paul Hazard, président de la *Société de géographie du Cher*, dont les membres ont visité notre ville le 27 mai, sous la conduite de MM. Pommier, Didier et Dumuys.

— Il est fait hommage :

1° Par M. l'abbé Jarossay, de son *Histoire de l'abbaye de Micy Saint-Mesmin lez Orléans.*

2° Par M. Garsonnin, au nom de l'auteur, M. Rabouin, d'une note, accompagnée d'un plan, relative à un *Combat sous les murs de Châteaudun entre les troupes royales et un parti de protestants* (1er *septembre* 1562).

3° Par Mme veuve Herluison, d'un exemplaire incomplet des *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais, du XIe au XVIIIe siècle*, de M. Edmond Michel.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— Conformément à la décision prise dans la séance du 25 mai, M. le Président, de concert avec MM. Raguenet de Saint-Albin, Larcanger et Jacob, a assuré à *La Mutuelle Orléanaise*, pour une somme globale de 20,000 francs, le mobilier et les collections de la salle des Thèses.

— Une souscription pour les fouilles d'Alésia est actuellement ouverte dans le *Journal des Débats*, sous le patronage de M. Gaston

Boissier. Sur la proposition de M. Pommier, la Société décide de coopérer, par une souscription de 20 francs, à cette entreprise.

— MM. Pommier, Raguenet de Saint-Albin et Jacob déposent sur le bureau la présentation de M. Jules Baillet, agrégé de l'Université, au siége de membre titulaire, vacant par le décès de M. le comte de Gastines.

— M. Guillon fait passer, sous les yeux des membres présents, un plan de l'emplacement du Fort des Tourelles qui lui a été communiqué par M. Camus, directeur des Tramways du Loiret. La Société confirme à M. Guillon le mandat qu'elle lui a confié le 11 mai dernier et elle le prie de continuer ses démarches pour arriver à l'apposition de la plaque commémorative.

— M. Guillon montre ensuite deux photographies reproduisant le modèle en bois du projet de Gabriel pour la reconstruction du portail et des tours de la cathédrale. Ce modèle est actuellement placé sur le palier du grand escalier de l'évêché.

— M. Jacob ayant pu se procurer une photographie du portrait de M. Lacave, premier président de notre Société en 1849, il est décidé que ce portrait sera encadré.

Il ne nous manque plus, actuellement, pour compléter notre collection de portraits des anciens présidents, que celui de M. Leber, président en 1851 : des démarches seront tentées auprès de ses descendants pour obtenir son portrait.

— M. Pommier dépose, pour être joint aux collections de la Société, le cliché en gélatine de la reproduction de la miniature de Jeanne d'Arc du manuscrit Dobrée.

— Le cinquantenaire de l'entrée à l'Institut de M. Léopold Delisle devant être célébré cette année, la Société étudiera les moyens de coopérer à ce jubilé du plus ancien de ses membres honoraires.

— M. le docteur Garsonnin rend compte des fêtes du cinquantenaire de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*, qui a été célébré du 14 au 27 mai dernier. Notre Société avait délégué à cette cérémonie MM. Breton et Garsonnin, qui se sont rendus à Chartres le 14 mai pour l'ouverture du Congrès, et M. Huet qui a assisté, le 17 mai, à la conférence de M. Homolle, membre de l'Institut. Nos délégués ont été reçus à Chartres avec une bonne grâce et une cordialité dont ils tiennent à remercier tout particulièrement les membres du Bureau de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* et, notamment, son aimable et érudit président, M. Roger Durand.

Après la séance d'ouverture qui eut lieu, le 14 mai, à dix heures du matin, à l'hôtel de ville, les membres du Congrès ont été inaugurer une intéressante exposition rétrospective uniquement composée d'objets locaux ou se rapportant à l'histoire du pays chartrain : portraits, miniatures, sculptures, moulages, gravures, sceaux, tapisseries, faïences, livres, costumes, etc. Cette exposition était organisée dans les salles de « l'hôtel des Trois-Pigeons » acquis récemment par la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* qui y tient ses séances et y a installé sa bibliothèque et ses collections.

Le Musée d'Orléans ayant inauguré le 7 mai une importante collection de plaques de cheminées, il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler que, dans une des salles du rez-de-chaussée de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*, il existe une taque en fonte, très curieuse, et d'un modèle assez rare, datant du milieu du XVe siècle et venant du château de Maillebois. Cette taque, en forme de triptyque, est décorée de trois petits écussons dont celui du centre est parti des armes des familles d'O et Le Baveux.

L'après-midi fut consacrée à la visite des monuments de la ville et notamment de la cathédrale, où M. A. Mayeux exposa avec beaucoup de clarté ses théories personnelles sur les transformations successives de la façade, tout en observant qu'il était, sur ce point, en contradiction absolue avec M. Lefèvre-Pontalis. A l'intérieur de la basilique, M. l'abbé Langlois eut la délicate pensée de signaler aux délégués d'Orléans les deux groupes du *Massacre des Innocents* et de la *Purification* qui, exécutés au XVIe siècle par deux sculpteurs orléanais,

François Le Marchant et Jean Bénardeau, font partie du merveilleux *Tour de chœur*.

Avant de quitter Chartres, une dernière attention fut réservée tout spécialement à nos deux délégués. M. l'abbé Langlois, bibliothécaire, tint à leur faire les honneurs de la bibliothèque de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*, qu'il a classée avec beaucoup de méthode, depuis trois années environ. Grâce à un double catalogue alphabétique d'auteurs et de matières, établi sur fiches, M. l'abbé Langlois a fait, de cette bibliothèque, qui ne comprend guère plus de 6,000 volumes, un merveilleux outil de travail.

— En terminant ce compte rendu, M. le docteur Garsonnin demande s'il n'y aurait pas lieu d'imiter l'exemple de nos collègues chartrains. Notre bibliothèque, bien que très importante, ne possède pas, en effet, de catalogue. La Société se range à l'avis de M. Garsonnin et le charge d'acheter un meuble pouvant contenir 4,000 fiches, du modèle employé à Chartres. Sur ces fiches on fera le catalogue de la bibliothèque.

— En même temps, il est décidé qu'on fera l'inventaire, sur fiches, des manuscrits appartenant à la Société, qui ne sont pas non plus catalogués. Une Commission composée de MM. Basseville, Jarry, Soyer, Charles de Beaucorps et Garsonnin est nommée à cet effet. Il est entendu que, pour faciliter ce travail, les manuscrits à inventorier seront confiés aux membres de la Commission qui auront la faculté de les emporter chez eux.

— M. Fougeron rend compte des travaux du 73e Congrès archéologique de France, qui s'est tenu à Carcassonne et à Perpignan, du 22 au 31 mai, et auquel il avait été délégué par notre Société.

— M. Pommier termine la lecture du travail de M. P. Leroy, sur les *Soldats et Miliciens à Janzac* aux XVIe et XVIIe siècles. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 22 juin 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Après avoir rendu compte des ouvrages reçus, M. le Président dépose sur le bureau un ouvrage édité à Trieste en 1906, intitulé *Giovanna d'Arco* et dont l'auteur, Mme Adele Butti, fait hommage à notre Société.

Des remerciements sont votés à l'adresse de Mme Butti.

— Au nom de la Commission des publications, M. le chanoine Cochard fait un rapport sur le travail de M. Depréaux, membre associé correspondant : *La Garde d'honneur d'Orléans 1807-1808.* La Société, conformément aux conclusions du rapporteur, vote l'insertion au Bulletin de ce travail, tout en réservant la question d'une reproduction, en noir ou en couleurs, du dessin qui accompagne le mémoire de M. Depréaux (1).

— MM. Pommier, Soyer et O'Mahony déposent sur le bureau la présentation de M. A. Depréaux au siège de membre titulaire résidant.

— La liste des candidats au siège de M. le comte de Gastines est arrêtée ; elle se compose de MM. Jules Baillet et Albert Depréaux.

Les élections pour ce siège auront lieu à la séance du 13 juillet.

— M. Raguenet de Saint-Albin signale que, dans la gare de Saint-Marceau, gisent, abandonnés, dix ou quinze quartiers de pierre de taille provenant du Fort des Tourelles. Il demande que l'on sauve de la destruction ces reliques du siège de 1429. La Société s'associe au vœu de M. Raguenet de Saint-Albin et décide que, de concert avec M. Guillon, son Bureau avisera aux moyens à employer dans ce but.

(1) Voir plus loin, page 415.

— M. le docteur Garsonnin attire l'attention de la Société sur une miniature faisant partie de la collection de M. Doistau et exposée actuellement à la Bibliothèque nationale sous le n° 488. Le catalogue de l'exposition des arts mineurs du XVIIIe siècle la décrit en ces termes : « Le concert à trois. Charge contre Mlle Guimard, la danseuse. Les personnages représentés sont : Mlle Guimard jouant de la harpe ; Mgr de Labruyère de Jarente jouant de la flûte ; le prince de Soubise, en costume de capitaine des chasses, jouant du cor ; le danseur Dauberval tenant une pochette. — Œuvre d'un artiste anonyme vers 1770. » Il serait intéressant de comparer cette miniature avec les divers portraits de l'évêque d'Orléans, notamment avec la belle toile, de l'Ecole française, qui est au Musée d'Orléans, et avec la miniature faite par Rabillon vers 1761 et gravée en 1771 par Moreau le jeune et Voyez l'aîné.

M. Garsonnin rappelle en outre que le frère de la danseuse, François Guimard, fut pourvu en 1758 d'un canonicat à Sainte-Croix d'Orléans et que cette nomination fut la cause d'un procès entre le Chapitre et le nouveau chanoine.

— Le même membre signale l'existence, dans les dépendances du Musée de peinture d'Orléans, d'intéressantes boiseries de style Louis XVI déposées depuis une quarantaine d'années dans l'ancien Corps-de-Garde. Ces boiseries comprennent quatre portes cintrées surmontées de médaillons ovales encadrant des peintures, de plusieurs panneaux, d'une glace avec son trumeau, de morceaux de guirlandes en bois sculpté et de divers encadrements. Elles proviennent du château de La Ferté ; vers 1863, un antiquaire d'Orléans, M. Bernou, acheta aux héritiers du prince de Masséna diverses boiseries et notamment celles de la chapelle. M. Vignat, alors maire d'Orléans, racheta pour le Musée une partie de ces boiseries. Ce sont celles qui sont maintenant dans le Corps-de-Garde et qui sont fort peu connues.

Il serait à désirer que ces boiseries fussent utilisées dans la construction du Musée projeté et que, en attendant, toutes les mesures fussent prises pour leur conservation.

— M. Basseville, parlant des diverses collections de monnaies qu

sont déposées dans plusieurs Musées d'Orléans (Musée de Jeanne d'Arc, Musée historique, etc.), croit qu'il serait préférable de les réunir en un seul dépôt et de mettre les spécimens les plus intéressants sous les yeux du public. Le vœu de M. Basseville sera transmis à l'administration compétente.

— M. Raguenet de Saint-Albin annonce que le fils de notre ancien collègue, M. Raoul de Pibrac, vient de prononcer à l'Académie des Jeux floraux, à l'occasion de sa réception, un discours remarquable sur la Parenté de l'Art et de la Poésie.

INAUGURATION DU MONUMENT

ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE

de MM. DESNOYERS ET HERLUISON.

Le 7 mai 1906, à deux heures du soir, a eu lieu, dans la cour du Musée historique d'Orléans, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Mgr Desnoyers et de M. H. Herluison, anciens Conservateurs de ce Musée et du Musée de Jeanne d'Arc.

Le monument, encastré dans la façade occidentale de la Salle de la Renaissance, est composé d'un élégant cartouche, dans le goût du XVIe siècle, qui réunit les deux médaillons où sont les effigies de nos regrettés collègues. Une plaque de marbre, scellée au-dessous du cartouche, rappelle leurs noms et leurs titres et est accompagnée de cette inscription :

Quos junxit olim amor civitatis
Virginisque Johannæ liberatricis
Jungit nunc memor Aurelianorum pietas.

Ce monument a été érigé par souscription, sur l'initiative de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Un peu avant l'heure fixée, arrivent de nombreuses personnes, invitées à la cérémonie par la Société archéologique, par l'Administration municipale et par les Conservateurs des Musées. Elles sont reçues, à leur entrée, par M. Pommier, président de la Société archéologique, et par M. Dumuys, conservateur du Musée historique et du Musée de Jeanne d'Arc.

M. le Préfet du Loiret avait écrit pour présenter ses excuses. Parmi les personnes présentes, il y a lieu de signaler :

M. le général Millet, commandant le 5e corps d'armée ;

M. le général Roidot, commandant la 9e division d'infanterie ;

M. Courtin-Rossignol, maire d'Orléans ;

MM. Rivierre, Lepage et Rabourdin-Moricet, adjoints au maire d'Orléans ;

MM. Baillet, Bedel, Bigotteau, Biscara, de Champvallins, Detchemendy, Gaulier, Jahan, Maingourd, Michau, Phellion, Robineau, Stenzel et Thauvin, membres du Conseil municipal d'Orléans ;

MM. Perron, receveur municipal, et Durand, directeur des travaux municipaux d'Orléans ;

MM. Louis Noël, sculpteur, et Rapine, architecte, auteurs du monument qui va être inauguré ;

M. Lefèvre-Pontalis, président de la Société française d'archéologie ;

M. Basseville, président de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ;

M. le docteur Rocher, président du *Souvenir français* ;

M. Soyer, archiviste départemental du Loiret ;

MM. Sainjon et Didier, conservateurs des Musées d'histoire naturelle et de peinture ;

M. Fourché, conservateur-adjoint du Musée de peinture, et M. Maxime Didier, attaché au même Musée ;

MM. Jules Baillet, Couret, de Croze-Lemercier, Dessaux, docteur Fauchon, Guillaume, P. Leroy, Pelletier, membres des Sociétés savantes orléanaises ;

MM. Raguenet de Saint-Albin vice-président, docteur Garsonnin secrétaire, Larcanger archiviste, et Jacob trésorier de la Société archéologique ;

MM. Vignat, Maxime de Beaucorps, Baguenault de Puchesse, Cochard, Guillon, Jarry, Huet, Breton, Fougeron, Iauch, Jarossay, Brédif et Charles de Beaucorps, membres titulaires de la Société archéologique.

La famille Herluison est représentée par M. Maurice Herluison et par M. et Mme Henri Desfossés.

MM. les généraux Millet et Roidot, M. le Maire et MM. les adjoints ayant pris place sur les fauteuils disposés, à leur intention, sous la galerie couverte qui précède l'entrée de la Salle de la Renaissance, M. Pommier, président de la Société archéologique, prononce, en face du monument, le discours suivant :

Messieurs,

Au nom de la Société archéologique, je vous remercie d'être venus si nombreux rendre hommage à la mémoire de M. l'abbé Desnoyers et de M. Herluison qui, dans leurs fonctions de conservateurs du Musée Historique et du Musée de Jeanne-d'Arc, ont aimé et servi passionnément notre bonne ville d'Orléans. Leurs noms resteront en honneur dans notre cité et il était juste que leur souvenir persistât dans ce Musée par un monument digne de leur amour pour les Arts.

Le Musée archéologique a été fondé par un arrêté, du 20 novembre 1849, de M. Péreira, préfet du Loiret, qui en confia la garde à une commission de trois membres, qui furent MM. Desnoyers, Mantellier et Dupuis. Ses débuts furent modestes ; la collection réunie sous les auspices de la Société archéologique fut placée dans deux pièces de la Préfecture, mais bientôt les dons y affluèrent et le Conseil municipal affecta à son installation la grande salle basse de l'Hôtel des Créneaux, comme annexe du Musée de Peinture. Le 24 août 1855, M. Boselli, préfet du Loiret, nomma M. Mantellier directeur et MM. Desnoyers et

Dupuis directeurs-adjoints. En 1877, M. Mantellier ayant été nommé conseiller à la Cour de Cassation, M. Desnoyers lui succéda. Il est décédé le 27 janvier 1902, il avait donc 53 ans de service comme Conservateur de ce Musée, qui a été sa vie et sa préoccupation de tous les instants.

M. Herluison était anciennement son adjoint et lui succéda, mais hélas ! pour trop peu de temps, car la mort cruelle l'enleva le 8 mai 1905.

Pendant le court exercice de sa direction, il conçut le projet cher à son cœur d'élever, dans ce Musée, un monument rappelant l'homme vénérable, dont il avait été, pendant de longues années, le collaborateur, le disciple et l'ami. Il avait songé à faire reproduire ses traits sous le portique de style Renaissance provenant de l'ancien Hôtel-Dieu et qui décore entre des arbustes la façade nord de la Salle de la Renaissance.

Absorbé par la continuation de l'œuvre de son prédécesseur il n'eut pas le loisir de réaliser ce dessein : aussi ses amis, au lendemain de ses funérailles, résolurent de s'acquitter pour lui de cette pieuse mission, mais ils tinrent à réunir dans une même commémoration les deux hommes qui avaient collaboré à enrichir puissamment le patrimoine artistique de la ville d'Orléans.

Ici, Messieurs, j'ai l'impérieux devoir d'exprimer publiquement un profond sentiment de reconnaissance envers tous ceux qui nous ont aidés. Notre idée a été accueillie et soutenue par une touchante unanimité

de suffrages. Un statuaire éminent, M. Louis Noël, un architecte distingué, M. Henri Rapine, nous ont apporté le concours précieux et désintéressé de leur talent ; tous ceux qui avaient connu et aimé les deux défunts nous donnèrent leur offrande et le Conseil municipal d'Orléans, par un vote unanime rendu sur un rapport extrêmement flatteur de l'honorable M. Robineau-Pineau, accorda une importante subvention à notre œuvre.

Les cités, comme les particuliers, ont des devoirs de reconnaissance pour les hommes généreux qui les ont servis avec dévouement. Vous avez tous senti que ces deux hommes, qui s'étaient signalés dans la Cité orléanaise par d'aussi éminents services, méritaient d'échapper à l'oubli.

Ils ont aimé Orléans, ils ont propagé la renommée de Jeanne d'Arc ; l'épigraphe latine inscrite sur la tablette, au dessous des médaillons, rend bien ces deux pensées, en disant que :

La piété reconnaissante des Orléanais réunit le souvenir des deux hommes qui s'étaient associés dans le culte de la Cité et de Jeanne, la vierge Libératrice :

Quos junxit olim amor civitatis
Virginisque Johannæ Liberatricis
Jungit nunc memor Aurelianorum pietas.

Cette inscription est due à la plume élégante et concise de M. l'abbé Vié ; nous tenons à l'en remercier. Il nous avait paru que M. Desnoyers, nourri des œuvres de l'antiquité latine qu'il connaissait intimement, méritait d'être loué dans cette langue.

Monsieur le Maire et Messieurs du Conseil municipal, nous vous remercions donc du patronage et des précieux encouragements dont vous avez entouré notre entreprise ; nous sommes heureux d'offrir à la Ville, par votre entremise, ce monument artistique, dont la préparation et l'exécution ont demandé une année entière. Nous l'inaugurons et nous vous le remettons au jour du premier anniversaire de la mort de M. Herluison, tant déplorée.

Et maintenant, permettez-moi d'exposer brièvement les services que ces deux hommes ont rendus et qui justifient pleinement nos hommages en ce jour.

M. l'abbé Desnoyers, — je ne l'appellerai pas Monseigneur, bien qu'il eut reçu, en 1896, la dignité de protonotaire apostolique, mais il tenait à rester *Monsieur l'abbé*, — a fondé, en 1848, la Société archéologique de l'Orléanais. C'était l'époque de cette renaissance artistique qui, sous l'impulsion des Vitet, des Mérimée, des Caumont et des Viollet Le Duc, réhabilitait nos monuments du Moyen Age.

Dirai-je, en passant, que cette Société, fille du vieux savant, atteint aujourd'hui 58 années d'existence, qu'elle a donné 43 volumes de Mémoires et Bulletins et qu'elle publiait hier un grand ouvrage d'érudition, digne des bénédictins du XVIIIe siècle (1) ?

En 1849, ce fut à cette Société naissante que, sur un vœu du 1er décembre 1848 du Conseil général du Loiret, M. Péreira proposa la création d'un Musée

(1) Le Cartulaire de l'église cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, par MM. Joseph Thillier et Eugène Jarry, honoré d'une subvention de M. le Ministre de l'Instruction publique.

départemental d'archéologie, dont M. Desnoyers fut le directeur adjoint. En 1853, il était vicaire général du diocèse, il avait 47 ans : il abandonna le ministère actif et eut ainsi plus de loisirs pour se consacrer à sa chère passion de collectionneur. Il devait en faire profiter sa ville natale durant cinquante années.

Considérons, Messieurs, nous qui vivons à une époque de fièvre et de mouvement, que pendant ce demi-siècle, M. Desnoyers n'a jamais voyagé, ni même quitté Orléans, que toute son application s'est portée sur l'augmentation de nos collections, cinquante ans pendant lesquels il n'a cessé un instant d'amasser livres, gravures, objets d'art et de curiosité ; son ambition était immense, démesurée. Ne voulait-il pas faire à Orléans l'histoire du travail humain ? Tous les jours, il acquérait quelque objet rare, gravure ou manuscrit précieux ; c'était le bon temps d'ailleurs, la mine était riche, les chercheurs moins nombreux qu'à présent, sa maison se remplissait, mais, de temps en temps, il y faisait une sélection qui enrichissait le musée de l'Hôtel Cabu.

Cet élégant édifice, où nous vous recevons, qu'on appelle à tort la maison de Diane de Poitiers, fut acheté par la ville en 1860 pour devenir le Musée Historique, mais il prit bientôt un rapide accroissement, grâce à de nombreux dons, ceux surtout qui lui vinrent de M. Desnoyers ; aussi ne tarda-t-il pas à se trouver trop étroit et la ville dut acquérir une maison contiguë, la maison Lambron, dont le principal corps de logis, de style Renaissance, forma la belle salle, inaugurée par M. Sanglier, maire d'Orléans, le 10 février 1879. Par un juste hommage rendu au généreux donateur qui l'avait dotée de milliers d'ob-

jets précieux, elle devait porter le nom de salle Desnoyers ; sa modestie n'accepta pas cet honneur pourtant bien mérité et il l'appela simplement : « Salle de la Renaissance et du XVIIIe Siècle ». C'est sur la charmante façade de cet édifice que nous avons placé nos médaillons.

Dix ans après, un nouvel agrandissement s'imposait par l'effet de ses libéralités, et, le 7 juillet 1890, cinq nouvelles salles furent inaugurées ; le gouvernement de la République lui décerna dans cette circonstance, aux applaudissements de tous, la croix de la Légion d'honneur. Il avait alors quatre-vingt-quatre ans, et pendant les douze années qu'il lui restait à vivre, il continua son œuvre avec une ardeur vraiment juvénile.

La ville avait acheté la maison dite d'Agnès Sorel, dans la rue du Tabour. Il y transporta la collection d'objets relatifs à Jeanne d'Arc qui était conservée dans une des salles du Musée de Peinture et il en fit le riche Musée orléanais qui aujourd'hui est admiré de tous ses visiteurs.

Ce fut son œuvre personnelle et la plus chère, car il avait pour Jeanne d'Arc un culte tendre, il l'appelait *Jeanne* avec tout son cœur. Il aimait à dire : « Que « dans toute âme orléanaise, fleurissent deux amours « inséparables, celui de la Cité qui est justement « appelée le Cœur de la France et celui de la Vierge « magnanime qui fut sa libératrice. »

Aussi quelle joie pour lui, le 6 mai 1891, de voir inaugurer dans la vieille maison de Pierre Compaing, l'un des illustres défenseurs de la Cité en 1429, ce Musée où il a réuni tous les souvenirs, peintures et objets d'art, qu'il a pu trouver, relatifs à la grande

mémoire de notre héroïne. Vous vous rappelez son discours ému, prononcé dans cette circonstance solennelle.

Sa mort, survenue le 27 janvier 1902, fut un deuil public; il avait donné ses instructions pour que toutes ses collections d'objets d'art, bibliothèques et estampes qu'on trouverait chez lui, à sa mort, prissent le chemin des Musées et de la Bibliothèque municipale; ses volontés furent religieusement exécutées par son légataire universel, M. l'abbé Filiol.

Messieurs, les collections diverses dont la ville a ainsi bénéficié sont immenses.

La Bibliothèque municipale a hérité pour elle seule de 10.000 volumes, dont 8.000 formant *le Fonds Orléanais* et 2.000 sur la littérature générale, beaucoup renfermés dans de belles reliures.

Il a donné à la collection d'Estampes qui est conservée au Musée de Peinture un nombre de planches, principalement des portraits, que j'évalue au bas mot à 10.000.

Il est difficile de fixer le nombre des objets d'art donnés au Musée Historique : lui-même n'aurait pas pu le préciser. Le Musée comprend 40.000 pièces : un seul point est certain, c'est qu'il a rédigé et écrit de sa main 30.000 étiquettes et les a attachées lui-même aux objets qu'il y avait apportés.

Le Musée Jeanne-d'Arc, dont il a fait en même temps un musée orléanais, renferme, outre la réunion des objets relatifs à Jeanne d'Arc, dont nous venons de parler :

A. Dans le cabinet du Directeur, une collection de

1.630 volumes magnifiquement reliés, tous ayant trait à la vie de l'héroïne ; un juge très compétent en la matière m'a affirmé qu'elle était unique au monde et la plus belle qui existe.

B. Un médaillier orléanais et un médaillier général, renfermés dans six meubles artistiques : le nombre des pièces et sceaux qu'ils contiennent doit atteindre dix mille au moins.

C. Dans la grande salle du deuxième étage, sur la rue du Tabour, une bibliothèque d'ouvrages d'histoire et d'archéologie (4.000 volumes) qui constituent l'outillage complet et inappréciable d'un Directeur de musée archéologique pour ses travaux.

D. Dans la même salle, une immense collection d'estampes et de pièces de tout genre relatives à Jeanne d'Arc, d'estampes anciennes des graveurs orléanais, Delaune et autres, d'imageries populaires orléanaises, de plans, de cartes, de vues des anciennes provinces de France.

Tout cet ensemble formerait à lui seul une imposante bibliothèque pour une ville et je renonce à prolonger cette énumération.

Néanmoins, je vous engage, Messieurs, à entreprendre un voyage parmi toutes ces richesses, vous y trouverez un réel agrément, mais vous êtes avertis qu'il vous faudra longtemps pour l'accomplir.

Herluison fut le détenteur de la pensée intime de M. l'abbé Desnoyers, et son fidèle lieutenant, qu'il destinait à devenir son successeur. M. Desnoyers savait que son précieux collaborateur avait le culte des traditions et de l'histoire de notre ville, et qu'ils par-

tageaient ensemble la même passion pour leurs deux Musées. Chez l'abbé Desnoyers, elle était tyrannique, comme toutes les passions. En décembre 1901, un mois avant sa mort, il apprit que nos suffrages unanimes avaient appelé Herluison à la vice-présidence de notre Société et il lui reprocha, presque comme une désertion, d'avoir accepté une fonction qui, dans la pensée inquiète de ce vieillard, pouvait le distraire de la surveillance du Musée, et pourtant Musée et Société archéologique sont frères jumeaux.

Herluison lui apportait le concours de sa puissante érudition dans l'histoire des Beaux-Arts, la numismatique, l'art héraldique, l'archéologie que, de lui-même, il avait appris, sans maîtres, et il s'était fait connaître par des travaux estimés qui honoraient notre ville. En effet, dans le monde de la littérature, des arts et de l'érudition son nom était souvent cité, mais toujours intimement associé à celui d'Orléans, comme le nom de son confrère, le poète Roumanille, à celui d'Avignon.

Quel grand malheur, Messieurs, que la perte d'un tel homme, si savant et si simple ! Sa réputation attirait les étrangers qui venaient auprès de lui se renseigner sur les richesses artistiques et archéologiques d'Orléans, qu'il aimait à faire visiter. De partout, de France, d'Europe, d'Amérique, on s'adressait à lui pour des questions sur la vie de Jeanne d'Arc, l'histoire d'Orléans et de l'Orléanais, et jamais on ne fit en vain appel à sa complaisance infatigable qui a certainement abrégé sa vie.

Dans le cours de sa longue carrière de libraire-éditeur, il avait réuni beaucoup de livres relatifs à l'histoire des Beaux-Arts qu'il affectionnait particulière-

ment, et il réservait cette collection pour la bibliothèque du Musée Jeanne-d'Arc. Sa veuve a réalisé pieusement ses désirs ; sa collection d'ouvrages sur les Beaux-Arts, formant un millier de volumes, est allée rejoindre et compléter la bibliothèque d'archéologie de son ami. Mme Herluison a offert, en outre, à la bibliothèque municipale, en souvenir de son mari, un ensemble de 1,492 volumes sur l'Histoire et la Littérature générale.

Messieurs, après cette longue énumération de services que j'ai dû vous faire, veuillez me permettre de vous dire, en terminant, que nous honorerons utilement la mémoire des deux hommes dont ce bas-relief conserve les traits pour les générations futures, en les imitant dans le culte ardent que tous deux professèrent pour la France, notre chère et grande Patrie.

Des applaudissements unanimes saluent les dernières paroles de M. Pommier.

M. le Maire d'Orléans se lève alors et, au nom de la Ville, accepte la remise du monument élevé à la mémoire de MM. Desnoyers et Herluison. Il remercie la Société archéologique d'avoir pris l'initiative de cette érection ; il adresse également les remerciements de la Municipalité aux deux artistes, MM. Rapine et Louis Noël, qui, très généreusement, ont doté notre ville du beau monument que l'on inaugure aujourd'hui. Après avoir loué la science, le zèle et l'activité des Conservateurs actuels de nos Musées, M. le Maire dit un mot des projets de la Municipalité : dans quelques années, dit-il, on pourra inaugurer un Musée de peinture digne des belles collections que la

ville d'Orléans possède ; les pourparlers actuellement engagés sont en bonne voie.

M. Dumuys prend ensuite la parole et, dans un discours dont on trouvera le texte à la fin de ce compte-rendu, il commence par remercier tous ceux qui, à un titre quelconque, ont contribué à l'érection du monument : souscripteurs, Conseil municipal, artistes, ouvriers, etc. Cela fait, il profite de l'occasion pour passer en revue les importantes acquisitions du Musée, au cours de cette année, et les nouveaux aménagements qu'elles ont nécessités. Après avoir parlé des collections installées dans l'hôtel Cabu, il fait visiter ces collections aux personnes présentes, qu'il conduit ensuite à la salle basse de l'hôtel des Créneaux où il présente une collection de moulages des vieilles enseignes orléanaises.

De là, le cortège se rend au Musée de peinture. M. A. Didier vient d'y réunir, dans les salles du premier étage d'une maison récemment acquise pour le Musée, au numéro 30 de la rue Sainte-Catherine, une trentaine d'œuvres de primitifs des écoles allemande, hollandaise, flamande, espagnole, lombarde et de Sienne, des XVe, XVIe et XVIIe siècles. Sous la conduite de MM. Didier et Fourché, les visiteurs admirent les tableaux de Klaaszoon, Francken, A. Dürer, Fr. de Vriend, J. van den Hoecke, Fr. Porbus, Signorelli, Giovanni Pedrini, Gaudenzio Ferrare, Crivelli, etc. Dans la même salle, M. Didier a exposé le projet de reconstruction du Musée primé au concours de 1905 et dont les auteurs sont MM. Héraud et Quarrez. Dans une salle voisine est groupée une intéressante collection de moulages envoyés, l'an dernier, par le Ministère. Ce sont des reproductions de sculptures appartenant à nos cathédrales françaises (Souillac, Corbeil Saint-Denis, Chartres, Reims, Amiens, Bordeaux et Paris), dont l'ensemble présente une histoire assez complète de l'art de la statuaire pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

En sortant du Musée de peinture, le cortège se dirige vers le Musée de Jeanne d'Arc, où M. Dumuys reprend la parole pour présenter une très curieuse collection, récemment formée, de

plaques de cheminées en fonte ou « taques », installée dans les deux cours du Musée.

Pour terminer, nous reproduisons le texte des diverses allocutions prononcées par M. Dumuys au cours de ces visites à nos Musées. La sympathique attention avec laquelle elles ont été écoutées et les applaudissements dont chacune d'elles a été saluée ont prouvé à M. Dumuys quel plaisir ses auditeurs avaient eu à l'écouter et à le suivre.

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Mon Général,
Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vient de vous le rappeler M. le Président de la Société archéologique, il y a un an, la mort enlevait brusquement à la ville d'Orléans l'un de ses meilleurs serviteurs, en la personne de M. Henri Herluison, collaborateur assidu, puis successeur immédiat de Mgr Desnoyers, de vénérée mémoire, dans les fonctions de conservateur du Musée historique de l'Orléanais et du Musée de Jeanne d'Arc.

L'éloge de ces deux « bons citoyens », de ces travailleurs érudits, désintéressés, n'est plus à faire ; les paroles que vous venez d'entendre ont ramené leurs noms estimés sur toutes les lèvres; l'évocation de leurs mérites a légitimement remué les cœurs toujours pleins de leur sympathique souvenir.

Qu'avons-nous donc à ajouter aux paroles si vraies et si sincères de M. Pommier, à votre témoignage de gratitude, publiquement et librement accordé dans ce Musée à la mémoire de ceux qui l'entourèrent de leurs soins? Nous demandons la permission d'ajouter à tout cela un cordial remerciement pour chaque membre de cette assemblée.

Nous nous sentons, en effet, qualifié, Messieurs, pour adresser en ces lieux, au nom de nos deux prédécesseurs (fidèles et respectables amis défunts), une parole de reconnaissance à tous ceux qui s'inquiétèrent d'honorer et de perpétuer leur mémoire par un signe sensible de leur attachement.

Donc, en leur nom, nous vous rendons grâces à tous, Messieurs les administrateurs municipaux, Messieurs les membres du Comité d'initiative chargé de l'érection de ce monument, et à vous aussi, artistes, architecte, épigraphiste, graveur, entrepreneur, dessinateurs, praticien expérimenté, souscripteurs enfin, qui avez prêté le concours de votre talent, de votre zèle, de votre générosité, pour aider à l'achèvement de cette œuvre excellente.

Ce monument, d'une noble simplicité, d'un goût exquis, si bien approprié à la place qu'il occupe, en harmonie avec les sentiments de ceux que vous vouliez honorer, ce monument, disons-nous, répond aux espérances que vous aviez conçues ; par surcroît, n'en doutez pas, il vous fera honneur dans l'avenir. Le voici confié, par délégation, à la garde des conservateurs de ce Musée : la Municipalité orléanaise peut être tranquille : nous veillerons sur lui avec sollicitude, car ce sera encore l'occasion de témoigner notre reconnaissance personnelle envers ceux dont il reproduit les traits.

* * *

Mais ce n'est pas tout, Messieurs et honorés concitoyens, il nous reste encore à nous justifier devant vous d'avoir osé accepter la lourde charge qu'est la succession scientifique et artistique des érudits auxquels vous venez de rendre hommage.

« Il est des hommes qui conviennent si bien à leurs fonctions, disait Désiré Nizard, qu'on ne peut leur succéder sans avoir l'air de les déposséder. »

Certes, nous n'avons jamais songé à les déposséder de leurs laborieuses et honorifiques fonctions : mais, puisque la mort impitoyable s'est chargée de cette malencontreuse besogne, nous éprouvons le besoin de vous mettre à même de constater que nous avons fait de notre mieux pour continuer l'œuvre toujours grandissante des Jacob, des Dupuis, des Mantellier, des Desnoyers et des Herluison.

A cet effet, si vous le voulez bien, nous allons passer rapidemen en revue les salles des deux Musées historiques et leurs annexes. Vous y trouverez beaucoup de nouveau inscrit dans le cadre méthodiquement établi par nos devanciers.

* * *

Au rez-de-chaussée : les deux salles lapidaires et celle dite de la Renaissance ; au second étage, les salles du moyen âge et d'ethno-

graphie ne nécessitaient aucune modification immédiate, elles se sont donc seulement enrichies de quelques apports intéressants, de dons variés, de menues acquisitions ; mais leur aspect n'a pas changé.

En revanche, dans cet hôtel Cabu, nos efforts ont porté, cette année, sur les deux salles du premier étage, dites : « Salles des antiques ».

La première, plus spécialement consacrée à l'égyptologie, a été dotée de nouvelles vitrines à grande surface et de faible profondeur, disposées en vue de recevoir une précieuse collection d'étoffes datant du IIe au VIIe siècles de notre ère et provenant de la nécropole d'Antinoë (Haute-Egypte).

Nous devons cette collection superbe à l'heureuse initiative de M. le président de la Société archéologique, et voici comment :

Ces étoffes curieuses, ces objets divers ont été envoyés à notre Compagnie en retour d'une modeste souscription adressée à la Société française des fouilles archéologiques, en 1905, sur la proposition de M. Pommier.

Vous constaterez que cette souscription d'encouragement est devenue, sans délai, un placement très avantageux dont le Musée historique a finalement profité.

Mais le moment est opportun pour rendre un public hommage au dévouement et à la science exceptionnelle de MM. Baillet père et fils, nos compatriotes, égyptologues éminents, qui firent, au cours de l'hiver dernier, les honneurs de cette collection aux Orléanais réunis à leur appel, dans la salle des Thèses.

Personne, ici, n'a oublié leurs intéressantes conférences hebdomadaires sur la ville fondée près des rives du Nil, à la mémoire de son favori Antinoüs, par l'empereur Adrien.

Quand vint l'heure de classer définitivement cette intéressante collection, M. Baillet fils se mit courageusement à l'œuvre ; l'érudit fit place au chimiste, et, pendant quatre mois, le professeur de rhétorique, l'agrégé de l'Université, le candidat au grade de docteur ès lettres se consacra avec un rare bonheur à l'ingrate besogne d'une lessive d'autant plus rude qu'elle attendait depuis dix-huit cents ans ! Voilà, Messieurs, qui n'est pas banal, vous en conviendrez ; le fait méritait d'être consigné.

Pour l'amour... de l'égyptien, l'ancien élève de l'Ecole normale supérieure embrassa temporairement la carrière de blanchisseur !

Molière lui-même n'aurait pas trouvé cela !... Amour de la science, ce sont là de tes coups !

Quand le linge eut perdu sa couleur de bure, il fallut le repasser ; vint ensuite l'assemblage de ces mille lambeaux de tissus, restes de tuniques ou de suaires, débris de vêtements somptueux ou misérables, loques vénérables en raison de leur haute antiquité, souvent intéressantes à cause de leurs dessins variés, de l'éclat stupéfiant de leur coloris dix-huit fois séculaire.

A ces restes informes, à ces hardes qu'on eût pris pour la défroque de quelque ramoneur, M. Baillet sut rendre leur fraîcheur, leur souplesse primitives.

Il est vrai de dire que, pour atteindre ce but, l'habile magicien fit appel au concours de deux fées secourables qui secondèrent puissamment ses efforts. Mmes Baillet et Fandeux, épouse et sœur de M. Baillet, ont été comme lui à la peine, il est bien juste qu'elles soient avec lui à l'honneur.

Grâce à cette « équipe de choix », le Musée historique de l'Orléanais possède maintenant une collection que plus d'un Musée de province, voire même de Paris, peuvent légitimement lui envier.

* * *

Nous en avons fini avec la première salle des antiques ; daignez, Messieurs, nous suivre dans la seconde. En la traversant rapidement, vous y remarquerez des vitrines nouvelles, mieux disposées, croyons-nous. Les murs, un peu froids jusqu'alors, sont maintenant décorés de panoplies fixées sur de grands panneaux à fond rouge encadrés de moulures mates et noires, qui font valoir les armes de toutes les époques, depuis celle de la pierre éclatée et du bronze, jusqu'à l'ère gallo-romaine et mérovingienne. En vidant certaines vitrines encombrées, pour constituer ces trophées homogènes d'époques variées, composés d'armes maintenant emmanchées ou complétées, nous avons eu pour objectif, non seulement d'orner cette salle, mais encore et surtout de rendre l'étude d'un passé mystérieux et lointain plus facile, plus attrayant pour les visiteurs, notamment pour les élèves de nos écoles orléanaises.

En un mot : c'est une « leçon de choses », un enseignement par les yeux que nous avons eu la volonté de donner ; puissions-nous atteindre notre but, nous serons sûr alors d'être resté fidèle, ici

encore, au programme tracé par nos prédécesseurs, d'avoir fait œuvre utile et féconde.

* * *

Voilà pour le Musée dit « de Diane de Poitiers ».

Faisons une fugue en dehors de notre domaine et pénétrons dans la seconde salle basse de l'hôtel des Créneaux que nous venons d'envahir avec la permission de notre collègue, M. Didier, conservateur du Musée de peinture. On ne vit pas impunément dans l'intimité habituelle des peuples envahisseurs ; à la longue, la suggestion s'en suit et l'audace grandit chez celui qui étudie leur histoire!

Mais arrivons au fait. Vous aurez dans cette salle, aussi sombre que pittoresque, véritable pendant de celle « des tombeaux », une surprise agréable, nous l'espérons tout au moins.

En un instant vous allez embrasser d'un regard circulaire tout ce que les siècles passés nous ont laissé d'enseignes curieuses ou artistiques, disséminées aux quatre coins de la ville. Là, vous allez retrouver votre « vieil Orléans », et, comme « à tout cœur bien né, la patrie est chère », nous nous croyons assuré d'un succès certain.

Toutefois, ici, l'œuvre est incomplète, c'est entendu ; mais il convient d'observer que les moulages dont il s'agit sont coûteux, longs et difficiles à faire ; enfin notre œuvre de sauvegarde est commencée depuis peu. Bref, c'est une ébauche de collection, et non une collection complète, Messieurs, que nous vous présentons, en attendant mieux. Lorsque le Musée municipal de Jeanne d'Arc sera restauré, agrandi, mis à l'alignement de la rue du Tabour élargie, nous nous proposons d'ouvrir, au rez-de-chaussée de cet immeuble, une salle orléanaise plus claire, plus aisément accessible au public.

C'est là que nous pensons classer définitivement ces petits monuments, véritables documents historiques qui motivèrent bien souvent les noms de nos vieilles rues : de la Rose, de la Main-qui-File, de l'Ecrevisse, des Quatre-Fils-Aymon, du Héron, du Lièvre-d'Or, etc.

Encore une leçon de choses et des meilleures, n'est-il pas vrai ? Devons-nous vous expliquer, Messieurs, que, pour constituer cette collection, nous nous sommes bien gardé de dépouiller nos vieilles maisons de leur parure de pierre ou de bois ? Nous nous sommes contenté de prendre les moulages rigoureusement exacts de ces enseignes, médaillons, pendentifs, culots et marmousets. Nous avons, toutefois, hospitalisé les abandonnés, sauvé les condamnés à

une mort certaine; c'était notre devoir, et, ce faisant, nous nous sommes montré fidèle à la devise de la direction du Musée historique : « *Sparsa matris collige membra* » (Ramasse les restes épars de ta mère).

La recherche de ces blessés du temps, à travers les rues, places, ruelles, carrefours, venelles, passages, cours et impasses du vieil Orléans, de ses faubourgs et de sa banlieue, a constitué (vous devez vous en douter) une œuvre de patience dans laquelle le « flair de l'archéologue » a joué un rôle important.

Il convient d'ajouter que, pour nous faciliter notre tâche, nous avons trouvé des guides et des collaborateurs excellents.

Nos guides furent MM. Patay et Davoust, dont le précieux ouvrage sur « les Enseignes d'Orléans » a été publié en 1878 par la Société archéologique de l'Orléanais, et aussi MM. de Buzonnière et Pensée, de savante et artistique mémoire.

Si nous avons pu tant faire déjà, c'est avec le concours dévoué, je devrais dire « passionné », d'humbles détectives par nous formés à ces recherches et aussi à la bienveillance à peu près unanime de nos compatriotes.

Grâce à ces aides si constantes, la récolte a été plus abondante, elle s'annonce plus belle que nous osions l'espérer.

Vous serez surpris vous-mêmes des résultats acquis et vous vous réjouirez de nous avoir encouragé de vos subsides, Messieurs les édiles, pour mener à bien cette œuvre nouvelle.

Il était temps de s'y prendre pour sauver ces souvenirs d'antan, car on peut dire avec Lucain, en recherchant les vestiges de quelques-unes de ces charmantes sculptures : « *Etiam periere ruinæ* ». (Les ruines elles-mêmes ont disparu !)

Avant de clore ce chapitre, nous devons rendre un hommage très légitimement dû à MM. Sevin, serruriers, à M. Barbier, graveur ; à MM. Breton, Fournier, Perdereau frères, à leurs compagnons et en particulier au mouleur Edouard Gamet ici présent, qui, pendant de longs mois d'hiver, sous la neige, les rafales, la pluie, le grésil, ne nous a jamais marchandé son concours le plus empressé. En vérité, cet excellent praticien sut joindre, pour la circonstance, à ses qualités professionnelles, l'ardeur d'un néophyte ès science archéologique. Vous le voyez, Messieurs, il n'a pas obligé un ingrat.

Oh ! les braves gens que j'ai rencontrés, à chaque pas, dans cette bonne ville d'Orléans, quand il s'est agi de collaborer à l'œuvre

commune de nos Musées ! Qu'ils soient donc tous remerciés collectivement, ici, à quelques corps qu'ils appartiennent : serruriers, menuisiers, plâtriers, marbriers, graveurs, maçons, couvreurs, tapissiers et jardiniers même, sans oublier, dans une autre sphère, les chefs de services administratifs municipaux. Près de tous, sans exception, nous avons trouvé discipline, endurance, respect, dévouement, bienveillance et complaisance.

*
* *

Et maintenant, en route pour le Musée de Jeanne d'Arc, si vous daignez nous y accompagner et nous faire encore crédit de quelques minutes d'attention !

Nous voici dans le Musée de Jeanne d'Arc, installé depuis 1894 par la Municipalité orléanaise dans le vieil hôtel privé des Compaing, plus généralement désigné sous le pseudonyme de maison d'Agnès Sorel.

Des salles supérieures, nous ne vous parlerons pas, car le temps presse, et elles ont été si bien aménagées par M. Herluison qu'il est inutile d'en modifier l'ordre parfait.

Nous devons toutefois mentionner le classement définitif de la bibliothèque Johannique, probablement unique au monde, fait avec un soin méticuleux par MM. Jacob et Péchard, nos collaborateurs volontaires et dévoués.

Cette bibliothèque comporte plus de 1,600 volumes traitant expressément de l'histoire de Jeanne d'Arc ou visant la personne de la Libératrice. A cette heure, le catalogue en est dressé et prêt à être utilisé : c'est un progrès très appréciable obtenu au prix de persévérants efforts.

Dans la salle du rez-de-chaussée, vous remarquerez une charmante statue de « Jeanne d'Arc se dévouant pour son beau pays de France ».

Tel est le titre que Laurent Leclaire a donné à son œuvre admise au Salon de 1901.

Cet habile sculpteur fut aussi graveur et peintre à ses heures ; il a obtenu plusieurs récompenses aux Salons, notamment à celui de la grande Exposition nationale de 1900.

Grâce au désintéressement de Mlles Leclaire, héritières naturelles de l'artiste décédé depuis trois ans, nous avons obtenu cette belle

statue de grandeur naturelle et inédite à un prix de faveur inespéré.

Comme vous pouvez en juger, Messieurs, l'acquisition fut excellente à tous égards, tel est l'avis d'amateurs avisés et de maîtres très compétents dont nous avons pris conseil avant de faire cet achat.

*
* *

Dans les cours jusque-là tristes et froides de ce délicieux hôtel qui fut aussi habité, au XVIIIe siècle, par notre habile paysagiste amateur le négociant Desfriches, nous avons créé un véritable « Salon d'un genre nouveau » ; nous voulons parler d'une exposition permanente comprenant plus de 250 taques (ou plaques de foyers) de provenance orléanaise, ornées de dessins variés.

Plusieurs de ces taques sont incontestablement des œuvres d'art industriel exécutées d'après les tableaux de peintres célèbres, tels que Rigaud, Boucher, Carl Vanloo, Alfred de Dreux et autres encore indéterminés, mais pourtant bien souvent soupçonnés.

Ces taques, disposées aussi méthodiquement que possible, étant données les exigences d'un tel classement, sont divisées en trois groupes principaux, savoir : Histoire, mythologie et littérature, suivant qu'elles représentent des personnages importants, des armoiries de familles plus ou moins illustres, des tableaux tirés de fables, de romans, de vaudevilles, de poèmes épiques, de contes ou nouvelles, de tragédies classiques, etc.

Cet ensemble constitue en outre l'histoire complète des taques depuis l'origine de leur fabrication, c'est-à-dire depuis la fin du XVe siècle (1480 environ) jusqu'à la fin du XIXe siècle. De nos jours, les appareils de chauffage perfectionnés ont détrôné les belles taques des XVIIe et XVIIIe siècles, devenues inutiles.

Dans cette collection probablement unique en son genre, tous les régimes politiques sont représentés, et personne ne saurait le trouver mauvais, car « il sied même au progrès de respecter ce qu'il remplace », selon la profonde expression du célèbre académicien Nizard, déjà cité.

En raison du nombre, de la variété des spécimens réunis, et aussi à cause de la présence des plaques explicatives qui les accompagnent, cet ensemble sera remarqué. Cette collection technique, d'une installation coûteuse, mais soignée, durable, attirera, sans doute possible, l'attention des artistes, elle retiendra celle des archéologues, des

chercheurs érudits, des spécialistes, des touristes de passage en notre ville déjà réputée pour la richesse et le classement de ses collections.

Il convient de remarquer que celle-ci est formée de taques de provenance exclusivement locale : les premières furent données au Musée historique par l'administration des travaux municipaux, vers 1884, c'est-à-dire à l'époque de la démolition de maisons du vieux quartier du Châtelet ; les autres ont été acquises à prix d'argent, par voie d'échange ou bien encore généreusement offertes par les donateurs dont les noms sont dès maintenant exposés aux yeux du public.

Nous espérons donner un jour le catalogue de cette collection spéciale, mais tel a été notre labeur dans ces derniers temps que nous n'avons pu le dresser encore.

Deux puits décorent la seconde cour du Musée de Jeanne d'Arc : celui du XVIe siècle, construit en bois, provient du quartier du Châtelet ; l'autre, qui date du commencement du XVIIe siècle, a été offert à la ville d'Orléans par M. Asselin, propriétaire de l'ancien hôtel privé du Heaume, maintenant transformé en hôtel des voyageurs sous le nom d'hôtel Sainte-Catherine.

Quant aux colonnes de marbre dressées en cette même cour en vue de rompre la désespérante monotonie de ces murs de prison, elles proviennent d'un rétable du XVIIe siècle (1660), édifié dans l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire et démoli en 1860 sur le conseil motivé de la Commission des monuments historiques, désireuse de rendre à l'édifice roman l'unité de style qui fait sa beauté.

Il s'agit donc encore ici de compatriotes d'adoption hébergés dans cet Hôtel des invalides qu'est un Musée archéologique.

Les autres motifs architecturaux, qui complètent le décor de ce salon établi en plein air, ont été surmoulés sur des monuments orléanais ; tels ces charmants chambranles de cheminée provenant du Coin Maugars et timbrés aux armes d'une famille dont l'écu présente une grande analogie avec celui de la grande famille beauceronne d'Aligre, indiqué par le chanoine Hubert.

Ces pilastres et cartouches variés rappellent ici la merveilleuse école dite des « bords de la Loire », qui fit la gloire de la Renaissance française au XVIe siècle. C'est à ces artistes que nous devons le plafond à caissons variés et les chapiteaux de la galerie qui ornent

la première cour de cet immeuble. En résumé, vous le voyez, Messieurs, l'œuvre est considérable, la besogne a été rude, mais le zèle pour la mener à bien a été grand de la part de tous ceux qui s'y sont employés.

Vous nous direz, après cette visite, si vous estimez que le résultat acquis est proportionnel à l'effort continu fourni journellement pendant cinq mois d'un hiver maussade et d'un printemps diluvien.

Si votre impression est favorable, nous nous estimerons tous payés de nos peines, et fiers d'avoir pu continuer l'œuvre si bien conçue de Mgr Desnoyers, poursuivie avec un admirable dévouement par M. Herluison, à la mémoire lesquels vous venez précisément de payer un juste tribut de reconnaissance.

Volontiers, nous répéterons, en terminant, avec le poète latin :

« *Feci quod potui, faciant meliora sequentes.* »

Nous avons fait tout ce que nous avons pu, nous souhaitons d'avoir un jour des successeurs qui fassent mieux que nous ; à ceux-là, nous souhaitons par avance plein succès, car nous mettons au-dessus de l'amour-propre, parfois égoïste, l'amour plus noble de la petite patrie orléanaise et de la France.

GUSTAVE VAPEREAU

Gustave Vapereau, membre honoraire de notre Société, est mort à Paris le 17 avril 1906, à l'âge de 87 ans.

Né à Orléans, où son père était boulanger, le 4 avril 1819, il entra à l'Ecole normale en 1838 et fut choisi par Cousin, qui se connaissait en hommes, pour préparer ses travaux sur les *Pensées* de Pascal.

Professeur agrégé de philosophie, il démissionna en 1852, ayant refusé de prêter serment à l'Empire. C'est alors qu'il prépara sa licence en droit et se fit inscrire au barreau de Paris ; mais la littérature l'attirait plus que les plaidoiries.

En 1858, il publia son *Dictionnaire des contemporains* et commença, en 1859, une revue annuelle, l'*Année littéraire*, qu'il poursuivit jusqu'en 1868.

Après la proclamation de la République, il fut nommé préfet du Cantal (1870), puis préfet du Tarn-et-Garonne (1871-1873), et enfin inspecteur général de l'Instruction publique, de 1877 à 1887.

Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1878.

Outre les nombreuses éditions du *Dictionnaire des contemporains*, éditions qui sont toutes de complets remaniements, il publia, en 1881, un *Dictionnaire universel des littératures*, une *Esquisse d'histoire de la littérature française*, en 1882, et une *Histoire de la littérature des origines à Louis XIII*, en 1883.

Sous le pseudonyme G.-M. Valtour, il était le doyen des collaborateurs du journal l'*Illustration*.

Gustave Vapereau, qui avait conservé intactes, jusqu'à son dernier jour, sa vigueur physique et ses facultés intellectuelles, n'a jamais cessé de s'intéresser à l'histoire du pays natal.

J. S.

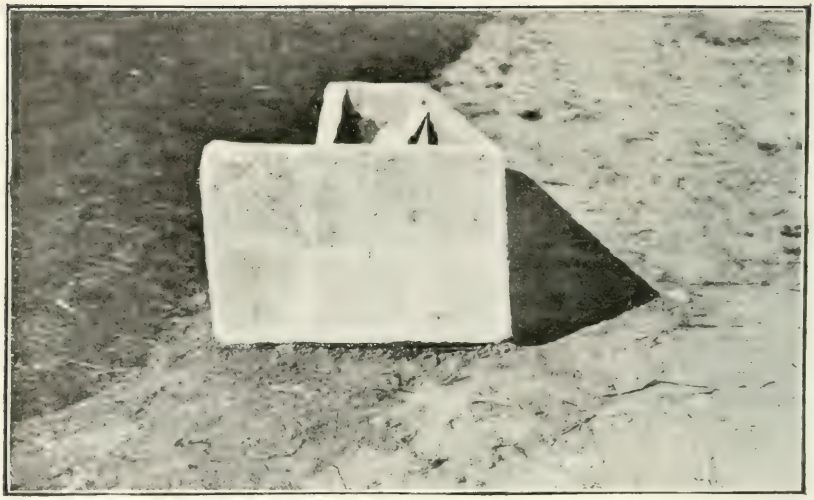

D'après le cliché de M. A. Pommier

LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

DE BRIARRES-SUR-ESSONNES.

Dans les premiers jours du mois d'avril 1906, des travaux de terrassement furent entrepris à Briarres-sur-Essonnes (Loiret) en vue de l'agrandissement du cimetière communal devenu insuffisant.

Les fondations du nouveau mur de clôture furent creusées au nord, à l'est et à l'ouest de l'ancien. Les fouilles amenèrent la découverte de sépultures antiques ; M. le maire de Briarres en avisa M. le préfet du Loiret et dès le 8 avril, la Société archéologique avertie délégua une commission d'étude qui se rendit sur les lieux pour ouvrir une enquête scientifique sur la découverte signalée.

Cette commission se composait de trois membres : M. Pommier, président ; M. le docteur Garsonnin, secrétaire de la Société et M. L. Dumuys, conservateur du musée historique de l'Orléanais.

Voici les faits observés par les membres de cette commission :

Topographie. — Au fond du cimetière, en voie d'agrandissement, se trouvait jadis une chapelle fort ancienne dédiée à saint Maurice.

Cet édifice, entièrement détruit à cette heure, était adossé au mur nord du cimetière qui affectait une forme rectangulaire.

Il paraît probable que les anciennes sépultures chrétiennes durent être groupées autour de ce petit monument, car on en trouve dans un rayon de trente mètres autour de ses ruines. Peut-être aussi la chapelle fut-elle construite sur l'ancien cime-

tière mérovingien. Il est présentement impossible de trancher cette question.

Un vieux chemin, allant de Briarres à Dimancheville, dénommé « Chemin de la Chapelle », sur les anciens plans cadastraux, limitait le champ de repos, à l'ouest. L'antique voie dite de Saint-Mathurin de Larchant, d'origine romaine, passait au sud et à faible distance de ces sépultures établies au sommet d'un côteau assez élevé, calcaire et très sain, dominant la rivière. Ce cimetière était donc placé dans les conditions ordinairement recherchées des anciens.

Sépultures. — Les sépultures découvertes datent du VIe ou du VIIe siècle. Nous allons en fournir la preuve

Les unes sont creusées en pleine terre, les autres sont des sarcophages monolithes en calcaire très blanc et absorbant, à grain fin, du genre de celui que fournissent les carrières de Bulcy (Nièvre). Nous en avons vu trois de cette espèce.

Ces diverses sépultures par inhumation sont établies à une profondeur de 75 centimètres au-dessous du sol. Elles sont orientées. Les ossements de certains squelettes sont accompagnés de débris de grands vases usuels en terre rouge, appartenant au genre amphore, à col large, accosté de deux fortes anses plates et striées. Ceux-ci sont faits de terre cuite sans couverte.

Les autres, de couleur noire, sont des vases ollaires, renflés à la panse, à fond plat, à large ouverture, et sans anses.

Nous estimons ainsi les dimensions des amphores : Hauteur : 30 centimètres, diamètre du goulot (mesure prise d'un rebord extérieur à l'autre du large bourrelet) : 21 centimètres ; diamètre de la panse : 30 centimètres.

Quant aux vases ollaires, le diamètre de leur encolure était de 13 centimètres, leur hauteur de 35, et leur panse pouvait mesurer de 25 à 30 centimètres de diamètre.

Nous pûmes encore recueillir, dans les terres extraites, des fragments d'une petite tasse en terre rouge vernissée, conique, mesurant 10 centimètres de hauteur.

Un fragment de meule à bras, en pierre volcanique d'Au-

vergne, conique et striée, provenant d'un broyeur de 40 centimètres de diamètre, a été également recueilli. Ces débris divers rappellent ceux de la période gallo-romaine.

Aucun autre objet, tel que : fibules, armes, épingles, collier, plaque de ceinturon ou monnaie ne nous a été présenté. Le mobilier funéraire paraît avoir été très pauvre.

Les sarcophages exhumés au hasard des fouilles sont au nombre de trois. L'un d'eux mis à jour et remonté à la surface du sol a été gravement endommagé à cause de la friabilité de la pierre dont il est formé et du peu d'épaisseur de ses parois. Il est de forme trapézoïdale ; ses lignes prolongées forment en plan un triangle rectangle et non un triangle isocèle.

Voici ses dimensions : longueur, 2 mètres ; largeur, à la tête, 64 centimètres ; largeur aux pieds, 0,39 ; hauteur 0,44 ; épaisseur des parois, 65 millimètres. Ces sarcophages n'avaient plus de couvercles.

Les parois externes de celui que nous avons pu étudier à loisir étaient ornées de quatre bandes horizontales tracées à la pointe et striées de traits disposés en arêtes de poisson. Aux deux extrémités ce même dessin était également reproduit, mais les panneaux en arêtes de poisson, verticaux, n'étaient qu'au nombre de deux de chaque côté.

La tête du sarcophage était ornée de deux croix latines patées verticales, juxtaposées, séparées par une palme également verticale, s'élevant au-dessus des bras des croix jumelles et à leur intersection.

Ce sont bien là les signes caractéristiques des sarcophages chrétiens mérovingiens, et nous estimons que ces spécimens très purs de style sont identiques à ceux qui ont été découverts en nombre de localités françaises distantes les unes des autres.

M. le maire de Briarres présent à notre enquête a manifesté le désir de conserver ces sarcophages ; nous l'avons, en conséquence, engagé à les déposer en lieu sûr, en vue d'assurer leur conservation.

Observation. — Ce cimetière mérovingien, sis à faible dis-

tance de l'église paroissiale de Briarres-sur-Essonnes, n'a rien de commun avec celui que nous avons exploré sur le territoire de cette même commune, au lieu dit les « Hauts-de-Buisseau ». — (V. tome 27 des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, p. 89 et suivantes.)

Léon Dumuys.

LE SCEAU DE LA PRÉVÔTÉ D'ORLÉANS

au commencement du XIVe siècle.

Les Archives départementales du Loiret possèdent le vidimus d'une charte de Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, passé sous le sceau de la prévôté d'Orléans, à la date de 1317, le jeudi après la fête de saint Clément (1).

Ce sceau, de cire brune sur double queue de parchemin, représente une fleur de lis, avec la légende actuellement brisée, mais facile à restituer : *S[igillum] prepositure Aureli.INEnsis.*

Le contre-sceau, bien conservé, mérite d'attirer l'attention des érudits : Il porte comme légende circulaire : *Aurelianis* (2) ; chaque syllabe étant séparée par une fleur de lis.

Quant au dessin barbare qui est au centre de ce contre-sceau, il serait, de prime abord, malaisé d'en donner une explication, si la numismatique ne nous venait en aide : c'est le type dégénéré du temple carolingien (3) tel qu'il est représenté sur les monnaies du roi Louis VI le Gros (1108-1137), frappées à Orléans.

(1) La S. Clément, 23 novembre. — L'acte est conservé dans la série E (Ville d'Orléans).

(2) Forme indéclinable du nom d'Orléans dans le latin médiéval et dont l'origine s'explique par la date des actes : « *Actum Aurelianis...* » C'est un ablatif.

(3) Douet d'Arcq, *Collection de sceaux...*, Paris, 1863-1868, a décrit (nos 4866 et 4867), deux exemplaires de ce sceau, conservés aux Archives nationales, mais il a cru que le contre-sceau représentait un « petit plan de château se rapprochant du type du château tournois des monnaies ». Le type en question n'a rien de commun avec le type tournois.

On trouve un spécimen de ces monnaies dans l'atlas du *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne* (1), par J. A. Blanchet (Paris, 1890), planche 4, n° 254. En voici la description :

LVDOVICVS. REX.

Dégénérescence du temple carolingien.

Au revers : AVRELIANIS. CITAS (2).

Croix cantonnée d'un A et d'un O (ce devrait être un oméga) (3).

Il est probable que la matrice de ce contre-sceau fort archaïque, même pour le XIVe siècle, n'est qu'un coin restauré de l'atelier monétaire de notre ville.

Jacques SOYER.

---

(1) Même numéro dans l'atlas du *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, de J.-B.-A. [de] Barthélemy ; Paris, sans date [1851].

(2) On trouve déjà *citas* pour *civitas* sur des inscriptions antérieures au IIIe siècle. C'est d'ailleurs de l'accusatif *citatem* que vient notre mot *cité*.

(3) MM. de Barthélemy et Blanchet disent « cantonnée d'un annelet et d'un V » ; c'est évidemment l'alpha et l'oméga, *principium et finis*, le symbole de l'éternité de Jésus-Christ.

LA GARDE D'HONNEUR D'ORLÉANS

1807-1808

Le couronnement de Napoléon avait suscité dans notre pays une explosion d'enthousiasme.

Délivrés de la tyrannie révolutionnaire sous laquelle ils avaient si longtemps tremblé, conscients de leur force, ayant à leur tête un héros qui dominait l'Europe du faîte de ses victoires, les Français rêvaient volontiers d'un brillant avenir dépassant leurs désirs les plus ambitieux, et d'une paix universelle, solidement assise, ouvrant à l'Empire une nouvelle ère de prospérité.

Le prestige de l'armée était alors à son apogée, et chacun désirait, dans la mesure de ses forces, contribuer à l'apothéose militaire du héros national.

Dès les premiers voyages entrepris par l'Empereur, les jeunes gens aisés des villes qu'il devait traverser s'étaient réunis d'eux-mêmes, sous le nom de Gardes d'honneur, pour remplir auprès de lui le service d'escorte, durant son séjour dans leurs départements.

La plupart de ces corps ne devaient avoir, dans l'esprit de ceux qui les composaient, qu'une éphémère durée. C'était, pour ces jeunes gens, une occasion de prouver leur dévouement à l'Empereur et d'approcher de sa personne au même titre que la Garde impériale dont la renommée allait toujours croissant. Mais, il est presque inutile de le faire remarquer (car le panache en France ne perd jamais ses droits), ce leur était aussi une chance inespérée de revêtir de somptueux uniformes et de parader aux yeux de leurs concitoyens émerveillés ; de

plus, leur service, purement honorifique, n'engageait nullement l'avenir, puisque, l'Empereur passé, chaque garde, rentré dans la vie civile, reprenait ses habituelles occupations.

Toujours habile à tirer parti des moindres indications pouvant servir sa politique, Napoléon vit de suite, dans cette manifestation spontanée envers sa personne, le moyen de rattacher à son système des jeunes gens que leurs opinions de famille pouvaient en tenir éloignés, et une force militaire, peu sérieuse encore, à la vérité, mais pouvant le devenir si les circonstances le rendaient nécessaire.

Aussi, le 2 vendémiaire an XIV (1), alors que la prodigieuse campagne qui devait aboutir au coup de foudre d'Austerlitz était déjà commencée, le Ministre de l'Intérieur adressait-il à tous les préfets de l'Empire la lettre suivante (2), qui fera mieux comprendre qu'aucun commentaire la pensée du gouvernement impérial.

1re DIVISION

BUREAU
d'administration générale

Paris, le 2 Vendémiaire, an 14

Le Ministre de l'Intérieur

A M. le Préfet du Département du Loiret.

Monsieur le Préfet, dans tous les Départements que l'Empereur a parcourus, dans toutes les Villes qu'il a visitées, il a été formé pour lui des Gardes d'honneur, composées de l'Elite de la jeunesse ; et des hommages publics qu'il a reçus, celui-là lui a été constamment (le) plus agréable.

Il a vu avec sensibilité l'empressement de cette Jeunesse, sa bonne tenue, l'exactitude de son service. Si le Département que vous administrez avait été admis aussi à la faveur de le posséder, il y aurait trouvé les témoignages du même zèle ;

(1) 24 septembre 1805.

(2) Archives départementales du Loiret. Gardes d'honneur de l'an XIV. — Série R.

mais il est un moyen de dédommager ses concitoyens les plus distingués, d'avoir été jusqu'à ce jour privés de la gloire d'environner sa Personne. La plupart des Gardes d'honneur, regrettant l'extrême rapidité des fonctions auxquelles elles ont été admises, ont demandé qu'elles pussent recevoir une sorte de continuation et de permanence et qu'un si beau privilège ne fût point un privilège d'un jour. Quelques-unes même, à l'instant où les circonstances ont pu laisser prévoir que Sa Majesté pourrait se placer elle-même à la tête de ses armées pour diriger de grandes opérations militaires, ont compris quel nouvel éclat cette faveur recevrait encore, s'il leur était accordé de députer un détachement pris dans leur sein pour former le cortège immédiat de Sa Majesté sur le Théâtre où il va fixer les destinées de la France et du Monde. Ambition vraiment digne de Cœurs français, de jeunes gens élevés dans des sentiments nobles et dans le désir de la Gloire.

Je ne doute point que cet exemple n'ajoute encore aux regrets et à l'émulation de ceux qui, dans votre Département, se seraient destinés au même service et qu'ils n'envient plus encore la destinée des Gardes d'honneur placées au Champ d'honneur, aux côtés d'un héros, que celle de ces mêmes Gardes déployant seulement dans des Cérémonies publiques un appareil momentané. Ils voudront, surtout, donner ce gage de dévouement là où il sera plus éclatant, plus glorieux, plus utile. Je vous invite, Monsieur, à recueillir et à m'adresser les vœux qui seraient exprimés par vos administrés, pour concourir, dans les principales villes de votre Département, à la formation d'une semblable Compagnie et du détachement qu'elle désirerait voir réunir au cortège du Chef de l'Empire et des Armées.

Je vous invite, surtout, à me donner les renseignements les plus exacts et les plus sûrs, à l'égard des sujets qui formeraient ce vœu. Je l'adresserais immédiatement à Sa Majesté, en la suppliant d'ouvrir à ces Jeunes Gens, qu'elle vit avec intérêt et bienveillance, une carrière d'avancement et de succès, d'associer à ses Triomphes ceux qu'elle daigna laisser veiller déjà autour de Sa Personne, et de leur accorder ainsi la récompense la plus précieuse pour des âmes délicates et fières.

Je solliciterais pour eux la permission de porter un uniforme qui fût aux couleurs de Sa Maison, et le même titre dont ils furent déjà revêtus ; mais un corps destiné à un tel genre de service ne pourrait être nombreux : comme il ne peut renfermer qu'un choix des citoyens les plus distingués, *tous à cheval, tous armés à leurs frais*, comme il conviendrait à leurs fonctions.

Peut-être serai-je obligé de restreindre le nombre de ceux que je proposerai à Sa Majesté ; cependant il ne faut mettre aucune limite aux démonstrations, au zèle que votre Département manifestera dans cette occasion.

Je vous engage donc à recevoir toutes les demandes qui vous seront faites. Si toutes ne sont pas accueillies, toutes, au moins, seront entendues avec intérêt. Les jeunes gens qui auront le bonheur d'être admis verront s'ouvrir devant eux une carrière de gloire et d'honneur militaire, ils feront l'apprentissage de la plus noble des professions sous le plus grand des Capitaines. Si la nature leur a donné des talents militaires joints à cette valeur brillante qui est le partage des Français, leurs services ne resteront pas sans récompense.

Il n'est aucun rang auquel ils ne puissent aspirer. Ceux, au contraire, si l'on est forcé de borner le nombre, qui ne pourront être admis, auront au moins donné une preuve de dévouement qui ne sera point oubliée, et on leur saura gré de leur bonne volonté. Le Département, les Villes qui auront le plus multiplié en offres (*sic*) seront vus avec une bienveillance particulière par Sa Majesté l'Empereur Il y reconnaîtra l'influence d'un Préfet habile et de fonctionnaires zélés, sachant rattacher les Cœurs au Gouvernement et les animer pour la défense de la Patrie.

Dans la nécessité de faire un choix parmi ceux que vous aurez inscrits, je me repose sur votre sagesse et votre discernement pour me donner les indications convenables, ainsi que pour la juste mesure qui doit présider aux ouvertures que vous avez à faire. Le Poste est trop brillant, l'Empereur a trop de sujets dévoués, la faveur que je veux solliciter pour eux de l'Empereur est trop honorable pour devoir être prodi-

guée et encore moins offerte à ceux qui n'en sentiraient pas le prix.

Recevez l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : CHAMPAGNY.

Deux jours après, une circulaire du Ministre de la Police Générale venait appuyer la précédente :

Paris, le 4 vendémiaire an 14 (1).

J'ai reçu, Monsieur, de plusieurs Villes des départements, beaucoup de demandes de personnes qui désirent faire partie de la garde d'honneur de Sa Majesté et l'accompagner partout où la Voix de la Patrie l'appellera.

Je vous Autorise à Inscrire pour ce service honorable, tous Ceux qui se présenteront et que Vous en jugerez dignes, pourvu, toutefois, qu'ils ne soient pas sujets à la conscription.

Vous m'enverrez la liste de ceux qui se sont fait inscrire, afin que je puisse la présenter à Sa Majesté.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon attachement.

Le Sénateur Ministre de la Police Générale,

Signé : FOUCHÉ.

A M. le Préfet du département du Loiret. (Orléans)

Quel fut l'effet de ces pressantes invitations, où l'on faisait vibrer si savamment la fibre patriotique et celle de l'intérêt, pour stimuler le zèle des fonctionnaires ?

En ce qui concerne le Loiret, le résultat dut être moins que brillant, puisque le 29 vendémiaire (2), aucune réponse du préfet n'était encore parvenue au ministère de l'Intérieur,

(1) 26 Septembre 1805. Archives départementales du Loiret. Gardes d'honneur de l'an XIV. Série K.

(2) 21 octobre 1805, *Id.*

comme en témoigne la lettre de rappel suivante, où perce une nuance d'impatience :

DIVISION
d'
BUREAU

Paris, le 29 Vendémiaire, an 14

Le Ministre de l'Intérieur

A M. le Préfet du Département du Loiret.

Monsieur le Préfet, J'ai eu l'honneur de vous adresser le 2 vendémiaire une lettre relative à la Garde d'honneur qui sera admise à accompagner Sa Majesté aux armées. Je vous avais présenté à ce sujet des vues qui pouvaient offrir à votre Département de nouvelles occasions de signaler par un témoignage distingué les sentiments qui l'animent pour le service de Sa Majesté. N'ayant jusqu'à ce jour reçu de vous aucune réponse, Je dois craindre que ma lettre ne vous soit pas parvenue exactement. Dans le cas où vous l'auriez reçue, il importe que je connaisse promptement le résultat de vos démarches.

Je vous prierai de vous rappeller (*sic*) que les Citoyens qui ambitionneraient cette faveur soient à cheval, montés et équipés à leurs frais.

Les Jeunes Gens qui déjà sont appelés à Tirer ou à partir ne peuvent y être reçus, à moins que d'ailleurs ils ne se fussent fait remplacer. Il n'en est pas de même de ceux qui appartiennent à la Conscription de 1806. Ceux-ci pourront être admis jusqu'au 1er Janvier. L'entretien de ces Gardes aux armées sera à la charge de l'Etat. Peut-être Sa Majesté daignera-t-elle permettre que leur traitement et leur grade soient assimilés à Ceux de la Garde Impériale.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : CHAMPAGNY.

Mis de la sorte au pied du mur, le malheureux Préfet, après avoir sans doute tenté auprès de ses administrés un dernier effort resté infructueux, se décida enfin à envoyer au gouverne-

ment, six mois après la circulaire ministérielle, les deux réponses suivantes, dont nous avons retrouvé les projets, et qui jettent un jour curieux sur l'état d'esprit de la population du Loiret à cette époque.

Nous la voyons, avec son tempérament calme, aussi paisible à l'aurore de l'Épopée impériale, qu'elle s'était montrée réfractaire aux excès qui signalèrent presque partout la période révolutionnaire.

2e DIVISION

Bureau d'admon générale

—

GARDES D'HONNEUR

23 Frimaire, an 14 (1).

A S. Ex. le Ministre de l'Intérieur.

MONSEIGNEUR,

Je n'ai tant tardé à répondre à votre lettre, relative à la garde d'honneur, que parce que j'espérais parvenir à obtenir quelques inscriptions ; mes efforts n'ont pas été couronnés de succès. La cause principale est que les jeunes gens aisés disposés à se livrer à la carrière des armes sont très peu nombreux dans le Loiret et que l'Ecole militaire a reçu tous ceux qui se destinaient à cet honorable proffession (*sic*).

Cet insuccès ne doit pas donner à Sa Majesté l'Empereur et Roi une opinion défavorable des habitans du Loiret ; dans ce département comme ailleurs, Sa Majesté fait l'objet de l'amour et de l'admiration de tous, mais je dois le dire à votre excellence, si dans ce département on y exécute bien les lois ; si les levées et le départ des conscrits s'y font bien, il est dans le caractère un peu froid de ses habitans de ne pas donner des marques éclatantes de dévouement.

J. S. avec R.

(1) 14 décembre 1805. Archives départementales du Loiret. Garde d'honneur de l'an XIV. Série R.

23 frimaire an 14

A S. Ex. le sénateur ministre de la police générale.

GARDES D'HONNEUR

MONSEIGNEUR,

Vous m'avez autorisé à recevoir les inscriptions des jeunes gens qui désireroient faire partie de la garde d'honneur de Sa Majesté l'Empereur et Roi et je devois vous en adresser les listes. Ce désir ne pouvoit être exprimé que par des jeunes gens aisés disposés à suivre la carrière des armes, ils sont très peu nombreux dans le Loiret et l'Ecole Militaire ayant reçu tous ceux qui se destinoient à cette honorable proffession (*sic*), je n'ai point reçu d'inscription. Je le regrette beaucoup, Monseigneur, et je serois très peiné que cet insuccès de ma part donnat des habitans du Loiret une opinion défavorable.

Ce Département est bien certainement un de ceux où le Gouvernement de Sa Majesté est le plus aimé, mais on y est plus habitué à exécuter religieusement les lois qu'à y donner des témoignages éclatans de dévouement, cet état de choses est la suite du caractère un peu froid des habitans.

J. S. avec R.

Le gouvernement s'en tint là ; et cette inutile tentative pour exciter dans le département une manifestation spéciale d'attachement à l'Empire, n'eut pas, pour le moment, d'autres conséquences ; seulement, il ne fut plus question, jusqu'en 1807, de l'organisation d'une Garde d'honneur dans le Loiret.

Du reste, dans les autres départements, le succès n'avait pas couronné davantage cette pression officielle du Ministère. Lorsque les listes établies avec grande difficulté par les différents préfets étaient enfin arrivées, la campagne de 1805 se terminait, et le petit nombre de jeunes gens inscrits faisait reculer jusqu'en 1806 l'organisation du nouveau corps. L'impossibilité de pouvoir le compléter engagea l'Empereur à ne pas donner suite à son projet, et tout se termina par des remerciements of-

ficiels transmis par l'intermédiaire des préfets aux quelques jeunes gens qui s'étaient présentés (1).

(1) Archives Nationales. Gardes d'honneur.

Paris, 1er février 1806.

MAISON DE L'EMPEREUR

Bureau des Cérémonies.

Je suis chargé, Monsieur, par M. de Ségur, de vous prier de bien vouloir lui envoyer le plus tôt possible la liste Générale des volontaires inscrits pour la garde d'honneur.

L'intention de l'Empereur n'étant plus d'organiser ce corps, Sa Majesté a autorisé M. de Ségur à donner congé aux volontaires et à les remercier de leur zèle.

Agréez, Monsieur, etc.

Signé : DARGAINARAT, aide des Cérémonies,

Paris, 8 février 1806.

Le Ministre de l'Intérieur aux Préfets,

Pendant que, sur mon invitation, vous recueilliez les demandes de ceux des jeunes gens de votre département qui ambitionneraient de suivre Sa Majesté à la tête de ses armées, en qualité de Garde d'honneur, des succès, dont la rapidité n'avait point eu d'exemples, terminaient déjà cette glorieuse campagne. Et les listes que j'adressais à l'Empereur étaient à peine sous ses yeux, lorsque déjà la conclusion de la paix est venue rendre inutiles les offres faites par l'élite de la jeunesse française.

Sa Majesté me charge de vous mander que vous devez faire connaître en son nom à ceux dont vous aviez reçu les demandes, que quoiqu'elle ait le regret de ne pouvoir accepter, elle a vu et remarqué leurs noms, qu'elle a été sensible à ce témoignage de leur dévouement, qu'ils en conserveront à ses yeux le mérite, qu'elle daignera elle-même en conserver le souvenir ; et que dans les occasions où ils seront dans le cas de recourir à sa bienveillance, le désir qu'ils avaient exprimé de se dévouer à son service donnera plus de force aux titres qu'ils pourraient avoir d'ailleurs en sollicitant ses bienfaits.

Je vous invite, Monsieur le Préfet, à transmettre ce témoignage de la bonté de l'Empereur à ceux qui en sont l'objet et je vous renouvelle l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : CHAMPAGNY.

1807

Vers la fin de l'année 1807, l'empereur, après avoir rayé la famille royale de Portugal de la liste des souverains d'Europe, se décida malheureusement, non sans de longues hésitations, à faire de même avec les Bourbons d'Espagne, comptant rallier ainsi plus facilement la Péninsule entière à sa politique, en lui imposant comme roi un prince de son sang.

Il fit donc entrer, sous différents prétextes, une partie de ses troupes en Espagne et se tint prêt à se rapprocher lui-même de la frontière, pour surveiller les événements et parer aux complications possibles.

C'est à ce moment que le préfet du Loiret, M. Pieyre, fut avisé par le Ministre de l'Intérieur du passage probable de Napoléon, et, suivant en cela l'exemple donné par les autres Villes de l'Empire dans les mêmes circonstances, le maire d'Orléans (1), aussitôt prévenu, provoqua la formation immédiate d'une Garde d'honneur par l'affiche ci-dessous, conçue dans le style ampoulé de l'époque (2) :

« Formation d'une Garde d'honneur pour Sa Majesté

L'EMPEREUR ET ROI

LE MAIRE D'ORLÉANS A SES CONCITOYENS

« L'Espérance très fondée de recevoir dans nos murs le Héros à « qui la France doit son bonheur et sa gloire, vient de donner

(1) Crignon Désormeaux ou des Ormeaux (Antoine-Edouard), né à Orléans le 26 octobre 1756, maire de la ville d'Orléans, officier de la Légion d'Honneur, nommé baron par lettres patentes du 9 septembre 1810, confirmé par Ordonnance royale du 22 novembre 1815.

(2) Journal Général du Département du Loiret. — Numéro du vendredi 8 janvier 1808 (Bibliothèque municipale).

« l'impulsion à tous nos jeunes concitoyens ; déjà un grand nombre « est venu solliciter notre consentement pour se former en garde à « cheval et partager l'honneur de garder la personne sacrée de Sa « Majesté l'Empereur et Roi. Cette démarche spontanée était trop « flatteuse pour nous ; elle provoquait des encouragemens, et nous « nous sommes empressé de les donner : dès l'instant, nous avons « ouvert un registre pour y inscrire les noms de ceux que leur situa- « tion met à portée de se dévouer à ce service honorable.

« Ils doivent savoir qu'en tout genre la marche de notre Héros est « un vol rapide ; qu'il est difficile de le prévenir, qu'un seul mo- « ment perdu, dans le cas présent, serait irréparable.

« Une Garde d'honneur, à pied, pourra aussi être formée des « jeunes gens qui n'ont point de chevaux pour se monter, et à qui « la fortune permet de se procurer à leurs frais l'uniforme arrêté « par la garde à cheval.

« A défaut d'un nombre suffisant de jeunes gens inscrits sponta- « nément, pour former une Garde d'honneur à pied, nous comman- « derons et requerrons, pour le service de la Garde nationale, tous « ceux munis de l'uniforme de cette garde, ou que la notoriété pu- « blique désigne comme pouvant en supporter les frais.

« Fait à la Mairie, le 31 décembre 1807.

« *Signé* : CRIGNON-DÉSORMEAUX. »

Le 5 février, la Ville, ne voulant probablement pas faire les frais d'un armement spécial pour un corps d'aussi courte durée, faisait publier l'avis suivant :

« AVIS DE LA MAIRIE (1)

« Le Maire d'Orléans invite tous ceux de ses concitoyens, qui on « à leur disposition des fusils, sabres et gibernes, à vouloir bien les « faire déposer au Secrétariat de la Mairie, pour le service de la « *Garde d'honneur* à pied ; ils auront récépissé de ces armes, qui « leur seront rendues dès qu'elles ne seront plus utiles. »

Cependant, il est presque impossible que l'on s'en soit tenu à

(1) Journal général du Département du Loiret. — Numéro du vendredi 5 février 1808.

cette décision au sujet de l'armement de la Garde d'honneur. Il en fût résulté, en effet, un bizarre amalgame d'armes et d'équipements de formes et de modèles divers, donnant à cette troupe brillante une allure grotesque, peu en rapport avec ses fonctions.

Les documents font malheureusement défaut pour établir les menus détails de l'organisation des Gardes d'honneur orléanais, mais tout porte à croire que l'impulsion donnée par le préfet et la municipalité porta ses fruits, puisque, dès le 17 février, le maire remettait à la Garde assemblée les drapeaux que lui offrait la Ville (1).

Voici, d'après le Journal Général du Département du Loiret (2), la relation de cette cérémonie, dont deux procès-verbaux imprimés furent transmis par le maire d'Orléans au Ministre de l'Intérieur :

« Cérémonie de la remise et bénédiction des drapeaux donnés par « M. le Maire d'Orléans aux citoyens réunis, pour solliciter de « SA MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE la faveur de faire, « auprès de sa personne sacrée, le service de garde d'honneur, « lors de son passage à Orléans.

« L'espérance qu'on a fait concevoir aux habitants d'Orléans d'y « jouir à leur tour de la présence de leur Auguste Souverain avait « électrisé toutes les âmes ; mais on sentait que les témoignages « d'amour et de dévouement qu'on désirait lui présenter resteraient « inévitablement au-dessous de l'énergie des affections dont on « était transporté.

« Calmes et respectueux, les pères cherchaient, proposaient, reje- « taient, proposaient encore de nouveaux moyens, lorsqu'une jeu- « nesse brillante s'élance spontanément, sollicite la permission de « se réunir, de s'organiser en compagnie et de se former, par des

(1) La ville d'Orléans comptait, le 1er janvier 1808, 42,651 habitants.

(2) Journal général du Département du Loiret. — Numéro du vendredi 4 mars 1808.

« exercices militaires, au service honorable dont ils prétendaient « solliciter la faveur auprès du souverain lui-même.

« Flatté de n'avoir à donner que des éloges et des témoignages de « reconnaissance, le maire d'Orléans conçut le projet d'imprimer à « ce noble dévouement un caractère plus solennel, il voulut que la « cité entière adoptât comme ses délégués les braves qui se char- « geaient du soin de la représenter auprès de S. M. I. et R.

« Pour atteindre ce but, il proposa à M. le préfet du département « d'autoriser les habitans d'Orléans, par l'intermédiaire de leur « chef municipal, à donner, en signe de délégation, un drapeau à « chacune des deux compagnies. La proposition devait être et fut « en effet accueillie par le premier magistrat avec la chaleur du zèle « patriotique qui le distingue.

« On ne s'occupa plus que de l'exécution, et la ville entière atten- « dait avec impatience le jour indiqué pour l'inauguration des dra- « peaux. Il était attendu comme un jour de fête, et jamais attente « ne fut mieux réalisée.

« Le 17 février 1808, jour marqué pour la cérémonie, la popula- « tion entière de la Ville était, dès le matin, réunie sur les avenues « de l'hôtel de la mairie. Les deux corps, distingués par un uniforme « militaire d'une simplicité élégante, et analogue à leur arme res- « pective, y parvinrent dans le plus bel ordre, au milieu des accla- « mations de la joie publique et des cris mille fois répétés de : *Vive « l'Empereur !* Ils furent reçus et introduits dans la salle des « audiences.

« M. le préfet, accompagné de M. le secrétaire général du départe- « ment, les y avait précédés. Ce magistrat, cédant aux pressantes « sollicitations de M. le Maire, n'avait pu se défendre de présider « la séance.

« M. le général Chanez, environné de l'état-major de la place, de « MM. les majors-colonels et commandans des bataillons provisoires « cantonnés à Orléans, tous invités et présens, ajoutaient au carac- « tère militaire de la fête et la rendaient plus imposante.

« Elle devait être aussi celle des jeunes élèves que le gouverne- « ment a réunis dans le lycée, et l'à-propos n'avait pas échappé à « la sagacité du chef municipal. Ce corps y fut invité et ajouta par « sa présence un nouveau degré d'intérêt à la cérémonie qui en « devint plus touchante.

« M. le préfet annonça d'abord aux deux compagnies que Son

« Excellence le ministre de l'Intérieur, à qui il avait transmis leur « demande tendant à obtenir la faveur de faire auprès de S. M. « I. et R. le service de garde d'honneur (1), lui témoigne, dans une « lettre sur cette affaire, qu'il applaudit à leur zèle et qu'il en « mettra l'expression sous les yeux de l'Empereur, puis il dit :

« MESSIEURS,

« La circonstance qui nous rassemble dans ce lieu où siège l'auto- « rité municipale, est bien propre à exciter un vif intérêt et une « douce satisfaction. Au premier signal de la plus flatteuse des « espérances, celle de voir dans ces murs notre auguste souverain, « une jeunesse brillante, spontanément réunie sous l'œil de ses « magistrats, vient leur offrir le spectacle précieux du zèle patrio- « tique qui l'anime et recevoir de leurs mains ces étendards, où les

(1) Archives Nationales. — Gardes d'honneur.

Orléans, 1er Février 1808.

Le Préfet au Ministre de l'Intérieur.

Sur le bruit qui s'est répandu de la possibilité d'un voyage de S. M. vers le Sud-Ouest, il s'est spontanément, et à la satisfaction des autorités administratives, organisé à Orléans une garde d'honneur à cheval et une à pied, formée d'une jeunesse choisie et animée de la flatteuse espérance de faire agréer ses services à l'Empereur, si le département est assez heureux pour que S. M. veuille bien y diriger sa marche. Cette douce perspective pénètre tous les cœurs de sensibilité et de joie. M. le Maire d'Orléans et moi avons vu avec le plus vif intérêt cette impulsion universelle et active qui mouvait (*sic*) tous les habitans de cette grande cité, jalouse de manifester aux yeux du Père de la Patrie le dévouement le plus absolu à sa personne sacrée, et je m'empresse de vous rendre le dépositaire de ces sentiments qui sont dignes de votre suffrage.

La Ville d'Orléans espère et sollicite de V. Ex. qu'elle porte aux pieds du trône ses respectueux hommages et lui obtienne l'agrément de S. M. pour le service des Gardes d'honneur près de sa personne à son passage à Orléans. Cette faveur nous sera bien précieuse, et, incertains de la voye (*sic*) qu'il fallait suivre pour y parvenir, nous avons pensé que le moyen le plus régulier et le plus sûr était de s'adresser à V. Ex. qui ne se refusera point à rendre au département du Loiret et à la ville d'Orléans le service essentiel qu'ils attendent de ses bontés.

J'ai l'honneur, etc. *Le Préfet* : PIEYRE.

« sentiments de nos concitoyens, retracés, attestent et l' onneur de « la mission que vous vous êtes chargés de remplir, et le dévoue- « ment fidèle qui nous rattache à jamais au héros, chef suprême de « ce vaste empire qu'il a sauvé...

« ... Le choix que vous avez fait de vos officiers, Messieurs, ne « porte pas moins l'empreinte du bon esprit qui vous dirige que de « la juste appréciation que vous savez faire du mérite.

« Agréez tous, Messieurs, l'expression de la joie qu'éprouvent « aujourd'hui les autorités ici réunies en vous proclamant l'*élite de « la jeunesse orléanaise*. Ce titre vous suivra partout ; vous l'avez « acquis par l'élan des vertus civiques... »

Le discours se terminait par cette belliqueuse exhortation :

« Allez, jeunesse chérie qu'accompagnent tous nos vœux, allez, « au sortir de ces touchantes cérémonies, continuer, sous vos esti- « mables chefs, ces exercices de la guerre, destinés à seconder la « valeur par les lois de la discipline et de la tactique : votre zèle « est le garant de vos succès. Qu'en approchant de notre au- « guste empereur, votre grâce belliqueuse lui montre en vous de « dignes Français, jaloux de défendre, au besoin, et l'Etat et vos « foyers. Que votre seul aspect, en lui rappelant ces preux qui de « ces mêmes murailles chassèrent, il y a quatre cents ans, les éter- « nels ennemis et les impuissans rivaux de notre gloire, lui fasse « connaître qu'il y trouvera toujours une pépinière de sujets fidèles « et de courageux soldats. »

Les cris de : « Vive l'Empereur ! » furent répétés avec un nouvel enthousiasme.

Le maire prit ensuite la parole et prononça un discours dont voici les principaux passages :

« ... Que ces étendards deviennent d'âge en âge le monument « de votre zèle et de votre dévouement. Que nos arrière-neveux, en « les voyant, apprennent que leurs pères, pour rendre hommage au « héros dont ils ont eu le bonheur d'être contemporains, se sont « arrachés à des occupations paisibles pour obtenir l'honneur d'en- « vironner sa personne auguste de leurs armes ; que des braves, « illustrés par des services distingués dans la carrière militaire, ont « été entraînés par un élan simultané : qu'ils ont voulu partager et « ont consenti à commander un service qui, s'il n'est pas environné « de dangers, n'en est pas moins honorable par la grandeur du

« prince qui en est l'objet. C'est ainsi, Messieurs, que vos noms se « rallieront, dans les âges futurs, à l'époque glorieuse où la ville « d'Orléans possédera dans son sein l'homme extraordinaire que « nous portons tous dans nos cœurs...

« ... Comme vous, comme les chevaliers français qui vous ont « devancés dans la carrière de l'honneur, vos descendants mettront « toute leur gloire à *honorer la dame de leur pensée,* à aimer la « patrie et à servir avec amour et dévouement les princes d'une « dynastie dont leurs pères auront aimé le chef immortel autant « qu'ils l'ont admiré. »

Après le discours du maire, les deux compagnies se dirigèrent, suivies des autorités civiles et militaires, vers l'église Cathédrale, où l'évêque devait consacrer leurs drapeaux.

A la suite de cette bénédiction, l'évêque prononça un discours dont voici le passage le plus important :

.....« Messieurs, si les étendards que vous nous présentez ne « sont point appelés à l'honneur de marcher, à côté des aigles de « Napoléon, dans les lignes toujours victorieuses de la grande ar- « mée, du moins ils attestent à ces braves guerriers (*) couverts de « glorieuses blessures, et sur qui l'on se plaît à voir briller les ré- « compenses de leur intrépide valeur, ils attestent l'héroïque dispo- « sition où vous seriez, si une impérieuse nécessité le commandait, « de courir ainsi que le faisaient vos ancêtres, à la défense du « trône, et du souverain, qui a si bien su le rendre le premier trône « de l'univers. »

Ce discours terminé, les deux corps conduisirent jusqu'à l'hôtel de la mairie le corps municipal, et présentèrent leurs remerciements à son chef.

*
* *

Pendant que les Gardes d'honneur rivalisaient de zèle et multipliaient les exercices militaires, de façon à faire bonne figure

(*) L'état-major des troupes de ligne alors à Orléans (Note du Journal Général du département du Loiret).

lors du passage de l'Empereur, le côté administratif de ce corps improvisé laissait fort à désirer, comme presque toujours en pareil cas ; et le préfet, relancé par le Ministre, cherchait par ses démarches réitérées, à obtenir du maire l'envoi de la pièce officielle, contenant les noms et qualités des officiers et soldats composant la Garde.

Il eut enfin satisfaction le 20 février 1808 et l'accusé de réception du ministre parvint à la préfecture le 31 mars suivant.

Nous avons jugé les lettres, écrites à ce sujet, assez curieuses pour être reproduites :

Lettre au maire d'Orléans du 17 février 1808 (1).

J'ai l'honneur de vous informer que S. E. le Ministre de l'Intérieur à qui j'avais donné avis de la formation des Gardes d'honneur pour Sa Majesté, si nous avions le bonheur qu'elle passât par Orléans, et demandé qu'elle sollicitât son agrément pour cet honorable service, faveur que le dévouement des Orléanais à sa personne sacrée leur rendait infiniment précieuse, applaudit à ce témoignage de zèle et annonce qu'il le mettra sous les yeux de l'empereur. S. E. désire pour le faire d'une manière complette (*sic*) que je lui adresse le contrôle des officiers, sous-officiers et Gardes d'honneur des compagnies à pied et à cheval avec indication de l'âge et de l'état de tous ceux qui les composent.

Je vous prie de me fournir ce tableau sans délai ; vous jugerez convenable d'y faire connaître la carrière précédemment suivie par ceux susceptibles de recevoir cette désignation qui les caractérisera plus parfaitement.

Je pense que tous les citoyens qui se sont fait ou se feront inscrire pour ces gardes, doivent figurer sur le tableau, quoique les motifs de maladie, d'absence, ou autres les empêchent d'en faire partie ; ces circonstances même n'auront nul besoin d'être énoncées.

Je vous prie, en même temps, Monsieur, de faire inscrire pour la

(1) *Copie de lettres aux sous-préfets ou aux divers fonctionnaires, commencé le 18 avril 1806, jour où M. Pieyre a été installé à la préfecture du Loiret* (Archives départementales du Loiret. Série K.).

Garde à cheval, mon fils, Adolphe, âgé de 25 ans, actuellement absent, mais que je pense avoir l'espérance de voir de retour avant le passage de Sa Majesté, dont l'époque paraît encore incertaine, s'il doit avoir lieu, et qui fera tous ses efforts pour pouvoir partager un si précieux et si désirable service. »

Lettre au maire d'Orléans du 20 février 1808

Je m'attendais à adresser aujourd'hui à Son excellence le Ministre de l'Intérieur le contrôle des officiers et sous-officiers et autres membres des Gardes d'honneur à pied et à cheval qui se sont formés ici. Veuillez me le procurer au plus tôt, cet envoi est plus pressé que vous ne le pensez. S. E. l'attend pour le mettre sous les yeux de Sa Majesté Impériale et Royale ; en me le demandant, elle m'a donné la certitude que l'Empereur agrééroit des témoignages aussi vifs de l'amour et de l'attachement des Orléanois pour sa personne. Ils ne sont pas moins impatiens de connaître son agrément qu'ils n'ont été empressés à faire connaître cet amour pour le Père de la Patrie. Je partage bien, Monsieur, ce sentiment, et il me tarde de voir fait l'envoi de ce contrôle qui est exigé de S. E. Le départ de S. M. ne peut guère être éloigné et quels regrets n'aurions-nous pas si nous n'eussions pas satisfait au désir du ministre avant qu'il ait lieu. »

D'après le contrôle du Ministère de l'Intérieur, la Garde d'honneur d'Orléans fut ainsi composée :

VILLE D'ORLÉANS

Controle de la garde d'honneur a pied

De Guercheville, *Commandant*, 45 ans, ancien officier au régiment des gardes françaises.	Propriétaire.
Raimbault-Desroches, *Capitaine*, 36 ans, capitaine dans le 10e régiment de sapeurs.	Propriétaire.
Réal, *Lieutenant*, 40 ans, ancien lieutenant d'artillerie légère.	
Pilté-Grenet, *Sous-lieutenant*, 44 ans.	Raffineur.

Noury,	*Adjudant.*	Négociant.
Rocheron,	*Sergent.*	Receveur du timbre.
Saintoin,	—	Confiseur.
Chiquand.		Commis.
Seden.	—	Teinturier.
Sallé-Besson,	*Caporal.*	Négociant.
Grison.	—	Huissier.
Buhegger.	—	Tailleur.
Jourdan-Berlier	—	Négociant.
Turmeau.	—	—
Sanscot.	—	Menuisier.
Artaud-Gros,	*Fusilier.*	Marchand de tabac.
Rousseau-Noury.	—	Négociant.
Geffrier-Hubert.	—	Propriétaire.
Huet-Perdoux.	—	Imprimeur.
Pilté-Desjardin.	—	Raffineur.
Bourdonneau.	—	Commis du commissaire des guerres.
Bouquet-Potier.	—	Négociant.
Rouzeau-Montaut.	—	Elève du lycée.
Meunier.	—	Marchand de toile.
Guinand.	—	— de drap.
Ruzé-Daguet.	—	Négociant.
Baudichon-Cornu.	—	—
Darnaud-Morand.	—	Imprimeur.
Pryvé.	—	Négociant en drap.
Ragueneau.	—	Fourniss. des vivres de l'armée.
Lochon.	—	Négociant.
Jourdan-Argant.	—	Manufacturier.
Vignat.	—	Négociant.
Missilleur J.	—	Mercier.
Filliâtre.	—	Avocat.
Sanson-Gajon.	—	Marchand de draps.
Michel.	—	Négociant.
Dalbin.	—	Teinturier.
Blondin-Amelot.	—	Employé des turcies et levées.
Damond.	—	Négociant.

Gilbert-Bussière.	*Fusilier*	Négociant.
Prudot.	—	—
Percheron-Drufin.	—	Commissionnaire.
Juillien.	—	Orfèvre.
Gombault-Sagot.	—	Courtier.
Hubert.	—	Négociant.
Letrosne.	—	Raffineur.
Allard.	—	Raffineur.
Sionnet.	—	Orfèvre.
Cléret.	—	Horloger.
Baron-Boisdron.	—	Epicier.
Margouillier.	—	Marchand de fer.
Antignat.	—	Commis.
Creusillet.	—	Chamoiseur.
Leroy.	—	Tondeur de draps.
Piédor.	—	Négociant.
Chabotte.	—	—
Gourdet.	—	Commissionnaire.
Imbault.	—	Commis.
Pichon.	—	Marchand de laine.
Dinard.	—	Commis des entrées aux hospices.
Bourdon.	—	Courtier.
Lassailly.	—	—
Dolléans.	—	—
Leroux.	—	Commis.
Hermann.	—	Tailleur.
Gourgoulin.	—	Couvreur.
Pellé D.,	*Tambour.*	
Pellé M.	—	

Certifié le 20 février 1808.

Le maire : Crignon-Desormeaux.

VILLE D'ORLÉANS

Garde d'honneur a cheval

De Bizemont, *Commandant*, 25 ans, propriétaire, a servi au 10e chasseurs à cheval, réformé pour blessures.

Des Francs, *Lieutenant*, 36 ans, négociant, a été sous-officier instructeur au 19e chasseurs à cheval.

Desormeaux, *Sous-lieutenant*, 22 ans, négociant, fils de M. le maire.

Louet, *Porte-enseigne*, propriétaire, 38 ans.

Drouville.	*Sous-officier.*	Négociant.
Mignon	—	Manufacturier.
J. Des Francs.	—	Négociant.
Dumont.	—	—
Gargilesse, *Brigadier.*		Propriétaire.
Lhuillier.	—	Inspecteur des douanes.
D'Illiers.	*Cavalier.*	Propriétaire.
Pieyre.	—	Fils de M. le préfet.
Tassin de Moncourt.	—	Négociant.
Geffrier-Baux.	—	Percepteur.
Malmusse de Noras.	—	Propriétaire.
Lebrun.	—	Elève du lycée.
Duchallais.	—	Commis.
Petau.	—	Receveur des droits réunis.
Benoist-Latour.	—	Manufacturier.
Carteau.	—	Négociant.
Pascalis.	—	Contrôleur des droits réunis.
Letourmy.	—	Fabricant de papier.
Lecouvreur.	—	Commis des douanes
Demadières-Miron.	—	Propriétaire.
Lagon.	—	Commis banquier.
Robillard.	—	Négociant.
Hureau.	—	—

Ladureau.	*Cavalier.*	Négociant.
Crignon-Montigny.	—	—
Vignat.	—	—
Vigneries.	—	—
Tassin.	—	Propriétaire.
Hubert jeune.	—	Négociant.
Bignon.	—	—
Duchâtellier.	—	Fabricant de tabac.
Geffrier de Pully.	—	Propriétaire.
Bompart.	—	Secrétaire intime du Préfet.
Désert.	—	Lieutenant de louveterie.
Porchet.	—	Clerc de notaire.
Marcille.	—	Négociant.
D'Auton.	—	Raffineur.
Rabourdin.	—	Négociant.
Pellier.	—	Directeur de l'Ecole d'équitation.
Bretonneau.	—	Fils du payeur général.
Barraud.	—	Négociant.
Lesourd.	—	—
Rhime.	—	—
Moreau, *Trompette.*		
Baillot, —		

Certifié le 20 février 1808.

Le maire : CRIGNON-DESORMEAUX.

Soit au total :

Pour la Garde à pied : 4 officiers, 7 sous-officiers, 6 caporaux et 52 fusiliers.

Et pour la Garde à cheval : 4 officiers, 4 sous-officiers, 2 brigadiers et 37 cavaliers.

De plus, 2 tambours pour la Garde à pied, et 2 trompettes pour la Garde à cheval.

D'après le dessin colorié de E. Grammont.

Garde d'honneur d'Orléans (1807-1808)

Lottin (1) nous a conservé la description de leurs uniformes qui étaient fort seyants :

Uniforme de la garde d'honneur a pied

Habit blanc, galonné en or aux boutonnières, reverts verts, veste et culottes blanches, chapeau claque, plumet vert, cocarde aux trois couleurs et guêtres noires (2).

Cavalerie

Habit vert, revers roses, pantalon blanc, veste blanche galonnée en argent, chapeau claque, plumet blanc, cocarde aux trois couleurs, trèfles et aiguillettes en argent (3).

(1) Recherches historiques sur la ville d'Orléans, du 30 avril 1804 au 1er juillet 1816, dédiées à ses Concitoyens par D. Lottin père, Correspondant de M. le Ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques, et membre titulaire de la Société statistique universelle de France. Troisième partie. Tome I. Orléans, imprimerie d'Alexandre Jacob. MDCCCXLII. Page 51.

(2) Un heureux hasard m'a fait retrouver, dans une collection particulière, un bouton ayant appartenu à l'habit de la Garde d'honneur à pied d'Orléans. Il est en cuivre jaune, presque plat, ainsi que tous les boutons de cette époque, et porte au centre une étoile à cinq pointes, avec, en exergue : Garde d'honneur, Orléans.

(3) La gravure coloriée accompagnant cet article est la reproduction d'une minutieuse reconstitution de l'uniforme de la Garde d'honneur d'Orléans, due à la plume du savant et consciencieux peintre militaire E. Grammont, membre de la Sabretache et du Comité du Musée de l'Armée. Je lui offre ici tous mes remerciements pour les recherches qu'il a bien voulu faire dans les Archives Nationales et qui m'ont grandement aidé dans mon travail.

Je me permets de remercier également M. Jacques Soyer, archiviste départemental du Loiret, dont la bienveillance, les encouragements et l'aimable érudition m'ont été du plus grand secours.

*
* *

Mais le jour approchait où la Garde d'honneur orléanaise devait enfin recevoir, par la visite impériale, sa consécration officielle.

Napoléon, laissant Talleyrand à Paris, quitta la capitale le 2 avril, accompagné du docile M. de Champagny (1), et arriva le même jour, vers sept heures et demie du soir, à Orléans, où sa présence excita le plus vif enthousiasme.

Nous reproduisons ici le compte-rendu du séjour de l'Empereur à Orléans, paru dans le *Journal Général du Département du Loiret* (2), et nous y joignons celui de Lottin qui en complète les détails.

« Sa Majesté l'Empereur et Roi, accompagné du Prince de Neuf-« châtel (3), du grand maréchal du palais Duroc, etc., est arrivée « dans cette ville, le samedi 2 avril, à sept heures et demie du « soir : elle s'est rendue au palais épiscopal, où elle a été reçue par « M. l'évêque. M. le préfet et toutes les autorités lui ont été pré-« sentées : elle les a accueillies avec la plus grande bonté : après « avoir fait à chacune d'elles des questions relatives à leurs emplois, « S. M. a promis de s'occuper à son retour des différents projets « qui lui ont été soumis.

« La garde d'honneur, tant à pied qu'à cheval, formée par les « soins de M. le maire pour faire le service auprès de S. M., a été « agréée par elle, s'est emparée des postes et a donné à Son Auguste « personne des preuves de son zèle et de son dévouement.

« Tout s'est passé dans le plus grand ordre, au départ de S. M., « qui a eu lieu le lendemain, à cinq heures du matin : M. l'évêque « l'a reconduit à sa voiture, et a reçu d'elle des témoignages d'affec-

(1) M. de Champagny, ancien ambassadeur à Vienne, avait quitté, en août 1807, le Ministère de l'Intérieur, pour remplacer aux Affaires étrangères le prince de Talleyrand, nommé Vice-grand électeur.

(2) Numéro du vendredi 8 avril 1808.

(3) Berthier (Alexandre), Maréchal de France, major-général de la Grande Armée, créé prince de Neufchâtel en 1806, vice-connétable par décret du 14 août 1807, et, plus tard, prince de Wagram.

« tion. La garde d'honneur à cheval l'a escorté jusqu'aux limites de « cette commune.

« Sa Majesté l'Impératrice et Reine, suivie de son grand écuyer « et de plusieurs de ses dames d'honneur, arrivée dans cette ville « le 5 avril, à neuf heures du soir, est également descendue au « palais épiscopal (1). La garde d'honneur s'était déjà emparée des « postes. M. le préfet, Mme de Tascher (2), M. et Mme Auguste de « Talleyrand (3) et M. Lhuillier de Saucheville lui ont été présen- « tés.

« Le lendemain, à sept heures du matin, toutes les autorités ont « été reçues et accueillies par S. M. ; elle est partie à sept heures et « demie, escortée par la garde d'honneur à cheval jusqu'aux limites « de cette commune.

« Pendant le séjour de Leurs Majestés, la ville a été illuminée, « et les cris de : *Vive l'Empereur et l'Impératrice* ont retenti de « toutes parts sur leur passage. Les habitans ont fait éclater tous « les sentimens de la joie la plus vive et du bonheur qu'ils ressen- « taient de posséder dans leurs murs leurs Augustes Souverains. »

Laissons maintenant la parole au pittoresque Lottin (4) :

« L'empereur Napoléon arriva à Orléans le 2 avril 1808, par la « porte Bannier, à huit heures du soir ; il fut reçu avec un extraor- « dinaire enthousiasme par le peuple orléanais et escorté par la « Garde d'honneur qui avait été au-devant du monarque, ayant le « préfet Pieyre et le maire Crignon-Désormeaux à leur tête, à une « lieue en avant de la porte de la ville.

« L'empereur descendit au palais épiscopal : l'évêque, Mgr Rous- « seau, le reçut sur le perron comme huit heures sonnaient à l'hor- « loge de Sainte-Croix.

(1) L'Impératrice allait rejoindre à Bordeaux l'Empereur qui s'y était arrêté quelques jours.

(2) Parente de l'Impératrice.

(3) Cet Auguste de Talleyrand était le neveu du ministre de Talleyrand, prince de Bénévent ; il remplaça, le 20 avril 1814, comme préfet du Loiret, le baron Pieyre, destitué par le nouveau gouvernement.

(4) Recherches historiques sur la ville d'Orléans, 3e partie, tome I, pages 63 et 64.

« Après les hommages qui lui furent rendus par tout le clergé et « les administrateurs du département, l'empereur soupa de deux « ailes de bécasse, d'un petit paquet d'asperges, de deux grosses « poires, et de deux verres de vin de Bordeaux avec de l'eau ; il ne « fut qu'une demi-heure à table. Il reçut les autorités debout... et « s'informa de tout ce qui regardait Orléans et le département.

« Il devait remonter en voiture, à neuf heures ; les chevaux « étaient attelés; mais, par attention pour son mameluck malade, « il consentit à passer la nuit. Il accepta la chambre de l'évêque. La « Garde d'honneur fit le service de l'hôtel et même de sa chambre « à coucher. Cette faveur fut reçue avec enthousiasme et aux cris « de : Vive l'Empereur !

« *3 avril 1808.* — L'empereur part d'Orléans à quatre heures du « matin, en disant qu'il n'avait jamais si bien dormi ; le préfet, le « maire étaient encore dans leur lit ; il n'y eut que l'évêque, « M. Rousseau, qui lui fit seul ses adieux.

« Comme cinq heures moins un quart sonnaient, la voiture de « Napoléon passait sous la grille du pont ; il était escorté de la « garde d'honneur orléanaise en masse, suivie d'une quinzaine de « gendarmes et d'une partie de la population de la ville.

« Beaucoup de monde avait passé la nuit sur la place de l'Etape « et dans la rue de l'Evêché, craignant de manquer l'occasion de « saluer de leurs acclamations l'empereur, qui y répondait par des « saluts affectueux.

« L'empereur était accompagné, dans la même voiture, du prince « de Neufchâtel (Berthier) et du grand maréchal du palais (Duroc) ; sa « suite se composait seulement de trois domestiques et d'un courrier. »

A la suite de la visite impériale, plusieurs gardes d'honneur, désirant servir plus activement Napoléon, demandèrent leur admission dans les diverses écoles militaires de l'empire, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante :

« *Lettre à M. le Ministre de la Guerre* (1) »

« 16 mai 1808 »

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la pétition que

(1) *Copie de lettres pour le ministre de la Guerre* (1806-1808). — Archives départementales du Loiret, série K.

« m'adresse le sieur Lebrun, architecte de la ville d'Orléans, pour « solliciter l'admission de son fils, âgé de près de dix-sept ans, à « l'école de Fontainebleau (1). Une demande à cet effet a déjà été « remise au passage de Sa Majesté à Orléans, il y a un mois et « demi. Ce jeune Lebrun est un des Gardes d'honneur à cheval « qui ont eu le bonheur de faire le service auprès de S. M. Il est « d'un extérieur agréable, d'une constitution vigoureuse. Son édu- « cation a été soignée, et tout présage pour lui des succès.

« Son père est riche, et offre le paiement de sa pension.

« Je désire, Monseigneur, que les vœux de cette famille puissent « être réalisés bientôt, et je prie V. E. de les accueillir avec « quelqu'intérêt. »

Malheureusement, la brillante existence de cette Garde touchait à sa fin (2). L'Empereur, ayant fait centraliser au Ministère de l'Intérieur les règlements d'organisation des différentes gardes d'honneur levées sur son passage, fut amené à reconnaître, dans leur formation, une telle diversité quant à l'âge, au nombre et à l'instruction militaire de ceux qui les composaient, qu'il lui parut aussi difficile de les réunir pour en former un corps utile, que de les conserver avec leur constitution primitive.

Aussi, à part quelques rares exceptions, les compagnies de gardes d'honneur, créées en prévision des voyages impériaux, furent supprimées après l'occasion qui leur avait donné naissance.

Voici, du reste, la lettre écrite à ce sujet par le Ministre de l'Intérieur (3) :

Paris, 15 octobre 1808

Le Ministre de l'Intérieur au préfet du Loiret

On m'a demandé si les compagnies de Gardes d'honneur qui ont

(1) Souche directe de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, l'école de Fontainebleau fut établie au château, par le premier consul, le 28 janvier 1803. Elle y demeura jusqu'au 24 mars 1808 et fut ensuite transférée à Saint-Cyr, dans les bâtiments de l'abbaye fondée par Louis XIV et Mme de Maintenon.

(2) La garde d'honneur avait figuré, le 8 mai, à la fête de Jeanne d'Arc.

(3) Archives Nationales. — Gardes d'honneur.

été formées dans les diverses villes où S. M. a passé, pouvaien se rassembler et continuer à porter leur uniforme et leurs marques distinctives, être employées à quelque service sous les ordres de l'autorité municipale ou préfectorale et prendre rang, soit avant, soit parmi les Gardes nationales.

Je pense que ces corps, auxquels l'Empereur a permis de se former pour donner aux habitants de chaque ville une occasion d'approcher de sa personne et de lui montrer leur attachement, n'ont d'autre destination que celle pour laquelle ils ont été institués et que leur existence finit avec la circonstance qui y a donné lieu.

Je n'ignore pas que S. M. a permis, dans des cas semblables, aux Gardes d'honneur de quelques villes de porter l'uniforme qui leur avait été donné. Mais cette tolérance, qui a pour but de conserver par des marques ostensibles le souvenir de l'empressement qu'ont montré les citoyens à environner S. M , prouve elle-même que le corps ne subsiste plus, puisque, s'il continuait à exister, il ne faudrait pas de permission expresse pour en porter l'uniforme.

On ne doit donc pas conclure de cette faveur que les Gardes d'honneur forment après le passage de Sa Majesté des corps permanents qui occupent un rang et puissent être commandés pour un service public.

Je vous engage à répondre en ce sens à toutes les questions qui vous seraient faites à ce sujet.

Le Ministre,
Signé : Illisible.

Cependant quelques villes (Lyon, Strasbourg, Nancy, etc.), continuèrent à faire figurer leur Garde d'honneur dans diverses cérémonies civiles et militaires.

Il n'en fut pas de même à Orléans, et la lettre suivante, adressée le 6 août 1810 par le préfet Pieyre au Ministre (1), fixe d'une manière précise la date de la disparition définitive de la garde d'honneur orléanaise.

Orléans, 6 août 1810.

Le préfet au Ministre de l'Intérieur.

J'ai reçu la circulaire que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 30 juillet dernier, par laquelle elle demande que je lui

(1) Archives Nationales, Gardes d'honneur.

fasse connaître s'il existe une Garde d'honneur dans mon département pour faire service auprès de Sa Majesté dans le cas où elle y passerait, par qui elle a été autorisée et comment elle est composée.

J'ai l'honneur de vous prévenir que d'après les dispositions contenues dans votre lettre du 15 septembre (octobre ?) 1808, portant que ces corps auxquels l'Empereur a permis de se former pour donner aux habitants de chaque ville une occasion d'approcher de sa personne n'ont d'autre destination que celle pour laquelle ils ont été institués et que leur existence finit avec la circonstance qui y a donné lieu ; la Garde d'honneur qui avait été établie à Orléans et qui a fait le service lors du passage de Sa Majesté dans cette ville a été entièrement dissoute dans le courant du dit mois de septembre 1808 et qu'elle n'existe plus.

J'aurai soin, dans le cas où il me serait fait des demandes pour l'établissement de nouvelles compagnies de garde d'honneur ou pour la réorganisation de celle qui a existé, de vous les soumettre.

Je suis, etc.

Le Préfet : PIEYRE.

La Garde avait donc duré environ sept mois.

CONCLUSION

Lorsque la désastreuse retraite de Russie eut détruit la cavalerie française, l'Empereur, désireux de la remplacer au plus vite, reprit son projet de 1805 (1) et fit procéder par les préfets au recrutement de quatre régiments dits de Gardes d'honneur (sénatus-consulte du 3 avril 1813) (2).

(1) Contrairement à l'opinion généralement répandue dans les ouvrages écrits sur la Garde impériale, notamment dans celui d'E. Marco de Saint-Hilaire, la création des régiments de Gardes d'honneur n'a pas été uniquement suggérée à l'Empereur par la nécessité de reconstituer sa cavalerie, anéantie en 1812 ; elle est, ainsi que nous l'avons établi par les documents cités plus haut, le développement d'un projet beaucoup plus ancien.

(2) Le contingent du Loiret fut incorporé au 1er régiment, formé à Versailles, et commandé par le général comte de Pully.

Il leur donna pour colonels quatre généraux de division, tandis qu'il appelait à l'activité pour concourir à en former les cadres, les anciens officiers des Gardes d'honneur des villes (1).

Nous croyons utile de reproduire le début de la circulaire adressée à ce sujet au préfet du Loiret, par le Ministre, le 9 avril 1813 (2). Cette pièce résume officiellement le caractère spécial des premières compagnies de Gardes d'honneur, et le but poursuivi par l'Empereur lors de la création des régiments qui en furent la suite.

5e DIVISION

BUREAU
des
Attributions provisoires

Paris, le 9 avril 1813

Le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire

A M. le Préfet du département du Loiret.

Depuis plusieurs années, Monsieur le Préfet, des compagnies de gardes d'honneur se sont formées, avec un louable empressement, dans les lieux où Sa Majesté, pendant ses voyages, permettait qu'elles partageassent avec sa garde le service près de sa personne.

Ces Compagnies, organisées par les soins des préfets, étaient toujours formées par d'anciens militaires et des fils des familles les plus recommandables par leur fortune et leur rang dans la société.

Récemment, tous les départemens ont exprimé le désir de

(1) Extrait de la circulaire confidentielle adressée le 9 avril 1813, par le Ministre de l'Intérieur, au baron Pieyre, préfet du Loiret : « Les personnes qui auraient été officiers dans les compagnies des Gardes d'honneur, pendant les voyages de Sa Majesté, se trouveraient naturellement portées pour de pareilles places : vous en formerez un état séparé et raisonné, que vous m'adresserez ainsi qu'à M. le Ministre de la guerre, et qui rappellera tous les renseignements portés à côté de leurs noms sur la liste générale, n° 1, dont ils feront sans doute partie. » — Archives départementales du Loiret, Gardes d'honneur de 1813, série R.

(2) Archives départementales du Loiret, Garde d'honneur 1813, série R.

voir une garde permanente, prise dans leur sein, admise à l'avantage d'entourer le trône.

Sa Majesté a apprécié le zèle et le dévouement de ses sujets ; elle a bien voulu le récompenser, en ouvrant, d'une manière spéciale, la carrière des armes à ceux qui n'ont point encore choisi un état, ou qui ont une profession peu analogue à l'ancienne existence de leurs familles.

Je m'empresse de vous adresser une ampliation du décret rendu par Sa Majesté, le 5 de ce mois, pour l'organisation des quatre régiments des gardes d'honneur, créés par le sénatus-consulte du 3 de ce même mois.

. . . . . .

Nous terminerons sur cette preuve de l'estime dans laquelle le gouvernement impérial tenait les Gardes d'honneur.

Ces compagnies, nées avec l'Empire, devaient mourir avec lui, mais leur nom, donné aux héroïques cavaliers de 1813, restera intimement lié à ceux de Leipzig, Hanau et Montmirail, derniers rayons de gloire jetés sur la Grande-Armée expirante par le patriotisme français.

A. Depréaux.

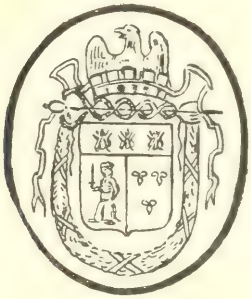

Cachet de la Mairie d'Orléans
Premier Empire.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XIV. — N° 186.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1906

Séance du vendredi 13 juillet 1906

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Après avoir rendu compte des ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, M. le Président procède au dépouillement de la correspondance :

1° Une lettre du Ministère de l'Instruction publique, en date du 7 juillet, nous avise qu'une subvention de 400 francs nous a été accordée pour la publication du Cartulaire de Sainte-Croix. M. le Président a, dès le 8 juillet, adressé nos remerciements à M. le Ministre.

2° La *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes* nous accuse réception et nous remercie de l'envoi de nos publications fait pour réparer le vide causé par l'incendie de ses collections.

3° L'*Académie du Var* nous envoie le programme d'un concours littéraire ouvert par ses soins jusqu'au 1er décembre 1906.

4° Une lettre de M. le Maire de Briarres-sur-Essonne, en date du 13 juin, nous fait connaître qu'il n'a pas été trouvé d'autres objets

intéressants depuis la visite faite le 8 avril par trois délégués de la Société.

5° M. l'abbé Peschot nous fait parvenir plusieurs notes orléanaises que la Société renvoie à la Commission des publications.

— M. Edouard Piette, président d'honneur de la Société préhistorique de France, nous a fait hommage : 1° d'un travail sur *La gravure du Mas d'Azil et les statuettes de Menton* ; 2° de trois études d'ethnographie préhistorique ayant pour titres : *Notions complémentaires sur l'Asylien*, — *Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne*, — *Les écritures de l'âge glyptique*.

En même temps que nous recevions ces brochures, un billet nous faisait part de la mort du donateur, survenue à Rumigny (Ardennes) le 5 juin dernier.

Avec nos remerciements, M. le Président a bien voulu transmettre, à la famille de M. Ed. Piette, l'expression de nos condoléances.

— La Société n'étant pas en nombre suffisant, l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. le comte de Gastines, est renvoyée après les vacances.

— Au nom de la Commission des publications, M. Basseville demande l'insertion, dans les Mémoires, du travail de M. P. Leroy : *Soldats et miliciens à Jargeau aux XVIe et XVIIe siècles*. Adopté.

— Au nom de la même Commission, M. Soyer fait son rapport sur l'étude de M. J. Baillet relative aux *Broderies d'Antinoë du Musée d'Orléans* et conclut à l'insertion dans les Mémoires. La Société adopte ces conclusions, mais réserve la question des planches ou reproductions à joindre à ce travail.

M. l'abbé Cochard continue la lecture d'un travail sur une verrière de l'église de Sully-sur-Loire représentant l'arbre de Jessé. Il fait passer, sous les yeux des membres présents, une belle reproduction photographique de ce vitrail, exécutée par notre collègue, M. Fougeron.

— Après avoir signalé un premier article paru, sous la signature de M. Jean Baraude, dans le numéro du 1er juillet 1906 de la *Revue des questions historiques*, sur *Le Siège d'Orléans et Jeanne d'Arc 1428-1429*, M. Baguenault de Puchesse lit une note sur une *Sœur de Calvin à Orléans*. Cette note sera insérée au Bulletin (1).

— M. le docteur Garsonnin profite de cette occasion pour faire passer, sous les yeux des membres présents, la photographie de la porte de la maison de Jean d'Alibert. Cette photographie a été reproduite dans le numéro d'août 1903 de la revue *Les Arts*.

C'est dans cette maison, sise place du Marché-à-la-Volaille, n° 6, et démolie il y a une vingtaine d'années, qu'habita Calvin lors de son séjour à Orléans.

C'est là également que, le mardi de Pâques de l'année 1561, une réunion importante de huguenots eut lieu, contrairement aux ordonnances : le délit fut constaté par le prévôt Jehan de Mareau.

Même en dehors de ces souvenirs historiques, la porte de la maison du riche marchand orléanais présente, au point de vue artistique, un grand intérêt et il est regrettable que le Musée d'Orléans n'ait pu l'acquérir. Cette porte, qui fait actuellement partie de la collection de Mme la marquise Arconati-Visconti, est un type achevé de l'art du menuisier au XVIe siècle : le panneau principal est décoré d'une tête de lion entourée de *cuirs* très largement traités.

— M. Pommier présente à la Société une pièce d'argent trouvée à la Cour-Dieu et appartenant à M. Desbois.

— M. Raguenet de Saint-Albin signale, dans les collections du Musée des Arts décoratifs, une pièce ou jeton intéressant pour Orléans. Sur cette pièce est une tête de femme casquée, entourée de la devise bien connue : *me vindice lilia florent*. M. Raguenet de Saint-Albin fera le nécessaire pour connaître l'origine de cette pièce.

(1) Voir plus loin, page 466.

— M. le Secrétaire dépose sur le bureau le projet de Bulletin pour le second trimestre de 1906. Conformément au vœu récent d'un membre de la Société, ce projet sera soumis à la Commission des publications avant d'être envoyé à l'imprimeur.

Séance du vendredi 27 juillet 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Parmi les ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, M. le Président signale, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1906, première livraison*, deux articles : l'un, de M. Gustave Mallard, sur le *Théâtre gallo-romain de Drevant* (Cher) ; l'autre, accompagné de nombreuses planches, a pour auteur M. le lieutenant Bernard et pour titre *Le cheval dans les mosaïques de l'Afrique du Nord.*

— Au nom de la Commission des publications, M. le chanoine Cochard fait un rapport sur les notes orléanaises envoyées à la Société par M. l'abbé Peschot. Le rapporteur est d'avis qu'il n'y a pas lieu de publier la première de ces notes (*Prières faites pour la délivrance de Jeanne d'Arc*), Quicherat ayant déjà fait connaître le texte latin de cette pièce. En revanche, il demande l'insertion au Bulletin de la seconde note de M. l'abbé Peschot sur *Un ancien maître des petites écoles d'Orléans*. La Société adopte ces conclusions (1).

— M. le Président informe la Société que M. Desbois vient d'offrir au Musée historique :

1° Un chapiteau du XIIIe siècle, provenant de la chapelle de l'abbaye de la Cour-Dieu dont il est propriétaire.

2° Une monnaie d'argent trouvée dans un champ près des ruines de cette abbaye et présentée à notre séance du 13 juillet. Cette monnaie

(1) Voir plus loin, page 468.

assez rare a été identifiée par notre collègue, M. L. Auvray. C'est un rixdaler, ou écu d'empire, au millésime de 1568, portant : à l'avers les armes des Habsbourg et le nom de Maximilien II ; au revers le nom de Girard de Groesbeck, évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz.

— M. le chanoine Cochard termine la lecture de son mémoire sur l'Arbre de Jessé. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des publications, dans laquelle, pour la circonstance, un membre sera nommé en remplacement de M. Cochard. Cette nomination sera faite, à la rentrée, en octobre, et, d'ici là, M. Cochard conservera son travail.

Séance du vendredi 12 octobre 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président rend compte des publications reçues depuis la dernière séance de juillet et signale :

1° Le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie* (nos 3 et 4 de 1905), où M. Léopold Delisle (p. 360) a donné connaissance de la lettre de M. Pommier faisant observer que la miniature de la Pucelle d'Orléans du manuscrit d'Antoine Dufour, reproduite dans l'étude récente de M. l'abbé Durville, n'était pas inédite. Elle est décrite depuis longtemps dans la *Bibliographie de Jeanne d'Arc* par Lanéry d'Arc (p. 49).

2° Le *Bulletin de l'Académie Delphinale*, à Grenoble (4e série t. 19, 1905), renfermant une étude de M. le capitaine Juster sur *Les gardes d'honneur de Grenoble (1811) et de Vienne (1807).*

3° L'*Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris*, publié par MM. Campardon et Tuetey (collection de l'histoire de Paris). Ce volume contenant des documents intéressant Orléans et l'Orléanais, la Société décide d'en confier le dépouillement à M. le docteur Garsonnin, à son retour.

4° *Chartres : Petite histoire d'une vieille cité*, par André Blondel, 1906.

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. E. Jarry, d'une plaquette, dont il est l'auteur, intitulée : *Les instructions secrètes pour l'adoption de Louis Ier d'Anjou par Jeanne de Naples (janvier 1380)*, extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 67e année, 1906. M. Jarry a, dans cette étude, utilisé un précieux document conservé aux Archives départementales du Loiret.

2° Par M. J. Soyer, de sa note sur *Les armoiries d'Orléans en 1306*, extrait du *Bulletin* de notre Société, t. 14, n° 184.

3° Par le même, de son *Rapport au Préfet sur le service des archives départementales du Loiret en 1906* (avec des renseignements sur les documents anciens conservés dans les archives communales et hospitalières vérifiées cette année.

3° Par M. Pommier, de son discours l'*Eloge du Dessin*, prononcé à la distribution des prix de l'Ecole municipale de dessin d'Orléans en 1906.

4° Par MM. Pommier et Jacob, de leur plaquette ayant pour titre : *E. Desnoyers (1806-1902) et H. Herluison (1835-1905)*.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— Dans la correspondance se trouvent :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes informant la Société que le Congrès des Sociétés savantes de 1907 se réunira à Montpellier. Le programme est joint à cette lettre.

2e Une lettre de l'Académie de Mâcon nous envoyant la médaille de son centenaire et nous demandant, en retour, pour sa collection, un exemplaire de notre jeton. Cette demande est adoptée.

— M. le Président entretient la Société du projet d'inscription à graver sur l'emplacement des Tourelles, projet dont le Conseil général du Loiret a pris l'initiative. La Société donne pleins pouvoirs à M. le Président pour terminer l'affaire.

— M. le Président fait part ensuite du décès de M. Henri Bouchot, conservateur du département des estampes à la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).

— Présentation est faite, par MM. Pommier, Jacob et Basseville, d'un membre associé correspondant, M. Georges Sens, membre de la Société française d'archéologie, en résidence à Arras.

— La parole est donnée à M. Soyer qui communique un document inédit relatif aux réparations de la façade de l'ancien hôtel de ville d'Orléans (aujourd'hui le Musée de Peinture) sous le règne d'Henri IV. Il s'agit de la façade « du costé de la grande rue » (aujourd'hui rue Sainte-Catherine).

Ce document est un fragment d'un compte communal, sur parchemin, de l'année 1604, qui sert actuellement de couverture à un registre de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Donatien pour l'année 1753 (Archives communales, GG. 264).

Les artistes — jusqu'ici inconnus, semble-t-il, — qui travaillèrent à cette restauration sont Jean Gaulcher, peintre, et Auguste Castaigne, sculpteur.

La Société décide que ce texte sera publié dans le *Bulletin* (1).

Séance du 26 octobre 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance et signale spécialement :

1° Le *Bulletin trimestriel de la Société dunoise*, octobre 1906

2° Le tome 27 des *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, 1905, dans lequel notre collègue, M. Paul Fourché, a publié : *L'argenterie et les bijoux d'un ménage de la haute bourgeoisie bordelaise au XVIIe siècle.*

— M. Huet, au nom de la Commission des publications, donne lecture son rapport sur *les verrières de Notre-Dame de Pitié à Sully-sur-*

(1) Voir plus loin, page 469.

Loire, par M. le chanoine Cochard. La Commission est d'avis d'insérer ce travail dans nos *Mémoires*.

M. Huet est autorisé à entrer en pourparlers pour obtenir, si possible, à l'appui de cette étude, des planches en couleur.

— M. Dumuys communique à la Société la copie d'une pancarte des droits de péage perçus dans la paroisse de Baccon. Ce document, dont l'original imprimé sur parchemin existe au château de la Touanne, a été transcrit par M. le comte d'Aboville ; il offre de frappantes analogies avec le tarif du péage de l'ancienne paroisse de Monsay (aujourd'hui commune de Lailly), publié en 1897 par M. Cochard, dans le tome XI de notre *Bulletin*.

— M. Huet offre à la Société, de la part de l'auteur, M. Jules Brosset, organiste de la cathédrale Saint-Louis de Blois, une étude sur *Les orgues du royal monastère de Saint-Laumer de Blois*, 1906.

— M. Soyer donne lecture de l'analyse sommaire des quatre documents sur parchemin offerts à la Société par notre compatriote, M. Paul Hazard, avocat à la Cour d'appel de Bourges, président de la Société de géographie du Cher :

23 décembre 1495.

Tardière, *fevre en euvre blanche* (1), *demourant en la paroisse Saint-Victeur en la Villeneufve d'Orléans*, vend au chapitre de l'église d'Orléans (Sainte-Croix), représenté par Louis Colas (2), chanoine de ladite église, une rente annuelle et perpétuelle de 32 sous parisis, payable aux termes de la Saint-Jean et de Noël.

Cette rente est *espécialment* assignée sur une maison *ou a deux demourances*, sise en la paroisse Saint-Victor, *sur la grant rue allant de la vielle porte Bourgoigne à la porte Saint-Loup*. Ladite maison tient d'un côté à une autre maison où loge Méry Pinguet,

(1) Taillandier.

(2) Ce chanoine, Louis Colas, ne figure pas dans la liste des *chanoines et dignitaires de la cathédrale d'Orléans*, par Ch. Cuissard (*Mém. de la Soc. arch. de l'Orl.*, t. 28, 1902).

notaire en cour d'église à Orléans et acquise par lui de *Mazin* (1) *Hubert*, et par derrière à Pierre Rémy (2), *maistre des euvres de charpenterie de Monseigneur le duc d'Orléans.*

La vente est faite pour la somme de trente livres tournois, payée par ledit Louis Colas.

Parchemin, original.

4 février 1608.

Jugement du présidial d'Orléans condamnant Marc-Antoine Le Breton, appelant de certaine sentence rendue par François Beauharnois, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage, à payer aux religieux de la Cour-Dieu, en la forêt d'Orléans, les arrérages d'une rente assignée sur des *héritaiges* dont ledit Le Breton est propriétaire à Ingrannes.

Parchemin, original.

---

3 janvier 1662.

François Le Brethon et Sébastien Le Brethon reconnaissent, par procuration, qu'un immeuble qu'ils possèdent, appelé « le pré de la Mairerie » à Ingrannes, est chargé de 60 sous tournois de rente annuelle et perpétuelle envers les *religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Nostre-Dame de la Cour-Dieu.*

Parchemin, original.

Montargis, 8 mai 1690.

Eustache du Deffand, chevalier, seigneur de Saint-Loup d'Ordon (3), agissant comme procureur de Marie de Poliart, épouse non commune en biens de Guy de Brennes, chevalier, seigneur de Courtavant, Grégy et autres lieux, reconnaît être propriétaire de deux arpents de pré, sis en la prairie de Lormeau, paroisse de Dou-

(1) Forme dialectale, pour *Marin.*

(2) Ce Pierre Rémy a été noté dans l'*Histoire de Cléry*, par Louis Jarry ; Orléans 1899, p. 125.

(3) Yonne.

chy (1) ; lesdits arpents sont chargés de 24 sous parisis de cens annuel envers les dames bénédictines de Montargis.

Parchemin, feuillet arraché d'un censier, pp. 969-972.

— En fin de séance, M. Jules Baillet, agrégé de l'Université, associé correspondant de notre Société, est élu à l'unanimité membre titulaire résidant.

Séance du 9 novembre 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Jules Baillet, qui remercie la Société de l'avoir élu membre titulaire.

— MM. de Beaucorps, Raguenet de Saint-Albin et Garsonnin se sont excusés de ne pouvoir assister à cette séance.

— Parmi les ouvrages reçus, M. le Président signale tout spécialement :

1° *Ermitages orléanais au XIIe siècle : Le Gué de l'Orme et Chappes* (extrait de la Revue *Le Moyen âge*, Paris, 1906), par M. Alexandre Vidier. Cet intéressant travail a été rédigé en partie à l'aide de documents offerts en 1895 à la Société par notre collègue, M. A. Basseville.

2° Une étude biographique et bibliographique sur *Edouard Piette* (*1827-1906*), l'un des fondateurs de l'archéologie préhistorique, offerte, avec les trois brochures suivantes, par M. Henri Fischer, agrégé de l'Université, chef des travaux pratiques à la Faculté des sciences de Paris, gendre du défunt :

(1) Commune du canton de Chateaurenard, arrondissement de Montargis (Loiret).

3° *Le chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pléistocènes* (Paris, 1906), par E. Piette.

4° *Fibules pléistocènes* (Paris, 1906), par E. Piette.

5° *Deplacement des glaces polaires et grandes extensions des glaciers* (Saint-Quentin, 1906), par E. Piette.

— Il est procédé à l'élection d'un membre associé correspondant. M. Georges Sens, membre de la Société française d'archéologie, est élu.

— M. Dumuys présente à la Société le fac-similé d'un calendrier ancien, en caractères runiques, provenant de la bibliothèque de Nicolas Pellieux, médecin à Beaugency au commencement du XIXe siècle.

Ce livre précieux, aujourd'hui perdu, était formé de dix planchettes en bois gravé en creux et en relief ; il était possédé par un soldat norvégien blessé pendant les guerres du premier Empire, fait prisonnier et amené à l'hospice de Beaugency.

Le fac-similé en question avait été offert, à la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, par Vergnaud-Romagnési.

A propos de cette communication, M. Soyer fait observer que ce calendrier runique n'est peut-être pas inédit : il croit se souvenir que Vergnaud-Romagnési l'a publié, avec son fac-similé, vers 1850, dans quelque revue.

— M. Dumuys signale enfin l'existence d'une fabrique de silex taillés près de Selles sur-Cher, en Loir-et-Cher ; cette fabrique est encore en activité.

Séance du vendredi 23 novembre 1906

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance et procède ensuite au dépouillement de la correspondance :

Une lettre, en date du 15 novembre 1906, émanant de la *Société française d'archéologie* et de la *Société historique de Compiègne*, nous informe que le médaillon de M. de Marsy, à l'érection duquel nous avons souscrit, sera inauguré à Compiègne le 26 novembre et nous prie d'assister à cette cérémonie.

Une nouvelle Société, la *Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise*, dont le siège est à Beauvais, nous envoie les nos 2 et 3 de son Bulletin et nous demande, en retour, d'échanger nos publications. Cette demande d'échange est votée, mais sous réserve que nos publications anciennes ne seront pas envoyées à la Société de l'Oise ; il ne lui sera envoyé que les fascicules parus du volume en cours d'impression.

— Une lettre de M. Georges Sens remercie la Société qui l'a élu membre correspondant à la séance du 9 novembre.

— MM. Pommier, Huet et Jacob déposent, sur le bureau, la présentation, au titre de membre associé correspondant, de M. J. Doucet, amateur d'art et collectionneur connu, membre de nombreuses Sociétés savantes.

— Conformément à l'art. 4 des Statuts et à l'art. 37 du Règlement, MM. Pommier, Basseville, Jacob, Soyer et Larcanger proposent d'élever de 30 à 35 le nombre des membres titulaires résidants. La Société n'étant pas en nombre, la prise en considération de cette proposition est remise à une date ultérieure.

— M. Huet continue la lecture de son important mémoire sur le prieur Sauvageon, curé de Sennely.

— M. l'abbé Iauch a apporté et fait passer sous les yeux des membres présents des empreintes de sceaux trouvés dans la Loire à Beaugency. MM. Iauch et Soyer rédigeront une note à ce sujet.

Séance du vendredi 14 décembre 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus pendant la dernière quinzaine et signale :

1° Dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1905, une communication de M. le comte Durrieu sur les *Souvenirs historiques dans les manuscrits à miniatures de la domination anglaise en France au temps de Jeanne d'Arc.*

2° Dans une nouvelle revue, *Pro Alesia*, 1re année, nos 3-4, septembre-octobre 1906, un article sur les *Déesses-Mères.*

— Dans la correspondance, il y a lieu de noter :

1° Une lettre de M. le Président de l'*Institut de Carthage*, qui proteste contre la destruction systématique dont sont actuellement l'objet les ruines de Carthage. En quelques mois on a démoli, sur l'emplacement du Forum et du Temple de Cælestis, de nombreux restes de palais couvrant une superficie de 2 à 3 hectares, à seule fin d'obtenir la pierre à bâtir nécessaire à la création d'une station estivale.

La Société s'associe à la protestation de l'*Institut de Carthage*, mais elle ne peut lui accorder que son concours moral.

2° Une invitation de la *Société française des fouilles archéologiques* pour une conférence faite à Paris par M. le commandant Espérandieu, sur les *Fouilles d'Alesia.*

3° Une circulaire de la *Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes* portant à notre connaissance qu'elle organise, pour les 13-17 mars 1907, une exposition internationale des produits de l'agriculture, de l'horticulture, etc.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de notre collègue, M. Simon, s'excusant de ne pouvoir assister à nos séances et nous envoyant un agrandissement photographique très heureux de la tête de Jeanne d'Arc d'après la miniature du manuscrit Dobrée.

— La Société, étant en nombre, vote la prise en considération de la proposition faite, à la séance du 23 novembre, d'augmenter le nombre des membres titulaires résidants. Une Commission, composée de MM. Baguenault, Basseville et Soyer, est nommée au scrutin secret pour examiner, avec le Bureau, cette proposition et faire un rapport sur la question à l'une des séances suivantes.

— M. le Président met la Société au courant de ses démarches relatives à la plaque commémorative des Tourelles. Cette plaque n'ayant pu, malgré nos instances, être posée cette année, les crédits nécessaires devront être demandés au Conseil général, à la session d'avril.

— M. Baguenault signale la publication, par M. de Contenson, dans les travaux de la Société de l'histoire de France, du premier volume des Mémoires du comte de Souvigny. Ces Mémoires comprendront deux ou trois volumes.

Sur l'invitation qui lui est adressée, M. Baguenault promet de rédiger une note à ce sujet pour notre Bulletin (1).

— M. le docteur Garsonnin s'est acquitté de la tâche qui lui avait été confiée par la Société dans sa séance du 12 octobre dernier. Il a dépouillé l'*Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris*, et relevé dans ce recueil 199 actes relatifs à des localités ou à des personnes de l'Orléanais.

M. Garsonnin dépose sur le bureau le résultat de son travail qui est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Huet donne lecture du dernier chapitre de son Mémoire sur le prieur de Sennely. Cette importante étude est renvoyée à la Commission des publications.

(1) Voir plus loin, page 471.

Séance du vendredi 28 décembre 1906.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine :

Dans le numéro de décembre 1906 de la *Revue du Berry et du Centre*, M. J. Pierre fait un relevé des possessions de Sainte-Croix d'Orléans dans la province de Berry, d'après le cartulaire de Sainte-Croix publié récemment par MM. Thillier et Jarry, nos collègues.

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. le chanoine Cochard, de la collection des *Annales religieuses* du diocèse d'Orléans pour l'année 1906 ;

2° Par M. Pigelet, de l'*Annuaire du département du Loiret* pour 1907.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— Dans la correspondance est une lettre de M. Louis Pagnerre, donnant sa démission de membre associé correspondant, en raison de son grand âge et de sa cécité.

La Revue *Pro Alesia* demande à échanger ses publications avec les nôtres. La Société vote l'échange de cette revue avec notre Bulletin trimestriel.

— Il est procédé au renouvellement annuel du Bureau.

A l'unanimité des suffrages, M. Pommier est maintenu, pour un an, à la présidence.

M. Dumuys est élu vice-président pour l'année 1907.

Après proclamation du scrutin, MM. Pommier et Dumuys remercient leurs collègues en quelques mots.

En remplacement de M. Basseville, non rééligible, il est procédé à l'élection d'un membre de la Commission des Publications. Après scrutin, M. Baguenault est proclamé élu, pour trois ans, membre de la Commission des Publications.

— M. le Président met la Société au courant des démarches qu'il a faites, avec M. A. Didier, conservateur du Musée de peinture, auprès de M. le Préfet du Loiret, pour garder, à Orléans, les richesses artistiques renfermées dans les bâtiments de l'évêché récemment désaffectés.

Il est à souhaiter, notamment, qu'on laisse à Orléans le magnifique buste de Jean de Morvilliers, œuvre de Germain Pilon, le buste de Mgr Dupanloup et le très beau tableau de Natoire représentant l'entrée des évêques à Orléans ; parmi les personnages représentés dans ce tableau, qui fut donné par le baron Lecoulteux aux évêques d'Orléans, au début du XIXe siècle, M. Baguenault de Puchesse et M. Cochard rappellent qu'on y voit de nombreux personnages orléanais, Jousse, Pothier, etc.

— M. Basseville profite de l'occasion pour demander qu'on expose le portrait de Pothier dans la salle de nos séances, où il a professé, et, dans ce but, il offre un exemplaire de ce portrait gravé.

La Société remercie M. Basseville et décide que le portrait offert sera exposé.

— M. Jarry donne lecture d'une note accompagnant une liste des prévôts ou gardes de la prévôté d'Orléans, de 1392 à 1568. Note et liste seront insérés au Bulletin (1).

— M. Basseville fait une communication sur une édition inconnue du *Pantagruel* de Rabelais, datée de 1537 ; il présente à la Société ce très rare volume de format in-24, qui provient de la bibliothèque de notre regretté président, M. Herluison. La communication de M. Basseville sera insérée au Bulletin (2).

— M. Dumuys lit une lettre qu'il a reçue de M. J. Pierre. Ce dernier ne croit pas péremptoire l'explication donnée, à la séance du 8 décembre 1905, par M. le chanoine Cochard, sur l'origine de *Guillermus de Buxiis*, évêque d'Orléans en 1258.

(1) Voir plus loin, page 472.
(2) Voir plus loin, page 476.

— Le même membre signale un travail de M. P. Gauchery, paru dans le tome 29 de la *Société des Antiquaires du Centre*, sous ce titre : « Marché passé entre Michel Bourdin, sculpteur, et Gabrielle de Crevant » pour le mausolée du maréchal de La Grange-Montigny. C'est à ce même sculpteur qu'est dû le monument funéraire de Louis XI à Cléry.

— Enfin M. Dumuys fait part à la Société du résultat d'une visite qu'il a faite récemment, en compagnie de M. Raguenet de Saint-Albin, à l'église de Saint-Hilaire, près Orléans. Dans la sacristie de cette église est un tableau représentant un évêque avec, comme fond, un paysage. M. Dumuys croit que l'évêque représenté est Antoine Rose, qui fut abbé de Micy-Saint-Mesmin de 1609 à 1613 et que le fond du tableau représente le monastère de Micy et ses environs. M. Dumuys rédigera une note pour le Bulletin sur ce sujet et se chargera de faire photographier le tableau (1).

— M. Baillet signale la découverte, près de Cléry, dans les champs de Trépoix, de très nombreux tuyaux de drainage en terre cuite. Des échantillons de ces tuyaux seront déposés au Musée historique.

— A propos de la mort récente de M. Ferdinand Brunetière, M. Soyer rappelle que cet écrivain, dans son volume intitulé *Nouvelles études critiques sur l'histoire de la littérature française* (2e édition, Paris, 1886), se montra très violent envers M. L. Guerrier, l'un des membres les plus érudits de notre Société.

M. Guerrier venait de publier sa thèse sur *Madame Guyon, sa vie, sa doctrine et son influence d'après les écrits originaux et des documents inédits* (Paris, 1881). C'est cette thèse que Brunetière attaque dans son article ayant pour but *La Querelle du Quiétisme*. M. Guerrier préférait Fénelon à Bossuet ; telle était la cause de la colère du fougueux académicien.

(1) Voir plus loin, page 478.

UNE SŒUR DE CALVIN A ORLÉANS

Il y a quelques mois, dans le *Bulletin du Protestantisme français* (numéro de mars-avril 1906, p. 190), un correspondant, M. Fonbrune-Berbinau, avait essayé de résoudre une petite question d'histoire. Quelle était la sœur de Calvin dont parle une lettre adressée à François Daniel, l'érudit protestant d'Orléans, le 18 janvier 1532 : « *Literas meas sorori meæ Mariæ Paludanæ reddendas curabis?* »

Ce ne pouvait être qu'une *sœur* d'affection ou de religion ; mais comment traduire *Maria Paludana*. L'auteur de la note croit que cette *Maria* était une fille du sieur des Marets et qu'elle avait épousé le bailli Jérôme Groslot, et il pense que le bailli était désigné en latin sous le nom d'*Insulanus*, le seigneur de l'Ile.

Sans avoir découvert le nom véritable de cette *Maria Paludana*, M. Baguenault de Puchesse a rectifié, ainsi qu'il suit, dans le *Bulletin du Protestantisme* de mai-juin 1906, p. 280, les suppositions de M. Fonbrune-Berbinau :

« Cette Maria des Marais, ou Marie de la Palud, n'était pas, assurément, la femme de Jérôme Groslot, laquelle s'appelait Pernelle ou Pernette Hatte.

D'autre part, Groslot mourut à la Saint-Barthélémy, âgé de cinquante-deux ans, et il ne pouvait être marié en 1532, n'ayant que douze ans à cette époque. Il y avait bien, près d'Orléans, le château des Marais, situé dans le val de Loire, non loin du château de l'Isle, appartenant aux Groslot, et d'architecture analogue ; mais la famille Hatte, qui le possédait, ne

comprend pas une seule « Marie » dans les trois générations contemporaines (V. Généalogie de la maison Hatte, seigneur des Marais, de Bourgneuf, etc., par Hubert, Ms. 457 *bis*, t. III, folio 129, à la Biblioth. d'Orléans).

Quant à Jérôme Groslot, seigneur de l'Isle, on ne l'appelait pas en latin *Insulanus*, mais *Lislaeus*. (V. la pièce de vers latins, composée par Georges Bénédicti, à l'occasion de sa mort : *In mortem nobilissimi domini Hieronimi Groslotii Lislaei.*

Mais la sœur de Calvin, habitant Orléans, qui était-elle ?

La question reste ouverte, mais nous n'avons encore aucun document pour la résoudre.

G. Baguenault de Puchesse.

UN ANCIEN MAITRE DES PETITES ÉCOLES D'ORLÉANS

Les Mémoires historiques, restés manuscrits, que l'abbé Boisganier, curé de Romilly-sur-Aigre (canton de Cloyes, Eure-et-Loir), a laissés sur sa paroisse, et qui sont conservés aux archives curiales du lieu, contiennent, aux pages 204-205, les ignes suivantes sur un de ses confrères voisins :

« Le 14 janvier 1734 mourut en son presbitaire le sieur Jacques Touzé, curé de Saint-Pierre de la Ferté-Villeneuil. Le sieur Touzé étoit un vieillard fait prêtre par feu M. de Caumartin évêque de Blois. Quand il fut fait prêtre il avoit bien 60 ans. Auparavant il avoit passé sa jeunesse et toute sa vie à tenir les petites écoles dans Orléans. Il s'étoit marié dans l'Orléannois et avoit eu dans son mariage plusieurs enfans. Ils moururent tous avant luy ; et quand ils furent tous morts, il se mit en tête de se faire prêtre. M. l'Evêque l'ordonna et l'envoya vicarier à Chailles. La cure de Saint-Pierre de la Ferté étant venue à vacquer, M. l'Evêque la luy donna. Il la posséda pendant environ deux ou trois ans, ensuitte de quoy il est mort. Ses anciennes études étoient bien rouillées, et il avoit un air bien malpropre. Il étoit un petit homme, mais assez carré. Pendant qu'il a été curé, il a toujours mené l'ancien métier, je veux dire enseigné les enfans à lire et à écrire. »

Pour copie conforme :

A. Peschot,
curé de Langey.

DOCUMENT INÉDIT

SUR

les réparations de l'ancien hôtel de ville d'Orléans en 1604

En continuant la rédaction de l'*Inventaire sommaire des archives communales d'Orléans antérieures à* 1790 et e analysant les registres des baptêmes, mariages et sépultures des anciennes paroisses de la ville, j'ai remarqué que la couverture de plusieurs de ces documents était formée de feuillets de parchemin provenant des registres des comptes municipaux dont la collection, malheureusement incomplète, est si précieuse au point de vue historique et archéologique.

L'un de ces fragments, qui a plus spécialement attiré mon attention, recouvre le registre de la paroisse Saint-Donatien pour l'année 1753 (G G. 264) ; il date de 1604 et fournit des renseignements précis et inédits sur les réparations qui furent exécutées sous le règne d'Henri IV à la maison commune d'Orléans, devenue aujourd'hui le Musée des Beaux-Arts et d'histoire naturelle.

On sait que pendant les guerres de religion, en 1562 et en 1568, ce charmant édifice de la Renaissance fut saccagé par les protestants et que les statues qui ornaient la façade « du costé de la grande rue » — actuellement rue Sainte-Catherine — furent en partie brisées.

D'après les historiens orléanais, ces statues représentaient des rois (1) ; notre texte dit « des figures de saints » : cela est

(1) V. de Buzonnière, *Histoire architecturale de la ville d'Orléans*, t. II, Paris et Orléans, 1849, p. 187 : « En 1562, l'hôtel de ville eut sa part de dévastation générale. Les statues des rois furent

tout à fait important et explique mieux la fureur des huguenots.

Les artistes — jusqu'ici inconnus, semble-t-il — qui travaillèrent à cette restauration, sont Jean Gaulcher, peintre, et Augustin Castaigne, sculpteur.

Voici le passage que j'ai pu déchiffrer :

. . . . . .

« A Jehan Gaulcher, paincire, et a Augustin Castaigne, sculteur, la somme de sept vingtz six livres tournois, a laquelle somme les dessusditz auroient entrepris desditz maire [et] eschevins de refaire ce qui avoict esté rompu et desmolly, durant les premier et second troubles qui ont eu cours en ce royaulme, des figures des sainctz qui sont posées audevant de l'Hostel commung du costé de la Grande Rue, icelles bronzer de trois couches d'huille, et aiscripre en lettre d'or, a l'entablement estant au dessus de la porte, ces motz : L'Hostel de Ville ».

Le receveur nous apprend que le marché pour la réparation de l'hôtel de ville avait été passé par devant Dubois, notaire à Orléans, le 4 novembre 1603 et le 27 janvier 1604.

Jacques Soyer.

brisées ». — V. Imbault, *Façade occidentale de l'ancien hôtel de ville d'Orléans*, dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XV [avec *atlas*], 1876, p. 314 : « Cinq niches où sont placées les statues des rois ». — V. aussi L. Jarry, *Un monument inconnu élevé à Jeanne d'Arc par la ville d'Orléans*, dans *Mémoires de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XXV, 1894, p. 47 : « Les cinq niches du premier étage étaient réservées, dit-on, à des statues royales ».

MÉMOIRES DU COMTE DE SOUVIGNY

On vient de publier le premier des trois volumes qui formeront les *Mémoires du comte de Souvigny* dans la collection de la Société de l'Histoire de France. Ce soldat de fortune, parvenu sous Louis XIV aux plus hautes dignités, n'était autre qu'un Orléanais, Jean Gangnières, né à Jargeau en 1597, et dont le père était marchand boucher. Entré en 1613, comme simple engagé, au régiment d'Auvergne, il prit part, sous Louis XIII, à toutes les guerres du dedans et du dehors. Il était gouverneur de Quérasque en 1629, et mestre de camp d'un régiment en 1641. Ayant pris le nom de Souvigny, tandis que ses frères, également soldats, s'appelaient autrement, selon la mode du temps, il reçut des titres de noblesse en 1643, fut nommé gouverneur de Turin et bientôt maréchal de camp et lieutenant général, puis maître d'hôtel du grand roi et admis à la cour. Chargé d'une mission diplomatique par le duc de Mantoue en 1653, il fut désigné en 1660 comme gouverneur de Monaco, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort survenue en 1673.

Ses mémoires, qui comprennent près de quarante années de l'histoire du XVIIe siècle, sont d'une sincérité et d'une exactitude singulièrement précieuses pour le détail qu'ils donnent sur la vie militaire du temps, sur les opérations des armées royales, sur les mœurs bourgeoises.

M. le baron Ludovic de Contenson les publie d'après le manuscrit du temps, conservé dans la famille de Souvigny, et il les accompagne de notes précieuses tirées de l'histoire générale et aussi des archives notariales de Jargeau, que notre collègue, M. Leroy, a bien voulu explorer à son intention, en même temps qu'il préparait cette belle fête commémorative pour l'inauguration de la plaque des Gangnières, posée il y a trois ans dans la grande salle de la mairie de Jargeau.

G. Baguenault de Puchesse.

LISTE COMPLÈTE

DES PRÉVOTS D'ORLÉANS DE 1392 A 1568

La présente note n'a qu'un intérêt purement documentaire. Mais il est utile aux érudits d'avoir des listes précises des officiers. Tel acte endommagé a perdu sa date, telle copie l'a omise (cas plus fréquent qu'on ne le croit). La liste des prévôts ou gardes de la prévôté est particulièrement précieuse, car les expéditions des actes notariés se faisaient sous leur nom, et, dans les actes susvisés, la suscription peut aider à restituer la date. L'*Indicateur orléanais* de Vergnaud-Romagnési donne bien une liste des prévôts, mais avec les seules dates d'années. Celle-ci donne les jours et parfois l'heure. On y trouve aussi quelques données intéressant le protocole des actes notariés. Elle est extraite d'un registre du notaire Etienne Rousseau (1), et s'étend de 1392 à 1522. A l'aide d'autres notes, j'ai pu continuer cette liste jusqu'en 1568.

E. Jarry.

« Le vingt uniesme jour de janvier mil CCC IIII^{xx} et XII Guillaume Girault fut institué notaire de Chastellet d'Orléans.

Jehan Poirier estoit en ce temps prévost d'Orléans et le fut jusques au XXIIIe jour de juing ensuivant en l'an mil CCC IIII^{xx} et XIII.

Philippes Nicolas, prevost d'Orléans depuis le XXIIIIe jour de juing oudit an mil CCC IIII^{xx} XIII jusques au derrenier jour de juillet ensuivant inclus.

Estienne Turpin, prevost d'Orléans depuis le premier jour d'aoust oudit an mil CCC IIII^{xx} XIII jusques au XIIIIe jour d'avril ensuivant out inclus.

(1) Étude Gillet.

Philippes Nicolas, commis à la garde de ladite prevosté depuis le XVe jour d'avril oudit an jusques au neufviesme jour de may mil CCC IIII et XIIII tout inclus.

Guy Chastellain, prévost depuis le dixiesme jour de may oudit an jusques au XIIe jour dudit mois.

Jehan Chefdeville, commis au gouvernement de ladite prévosté depuis ledit XIIe jour de may de rellevée jusques au XVe dudit mois.

Philippes Nicolas, prevost depuis ledit XVe de may jusques au XXIXe jour dudit mois exclus.

Maistre Geuffroy Renart, commis à la garde de ladite prévosté depuis ledit XXIXe jour de may jusques au XVIIe jour de juing ensuivant exclus.

Michau Laurens, prevost depuis le XVIIe jour de juing jusques au XVe jour d'aoust ensuivant inclus.

Jehan Chefdeville, commis à la garde de ladite prévosté depuis le dit XVIe jour d'aoust mil CCC IIII xx et XIIII jusques au IIIIe jour de may mil CCC IIII xx et XV.

Maistre Guillaume Haultbois, garde de ladite prevosté depuis le Ve jour de may mil CCC IIII xx XV jusques a son trespas qui fut le XVIIe jour de juillet mil CCCC VIII.

Maistre Girard Boilleve, commis a la garde de ladite prevosté depuis le XXIIIe jour de juillet mil CCCC VIII jusques au XXVIe jour dudit mois inclus.

Maistre Alain Dubey, garde de ladite prevosté depuis le XXVIIe jour de juillet mil CCCC VIII jusques à son trespas qui fut le XVIIe jour de mars mil CCCC XXVIII.

Maistre Jehan Le Prestre, commis a ladite garde depuis le XIXe jour de mars mil CCCC XXVIII jusques au IIIe jour de septembre mil CCCC XXIX inclus.

Ledit maistre Jehan Le Prestre, garde de ladite prevosté depuis le IIIIe jour de septembre oudit an mil CCCC XXIX jusques a la Saint Jehan Baptiste mil CCCC XLI inclus.

Le XXIIIIe jour de may mil CCCC XXXII les notaires cessèrent à mettre *Pardevant nous en droit.*

Maistre Girard Boilleve, commis a la dite garde, depuis la Saint Jehan Baptiste mil CCCC XLI jusques au derrenier jour de juing audit an.

Maistre Loys Tarenne, prevost depuis ledit derrenier jour de

juing mil CCCC XLI jusques a la saint Jehan Baptiste mil CCCCXLIII.

Maistre Jehan Le Prestre, garde de ladite prévosté depuis la Saint Jehan mil CCCC XLIII jusques au IIIIe décembre mil CCCC LIIII (1).

Maistre Jehan Framberge, garde de ladite prevosté depuis ledit IIIIe jour de décembre mil CCCC LIIII jusques au XXVIe jour de janvier mil CCCC LVI.

Maistre Michel Dupont, commis a ladite garde depuis le XXVIIIe jour de janvier mil CCCC LVI jusques au IIIIe jour de février ensuivant.

Maistre Jehan Framberge, garde de ladite prevosté depuis le Xe jour de février mil CCCC LVI jusques a son trespas (2) qui fut le penultiesme jour d'octobre mil CCCC LXVII.

Martin de Maubodet, commis à ladite garde depuis le derrenier jour d'octobre mil CCCC LXVII jusques au XXe jour de novembre ensuivant.

Maistre Jacques Gaillart, garde de ladite prévosté depuis le XXIe jour de novembre mil CCCC LXVII jusques au XIe jour de février mil CCCC LXIX.

Maistre Loys Ruzé, garde de ladite prevosté depuis le XIIe jour de février mil CCCC LXIX jusques au IIe jour de juing mil CCCC LXXIIII.

Maistre Antoine Roillart, garde de ladite prevosté depuis le IIe jour de juing mil CCCC LXXIIII jusques au derrenier jour de juillet mil CCCC IIII ^xx et VII inclus.

Ledit maistre Antoine Roillart, garde de ladite prévosté soubz la main du roy nostre sire depuis le premier jour d'aoust mil CCCC IIII ^xx et VII jusques au XIIIIe jour de février oudit an exclus (3).

Ledit maistre Antoine Roillart, garde de ladite prevosté sous la main du roy depuis ledit XIII (*sic*) jour de février mil CCCC IIII ^xx

(1) Jean Le Prestre venait d'être nommé chancelier du duc d'Orléans.

(2) A cinq heures de relevée (Min. Prévost, ét. Fauchon).

(3) Cependant les registres de G. Chenu (ét. Gaullier) signalent, le 13 décembre 1487, Jacques Le Fuzelier comme ayant été commis à la garde de la prévosté sous la main du roi, à la place d'Antoine Roillart.

et VII jusques au XXVIIe jour de juillet mil CCCC IIII ^xx XI, lequel jour fut ordonné de non plus mettre *soubz la main du roy.*

Ledit maistre Anthoine Roillart, garde de ladite prévosté depuis le XXVIIIe jour de juillet mil CCCC IIII ^xx et XI jusques a son trespas qui fut le samedy matin XIIIIe jour de mars mil CCCC IIII ^xx et XIX.

Droin Jacquet, notaire du Roy nostre sire ou Chastellet d'Orléans intitulé comme garde du scel aux contractz de ladite garde depuis le dit XIIIe jour de mars mil CCCC IIII ^xx XIX jusques au XIIIe jour de may mil cinq cens.

Le samedi vigille de Pasques les Grans après le service XIIIIe jour d'avril mil CCCC IIII ^xx XVIII commencerent les notaires de Chastellet d'Orléans a mettre en leurs lettres *Pardevant tel, notaire juré du roy nostre sire ou Chastellet d'Orléans.*

Le samedy vigille de Pasques fleuries VII jour d'avril mil CCCC IIII ^xx XVII trespassa le roy Charles huitiesme, que Dieu absoille, et lui succeda a la couronne de France le roy Loys, [douziesme] de ce nom, lors duc d'Orléans.

Maistre Loys Roillart, garde de la prevosté d'Orléans depuis le XIIIIe jour de may mil cinq cens inclus, jusques au XXVIe jour d'aoust mil cinq cens et dix sept.

Maistre René Ragueneau, garde de ladite prevosté depuis ledit XXVIe jour d'aoust mil cinq cens et dix sept jusques au tiers jour de novembre mil cinq cens vingt deux.

Maistre François de Saint Mesmin, escuier, licencié en loix, garde de la prevosté d'Orléans depuis le tiers jour de novembre mil cinq cens vingt deux jusques a (*sic*) [8 aoust 1539] (1). »

Pierre Marcheboue, garde du scel de la prévôté du 8 au 22 août 1539.

Le 22 août 1539, institution de « Maistre Jehan de Mareau, escuier, licencié en loi, seigneur de Pully, conseiller du roy, garde de la prévosté », jusqu'au 18 octobre 1568 « qu'il fut dépossédé de son estat pour ce qu'il estoit de la nouvelle oppinion ».

Du 18 octobre au 18 décembre 1568, « il faut intituler *Le Prévost d'Orléans* » (2).

(1) Minutes de G. Herpin (étude Gaullier) : « Francois de Saint Mesmin trespassa le huitiesme jour d'aoust et fault intituler : Pierre Marcheboue, garde du scel, etc...»

(2) Min. Herpin (ét. Gaullier); min. Langlois (ét. Lottin).

UNE ÉDITION INCONNUE DU PANTAGRUEL DE RABELAIS

En mettant en ordre la partie réservée par Mme Herluison de la Bibliothèque particulière de notre regretté président, j'ai rencontré un petit volume assez curieux que je crois devoir signaler à l'attention de la Société. C'est une édition originale du Pantagruel de Me Francois Rabelais ; l'exemplaire est malheureusement incomplet de deux feuillets.

Voici le titre de ce petit volume de format in-24 :

Les horribles faictz et prouesses de Pantagruel, roi des Dipsodes composez, par feu M. Alcofibras, abstracteur de quintessence, MDXXXVII, on les vend à Lyon, chez Françoys Juste, devant Nostre-Dame de Confort.

Ce volume, imprimé en caractères gothiques, comprend 103 feuillets numérotés et 24 lignes à la page. Le titre est renfermé dans une bordure gravée sur bois ; au verso se trouve un dizain de Hugues Salet à l'autheur de cestuy livre.

Le texte comprend 29 chapitres.

Cette édition originale du célèbre roman de Rabelais paraît avoir échappé aux investigations si minutieuses et si complètes de l'auteur du manuel du libraire et de ses continuateurs, MM. Pierre Deschamps et Gustave Brunet.

En mentionnant une édition du Gargantua de 1537 et du Pantagruel de 1538, lesquelles il suppose avoir été l'une et l'autre imprimées à Paris par Denis Janot, l'auteur du manuel ajoute : « le Gargantua de 1537 a probablement été fait sur l'édition de Lyon de la même année. Quant au Pantagruel, nous avons lieu de croire qu'il a été également imprimé sur une édition lyonnaise de 1537. Toutefois, nous n'avons jamais rencontré cette édition lyonnaise du Pantagruel sous la date de 1537 ».

Cette édition lyonnaise de 1537 à laquelle fait allusion le sa-

vant bibliographe, ne serait-elle pas la nôtre imprimée à Lyon en 1537, par François Juste. Tout semble le faire présumer. Cette dernière édition, toutefois, n'est pas accompagnée de la pantagruéline prognostication que l'on trouve dans celle de 1534.

Les éditions originales de nos classiques et plus particulièrement celles du singulier roman de Rabelais, notre Homère bouffon, sont fort recherchées des savants et des bibliophiles qui les couvrent d'or à tel point que l'édition de 1538 du Gargantua et du Pantagruel réunis s'est vendue chez Brunet, en 1868, 3.200 francs, et que le Pantagruel seul, imprimé par Jehan Longis, sans date, après avoir atteint chez Solar, en 1860, le prix de 2.220 francs, a été revendu à la vente Potier, en 1870, à M. de Rothschild, 6.500 francs sans les frais.

Nous croyons donc rendre un réel service aux savants et surtout aux bibliophiles en leur signalant l'édition de la bibliothèque Herluison, restée inconnue jusqu'à ce jour.

A. Basseville

NOTE

SUR UN PORTRAIT D'ÉVÊQUE

Conservé à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

(Loiret)

M. l'abbé Prévost, curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, nous a récemment signalé, dans une maison de sa paroisse, un grand portrait à l'huile attribué au peintre vénitien Giorgio Barbarelli, dit « le Giorgione » et représentant un évêque, abbé commendataire de l'antique abbaye de Micy, dont il reste si peu de souvenirs.

Le nom de ce personnage est encore indéterminé.

Nous allons décrire cette œuvre intéressante à plus d'un titre, essayer de la dater et nous efforcer d'identifier l'évêque qu'elle représente.

Description du tableau. — Cette peinture sur toile mesure $1^m 30$ de hauteur et $0^m 95$ de largeur.

Un cadre ancien de chêne sculpté et doré mesurant $0^m 20$ de largeur donne au tableau les dimensions suivantes : $1^m 50 \times 1^m 15$ (cadre compris).

La peinture en assez triste état a déjà subi très anciennement des retouches fâcheuses.

La toile est fendue du haut en bas, à la gauche du personnage de grandeur naturelle dont elle reproduit les traits, mais il n'en manque aucun fragment.

Ce personnage, un évêque, avons-nous dit, représenté debout jusqu'à la hauteur des genoux, est posé de trois quarts.

Sa physionomie est calme, expressive et vivante. On sent, en regardant ce portrait, qu'il dut être ressemblant. L'évêque porte

moustache et barbiche à la mode des ligueurs (1) ; il s'agit évidemment d'un prélat d'un rang élevé, en fonctions à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle. Il devait être de noble lignée si l'on en juge d'après les écussons multiples qui sont peints à côté de lui.

Sa tête est coiffée d'une mître ornée de broderies rehaussées de gemmes ; le bas de cette mître est ceint d'un bandeau ; la face antérieure est coupée par une bande qui remonte jusqu'à sa pointe et la divise en deux parties égales décorées de sujets religieux. Celui de gauche représente l'Annonciation de la Sainte Vierge ; sur celle de droite, fuyante et à demi-effacée par le temps, le sujet n'est plus reconnaissable.

Une chappe faite d'une étoffe brochée à fleurettes multicolores, richement galonnée d'or, recouvre les épaules du prélat. Elle est ornée d'un fermail rond, enrichi, en son centre, d'un cabochon.

Sur le rochet brodé dont l'évêque est revêtu pend une croix d'or trilobée à ses extrémités, ornée de pierres précieuses et suspendue à son cou par une cordelière.

Ses mains sont enfermées dans des gants souples et longs, couvrant en outre tout l'avant-bras, ornés sur le dessus et au milieu d'une gemme sertie de broderies.

L'index et l'annulaire de chaque main sont garnis de bagues à larges chatons.

Le bras droit s'allonge sur une balustrade ou balcon ; la main repose à plat et ses doigts sont écartés dans l'attitude du repos. De sa main gauche, l'évêque tient une magnifique crosse au nœud de laquelle est fixé par une agrafe un voile (2) formé d'une étoffe

(1) D'après Quicherat (Histoire du costume, p. 457), cette façon de porter la barbe était de mode vers 1617.

(2) Le « velum » semble être d'origine allemande. Les bénédictins du Mont-Cassin en font un ornement du rite Ambroisien. Quelques auteurs ont cru reconnaître dans cet objet l'insigne des abbés commendataires ; mais le décret de la Congrégation des rites, réservant cet insigne à ces seuls abbés, à l'exclusion des évêques, ne date que de 1659 (V. : P. Cahier, *Caractéristiques des Saints*, au mot : crosse).

brochée, à fond clair, semée de fleurettes multicolores et décorée du monogramme du Christ encadré d'une gloire ovale et flamboyante.

La volute et le nœud de la crosse d'un très beau style sont bien dessinés et peints avec habileté.

Au centre de la volute est représentée la Sainte Vierge assise, richement vêtue, drapée avec art, tenant l'Enfant Jésus appuyé sur son sein et inclinant sa tête vers lui. Deux anges aux ailes éployées accostent la Madone. Celui qui est à sa droite joue de la harpe et celui de gauche de la guiterne.

L'évêque se détache sur un fond de draperies sombres, appendues à deux colonnes ornées de chapiteaux ; on le dirait placé sous un baldaquin dont le ciel n'est pas apparent. A droite et à gauche de ce fond, la vue s'étend sur un paysage représentant un village entouré de verdure, assis au bord d'une rivière et groupé autour d'une modeste petite église.

Au delà de ce village et protégé par des clôtures se dressent et s'étendent les bâtiments d'une importante abbaye. En effet, la façade principale d'un de ces édifices ne comporte pas moins de trente-six fenêtres, disposées par rangées de douze, ce qui indique deux étages au-dessus du rez-de-chaussée ; au centre, un campanile assis sur une tour carrée, hissant d'un avant-corps au-dessus de la toiture d'ardoises qu'il dépasse sensiblement ; à la suite de ce principal corps de logis s'en élève un autre de même hauteur, dont on distingue six fenêtres à chaque étage, et dont le reste disparaît derrière la draperie signalée plus haut.

Une église abbatiale importante surgit en arrière de ces bâtiments ; elle est accompagnée de deux tours ou clochers d'inégale hauteur ; de l'autre côté de la draperie d'autres bâtiments s'alignent encore dans le prolongement de ceux déjà signalés.

Au premier plan du tableau, en avant et à la droite de l'évêque, figure un levrier de forte taille dont la tête seule est apparente ; son cou est entouré d'un collier garni d'ornements métalliques, sur lequel se détachent ces deux lettres A. R. sé-

parées par une rosace. Ce sont vraisemblablement les initiales de son maître (1).

Plus haut, sur le ciel nuageux qui domine les bâtiments d'arrière-plan se détachent trois cartouches superposés.

Le premier, de forme ovale, verticalement posé, encadré, accosté de feuilles, renferme probablement deux écussons très frustes, écartelés et juxtaposés, qui paraissent avoir représenté huit quartiers. Nous pensons que ces écussons devaient être timbrés d'un et peut-être même de deux heaumes affrontés.

Il est bien regrettable que l'état de la peinture ne nous permette pas de reconnaître les émaux et les pièces de ces multiples blasons ; leur détermination nous eût immédiatement renseigné sur le nom de cet évêque.

Disons toutefois qu'on peut encore distinguer très nettement sur deux des quartiers de droite : 1° Un champ de gueules chargé d'un lion d'or dressé à dextre et 2° un champ d'argent chargé d'une pièce indéfinissable, de gueules.

Au-dessous de ce premier cartouche héraldique s'en trouve *un second* en forme de parallélogramme très allongé portant la devise : « *Christo duce* » (2).

Le troisième cartouche, de forme ovale, est placé horizontalement au-dessous des deux autres ; il est peint dans une tonalité bleuâtre. Ici, la peinture a fortement poussé au noir, de plus, elle est craquelée, et c'est à peine si l'on peut distinguer sur ce médaillon un ciel chargé de nuages épais du

(1) V. : Dictionnaire archéologique de Gay, au mot : Collier.

(2) *Le Dictionnaire des Devises* indique celle-ci : « *Christo duce meliora* », comme appartenant aux *de Saint-Hilaire*, mais ici le mot « *meliora* » ne figure pas. Le Dictionnaire n'en cite aucune autre similaire de celle-là. Nous pensons qu'elle pourrait être celle de l'Evêque ou bien celle des Feuillants de Micy, dans ce cas le médaillon ovale et horizontal interprèterait cette devise : *La barque* symbolique serait conduite par le Christ veillant sur elle du haut du ciel, pendant la tempête. — Ajoutons que ceci est une interprétation plausible mais hypothétique.

milieu desquels une lueur intense semble sortir. Au-dessous de ce ciel, peut-être existe-t-il une nappe d'eau (mer, fleuve ou lac) sur laquelle flotte une barque. Empressons-nous d'ajouter que cette dernière description faite de bonne foi doit être soumise aux plus expresses réserves.

Le revers du tableau. — Au revers de cette toile, nous avons remarqué trois inscriptions, dont deux tracées à l'encre sont encore parfaitement lisibles à l'heure actuelle.

Voici la première :

Authentiques ;

« Garanti original de Giorgione, »
Paris, le 19 juillet 1816.
Signé : Meunier (ou *Munié*).

Voici la seconde :

« Garanti original du Giorgion »
Saint-Mesmin, le 1er avril 1848.
Signé : E. Herbaudière.

La troisième, qui paraît plus ancienne, affecte la forme d'une page d'écriture mesurant 0m 28 de hauteur sur 0m 20 de largeur, couverte de nombreuses lignes serrées, destinées sans doute à expliquer l'origine de cette œuvre. Il est fâcheux qu'elle soit maintenant indéchiffrable pour cause de vétusté.

Les Experts. — Qu'étaient les experts Meunier et Herbaudière, qui garantissent avec tant d'assurance le nom du peintre de ce tableau ?

M. Octave Raguenet de Saint-Albin les a recherchés et très probablement retrouvés.

Le Dictionnaire des artistes de l'Ecole française, de M. Bellier de la Chavignerie, mentionne un peintre aquarelliste orléanais qui paraît avoir eu quelque talent et dont le nom se rapproche beaucoup de celui qui se lit difficilement sur le revers du tableau.

Jean-Baptiste Meunier, naquit à Orléans le 26 juillet 1786 et décéda à la maison de retraite de Sainte-Perrine le 2 avril 1858. Elève de Regnault, il exposa des aquarelles et des peintures sur velin aux Salons de 1814-1817-1837-1839-1840 et à l'exposition du Luxembourg de 1830. Il obtint en 1840 une médaille de troisième classe.

En 1816, le peintre Meunier était âgé de 30 ans, il habitait Paris où il demeura rue du Dragon, n° 34.

Cet artiste semble s'être spécialisé dans les sujets d'histoire naturelle et particulièrement dans l'étude des oiseaux. Il fut employé vers la fin de sa carrière (19 février 1855) au cabinet des estampes de la bibliothèque impériale.

Quant à M. Herbaudière, fils d'un artisan de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, il était peintre décorateur, mais son affirmation n'ajoute aucune valeur à celle de M. Meunier, pour la raison que ses connaissances artistiques ne sont pas établies.

Nous n'entendons nullement mettre en doute la bonne foi d M. Meunier ; cet artiste orléanais put avoir entre les mains, à Paris, au mois de juillet 1816, le tableau de Saint-Hilaire qu'il répara peut-être (1) ; mais nous allons fournir la preuve que l'attribution par lui faite de cette œuvre au Giorgione est erronée. Notre opinion s'appuie sur les observations très probantes que voici :

Giorgio Barbarelli, dit Giorgione, né à Castelfranco en 1478, mourut à Venise en 1511, âgé de 33 ans. Or il est évident que le portrait que nous étudions n'est pas celui d'un évêque en fonctions au cours des premières années du XVI siècle. Son costume et certains détails architecturaux sur lesquels nous aurons à revenir nous autorisent à penser que la toile dont nous nous occupons ne dut être peinte qu'un siècle environ après le décès du Giorgione, soit au commencement du XVII siècle.

D'autre part, si cette œuvre n'est pas sans mérite artistique,

(1) Le visage et le côté gauche de la mître de l'évêque, la draperie de fond ont été sûrement retouchés, comme si le tableau avait été endommagé dans cette partie.

si la crosse qu'on y voit est fort habilement traitée à la manière italienne, en revanche, le paysage qui forme le fond de cette toile est des plus médiocres.

La différence entre les deux peintures est telle que nous nous demandons si portrait et paysage peuvent être attribués au même artiste, et nous inclinons à penser que le paysage pourrait bien avoir été ajouté à une époque postérieure, c'est-à-dire au temps où l'évêque devint abbé commendataire de l'abbaye re présentée en perspective derrière lui.

Il est en effet de tradition à Saint-Hilaire, nous a dit M. l'abbé Prévost, curé de cette paroisse, que ce portrait serait celui d'un abbé commendataire de l'abbaye de Micy et qu'il proviendrait de l'ancien couvent des Feuillants.

Nous allons établir pour quelles raisons ces affirmations paraissent sérieusement fondées,

Et d'abord, l'abbaye représente-t-elle bien celle de Micy ?

Assurément, cette vue perspective concorde parfaitement avec celle que M. l'abbé Jarossay a reproduite dans son histoire de Micy (p. 336). La vue cavalière en question est la reproduction d'une estampe de 1737, conservée à la Bibliothèque nationale (1). Mais tandis que celle-ci est prise du nord, celle-là est prise du sud-est.

Dans la première, la maison abbatiale et l'église Saint-Etienne avec ses cinq travées, son abside et son clocher occupent les premiers plans et le bâtiment conventuel avec son corps de logis principal surmonté d'un campanile ne vient qu'au second plan.

Sur la seconde, c'est le village de Saint-Nicolas assis au bord de la rivière du Loiret et groupé autour de sa modeste église paroissiale aujourd'hui disparue qui figurent aux premiers plans.

Dans le lointain se dressent les bâtiments conventuels avec leurs trente-six fenêtres disposées sur trois rangs de douze. A

(1) Topographie de la France — Tome 93. — *Le cours du Loiret* par Beaurain, géographe du roi, 1739.

droite, on distingue un long bâtiment en retour qui figure également sur le croquis de Beaurain, mais vu sous un autre angle.

Enfin derrière et au-dessous de cette façade s'élèvent deux clochers qui sont, comme nous l'expliquerons, ceux des deux églises abbatiales successivement élevées en ce lieu.

La première, construite sous le règne de Saint-Louis, à demi-ruinée au cours de la guerre de Cent ans par les troupes anglaises (1429), restaurée par l'abbé Ajasson (1) de 1489 à 1493, fut détruite à nouveau par les Calvinistes le 15 avril 1562.

En 1570, une seconde église plus petite que la précédente fut bâtie à côté de l'ancienne, mais à la date du 14 septembre 1573, le roi interdit formellement de toucher aux ruines de l'ancienne, et celles-ci ne disparurent qu'en 1820 (2).

Cette seconde église ne fut achevée qu'en 1626, date à laquelle elle fut complétée par deux collatéraux ; mais avant la fin du XVIe siècle, elle comportait déjà une nef principale mesurant 30 mètres de longueur et « un clocher de moyenne hauteur avec toiture pyramidale à quatre pans surpassant de quelques toises les ruines de la première tour » (*sic*).

Voilà bien l'explication des deux tours inégales que nous voyons se dresser au-dessus de la maison conventuelle peinte sur notre tableau ; il est donc établi déjà, par ce seul fait, que celui-ci date tout au plus de 1570.

Mais, il y a mieux, les bâtiments sont ici représentés dans un état parfait d'entretien.

(1) L'abbé Ajasson, du monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, fut abbé commendataire de l'abbaye de Micy, à partir de 1489 ; il conserva ses fonctions pendant 24 ans, puis il se retira dans l'abbaye bénédictine d'Issoudun où il mourut en 1513. René de Prie, évêque de Limoges, fut doté par Louis XII de sa commende.

(2) Le dessinateur Desfriches a laissé des croquis de ces ruines, qu'il était à même de visiter à son aise puisque sa maison de campagne, dénommée la Cartaudière, était voisine des Feuillants.

(3) Histoire de Micy. — loc. cit.

Or, c'est le cardinal François de La Rochefoucauld, abbé commendataire de Saint-Mesmin, qui fit faire de 1598 à 1608 (1) les réparations dont ils avaient le plus grand besoin ; c'est lui aussi qui substitua dans ce vaste immeuble, remis en état, des religieux Feuillants, soumis à la règle de saint Bernard, aux Bénédictins oublieux de celle de leur saint fondateur.

Quand cette œuvre de reconstitution fut achevée, le cardinal résigna sa commende et échangea son évêché de Clermont contre celui de Senlis dont Antoine Rose était alors titulaire.

Or voici que sur le collier du levrier représenté sur le tableau, nous relevons précisément les initiales A. R. qui sont celles du second abbé commendataire de l'abbaye Feuillantine.

Ces mêmes lettres ne conviennent d'ailleurs à aucun autre abbé des XVIe et XVIIe siècles, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en jetant un coup d'œil sur la liste dressée par le chanoine Jarossay.

Cette fois, nous serrons de très près la date de notre peinture, car, en admettant même quelle ait été surchargée, ou remaniée après 1609, époque précise à laquelle Antoine Rose prit possession de ses fonctions abbatiales, nous sommes certain que le tableau n'a pas été peint avant le sacre de cet évêque, or cet événement ne se produisit qu'en 1602.

C'est à Rome que le nouveau prélat fut sacré par Clément VIII en personne (2).

Antoine Rose avait eu des rapports personnels avec ce Pape à Senlis, vers 1596, alors qu'il n'était encore qu'Hippolyte Aldobrandini, légat du Saint-Siège apostolique auprès de la Cour de France, et voici comment (3) :

Guillaume Rose, l'intransigeant ligueur qui fut dépossédé de

(1) Histoire de l'abbaye de Micy (p. 350), par M. l'abbé Jarossay.

(2) Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus de l'année 1893, p. XL.

(3) A cette époque, la Cour habitait fréquemment Senlis.

son siège épiscopal de Senlis (1), par Henri IV, puis amnistié et remis en possession de ses droits par le même roi, au mois de septembre 1596, était l'oncle d'Antoine. Ce prélat avait donné l'hospitalité, dans son palais, au légat du Saint-Siège, et à cette époque, Antoine était théologal du diocèse confié à la direction de son oncle.

A la mort de ce dernier qui survint le 10 mars 1602, ledit Antoine sollicita la succession de l'évêque défunt et Clément VIII la lui accorda.

« En 1606, le nouvel évêque eut des démêlés avec son chapitre et ses diocésains, notamment avec Jacques l'Echassier, avocat au Parlement. Fatigué des luttes qu'il eut à soutenir, il prit le parti de permuter son évêché pour celui de Clermont, en Auvergne, appartenant au cardinal François de La Rochefoucauld, qui fut successivement grand aumônier de France, président du Conseil d'Etat et ambassadeur à Rome.

Ce prélat lui abandonna par surcroît sa commende de Micy (2) à titre de compensation.

Le pape Paul V approuva cette transaction par une bulle en date du 15 mars 1610 et A. Rose passa à son nouveau siège où les amendes le suivirent. »

« Le Parlement le condamna à envoyer une chappe à l'église de Reims et, à celle de Saint-Rieul de Senlis, le drap d'or ou de soie que les évêques donnaient en signe de joyeux avénement. »

Il mourut, paraît-il, à Orléans, le 31 janvier 1614 (3).

*
* *

Puisque l'évêque Antoine Rose fut sacré évêque à Rome, il serait possible que son portrait eût été fait par un peintre ita-

(1) Guillaume avait été nommé évêque de Senlis en 1584.

(2) Comité archéologique de Senlis, année 1886 (p. 21 et 22). — Notes historiques sur le prieuré de Saint-Nicolas d'Acy, par Am. Vattier.

(3) *Ibid.*, — M. Jarossay fixe la date de ce décès au 4 janvier 1613

lien, à cette date, ce qui expliquerait en partie l'erreur de l'expert attribuant cette œuvre au vénitien Giorgione.

M. le chanoine Müller, de Senlis, nous apprend dans un essai de monographie publié dans les Mémoires du Comité archéologique de Senlis de 1880 (p. 109), que le portrait de cet évêque se trouve au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. Une confrontation entre le portrait à l'huile et l'estampe devait être intéressante à tous points de vue et nous l'avons fait faire (1) ; elle a eu un résultat négatif.

*
* *

Reste à savoir d'où venait le tableau que nous avons fait photographier à Saint-Hilaire, au mois de janvier 1907, et qui d'après une tradition locale très vraisemblable aurait appartenu « au couvent des Feuillants ».

Nous estimons qu'il dut être enlevé de l'abbaye au cours du pillage consommé en 1791 par des bandes venues de Beaugency, de Meung et d'Orléans, aidées par quelques habitants de la localité.

« Cette troupe avide, dit M. Jarossay (2), se répartit le butin : les statues furent brisées, les tableaux furent déchirés et l'étain des tuyaux d'orgue fut partagé entre les pillards. On enleva les métaux, le plomb des fenêtres, les ferrements, les tuiles de couverture. Bientôt, il n'y eut plus rien à prendre, en sorte que quand un décret ordonna la mise en adjudication de l'abbaye, il restait seulement les murailles mêmes des logis dépouillés, ce que les voleurs n'avaient pu emporter. »

En novembre 1791, ce qui restait du monastère fut adjugé et sa destruction complète fut consommée.

Conclusions. — Tout ce qui vient d'être établi nous semble aussi logique que probant et voilà pourquoi nous nous attachons fermement à nos conclusions que voici :

(1) Voir la pièce annexe jointe à ce mémoire.
(2) *Loc. cit.*, p. 450.

Ce tableau représentant le portrait d'Antoine Rose date des premières années du XVIIe siècle de 1709 à 1714. Il ne peut donc être attribué au Giorgione.

C'est un des rares souvenirs qui nous restent de l'abbaye bénédictine et feuillantine de Micy, pour laquelle il avait peut-être été fait ou remanié, à laquelle il avait été donné soit par l'ancien abbé commendataire dont il rappelle les traits, soit en souvenir de lui.

Léon DUMUYS.

Conservateur du Musée Historique
de l'Orléanais.

I. — PIÈCES ANNEXES

Nous avons dit plus haut qu'une confrontation entre notre toile et les portraits réputés existants d'Antoine Rose nous semblait nécessaire.

Notre collègue de la Société archéologique de l'Orléanais, M. L. Auvray, a eu l'extrême obligeance de faire cette confrontation avec une bonne grâce et un empressement auxquels nous sommes heureux de rendre hommage. Nous ne pouvons faire mieux que publier sa lettre *in extenso*, à titre de pièce annexe et justificative du présent mémoire.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
—

Paris, le 28 février 1907.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 26 février, j'ai l'honneur de vous adresser les renseignements suivants :

Il n'existe, au département des estampes, aucune reproduction d'un portrait d'Antoine Rose, correspondant au tableau provenant des Feuillants et faussement attribué à Giorgione ; mais ce départe-

ment possède deux exemplaires d'un autre portrait, qui est *vraisemblablement* celui d'Antoine Rose, *sans qu'il soit possible de l'affirmer.*

1° Dans le supplément non relié, au nom du graveur C. Charpignon, se trouve un portrait d'évêque debout, mi-corps, tenant dans sa main gauche sa croix pectorale ; la main droite n'est pas visible. En haut et à droite de la gravure, on a réservé une place pour des armoiries et on y distingue, tracées au crayon, des armoiries qui paraissent être celles qui sont gravées dans le portrait n° 2 ; par-dessus ces armoiries au crayon, une main du XVIIe siècle a écrit à l'encre : « Messire François Perrochel, évesque de Boulogne sur la mer. » Mais cette indication est très probablement fausse ; le département des estampes possède, en effet, une gravure moderne d'un tableau ancien, représentant François Perrochel, et la tête n'est certainement pas celle du personnage figuré dans la gravure de Charpignon.

2° Le portrait d'évêque dont je viens de parler, gravé par Charpignon, se retrouve dans la série générale des portraits, mais avec des différences très sensibles ; ici, la gravure a été truquée ; du personnage debout, on a fait un personnage assis, en modifiant certains plis, et en ajoutant sous le bras gauche, qui s'y appuie, le bras d'un fauteuil, dont le dossier est en partie apparent. En haut et à droite du portrait, au-dessus du fauteuil, on a gravé des armoiries qui sont vraisemblablement celles de Rose : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois roses de... (probablement de même).* 2 et 1 (1). Au-dessous du portrait, une main du XVIIe ou du XVIIIe siècle a écrit : « Antoine Rose, évesque de Clermont, ci devant de Senlis, grav. par Cl. Charpignon. »

Aucun des deux exemplaires ne porte gravé le nom soit du graveur soit du peintre d'après lequel aurait été faite la gravure ; et il est à noter qu'aucune indication de ce portrait ne se rencontre dans le P. Lelong ni dans le manuel de Le Blanc.

Que la gravure où le personnage est debout soit la plus ancienne, et celle où le personnage est assis la plus récente, c'est ce qui ne paraît pas faire de doute pour mes collègues des estampes.

(1) A noter ce que nous avons dit d'un écusson « au champ *d'argent* chargé de pièces de gueules indéchiffrables », remarqué sur le blason du tableau. L. D.

Dans une seconde lettre, datée du 2 mars 1907, M. Auvray ajoute ce qui suit :

Paris, le 2 mars 1907.

MONSIEUR,

Je viens de comparer la photographie jointe à votre lettre avec le portrait du département des estampes qui représenterait Antoine Rose. Il m'est impossible, et il est impossible à ceux de mes collègues des estampes qui ont fait avec moi la comparaison, de trouver aucune ressemblance entre le personnage peint par le soi-disant Giorgione et le personnage de la gravure de Charpignon. Si l'un d'eux est Antoine Rose, il faut nécessairement chercher pour l'autre une attribution différente.

J'ai oublié, je crois, dans ma dernière lettre, de vous dire que, selon les plus grandes vraisemblances, le portrait dont parle M. l'abbé Müller est celui qui est conservé dans le département des estampes, dans la série générale des portraits, cotée n° 2 ; je ne vois pas, en effet, à quel autre portrait d'Antoine Rose il aurait pu faire allusion, puisque c'est le seul qui se rencontre dans la collection.

Il résulte donc de ces lettres que les seuls portraits classés à la Bibliothèque nationale (département des estampes), comme *pouvant être* ceux d'Antoine Rose, ne ressemblent en rien au portrait de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

Mais les preuves en faveur de notre identification sont beaucoup plus sérieuses que celles apportées en faveur de la détermination de l'estampe de Paris et nous pensons que cette étude aura pour effet de rendre encore plus douteuse la désignation faite jusqu'ici du portrait d'évêque gravé par Charpignon.

II. — Renseignements complémentaires sur Antoine Rose

Antoine Rose étant le neveu de Guillaume Rose et portant le même nom que son oncle devait avoir pour aïeux les père et mère de Guillaume.

Or, il résulte d'une note de M. le chanoine Marsaux, imprimée à la page XL du tome VIII des comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis, que Guillaume était né à Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne), en 1541, de Jean Rose, prévost, et de Claire de Gondrecourt.

Ces indications pourraient peut être servir à la détermination des écussons compliqués et à peu près indéchiffrables qui figurent sur le tableau.

Antoine Rose a laissé un ouvrage intitulé : *Le tableau de l'Homme-Dieu*, ou mystère de l'Incarnation, qui fut imprimé à Langres (2 parties in-4°).

Ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1906.

I. — DONS DE L'ÉTAT.

Gazette des Beaux-Arts, année 1906.

— *Chronique des Arts et de la Curiosité*, année 1906.

— *Revue historique*, année 1906.

— *Musée Guimet : Revue de l'histoire des religions*, t. LII nos 2 et 3, t. LIII nos 1, 2 et 3, t. LIV no 1. — *Bibliothèque de vulgarisation*, t. XVII, XVIII, XIX.

Annales, Bibliothèque d'Etudes, t. XII. *Bod Youl ou Tibet* (*Le Paradis des Moines*), par L. de Milloué.

Annales, t. XX. *Les livres sacrés du Cambodge*, 1re partie, par Adhémard Leclère.

— *Revue archéologique* : septembre-décembre 1905. Janvier-octobre 1906.

— *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France*, par Robert de Lasteyrie, avec la collaboration d'Alexandre Vidier, t. V, 1re liv.

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* ; 1905, 2e et 3e liv. ; 1906, 1re et 2e liv.

— *Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique* : 1905, 3e et 4e liv.

— *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*

Section des sciences économiques et sociales. Année 1905. *Congrès des Sociétes savantes* de 1905 tenu à Alger.

— *La Romania* : 1905, n° 136 ; 1906, n°s 137 à 140.

II. — DONS ET HOMMAGES.

Blondel (André). — *Chartres. Petite histoire d'une vieille cité (avant-propos d'Alfred Mézières, de l'Académie française).* Chartres. Imprimerie Durand, 1906.

Brosset (Jules). — *Les Orgues du Royal monastère de Saint-Laumer*, aujourd'hui église paroissiale de Saint-Nicolas à Blois. Blois. Imprimerie C. Migault et Cie, 1906.

Clouzot (Henri). — *Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl.* Extrait de la *Revue des Etudes rabelaisiennes*, 3e année, 4e fasc. Paris, Honoré Champion.

Fischer (Henri). — *Biographie d'Edouard Piette* et don de trois brochures : 1° *Déplacement des glaces polaires ;* 2° *Fibules Pléistocènes ;* 3° *Le chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pléistocènes.*

Fourché (Paul). — *L'Eglise Saint-Louis des Chartrons.* Etude d'histoire locale d'après divers documents officiels. Bordeaux. Imprimerie Cadoret, 1905.

Garsonnin (D^r). — *Notes sur l'ancien hôtel-dieu d'Orléans. Le personnel de l'hôpital.* Extrait des *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.* Orléans. Imprimerie Gout et Cie, 1905.

Hauvette (Amédée). — *Leçon d'ouverture du cours de poésie grecque* faite à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, le mardi 20 février 1906. Paris, 1906.

Herluison (Mme). — En souvenir de son mari, a offert à la Société : 1° Recueil de 18 p. imprimées concernant : les cloches, les taques, les horloges, les fondeurs de canon et les monnaies ; 2° *Table des*

documents et fac-similés de la collection d'autographes réunis par M. B. Fillon, dressée par Maurice Tourneux ; 3° *Biographies orléanaises*, table alphabétique des noms propres ; 4° *Album du département du Loiret* de Romagnési et Pensée ; 5° *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais du XIe au XVIIIe siècle*, par Edmond Michel ; 6° Un lot de gravures, lithographies et aquarelles concernant principalement l'Orléanais.

Jarossay (abbé Eug.). — *Histoire de l'abbaye de Micy-Saint-Mesmin (502-1790)*. Orléans. Marron, lib.-éd., 1902.

Jarry (Eugène). — *Notice archéologique sur l'église de Triguères (Loiret)*.

Instructions secrètes pour l'adoption de Louis Ier, d'Anjou, par Jeanne de Naples. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Paris, 1906.

Maillard (abbé). — *La Trombe de Cravant*. Contribution à l'étude des trombes et tornades. Orléans. Imprimerie A. Gout et Cie, 1905.

Piette (E.). — *Etudes d'ethnographie préhistorique*, VIe fasc. *Notions complémentaires sur l'Asylien*. (Extrait de *l'Anthropologie*, t. XIV), Paris. Masson et Cie. — VIIe fasc. *Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne*. (Extrait de *l'Anthropologie*, t. XV). — VIIIe fasc. *Les Ecritures de l'âge glyptique*. (Extrait de *l'Anthropologie*, t. XVI). — *Gravures du Mas d'Azil et statuettes de Menton avec dessins de l'abbé Breuil*. (Extraits des *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*).

Pigelet (Paul). — *Henri Herluison, libraire-éditeur, conservateur du Musée historique et du Musée de Jeanne d'Arc*. Orléans. Pigelet, 1905.

Pommier (A.). — *Eloge du Dessin*. Allocution prononcée, le 30 juillet 1906, à la distribution des prix de l'Ecole municipale de dessin. Orléans. Imprimerie Paul Pigelet, 1906.

Pommier (A.) et Jacob. — *E. Desnoyers 1806-1902, H. Herluison 1835-1905*, conservateurs des Musées historique et de Jeanne d'Arc. Orléans. Librairie Herluison, Marron successeur, 1906.

Rabouin. — *Combat sous les murs de Châteaudun le 1er septembre 1562*.

Robineau-Pineau. — *Rapport concernant l'érection, dans le Musée*

historique, d'un monument commémoratif destiné à perpétuer la mémoire de MM. Desnoyers et Herluison.

Soyer (Jacques). — *Les Armoiries d'Orléans en 1306.* Imprimerie Paul Pigelet, 1906. — *Rapport sur le service des Archives départementales du Loiret.* Imprimerie Gout et Cie, 1906.

Thillier (J.) et Eug. Jarry. — *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans (814-1300), contenant le Chartularium Ecclesiæ Aurelianensis Vetus,* suivi d'un appendice et d'un supplément, t. XXX des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* Orléans. Librairie Marron, 1906.

Vidier. — *Les Ermitages orléanais au XIIe siècle,* Paris. Librairie Champion.

III. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ÉCHANGES)

Abbeville. — Société d'émulation. — *Bulletin* : années 1903, 1904, 1905 et fascicule 1 et 2, 1906. *Mémoires*, t. XXI de la collection, 4e série, t. V, 1re partie, 1904. *Table générale des publications de la Société d'émulation* (1797-1904).

Agen. — Revue de l'Agenais. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, no 1, 32e année, novembre-décembre 1905, janvier-octobre 1906.

Aix. — Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, t. Ier, fasc. 4 1905 ; t. II, janvier-mars, avril-juin, juillet-septembre 1906.

Albi. — Revue historique scientifique et littéraire du département du Tarn, année 1905, fasc. 5, 6 ; 1906, fasc. 1 et 2.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie. — *Bulletin :* année 1905, 1er, 2e, 3e, 4e trim. ; 1906, 1er, 2e trim.

— Album archéologique, 14e fasc.

— Documents inédits, t. XIV, 2e fasc.

— La Picardie historique et monumentale, t. II, 2e et 3e fasc ; t. III, 1er et 2e fasc.

Angers. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts. — *Mémoires* : t. VIII, 5e série, 1905.

Angoulême. — Société archéologique de la Charente. — *Bulletin* : 7e série, t. V, 1904-1905.

— Académie des sciences, lettres et arts. *Mémoires* : XXXV, XXXVI, XXXVII.

Arras. — Epigraphie du département du Pas-de-Calais, t. IV, 6e fasc. Commission départementale. *Bulletin* t. III, 3e et 4e liv. *Mémoires* : 5e et 6e liv.

— Congrès des Sociétés savantes tenu à Arras en juillet 1904.

Autun. — Société Eduenne. — *Mémoires*, nouvelle série, t. XXXIII, 1905.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Bulletin* : t. LIX, 1905.

Avallon. — Société d'études d'Avallon, 46e année, 1905.

Avignon. — Académie de Vaucluse : *Mémoires* : 2e série, 4e liv., 1905 ; 1er, 2e, 3e liv., 1906.

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. — *Mémoires* : t. XIX, 2e partie, 1904.

— Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise, 1905, fasc. 1, 2 et 3.

Belfort. — Société d'émulation. — *Bulletin*, n° 25, 1906.

Besançon. — Société d'émulation du Doubs. *Mémoires*, 7e série, t. IX, 1905.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire, t. VI, 1re liv.

Bordeaux. — Société archéologique, comptes rendus, t. XXVII, 1er fasc.

Bourg. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales* : octobre, novembre, décembre 1905 ; janvier, septembre 1906.

Bourges. — Société des antiquaires du Centre, 1905, t. XXIX.

— Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher. *Mémoires* : 4e série, t. XX, 1905.

— Société de géographie du Cher. *Bulletin trimestriel*, 4e année, 4e, 5e, 6e fasc. ; 5e année, 1906-1907, 1er fasc.

Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la

Corrèze. — *Bulletin* : t. XXVII, 1905 ; 4e liv., 1904 ; t. XXVIII, 1906, 1re 2e et 3e liv.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et littéraires du Lot. — *Bulletin*, t. XXX, 1er, 2e 3e et 4e fasc.

Chalon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie. — *Mémoires* : 1905, 2e série, t. I, 2e partie.

Chambéry. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. — *Mémoires et documents* : t. XLIII (2e série, t. XVIII), 2e fasc., t. XLIV (2e série, t. XIX), 1er et 2e fasc.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir — *Procès-verbaux*, t. XI, 11e et 12e fasc., t. XII, 2e fasc.

— *Le dégagement de la cathédrale de Chartres*, réponse de M. Hallays, par Ch. Famin, Chartres, Ed. Garnier, 1906.

Châteaudun. — Société Dunoise. — *Bulletins* : nos 144, 145 146, 147, 1906.

Châteauroux. — *Revue du Berry et du Centre*, 35e année, janvier-décembre 1906.

Château-Thierry. — Société archéologique et historique. *Annales* : année 1905.

Compiègne. — Société historique de Compiègne. *Procès-verbaux* : 1904 1905. — *Bulletin*, t. XI.

— *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne*, par le chanoine Morel, t. I (877-1216).

Constantine. — Société archéologique. *Recueil des notices et mémoires*, année 1905 (8e vol. de la 4e série).

Dax. — Société de Borda, — *Bulletin* 1905, 4e trimestre ; 1906, 1er, 2e et 3e trimestres.

Dijon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — *Mémoires*, 1905-1906, t. X.

Epinal. — Société d'émulation des Vosges. — *Annales* : LXXXIIe année, 1906.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais. — *Annales* : 1905, 4e trimestre ; 1906, 1er, 2e et 3e trimestres.

Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes. — *Bulletins* : 1904, 3e et 4e trimestres ; 1905, 4e trimestre ; 1906, , 1r, 2e et 3e trimestres.

Grenoble. — Académie Delphinale. — *Bulletin*, t. XIX, 1905.

Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. — *Mémoires :* 2e série, t. X, 1re partie, 1905.

Le Havre. — Société havraise d'études diverses. — *Recueil :* 1904, 2e, 3e et 4e trimestres ; 1905, 1er trimestre.

Langres. — Société historique et archéologique de Langres. — *Bulletins* : 1906, nos 74 à 75.

Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin. — *Bulletins* : t. XV, 2e liv. ; t. LVI, 1re liv.

Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura, 7e série, IVe vol., 1905.

Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique. *Bulletin trimestriel :* 1905, octobre-décembre 1906, janvier-septembre.

— *Bulletin* historique du diocèse de Lyon : nos 36 à 42.

Mâcon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres. *Annales* : 3e série, t. IX, 1904.

Le Mans. — *Revue historique et archéologique du Maine* : 1905, t. LVII, 1er semestre, t. LVIII, 2e semestre, 1906, t. LIX, 1er semestre.

— Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. *Bulletins* : 2e fasc. 1905-1906 et table des 40 premiers volumes (1833-1906).

Marseille. — Société archéologique de Provence. *Bulletins* : 1905, nos 5, 6.

— Société de statistique. Répertoire des travaux : t. XLVI, 2e de la 10e série, 2e partie, 1904.

Metz. — Académie de Metz. *Mémoires*, 3e série, XXXIIe année, 1902-1903 ; 3e série, XXXIIIe année, 1903-1904.

Montauban. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne. — *Bulletins* : 1905, t. XXXIII, 1er, 2e, et 4e trimestres.

Montbéliard. — Société d'émulation de Montbéliard. *Mémoires* : t. XXXII, 1905.

Montbrison. — *La Diana. Bulletin* : 1905, n° 8 ; 1906, t. XV, anvier-avril.

Moulins. — Société d'émulation du département de l'Allier, t. XIII, 1905,

Nancy. — Société d'archéologie de Lorraine. — *Mémoires* : 1905, t. LV.

— *Mémoires* de l'Académie de Stanislas, 6e série, t. III.

Nantes. — Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. *Annales* : 8e série, t. VI, 1905.

— Société archéologique. *Bulletin* : 1905, 2e semestre ; 1906, 1er trimestre et atlas ; 2e trimestre.

— *Catalogue de la Bibliothèque du musée Thomas Dobrée*, t. I, *manuscrits* par l'abbé G. Durville, Nantes, au Musée Thomas Dobrée, 1904.

Nevers. — Société nivernaise des sciences et arts. — *Bulletins* : 3e série, t. XI, 1er, 2e et 3e fasc.

Nice. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes. *Bulletin* 1906 : nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— Société des Sciences et arts des Alpes-Maritimes. *Annales*, t. XIX, 1905.

Nîmes. — Académie de Nîmes. *Mémoires* : 7e série, t. XXVIII.

Noyon. — Comité archéologique et historique de Noyon. — Comptes rendus et *Mémoires*, t. II à IX.

Orléans. — *Annales religieuses* du diocèse d'Orléans, année 1905.

— Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, t. 5, no 2, 2e sem. 1905.

Paris. — Société des antiquaires de France. — *Mémoires* : t. LXV, 7e série, t. V, 1904-1905. *Bulletins* 1905.

— *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, janvier-août 1905.

— *Analecta Bollandiana*, t. XXV, 1906, fasc. 1, 2, 3, 4.

— *Revue des études grecques* : 1905, nos 81, 82 ; 1906, nos 83, 84, 85.

— Académie des inscriptions et belles-lettres, *Compte rendu* des séances : septembre-décembre 1905 ; table des années 1857-1900, janvier-octobre 1906.

— Société de l'histoire de France. *Annuaire-Bulletin*, 1905.

— *Revue épigraphique* : avril 1905 à septembre 1906.

— *Bulletin du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements*, no 29.

Pau. — Société des sciences, lettres et arts. — *Bulletins* : t. XXXIII.

Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest. — *Bulletins* : 1905, 3e et 4e trimestres ; 1906, 1er et 2e trimestres.

— Société des antiquaires de l'Ouest. — *Bulletins* et *Mémoires*, t. XXIX de la 2e série, année 1905 et atlas.

Périgueux. — Société archéologique et historique du Périgord. *Bulletins* : t. XXXII, 5e et 6e livraisons, t. XXXIII, 1re, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons.

Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. —

— Congrès archéologique de France. LXXIe session, tenu au Puy en 1904, par la Société française d'archéologie.

Rambouillet. — Société archéologique. Mémoires et documents, t. XVIII et XIX.

Reims. — Académie nationale de Reims *(Travaux de l')* : t. CXVI et CXVII.

Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. *Bulletins et Mémoires* : t. XXXV.

Rochechouart. — Société des amis des sciences et des arts. — *Bulletin* : t. XV, nos 1, et 2.

Rodez. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. *Mémoires*, t. XVI, 1re livraison.

Roubaix. — Société d'émulation, t. XXIV et XXV.

Rouen. — Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, 1905, t. XIII, 3e livraison.

— Académie des sciences, belles lettres et arts de Rouen. Précis analytique des travaux de l'Académie pendant l'année 1904-1905.

Saint-Dié. — Société philomatique vosgienne. — *Bulletin* : 31e année, 1905-1906.

Saintes. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XXVI, 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e livraisons.

— Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, t. XVII, livraisons 3, 4, 5, 6.

Saint-Omer — Société des antiquaires de la Morinie. — *Bulletin* : 1905, 2e, 3 , 4e fasc. ; 1906, 1er et 2e fasc.

Sens. — Société archéologique. *Bulletins :* t. XXI, 2e fasc.

Soissons. — Société archéologique et scientifique, t. XI (3e série, 1901-1902).

Sousse. — Société archéologique. — *Bulletin*, 1905, 1er et 2e semestres.

Toulouse. — Société archéologique du midi de la France. *Bulletin* : nouvelle série, n° 34 et 35, 1905.

Toulon. — Académie du Var. — *Bulletin* : t. LXXIII, 1905.

Tours. — Société archéologique de la Touraine. — *Bulletins* : 1905, 3e et 4e trimestres, et en publication supplémentaire du 2e trimestre 1905 : *les registres de l'Etat-civil du canton de Tours-Nord.* — 1906, 1er et 2e trimestres.

Troyes. — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube. — *Mémoires* : t. LXIX, 1905.

Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. — *Bulletin* : nos 156 à 160.

Vendôme. — Société archéologique du Vendômois. — *Bulletin* : t. XLIV, 1905.

Versailles. — Commission des antiquités et des arts. Commission de l'inventaire des richesses d'art. — 26e vol. et table des volumes 11 à 21.

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Agram. — Société archéologique Croate de Zagrab (Agram-Croatie), t. VIII, 1905.

Anvers. — Académie d'archéologie de Belgique. — *Bulletin* : 1905 n° 5 ; 1906, nos 1, 2.

Bruxelles. — *Revue belge de numismatique*, 1906, 62e année, avec les planches X à XII.

— Société d'archéologie. *Annales* : t. XIX, 3e et 4e livraisons ; t. XX, 1re et 2e livraisons. — Annuaire 1906.

Bucharest. — Académie Roumaine. — *Annales*, t. XXVII. Sections : administrative, littéraire, historique et scientifique : 4 volumes.

— *Basme Aromâne si glosar* de Per Papahagi

— *Mânăstirea si Comuna Putna* de Dimitrie Dan.

— *Studiu asupra Monopolurilor în România* de Th. C. Aslan, fasc. 3.

— *Bibliografia Românească veche 1508-1830*, t. II, fasc I.

— *L'activité de l'académie Roumaine de 1884 à 1905*, par M. Démètre, A. Sturdza.

Gand. — Société d'histoire et d'archéologie. *Annales :* XIVe année, nos 2, 3. — *Bulletins* : 1905, nos 8-9 ; 1906, nos 1-5.

— *Inventaire archéologique de Gand :* fascicule XXXIX et XL.

Genève. — Société de géographie. Le *Globe*, journal géographique. *Bulletin :* t. XLV, nos 1 et 2. — *Mémoires*, t. XLIV, 1905.

— *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2e série, t. IX et X, série in-4°, t. III, 1906.

Helsingfors. — *Suomen Museo. Finskt Museum*, n° 12, 1905.

Liège. — Institut archéologique. *Bulletin* : t. XXXV, 1er et 2e fasc.

Lund. — *Acta Universitatis Lundunsis*, t. XL, 1904; n° 1, 1905.

Luxembourg. — Société archéologique et historique. Section historique, t. L.

Mexico. — Société scientifique. — *Memoires et Revue* : 1904, t. XXI, nos 9-12 ; 1905, t. XXII et XXIII, nos 1-4.

Namur. — Société archéologique : *Annales* : t. XXV, 2e livraison ; t. XXVI, 2e livraison.

Neuchâtel. — Société Neuchâtelloise de géographie, t. XVI, 1905.

New-York. — Bibliothèque publique. *Bulletins* : t. IX, 1905, nos 12, t. X, nos 1 à 12.

Praze. — Pannâtky archaelogické a mitospiné, 1905, VII, VIII ; 1906, I, II.

— *Bericht uber das Museum des Königreiches Böhmen für das Jahr*, 1905.

Saint-Pétersbourg. — Société impériale russe d'archéologie, t III, 1903 ; t. I, II, III, 1904.

— Mémoires de la section occidentale, t. XV, fasc. II, III, IV ; t. XVI, fasc. I, II, III, IV.

Stockholm. — *Sveriges offentliga bibliotek Stockolm, Upsala, Lund, Gotelorg.* Accessions-Katalog, 1903-1904, Förra Häftfen, 1903-1904, Senare häiften.

Washington. — Smithsonian Institution. — *Annual report*, 1904.

— *Bureau of American ethnology, Bulletin*, n° 28, 29, 32.

— Extraits des publications de l'Institut, 1904, 18 fasc.

V. — Abonnements, acquisitions

Société de secours aux blessés.

Société artistique des monuments de la Loire.

Bulletin de la Société bibliographique, 1906.

Revue de Loir-et-Cher : novembre-décembre 1905 ; janvier-octobre 1906.

Orléans. — Imprimerie Paul Pigelet.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XIV. — N° 187.

PREMIER TRIMESTRE DE 1907

Séance du vendredi 11 janvier 1907

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine :

Le Bulletin bimestriel de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* (novembre 1906) contient une notice nécrologique sur M. Amblard. Né à Orléans, M. Amblard s'était établi à Chartres et avait occupé ses loisirs à l'étude des questions archéologiques des époques gallo-romaine et mérovingienne. Lors de notre Cinquantenaire, en 1898, M. Amblard était venu à Orléans comme délégué de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

— Suivant un usage déjà ancien, la *Société archéologique de Tarn-et-Garonne* nous a envoyé, cette année encore, ses vœux de nouvel an sous cette forme élégante :

Musarum studiis faciles estote, sodales ;
Sint carae vobis Clio Cliusque sorores ;
Artibus ingenuis faveat, foveatque poesim
Quisquis amat vestri veterum monumenta virorum.
Candida vos semper comitetur turba Minervae ;
Sic etenim nomen terrenum transvolat astra !

— Au nom de la Commission des publications, M. Baguenault de Puchesse fait son rapport sur le mémoire de M. Huet, consacré au prieur Sauvageon. Il demande l'impression de l'important travail de M. Huet et du manuscrit du prieur dans nos Mémoires, sous réserve de quelques suppressions et de l'addition de notes complémentaires. Ces conclusions sont adoptées par la Société.

— M. Soyer lit une note sur l'étude de M. Gauchery, signalée par M. Dumuys à la séance du 28 décembre dernier. Cette note sera publiée dans notre Bulletin (1).

— M. le docteur Garsonnin signale la communication faite, le 28 décembre 1906, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. Noël Valois, au sujet d'un « *Nouveau témoignage sur Jeanne d'Arc* ». A la prière de M. le Président, M. Baguenault de Puchesse veut bien se charger de demander à M. Valois, pour notre Société, une note sur sa communication.

— La Société étant en nombre, il est procédé à l'élection d'un membre associé correspondant. Après scrutin préalable, M. Doucet est proclamé élu.

— M. Pommier, président, entretient la Société du bail de la Salle des Thèses. Ce bail arrivant à expiration dans quelques années, M. le Président est autorisé à engager, dès maintenant, avec la Municipalité, des pourparlers pour son renouvellement.

— M. le Secrétaire dépose sur le bureau le projet de Bulletin pour les 3e et 4e trimestres de 1906.

— M. le Président expose à la Société la nouvelle organisation de ses divers services. Depuis le 1er janvier de cette année, M. Pinte est seul chargé d'assurer tous ces services : ouverture et entretien de la

(1) Voir plus loin, page 521.

salle, transcription des procès-verbaux, distribution des cartes et des publications, etc.

Séance du vendredi 25 janvier 1907

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Parmi les ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, M. le Président signale, dans le *Bulletin trimestriel de la Société Dunoise*, n° 148, janvier 1907, un travail signé A. B., ayant pour titre *Essai sur l'iconographie de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois.*

— A la suite de la demande qu'il lui avait adressée, M. le Président a reçu de M. Noël Valois l'hommage de son travail *Un nouveau témoignage sur Jeanne d'Arc*. Cette étude présentant un grand intérêt pour l'histoire de la Pucelle, la Société charge M. Cochard de rédiger une note pour le Bulletin et vote des remerciements à l'auteur (1).

— Dans la correspondance est une circulaire du Ministère nous avisant que le 45e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Montpellier, le 2 avril prochain.

— Au nom de la Commission des publications, M. le chanoine Cochard fait un rapport sur les notes orléanaises extraites, par M. le docteur Garsonnin, sur la demande de la Société, de l'*Inventaire des Registres des Insinuations du Châtelet de Paris*. La Société décide qu'en raison de leur grand nombre ces résumés d'actes seront imprimés dans les Mémoires, après suppression des pièces les moins intéressantes.

— M. Dumuys fait la communication suivante tirée d'un travail de

(1) Voir plus loin, page 524.

M. J.-M. Richard ayant pour titre : *Note sur quelques artistes Lavallois du XVII siècle. — Les constructeurs de rétables.* Ce travail a paru dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, année 1906 :

Le 6 novembre 1747, après le décès du marbrier André Rousseau, demeurant rue des Fossés, à Laval, sa veuve, Anne Aubry, fait dresser l'inventaire de ses meubles et de ses créances. Le mobilier est bon et confortable, il y a abondance de linge et d'habits ; dans la boutique, on trouve des « pierres à papier », écritoires, mortiers, cuvettes, beurriers, bénitiers, croix de marbre.

Les créances montrent quelles étaient à ce moment ses relations commerciales ; il lui est dû :

Par les chanoines de Saint-Aignan d'Orléans, 816 livres, « pour reste du prix d'un autel de marbre à eux vendu, délivré depuis quatre mois, plus 33 livres pour deux petites tables de marbre, diverses sommes pour des tables et mortiers de marbre par M. Boutret, chanoine de Saint-Aignan, par Le Moyne, entrepreneur de bâtiments à Orléans, par M. Des Roches, ingénieur du roi dans cette ville.

Le marbre en question est celui de Saint-Berthevin, d'une teinte rosée caractéristique et de provenance locale (Mayenne).

— M. Dumuys donne ensuite lecture de deux extraits des registres paroissiaux de Saint-Marc d'Orléans : *Serment civique du curé de Saint-Marc, Carré, le 14 juillet 1790* et *Bénédiction des flammes, le 7 septembre 1790.* Ces documents n'ayant pas été publiés par Lottin seront insérés au Bulletin (1).

— M. Jules Baillet donne lecture du passage suivant, tiré d'un manuscrit du XIIIe siècle, *Tote l'histoire de France*, analysé par M. J. de la Martinière dans le *Bulletin mensuel de la Société archeologique et historique de la Charente*, 1906-1907, n° 1 :

« Sor la poor daus Normanz...

« En l'église Saint Agnien (à Xanctes) qui fu évesques d'Orlienz que saint Troian seveli e ses deus archidiacres ne pogrent onc mal

(1) Voir plus loin, page 531.

fere li Normant ; e mervellia se most li rois de Noroest, dont estert co avenu, daus granz miracles qu'il veet ; e fust volontiers crestians si fust qui l'en amonestast, mes tuit s'en estoient fol a Enguolesme.... »

— M. Soyer rapporte que, le 7 janvier dernier, en visitant la maison sise rue du Poirier, n° 41, appartenant à M. Lefranc (ancienne maison dite de « La Licorne »), il a découvert dans les caves divers débris de poteries gallo-romaines en terre cuite rouge. Il fait passer sous les yeux des membres présents un important fragment de ces poteries.

— La Commission nommée pour examiner, avec le Bureau, la proposition d'augmentation du nombre des membres titulaires se réunira à la Salle des Thèses, le jeudi 31 janvier, à 5 heures du soir.

Séance du vendredi 8 février 1907.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Parmi les ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine se trouve le volume consacré aux comptes rendus des *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements de 1905 et 1906*. M. le Président signale dans ce volume trois études de MM. H. Herluison et P. Leroy, nos collègues : *Le manuscrit de Ferdinand-Albert Gautier* ; *Le violoniste Alexandre Boucher* ; *Note pour servir à l'histoire de l'art aux XVIe et XVIIe siècles.*

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. l'abbé Jarossay, de sa biographie récemment parue : *Une âme d'apôtre ; Mgr Foucard, du diocèse d'Orléans, premier évêque du Kouang-Si* ;

2° Par M. L. de Contenson, du premier volume des *Mémoires du comte de Souvigny, lieutenant général des armées du Roi, 1643-1658.*

M. de Contenson avait accompagné son envoi d'une lettre fort aimable qui sera jointe à son volume.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— Dans la correspondance, il y a lieu de signaler :

1° Un programme de fêtes antiques qui seront données le 2 avril 1907 dans le théâtre romain de Carthage, sous les auspices de l'*Institut de Carthage*. Cette compagnie désire attirer ainsi l'attention du grand public sur la destruction dont sont l'objet les ruines de Carthage.

2° Une lettre de M. Matruchot nous annonçant l'envoi des numéros parus de la revue « *Pro Alesia.* »

— Au nom de la Commission des publications, M. le chanoine Cochard fait son rapport sur l'étude de M. Noël Valois, *Un nouveau témoignage sur Jeanne d'Arc*. Le rapporteur propose d'insérer au Bulletin le texte latin extrait du manuscrit de Vienne. La Société adopte ces conclusions et prie M. Cochard de joindre une courte note pour présenter ce texte.

— A propos d'un travail de M. le chanoine Cochard sur le clergé orléanais sous la Terreur, M. Basseville communique à la Société une lettre, datée du 1er avril 1791, de Louis de Jarente, évêque d'Orléans. Cette lettre sera insérée au Bulletin ainsi que d'autres documents inédits relatifs au même personnage et M. Cochard voudra bien rédiger une note qui accompagnera ces pièces (1).

— M. Dumuys donne lecture de deux lettres qu'il vient de recevoir.

1° M. Fonteneau, de Jargeau, signale la démolition, presque entièrement achevée, de l'église de Vienne-en-Val et l'intérêt qu'il pourrait y avoir à faire des fouilles en cet endroit, notamment sur l'emplacement du maître-autel et sous le clocher encore debout. Des sondages exécutés à 1m 40 de profondeur auraient, dit M. Fonteneau,

(1) Voir plus loin, page 537.

démontré l'existence de sarcophages. M. le Président écrira au maire de Vienne-en-Val pour se renseigner sur les points signalés par M. Fonteneau.

2° M. de Bompart, ancien percepteur, demeurant à Orléans, rue de la Tour-Neuve, attire l'attention sur les fouilles actuellement faites par M. Dessaux pour l'établissement de cuves de grande dimension. M. Dumuys a constaté que ces fouilles opérées sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Flou avaient mis à découvert quelques substructions et notamment la base des piliers de l'ancienne église.

Dans le même immeuble, M. Dumuys a visité une sorte de salle basse creusée dans le tuf et soutenue par des arcs en pierre de taille plein cintre ; cette salle, située à huit mètres de profondeur environ, est très proche de la fouille actuellement creusée.

— MM. Pommier, Dumuys et Garsonnin déposent, sur le bureau, la présentation, au titre d'associé correspondant, de M. Paul Combes fils, géologue, attaché au Muséum d'histoire naturelle de Paris. M. Combes a publié récemment, sous ce titre : « *Excursions géologiques aux environs d'Orléans* », une note qui est le résultat de trois années de recherches dans l'Orléanais; il offre en outre de nous communiquer des documents inédits sur la préhistoire et l'archéologie de notre région.

— A la suite de la demande qu'il a adressée à M. le Président et pour permettre la publication plus rapide de son mémoire sur le prieur Sauvageon, la Société autorise M. Huet à faire imprimer son mémoire à la machine linotype en un volume spécial portant le numéro 32 de la collection de nos Mémoires. M. Huet est autorisé à mettre en vente, aussitôt l'impression terminée, les exemplaires de son tirage à part, mais, pour conserver l'ordre chronologique des impressions votées par la Société, il est entendu que ce volume 32 ne pourra être distribué avant le volume 31 actuellement en cours d'impression.

Séance du vendredi 22 février 1907.

Présidence de M. Dumuys, *vice-président.*

— Parmi les ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, M. le Président signale : 1° Dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (année 1906, bulletin de novembre) une *Notice sur la vie et les travaux de Désiré Raoul-Rochette*, par M. Georges Perrot ;

2° Dans le *Cosmos* (n° 1074, p. 326) un article de M. Paul Combes sur *le Gisement paléontologique de Montabuzard*, près Orléans.

— Dans la correspondance :

1° Une lettre de M. Paul Combes, en date du 19 février, annonce que M. le professeur Stanislas Meunier a l'intention d'organiser une excursion géologique publique aux gisements de Montabuzard, etc., et demande si, à cette occasion, la célèbre carrière de Montabuzard ne pourrait pas être remise en état. Ces recherches intéressant plus directement la Société des Sciences d'Orléans, la lettre de M. Combes lui sera communiquée.

2° Une lettre de M. Fonteneau, de Jargeau, nous avise qu'aucune fouille n'a encore été exécutée à Vienne-en-Val et qu'il a fait mettre de côté plusieurs tuiles présentant des caractères anciens. M. Fonteneau se met à notre disposition pour nous signaler ce qui pourrait être trouvé ultérieurement.

3° En réponse à la lettre adressée par M. le Président à la *Société de l'Histoire de France*, M. Léon Lecestre, trésorier de cette Société, nous répond qu'il ne peut mettre à notre disposition les volumes qui nous manquent. L'*Annuaire-Bulletin* seul est échangé contre nos publications ; les autres volumes publiés par la Société n'ont jamais fait l'objet d'aucun échange. Cependant, notre demande sera communiquée au prochain Conseil d'administration.

4° A la suite d'une correspondance échangée entre M. Raguenet

de Saint-Albin et la *Commission historique et archéologique de la Mayenne*, M. Pommier, comme président de notre Société, a proposé au président de la Société de la Mayenne l'échange de nos publications. Par lettres des 12 et 14 février, MM. Moreau, président, et Laurain, archiviste, nous avisent que notre proposition a été agréée. La Société ratifie par un vote l'échange de nos publications (Bulletins et Mémoires) avec le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*.

5° Le R. P. dom Besse, par lettre du 10 février, nous demande l'échange de nos publications avec les *Archives de la France monastique*, publiées par les RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de Ligugé, et avec la *Revue Mabillon* paraissant tous les trois mois. L'échange est voté, sous réserve qu'il ne fera pas double emploi avec le service de nos publications adressées déjà à la bibliothèque de l'abbaye de Ligugé.

— M. Camus, directeur des tramways du Loiret, nous communique le projet d'inscription à apposer sur l'emplacement du Fort des Tourelles. Cette inscription est ainsi libellée :

Ici sont les restes de deux tours
Qui flanquaient l'entrée du Fort des Tourelles.

—

Le 7 mai 1429
De cette rive Jeanne d'Arc attaqua ce fort
Occupé par les Anglais, les bouta hors
Et rentra le soir à Orléans par le pont.
Le lendemain 8 mai
Les Anglais levèrent le siège d'Orléans.

Bien qu'elle n'ait pas l'allure lapidaire, cette inscription a l'avantage d'être, pour le public, claire et instructive, et la Société ne voit pas d'inconvénient à l'approuver.

— M. le chanoine Cochard propose de joindre à la lettre de Louis de Jarente d'Orgeval, communiquée par M. Basseville à la séance du 8 février, diverses pièces inédites, et notamment trois lettres de cet évêque qui sont à la Bibliothèque municipale. Cette proposition est adoptée.

— M. Baguenault de Puchesse lit une note sur *Une lettre inédite de Jacques Bongars à Pierre Daniel*. La Société en vote l'impression au Bulletin (1).

— La Société n'étant pas en nombre, la lecture du rapport de M. Soyer sur le projet d'augmentation du nombre des membres titulaires et le vote sur ce projet sont remis à une séance ultérieure.

— M. Jacob, trésorier, donne lecture des comptes de l'exercice 1906 et des prévisions de recettes et dépenses pour 1907. Après observations de M. le docteur Garsonnin sur la situation financière difficile où nous nous trouverons à la fin de 1907 en raison du nombre et de l'importance des impressions prévues, la Société approuve les comptes de M. Jacob et le remercie de la bonne gestion de nos deniers.

— M. l'archiviste prie les membres de la Société qui auraient reçu, par erreur, deux exemplaires du tome 30 des *Mémoires*, de vouloir bien faire le rapport à la Société d'un de ces exemplaires dont il ne reste plus que onze spécimens dans nos réserves : ce nombre est insuffisant pour permettre à l'avenir les échanges ou les ventes de ce volume.

Séance du vendredi 8 mars 1907.

Présidence de M. Dumuys, *vice-président.*

— M. le Président présente les ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine ; parmi eux, il n'y a à signaler aucun ouvrage particulièrement intéressant pour notre région.

— MM. Pommier, Dumuys et Cochard déposent sur le bureau la

(1) Voir plus loin, page 533.

présentation, comme membre titulaire non résidant, de M. P. Leroy, notre laborieux membre associé correspondant.

— M. le docteur Carton, président de l'*Institut de Carthage*, nous annonce l'envoi de dix affiches donnant le programme des fêtes organisées à Tunis en vue de protester contre la dévastation des ruines de Carthage. Ces affiches seront apposées dès que nous les aurons reçues.

— La parole est ensuite donnée à M. le docteur Garsonnin qui donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS,

Votre Bureau s'est préoccupé de la situation financière révélée, à la séance du 22 février 1907, par la lecture du compte si précis de notre dévoué trésorier. Au cours d'une réunion tenue chez notre excellent président, que son état de santé retient malheureusement éloigné de nous aujourd'hui encore, il a été décidé qu'on soumettrait à votre appréciation les observations suivantes.

Tout d'abord, nous attirons votre attention sur le compte des dépenses prévues pour l'exercice 1907 :

Au 31 décembre 1906, nous devions à l'imprimeur pour solder le premier semestre de 1906	1,125 fr.
En 1907, nous aurons à payer : 1° l'impression du Bulletin du 2e semestre de 1906 en cours de publication et celle du Bulletin du 1er semestre de 1907 ; 2° l'impression d'un volume entier de Mémoires composé uniquement des travaux dont l'impression est actuellement votée. Ces impressions sont évaluées à. . . .	2.550 »
Les frais de garde de la salle, les distributions et envois de publications, etc., se montent annuellement à. . .	350 »
Enfin M. le trésorier a porté à son compte de prévisions de dépenses un très modique imprévu de	350 »
Total des dépenses prévues pour 1907. .	4 375 fr.

Or, pour solder ces 4,375 fr. de dépenses, M. le trésorier n'aura à sa disposition qu'une somme totale de 5,049 francs, de laquelle il nous a paru raisonnable de défalquer et de consolider par un place-

ment spécial : 1° les intérêts échus du legs Davoust que nous aurons à distribuer dans deux ans ; 2° les 750 francs du don fait à notre Société par M. Tricot dans un but bien déterminé (décoration des fenêtres de la salle des Thèses). Défalcation faite de ces deux sommes, il nous manquera 210 francs pour solder en 1907 toutes nos dépenses prévues. Nous n'aurons pas, comme les années précédentes, la ressource de prendre ces 210 francs sur nos réserves, M. le Trésorier ayant fait figurer, à son compte des recettes, les reliquats de nos dépôts à la Caisse d'Épargne et à la Trésorerie générale. A la vérité, nous pouvons espérer trouver cette somme au moyen de ventes de volumes, de cotisations nouvelles, de diminution dans les dépenses imprévues, etc. ; il n'est pas permis d'espérer davantage et le mieux qui puisse advenir, c'est qu'au 31 décembre prochain nos recettes balancent nos dépenses, sans nous laisser aucune dette à reporter sur l'exercice suivant, mais aussi sans nous laisser un centime en réserve. Ce sera la première fois depuis bien des années que nous nous trouverons en face d'une situation semblable : jusqu'ici, en effet, il nous restait, en fin d'exercice, une réserve de plusieurs milliers de francs.

La cause de cette situation réside principalement dans le grand nombre et l'importance des publications au cours des dernières années. Alors que les dépenses d'impression n'avaient été en moyenne que de 2,000 francs par an de 1875 à 1888, époque particulièrement brillante puisque nos travaux nous valurent à deux reprises un prix du Ministère de l'Instruction publique, alors que ces mêmes dépenses s'étaient abaissées à 1,300 francs, en moyenne, de 1897 à 1905, elles ont atteint en 1906 le chiffre de 2,200 francs, et pour 1907 nous prévoyons qu'elles seront au minimum de 3,675 francs. Cette augmentation des dépenses coïncide malheureusement avec une diminution des recettes : de 1875 à 1888, les subventions annuelles accordées à notre Société ne furent jamais inférieures à 1,200 francs et atteignirent parfois, comme en 1876, 2,700 francs ; aujourd'hui, le département et la ville ne nous accordent plus qu'une subvention de 1,000 francs que nous sommes menacés de voir diminuer encore d'ici peu.

Une conclusion s'impose : faute d'argent, il faut restreindre nos dépenses, particulièrement nos dépenses d'impression, de telle sorte que ces dépenses ne dépassent jamais les ressources annuelles dont nous pouvons disposer.

En ce qui concerne les Bulletins, M. Boucher de Molandon en a trop justement montré l'utilité dans le discours qu'il adressait à la Société en 1877, en quittant la présidence, pour que nous songions à les supprimer ou même à les diminuer. Mais on pourrait peut-être obtenir une économie de 100 francs par an par la suppression de la liste des membres et par celle des ouvrages reçus. L'impression de ces deux listes nécessite chaque année près de deux feuilles. La liste des membres et des Sociétés correspondantes pourrait n'être imprimée qu'en tête du premier bulletin de chaque volume, c'est-à-dire tous les trois ans environ. Quant aux ouvrages reçus, M. le bibliothécaire en dresserait à la fin de chaque année une liste manuscrite qu'il communiquerait à ceux des membres qui en auraient besoin et qui serait conservée dans nos archives.

En ce qui concerne les Mémoires, la question est plus délicate, car, s'il faut restreindre les dépenses d'impression, il est également de toute nécessité de conserver la bonne réputation que ces publications nous ont acquise dans le monde de l'érudition. Pour concilier deux obligations aussi différentes, nous vous proposons d'imiter ce qui se fait dans les Facultés de droit ou de médecine pour l'attribution des prix aux thèses soutenues dans le cours de l'année : toutes les fois qu'une thèse remarquable a été soutenue, non seulement le candidat au doctorat est admis avec félicitations, mais, en outre, sa thèse est *retenue* ; à la fin de l'année scolaire un jury choisit, parmi ces thèses *retenues*, celles qui lui semblent les meilleures pour leur attribuer les prix dont la Faculté dispose.

Nous pourrions agir de même : toutes les fois qu'un travail important serait lu à la Société, la Commission des publications proposerait tout d'abord à la Société de décider s'il y a lieu, ou non, de *retenir* le travail ; à la fin de l'année, suivant les ressources disponibles, la Commission des publications, puis la Société choisiraient, parmi les travaux *retenus*, ceux que l'on pourrait imprimer.

Comme mesures accessoires, votre Bureau estime :

Qu'il serait raisonnable, dans l'état de notre budget, de ne publier que des travaux d'archéologie ou d'histoire *locales*, n'embrassant uniquement que l'Orléanais ;

Qu'à part de très rares exceptions, les planches devraient toujours être aux frais exclusifs des auteurs ;

Qu'enfin les auteurs ne devraient remettre à l'imprimeur que des manuscrits *bien au point*, afin de diminuer, dans la mesure du pos-

sible, les heures de corrections dont le total est toujours si élevé sur les factures d'imprimerie.

Telles sont les observations, Messieurs, que votre Bureau a cru devoir vous présenter. Il vous prie de vouloir bien les discuter avec attention et d'y apporter, dans l'intérêt de la Société, telles modifications que vous jugerez utiles.

— M. le Président invite alors la Société à donner son avis sur les diverses propositions du rapport qu'on vient de lire. Successivement et par des votes différents la Société décide :

1° Que la liste des membres et des Sociétés correspondantes ne sera plus imprimée qu'une fois, en tête de chaque volume du Bulletin.

2° Que la liste des ouvrages reçus ne sera plus imprimée.

3° Que l'impression des travaux importants destinés aux *Mémoires* aura lieu suivant la procédure à deux degrés indiquée dans le rapport.

4° Qu'on ne publiera désormais que des travaux intéressant l'Orléanais.

5° Que sauf dans des cas exceptionnels, où la Société se réserve de statuer par un vote spécial, les planches seront toujours aux frais exclusifs des auteurs.

Pour les corrections, on s'efforcera de trouver un moyen pratique de faire le départ entre celles qui sont imputables à l'imprimeur seul et celles qui doivent être portées au compte de la Société.

Séance du vendredi 22 mars 1907.

Présidence de M. A. Basseville, *doyen.*

— Après avoir énuméré les ouvrages reçus au cours de la quinzaine, M. le Président fait le dépouillement de la correspondance :

Par une circulaire en date du 29 février 1907, l'*Académie nationale de Reims* nous communique le vœu qu'elle a émis le 26 janvier

relativement à la conservation *sur place* de toutes les œuvres d'art, bibliothèques et collections dépendant des menses et des autres établissements publics du culte récemment supprimés. Notre Société s'associe d'autant plus volontiers au vœu de l'*Académie nationale de Reims* qu'elle a elle-même, le 28 décembre 1906, émis un vœu semblable pour ce qui concerne l'Orléanais.

M. Paul Combes fils nous envoie le compte rendu de la séance du 4 mars 1907 de la *Société géologique de France* : à cette séance, M. G. Dollfus a communiqué l'état de ses recherches sur la subdivision des calcaires de Beauce et M. Paul Combes fils a signalé l'existence à la Montjoie, près Saran, de sables très fins identiques aux sables blancs de Fontainebleau : cette dernière assertion soulève, au point de vue scientifique, de nombreuses objections.

Une lettre émanant de la direction du *Mercure musical* et de la *S. I. M.* (Société internationale de Musique, section de Paris) nous avise que le service gratuit du Bulletin français de la *S. I. M.* nous sera fait désormais. Les trois exemplaires parus de ce Bulletin accompagnent la lettre. Des remerciements seront adressés au nom de la Société.

Une lettre de M. Léon Lecestre, trésorier de la *Société de l'Histoire de France*, en date du 12 mars 1907, nous annonce l'envoi de 61 volumes de Mémoires de cette Société qui manquaient dans nos collections.

Nous avons reçu ces volumes parmi lesquels se trouve la *Chronique de Morosini* qui nous intéresse tout particulièrement. Malheureusement quelques tomes manquent dans les séries consacrées à Froissart, Louis XI, Villars et d'Aubigné. Par l'intermédiaire de M. Baguenault de Puchesse, nous tâcherons de compléter ces ouvrages.

En accusant réception de l'envoi, M. le Président a transmis nos remerciements à la *Société de l'Histoire de France* pour son don généreux.

— A l'occasion de cet envoi, M. Baguenault de Puchesse annonce qu'une table est en préparation pour les ouvrages de d'Aubigné et sera très utile pour la recherche des nombreux documents qui intéressent l'Orléanais.

- M. Baguenault de Puchesse qui, cette année encore, présidera Montpellier une des sections du 45e Congrès des Sociétés savantes, se met avec beaucoup de bonne grâce à la disposition de ceux de nos membres qui auraient des communications à faire au Congrès. Afin d'être représentée à Montpellier, la Société prie M. Huet de rédiger une note d'après son mémoire sur le manuscrit du prieur Sauvageon, curé de Sennely.

BIBLIOGRAPHIE ORLÉANAISE

P. Gauchery : *Mausolée du maréchal de La Grange-Montigny dans la cathédrale de Bourges : marché passé entre Michel Bourdin, sculpteur, et Gabrielle de Crevant* ; Bourges, 1906.

Je présente à la Société l'étude récente de M. Paul Gauchery, ingénieur-architecte à Vierzon, intitulée : *Mausolée du maréchal de La Grange-Montigny dans la cathédrale de Bourges : marché passé entre Michel Bourdin, sculpteur, et Gabrielle de Crevant* (extrait du 29e volume des *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre* : Bourges, 1906, 11 pages, in-8°).

En 1904, M. Gauchery avait publié dans lesdits *Mémoires* (1) un projet de la statue funéraire du maréchal de Montigny : le dessin, signé de Michel Bourdin, artiste orleanais, auteur du tombeau de Louis XI dans la collégiale Notre-Dame de Cléry, provenait de la Bibliothèque nationale, collection Clairambault. Sur la marge supérieure était écrite la mention suivante : « Pris sur son tombeau, à Bourges ».

M. Gauchery a constaté que cette note manquait d'exactitude : le dessin, en effet, n'était pas conforme à la statue que l'on voit encore dans la cathédrale Saint-Etienne.

Clairambault n'avait certainement pas dessiné d'après le monument, mais il avait réussi à se procurer un des avant-projets de Michel Bourdin. Un doute subsistait donc : car s'il était certain que notre compatriote Michel Bourdin avait fait le projet, il

(1) *Les statues et les mausolées des familles de Laubespine et de La Grange-Montigny à la cathédrale de Bourges.*

ne s'en suivait pas nécessairement qu'il eut exécuté la statue. Le doute est levé actuellement : la statue est bien de Bourdin ; c'est une variante du dessin primitif qu'avait retrouvé Clairambault.

M. Gauchery a eu l'heur de découvrir chez un notaire parisien les marchés conclus avec la veuve du maréchal en 1621 et 1631 pour l'exécution du mausolée, et M. Alfred Gandilhon, mon successeur aux Archives départementales du Cher, lui a signalé l'existence, dans ce dépôt, du procès-verbal de réception du monument (1633) (1).

Ce sont ces documents qui ont servi de base à l'étude de M. Gauchery. Une planche représente la statue agenouillée (2) de François de La Grange, seigneur de Montigny en Berry, maréchal de France, mort en 1616. En comparant ce marbre à celui de Cléry, l'œil le moins exercé y reconnaît facilement le ciseau de Michel Bourdin ; l'attitude des personnages est identique.

Jusqu'ici, on ne connaissait que le marché passé par Bourdin en 1617, avec Jean Cardinet, maître des requêtes et prévôt d'Orléans, au sujet du mausolée de Louis XI à Cléry. Ce contrat, conservé dans les Archives départementales du Loiret (fonds du chapitre de N.-D. de Cléry) a été naguère publié *in extenso* par Henri Herluison, dans le compte rendu de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, 12e session*, Paris, 1888 (Ministère de l'Instruction publique, Direction des Beaux-Arts, sous le titre : *Marché passé*

(1) Dans les actes publiés par M. Gauchery, Michel Bourdin est qualifié « sculteur ordinaire de monseigneur le prince et maistre sculteur à Paris, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse de Saint-Severin » (1621) ; de « maistre sculteur à Paris, demeurant près l'hostel de Nevers, paroisse de Saint-André-des-Arts » (1631) ; de « sculteur ordinaire de monseigneur le prince et maistre sculteur à Paris » (1633).

(2) Classée comme monument historique par arrêté ministériel du 21 octobre 1903.

à Cléry pour la reconstruction du tombeau de Louis XI, 1617) (1), p. 763.

Et, puisque je suis obligé, à ce propos, de parler de la statue de ce roi, je me permets de faire remarquer que l'œuvre de Bourdin est un peu lourde, comme d'ailleurs ses autres œuvres; c'était un *réaliste* ; les draperies sont épaisses, mais bien comprises.

La restauration du mausolée de Louis XI est fantaisiste : Pourquoi ce baldaquin soutenu par quatre colonnes isolées ? L'œuvre de Michel Bourdin, rétablie en 1818 par ordre du comte Maxime de Choiseul d'Aillecourt, membre de l'Institut et préfet du Loiret, n'était pas ainsi avant la Révolution, comme on peut en juger par le marché de 1617, cité plus haut, et surtout par un dessin de la collection Gaignières, à Oxford, dont la Bibliothèque nationale possède une reproduction (Pe la, fol. 46) (2). La statue, aux XVIIe et XVIIIe siècles, était placée sur un parallélipipède avec encadrements en marbre de diverses couleurs portant les armes de France et l'L couronnée, initiale du nom royal.

Ce que l'on a rétabli — ou plutôt restitué — au XIXe siècle, est un arrangement à la Lenoir (3) sur lequel je n'insiste pas ; notre collègue, M. Dumuys, nous a lu à ce sujet, dans une lettre que lui adressait M. Gauchery, la transcription du journal de Lenoir qui donne les renseignements les plus détaillés sur la composition de cette véritable *macédoine* (4).

Jacques SOYER.

(1) Cette étude a été omise dans la *Bibliographie des travaux d'Henri Herluison*, parue dans *le Bulletin de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XIV, 1905, p. 232.

(2) L. Jarry ne parle pas de ce dessin dans son *Histoire de Cléry*, Orléans, 1899. — Herluison avait connu ce dessin de Gaignières (*op. cit.*).

(3) On sait que Lenoir en 1799 recueillit la statue mutilée de Louis XI et l'installa dans son Musée des Petits-Augustins, à Paris, où elle resta jusqu'en 1818.

(4) V. *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XIV, 1905, p. 195.

UN NOUVEAU TÉMOIGNAGE SUR JEANNE D'ARC

Réponse d'un clerc parisien à l'apologie de Jeanne d'Arc, par GERSON.

C'est à un docte membre de l'Institut, M. Noël Valois, que nous devons, sinon la découverte de ce précieux document historique, du moins une appréciation critique, qui en établit l'authenticité, et partant la valeur historique.

Ce document, perdu dans un MS de la Bibliothèque impériale de Vienne, n'est autre que la réplique d'un clerc de l'Université de Paris, juriste plutôt que théologien, au mémoire du célèbre chancelier, J. Gerson, en faveur de la Pucelle d'Orléans (14 mai 1429).

Comme cette réplique anonyme trahit la mentalité anglo-bourguignonne de cette Université à l'égard de Jeanne d'Arc, M. Valois a bien fait d'en donner, le premier, le texte latin, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (année 1906).

C'est donc à cette publication que nous empruntons ce nouveau témoignage, pour, avec l'autorisation de qui de droit, le reproduire dans ce Bulletin, où l'érudition orléanaise pourra plus facilement le consulter.

TH. COCHARD.

TEXTE

DE LA RÉPONSE D'UN CLERC PARISIEN A L'APOLOGIE DE JEANNE D'ARC PAR GERSON

(Bibl. imp. de Vienne, ms. 4701, fol. 323 v° à 325 r°).

Contra quem replicantur sequentia.

[E]x precedentibus pauca, ad laudem Dei omnipotentis, exaltationem fidei sancte katholice et destructionem erroris, cupio de jure canonico extrahere.

Primum quod fidei katholice firmiter adherere debemus juxta capitulum *Firmiter, De summa Trinitate et fide katholica* (1), nec novitatibus superstitiosis aliquo modo acquiescere, quia tales novitates pariunt discordias, ut in capitulo *Cum consuetudinis, De consuetudine* (2).

Item, contra predictam veritatem et firmitatem fidei katholice adherendo tam leviter uni puelle ignote, sine miraculo aut testimonio Sacre Scripture, apud scientes et juris peritos non dubitatur venire. Hoc probatur ex capitulo *Cum ex injuncto de hereticis* (3).

Item, si dixerint qui factum illius Puelle approbant quod a Deo invisibiliter mittatur, quasi inspirata, et quod talis invisibilis missio multo sit dignior quam visibilis et divina quam humana, potest rationabiliter responderi quod, cum interior illa missio sit occulta, non sufficit cuiquam nude tantum asserere quod ipse sit missus a Deo, cum hoc quilibet hereticus asseveret, sed oportet quod astruat illam invisibilem missionem per operationem miraculi vel Scripture

(1) *Décrétales de Grégoire IX*, l. I, t. I.

(2) *Ibid.*, l. I, t. IV, c. 9.

(3) *Ibid.*, l. V, t. VII, c. 12. — Ce chapitre fut souvent allégué au cours des deux procès de condamnation et de réhabilitation (J. Quicherat, I, 366 ; Lanery d'Arc, p. 35, 118, 294).

testimonium speciale. » Hec omnia probantur in dicto capitulo *Cum ex injuncto* (1).

Item, cum dicta Puella nullo predictorum modorum probaverit se missam a Deo fuisse, nullo modo sibi credendum est quod a Deo mittatur, sed contra ipsam, tanquam suspectam de heresi, procedendum.

Juncto quod, si a Deo mitteretur, non assumeret habitum a Deo prohibitum, et de jure canonico mulieribus sub pena anathematis interdictum in capitulo *Si qua Mulier*, 30 a distinctione (2).

Item, si vellent seu [n]itterentur (3) tales decepti per predictam Puellam excusare se quod susceperit habitum predictum juste attento negocio ejus pro quo mittebatur : non juvant tales calliditates, ymo paucius debent dici excusationes « ad excusandas in peccatis (4) » que non excusant, sed potius incusant, ut habetur in capitulo *Quanto, De consuetudine* (5), quia sub specie boni possent multa mala fieri, et non solum a malo, sed ab omni specie mali abstinendum est, ut in capitulo *Cum ab omni, De vita et honestate clericorum* (6).

Item, si mulier posset impune pro libito voluntatis habitum virilem accipere, daretur libera occasio mulieribus fornicandi ac exercendi actus viriles sibi de jure prohibitos secundum doctrinam, etc., contra doctrinam canonicam, de quam in capitulo, *Nova quedam, De penitentiis et remissionibus* (7).

Item, generaliter, virile officium mulieribus est interdictum, scilicet predicare, docere, arma deferre, absolvere, excommunicare, etc., de singulis, ut in dicto capitulo *Nova quedam*, *Dig.*, *De regulis juris*, lege prima (8).

Item, quod prefatus magister, qui compilavit pro prefata Puella tractatum prefatum, valde et indiscreta (salva ejus reverentia)

(1) Tout le passage cité est emprunté à ce chapitre.

(2) *Décret de Gratien*, 1re partie, dist. 30.

(3) *Ms.* : Mitterentur.

(4) Ps. CXL, 4 : « Non declines cor meum in verba malitiæ, ad excusandas excusationes in peccatis. »

(5) *Décrétales de Grégoire IX*, l. I, t. IV, c. 4.

(6) *Ibid.*, l. III, t. I, c. 10.

(7) *Ibid.*, l. V, t. XXXVIII, c. 10.

(8) La « loi » visée est, en réalité, la deuxième du l. L, tit. VII.

causa laudavit, et videtur male, inspexisse dictum Kathonis scilicet :

« Parce laudato, n[am] quem tu sepe probaris (1) ».

Item, si bene inspexisset regulam juris : *Qui scandalizaverit, De regulis juris* (2), pretextu acquisitionis regni, veritatem fidei non permitteret quovismodo violari occasione prefate Puelle, etiam si reputaverit scandalum quod regnum ad A[ng]licos transferatur quia in talibus « utilius scandalum nasci permittitur quam veritas relinquitur » ut in capitulo *Qui scandalizaverit, De regulis juris in antiquis*. Et, ut aït Augustinus, non oportet facere malum ut inde eveniat bonum.

Item, a fructibus dicte Puelle recte et sancte et debite perpendere possumus utrum a Deo vel ab Adversario fidei processit, juxta capitulum *Estote misericordes, De regulis juris* (3), cum guerram majorem excitaverit inter principes et populum christianum quam ante fuerit. Modo « rex pacificus » dominus noster Jesus Christus « pia miseratione disposuit sibi subditos fore pudicos, pacificos et modestos (4) », ut in prohemio Gregoriano : cujus oppositum notorie predicta Puella Per se et suos gessit.

Item, si a Deo missa fuisset, nunquam commovisset, sed et de facto fecit, homines ad interficiendum se mutuo in principalioribus solemnitatibus Beate Virginis et Matris Dei, puta Assumptionis et Nativitatis ejus ejusdem : que in contumeliam Creatoris et sue gloriosissime genitricis Inimicus humani generis per medium prefate mulieris attemptavit. Et quamquam strages aliquorum secute fuerint, Dei gratia non tante [qu]od affectabat prefata hostis.

Item, et si Spiritu Sancto ducta fuisset, nunquam mentiretur in

(1) Denis Caton, *Distiques*, l. IV, 28. Le sens est éclairci par le vers suivant qui complète la phrase :

« Una dies qualis fuerit ostendet amicus. »

Gerson avait cité également les *Distiques* de Denis Caton (J. Quicherat, *Procès*, III, 302).

(2) *Décrétales de Grégoire IX*, l. V, t. XLI, c. 3.

(3) *Ibid.*, l. V, t. XLI, c. 2.

(4) Ce sont les premiers mots de la bulle de Grégoire IX, du 5 septembre 1234, qui sert de préambule aux *Décrétales*.

suis prophetiis : ymo potioribus mendaciis illud mentita est quod inter Regem et aliquos principes prenosticata est magnum bellum debere esse antiquam ipse Rex veniret Remis, quod nichil fuit. Et sic illa benedicto Spiritu veritatis, a quo omnis veritas procedit, non ducebatur, sed a Dyabolo, patre mendacii, cujus desideria nititur perficere, juxta ea que notantur in capitulo *Queritur*, versu [*Non*] (1), *enim*, 22, questione secunda (2).

Item, numquam permitteret quod innocentes candelis accensis de cera, genubus flexis, sibi offerrent : illud et in pluribus villis notabilibus de obedientia adversariorum factum est, ut fertur, ipsa accipiente easdem candelas per modum oblacionis ; quod est genus ydolatrie, et videtur in hoc usurpasse laudem et honorificentiam que debetur Creatori ; quod quidem est crimen ydolatrie et gravissimum, et in capitulo *Ydolatria*, 28, quest. prima (3) ; et capitulo *De homicide*, *De celebratione missarum* (4).

Item, si premissa sub dissimulatione pretereantur, magna incommoda, divisiones, scandala atque pericula maxima contra fidem pa- [illegible] ymagines sive figuras prefate Puelle elevaverint et venerent ac si jam esset beatificata. Ex quibus magnus error imminet, nisa contra premissa de opportuno remedio celerius provideatur, cum nullus vita comite debeat pro sancto venerari, nec etiam post mortem, nisi prius ab Ecclesia fuerit approbatus et canonizatus, ut in capitulo *Venerabili*, *De testibus* (5), et toto tytulo *De reliquiis et veneracione sanctorum* (6). Ex quibus apparet quod status prefate Puelle non potest salva firmitate fidei tolerari.

Item, quod fides ludum pateretur, quod tamen non debet. Nam

« Non patitur ludum fama, fides, oculus (7) ».

(1) *Ms.* : Res.

(2) *Décret de Gratien*, 2e partie, cause XXII, question 2, ch. 22.

(3) *Décret de Gratien*, 2e partie, cause XXVIII, question 1, c. 5.

(4) *Décrétales de Grégoire IX*, l. III, t. XLI, c. 7.

(5) *Ibid.*, l. II, t. XX, c. 52.

(6) *Ibid.*, l. III, t. XLV.

(7) Ce proverbe, plus connu sous la forme française, qui a été donnée plus haut, avait été cité en ces termes par Gerson, dans l'opuscule auquel répond notre mémoire (J. Quicherat, *Procès*, III, 300).

Item, quod de « pietate fidei katholice et devotionis sincere (1) » factum illius Puelle cum circumstanciis, attentis que cum effectu patent, non potest sustineri : cum commoveat simplices ad superstitiones premissas, non ad laudem Dei, sed potius ad contumelias Creatoris ac periculum animarum atque subversionem fidei christiane, ut supra ostensum est.

Item, ut fertur, videtur uti sortilegiis, in hoc inter cetera quod, cum predicti innocentes predictas candelas cereas sibi obtulerunt cum veneratione predicta, faciebat deguttari tres guttas cere illius candele ardentis super capita offerentium, prenosticando eis quod non possint esse nisi boni ob virtutem talis actus, et sic predicta oblatio censetur ydolatria, et deguttatio talis sortilegium involutum heresi, et per consequens Inquisitorem fidei supra crimen heresis interest ratione officii inquirere et punire, juxta ea que notantur per doctores in capitulo *Accusatus*, in § *Sane*, super nota « nisi heresim saperent », *De hereticis*, libr. VI (2).

Item, sequitur ex predictis quod ista manifeste includunt errorem ac heresim detrimentum fidei orthodoxe tam directe quam indirecte, palam ac notorie. Idcirco interest cujuscumque fidelis christiani tales superstitiones ob honorem Dei propulsare, et maxime matris mee Universitatis, Episcopi ac Inquisitoris, et sine dissimulatione ac celeriter. Nam

« Principiis obsta, sero medicina paratur (3) ».

(1) Pour bien comprendre ce passage, il est nécessaire de se reporter au texte de Gerson : « Considerandum est pro altera differentia eorum quæ sunt in fide vel de fide, quod illa vocantur de pietate fidei vel devotione fidei, et nullo modo de necessitate, de quibus solet dici vulgariter : *Qui ne le croit, il n'est pas dampné...* Pie et salubriter potest de pietate fidei et devotionis sustineri factum illius Puellæ... (*Ibid.*, p. 300, 301),

(2) *Sexte*, l. V. t. II, c. 8, § 4 : « Sane, cum negotium fidei... per occupationes alias non debeat impediri, pestis inquisitores hæreticæ a Sede apostolica deputati de divinationibus et sortilegiis (nisi hæresim saperent manifeste) intromittere se non debent, nec punire talia exercentes, sed eos relinquere suis judicibus puniendos. »

(3) Ovide, *Remedia amoris*, 91.

In capitulo *Ad hec, De rescriptis* (1). Et « carnes putride sunt resecande, et scabiosa a caulis ovis repellenda », in capitulo *Resecande*, 24, qu. tertia (2).

Et hec modica pro presenti sufficiant.

(1) *Décrétales de Grégoire IX*, l. I, t III, c. 10.
(2) *Décret de Gratien*, 2e partie, cause XXIV, question 3, c. 16.

DOCUMENTS ORLÉANAIS

SERMENT CIVIQUE DU CURÉ DE SAINT-MARC

(*Extrait des registres paroissiaux de Saint-Marc, d'Orléans*).

Aujourd'hui, quatorzième jour de juillet mil sept cent quatre-vingt-dix, vers l'heure de midi, je prêtre soussigné me suis transporté sur la place du Martroy d'Orléans, avec M. l'évêque d'après l'invitation faite par ledit sieur aux curés de ladite ville ; et là, m'unissant de cœur et d'esprit à mes concitoyens assemblés au champ de Mars à Paris pour la même fin, j'ai juré en présence des ss. autels et de tout le peuple, d'être soumis à tous les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi, sans aucune exception, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, de protéger en particulier la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des subsistances, la perception des impôts, de demeurer uni à tous les français par les liens indissolubles de la confraternité, d'inspirer à mes paroissiens les mêmes sentiments, de faire mes efforts pour leur faire observer tous les devoirs de citoyen-patriote et pour y parvenir de me rappeler souvent cette profession de foi nationale dans laquelle je déclare vouloir vivre et mourir.

Signé : CC. S. Carré, *curé de Saint-Marc.*

BÉNÉDICTION DES FLAMMES

Aujourd'hui, 7e jour de novembre 1790, sur la demande à nous faite par MM. les officiers de deux compagnies des gardes

nationaux de cette paroisse, à la tête desquels se sont trouvés M. Dulac de La Varenne, colonel commandant et M. Vallée-Dumont, major des Compagnies des gardes nationaux de la ville d'Orléans. En vertu de la permission par nous accordée à M. Hudebert Blandisson, vicaire général de M. l'évêque, après la messe du Saint-Esprit, célébrée par M. l'abbé Moizard, professeur de philosophie et secrétaire de la Société des amis de la Constitution établie en cette ville, la flamme ou guidon de la première Compagnie des gardes nationaux de cette paroisse représentant d'un côté le cachet de la nation et de l'autre un lion couché serrant un livre ouvert, sur lequel on lit d'un côté : droits de l'homme et de l'autre : Constitution des Français avec cette légende : *La force veille pour la liberté*, ainsi que la flamme ou guidon de la seconde Compagnie des dits gardes nationaux représentant d'un côté le cachet de la nation et de l'autre un lion furieux et s'élançant pour combattre, avec cette légende : *Courageux dans les combats*, nous auraient été présentés pour être bénites, selon le rite de ce diocèse, ce que nous avons fait après le discours d'usage prononcé à cette occasion. La bénédiction faite, il aurait été chanté un *Te Deum* en actions de grâces suivi du « *Domine salvum fac regem* » pour la conservation des jours prétieux (*sic*) de Sa Majesté et la prospérité de son règne, dont de tout ce que dessus nous aurions dressé le présent procès-verbal signé des dits officiers et de nous, comme un monument éternel du patriotisme dont les habitants de cette paroisse n'ont cessé, jusqu'à présent, d'être animés.

Jean-Baptiste PERDOUX, capitaine.

Pierre MICHEL ; Julien ANGENAULT.

F. VOSSION ; CARRÉ, *curé*.

UNE LETTRE INÉDITE

DE JACQUES BONGARS A PIERRE DANIEL

Il y a déjà trente ans que notre regretté collègue, M. Louis Jarry, après de fructueuses investigations à la Bibliothèque de Berne, nous apportait, ici même, un travail très complet sur *Pierre Daniel et les érudits de son temps* (Tome XV de nos *Mémoires*.) Le mouvement d'idées amené par la Renaissance, la part importante qu'y prirent les professeurs et les élèves de notre vieille Université d'Orléans, les souvenirs que rappellent les noms de ces vénérables humanistes étaient exposés à l'aide de documents nouveaux, auxquels de récentes études littéraires sur le XVIe siècle n'ont rien ajouté.

Mais nous avons eu la bonne fortune de rencontrer et d'acquérir une lettre autographe de Jacques Bongars, écrite à Pierre Daniel, datée du 10 octobre 1579, envoyée de Paris, où était alors Bongars, à Saint-Benoît, où résidait Daniel, en qualité de bailli de cette petite ville, que l'abbaye de Fleury a rendue célèbre ; et comme elle est pleine de nouvelles littéraires et intéresse deux Orléanais célèbres dans leur temps, nous avons pensé qu'elle pouvait avoir quelque intérêt pour notre *Bulletin*.

La voici :

A Monsieur

Monsieur Daniel,

Bailly de Saint-Benoit (1), *à Saint-Benoit.*

Monsieur, je vous ay escrit par le frère de mon cousin de Bony, par lequel mesme j'espère que vous nous ferez response et sur tout

(1) Pierre Daniel fut bailli de Saint-Benoît de 1575 à 1604. Il épousa, en 1578, Madeleine Boivin, de Blois. M. Louis Jarry a publié dans nos *Mémoires* sa curieuse biographie, en 1876.

de ce qui touche monsieur Pithou (1) pour son Juvénal (2), dont je vous supplie humblement avoir souvenance, afin qu'à son retour des champs il trouve response. Je vous envoie un Aurelius Victor (3) et le Salluste (4) de monsieur Carrio (5), qu'il m'a donné pour vous faire tenir et pour vous supplier aussy de le faire participant des citations dudit Salluste, qui sont dans votre Serve (6), et s'il y a quelque Macrobe (7) en vostre bibliothèque de le lui communiquer. Il n'est encore rien arrivé de Francfort. Quant au premier livre de Tite-Live de monsieur Lipsius (8), je ne l'ay encore peu avoir du relieur à cause de la haste du messager. Vous voyez mesmes comme ces deux ici sont reliez en haste, et comme la présente est brochée. Je vous prie de vous souvenir de nos observations sur Justin (9), si

(1) Pierre Pithou, qui corrigea les épreuves du *Querolus* de Daniel.

(2) *Sulpicii satyræ, cum vett. commentariis nunc primum editis*, ex biblioth. Petri Pithœi, cujus etiam notæ quædam adjectæ sunt. Lutet. Mam. Patissonius, 1585, in 8°.

(3) Aurelius Victor, *Historæ romanæ breviarum, numquam antea editum...* cum castigationibus El. Vineti, ex bibliotheca Andro Schotti. Anteverpiæ. Chr. Plautin, 1579, in-8°.

(4) Les éditions de Salluste sont très nombreuses. Nous n'avons trouvé nulle part mention de celle de Carrio ; il est probable que le travail resta manuscrit.

(5) Le savant professeur Louis Carrio, qui résida quelque temps au collège de Sainte-Colombe, d'Orléans.

(6) Daniel travailla toute sa vie à commenter Virgile, d'après les éditions de Paul Manuce et d'Henri Estienne ; mais c'est seulement en 1600 que parut le volume où le texte de Servius est exactement édité et qui a pour titre : *Virgilii opera et in ea Mauri Servii commentarii, ex antiquis exemplaribus longe meliores et auctiores* ; ex biblioth. Pet. Danielis. Parisiis, Seb. Nivellius, 1600, in-fol.

(7) Le Macrobe, qui aurait pu être à Saint-Benoît, était sans doute l'édition des Alde de Venise de 1528 ; c'est la dernière avant celle plus estimée de Gronovius de 1670.

(8) Juste Lipse, l'illustre humaniste belge, venait de publier son ouvrage, intitulé : *Titi Livii historiarum liber primus ex recensione Justi Lipsii. Anvers*, 1579, in-8°.

(9) Justin préoccupait depuis longtemps Bongars. Il en fit bientôt une édition annotée, qui parut en 1581, à Paris, chez Du Val, in-8°. — Celle dont il parle ici est sans doute : *Justini ex Trogi Pompeii historiis externis libri, ceteris exemplaris beneficio repurgati.* — Parisiis ex officina Rob. Stephani, 1543, in-8°.

d'aventure vous le pouvez. Le mien attend le retour de monsieur Pithou le jeune qui est à Poitiers. M'estant très humblement recommandé à vos bonnes graces et à celles de Madame votre femme, je prierai Dieu, Monsieur, qu'il vous donne en santé longue et heureuse vie.

Votre serviteur et humble amy,

J. Bongars.

De Paris, ce Xe de octobre 1579.

Monsieur Bouchel, qui est celuy pour lequel j'emporté votre Eusèbe (1), se recommande à vos bonnes grâces, comme aussy faict monsieur Carrio.

(*Orig. aut. Collection Baguenault de Puchesse.*)

Les quelques annotations que j'y ai ajoutées rappellent que Louis Carrion était un ancien professeur du collège de Sainte-Colombe d'Orléans : que Daniel venait de se marier l'année précédente, qu'il préparait déjà à cette époque l'édition des commentaires de Servius sur Virgile qui fut une de ses gloires ; surtout qu'il se tenait au courant de toutes les publications scientifiques nouvelles, puisque Bongars lui parle, dans sa lettre, d'une édition d'*Aurelius Victor*, parue cette année même 1579, à Anvers, et du premier livre de *Tite-Live* de l'illustre Juste Lipse, qui venait d'arriver également d'Anvers et qu'on n'avait pas encore eu le temps de relier ; car, comme l'on sait, la mise en vente du livre broché est relativement récente, et, pendant trois siècles après l'apparition de l'imprimerie, tous les ouvrages nouveaux ne paraissaient que reliés, soit en velin, soit en peau, comme aujourd'hui encore en Allemagne ou en Angleterre la plupart ne sont publiés que cartonnés.

Enfin, on constate la liaison très intime qui unissait le savant jurisconsulte Pierre Pithou à Daniel. C'est lui qui avait corrigé les épreuves du *Querolus* en 1564, de même que Daniel lui fournissait des notes pour ses recherches sur Juvénal, dont le

(1) La seule édition d'Eusèbe à cette époque était celle de Paris, 1545, 2 vol. en 1 vol. in-folio, chez Robert Estienne.

volume ne parut qu'en 1585, en même temps que Bongars réclamait des « observations » sur Justin dont il préparait alors une savante édition, publiée à Paris en 1581, trois ans plus tard.

C'était l'époque des plus ardentes luttes de la Réforme et des discussions de la conférence de Nérac. Les questions religieuses et même la guerre civile ne semblaient pas beaucoup préoccuper ces savants, qu'on regardait pourtant comme des partisans fanatiques du protestantisme. Leurs études littéraires leur tenaient bien plus à cœur. Et c'est peut-être une preuve de plus que les grandes révolutions politiques n'ont jamais interrompu la vie littéraire ou commerciale d'un peuple, et que ce sont quelquefois les contemporains qui s'en aperçoivent le moins.

G. Baguenault de Puchesse.

JARENTE D'ORGEVAL

Evêque du département du Loiret

LETTRES ET DOCUMENTS

Si Mgr Jarente d'Orgeval n'avait été qu'évêque d'Orléans, sa biographie n'aurait guère intéressé que ses diocésains.

Mais, en prêtant, en 1791, avec trois autres de ses collègues (1), le serment à la Constitution civile du clergé, il entrait tout entier dans la phase la plus triste de l'Eglise gallicane et par cela même devenait justiciable de l'opinion générale.

Au moment où s'écrit l'histoire de l'*Eglise constitutionnelle en France*, il nous a semblé opportun, au nom de la sincérité historique, de contribuer à la documentation des écrivains qui y collaborent (2) ; et cela, en livrant à la publicité certaines pièces, découvertes par l'érudition (3), et qui se réfèrent, surtout, à l'épiscopat constitutionnel du « citoyen Jarente. »

De cet épiscopat, nous en avons dit quelques mots dans les pages que nous avons consacrées à l'histoire de l'Eglise constitutionnelle du Loiret (4). Mais ce sujet mérite plus de développement.

(1) Le cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens ; Talleyrand, évêque d'Autun ; de Savines, évêque de Viviers.

(2) Notamment L. Sciout : *Histoire de l'Eglise constitutionnelle*, et le chanoine Pisani : *Répertoire de l'épiscopat constitutionnel.*

(3) V. Mss. de la Bibliothèque d'Orléans ; et les archives du Loiret. L[v] 527, (1788-1793).

(4) Cfr. *Annales religieuses d'Orléans*, de 1903 à 1907. *Sous la Terreur* (passim.).

Notre but ici n'étant pas de donner la biographie de ce prélat, mais plutôt d'en réunir les éléments, nous ne relèverons de sa vie que ce qui peut expliquer sa regrettable carrière.

Mgr de Jarente de La Bruyère, qui se l'était donné comme coadjuteur « avec future succession », se le reprocha amèrement. On raconte que dans sa dernière maladie, il disait : « Je crains bien que le bon Dieu ne me fasse faire du Purgatoire, pour avoir fait nommer mon neveu évêque. »

Ce n'était cependant qu'un neveu à la mode de Bretagne.

La maison de Jarente était partagée en deux branches principales : celle des marquis de *Senas d'Orgeval* (2), et celle des seigneurs *de La Bruyère*. L'évêque d'Orléans et le coadjuteur n'étaient donc que des cousins. L'élévation de celui-ci par celui-là, que le soi-disant neveu se plaisait à appeler son oncle, n'en fut pas moins un acte de népotisme, que l'un plus tôt, et l'autre plus tard, regrettèrent, car la Providence ne devait pas le bénir.

Gros bénéficier, resté grand seigneur, Mgr Jarente d'Orgeval dépensait plus qu'il ne lui revenait. En parvenant à l'épiscopat, il était déjà criblé de dettes. Ses embarras continuels d'argent pesèrent terriblement sur son caractère faible. Cette faiblesse, jointe à la mentalité gallicane, devait faire de lui le jouet et la victime des évènements révolutionnaires.

D'abord, pour avoir un traitement, il se fait évêque constitutionnel ; pour sauver sa tête, il va jusqu'à l'apostasie et au mariage civil ; pour gagner son pain, il accepte du gouvernement des emplois laïques, des plus précaires.

Disons-le tout de suite, ce mariage n'eut rien de passionnel : ce ne fut qu'un simulacre, qu'il imagina, pour éviter la guillotine, dont il se croyait menacé. Deux documents, que nous publions, ne permettent aucun doute à cet égard.

(2) *Senas*, titre d'un marquisat, relevant du canton d'Orgon, arrondissement d'Arles, et *Orgeval*, terre seigneuriale, dépendant maintenant du canton de Poissy (Seine-et-Oise).

Il convient également d'ajouter que, tant que le « citoyen Jarente » administra constitutionnellement le département du Loiret, il ne se montra ni délateur, ni persécuteur de tel et tel prêtres, qui refusèrent de le suivre hors de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. A Orléans, on le plaignit plus qu'on l'incrimina. Au fond, ce n'était pas un méchant homme : il était bon ; il eût été plus charitable, s'il avait eu de l'argent. La peur seule le fit fléchir dans sa foi mal ancrée et dans ce qu'il devait, sinon à sa dignité, du moins à son caractère épiscopal.

Le Concordat signé et promulgué, l'évêque apostat, sincèrement repentant, faisait, par l'intermédiaire de son successeur, Mgr Bernier, sa soumission aux pieds du Souverain Pontife, Pie VII, alors de séjour à Paris (mars 1805), après le sacre de l'empereur Napoléon.

Il mourait dans ces sentiments, mais sans avoir été réintégré dans sa dignité, à Paris, chez sa sœur, Mme de la Reynière, née Suzanne de Jarente (1), le 20 octobre 1810, à l'âge de 64 ans.

I

Lettre à un prêtre d'Orléans.

Ce jeudi soir, 9 décembre 1790, à Orléans.

M. Robert de Massy, mon cher abbé, est venu chez moy peu de temps après votre départ. Je luy ai parlé de mes affaires et me suis ouvert à luy (je le devais avec franchise), sur l'étonnement que j'éprouvais de voir que vous vous étiez refusé à me rendre des effets qui, de confiance, ont été (par la porte de communication) remis à votre valet de chambre, pour m'être rendu lorsque je serais de re-

(1) Il existe, au Musée d'Orléans, son portrait (médaillon par Nini).

tour de Paris. M. l'abbé Regnard (1), et M. Masson (2), qui vous ont témoigné le besoin que j'avais de ces objets ont essuyé des refus. Il ne pouvait me venir à l'esprit, mon cher abbé, par quel motif et sur quel prétexte j'éprouvais ce procédé de votre part, après en avoir essuyé de fort honnêtes en maintes occasions. M. Robert de Massy (qui ne m'a point paru approuver ce retard d'une restitution aussy naturelle à tous égards) m'a confié que vous aviez deux plaintes contre moy.

1° Une phrase dans une lettre que j'écrivais à M. Bazin, en me dépitant *cruellement* des obstacles (que je supposais venir de vous) qui s'opposaient à la conclusion de notre vente, je disais que vous étiez entêté et que vous ne saisissiez pas les affaires.

Assurément, j'ai eu tort d'écrire une telle phrase, puisque, par hasard, elle devait passer sous vos yeux ; mais rempli de mon idée, et croyant que vous aviez mis à mon observation qui était toute à votre avantage. La vivacité m'a emporté, et puisque vous avez lu mes expressions peu mesurées, je vous en fais excuse, assurant que ce n'était que par dépit ou par intérêt pour vous.

2° Que je me suis plaint que vous m'avez gardé mes effets. Je n'en ay parlé qu'à MM. Des Courtilz et Masson (M. Robert n'étant pas icy a fait qu'ils vous engageassent à cette restitution que le besoin journalier me rendait pressante et indispensable). Vous ne pouviez, mon cher abbé, alléguer raisonnablement que ces objets de peu de valeur étaient un nantissement entre vos mains (excepté la chapelle que vous ne pouviez décemment garder, quand même j'en serais d'accord) les autres objets sont de peu de valeur.

Vous m'avez, il y a deux ans, prêté généreusement 4.000 francs, et aujourd'huy, vous voudriez, pour votre sûreté, garder pour 400 francs d'objets qui me sont journellement d'usage !

Je n'en dirai pas davantage. J'observerai seulement que votre valet de chambre pourrait être compromis, n'ayant pas reçu en compte les objets, et si quelque ..... avait connaissance de ce fidéi commis, son action serait désagréable pour vous. Quand nous nous verrons, mon cher abbé, je vous diray le reste.

En attendant, recevez l'assurance, etc.

† Louis, *évêque d'Orléans.*

(1) Curé de Saint-Liphard.

(2) Chanoine de Sainte-Croix et archidiacre de Beaugency.

II

Lettre à M. Genty, procureur-syndic du district d'Orléans.

1er avril 1791.

Je me suis empressé, Monsieur, de remplir le vœu de l'administration, exprimé dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 mars.

En conséquence, j'ai signifié à M. Chicoyneau, supérieur [sulpicien] du petit séminaire, que ses services n'étaient plus nécessaires et comme les deux professeurs de philosophie n'étaient pas plus disposés que luy à se soumettre à la loi du serment civique, ils se sont éloignés de la maison.

De tout temps, Monsieur, j'avais pensé qu'il était convenable que les jeunes étudians suivissent les classes de philosophie, établies au collège royal de cette ville ; puisque les anciennes raisons qui, du temps des Jésuites, avaient fait établir des professeurs particuliers au séminaire n'existaient plus, et qu'en outre, les professeurs de philosophie du collège étaient, depuis vingt ans, d'une réputation brillante et d'un mérite reconnu, cette occasion m'a paru prétieuse (au reste) pour ratifier sur le champ, ce que, depuis dix ans, j'ai projetté.

M. le principal et MM. les professeurs de philosophie du collège ont accueilli la demande que j'ai eu l'honneur de leur adresser par une députation ; et la semaine prochaine, les étudians de philosophie du petit séminaire suivront le cours public.

Je me flatte, Monsieur, que les (*raports*) dictés par l'amour du bien public auront votre approbation.

M. l'abbé Charpentier (1), zélé supérieur du grand séminaire, s'est chargé de pourvoir à la conduite du petit séminaire. Son zèle et sa surveillance nous donnent la plus grande confiance.

† Louis, *évêque d'Orléans.*

N.-B. — C'est avec grand plaisir, Monsieur, que je renonce aux

(1) C'était un ex-prieur de l'abbaye de Saint-Benoît, qui avait prêté le serment, qu'il ne tardait pas à rétracter publiquement (mai 1792).

formes de compliment et à ces formules aussi vuides de sens que de sincérité ; mais la constitution, heureusement, ne m'empêche pas de vous assurer que mon juste attachement et ma haute estime pour votre personne ne peuvent que s'accroistre de la suppression de ces abus épistolaires.

(Collection de M. Anatole Basseville).

III

Lettre aux membres du district d'Orléans.

18 mai 1791.

MESSIEURS,

Au moment de partir pour aller passer quelques jours à Paris, j'apprends qu'il se répand un bruit qui n'a pas le moindre fondement. On dit à Orléans et on fait circuler dans tout le diocèse que je vais à Paris rétracter mon serment Les lâches ennemis du bien public osent assurer qu'ils sont instruits de bonne part que, désespéré d'avoir prêté le serment relligieux et patriotique, je n'ay pas eu, depuis cette époque, un seul moment de paix, de tranquillité ; ils veulent que j'ay des remords comme s'ils pouvaient entrer jamais dans l'âme pure et courageuse d'un pasteur ami de la Relligion, du peuple et du Roy. Non, Messieurs (et j'aime à croire que vous n'en doutez pas), depuis que j'existe, je n'ai jamais joui d'un calme, d'une tranquillité aussy parfaite que depuis le mois de janvier. C'est le repos de la bonne conscience, c'est le sentiment profond qu'éprouve un honnête homme convaincu intimement qu'il a suivi le meilleur parti : et, certes, je l'atteste du fond du cœur quelque chose qui [arrivera ?] jamais, cette profession de foi civique ne sera démentie par aucun discours, aucune action de même.

A Orléans, le mercredy soir 18 mai 1791.

† LOUIS-FRANCOIS-ALEXANDRE,
évêque du département du Loiret.

Je vous prie, Messieurs, de faire parvenir à tous les districts du département du Loiret ce que j'ai l'honneur de vous mander.

Le fanatisme et la mauvaise foy cherchent à persuader à mes curés que je suis sans cesse occuppé de rétracter mon serment, et cette

crainte les inquiète : il est de votre bonté, Messieurs, ainsi que de votre patriotisme, de ne pas les laisser dans cette erreur.

(Arch. du Loiret, L^v 525).

IV

Lettre à Messieurs les Conseillers municipaux

Orléans, 25 février 1792.

Permettez-moi, Messieurs, de vous rappeller la promesse que vous avez bien voulu me faire de charger un commissaire de police de veiller spécialement et même de rendre une ordonnance relativement à l'indécence avec laquelle on traverse l'église paroissiale épiscopale de Sainte-Croix avec des fardeaux, hottes, paquets, etc. Votre piété et votre amour pour le bien public, Messieurs, me persuadent que vous ne vous refuserez pas à ce que j'ai l'honneur de vous demander.

✝ Louis-François-Alexandre,
évêque du département du Loiret.

(Bibliothèque d'Orléans, F^ds des mss.)

V

Lettre au Maire d'Orléans.

Hotel de la Paix, rue Coq-Héron

9 septembre 1792.

Salut, paix et baiser fraternel !

Citoyen Maire,

Je m'empresse de vous faire passer la pétition qu'on m'avait chargé de remettre au Comité de salut public. On m'a renvoyé à la Trésorerie nationale, où le C. Gaudin, 1er commis très au fait des décrets de cette matière, ma apostillé le mémoire d'une notte qui indique que vous n'avez besoin de personne pour opéré la conversion des assignats en [illisible] royale.

Demain ou après, je vous rendrai compte des deux autres pétitions relatives à la solde des autres canonniers et à la [fabrication] de la poudre (?).

Il est à présumer qu'elles seraient accueilli favorablement. On me l'a fait espéré déjà. Heureux de saisir toutes les occasions de prouver à mes chers concitoyens que je suis et serai toujours un vrai Sans-Culotte, un franc républicain.

Le C. Alexandre JARENTE,
évêque du département du Loiret,
membre de la commune d'Orléans.

VI

Lettre à la municipalité d'Orléans.

AUX CITOYENS, MAIRE ET OFFICIERS MUNICIPAUX PROVISOIRES DE LA VILLE D'ORLÉANS

Le citoyen évêque d'Orléans a l'honneur de vous représenter qu'il a besoin d'entrer dans la maison du citoyen Marchand, ci-devant chanoine de Sainte-Croix, absent pour éviter un mandat d'arrêt, et son voisin contigu, à l'effet d'opérations urgentes et réparations qui intéressent essentiellement sa sûreté et vous prie de lui indiquer de quelle manière il pourra obtenir communication et entrer dans la dite maison pour le service des Ouvriers.

Orléans, 1er may 1793.

L'an 2e de la République Française.

Le Citoyen :
L. FR. ALEXANDRE JARENTE,
évêque d'Orléans.

VII

Acte du mariage civil de Jarente (Louis) et Chomel (Adelaïde) (1794) (1).

Entre Louis Francois Alexandre JARENTE, quarante huit ans, nade Bressieu, district de Marcelin (Isère), garde magasin à l'hopi-

(1) EXTRAIT *des actes de l'état-civil de la commune de Bordeaux*, déposés au greffe du tribunal civil de cette ville.

tal militaire de Bordeaux, demeurant à la douane nationale, section 3, fils de Baltazar Alexandre Jarante et d'Elisabeth Rambaud, décédés à Orgeval, près Versailles, d'une part ;

Et Adelaïde Julie CHOMEL, quarante ans, native de Jargeau, district d'Orléans (Loiret), veuve, sans enfant, de Jacques Michel Nicolas Odigier, demeurant rue Catherine 37, section 10, fille de feu Claude Chomel et de Marie Rose Ragu, habitante d'Orléans d'autre part.

Témoins Jean Fibardel, 29 ans, directeur de l'hospice militaire de Bordeaux, rue des Hommes libres, S.N. Pierre Trimoulet, 38 ans, notaire public, fossés Marat, 10. Germain Bossège, 46 ans, employé à l'administration militaire du susdit hospice, rue Catherine, 62, et Jean Garnier, 44 ans, employé au dit hospice y demeurant. La publication et affiche ayant été faite le 25 fructidor dernier à cause du domicile d'alors de l'époux et du 18 vendémiaire dernier dans celle d'Orléans domicile de l'épouse; et le représentant du peuple Charles *Isabeau* (1) ayant autorisé le bureau de l'état-civil à procéder à l'acte de mariage des parties, quoique leur domicile ne leur fut pas acquis dans la commune de Bordeaux et que la publication dudit mariage n'y ait pas été faite ni affichée. Ladite autorisation, en date du 12 du courant, nous ayant été exhibée et remise après que les susdits époux l'on contresignée en marge *ne varietur*.

Louis François Alexandre Jarente et Adelaide Julie Chomel ont déclaré à haute voix se prendre l'un l'autre en mariage et nous avons prononcé au nom de la loi que Louis François Alexandre Jarente et Adelaide Julie Chomel sont unis en mariage.

Dont acte, Bordeaux le 15 brumaire l'an trois républicain.

Suivent les signatures.

(1) C'était un oratorien assermenté. Après avoir été curé constitutionnel de Saint-Martin de Tours et vicaire épiscopal de Suzor, évêque d'Indre-et-Loire, il avait été élu député à la Convention. Il se maria. Il accompagnait à Bordeaux le farouche proconsul Tallien, quand il se rencontra avec l'ex-évêque du Loiret, dont par son origine il eût été le diocésain : il était né à Gien en 1754; il mourut à Paris en 1831.

VIII

Brouillon de l'instance de la veuve Odigier, épouse de M. de Jarente d'Orgeval, réclamant la nullité de son mariage (1802).

Par devant les Notaires publics, etc...

A comparu Adélaïde Julie *Chomel*, native de Jargeau, arrondissement d'Orléans, département du Loiret, veuve sans enfants, de Jacque Michel Nicolas ODIGIER, notaire à Orléans, domiciliée, à Bordeaux, rue Traversanne.

La quelle a déclarée que le dit Odigier, son mari, est décédé le 26 novembre 1786. laissant de leur mariage un fils, leur unique enfant, d'une santé chancelante, ce qui l'a empêché de retourner à Jargeau, mais qu'ayant perdu cet enfant, le. . . . . et se proposant de retourner dans sa famille, elle crut devoir en donner avis à Louis François Alexandre Jarente, ancien évêque d'Orléans natif de Bressieu, arrondissement de St Marcelin, département de lizère, alors domicilié de Tarbes (hautes pyrénées), à qui elle devait quelques loyers.

Que la lettre d'avis d'elle comparante est de l'année 1794 (commencement de Messidor de la dite année), sans se rapeller exactement de la date, mais que le dit Jarente lui répondit qu'elle pouvait lui sauver la vie si elle se rendait à Tarbes, où il était employé à l'hopital militaire.

Sur quoi, la comparante pressentant, par quelques expressions de la dite lettre, qu'il s'agissait d'un *simulacre de mariage*, ainsie que cela se pratiquait alors dans certaines familles d'émigrés et autres, où l'on demandait le divorce pour conserver ses biens et sa vie, avec intention de se réunir, et considerant que le dit Jarente était alors agé d'environ 50 ans et elle de plus de 40, cela seul suffirait pour écarter le vernis défavorable d'une association d'ailleurs inconvenable et enfin cédant au mouvement de crainte que le régime de terreur inspirait alors, elle se rendit à Bordeaux où le dit Jarente était alors employé dans un hopital militaire;

Qu'aussitôt son arrivée à Bordeaux, le 15 brumaire an trois, elle se rendit au bureau de l'Etat-civil, n'ayant que huit jours de domi-

cile et le dit Jarente à peine un mois, et qu'il fut procédé à leur mariage, mais qu'ils se gardèrent bien de consacrer cette célébration civile par aucun acte (le mot *religieux* a été rayé), tenant ce prétendu mariage pour nul, comme il l'était, et qu'ils n'ont point cohabité maritalement ensemble, ne regardant le dit simulacre que comme une sauve garde, comme un acte de précaution et de sureté; enfin que le dit Jarente n'a pas tardé à s'abstenir de toute fréquentation et s'est éloigné de Bordeaux, sans laisser aucune trace et sans donner depuis de ses nouvelles.

Dans ces circonstances, la comparante, considérant que ny elle, ny le dit Jarente ne se sont jamais tenus pour mariés, que même le dit Jarente n'a pas tardé à montrer le plus grand regret d'avoir cédé aux circonstances, même par un simulacre de mariage ; Considérant que le seul lien entre eux est le prétendu acte civil radicalement nul et tenu comme nul par deffaut de domicile et de publication et affiches à Bordeaux, où il a été célébré, considérant que le prétendu consentement ne fut point libre mais dicté par la terreur et qu'enfin cette association feinte de quelques mois a étée suivie d'une désertion et abandon absolu du dit Jarente, ce qui dure constamment et sans interruption depuis près de huit années.

Par ces considérations, la comparante ne voulant pas rester plus longtemps dans cet état équivoque, ayant constamment portée le nom de veuve Odigier, ayant héritée de sa mère, morte depuis l'absence du dit Jarente, ayant aliénée des capitaux sans s'occuper pour ses actes du consentement du dit Jarente avec le quel elle n'entretenait aucune correspondance, ne voulant pas demeurer exposée à être qualifiée femme Jarente, et enfin croyant se devoir à elle-même de rentrer formellement dans son état civil de veuve Odigier.

Par ces considérations, la comparante a fait et constituée pour son procureur général et spécial.

. . . . . .

Auquel elle donne pouvoir de, pour elle et en son nom, se pourvoir contre le citoyen Louis François Alexandre Jarente par devant les juges compétents en son domicile à Paris, à l'effet de voir déclarer nul et comme non avenu et sans valeur l'acte de l'Etat civile de la Municipalité de Bordeaux, en date du 15 brumaire an 3, contenant déclaration fausse et illégale du mariage prétendu par la dite municipalité entre la comparante et le dit Jarente.

Faire pareillement déclarer nul et comme non avenus tous les effets civils qu'on aurait prétendu attacher au susdit acte, comme aussi que sans y avoir égard, la comparante sera et demeurera autorisée à conserver et jouir comme elle l'a toujours fait, de son véritable état de veuve Odigier, avec deffence audit Jarente de l'y troubler et de prendre à l'avenir la qualité d'époux de la comparante.

Ordonner que mention du jugement d'intervenir sera faite tant sur tous livres et registres dépendants de l'Etat civil à Bordeaux que sur tous autres qu'il appartiendra.

A quoi faire tout dépositaire contraint par la voie de droit.

Et à l'effet de tout ce que dessus obtenir s'il y a lieu, du tribunal compétant l'autorisation nécessaire pour faire admettre la comparante à la poursuite de ses droits, paraître devant tous bureaux de conciliation et de paix, constituer avoués et deffenseurs officieux, les révoquer, substituer à tout ou partie du présent pouvoir et généralement faire à raison des présentes tout ce que le procureur constitué jugera convenable, promettant, obligeant, etc. (1).

NOTTE (2)

L. Fr. Alexandre Jarente, né le 1er juin 1746 ;

A fait ses humanités au collège Duplessis à Paris, 2 ans à Angers ; son séminaire à St Magloire (3) ;

En 1770, député à l'assemblée générale du clergé ;

Même année, vicaire général du diocèze de Toulouze (4) ;

En 1775, agent général du clergé de France ;

(1) La veuve Odigier mourut à l'Hôtel-Dieu d'Orléans, le 26 février 1830, à 81 ans. Elle demeurait légalement rue des Hennequins; quand elle tomba malade, elle fut transportée à l'Hôtel-Dieu, qui alors était dans le voisinage de son logis.

(2) Elle est entièrement de la main de M. de Jarente et destinée peut être à Mgr Bernier.

M. le chanoine V. Pelletier ne la donne, dans *Les Evêques d'Orléans*, qu'incomplètement, et les fait suivre d'un billet adressé à Mgr Bernier — (p. 158), qui en donne le but et la date.

(3) Dirigé alors par les Oratoriens.

(4) L'archevêque de Toulouse était alors Loménie de Brienne, qui, transféré à Sens, devait prêter le serment.

En 1780, nommé coadjuteur de l'Evêché d'Orléans ;

En 1785, député de l'assemblée du clergé ;

En 1788 (par la mort du titulaire son oncle), Evêque d'Orléans ;

En 1791, mois de janvier, Evêque constitutionnel du dép. du Loiret ;

En 1793, mois de novembre a quitté Orléans ;

Et depuis, jusqu'en 1802 a rempli (*pour exister*) des places dans l'instruction publique, les hopitaux et différentes administrations.

Depuis deux ans, n'ayant aucune place.

N. - B.

Depuis plus de deux ans, Alexandre Jarente, sincèrement repentant d'être resté à son poste, malgré l'improbation du Souverain pontife et l'exemple de ses confrères, a commancé des démarches réparatrices sous les auspices de M. l'archevêque d'Aix (Cicé, son Eminence le cardinal Caprara, l'abbé Sicard, son ami, l'abbé Malaret (2), le curé de St Nicolas du Chardonnet (3) et baucoup (*sic*) d'autres personnes recommandables peuvent attester la vérité de ces faits.

Biographie. — LOTTIN, *Recherches historiques sur Orléans*. — V. PELLETIER, *Les évêques d'Orléans*. — E. DUCHATEAU, *Histoire du diocèse d'Orléans*. — PISANI, *Répertoire de l'épiscopat constitutionnel*. — Th. COCHARD, *Le Clergé d'Orléans sous la Terreur*.

Bibliographie. — *Mandements de l'évêque du département du Loiret* (1791-1793), imprimés. *Lettres privées*, dans les dépôts publics d'Orléans.

Armoiries. — Comme évêque d'Orléans, Mgr de Jarente avait les armes de sa famille : d'azur à la croix de Saint-André

(2) Vicaire général de Paris.

(3) M. Huge.

d'or : comme évêque du Loiret, il avait imaginé une espèce de blason, dont il usait comme cachet. C'est le seul exemple d'armoiries d'évêque constitutionnel que nous connaissons.

Le champ de l'écu n'avait point d'armes. Celles-ci, proscrites, étaient remplacées par ce chiffre :

L^s F^s
ALEXANDRE
E. V.
D'ORLÉANS

Au-dessous, un double rameau entrelacé.

Au-dessus de l'écu, à gauche, une mître ; à droite, une crosse.

Au dehors de l'écu, en exergue, à gauche, le mot JUSTE et, à droite, DÉSIR.

C'était la devise de la famille Jarente d'Orgeval.

Nous avons découvert ce cachet en cire rouge sur un billet de Jarente, en date du 18 avril 1793.

Iconographie. — Il existe de Mgr de Jarente d'Orgeval *deux portraits* peints par Vincent, élève de Vien et grand ami du dessinateur Desfriches d'Orléans. L'un de ses portraits est au musée d'Orléans, l'autre dans le collection Jarry.

Le chanoine Th. COCHARD.

Orléans. — Imp. P. PIGELET et Fils

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XIV. — N° 188.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1907

Séance du vendredi 12 avril 1907

Présidence de M. POMMIER, *président.*

— En l'absence du secrétaire, M. Jarry veut bien se charger d'en remplir les fonctions.

— M. le Président signale, parmi les ouvrages reçus :

Dans les Annales du *Musée Guimet*, tome 21 (Les Religions de la Gaule), la dernière carte de M. A. de Mortillet, sur la distribution des menhirs en France ; il en est attribué 14 au Loiret, 111 à l'Eure-et-Loir, 30 au Loir-et-Cher.

Dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, tome XIX, 1906, un article de M. Vuilhorgne, sur *Bigault de Fontaines*, 1420-1457, capitaine de Crespy-en-Valois, compagnon de Jeanne d'Arc, pendant la campagne de 1430.

Dans la *Revue des Etudes grecques* (tome XIX, n° 86), un article de M. Ch. Joret, sur *Trois lettres inédites d'Ansse de Villoison*, réfugié à Orléans de 1793 à 1799.

Dans le *Polybiblion*, un compte rendu de Dom Besse, sur le *Cartulaire de Sainte-Croix.*

Dans le compte rendu des séances de la *Société géologique de France*, des communications de MM. Dollfus et Combes fils sur le sous-sol du plateau beauceron.

Enfin, dans le t. I, de la *France monastique*, consacré à la province de Paris, un grand nombre de notices sur les abbayes et prieurés orléanais.

— M. le Président annonce à la Société que le Conseil général a voté, à la demande de M. Châtelin, une somme de 550 francs, pour la pose d'une plaque sur les vestiges des Tourelles.

— Un artiste orléanais, M. Agricol Bénard, a fait hommage à la Société de trois lithographies : un portrait, sur chine, de Caboche, sauveteur en 1846 ; la statue de la République, de Louis Roguet ; le nouveau pont en 1906.

Des remerciements sont adressés au donateur.

— M. Baguenault de Puchesse rend compte du Congrès des Sociétés savantes, tenu à Montpellier, et où il a présidé la section d'histoire. M. Baguenault y a donné lecture de la communication de notre confrère, M. Huet, sur le manuscrit du prieur de Semely, Sauvageon, qui a été écoutée avec grand intérêt ; elle se trouvait répondre à un article du programme. On a observé que, dans les recettes du prieuré, il n'était pas question des dîmes. Après quelques détails intéressants, M. Baguenault signale, dans la belle cathédrale de Maguelonne, une page entière du journal de Mgr Dupanloup, récit de sa visite à Maguelonne, gravée près de la porte, par le propriétaire, admirateur du grand évêque d'Orléans.

— M. Dumuys communique à la Société, comme il l'a fait à la Société des sciences, les portraits des cinq ambassadeurs envoyés par Tippo-Sahib, qui passèrent à Orléans le 11 octobre 1788, en revenant de l'audience de Louis XVI. Ces portraits intéressants, trouvés chez un marchand, donnent le nom de ces cinq personnages. Cette audience de Versailles a fait l'objet d'un bas-relief en plâtre, conservé à Orléans, en trois exemplaires, dont l'un appartient à la Société des sciences.

Au cours des recherches qu'il a faites à ce sujet, M. Dumuys a trouvé et signale une lettre du 7 juin 1784, qui fait voir que les religieux de Sainte-Geneviève, à la fin du XVIIIe siècle, avaient le privilège de fournir les panégyristes de Jeanne d'Arc.

— M. Guillon communique des cartes postales de Nantes, représentant des édifices et documents relatifs aux antiquités de la ville, avec notices explicatives. Il exprime le vœu que la même chose se passe pour Orléans.

Séance du vendredi 26 avril 1907.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, et signale, dans les Mémoires de la *Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans* (V^e série, tome 6, année 1906), une notice de M. Basseville, sur *Un poète orléanais, Desmahis*, et un travail de M. Cochard, sur *La mère de Jeanne d'Arc à Orléans.*

— Dans la correspondance : 1° Une lettre de M. Camus, directeur des tramways du Loiret, nous avise que la plaque commémorative des Tourelles ne pourra être posée pour le 8 mai prochain.

2° Deux Comités sollicitent notre souscription : l'un pour le rachat de la maison natale de Pierre Corneille, à Rouen ; l'autre, pour l'érection d'un monument à Lamarck, l'illustre naturaliste et philosophe, dont les conceptions sont la base des idées modernes sur l'évolution du monde organisé. A son grand regret, la Société ne peut répondre à ces deux demandes de souscription, faute de fonds disponibles.

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. Soyer, au nom de la Commission de publication des

documents économiques de la Révolution, des *Cahiers de doléances du Bailliage d'Orléans*, que vient de publier notre ancien collègue, M. C. Bloch.

2° Par M. A. Depréaux, du tirage à part de *La Garde d'honneur d'Orléans 1807-1808*, d'une brochure sur *Les Gardes d'honneur lorrains à l'époque du Premier Empire* (Nancy, Lunéville, Metz), avec deux planches en couleurs, et, enfin, de onze numéros du *Messager d'Alsace-Lorraine* (du 8 décembre 1906 au 9 mars 1907) contenant une étude sur *Les Gardes d'honneur de Strasbourg et de Saverne.*

3° Par M. H. Poullain, de son travail sur l'*Origine de fondation des communes du département du Loiret.*

4° Par M. Paul Combes fils, au nom de M. Georges Ramond, assistant de Géologie au Muséum, des planches 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44, du grand ouvrage de Perronet, sur le Pont d'Orléans.

5° Par M. Adrien Huguet, d'une étude sur *Le passage de Jeanne d'Arc dans le Vimeu*, parue dans le Bulletin mensuel de la *Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu* (n° 21, année 1907).

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. Baguenault de Puchesse a bien voulu se charger d'acheter, pour nous, à Paris, les tomes 4 et 5 des *Lettres de Louis XI*, et le tome 4 de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné.* La Société remercie M. Baguenault de ces acquisitions, qui complètent fort heureusement les collections envoyées récemment par la Société de l'Histoire de France et elle charge son Trésorier de rembourser à notre collègue le montant de cet achat.

— Il est procédé au vote sur les candidatures de MM. Paul Leroy, comme membre titulaire non résidant, et Paul Combes fils, comme membre associé correspondant. Ces deux candidats réunissent l'unanimité des suffrages et sont proclamés élus par M. le Président.

— M. Soyer ne pouvant faire aujourd'hui son rapport sur la proposition d'augmentation du nombre des membres titulaires résidants, le vote sur cette question est remis à la séance du 10 mai.

— M. le Président souhaite la bienvenue à M. Fourché, membre correspondant, qui, venu à Orléans pour l'exécution d'un très généreux don, a bien voulu assister à la séance de ce soir. M. Fourché profite de son séjour parmi nous pour faire une communication verbale sur des documents concernant le prieuré de Semoy publiés, à Bordeaux, par M. Boucherit, dans le Cartulaire de l'abbaye de la Grande-Sauve. Ces documents sont inédits et M. Fourché promet de rédiger une note sur ce sujet.

— M. Soyer annonce que, par une coïncidence singulière, Mme de Villaret lui a remis, hier, une copie, faite aux Archives départementales de Bordeaux, du Cartulaire du prieuré de Semoy.

— Après avoir offert à la Société, pour ses Archives, une note de l'abbé Boucheny sur l'ancienne collégiale de Meung-sur-Loire, M. Basseville donne lecture d'un travail sur deux tragédies anonymes, attribuées à des auteurs orléanais : *La mort de Louis XVI* et *Le martyre de Marie-Antoinette*. Cette étude est renvoyée à la Commission des Publications.

— M. Jarry lit une note archéologique sur le prieuré de Pont-aux-Moines, qui est également renvoyée à la Commission des Publications.

Il fait ensuite connaître qu'au cours de recherches faites dans l'étude de Me Fauchon, parmi les minutes de Pierre Noblet, il a trouvé un acte daté du 2 septembre 1496, où figure Macée, veuve de Mathieu Vivian, libraire, demeurant à Orléans. Dans son mémoire sur *Les débuts de l'imprimerie à Orléans*, M. L. Jarry père avait fixé à 1513 au plus tard la date de la mort du premier imprimeur orléanais. Il résulte de l'acte découvert par notre collègue que la mort de Mathieu Vivian doit être placée entre 1491 et 1496.

— M. Soyer communique une très intéressante et rare pièce des Archives du Loiret, revêtue du cachet et de la signature de François de Guise. Ce sont des lettres de sauvegarde, datées du camp de Messas, et accordées à un capitaine inconnu, Laurent de Varennes.

M. Soyer s'efforcera de réunir quelques renseignements sur ce personnage et fera part du résultat de ses recherches à la Société.

— M. Dumuys dépose sur le bureau, pour être conservé dans les archives, le manuscrit au crayon de M. Erik Brate, dont l'impression vient de se terminer.

Le même membre signale la publication récente d'un volume écrit par Mlle Herrgott, et intitulé *Une femme de France au XVe siècle*. La plupart des scènes de ce volume, consacré à Jeanne d'Arc, ont Orléans pour théâtre, et l'auteur y a pastiché le style du XVe siècle.

Enfin, M. Dumuys fait passer, sous les yeux des membres présents, un relevé, effectué par ses soins, des fouilles exécutées récemment sur l'emplacement de l'église Saint-Flou. La coupe du terrain montre que l'ancien fossé avait la forme d'un V mesurant 6 mètres d'ouverture. Cette forme et ces dimensions sont identiques à celles qui ont été relevées à Bourges.

— M. Auguste Baillet signale l'intérêt que présentent certaines couvertures des anciens registres paroissiaux déposés à la mairie d'Orléans. Ces couvertures sont formées de feuilles de parchemin arrachées à d'anciens registres de comptes de ville, et l'une d'elles a fait l'objet d'une communication de M. Soyer (Bulletin n° 186, p. 469).

— En fin de séance, M. le Secrétaire dépose sur le bureau le projet de Bulletin pour le 1er trimestre de 1907.

Séance du vendredi 10 mai 1907.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Parmi les ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine, M. le Président signale deux magnifiques fascicules publiés par la *So-*

ciété des antiquaires de Picardie : l'un est le quinzième fascicule de l'*Album archéologique* ; l'autre fait partie de *La Picardie historique et monumentale* et est consacré aux cantons de Rue et d'Ault, de l'arrondissement d'Abbeville.

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. le docteur A. Guébhard, d'un *Essai d'inventaire des enceintes préhistoriques (castelars) du département du Var.*

2° Par M. Paul Goby, d'une brochure *Sur quelques meules à grains et un moulin ancien ressemblant au « Trapetum », découverts dans l'arrondissement de Grasse.*

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. le Président signale deux articles remarquables publiés dans des journaux parisiens à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc qui, cette année, ont occupé la presse du monde entier :

Dans le *Journal des Débats* du 28 avril 1907, M. Germain Lefèvre-Pontalis, associé correspondant de notre Société, résume, dans un article intitulé *L'Affaire d'Orléans*, les opérations du Siège de 1429.

Dans le journal *Le Temps*, du 8 mai 1907, M. Art Roë (M. le commandant Mahon) consacre à *Jeanne d'Arc soldat* une étude où il oppose, à la lente stratégie de son temps, la guerre d'audace et de mouvement préconisée par la Pucelle.

Ces deux articles seront conservés dans nos collections.

— Dans la correspondance, se trouvent :

1° Une lettre de M. Paul Leroy remerciant le Président et les membres de la Société de sa nomination de membre titulaire non résidant.

2° Une lettre émanant de la *Société française des fouilles archéologiques*. Cette Société prépare pour 1908 un Congrès des Sociétés archéologiques de France. Le 5 juin prochain aura lieu à Paris une assemblée générale où ce projet de Congrès sera discuté. MM. Barraud-nault de Puchesse et Jarry sont délégués par notre Société pour nous représenter à cette assemblée.

— M. le Président prononce l'allocution qui suit :

MESSIEURS,

M. Paul Fourché, membre associé correspondant de notre Société, vient d'offrir à la ville d'Orléans, sa ville natale, la splendide collection d'objets d'art qu'il a eu le talent de réunir dans sa résidence de Bordeaux. Il l'a fort agréablement installée dans une maison (4, rue de la Hallebarde) que la municipalité, favorisant son généreux dessein, a mise à sa disposition, comme annexe du Musée de peinture.

Hier, 9 mai, il en a fait officiellement la remise à M. le Maire d'Orléans, entouré de ses adjoints, des membres du Conseil municipal et des Conservateurs des Musées.

S'il convient de noter ce point d'histoire locale, nous ne devrons pas oublier que M. Paul Fourché, par une gracieuse attention, a tenu à offrir à ses collègues de la Société archéologique la primeur de ce nouveau Musée, qui est un résumé charmant de l'histoire des arts ; c'est ainsi que sur son invitation nous y étions tous réunis autour de lui le samedi 4 mai, et qu'avec sa bonne grâce et sa cordialité habituelles il nous en a fait les honneurs. Nous tenons à l'en remercier et en le faisant je suis certain d'être l'interprète de vos sentiments unanimes.

La Société, tenant à offrir, à M. P. Fourché, ses remerciements pour le don magnifique qu'il vient de faire à la ville d'Orléans, décide que les paroles de M. le Président seront consignées au procès-verbal.

— Au nom de la Commission des publications, M. Baguenault de Puchesse fait son rapport sur les lettres de sauvegarde communiquées par M. Soyer à la dernière séance. Bien que de pareilles lettres, données pour protéger des propriétés particulières contre les passages de troupes, fussent une marque de faveur exceptionnelle, le bénéficiaire Laurent de Varennes reste inconnu. En raison de la rareté de cette pièce, M. Baguenault en propose l'insertion au Bulletin. M. Soyer y joindra une note où il consignera les renseignements qu'il pourra trouver sur ce sieur de Varennes. La Société adopte ces conclusions (1).

(1) Voir plus loin, page 576.

Sur le rapport du même membre, la Société vote l'impression au Bulletin de l'étude de M. Basseville sur les pièces de théâtre (*La mort de Louis XVI* et le *Martyre de Marie-Antoinette*) dont la paternité doit être restituée à deux de nos compatriotes, Aignan et Bergevin (1).

— M. Guillon présente quelques observations sur les *Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans* récemment publiés ; il signale particulièrement, parmi ces cahiers, celui de l'Académie royale des sciences d'Orléans qui lui semble tout à fait remarquable.

— A propos d'un passage des œuvres de saint Thomas d'Aquin, cité par M. Jules Baillet (Bulletin n° 185, année 1906, p. 375), M. Soyer montre que ce sont les continuateurs de Ducange, dont il faut toujours se méfier, et non Ducange lui-même, qui ont attribué à *actores* le sens de *doctores*. D'après Ducange, *actor* est synonyme en latin médiéval d'*advocatus*, *causidicus*, etc., et c'est ce sens qu'on doit lui conserver dans l'application du passage en question. Au XIIIe siècle, Bologne était célèbre par l'enseignement du droit pur (*legibus*) : ses légistes étaient des théoriciens du droit. A Orléans, au contraire, on s'attachait à enseigner la pratique du droit et à former des avocats, des praticiens, etc. (*actores*).

M. Soyer signale ensuite à la Société un mémoire très important de M. André Giffard, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille, paru dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger* (t. 30, Paris, 1906), intitulé : *Etudes sur les sources du droit coutumier aux XIVe et XVe siècles*.

M. Giffard y a étudié principalement un recueil d'arrêts notables, connu sous le nom de « *décisions de messire Jean des Marès*, conseiller et avocat du roi au Parlement sous Charles V et VI, dans lesquelles sont transcrits les usages et coutumes du Châtelet de Paris et certaines sentences rendues « en plusieurs cas notables ».

L'attribution des « décisions » à Jean des Marès est aujourd'hui re-

(1) Voir plus loin, page 571.

jetée par tous les historiens du droit, qui datent ce recueil de quelques années avant 1388. On peut même aujourd'hui préciser davantage.

De nombreux passages prouvent que l'œuvre est orléanaise. L'auteur reste anonyme ; mais nous savons par lui-même qu'en 1371 il était au Châtelet de Paris, que dans les années suivantes, il siégea plus d'une fois au Châtelet d'Orléans. Il y était, sans doute, avocat ou conseiller, de même que Gentien Cabu (ou Cabut), messire Alain du Bey, Jacques Callart, personnages qu'il cite à plusieurs reprises dans son œuvre.

Enfin, il a rédigé son recueil du temps, dit-il, où Jean Barreau était « gouverneur du bailliage d'Orléans et des ressorts ». Or, Jean Barreau fut gouverneur d'Orléans de 1368 à 1383, époque à laquelle Charles VI l'appela auprès de lui, « pour le servir continuellement es requêtes de son hostel ». Nous connaissons ce fait par un acte du 14 octobre 1383, conservé aux Archives du Loiret (A. 1981).

— M. Dumuys annonce à la Société qu'une Commission de trois membres vient d'être nommée, pour venir à Orléans examiner sur place la question du reculement de la façade du Musée de Jeanne d'Arc. Cette façade doit être reculée de 4 m. 50. Puisque ce déplacement est définitif et ne peut plus être discuté, il aura du moins cet avantage de consolider la façade qui, actuellement, présente des lézardes inquiétantes, et de permettre une meilleure utilisation des locaux du Musée.

En vue du même alignement de la rue du Tabour, la ville vient d'acquérir les maisons portant les n°s 37, 39 et 41 de cette rue et occupées par MM. Cordienne, Anessant et Angenault. Il serait à souhaiter qu'on pût rééditer la charmante façade du n° 39 ; mais où trouvera-t-on l'emplacement spécial que réclament les ouvertures biaises de cette délicieuse maison de la Renaissance ?

Séance du vendredi 24 mai 1907.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Rien n'étant à signaler dans les dernières publications reçues, M. le Président annonce qu'il est fait hommage à la Société :

1° Par M. Dumuys, d'un opuscule sur la *Pierre des Bavardes* du Musée d'Orléans.

2° Par M. Huet, au nom de l'auteur, M. L. Eugène Lefèvre, d'une étude sur *Le tympan sculpté de l'église Saint-Pierre d'Etampes, XIIe siècle.*

3° Par M. Paul Martellière, de son *Glossaire du Vendômois.*

4° Par M. Jules Banchereau, d'une *Notice sur un Orléanais, Gustave Vapereau, 1819-1906*, accompagnée d'un portrait.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— Au nom de la Commission des publications, M. le chanoine Cochard fait son rapport sur le travail consacré par M. Jarry au *Prieuré de Pont-aux-Moines, près Orléans (1075-1080).* Il demande l'impression de ce travail dans le Bulletin, et la reproduction, aux frais de la Société, du plan de l'édifice, l'auteur prenant à sa charge les frais du cliché de la façade. Les conclusions du rapporteur sont adoptées par la Société (1).

— En rappelant la nomination récente de M. Barboux à l'Académie Française, M. le Président fait observer que le nouvel académicien réside fréquemment dans le Loiret, à Vienne-en Val, et entretient avec les Orléanais d'amicales relations. Il propose, en conséquence, de nous associer aux félicitations qui, de toutes parts, ont été adressées à Me Barboux, à l'occasion de son élection. Cette motion recueille l'assentiment de la Société entière.

(1) Voir plus loin, page 579.

— M. le Président fait connaître que, dans sa séance d'hier soir, le Conseil municipal d'Orléans a voté un crédit de 275 francs pour sa participation dans les frais occasionnés par la pose de la plaque commémorative des Tourelles.

— A ce propos, M. Lepage émet le vœu qu'une plaque soit placée sur les maisons portant les nos 125 et 127 de la rue Bourgogne, dans les dépendances desquelles existe encore la tour méridionale de la porte Bourgogne, par où Jeanne d'Arc entra à Orléans le 29 avril 1429. Ce vœu est accueilli avec faveur par la Société et M. Dumuys en profite pour rappeler que la tour septentrionale de cette porte fut brûlée en 1817.

D'autres vœux sont émis ensuite dans le même ordre d'idées :

M. Raguenet de Saint-Albin voudrait que l'on indiquât, dans la rue du Tabour, par des pavés de couleur ou de nature différente, l'emplacement exact de la maison de Jeanne d'Arc qui doit être démolie incessamment.

M. Guillon désirerait qu'on insistât auprès du Conseil municipal pour que les poutres et les solives de cette même maison, qui forment un plafond si élégant, ne soient pas vendues, en attendant qu'on puisse les utiliser.

La Société, appelée à se prononcer sur ces divers vœux, décide que le vœu de M. Lepage sera immédiatement transmis, par les soins de M. le Président, à la Municipalité, et que, s'il est accueilli avec faveur par le Conseil municipal, on saisira ensuite ce dernier des vœux de MM. Raguenet et Guillon.

— M. Soyer lit un travail sur l'*Identification des noms de lieu Camedollus et Orcellum*. Renvoyé à la Commission des publications.

— M. le Président signale un article du *Journal des Débats* sur J.-B. Nini, le célèbre sculpteur dont le Musée d'Orléans possède les ébauchoirs et une importante série de médaillons. Il sera extrait de cet article, dû à M. Fernand Bournon, quelques lignes qui seront imprimées dans le Bulletin.

— M. Basseville, reprenant une proposition faite en 1859-1860 par M. Pelletier et abandonnée au bout d'un certain temps, offre de rédiger, avec le concours des membres de la Société, une série de bio-bibliographies des auteurs orléanais. Lui-même en a déjà rédigé 140 environ et il donne lecture de quelques-unes de ces bio-bibliographies pour montrer comment, à son avis, elles pourraient être rédigées.

M. Baguenault de Puchesse appuie la proposition de M. Basseville et ajoute qu'on pourrait peut-être retrouver et utiliser quelques notices semblables rédigées à une certaine époque par l'Académie de Sainte-Croix.

La Société adopte la proposition si intéressante de M. Basseville et, pour la mettre à exécution, nomme une Commission qui se partagera le travail et rédigera, d'un commun accord, les fiches bio-bibliographiques. Cette Commission est composée de MM. Basseville, Baguenault de Puchesse, Cochard, Jarry, Raguenet de Saint-Albin et Soyer.

Séance du vendredi 14 juin 1907

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président rend compte des publications reçues au cours de la dernière quinzaine et signale :

1° Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (XXVIIe vol., 3e livraison, 1er juin 1907), des *Notes sur la famille de Montmarin.*

2° Dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* (1906), diverses communications de notre collègue M. Dumuys et de M. Enlart concernant Orléans.

3° Dans les *Mémoires de la Société historique du Cher* (1906-1907), un article de M. Gandilhon (*Contribution à l'histoire de la vie privée et de la cour de Louis XI*), dont M. Soyer se propose de faire un compte rendu détaillé.

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. le marquis Bernard d'Harcourt, ancien député du Loiret, d'un très beau volume publié par lui et consacré aux *Preuves généalogiques et historiques de la maison de Harcourt* de dom Le Noir. Une lettre de M. le marquis d'Harcourt accompagne l'envoi.

2° Par M. Paul Hazard, de sa brochure *De l'enseignement de la géographie pour les jeunes filles.*

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— Au nom de la Commission des publications, M. le chanoine Cochard demande l'insertion au Bulletin du travail de M. Soyer (*Identification des noms de lieu Camedollus et Orcellum*) (1), et celle de la communication de M. P. Leroy sur Les brodeurs de Férolles (2).

La Société vote ces deux impressions et décide qu'une note de M. Cochard sera jointe au manuscrit de M. P. Leroy.

— Un certain nombre de Sociétés correspondantes ne nous envoient plus leurs travaux qu'à de longs intervalles. En conséquence, la Société donne tous pouvoirs au Bureau pour opérer la revision des échanges et prendre toutes décisions nécessaires.

— M. le Président ayant écrit à M. le Maire d'Orléans, pour lui transmettre le vœu relatif à la pose d'une inscription sur l'emplacement de l'ancienne porte Bourgogne, M. le Maire a répondu que le Conseil municipal avait renvoyé ce vœu à la Commission des finances, et qu'avant de prendre une décision cette Commission demandait qu'on lui soumît un devis du travail et un projet d'inscription. Afin de répondre à cette demande, MM. Baillet, Guillon, Lepage, Raguenet et Soyer sont désignés pour préparer un projet d'inscription.

— A cette occasion, M. Soyer présente une lettre, datée de 1473, où il est fait mention de la porte Bourgogne. Une note sur ce document sera rédigée par M. Soyer et lue à une de nos prochaines séances.

(1) Voir plus loin, page 582.
(2) Voir plus loin, page 586.

— M. Pommier donne lecture d'une étude de M. Baguenault de Puchesse sur *J.-B. Nini en Blaisois* (1). Il dépose également sur le bureau un mémoire de M. Paul Fourché sur *Le prieuré de Saint-Savin*. Ces deux communications sont renvoyées à la Commission des publications.

— M. Huet présente une nouvelle brochure de M. Brosset, sur Les Maîtres de chapelle de la cathédrale d'Orléans. La Société le prie de rédiger une note pour le Bulletin (2).

— M. le Président signale, dans le *Journal des Débats*, une lettre de M. Marius Sepet, en réponse à un passage d'un article de M. Germain Lefèvre-Pontalis *sur l'affaire d'Orléans*, signalé à notre séance du 10 mai dernier. Suivant M. Marius Sepet, Jeanne d'Arc, au moment de l'attaque de Saint-Loup, n'aurait pas été arrachée à son sommeil par « le tapage gagnant de proche en proche », mais bien par une de ces perceptions extraordinaires dont sa vie offre plusieurs exemples.

— M. Dumuys a apporté le catalogue de la collection du peintre Lesrel qui a été vendue à Paris, les 22 et 23 mai dernier, hôtel Drouot, salle n° 1, par les soins de M. P. Chevallier, commissaire-priseur.

Sous le n° 125, est décrite une porte venant de Gien, dont la photographie est jointe au catalogue. Cette porte, haute de 3m 45 et large de 1m 75, a conservé son chambranle et ses dormants à colonnettes. Ses panneaux sont décorés de vases, mascarons et monogrammes. Sur deux de ces panneaux, M. Dumuys signale une sorte de monogramme où sont gravés un W et un B présentant beaucoup d'analogie avec ceux que l'on retrouve sur une maison de Gien, aujourd'hui démolie, dessinée jadis par M. Fillon (*Mémoires de la Société archéologique*, vol. 4, pl. VII). Peut-être cette porte provient-elle de cet immeuble ?

(1) Voir plus loin, page 591.
(2) Voir plus loin, page 589.

Bien qu'assez médiocre de facture et de conservation, cette porte a atteint, à la vente du 23 mai, le prix énorme de 16.550 francs !

Moyennant une somme beaucoup moindre, notre collègue a acquis, ces jours-ci, pour le Musée historique, à Marigny, au lieu dit La Grotte, une intéressante plaque de marbre sculpté qu'il suppose venir de la Commanderie de Boigny. Au centre de cette pièce très délicatement ornementée, mais malheureusement corrodée par des arrosages de sulfate de cuivre, est un écu où sont représentés 3 lions, 2 et 1. Les émaux n'étant pas indiqués, il est difficile d'identifier cet écusson.

M. Dumuys fait également connaître qu'il a découvert tout récemment, dans le clocher de Chécy, une curieuse crucifixion en bois, du XVIe siècle. Ce morceau de sculpture, de facture assez lourde, entouré d'un cadre, est resté en la possession de M le Curé de Chécy qui a pris, en vue de sa conservation, les mesures nécessaires.

Enfin, M. Dumuys signale, parmi les œuvres actuellement exposées à Paris au Salon des artistes français, un carton du peintre Toudouze représentant Jeanne d'Arc et le connétable de Richemont. Non loin du carton est présentée l'exécution de ce panneau décoratif, par la manufacture des Gobelins.

— M. Garsonnin ajoute qu'au même Salon, l'architecte Moreau a envoyé sept cadres présentant les plans, coupes, façades, etc., de la belle église de Boiscommun (Loiret) dans son état actuel. Ces relevés, exécutés en 1905 pour le ministère des beaux-arts (monuments historiques), ont obtenu du jury une mention honorable.

— M. Pommier lit une note sur l'exposition de portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècles, actuellement ouverte à Paris, à la Bibliothèque nationale. Sur le catalogue, qu'il a acquis pour notre bibliothèque, M. Pommier a relevé un assez grand nombre de portraits intéressants, à divers titres, pour l'Orléanais. Sa note est renvoyée à la Commission des publications (1).

(1) Voir plus loin, page 593.

Séance du vendredi 28 juin 1907.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le Président rend compte des publications reçues au cours de la dernière quinzaine et signale :

1° Dans les Mémoires de la *Société des antiquaires du Centre*, la fin d'une étude de M. F. Deshoulières, sur *Le Maréchal de La Châtre*, et une note de M. le lieutenant Bourlon sur les *Tailleries de silex de Meusnes* (Loir-et-Cher).

2° Dans les Mémoires de la *Société d'émulation du Doubs*, une *Table générale récapitulative, 1841-1905*, dressée par M. A. Kirchner.

3° Dans le Bulletin de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* (3e série, t. I, 1er trimestre de 1907) un travail intitulé *Jeanne d'Arc à Chinon et à Poitiers*, où l'auteur, M. l'abbé Bleau, discute un Mémoire de M. de Boismarmin.

4° Dans les publications de la *Smithsonian institution*, le premier volume, orné de nombreuses gravures, et rédigé par ordre alphabétique, d'un *Handbook of american indians north of Mexico*.

5° Dans la S. I. M. (1) (n° 6, 15 juin 1907, p. 577), un passage relatif à un hommage musical rendu par les Orléanais à Jean-Philippe Rameau : « le 15 janvier 1765, le Concert et les amateurs de cette ville (d'Orléans) faisaient célébrer en l'église des Dames religieuses un service en l'honneur du musicien défunt. Là aussi un amateur adaptait à la cérémonie funèbre des extraits d'œuvres de Rameau. »

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. le docteur Eric Brate, d'un exemplaire du tirage à part de son mémoire *Une épitaphe en caractères runiques à Orléans*.

2° Par M. Lucien Auvray, du tirage à part de son article paru dans le *Moyen âge* (mars-avril 1907) sur le *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*. Après avoir signalé quelques omissions et d'assez nombreuses fautes typographiques, inévitables dans une telle publication,

(1) Mercure musical.

l'auteur indique plusieurs sources nouvelles et complète la bibliographie de l'important ouvrage de nos collègues, MM. Thillier et Jarry.

3° Par M. Paul Ratouis de Limay, d'un exemplaire de la luxueuse publication qu'il vient de consacrer à *Un amateur orléanais, Aignan-Thomas Desfriches, 1715-1800*. L'ouvrage est orné de 15 phototypies hors texte, d'une héliogravure et suivi d'un essai de catalogue de l'œuvre de Desfriches par M. André Jarry.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— La Commission, nommée à la dernière séance en vue du projet d'inscription de la porte Bourgogne, s'est réunie le 20 juin. Après avoir été visiter les restes de la tour méridionale de cette porte, la Commission a été appelée à se prononcer sur deux projets d'inscription.

Le premier, dû à M. Raguenet de Saint-Albin, avait le mérite de rappeler tous les épisodes du siège auxquels Jeanne d'Arc fut mêlée et qui eurent pour théâtre la porte Bourgogne. Il était ainsi libellé :

Siège d'Orléans de 1429
Derniers vestiges de la porte Bourgogne que
Jeanne d'Arc franchit :
Le 29 avril, au soir, pour pénétrer dans
Orléans ;
Le 4 mai pour s'emparer
De la bastille de Saint-Loup ;
Le 6 mai, pour prendre la bastille des
Augustins ;
Le 7 mai, pour emporter le fort des
Tourelles.

La Commission a jugé un peu long ce projet d'inscription et s'est ralliée à un projet présenté par MM. Soyer et Guillon et ainsi conçu :

Ici s'élevait
L'ancienne porte Bourgogne.
Par cette porte, Jeanne d'Arc
Entra, dans Orléans assiégé,
Le 29 avril 1429.

Les auteurs proposent, en outre, de graver entre les deux phrases de cette inscription, un plan de la porte Bourgogne. Divers plans anciens, notamment le plan censier du géomètre Pierre Legrand, permettent de reconstituer exactement le plan de la porte Bourgogne, dont on retrouverait d'ailleurs facilement les substructions en faisant quelques fouilles sous le pavage de la rue.

La Société adopte le projet de MM. Soyer et Guillon, et délègue M Guillon pour s'entendre avec la Municipalité et faire aboutir le projet.

— M. le Président rend compte des démarches faites en vue de l'installation de la lumière électrique à la Salle des Thèses. D'après M. le Directeur des travaux municipaux, la Ville pourrait prendre à sa charge l'installation (terrassements, maçonnerie, canalisations, etc.), jusqu'au carrelage de la salle des séances ; la Société n'aurait à sa charge que l'achat des lampes (6 lampes à 35 fr.), la fourniture et la pose des fils dans la salle, etc. Cette partie du devis à la charge de la Société se monterait à 260 fr. environ.

En raison de l'état actuel de nos finances, M. le Président est prié de continuer ses pourparlers avec la Municipalité, afin d'obtenir de la Ville une contribution plus importante dans le total de la dépense.

— M. Dumuys a reçu de Mme Vaillant de Guélis une lettre dont il donne lecture à la Société et qu'il complète par des renseignements personnels. L'inscription en vers latins, placée au bas du portrait de Jeanne d'Arc dit « Portrait de l'Hôtel de Ville », se termine par les cinq lettres *G. V. G. P. P.* suivies de la date *1581* : ces lettres seraient les initiales de Germain Vaillant de Guélis, abbé de Paimpont en 1581 et, plus tard, évêque d'Orléans, et non pas, comme M. Wallon l'avait avancé dans sa « Jeanne d'Arc » (édition de 1876, p. 463), la mention d'une érection par les Orléanais : M. Wallon avait transformé en C. la première initiale et traduit ainsi : « *Cives urbis grati posuere.* » L'inscription latine serait probablement l'œuvre de l'abbé de Paimpont et serait donc signée de ses initiales : *Germanus Valens Guellius Pomponius.*

M. Dumuys se demande en outre si la reprise du souvenir de Jeanne

d'Arc, à Orléans, vers 1581, ne s'expliquerait pas par la visite, à Orléans, en 1576, d'une Lorraine illustre, Louise de Lorraine, femme de Henri III.

M. Dumuys est prié de rédiger une note sur cette interprétation nouvelle des lettres en question.

— Avant de clore la séance, M. le Président appelle l'attention de la Société sur une décision de la *Société archéologique de Soissons* (Bulletin, t. 12, 1903-1904, p. 14), dont il donne lecture : « L'on décide que les auteurs qui rectifieront ou modifieront leurs travaux pendant le cours de la composition ou de l'impression du Bulletin supporteront la dépense qui pourra ainsi résulter de leur fait personnel. »

Cette décision paraissant judicieuse, la Société adopte un texte semblable : désormais, toutes les modifications en cours d'impression seront à la charge des auteurs.

M. le Président prie également les auteurs de vouloir bien renvoyer à l'imprimeur les diverses épreuves qui leur sont fournies, afin de permettre à ce dernier de justifier, sur ses notes, le compte des heures de corrections.

QUELS SONT LES AUTEURS

des Tragédies « La mort de Louis XVI » et « Le martyre de Marie-Antoinette » ?

Le 21 janvier 1793, le malheureux Louis XVI, auquel on ne pouvait reprocher que sa faiblesse et son indécision, victime du fanatisme révolutionnaire, portait sa tête sur l'échafaud. Quelques jours après, c'était l'infortunée reine Marie-Antoinette d'Autriche, à laquelle on faisait payer bien chèrement les quelques erreurs de légèreté qu'elle avait pu commettre, et qui fut exécutée, comme on le sait, le 10 octobre de la même année.

Ces deux tragiques événements ne furent pas sans soulever l'indignation de tous ceux qui, au milieu de l'effervescence qui régnait alors, avaient conservé quelques sentiments de justice et de pitié : on peut en citer entre autres preuves les deux tragédies qui, presque au lendemain, parurent successivement.

La première a pour titre : *La mort de Louis XVI*, tragédie en trois actes, suivie de son testament, à Paris, chez les marchands de nouveautés, 1793, avec cette épigraphe empruntée à Louis XVI lui-même dans son testament :

J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes. Que celles-là jouissent dans leurs cœurs de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

La seconde est intitulée : *Le martyre de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France*, tragédie en cinq actes, à Amsterdam, 1794.

Ces deux tragédies, qui ont été réimprimées plusieurs fois avec quelques changements dans le titre, sont cependant assez

rares en éditions originales surtout, et quand on les rencontre dans les catalogues de vente, elles atteignent des prix assez élevés.

Mais quels sont les auteurs de ces deux tragédies anonymes bien entendu, car il n'aurait pas fait bon de les signer de son nom ? Telle est la question qui divise les bibliographes et que je me crois en mesure de résoudre, tout au moins pour l'une des deux.

La mort de Louis XVI a été attribuée tantôt à Etienne Aignan de Beaugency, membre de l'Académie française, et qu'on sait avoir joué un rôle important, à Orléans même, dans les premières années de la Révolution ; tantôt à ce même Aignan, en collaboration avec un sieur Berthevin, son ami, né à Orléans, où il a exercé le commerce de librairie et auquel on doit quelques pièces de théâtre et un livre intitulé : *Recherches historiques sur les derniers jours des rois de France*, ouvrage qui jouit de quelque estime.

Enfin, à un sieur Barthès de Marmorières, littérateur peu connu, qui était secrétaire de l'ambassade de France, en 1765, à Berne, lorsque J.-J. Rousseau alla se réfugier à Bienne à la suite de son expulsion de Moutiers et dont il parle dans les dernières pages de ses Confessions.

Quant à la tragédie *Le martyre de Marie-Antoinette*, on l'attribue indifféremment aux mêmes auteurs.

Une lettre de Berthevin, qui porte la date du 21 juin 1844, adressée à M. Dupuis, ancien conseiller à la Cour et qui fut notre président, va nous permettre d'apporter la lumière dans ce débat.

Cette lettre nous apprend, en effet, qu'au lendemain de la mort de Louis XVI, Etienne Aignan et Berthevin, tous les deux alors dans toute l'ardeur de leur jeunesse, se

(1) Catalogue Lignerolles, n° 1725.
Catalogue Solar, n° 1780.
Barbier, dictionnaire des anonymes.
Biographie universelle Didot, art. Aignan et Barthès.

trouvaient réunis à Orléans, dans le salon d'une dame Bignon, qu'on parla naturellement du tragique événement de la veille, et que cette dame suggéra à nos deux jeunes gens l'idée de faire une tragédie de la mort de Louis XVI, qu'Aignan goûta vivement ce projet, que dès le 26 ou le 27 janvier, il traça le plan de son œuvre dramatique, mais comme il voulait que cela fût fait promptement, c'est Berthevin qui parle, il demanda à ce dernier de coopérer à son œuvre. Berthevin y consentit et il déclare que sur cinq cents vers environ, il en fit un cent, ajoutant n'avoir écrit de scène importante que celle où la montagne et la plaine en présence délibèrent sur la conduite à tenir.

La pièce n'a pas été jouée, dit encore Berthevin, je me suis brouillé avec Aignan et un peu par malice, je me suis proclamé coopérateur.

Nos deux auteurs échappèrent aux persécutions, mais il n'en fut pas de même du pauvre diable d'éditeur, Laurent Junior, libraire, rue de la Harpe, qui, deux mois après l'apparition de l'ouvrage, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et ne dut son acquittement qu'à l'intervention bienfaisante de Manuel Garnery et Bossange auxquels Berthevin l'avait intéressé.

En ce qui concerne la tragédie *Le martyre de Marie-Antoinette*, Berthevin s'exprime ainsi :

Je ne sais rien, absolument rien, sur Marie-Antoinette, tragédie que j'ai lue et dont j'ai gardé un très faible souvenir.

Il est donc incontestable aujourd'hui que la tragédie *La mort de Louis XVI* est pour la majeure partie l'œuvre d'Etienne Aignan, que la part qu'y a prise Berthevin est bien minime et qu'on ne saurait revendiquer pour lui que la seconde scène du premier acte.

La pièce d'Aignan est loin, sans doute, d'être un chef-d'œuvre, bien que Laheupe, au dire de Berthevin, y ait relevé une vingtaine de vers dignes de Corneille.

Il faut songer tout d'abord qu'à l'époque où Aignan composa sa tragédie, il n'avait que vingt ans, et que Berthevin devait avoir à peu près le même âge ; et puis, si la trame en est faible,

si les personnages ne sont pas toujours aussi bien dessinés qu'on pourrait le désirer, s'il s'y trouve certains passages un peu déclamatoires, on y rencontre cependant de beaux vers, témoins ceux-ci qu'Aignan met dans la bouche de Louis XVI, s'adressant à un commissaire envoyé par la Convention, pour surveiller ses actes et l'empêcher d'attenter à ses jours, acte III, scène première :

Croyez-vous que je puisse, en ma rage insensée,
D'un suicide affreux concevoir la pensée,
Que je fasse au mépris des lois de l'éternel,
D'un homme malheureux, un homme criminel.
Que j'ose sans son ordre et bravant sa justice,
Quand ma prison me gêne, en briser l'édifice,
Quand je puis illustré par l'excès du malheur,
De la main du bourreau périr avec honneur.
Irai-je par un crime avilir ma mémoire ;
Non, non, détrompez-vous, si vous l'avez pu croire.
Louis qui dans son Dieu met son unique appui
Demain saura mourir et sait vivre aujourd'hui.

En ce qui concerne la tragédie *Le martyre de Marie-Antoinette*, elle n'est certainement pas d'Aignan, comme le pensait M. de Soleinne ; elle ne saurait être non plus attribuée à Berthevin, comme le croit le bibliophile Jacob, rédacteur du catalogue de la bibliothèque dramatique de cet illustre amateur. Car Berthevin, qui n'élève aucune prétention relativement à cet ouvrage, si Aignan en était l'auteur, n'aurait pas manqué de nous le dire. Peut-être est-elle de Barthes de Marmorières ou de tout autre, peu nous importe, dès le moment qu'elle n'est pas l'œuvre de l'un ou de l'autre de nos compatriotes. La tragédie de Marie-Antoinette est bien inférieure, il est facile de s'en rendre compte, à celle de la mort de Louis XVI ; on peut citer comme exemple de mauvais goût ces quelques vers de l'arrêt du tribunal révolutionnaire :

Du Français bravant la liberté
Antoinette nia sa haute majesté,
Devant son souverain jusque près la ceinture
Elle paraîtra nud.

Et plus bas, lorsqu'on refuse à la reine de revoir ses enfants et sa sœur, un membre du comité révolutionnaire dit pour justifier ce refus :

Tu respires le vice
De l'aristocratie ; et prête de mourir
Tu leur insinuerais par un dernier soupir.

Comme vous devez le penser, c'est sans regret que nous constatons qu'Aignan et Berthevin ne sont pas les auteurs de la tragédie *Le martyre de Marie-Antoinette* et nous osons croire qu'ils auraient traité plus noblement un sujet si digne d'inspirer un poète.

En vous soumettant ce petit travail, nous avons obéi à deux sentiments : le premier de rendre service aux biographes et bibliographes à venir, en tranchant une question sur laquelle ils étaient loin d'être d'accord ; le second, de rendre hommage au courage et au patriotisme de nos deux compatriotes en leur restituant la tragédie de *La mort de Louis XVI* qui est bien leur œuvre commune.

A. Basseville.

LETTRES DE SAUVEGARDE

AU NOM DU DUC FRANÇOIS DE GUISE

datées du camp de Messas, près Beaugency (10 janvier 1563)

Les lettres de sauvegarde qui suivent, conservées aux Archives départementales du Loiret dans le fonds du prieuré bénédictin de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans, sont au nom du duc François de Guise, lieutenant général du roi.

Par ces lettres Guise défend à tous capitaines, lieutenants, enseignes, maréchaux des logis, fourriers « et autres chefs et conducteurs de gens de guerre, tant de cheval que de pied » passant et repassant par les domaines de Seronville (1), Cherinville (2) (*Cheranville*), Gaudonville (3) (*Hodonville*), Chublainville (4) (*Cheblanville*), situés en Beauce et appartenant à Laurent de Varennes (5), d'y loger ou d'y faire loger leurs soldats ou serviteurs, d'y prendre des vivres ou des fourrages et d'y exercer enfin aucune violence, pour cette raison que le

(1) Commune de Prénouvellon, canton d'Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher).

(2) Un peu au nord-ouest de Prénouvellon.

(3) Au nord-ouest d'Ouzouer-le-Marché.

(4) Au nord de la commune du Mée (Eure-et-Loir).

(5) Sur la famille de Varennes, v. G. de Vassal, *Généalogies des principales familles de l'Orléanais, table analytique des manuscrits d'Hubert*, Orléans, 1862, p. 427. — Laurent de Varennes, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, était seigneur de Seronville, de Tripleville (commune du canton d'Ouzouer-le-Marché) et de *Vietzvy le Rahier* (aujourd'hui Viévy-le-Rayé, canton d'Ouzouer-le-Marché), d'après des documents des Archives du Loiret, H. 131.

duc a mis ces domaines sous la protection spéciale du roi et la sienne.

Ce document inédit, qui porte la signature autographe de François de Guise et son cachet armorié (1), tire son principal intérêt de sa date : il a été écrit au camp de *Messars* — aujourd'hui Messas, commune du canton de Beaugency (2) — le 10 janvier 1563 (nouveau style), c'est-à-dire quelques semaines seulement avant l'assassinat du duc de Guise sous les murs d'Orléans (18 février 1563) (3). Il est utile de rappeler ici que c'est dans ce camp de Messas que le jeune angoûmois Poltrot, sieur de Méré, s'était fait attacher comme capitaine près de celui qu'il devait tuer, au moment même où Orléans allait être délivré de l'occupation protestante (4).

L'octroi de lettres de sauvegarde était une prérogative royale. C'est en sa qualité de lieutenant général du royaume, dignité qui conférait tout ou partie de l'autorité du souverain, que François de Guise a pu accorder celles que nous publions :

« Le duc de Guise, pair, grant maistre et grant chambellan de France et lieutenant general du roy,

A tous cappitaines, lieutenans, enseignes, mareschaulx des logis, fourriers et autres chefz et conducteurs de gens de guerre, tant de cheval que de pied, ausquelz ces presentes seront monstrées, salut. Nous, en vertu du pouvoir qu'il a pleu

(1) C'est un cachet sur papier recouvrant la cire ; il est en mauvais état.

(2) On sait que Guise, qui avait repris sur les huguenots Etampes et Pithiviers, passa la Loire à Beaugency (Loiret) pour investir, par la rive gauche du fleuve, la ville d'Orléans, occupée par les Réformés depuis le 2 avril 1562. L'investissement d'Orléans commença le 5 février. — V. E. Lavisse, *Histoire de France*, tome VI, Paris, 1904, 1re partie (rédigée par Mariéjol), p. 72. — V. aussi G. Baguenault de Puchesse, *Le duc François de Guise à Orléans*, dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. 29, Orléans, 1905, p. 387.

(3) Guise ne mourut que le 24 février.

(4) V. Baguenault de Puchesse, *op. cit.*, p. 393.

au roy nous donner, vous mandons et ordenons que, passans et repassans par les terres et maisons de Seronville, Cheranville, Hodonville et Cheblanville et leurs deppendances, apartenans a Laurens de Varenne, sieur desdictz lyeux, vous n'ayez ny aucuns de vos soldatz, gens et serviteurs a y loger, prandre, emporter ne fourrager aucuns vivres et victuailles, soyt pour hommes ou chevaux, ny fere en icelles aucun tort ou moleste en sorte et maniere que ce soyt ; les ayans pour ce prinses et mises en et soubz la protection et sauvegarde du roy et de nous. Et luy avons, pour ce, octroyé la presente signée de nostre main et seellée du seel de nos armes. Au camp de Messars, le Xme jour de janvier 1562.

(*Sceau plaqué*). FRANÇOYS (*signature autographe*).
LESEURRE. »

Original, papier au filigrane du pot surmonté de fleurons. — Au dos, en écriture du XVIIIe siècle : « Seronville, 1562 : sauvegarde du duc de Guise : liasse 1, article 17 ». En écriture du XVIIe siècle : « Sauvegarde du roy et de monseigneur de Guisse ». — Fonds du prieuré de Bonne-Nouvelle, non inventorié ; liasse intitulée : Mense conventuelle : biens à Seronville, paroisse de Prénouvellon, et à Tripleville (carton H. 131, cote provisoire) (1).

Jacques SOYER.

(1) La place de ce document dans le fonds de Bonne-Nouvelle s'explique par ce fait que les religieux de ce monastère entrèrent en possession de la terre de Seronville en 1655. — V. Archives dép. du Loiret, inventaire des titres de Bonne-Nouvelle dressé en 1707-1716, f° 50, manuscrit, papier.

Prieuré de Pont-aux-Moines.

LE PRIEURÉ DE PONT-AUX-MOINES

PRÈS ORLÉANS

(1075-1080)

Je n'ai pas la prétention d'avoir découvert le petit édifice auquel est consacrée la présente note (1). Mais les procédés actuels de reproduction, qui ont donné un nouvel élan, par de nouvelles facilités de comparaison, aux études archéologiques, rendent désirable la reproduction de ce qui nous reste des époques lointaines, surtout lorsqu'il s'agit d'édifices à date certaine. L'espace de moins de cinq ans, dans lequel peut s'enfermer la construction du prieuré de Pont-aux-Moines, vaut une date précise ; il se tire de deux documents publiés dans le *Cartulaire de Sainte-Croix* (2), d'après le cartulaire de Cluny.

En 1075, un acte du roi Philippe Ier, daté d'Orléans, accorde à la prière de plusieurs moines de Cluny un domaine que le roi possède à Pont-aux-Moines (alors nommé Pont de Cens, *Pont Ossancie*). Il en garantit au monastère de Cluny la possession et celle du domaine que le chevalier Engerbaud Manseau a concédé au même monastère, de tout ce qui a pu lui être donné ou lui sera donné à l'avenir par les fidèles, enfin de toutes ses acquisitions en Orléanais, franche de toute coutume ou exaction. En 1079 ou 1080 (l'an XX du règne de Philippe Ier), le neveu du même Engerbaud, Raymond, vassal de Sainte-Croix, confirme à Saint-Pierre-de-Cluny et aux moines qui desservent Pont-aux-

(1) Abbé Patron : *Recherches historiques sur l'Orléanais*, t. I, p. 327-328. — Le baron Guilhermy, qui vit cet édifice en 1843 (Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. 6106 : f° 166), l'attribuait au XIIe siècle. Il ignorait nos documents.

(2) *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXX, p. 132 et note.

Moines, *monachis qui in loco qui dicitur apud Pontem Unsantie deserviunt*, la donation de Chenevières et d'une autre terre faite auxdits moines par son oncle.

En 1075, on le voit, il n'est question que des moines de Cluny. Au plus tard en 1080, il y a des moines desservant Pont-aux-Moines : donc la chapelle du prieuré est construite. Le peu d'importance de l'édifice s'accorde avec ces données.

L'ancienne chapelle du prieuré de Pont-aux-Moines, dédiée à saint Jérôme, est un simple rectangle, de dix-sept mètres environ de longueur, sur neuf mètres vingt de large, le tout hors œuvre. L'intérieur, aujourd'hui coupé en deux par un plancher, — il sert de cellier et de grenier, — ne présente que des murs absolument nus, sans trace même de crédence ni de lavabo. Une charpente moulurée apparente, relativement moderne (XVIIe siècle ?), est tout ce qui témoigne de l'ancienne destination.

Le pignon de la façade, d'une hauteur approximative de dix mètres, épais d'un mètre, est percé de deux ouvertures : un portail et une grande fenêtre, au-dessus de laquelle règne un cordon horizontal à biseau supporté par sept corbeaux dont l'un a disparu. Ces corbeaux sont ornés de trois enroulements de copeaux superposés (1) : décoration chère au centre de la France.

Le portail, sans tympan, qui encadre une baie de $2^{m}14$ de large sur $3^{m}05$ de haut, se compose d'une voussure en plein cintre reposant sur deux colonnettes. A l'extérieur, cette voussure est ornée d'une sorte de mosaïque de pierre dont le motif central est un arc de losanges juxtaposés : le tout est encadré d'un cordeau saillant (2) à biseau, orné d'un triple rang de damiers ; ce cordon fait à l'imposte un bref retour horizontal extérieur à l'arc. L'intrados de la voussure porte à faux sur deux

(1) Il n'y a pas trace des figures grimaçantes dont parle l'abbé Patron.

(2) Le bandeau à mosaïque mesure 57 centimètres de large, la base du cordon, 7 centimètres ; sa hauteur, 8 cent. 5 ; le filet, 3 ; le biseau 9 centimètres.

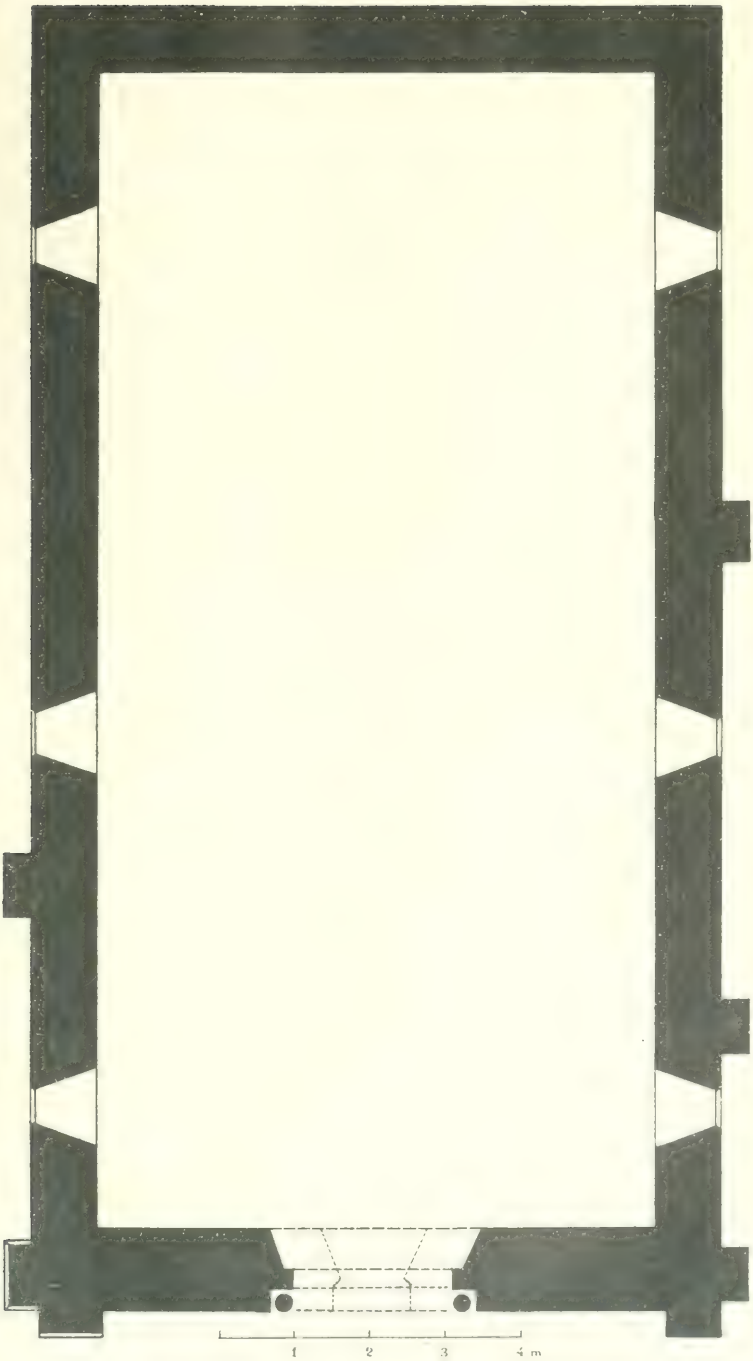
1
2
3
4 m

colonnettes de pierre, à tailloirs à biseau amortissant deux chapiteaux dérivés du corinthien. Ces colonnettes sont légèrement coniques : hautes de 1m52, y compris la base, leur fût a 18 centimètres de diamètre sous l'astragale du chapiteau et 21 au-dessus du congé qui précède la base. Les bases, qui font corps avec le fût, sont formées d'un tore entre deux onglets et deux congés. Le congé inférieur se lie à un soubassement carré.

En arrière, une seconde baie plus étroite, sans moulure ni décoration, encadre l'entrée qui s'évase légèrement vers l'intérieur.

Au-dessus du portail est percée une grande fenêtre de 2m75 de haut sur 1m50 de large, de tout point semblable, comme décoration, au portail : mais ses colonnettes manquent et ont été remplacées par de lourds piliers en brique. Cette fenêtre n'est ébrasée qu'à l'intérieur et d'une façon peu accentuée : la largeur de la baie à l'intérieur n'est que de 1m32.

Des contreforts peu saillants contrebuttent les angles de la façade. Un autre au nord, deux au sud (côté de la pente) appuient les murs de la nef. Les larmiers sont peu accentués et à pente très rapide.

L'appareil en est soigné, de grande dimension, et présente en assez grand nombre des pierres verticales en forme de brique. Il ne serait pas impossible qu'ils aient été ajoutés après coup.

Il ne reste au mur de fond aucune baie ancienne. La nef est éclairée par six fenêtres en plein cintre, hautes de 2m70, larges de 0m90 environ. Ces fenêtres, d'un modèle très ancien, n'ont qu'un encadrement chanfreiné, derrière lequel la baie s'ébrase légèrement vers l'intérieur.

Sauf les contreforts, les baies et les portions de mur qui les avoisinent, les murs sont en moëllons irréguliers noyés dans un ciment d'une teinte légèrement rosée.

En somme, l'état actuel de ce petit édifice concorde parfaitement avec les données des documents écrits. Cette constatation et la reproduction ci jointe sont tout le but de la présente note.

Eug. Jallay.

IDENTIFICATION

des noms de lieu *Camedollus* et *Orcellum*

mentionnés dans la charte d'Agius, évêque d'Orléans

(Janvier 854)

La charte d'Agius, évêque d'Orléans, octroyée en janvier 854 aux chanoines de Saint-Aignan de cette ville, est depuis longtemps connue et étudiée (1).

Je me borne à en rappeler ici l'analyse sommaire : L'évêque Agius, à la requête des chanoines de Saint-Aignan, qui déclarent que leur cimetière est tellement rempli qu'on n'y peut plus faire d'inhumation sans déranger les sépultures antérieures, les autorise à en établir un nouveau et à y construire une chapelle qu'ils doteront de divers biens du chapitre énumérés dans la charte et tous situés dans le *pagus Aurelianensis*. Cette chapelle a pris depuis le nom de Notre-Dame-du-Chemin.

C'est Boucher de Molandon, membre du Comité des travaux historiques et de la Société archéologique de l'Orléanais, qui, à

(1) V. *Charte d'Agius, évêque d'Orléans, de l'an 854*, communiquée par Vergniaud-Romagnési, et annotée par Bordier, membre résidant, dans les *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France*, t. XXIX (1867), p. 316-325 ; Boucher de Molandon, *Charte d'Agius, évêque d'Orléans au IXe siècle ; l'ancienne chapelle Saint-Aignan (église N.-D. du Chemin)*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XI (1868), avec un fac-similé en lithographie (par Pilinski) qui a pris place dans la *Collection de l'Ecole des Chartes* (ancien fonds, n° 557) ; *Musée des Archives départementales*, Paris, 1878, p. 13, avec fac-similé en héliogravure, pl. V de l'Atlas ; Maurice Jusselin, *Notes tironiennes dans les diplômes*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 66e année, 1905, p. 384.

mon avis, a publié le commentaire le plus complet et le plus scientifique de ce précieux document, dont l'original, en parfait état de conservation, se trouve aujourd'hui aux Archives départementales du Loiret (1).

Actuellement, les noms propres géographiques mentionnés dans l'acte ont été identifiés avec certitude, à l'exception de deux : *Locus qui vocatur Camedollus* ; *vicaria Orcellensis.*

I. — Camedollus.

Camedollus était sis en vue d'Orléans, sur la rive gauche de la Loire, *ultra Ligerim*. Boucher de Molandon a fort bien remarqué que la désignation topographique de la charte s'appliquait au « territoire de Saint-Jean-le-Blanc et à la portion limitrophe de Saint-Denis-en-Val ». Il inclinait à penser que *Camedollus* était le nom primitif de Saint-Jean-le-Blanc (2), paroisse dans laquelle la chapelle Saint-Aignan, alias Notre-Dame-du-Chemin, avait des rentes foncières, notamment au lieu dit La Cerisaie.

La philologie nous permet de donner au problème une solution précise : Il existe sur le territoire de la commune de Saint-Denis-en-Val un lieu dit *Champdoux* (3), qui phonétiquement — je ne dirai pas dérive — mais est la continuation même de l'accusatif *Camedollum*.

Le mot gallo-romain *Camedollum*, accentué sur *do*, produit régulièrement dans la langue romane du centre de la France

(1) En 1868, au moment où écrivait Boucher de Molandon, cette charte avait disparu des Archives. Elle fut réintégrée le 19 août 1871.

(2) *Op. cit.*, p. 497. — Cf. *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XI, 1897, p. 44, où cette identification a été reprise.

(3) Village ; v. le plan cadastral de Saint-Denis-en-Val aux Archives départementales du Loiret et aux Archives de cette commune.

Chandol, puis *Chandou*, par le changement de *ca* en *cha* (cf. *cantare*, *chanter* ; *campum*, *champ* ; *carnem*, *chair* ; *causa*, *chose* ; *camelum*, *chameau*) et par la vocalisation de l'*l* (cf. *mollem*, *mou*).

Chandou s'est enfin écrit officiellement *Champdoux*, par analogie avec le substantif *champ* et l'adjectif *doux*, et c'est sous cette graphie bizarre qu'il figure au cadastre.

II. — Vicaria orcellensis.

Boucher de Molandon n'est pas arrivé à identifier cette subdivision administrative du *pagus Aurelianensis* au IXe siècle. « Mes recherches », dit-il, « ne m'ont fait rencontrer que d'incomplètes homonymies et des inductions trop vagues pour y asseoir aucune affirmation ».

Orcellensis est un adjectif formé sur *Orcellum* pour *Oscellum*, l'*r* et l'*s* se confondant souvent dans la prononciation latine, et étant, d'autre part, presque semblables dans la minuscule des chartes carolingiennes (1).

Oscellum est le nom primitif des localités qui portent aujourd'hui dans le centre et l'ouest de la France le nom d'*Huisseau*.

C'est ainsi qu'il existait dans le *pagus Blesensis* (le Blésois, capitale *Blesum*, Blois), limitrophe du *pagus Aurelianensis*, un *Oscellum* (2), appelé en vieux français *Ussel* (3) et aujourd'hui Huisseau-sur-Cosson.

(1) Notamment dans la charte d'Agius. — L'*r* et l'*s* étaient déjà deux lettres peu différentes dans la minuscule mérovingienne (V. Maurice Prou, *Manuel de paléographie*, 2e édition, Paris, 1892, p. 33).

(2) Auguste Longnon, *Atlas historique de la France*, 2e livraison, Paris, 1888, p. 193.

(3) Cette forme romane se trouve dans une bulle d'Eugène III, datée de 1145 : *Ecclesiam de Ussel* (L. Auvray, *Notice sur le manuscrit ottobonien 2966 et principalement sur le cartulaire de N.-D. de Bourgmoyen, de Blois, qui y est contenu*, Rome, 1886, p. 13).

Cet *Oscellum*, quoiqu'il fut aussi chef-lieu d'une *vicaria* à l'époque franque, ne peut être l'*Orcellum* désigné dans la charte d'Agius, puisqu'il faisait partie du *pagus Blesensis* (1) et du diocèse de Chartres.

Mais il a son homonyme dans une antique paroisse du diocèse d'Orléans, Huisseau-sur-Mauves, aujourd'hui commune du canton de Meung-sur-Loire (Loiret).

C'est là que se trouvait, à n'en pas douter, le chef-lieu de la *vicaria Orcellensis*, la *voierie* ou viguerie d'Huisseau-sur-Mauves.

Jacques SOYER.

(1) M. Ch. Cuissard, dans son étude sur *Théodulfe, évêque d'Orléans, sa vie et ses œuvres, avec une carte du pagus Aurelianensis au IXe siècle* (parue dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXIV, 1892, Orléans), a fait confusion (p. 34) entre la *vicaria Oscellensis* du *pagus Blesensis* (Huisseau-sur-Cosson) et la *vicaria Oscellensis* du *pagus Aurelianensis*, bien qu'il ait, p. 35 et 36, entrevu la vérité. Sa discussion est embrouillée et sa carte très inexacte : jamais Huisseau-sur-Cosson n'a dépendu du *pagus Aurelianensis*, qui ne fait qu'un avec la *civitas Aurelianorum* de l'empire romain et le diocèse d'Orléans. V. Longnon, *op. cit.*, 2e livraison, p. 111.

UN NOUVEAU MARCHAND BRODEUR D'ORLÉANS

Jehan de Vienne (1666)

Déjà, il a été publié, dans les comptes rendus des Sociétés des Beaux-Arts des départements, le marché passé en 1599 entre Michel Moireau, maître brodeur d'Orléans, et les gagiers de l'église de Bou pour la confection d'une chappe de saint Georges. Nous prendrons la liberté aujourd'hui de signaler à la Société archéologique le marché ci-joint, inédit, daté du 9 novembre 1656, qui a pour objet une bannière de l'église de « Férolles ». Ce document appelle, à plusieurs titres, l'attention.

Tout d'abord, il nous révèle le nom d'un de ces maîtres brodeurs, jadis si réputés et, pour le cas où d'autres de nos confrères le connaîtraient déjà, tout au moins ce marché enrichirait la liste de ses œuvres. Mais il est surtout intéressant, parce que l'ayant bien lu et compris, je crois que la nouvelle bannière, commandée à *Jehan de Vienne*, devait reproduire l'ancienne, à part les dimensions. Ce renseignement a sa valeur, quand on le rapproche d'un autre du même genre, tiré des comptes de la Fabrique de Saint-Denis-de-l'Hôtel. En effet, la bannière de Férolles était de damas rouge cramoisi, avec images de saint Pierre et de Notre-Dame, le champ était parsemé de fleurs de lis brodées de soie d'or. Or, que lisons-nous dans les comptes de la Fabrique de Saint-Denis-de-l'Hôtel (août 1604 et août 1606) ? :

« A *Michel Moireau*, brodeur demourant à Orléans, la « somme de cinquante deux livres tournois pour la vente et li- « vraison par luy faicte aux dictz gagers d'une bannière de da- « mas rouge cramoisys faicte en broderie avec images et fleurs

« de lis garnys de franges et frangeons avec le baston (Acquit « passé devant Chaussier, notaire à Orléans, 29 avril 1605. »

Comme on le voit, sauf les images : là saint Pierre, « ici saint Denis, l'identité est complète. Donc, il y a unité de style dans une similitude absolue. »

Le damas d'ailleurs, avec le satin, était à cette époque communément employé pour les ornements d'église. C'est ainsi que nous lisons dans les comptes de la Fabrique de Saint-Nicolas de Beaugency, 1622 : « Item requierent les dictz comptables leur « estre alloué la somme de cent quatorze livres tournois par eux « paiez à *Pierre Piau*, maître brodeur à Orléans, pour la vente « qu'il a faicte pour la dicte Esglize de deux chappes de damas « blancz garnyes de passement d'or et frangé de soye. » La chappe de saint Grégoire de Bou, richement imagée, était en satin. En satin blanc « garnye de fleurs et boucquets en broderye » était la chappe commandée par les gagiers de Saint-Denis-de-l'Hôtel à *Jehan Liébault*, maître brodeur orléanais (Comptes de la Fabrique de Saint-Denis-de-l'Hôtel (1634 à sept. 1636).

Si nos modestes églises de campagne possédaient de tels objets, que dire de la richesse de l'ornement décrit par dom Leroy dans son manuscrit ? Tout en toile d'or à grandes fleurs de soie de diverses couleurs, avec les armes de Louis Barbier, évêque de Langres et abbé commendataire de Saint-Benoît, il devait produire un admirable effet dans la vieille basilique monacale. Mais ce magnifique ornement, composé de chappes, tuniques et chasubles, ne sortait pas des ateliers orléanais et ne se rattache malheureusement pas à l'histoire de l'art décoratif de notre ville, puisqu'il avait été confectionné à Tours et à Paris.

Paul Leroy.

Le neufyesme jour de novembre an mil six cens soixante six du matin au bourg de Ferroles

Est comparu en personne honneste personne Jehan de Vienne marchant brodeur demeurant en la ville d'Orléans parroisse Saint-Pierre en pont lequel a promis et s'est obligé envers honnestes per-

sommes Mathurin Tracebot laboureur et Jacques Coignet vigneron ou nom ou comme gaigiers de l'église de Ferrolles de faire et fournir à la d. église monsieur Saint Pierre de Ferrolles une bannière de damas rouge cramoisy qui sera quate doids moins longue que la vieille bannière qui est de présent en la d. église de Ferrolles de la largeur de deux lez de damas de plus large — qui se trouvera icelle bannière garnye de molettes et frange de soye convenables à icelle bannière en l'un des costez de laquelle sera applicquée l'imaige de Saint Pierre en une chaize la couronne papalle en la teste et en l'aultre costé sera applicqué l'Imaige Nostre Dame tenant son enfan — avecq deux douzaines de fleur de lis et qui est une douzaine de chascun costé, les d. Imaiges et fleurs de lis de broderie de soye et d'or bassin (?) Iceulx imaiges de haulteur convenable à la d. bannière. Et pour faire icelle bannière fourny par le d. Vienne de toultes mathières à ce nécessaire. Le baston de laquelle il fera aussi à ses fraiz peindre de coulleur rouge sauf et exempts les pommes du d. baston qu'il fera peindre de coulleur d'or et laquelle bannière le d. de Vienne a promis et s'est obligé livrer aus d. gaigers au d. bourg de Ferrolles... dans le jour et feste sainte Catherine proche venant. Le marché faict moyennant la somme de trente neuf livres...

NOTE SUR UNE BROCHURE DE M. BROSSET

MESSIEURS,

M. Jules Brosset, organiste du grand orgue de la cathédrale de Blois, me charge de vous transmettre une nouvelle brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *Alexandre Lemoine, professeur de musique au lycée de Vendôme, maître de chapelle de la cathédrale d'Orléans* (*1815-1895*).

M. Brosset continue la très intéressante série de ses monographies sur les maîtres de chapelle de la cathédrale d'Orléans. Cette fois, c'est de M. Alexandre Lemoine qu'il s'agit. C'est la dernière, sans doute, car M. Lemoine fut le prédécesseur immédiat de M. l'abbé Laurent, maître de chapelle actuel, qui lui succéda dans sa charge au mois d'octobre 1890.

Son souvenir est encore présent à la mémoire de bien des Orléanais d'aujourd'hui. Qui ne se rappelle avoir vu, au pupitre du grand chœur, ce beau vieillard à haute stature, dont la belle figure, encadrée d'une longue barbe toute blanche, portait l'empreinte et de la dignité et de la distinction ? Il battait la mesure de façon très précise, mais, l'âge venu, il manquait peut-être, à la fin, de cette autorité impérieuse nécessaire à conduire des enfants, et les petits soprani de la maîtrise laissaient peut-être un peu trop vagabonder leur attention sous son bâton trop indulgent !

Ce fut un musicien délicat. Il a laissé des œuvres estimées dont M. Brosset donne la liste. Alsacien de naissance, Vendômois par occasion d'abord et par choix ensuite, il fut vingt-cinq ans Orléanais par profession et par goût. C'est à ce titre qu'il a

composé sur les paroles latines de M. l'abbé Gasnier une cantate à Jeanne d'Arc dont la fugue finale lui valut de Gounod des félicitations précieuses. Le maître s'en souvint encore lorsqu'il vint diriger lui-même, à la cathédrale, sa messe de Jeanne d'Arc dont M. Lemoine avait préparé les répétitions. Ce fut la dernière exécution solennelle où le maître de chapelle figura avant sa retraite.

M. Brosset, ancien élève de la maîtrise, dans sa brochure très vraie et toute pleine de faits intéressants, paie un juste tribut de reconnaissance à son ancien maître. Qu'il me permette de faire comme lui. M. Lemoine, en effet, fut aussi professeur de musique au Petit Séminaire de La Chapelle. Les Anciens d'il y a quarante ans se souviennent encore d'y avoir appris son tableau *Omnitonique* dont l'ingénieux système de géométrie musicale rendait sensible à l'esprit par les yeux l'unité de la phrase musicale au travers de la diversité des tons. Ils se rappellent mieux encore le soin méticuleux avec lequel M. Lemoine venait diriger aux distributions des prix une cantate célèbre au collège et qu'on chantait avec tant de cœur, sinon avec justesse ! On ne l'a plus chantée depuis qu'il a pris sa retraite. M. Lemoine est mort. La Chapelle aussi.

Maintenant que M. Brosset en a terminé avec les monographies, ne songerait-il point à les coudre l'une à l'autre par un travail d'ensemble qui constituerait ainsi l'histoire complète de la Maîtrise ?

C'est un souhait. La réalisation, semble-t-il, n'en serait pas très difficile.

E. H.

JEAN-BAPTISTE NINI

en Blaisois

L'attention publique a été ramenée, ces derniers temps, sur un artiste du XVIIIe siècle, bien connu par ses médaillons en terre cuite, d'un genre de fabrication toute spéciale, qu'on nomme des « nini ». Le musée d'Orléans en possède quelques types intéressants : il a même plusieurs des instruments qui servaient au célèbre ciseleur.

C'est par hasard que J.-B. Nini vint travailler sur les bords de la Loire. Il était fort apprécié de Jacques-Donatien Le Ray, « général réformateur des eaux et forêts de France au département de Blois », plus tard intendant de l'hôtel royal des Invalides, grand seigneur libéral et esprit éclairé, qui avait acheté en 1750 le château de Chaumont-sur-Loire. Il y avait installé sous ses yeux de vastes manufactures de verreries, de briqueteries, et il voulut en donner la direction à Nini. Un vrai contrat fut même passé entre eux, qui associait M. Le Ray de Chaumont à l'artiste, auquel il assurait la vie matérielle et une pension de douze cents livres, en se réservant la moitié des bénéfices provenant de la vente des terres cuites.

On sait que ces médaillons ont reproduit les portraits gravés de beaucoup d'hommes célèbres de l'époque, sans parler des souverains comme Louis XV, Louis XVI et Marie-Antoinette, Catherine de Russie, Charles III d'Espagne.

C'est Nini qui par ses nombreuses œuvres popularisa chez nous la physionomie de « Franklin l'Américain », l'hôte et l'ami de Le Ray à Chaumont et dans sa jolie villa d'Auteuil, pendant les dix années qu'il passa en France à soutenir l'indépendance

des Etats-Unis, de 1776 à 1785. On connaît le portrait de 1779 avec la devise en exergue : *Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tirannis.*

Beaucoup de ces médaillons et même leurs moules furent conservés au château de Chaumont, qui ne fut vendu aux Etchégoyen qu'en 1823. Quant à l'œuvre de Nini, dont M. Storelli, aidé du prince Amédée de Broglie, propriétaire actuel de Chaumont, a essayé d'établir le catalogue (Tours, Mame, 1896, in-4°), voici les principaux médaillons intéressant l'Orléanais :

Michel Foucault, ancien médecin du roi, qui possédait la terre du Plessis-Fortin, près Vendôme, et dont le fils épousa une fille de Le Ray de Chaumont, grand'mère du marquis de Bouvello.

Suzanne de Jarente, sœur de l'évêque constitutionnel d'Orléans, mariée à Grimod de la Reynière, morte en 1815.

P. Berthevin, l'artiste en porcelaine, mort à l'hôpital d'Orléans en septembre 1777.

Jacques-Donatien Le Ray de Chaumont, grand maître des eaux et forêts de l'Orléanais, de 1751 à 1763, mort à Chaumont-sur-Loire, le 23 février 1803.

Marie-Thérèse Joques des Ormeaux, sa femme, mariée en 1750, morte en 1819.

Jacques-Donatien Le Ray de Chaumont, leur fils, marié en 1790, à Grant Coxe de New-Jersey, mort à Paris en 1840.

Thérèse-Elisabeth Le Ray de Chaumont, leur fille, née en 1785, vivant encore sans être mariée, en 1824. (Très joli buste à droite, une des œuvres les plus parfaites de Nini).

On sait que M. le marquis de Saint-Paul, ancien conseiller général du Loiret, ancien maire de Chécy, est le dernier descendant des Le Ray de Chaumont.

G. Baguenault de Puchesse.

NOTE SUR L'EXPOSITION DES PORTRAITS

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(Mai-Juin 1907.)

L'Exposition de *Portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècle*, offerte au monde des curieux et des érudits par la Bibliothèque nationale, appelle notre attention sur quelques-unes des figures qui y sont présentées, en raison de leurs relations étroites avec l'Orléanais et son histoire. Aussi dans notre visite nous avons cru devoir acquérir pour notre bibliothèque le précieux catalogue édité par la librairie Emile Lévy et richement illustré en excellente phototypie de nombreuses reproductions des principales œuvres exposées. Elles sont accompagnées de notices d'une érudition sûre qui ne ménagent point les réserves sur les attributions tant des noms d'auteurs que des personnages représentés.

L'introduction au catalogue des portraits dessinés est un modèle de discussion historique ; elle est l'œuvre de M. François Courboin, disciple et continuateur du regretté Henri Bouchot (1), conservateur du musée des estampes.

Nous signalerons comme intéressant l'Orléanais, d'abord dans le département *des manuscrits :*

N° 25 dans le manuscrit « *l'apparition de Jean de Meung* », par Honoré Bonet, l'auteur est représenté offrant son livre à Valentine de Milan, duchesse d'Orléans (vers 1370-1408).

(1) On consultera aussi avec profit les articles que M. Courboin a donnés sur le même sujet dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1907, t. I, p. 379 et 459 ; t. II, p. 27.

N° 33, l'*Epître d'Othéa à Hector*, par Christine de Pisan, qui, dans la miniature du prologue, offre son livre au duc Louis d'Orléans.

N° 42, *Les Vigiles de Charles VII*, par Martial de Paris, dit d'Auvergne. C'est l'exemplaire de Charles VII et il a été exécuté en 1484. Il renferme de nombreuses miniatures, dont sept figurent des épisodes de la vie de Jeanne d'Arc, et il paraît impossible d'accepter comme portrait authentique les images qu'elles donnent de la Pucelle.

N° 50, le portrait de Charles VIII, dans l'*Armorial de Gilles le Bouvier*.

N° 56, le portrait de Louis XI, *tenant un chapitre de l'ordre de Saint-Michel* ; cette miniature attribuée avec certaine vraisemblance à Jean Foucquet.

N° 81, le portrait de Louis XII, dans les *Remèdes de l'une et l'autre fortune*, de Pétrarque.

N° 83, même personnage dans la *Relation de sa campagne en Italie*, par Desmaretz.

N° 130, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, admirable portrait de la grandeur de nos cartes album, dans le manuscrit « *Les maximes de notre salut* ».

Nous passons ensuite aux *portraits dessinés* ; ils sont admirables, et une promenade dans cette galerie donne l'illusion d'avoir vécu pendant quelques instants dans le siècle des Valois. Jadis on attribuait indistinctement aux Clouet, qu'on appelle aussi les Janet, toutes ces images impressionnantes par la vivacité et l'éclat des yeux.

Aujourd'hui, l'érudition a fouillé les livres de comptes, analysé les dates, vérifié les termes de comparaison et elle commande la plus scrupuleuse prudence dans les attributions de noms d'artistes : elle a pu faire revivre un grand nombre de noms du milieu desquels émerge avec gloire celui d'un physionomiste éminent, Daniel Dumonstier (1574-1646).

Pour suivre l'ordre du catalogue (1) :

1° Dans les portraits attribués à François Clouet (1516-1572), nous signalerons les n° 181, 182, 183, 184, plusieurs portraits de l'amiral Coligny et de son frère d'Audelot.

Le n° 195, portrait de Françoise d'Orléans, fille posthume de François d'Orléans, marquis de Rothelin, seigneur de Beaugency, mort en 1548, et de Jacqueline de Rohan. Elle appartenait à la descendance de Dunois. Son père était le troisième fils d'un duc de Longueville. Elle se maria avec Louis de Bourbon, premier prince de Condé, et elle mourut le 11 juin 1601. Un chroniqueur la dépeint « extrême en beauté », ce que le dessin ne contredit pas.

Le n° 218 représente un personnage qui, d'après une inscription qu'on y remarque, serait Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans. Une autre inscription à l'encre en fait François d'Espinac, archevêque de Lyon ; — mais le catalogue désigne Pierre d'Espinac, ligueur farouche, mort archevêque de la même ville en 1599.

2° Dessins attribués à des *contemporains de François Clouet.*

Nous y trouvons au n° 225 Charles de Valois, duc d'Orléans, troisième fils de François Ier, mort en 1545. Ce portrait est attribué à Germain Le Mannier.

Au n° 234, un portrait de Marie Stuart, reine de France, dont l'auteur n'est pas connu, et au n° 284, Marguerite d'Orléans,

(1) *A.* Les portraits dessinés appartenant à la Bibliothèque nationale portent les n° 156 à 388. Les n° 389 à 532 ont été prêtés par des collectionneurs.

B. Il convient de faire observer qu'au Musée Condé à Chantilly et dans les musées et collections d'Angleterre, il existe un bien plus grand nombre de ces dessins et beaucoup dans un état plus précieux. La plupart ont été reproduits en France et en Angleterre par les procédés héliographiques.

dite Mlle d'Estouteville, fille de Leonor d'Orléans, duc de Longueville, autre descendante du bâtard d'Orléans.

Au n° 287, dans la série *des dessins attribués à Jean de Court*, successeur de François Clouet, dans la charge de peintre du roi Charles IX, nous admirons un superbe portrait de jeune femme qui représenterait Marie Touchet, mais cette identification n'est rien moins que certaine. Le savant rédacteur de la notice estime que le dessin est postérieur à 1580. Ce ne serait donc pas un dessin *ad vivum* de la fille du lieutenant particulier au présidial d'Orléans, puisqu'à cette époque Marie Touchet avait dépassé la trentaine et était mère de plusieurs enfants. Or l'image ravissante exposée sous ce nom, par la pureté des traits et la douceur du regard, accuse vingt ans environ.

3° Dessins de Benjamin Foulon. C'était le neveu et collaborateur de François Clouet. Ses dessins portent un signe auquel la critique attache une certitude spéciale. Nous y signalerons les n°s 300, 301, les Vendôme, enfants naturels d'Henri IV, n° 304, Sully, son ami.

N° 310, Marie Touchet, dame de Balzac d'Entragues.

4° Dans une série de Dumonstiers (on compte onze artistes de ce nom).

Au n° 330, Maximilien de Béthune, duc de Sully.

Et au n° 333, un vivant portrait d'Henry de Beaumanoir, marquis de Lavardin, signé « Pierre Dumonstiers, Parisien, 1618. »

Daniel Dumonstier, fils et neveu des précédents, né en 1574, mort en 1646, est celui dont les œuvres très nombreuses ont l'authenticité la plus certaine. Nous y remarquons le n° 377, le portrait de Maximilien de Béthune, fils du grand Sully, et au n° 451, dans la collection Magon, une image de Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils de Marie Touchet.

Au n° 468 (collection Masson), nous retrouvons le portrait présumé de Poltrot de Méré, que nous connaissons déjà par une

communication de M. Baguenault de Puchesse (1) à laquelle est annexée une reproduction de ce dessin, attribué à l'école de Clouet, vers 1565.

En terminant ce rapide croquis, souvenir de notre visite de cette exposition de 1907, nous engageons chaleureusement les curieux à étudier ce catalogue qui mérite une analyse approfondie, comme celui de l'Exposition d'estampes du XVIIIe siècle, offerte par la Bibliothèque nationale en 1906.

A. P.

(1) Voir tome XXIX de nos *Mémoires*, p. 387.

Orléans — Imp. P. PIGELET et Fils

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XIV. — N° 189.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1907

Séance du vendredi 12 juillet 1907.

Présidence de M. POMMIER, *président.*

— Rien n'étant à signaler parmi les dernières publications reçues, M. le président dépose sur le bureau les deux brochures suivantes, dont les auteurs font hommage à la Société :

1° *Un poète orléanais, De Corsembleu Desmahis, 1722-1761*, par M. A. Basseville (tirage à part d'un travail paru dans le 75e vol., année 1906, des Mémoires de la Société des sciences d'Orléans);

2° *Réglementation des Maures le Meunier*, notice et commentaires par MM. A. Veillard et J. Vallancourt.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— Au nom de la Commission des Publications, M. le chanoine Cochard présente trois rapports sur des études renvoyées à l'examen de cette Commission.

Le rapporteur demande l'insertion, au Bulletin, de la note de M. Baguenault de Puchesse, sur *J. B. Nini en Beaisois*. La Société adopte ces conclusions (1).

Il demande également l'impression, au Bulletin, du compte rend

(1) Voyez Bulletin 188, page 591.

de l'exposition des portraits peints et dessinés de la Bibliothèque nationale, lu par M. Pommier à la séance du 14 juin, sous réserve que certaines omissions seront réparées par l'auteur (1). Adopté.

Quant aux *Notes sur le prieuré de Semoy*, envoyées par M. Fourché, il est nécessaire, avant de statuer sur ce travail, de contrôler certains lieux-dits, et d'en identifier un certain nombre. M. Soyer veut bien se charger de cette revision ; quand elle sera opérée, la Société statuera.

— M. le président annonce la mort de M. le vicomte de Spoëlberch de Lovenjoul, membre associé correspondant étranger de notre Société. Collectionneur réputé, M. de Lovenjoul avait réuni un nombre considérable de manuscrits et d'épreuves des écrivains français de la période romantique ; il a légué cette collection unique à l'Institut de France, qui doit, dit-on, la déposer au Musée Condé à Chantilly.

A ce propos M. Guillon fait la communication suivante :

Parmi les manuscrits légués à l'Institut par M. Spoëlberch de Lovenjoul, il en est un qui présente un intérêt spécial pour Orléans.

C'est un manuscrit de Balzac intitulé « *Aventures administratives d'une idée heureuse* ». L'existence de ce manuscrit avait été signalée en 1900 ; et il était présenté comme une satire de l'administration des Ponts et Chaussées. Il me sembla que Balzac s'y était inspiré de l'affaire du canal latéral à la Loire, de Combleux à Nantes, concédé à M. Laisné de Laville-Levesque. Les études de ce canal avaient été faites par son beau-frère, M. de Surville, ingénieur des Ponts et Chaussées. Balzac avait suivi ce projet avec enthousiasme ; il avait même rêvé, à ce propos, de spéculations propres à rétablir ses affaires, ainsi que le montrent ses curieuses lettres à Mme de Hanska, du 30 avril, 1er mai et fin juin 1836 (publiées par la *Revue de Paris* du 1er octobre 1896).

A mes questions à ce sujet, M. de Lovenjoul répondit, le 6 novembre 1900 :

« Vous ne vous trompez pas dans vos prévisions. C'est bien l'idée

(1) Voyez Bulletin 188, page 593.

« de ce canal de la Basse-Loire qui hantait Balzac, lorsqu'il com-
« mença l'*étude philosophique*, malheureusement inachevée, dont
« vous me parlez. Ce n'est vraiment pas un roman, mais une sorte
« d'évocation satirique des alternatives par lesquelles passe un
« projet avant qu'il ne s'accomplisse, ou bien, ce qui arrive le plus
« souvent, qu'il n'échoue définitivement. Le fragment existant est
« des plus curieux, et je compte bien le publier plus ou moins pro-
« chainement. »

La mort a empêché M. de Lovenjoul de faire cette publication. Il m'a semblé intéressant pour notre histoire locale de signaler l'existence de ce manuscrit légué à l'Institut.

— M. Cochard lit une note sur la réfection de la grande voûte de la cathédrale. Renvoyé à la Commission des publications.

— M. Guillon s'est occupé de la plaque de la porte Bourgogne. Cette plaque devra être en marbre, et non en pierre ; elle coûtera de 75 à 80 francs.

Tout étant décidé au sujet de cette plaque, une demande écrite, accompagnée des renseignements nécessaires, sera officiellement adressée à M. le Maire d'Orléans.

— M. le président annonce qu'il a envoyé à M. le préfet du Loiret le Compte moral de l'exercice écoulé et demandé un supplément de subvention en raison des nombreux travaux imprimés depuis deux années.

— M. Soyer donne lecture du texte de la lettre du 15 novembre 1473, concernant la porte Bourgogne, qu'il avait communiquée à la séance du 14 juin. Ce texte sera inséré au Bulletin (1).

— On insérera en même temps au Bulletin le texte d'un fragment de compte de forteresse retrouvé par M. Baillet, aux archives de l'état civil d'Orléans, où il sert de couverture à un registre. Ce

(1) Voir plus loin, page 616.

compte a trait à des réparations faites à la porte Bourgogne, suivant l'usage, par le duc, la ville et le clergé (1).

— M. Leroy, membre titulaire non résidant, présent à la séance, donne lecture d'un nouveau travail tiré du riche minutier de Jargeau. C'est une étude, pour les XVIe et XVIIe siècles, des contrats de louage de travail et des contrats d'apprentissage (vignerons, artisans, chirurgiens). Cette étude est renvoyée à la Commission des publications.

— M. le secrétaire dépose sur le bureau le projet de Bulletin pour le second trimestre de 1907.

Séance du vendredi 26 juillet 1907.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— En faisant le compte rendu des publications récemment reçues, M. le président signale le *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts — table des volumes XI à XX.*

Il dépose également sur le bureau, pour être mis à la disposition des membres de la Société, le programme du *46e Congrès des Sociétés savantes* qui s'ouvrira à Paris le mardi 21 avril 1908.

— Au nom du Bureau, M. Garsonnin met la Société au courant des démarches qui ont été faites, depuis la dernière séance, en vue de l'installation de la lumière électrique à la Salle des Thèses.

La Société approuve le devis qui lui est présenté et vote la somme de 140 francs demandée par le Bureau pour cette installation.

— M. Dessaux ayant écrit à M. Dumuys pour le prier d'aller visiter, entre les rues de la Tour-Neuve et de Saint-Flou, des immeubles en cours de démolition, et M. Dumuys étant absent, M. le président a délégué MM. Soyer et Garsonnin pour le remplacer. Nos collègues se sont rendus, le 24 juillet, sur les lieux et ont cons-

(1) Voir plus loin, page 622.

taté qu'ils se trouvaient en présence des vestiges du clocher de l'église Saint-Flou, construit à l'ouest du mur romain sur lequel il s'appuie en partie, tandis que l'église elle-même était, avant sa démolition, tout entière à l'est du mur.

Ce clocher est situé, non pas dans l'axe de l'église, mais à son angle nord-ouest ; il est de forme rectangulaire et mesure extérieurement 5m 50 de l'est à l'ouest, et environ 6m 30 du nord au sud. La façade septentrionale, actuellement dégagée, est soutenue par deux contreforts : l'un, dont la face orientale touche le mur d'enceinte, mesure 1m 10 de largeur et 0m 55 d'épaisseur ; l'autre, situé à l'angle nord-ouest, a 0m 90 de largeur et 0m 57 de saillie. Dans la façade méridionale existe, à 5 ou 6m au-dessus du niveau de la rue Saint-Flou, une petite fenêtre ogivale dont la partie supérieure trilobée et les moulures rondes semblent appartenir au XIIIe siècle. Comme il existe une dénivellation de 3 mètres environ entre le sol de la rue Saint-Flou et le sol de la cour du camionneur, placée en contre-bas et occupant l'emplacement de l'ancienne église, on peut conclure que très probablement l'entrée de l'église Saint-Flou ne devait pas s'effectuer par le clocher, mais bien plutôt par une porte située au nord, au fond d'une impasse communiquant avec la rue du Chêne-Percé. L'entrée par la rue Saint-Flou n'aurait été possible qu'à deux conditions : 1° établissement d'un escalier dans le clocher pour descendre jusqu'au niveau de l'église ; 2° brèche ou porte établie à travers le mur romain qui séparait le clocher de l'église. En outre, il est permis de croire, par ce que nous voyons, que le clocher ne fut pas détruit au XIVe siècle à l'approche des armées anglaises et qu'il faisait saillie, à la façon d'une tour, dans l'intérieur de la ville.

Ces constatations seront d'ailleurs communiquées, à son retour, à M. Dumuys qui connaît tout spécialement la question.

— M. le président donne lecture d'un mémoire de M. P. Leroy ayant pour titre : « *Remarques d'état civil sur les protestants à Jargeau* ». Ce mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 11 octobre 1907.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le secrétaire étant absent, M. l'abbé Jarossay veut bien se charger d'en remplir les fonctions et lit le procès-verbal de la séance du 26 juillet qui est adopté.

— En ouvrant la séance, M. le président fait remarquer que, grâce au bienveillant concours de la Municipalité, l'installation électrique a pu être faite à la Salle des Thèses pendant les vacances et que, ce soir, pour la première fois, notre salle des séances bénéficie de ce nouveau mode d'éclairage.

— M. le président fait ensuite le compte rendu des nombreuses publications envoyées à la Société pendant les mois d'août et septembre. Il signale dans les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France* (7e série, tome VI, 1906), une notice sur *le Mariage de Louis de France et de Valentine de Visconti* (documents inédits), par M. P. Arnauldet.

— Dans la correspondance :

1° Une lettre de M. le Maire d'Orléans nous informe que la Municipalité a voté un crédit pour la pose de la plaque commémorative de la rue Bourgogne ;

2° Une lettre de M. Colas de la Noue donne quelques détails sur Louis Colas, chanoine de l'église de Sainte-Croix en 1487 (Voir p. 456 du tome XIV du *Bulletin*) ;

3° Une note de M. L. Auvray contient un extrait de l'ouvrage de M. Pierre-Paul Plan sur les éditions de Rabelais de 1532 à 1711. Cet extrait, transmis de la part de l'auteur, donne la description d'une édition de Rabelais paraissant semblable à celle qu'a signalée M. Basseville dans le 186e *Bulletin* de notre Société (p. 476).

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. Soyer, au nom de M. le Maire d'Orléans, du premier

volume de l'*Inventaire sommaire des archives communales d'Orléans antérieures à 1790* ;

2° Par M. Soyer, au nom de M. Pierre Dufay, bibliothécaire de la ville de Blois, d'une brochure intitulée : *Notes complémentaires sur Robbé de Beauveset* (Vendôme 1907) ;

3° Par M. Soyer, en son nom personnel, du *Cartulaire de la ville de Blois 1196-1493* (Blois, 1907), publié par lui en collaboration avec MM. Guy Trouillard et Joseph de Croy, et de son *Rapport sur les archives départementales du Loiret pour l'année 1907* ;

4° Par M. Agricol Bénard, artiste lithographe, de deux planches en couleurs reproduisant l'ancienne bannière de Jeanne d'Arc déposée actuellement au Musée d'Orléans ; ces deux planches doivent faire partie d'un ouvrage en cours de publication intitulé : *Histoire de Jeanne d'Arc d'après les documents originaux*, par André Marty et Marius Sepet.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. le président informe la Société que, sur sa demande, le Conseil général du Loiret nous a accordé une subvention extraordinaire de 500 francs à l'occasion de la publication du Cartulaire de Sainte-Croix.

— M. l'abbé Iauch est nommé membre suppléant de la Commission des publications pour l'examen du travail de M. le chanoine Cochard, sur la réfection de la voûte de Sainte-Croix.

— M. le président propose à la Société d'exprimer le vœu que le nom de notre compatriote et ancien membre titulaire non résidant, Edouard Fournier, soit donné à une des rues d'Orléans. Adopté.

— MM. Pommier et Soyer demandent qu'un compte rendu de nos séances soit communiqué aux journaux d'Orléans. Adopté.

— Enfin M. le président, en signalant, dans le n° 40 des *Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, l'article de M. le chanoine Cochard, sur les hautes stalles de la Cathédrale d'Orléans, propose d'émettre un vœu pour la conservation à Orléans de ces magnifiques boiseries.

Ce vœu est voté par la Société qui charge le Bureau de le transmettre à M. le préfet du Loiret.

— M. E. Huet présente une image populaire, en couleurs, de Jeanne d'Arc, encadrée d'une sorte de complainte qu'il a rapportée de Rouen (1).

— Avant de lever la séance, M. le président annonce que la plaque commémorative du Fort des Tourelles a été enfin mise en place.

Séance du vendredi 25 octobre 1907.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. l'abbé Jarossay, qui remplit les fonctions de secrétaire, et adopté par la Société.

— M. le président rend compte des publications reçues au cours de la dernière quinzaine et signale, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (68e année, 1907) :

1° Un compte rendu critique de M. C. Bloch, notre ancien collègue, sur l'ouvrage récemment paru de M. A. Brette : « *Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789* » ;

2° Un article de M. Ernest Langlois, sur *Gui de Mori et le Roman de la Rose*.

— Au nom de la Commission des publications, M. le chanoine Cochard fait son rapport sur le mémoire de M. P. Leroy, *Contrats de louage de travail et contrats d'apprentissage*. La Société adopte les conclusions du rapporteur et décide que le travail de M. Leroy sera *retenu*, pour être ultérieurement publié dans les *Mémoires* si les

(1) Voir plus loin, page 626.

ressources de la Société le permettent, conformément à la décision prise le 8 mars 1907.

— Au nom de la même commission, M. l'abbé Iauch propose l'insertion au *Bulletin* de la note de M. le chanoine Cochard sur la réfection des voûtes de la cathédrale d'Orléans (1). Adopté.

— M. le président fait connaitre à la Société qu'il a communiqué à M. le préfet du Loiret le vœu émis à la dernière séance relativement aux hautes stalles du grand séminaire, et à M. le maire d'Orléans le vœu, émis à la même séance, concernant Edouard Fournier.

Le texte de ces deux vœux sera inséré au *Bulletin* (2).

— M. J. Soyer présente à la Société un fragment de parchemin du XIV siècle qui servait de couverture au cahier des baptêmes, mariages et sépultures de l'ancienne paroisse Saint-Euverte pour les années 1712-1714 (archives communales d'Orléans, GG. 396). C'est un débris d'un exemplaire de la traduction française, par Jean Corbichon, du traité de Barthélemy l'Anglais sur les *propriétés des choses*. D'après les renseignements fournis à M. Soyer par notre collègue M. L. Auvray, la traduction de ce véritable traité d'histoire naturelle a été plusieurs fois imprimée et les manuscrits n'en sont pas très rares. Les chapitres du fragment en question font partie du livre 18e de ce traité (qui en comprend 19) : les descriptions de la taupe et de la tortue, dont M. Soyer donne lecture, sont d'une naïveté charmante et permettent de se faire une idée exacte des connaissances zoologiques au moyen âge.

M. Soyer présente aussi à la Société un fragment des *Litanies des Saints*, parchemin du XV siècle servant actuellement de couverture au cahier des baptêmes de l'Hôtel-Dieu d'Orléans pour l'année 1695 (arch. com. d'Orléans, GG. 496), où l'on lit la curieuse prière suivante : « *Ut [illegible] nostrum et cuncta [illegible] Fratres [illegible] perpetua prosperitate conservare digneris* ». Il serait important pour l'histoire de la liturgie catholique de savoir à quelle époque a été

(1) Voir plus loin, page 630.
(2) Voir plus loin, pages 635 et 636.

insérée cette prière à l'adresse de l'armée française et à quelle époque elle a été supprimée.

M. Soyer donne enfin la date exacte du décès d'Antoine Rose, abbé de Saint-Mesmin, dont notre collègue M. Dumuys a retrouvé le portrait à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (v. *Bulletin*, t. 14, 1906, p. 487). Voici l'acte d'inhumation de ce prélat, conservé dans les archives communales d'Orléans (registre GG. 1541, paroisse de Saint-Pierre-Ensentelée). Cet acte est inédit : « Samedy 1er jour de febvrier [1614], a esté ensepulturé honorable et discrepte personne messire Anthoine Rose, evesque de Clermont en Auvergne et abbé de Saint-Mesmin, en la chapelle de Saint-Charles en l'église Saint-Pierre ».

Séance du vendredi 8 novembre 1907.

Présidence de M. Pommier, *président.*

M. l'abbé Jarossay, faisant fonctions de secrétaire, lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

— M. le président rend compte des publications reçues au cours de la dernière quinzaine et signale, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Bulletin de juillet 1907), une étude de M. Guignard sur les substructions anciennes qui entouraient le dolmen d'Averdon (Loir et-Cher).

— M. le président donne lecture d'une nouvelle lettre de M. Paul Fournier offrant très aimablement, à notre Société, tous les ouvrages manuscrits de son père, relatifs à l'Orléanais. La Société acceptera ce don avec reconnaissance et charge M. le président d'exprimer sa gratitude au donateur.

— M. Huet émet le vœu que la Société achète, pour ses archives, les reproductions photographiques, exécutées en 1888 par M. Dubreuil, des hautes stalles de J. Degouilons qui ornent actuellement la

chapelle du grand séminaire. Au nom du Musée historique, M. Jacob offre de joindre à ces planches le texte explicatif rédigé par M. H. Jouin.

— M. Lepage soumet à la Société la disposition épigraphique de la plaque qui sera incessamment posée sur l'emplacement de la porte Bourgogne. La Société propose certaines modifications et charge M. Larcanger d'établir le projet définitif.

Séance du vendredi 22 novembre 1907.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le président rend compte des publications reçues au cours de la dernière quinzaine et signale :

1° Dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la Chambre des députés, publié par MM. E. Coyecque et H. Debraye, contenant, sous le n° 1.119, le procès de condamnation de Jeanne d'Arc ;

2° Dans les *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, 17e vol., le *Cartulaire de la Ville de Blois 1196-1493* publié par notre collègue, M. Jacques Soyer, en collaboration avec MM. Guy Trouillard et Joseph de Croy ;

3° Dans la chronique bibliographique de la *Revue Mabillon* (3e année, n° 11, novembre 1907), une note consacrée au travail de notre collègue, M. Dumuys, sur le portrait d'évêque conservé à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

— Dans la correspondance :

1° Une circulaire du Ministère contient un règlement relatif à l'échange, par son intermédiaire, des publications entre les Sociétés savantes françaises et étrangères ;

2° Une lettre de M. [illegible] de la Numismatique [illegible] renseignements

intéressants sur la grande famille orléanaise Jogues. Cette partie de la lettre de M. Colas de la Noue sera publiée dans le Bulletin (1).

— M. Marron offre à la Société une collection de 12 cartes postales reproduisant les principales toiles du Musée Fourché.

— M. Basseville dépose sur le bureau la lettre A de sa bio-bibliographie orléanaise et donne lecture de l'avant-propos qu'il a rédigé en vue de cette publication. Le travail de M. Basseville est renvoyé à la Commission spéciale nommée pour l'examiner et le compléter, s'il y a lieu.

— M. Cochard fait connaître qu'en ce moment on commence à enlever les échafaudages qui ont servi à la réfection de la voûte de la grande nef de Sainte-Croix et il émet le vœu qu'on fasse mouler, pendant qu'il en est temps encore, les deux clefs anciennes de cette voûte. M. le président se charge de voir à ce sujet M. Guillemonat, architecte.

Sur la proposition de M. Jarry, la Société émet le vœu que la belle tour de Courtenay, qui date de la fin du XIe siècle, soit entretenue et classée comme monument historique. Cette tour, dont les murs ont 1^m 50 d'épaisseur au niveau du sol et 0^m 80^c au sommet, n'exigerait ni un entretien dispendieux, ni surtout une restauration qui risquerait de masquer le très particulier appareil qu'on y remarque, et en fait un type intéressant et spécial de l'architecture du XIe siècle dans notre pays. Il suffirait de remplacer quelques pierres et de reparer la toiture.

Ce vœu sera transmis à M. Magne, inspecteur des monuments historiques.

— Sur la proposition du même membre, la Société vote des félicitations à M. Masson, architecte, qui a dirigé, avec un soin et un goût dignes d'éloges, la première partie de la restauration de la façade de l'ancien Hôtel de Ville.

---

(1) Voir plus loin, page 639.

Séance du vendredi 13 décembre 1907.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— M. le président rend compte des publications reçues depuis la dernière réunion et signale :

1° Dans les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente* (1906-1907, tome VII), l'inventaire archéologique d'Angoulême remarquablement établi, avec beaucoup de soin et de détails, par MM. J. George et P. Mourier ;

2° Dans la *Revue archéologique* (septembre-octobre 1907), tome IX, deux notices nécrologiques consacrées à MM. Fourdrignier et Benjamin Feuardent, décédés récemment ;

3° Dans la bibliographie de la *Chronique des Arts et de la Curiosité* (n° 36, 23 novembre 1907), un compte rendu de l'ouvrage de M. G.-T. Rivoira, *Le origini della architettura lombarda e delle sue principali derivazioni nei paesi d'oltre Alpe*, où sont étudiées l'église de Germigny-des-Prés et les cryptes de Saint-Aignan et de Saint-Avit d'Orléans.

— A l'occasion du jubilé de M. Léopold Delisle, M. le président a envoyé, au nom de la Société qui l'en remercie, une carte de respectueuse sympathie à l'illustre savant.

— Dans la correspondance :

1° Une lettre de M. Léon Masson, architecte à Orléans, remerciant la Société de l'adresse de félicitations qui lui a été transmise ;

2° Le programme de la 32e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui se tiendra à l'école des Beaux-Arts, à Paris, du 21 au 24 avril 1908.

— M. le professeur Laffler, de Stockholm, membre associé correspondant, fait hommage à la Société : 1° du fac-simile du *Kalendarium Vallentunense*, tiré à 225 exemplaires, qui lui a été offert à l'occasion de sa soixantaine ; 2° de *la Vie et les œuvres de Jonas,*

évêque d'Orléans, par le docteur Karl Amelung, Dresde 1888. Il met, en outre, à notre disposition un certain nombre de volumes concernant l'Orléanais.

Des remerciements seront adressés, au nom de la Société, à M. le professeur Laffler.

— M. Dumuys annonce à la Société qu'il a fait exécuter, pour le Musée, le moulage d'une des deux clefs de voûte armoriées de Sainte-Croix. On s'efforcera de l'identifier.

L'autre clef ne porte que des armoiries peintes et n'a pu être moulée.

— M. le président a acheté, pour notre bibliothèque, le n° 9 des *Musées et Monuments de France*, année 1906, contenant un article de M. Henri Stein sur le bahut de Saint-Aignan conservé au Musée historique d'Orléans ; à l'article est jointe une très belle reproduction photographique de ce meuble.

— Au nom de la Commission des publications, M. Soyer demande :

1° L'insertion, au Bulletin, des *Remarques d'état civil sur les protestants à Jargeau*, de M. P. Leroy (1) ;

2° Le dépôt, aux archives de la Société, des notes de M. Fourché sur le prieuré de Semoy, sur lesquelles le rapporteur a inscrit de nombreuses rectifications de noms de lieux grâce à des documents copiés à Bordeaux par Mme de Villaret, et donnés par celle-ci aux Archives du Loiret.

Les deux propositions sont adoptées.

— MM. Pommier, Dumuys, Basseville et Fougeron déposent sur le bureau la présentation, au titre de membres associés correspondants, de MM. Isnard conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans, Maxime Didier, attaché au Musée de peinture d'Orléans, et Lucien Johanet.

(1) Voir plus loin, page 641.

— Au nom de M. P. Leroy, M. Pommier donne lecture d'un mémoire sur *La navigation de la Loire au XVIIe siècle*. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Dumuys communique à la Société une lettre qu'il a reçue de M. Chambon, conseiller général et vétérinaire à Ladon. M. Chambon signale, autour du cimetière de Pannes, un certain nombre de bornes en grès, de 1^m 40 de hauteur, qu'il estime être des bornes milliaires romaines. En outre, il existerait, dans les environs de Pannes, un très beau menhir, actuellement gisant sur le sol, et M. Chambon demande qu'il soit relevé et classé comme monument historique. La Société prie M. Dumuys de vouloir bien s'occuper de la question et faire le nécessaire.

Séance du vendredi 27 décembre 1907.

Présidence de M. Pommier, *président.*

— Rendant compte des publications reçues au cours de la dernière quinzaine, M. le président signale un article de M. Georges Devisme, paru dans le numéro de décembre 1907 de la *Revue du Berry et du Centre*, au sujet de *Maisons brûlées à Gien* à la fin du XVIIe siècle.

— Dans la correspondance :

1° Un billet nous fait part du décès de M. le vicomte de Meaux, ancien ministre, président de la Société historique et archéologique de la Diana. La Société s'associe aux témoignages de respectueuses condoléances que M. le président a pris l'initiative d'envoyer de suite à Mme la vicomtesse de Meaux.

2° Une lettre de M. l'abbé Prévost, curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, offrant, à son grand regret, dit-il, sa démission de membre associé correspondant.

3° Une lettre de M. le professeur Laffler faisant hommage d'un ouvrage ancien dont l'auteur est orléanais : *Eventii Adlgveti aurelianensis fulmen in Aquilam seu Gustavi Magni... poëma, Pari-*

siis MDCXXXVI. Des remerciements seront adressés à M. le professeur Laffler.

— M. Jules Baillet dépose sur le bureau de la Société, qui l'en remercie, un tirage à part de la *Revue des études grecques* contenant un mémoire de M. A. Hauvette sur *Les épigrammes de Callimaque.*

— M. le président rappelle que la réunion annuelle des trois Sociétés savantes d'Orléans a eu lieu le vendredi 20 décembre. Pour la circonstance, la Société des Sciences, qui recevait l'Académie de Sainte-Croix et la Société archéologique, avait orné sa jolie salle des séances avec un luxe de plantes et de fleurs sans précédent.

En 1908, ce sera au tour de la Société archéologique de recevoir la Société des Sciences et l'Académie de Sainte-Croix, et M. le président exprime le vœu que la réunion de 1908 soit aussi brillante que celle de 1905, où furent lus d'importants et inédits travaux.

— MM. Pommier, Garsonnin et Larcanger présentent, au titre d'associé correspondant, M. Agricol Bénard, artiste lithographe, auteur de nombreuses planches représentant notre ville et ses monuments.

— L'ordre du jour comprend le scrutin pour le renouvellement du président, du vice-président, du trésorier et d'un membre de la commission des publications dont les mandats sont expirés et non renouvelables.

Après un tour de scrutin, M. Dumuys est proclamé président de la Société pour 1908. M. Dumuys remercie ses collègues et les prie de l'excuser si, dans l'avenir, il ne peut consacrer à la direction de la Société tout le temps nécessaire, en raison des multiples travaux occasionnés par le reculement de la façade du Musée de Jeanne d'Arc et la surveillance des deux Musées dont il a la Conservation.

Après un second scrutin, M. Basseville est élu vice-président pour l'année 1908.

Le siège de trésorier est attribué, pour 3 ans, à partir du 1er janvier 1908, à M. Brédif.

A la Commission des publications, M. le chanoine Cochard est remplacé par M. Jarry.

Enfin, M. Jacob est nommé, pour 3 ans, membre de la Commission de la bibliothèque.

— M. Jarry donne lecture d'une note sur *La réédification de la Belle-Croix du vieux pont d'Orléans (1473)*. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Dumuys fait à la Société une communication verbale sur un sujet qu'il a soumis récemment à la Société des Antiquaires de France. Il s'agit des fresques qui décorent l'église de Fontana (Haute Italie), et dans lesquelles on a voulu voir une représentation de Jeanne d'Arc. Cette attribution n'étant pas acceptée sans conteste, et certains membres de la Société des Antiquaires de France ayant émis l'idée qu'il s'agissait vraisemblablement d'une réplique de la Sainte-Catherine, de Pise, M. Dumuys a chargé un artiste d'exécuter, à l'aquarelle, une reproduction exacte de ces fresques. Il soumettra ces aquarelles à la Société dès qu'il les aura reçues.

— Avant de lever la séance, M. Pommier, président sortant, remercie les membres de la Société du concours qu'ils n'ont, tous, cessé de lui apporter pendant sa présidence et qui, dit-il, lui a facilité sa tâche.

CESSION DE LA PORTE BOURGOGNE

par Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, comtesse de Blois, à Michel Gaillard, trésorier et receveur général du Duché (15 novembre 1473).

Parmi les portes de l'enceinte primitive d'Orléans, l'une des plus célèbres est, sans conteste, la porte Bourgogne dont la tour méridionale existe encore, à peu près au carrefour formé actuellement par les rues Bourgogne, de la Tour-Neuve et du Bourdon-Blanc.

C'est par cette porte, sise sur l'antique voie d'Orléans à Autun, que Jeanne d'Arc entra dans Orléans, assiégé par les Anglais, le 29 avril 1429, vers huit heures du soir ; c'est encore par cette porte que la Pucelle sortit le 4 mai, pour se rendre à l'assaut de la bastille de Saint-Loup ; le 6 mai, pour aller attaquer la bastille des Augustins, et, le 7 mai, pour enlever à l'ennemi le fort des Tourelles, à l'extrémité du pont sur la rive gauche de la Loire (1).

Cette porte historique cessa de servir à la défense de la ville sous le règne de Louis XI. Orléans s'étant beaucoup accru vers l'est, le roi fit enclore dans la nouvelle enceinte l'église collégiale de Saint-Aignan et l'église abbatiale de Saint-Euverte, qui jusqu'alors se trouvaient *extra muros*.

La porte Bourgogne, ses tours, ses fossés, son « boulevard », devenus inutiles, furent cédés, avec une portion de l'ancienne muraille, par Marie de Clèves, duchesse d'Orléans et comtesse de Blois, à Michel Gaillart (2), conseiller, trésorier, receveur

(1) V. Boucher de Molandon, *Première expédition de Jeanne d'Arc : le ravitaillement d'Orléans*, Orléans, 1874, p. 68. — V. aussi P. Mantellier, *Le siège et la délivrance d'Orléans*, Orléans, 1855, p. 146.

(2) Sur le Blésois Michel Gaillart, voir la notice que lui a consacrée M. J. de Croy dans le *Cartulaire de la Ville de Blois (1196-1493)*, publié par Jacques Soyer, Guy Trouillard et Joseph de Croy (Blois, 1907), p. 400-408 (extrait des *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, XVIIe volume).

général et argentier de ladite duchesse, par lettres patentes datées du château de Blois, le 15 novembre 1473.

Les lettres patentes originales, conservées aux Archives départementales du Loiret (1), portent la signature autographe de la mère de Louis XII.

Cette cession était faite en considération des notables services que Michel Gaillart rendait à Marie de Clèves et à condition que ledit Gaillart, ses héritiers ou ayants cause paieraient dorénavant, chaque année, en la recette du Domaine à Orléans, le jour de la Sainte-Croix, le 3 mai, la somme de 8 sous parisis de cens, avec droit de « relevoisons à plaisir » le cas échéant.

Michel Gaillart devait, en outre, employer de ses deniers une somme de 1,500 livres pour démolir le « boulevard », combler les fossés, y construire des maisons et convertir les deux tours en logements.

Voici la transcription de ces lettres patentes, qui donnent des renseignements précis sur la disparition de la fameuse porte :

Marie, duchesse d'Orleans, de Milan et de Valois, contesse de Blois, de Pavie et de Beaumont (2), dame d'Ast (3) et de Coucy (4), ayant la garde, gouvernement et administracion de nostre treschier et tresamé filz Loys, duc, conte et seigneur desdictes duchéz, contéz et seigneuries, et de noz autres enfans, savoir faisons a tous presens et advenir comme, moiennant la nouvelle closture et acroissement de ville que a fait faire monseigneur le roy pour enclourre avecques nostre ville et cité d'Orleans les eglises de monsieur Saint Aignan et de monsieur Saint Euvertre au dedans d'icelle nouvelle closture, soient a present plusieurs places vuides, non maisonnées et inhabitées, entre lesquelles places sont les fosséz et pareillement le portail de la porte Bourgoigne, ainsi qu'il se poursuit et comporte de deux tours et du logeis estant sur ladicte porte, ensemble (5) le

(1) Liasse C. 116.
(2) Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise).
(3) Asti, ville d'Italie.
(4) Dans l'Aisne.
(5) Avec.

boulevart (1) seant devant icelle porte, qui, au paravant ladicte nouvelle closture et acroissement, servoient a la fortifficacion et deffence de ladicte ancienne ville et cité ; lesquelz fosséz, portail, tours et boulevart n'y peuent plus servir, et, a ceste occasion, est expedient combler lesditz fosséz, demolir ledit boulevart et les convertir avecques lesdictes tours et portail en autres usages et y fere maisons et habitacions, ad ce que (2) ladicte closture nouvellement faicte et ediffiée puisse estre habitée de maisons et de peuple selon l'ordonnance, vouloir et plaisir de monditseigneur le roy ; et a ceste cause, pour le bien et acroissement du domaine du duchié d'Orleans, avons deliberé et ordonné bailler (3), affermer et acenser lesditz fosséz, tours, portail, boulevart et autres places vuides et vacquans dessusdiz aux personnes qui en vouldront prandre et avoir a devoirs et prouffiz de cens ou de rentes. Et, ce venu a la congnoissance de nostre amé et feal conseiller, tresorier et receveur general et argentier Michel Gaillart, il nous a tres humblement supplié et requis que nostre plaisir feust lui bailler et acenser lesdictes deux tours, portail et boulevart avecques porcion de la vieille et ancienne muraille, fosséz et autres places vuides, telles que nostre plaisir seroit, et que en icelles places et lieux il feroit construire, bastir et ediffier de nouvel (4) une ou plusieurs maisons, pour lesquelles faire exposeroit et mettroit du sien jusques a la somme de mil et cinq cens livres tournois. Pour ce est il que nous, considerans les grans et notables services que ledit Michel Gaillart a faiz a nous, nostredit filz et autres noz enfans, fait chascun jour et esperons que ou (5) temps advenir plus face, par l'advis et deliberacion des gens de nostre Conseil, pour les causes dessusdictes et aussi pour remunerer, acroistre et augmenter le bien et avancement dudit Gaillart, ses hoirs (6) et aians cause, que aussi pour acroistre et augmenter ledit domaine du duchié d'Orleans avons baillé, cedé et transporté et par la teneur de ces

(1) Employé ici dans son sens étymologique : allemand *bohlwerk*, ouvrage (*werk*) de planches (*bohle*). Au xve siècle, le boulevard était un rempart de terre soutenu par des madriers.

(2) *Ad ce que* : afin que.

(3) Donner à bail.

(4) *De nouvel* : nouvellement, bientôt.

(5) *Ou* : dans le.

(6) Héritiers.

presentes baillons, cedons et transportons audit Michel Gaillart, ses hoirs, successeurs et ayans cause, a tousjoursmais, perpetuellement, a heritage lesdiz portail et tours de ladicte porte Bourgoigne, ainsi qu'il se poursuit et comporte en toutes ses appartenances et appendances avecques quatorze toizes de la muraille de la ville ancienne : c'est assavoir sept toizes qui seront prinses (1) après et oultre ledit portail en tirant devers le vent de galerne (2) pour aler a la tour de Champhegron (3) et sept autres toises qui seront prises après et oultre ledit portail pour aller au long de ladicte muraille devers le vent de sollerre (4) en tirant a la Tour Neufve (5), sans riens comprandre esdictes quatorze toises dudit portail et tours d'icellui, et semblablement en oultre lui baillons, cedons et transportons toute la longueur de la terre tant en boulevart, fosséz que autre heritage qui est contenu et compris depuis lesdiz portail, boulevart et quatorze toises dessusdictes en alant joindre tout droit jusques aux forsbourgs, maisons et jardins anciens de ladicte porte Bourgoigne a la ligne desdiz portail et quatorze toises de muraille dessusdictes, vis a vis et tout droit en tirant a Saint Loup les Nonnains (6), sans riens en retenir ou reserver en aucune maniere, sauf et excepter les rues et chemins publicques qui sont ou seront advisées estre a faire en la comprinse (7), baille (8), transport et cession des choses dessusdictes, pour en jouir et user doresenavant perpetuellement comme de sa propre chose et heritage et disposer a la pure, franche et liberale voulenté dudit Michel Gaillart, de sesdiz hoirs, successeurs et ayans cause, moyennant et parmy (9) ce que ledit Michel Gaillart, sesdiz hoirs [et] aians cause tenans et possidans lesdiz heritages seront tenuz paier doresenavant par chascun an a

(1) Prises.

(2) Nord-Ouest ; bas-breton *gwalarn*.

(3) V. cette tour sur le plan joint à l'étude de P. Mantellier *Le siège et la délivrance d'Orléans*, Orléans, 1855.

(4) L'Est, le côté du soleil levant.

(5) V. cette tour, qui a laissé son nom à une rue, sur le plan joint à l'étude de P. Mantellier, *Le siège et la délivrance d'Orléans*

(6) Ainsi nommé à cause du monastère de femmes (*nonnes*, *nonnains*) qui se trouvait à cet endroit.

(7) Etendue.

(8) *Baille* féminin a le même sens que *bail* masculin.

(9) *Parmy ce* : moyennant.

nostre recepte du Dommaine d'Orleans, le jour de la feste Saincte Croix en may (1), sur paine de cinq solz parisis de deffault, la somme de huit solz parisis de droit et devoir de cens avecques droit de relevoisons (2) a plaisir quant le cas y escherra, selon la coustume de nostredicte ville d'Orleans. Et aussi sera tenu ledit Michel Gaillart, sesdiz hoirs et aians cause mettre et emploier du sien en construction et ediffices de maison ou maisons et pour enmeliorir (3) lesdiz portail et autres heritages (4) a lui baillés ladicte somme de quinze cens livres tournois pour une foiz ; et pour tout ce que dit est parfaire et acomplir au prouffit de nous et nostredit filz, ses successeurs et ayans cause, icellui Michel Gaillart se obligera bien et deuement et en baillera lettres d'obligacion en forme deue et vallable. Promettans en bonne foy et en parolle de princesse tenir et avoir cest present bail, cession, transport et octroy ferme, estable (5) et agreable a touzjours, sans jamais aler a l'encontre par nous ou les nostres. Si (6), donnons en mandement a nos amez et feaulx conseillers les gens de noz comptes, au gouverneur, prevost, procureur et receveur d'Orleans et a touz nos autres officiers ou a leurs lieuxtenans et a chascun d'eulx, si comme a lui appartiendra, que de nostre present cession et transport ilz facent, seuffrent et laissent joir et user ledit Michel Gaillart, sesdiz hoirs, successeurs et ayans cause plainement et paisiblement, sans contredit ou difficulté quelzconques, en lui baillant et delivrant lesdictes tour, portail, boulevart, murailles et places vuides et vacquans ainsi par nous a lui baillées et transportées par la maniere que dit est, en les faisant par eulx ou l'un d'eulx mesurer et y mettant bonnes (7) et

(1) Fête de l'Invention de la Croix, célébrée le 3 mai.

(2) On appelait, dans la coutume d'Orléans, *relevoisons* « une espèce de profit censuel dû à toutes mutations de censitaire, même en ligne directe ». La *relevoison à plaisir*, qui n'était en usage que dans la ville d'Orléans, consistait « dans le revenu d'une année des maisons qui y sont sujettes » (Pothier, *Coutumes des duché, bailliage et prévôté d'Orléans et ressort d'iceux*, nouvelle édition, Paris et Orléans, 1780, p. 244-252).

(3) Améliorer.

(4) Immeubles.

(5) Stable.

(6) *Si* est explétif (du latin *sic*).

(7) Ancienne forme du mot *borne*, du latin mérovingien *bodina*.

autres confrontacions et affiches apparans, se mestier est (1), toutes et quantesfoiz qu'ilz ou aucuns d'eulx requis en seront. Car tel est nostre plaisir et vouloir, et audit Michel Gaillart l'avons octroyé et accordé. Et, affin que ce soit ferme et estable a tousjours, voulons que par nostredit receveur present et advenir es livres et registres de leurs comptes par chascun an soit faicte mencion en ligne de compte de la recette de ladicte somme et que ces presentes soient enregistrées en la Chambre de noz comptes, ausquelz noz conseillers et officiers et chascun d'eulx mandons, commandons et enjoingnons que ainsi le facent sans contredit, non obstans quelxconques restrinctions, deffenses ou ordonnances données ou a donner ad ce contraires. Prions oultre et supplions mondit seigneur le roy qu'il luy plaise a nostre faveur et requeste avoir agreable la baille, cession et transport dessusdiz et iceulx confermer, ratiffier et approuver pour et au prouffit dudit Gaillart, nostre tresorier, sesdiz hoirs et ayans cause. Et, affin que ce soit ferme et estable a tousjours, nous avons fait mettre nostre seel a ces presentes. Donné en nostre chastel de Blois le quinziesme jour de novembre, l'an de grace mil CCCC soixante et treize.

MARIE (*signature autographe*).

(*Sur le repli de l'acte, à gauche* :) Par madame la duchesse
en son Conseil :
B. VILLEBRESME (2).
(*Signature autographe.*)

(*A droite* :) Visa.

Registrata in Camera Compotorum (3) domine ducisse Aurelianensis libri cartarum foliis IX^XX VI et IX^XX VII, XXII^a die mensis novembris, anno Domini M° CCCC^mo septuagesimo tercio.

S[imon] FILLEUL (4).
(*Signature autographe.*)

Jacques SOYER.

(1) Si besoin est.

(2) Bertaut de Villebrême, secrétaire ducal.

(3) C'est la forme latine médiévale du génitif pluriel de *computum*, devenu *compotum*.

(4) Simon Filleul était auditeur des Comptes (V. *Cartulaire de la Ville de Blois*, *op. cit.*, p. 393 et 218).

RÉPARATIONS A LA PORTE BOURGOGNE

en 1459-1460

A l'époque du siège d'Orléans par les Anglais, l'état des murailles de la ville était, sans doute, assez satisfaisant pour que les assiégeants n'aient pas tenté de les attaquer. Mais, un peu plus tard, on reconnut qu'elles avaient besoin de réparations. Un feuillet des comptes de la ville, qui sert de couverture au registre GG 158 des baptêmes, conservé aux Archives communales, nous apprend qu'en 1459 et années suivantes on était à l'œuvre (1).

Tous ces travaux se faisaient sous la surveillance d'une commission composée de représentants du duc d'Orléans, de deux ou trois délégués du clergé et de huit ou plus des procureurs de la ville (2). On les voit inspecter les travaux pour juger « si les fondemens d'un pillier neuf devers les Tourelles estoient bons et se le pillier estoit suffisant. »

Dans cette réfection, on dut « abattre la Tour-Quarrée qui cheoit », c'est-à-dire la tour de la Porte Bourgogne, faisant face à celle qui existe encore, ainsi nommée, non qu'elle ne fut

(1) L'écriture ancienne a été raclée par endroits et remplacée par des titres donnés au registre ; de plus, la feuille de parchemin a été collée sur le carton qui forme la couverture de ce registre. Et comme ce parchemin était le milieu d'un cahier, il est possible que le commencement et la fin du compte nous échappent. De sorte que je ne puis juger sûrement de l'étendue du travail.

(2) La ville était administrée par le corps de ses procureurs. Elle n'eut un maire et des échevins qu'en 1569.

ronde sur les fossés, mais parce qu'en arrière elle formait un grand bâtiment carré. Puis on rétablit la porte et le pont-levis avec ses garde-fous ; on refit le carrelage et la couverture de la loge du guetteur.

Les entrepreneurs de ces ouvrages furent Jaquet Galier, maçon, et Simon Houdin, couvreur.

Ce travail, qualifié de « fortiffication », se fit en 1459 et 1460, c'est-à-dire à peu près à égale distance de l'époque du siège et de la cession des murailles faite par Marie de Clèves, en 1473. On n'en saurait dire le coût définitif.

Voici le prix de la main-d'œuvre et même de certains matériaux :

La journée d'un maçon « vaut » 4 sous parisis ; celle des manœuvres, 2 sous parisis ; la chaux vaut 14 s. p. le muid ; l'ardoise se vend au millier, mais le prix est perdu ; le cent de latte vaut 11 sous (?) ; et deux toises de chanlatte, 12 sous ; le millier de clous à latte, 6 sous ; un quarteron de grands clous, 5 deniers.

Simon Houdin, couvreur, qui couvrit le « degré à monter sur la tour de la Porte Bourgoigne », reçut « .. l., XIIII s. IX deniers parisis (1). »

La toise de pavage fait « tant au bouloart de la Porte [Bourgogne] que devant la barrière de ladite porte, IIII sous parisis la toise, vallent X livres parisis ».

COMPTE DE 1459

..... ladite (?) porte et avoir maçonné les gardefos du pont leveis de ladite porte iiij dp (deniers parisis) par jour vallent lx s. p. (sous parisis).

A lui pour dix-huit journées de meneuvre[3] à servir lesdits maçons XX d. par jour vallent XXX s. p., — pour trois muis[4] ..... de chaux emploiés ou dit ouvrage XIIIj s. p. le muy : vallent xlij s. p., — pour v^c de carreau à carreler ladite loige XX s. p.

(1) Par deux fois le nombre de livres n'est pas marqué.

Item pour v quartiers [6] de pierre pour faire les coings desdits gardefoz xiij s. IIIj d. p.

Item pour [7] ..... marches de pierre pour mettre audit degré x s. p. lesquelles [8] parties montent à la somme de viij livres xvj sols vj deniers parisis.

Pour ce. . . . . viij l. vj s. vj d. p.

A Simon Houdin, couvreur, demeurant à Orléans, pour un millier d'ardoise [2] ..... à couvrir ledit degré à monter sur la tour de la porte Bourgoigne [3] ..... iij s. p.

Pour deux voictures qui ont mené ladite ardoise xvj deniers.

Pour [4] ..... cent de late xj s.

Pour deux toises de chanlate xij d.

Peur ung millier et demi de clou à ardoise et ung millier de clou à late vj solz le millier [5] : vallent xv solz.

Un quarteron de grant clou v deniers.

Et pour avoir emploié [1] lesdites chouses à couvrir ledit degré xxii s.

Lesquelles partient (*sic*) montent à la somme de cxiiij s. ix d. p.

Pour ce. . . . . cxiiij s. ix d. p.

Somme des parties dessusdites : vingt six livres huit solz sept deniers parisis [2] qui paiée a esté par ledit receveur par mandement des honorables et [3] sages maistres Guillaume Devezines, chanoine et penancier (pénitencier) de l'église d'Orléans [4] et Robert de Sarceaux, chanoine et soubz doyen de l'église Monsieur Sainct Aignan d'Orléans et Jehan Barbin chanoine dudit Saint (*sic*) Aignan commis par les [6] gens d'église quant à la fortiffication de la ville d'Orléans ; Guillaume Le [7] Charron, Jehan Lecamus, Jehan Luillier, Jacques Lesbahy, Jehan Ogier [8], Guillaume Compaing, Lorens Boillève, Loys Thenard, Jehan de Sanxeurre, Jehan Hue et Jehan de Champeaux, procureurs des bourgeois, manans [10] et habitans de la ville d'Orléans.

Donné le mardi VIIIe jour de janvier MCCCCLIX [11] et par quictance des dessusdits, cy rendue.

Pour ce . . . . . xxvi l. viii s. vii d. p.

A ..... Fagone et Guillaume de Flacourt, paveux, pour avoir fait es mois de janvier et février derrenier passé, cinquante toises de pavé tant au bouloart de la Porte Bourgoigne que devant la barrière de ladite porte iiij s. p. la toise, vallent x l. p. (livres parisis).

COMPTE DE 1460

Il est tout d'abord question de la location (?) des pics, des marteaux, des échelles « de quoy lesdits maçons [ont besoigné à] abatre le hault de ladite tour. VIIj solz parisis ».

Puis le texte continue :

[1] Audit Jaquet Galier pour deux maçons qui ont besoigné chacun par [2] quatre jours en la sepmaine commençant le lundi XXIIIIj jour de juillet (?) [3] à abattre la tour quarrée qui cheoit IIIj s. p. (solz parisis) à chacun par jour, vallent [4] XXXIj s. p.

A lui pour deux maneuvres qui ont besoigné chacun par lesdiz [5] quatre jours avecque lesdits maçons à abatre ladite tour Ij s. Ij d. p. [6] à chacun par jour, vallent XX s. IIII d. p. Pour ce IIIj s. IIIj d. p.

Somme des parties dessusdites onze livres quatre solz quatre deniers parisis, qui payée a esté par ledit receveur, par mandement de honorables hommes et [7] sages maistre Guillaume Devezines chanoine et penancier (pénitencier) de l'église [8] d'Orléans et Jehan Barbin chanoine de l'église Monsieur Sainct Aignan d'Orléans [9] commis par les gens d'église, quant à la fortiffication de la [ville d'Orléans, [6] Guillaume Compaing, Guillaume Le Charron, Jehan Luillier, Jehan Lecamus, [7] Jacques Lesbahy, Jehan Ogier, Jehan Hue et Lorens Boilleve, procureurs des bourgeois, manans et habitans de la ville d'Orléans.

Donné le VIe jour d'aoust MCCCCLX et par quittance cy vendue pour ce.....

[1] A Jaquet Galier maçon trente deux solz parisis qui donnés ont esté par les procureurs de ladite ville, c'est assavoir, le XXVIIIe jour d'aoust derrenier [3] passé, XVI solz parisis à plusieurs maçons, charpentiers et maneuvres qui est[oient] assemblés, présents messieurs de l'église, les gens du Conseil de Mouseigneur [4] le duc d'Orléans et plusieurs des bourgeois de ladite ville, pour veoir se les [5] fondemens du pillier neuf devers les Tourelles estoient bons et se le pillier estoit suffisant.

AUG. BAILLET.

UNE IMAGE POPULAIRE DE JEANNE D'ARC

à Rouen

On vient de publier à Rouen « le vrai portrait de Jeanne la « Pucelle libératrice de la France qu'Anglais brûlèrent à Rouen « sur la place du Vieux-Marché le mercredi 30 Mai 1431 ».

Tel est du moins le titre *in extenso* d'une image d'Epinal que l'on vend à Rouen depuis l'année dernière. Elle porte, en son centre, une figure empanachée tenant en sa main droite une épée dont la lame repose sur l'épaule droite, le tout sur fond jaune avec des ornements rouges et bleus. La figure est encadrée à droite et à gauche par les couplets d'une chanson sur l'air « Mon père était pot » et le portrait est souligné de ces six vers imprimés en lettres capitales :

L'ennemi tous droits violant
Belle amazône en vous brûlant
Témoigna son âme perfide
Mais le destin n'eut point de tort :
Celle qui vivoit comme Alcide
Devoit mourir comme il est mort.

Tout au bas, au-dessous d'un trait qui souligne la feuille in-folio, on lit : *A Rouen, chez les associés Georges de Hautot dominotier rue Saint-Romain. — Lecrène-Labbey, imprimeur d'almanachs et d'images de toute espèce, rue de la Grosse-Horloge, n° 175. — Rouen 1907.*

Est-il besoin de dire que cette image n'est qu'un pastiche ? Non. Cela se voit au premier regard. C'est un pastiche, oui, mais il est fait avec goût. Il témoigne à la fois d'un souci très exact dans la recherche de l'art ancien de l'imagier,

et d'un désir évident de perpétuer dans la région rouennaise le souvenir populaire de Jeanne d'Arc. Herluison, lui qui habitait jadis, à Orléans « vis-à-vis Gaucheron l'apothicaire », ne désavouerait pas cette image. J'imagine même qu'il pourrait en être jaloux.

A l'aide de quels éléments ce pastiche a-t-il donc été composé? Le voici. Je tiens les détails de sa genèse de la bouche de son auteur même qui a bien voulu me les livrer.

Le vrai portrait est la reproduction agrandie d'un tiers environ et coloriée au pochoir d'un bois qui se trouve en tête d'un petit livre assez rare dont voici le titre : Histoire de Jeanne d'Arc ou La Pucelle d'Orléans, avec les détails de sa vie militaire. In-18 de 84 p. *A Rouen chez Lecrène-Labbey, libraire et marchand de papiers, rue de la Grosse-Horloge, n° 12.* Le livre d'or de Jeanne d'Arc, de M. Lanery d'Arc, en signale quatre éditions. Une qui est à la Bibl. Nat. (*Orléans Létourmy, sans date*) (1). — Deux à Rouen (*Lecrène-Labbey, 1811 et 1844*) et enfin une à Paris (*Gennequin, 1825*).

C'est sur l'édition de 1844 que le vrai portrait a été pris et c'est dans celle de 1811 qu'a été copiée la chanson. Des deux exemplaires rouennais, en effet, l'un, appartenant à M. de Bellegarde, n'a point de portrait, mais possède la chanson. A l'inverse, l'autre, propriété de M. de Beaurepaire le savant archiviste, n'a point de chanson, mais possède le portrait.

Quant à la chanson, nous la connaissons de longue date à Orléans, précisément sous cette forme de complainte illustrée d'une image. M. l'abbé Cochard, en 1892, la cite dans sa brochure sur « La mémoire de Jeanne d'Arc à Orléans » et, dans la bibliographie musicale de Jeanne d'Arc qui a paru en 1894, j'en relate quatre éditions, œuvres successives des « dominotiers » orléanais, Huet-Perdoux, Rabier-Boulard, et Constant l'ainé.

Sur ces images orléanaises la chanson a deux couplets de plus que sur le « vrai portrait » de Rouen : mais qu'elle ait dix

(1) Cette édition ne contient point la chanson.

ou huit couplets, c'est certainement la même. Son auteur ? Un exemplaire qui est à la bibliothèque nationale porte cette mention manuscrite : « du Cer Delafosse » ; un autre : « l'abbé Lafosse ». La vérité est que la chanson est de M. J.-F. Delafosse, prêtre « pensionné de l'Etat », mort à Orléans, le 16 mars 1813, qui a laissé un volume de vers sous le titre de *Poésies diverses*, imprimé en 1807 chez Huet-Perdoux. La chanson y occupe les pages 221-225.

Quoi qu'il en soit, portrait et chanson ont été remis sur la même page par M. Georges de Hautot, dominotier, pseudonyme qui cache M. Georges Ruel, architecte, 74, rue Saint-Romain, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Rouen, depuis quelques années, fait beaucoup pour la Pucelle d'Orléans. Des comités importants agitent l'opinion normande ; Mgr Thomas l'avait ardemment sollicitée pour le monument de Bon-Secours où le pèlerinage est depuis lors incessant. De grandes œuvres musicales de Lenepveu ont amené jadis des foules tant à la Métropole qu'aux pieds de la statue de Barrias. Voilà qu'une image, brochant sur le tout, cherche maintenant à s'adresser au populaire. J'ai pensé qu'Orléans aurait profit à en être informé. Est-ce à dire que cette image soit le chef-d'œuvre irrésistible qui entraine ? Oh, M. G. Ruel n'a jamais eu une telle prétention, mais il a, dans une juste mesure, fait une œuvre artistique et utile.

Les vers dont il a souligné le « portrait » sont du poète Malherbe. Remarque pour nous intéressante, ils ont une origine purement orléanaise. Outre qu'ils ont été déjà mis au bas de nombre de portraits de la Pucelle, notamment de celui de J. David qui est au musée de Jeanne-d'Arc, ils se trouvent en original dans un volume dont voici le titre : « Recueil de « plusieurs inscriptions pour les statues du Roi Charles VII et « de la Pucelle d'Orléans qui sont élevées, également armées et « à genoux, aux deux côtés d'une croix et de l'image de la « Vierge Marie, *sur le pont de la ville d'Orléans dès l'an 1458.* « — Et de diverses poésies faites à la louange de la même

« Pucelle... etc... » — Paris, Edme Martin, 1613. — rue Saint-Jacques à la Corne-de-Cerf.

Ces six vers forment à eux seuls l'un des rares hommages que la poésie du XVIIe siècle ait fait à Jeanne d'Arc. Six vers, c'est bien peu, en présence de tant de chefs-d'œuvre que Racine et Corneille, un Rouennais pourtant, ont consacrés à l'antiquité romaine.

Il doit y avoir une raison à cela et Malherbe l'a trouvée. En effet, dans le même recueil et pour le même objet on trouve de lui une seconde inscription de huit vers que voici :

Passants, vous trouvez à redire
Qu'on ne voit ici rien gravé
De l'acte le plus relevé
Que jamais l'histoire ait fait lire ?
La raison qui doit vous suffire
C'est qu'en un miracle si haut
Il est meilleur de ne rien dire
Que ne dire pas ce qu'il faut.

E. H.

CATHÉDRALE D'ORLÉANS

Réfection de la grande voûte à ses deux extrémités

(1904-1908)

Depuis bien des années, nos architectes, diocésain et départemental, avaient constaté que la voûte supérieure, à ses deux extrémités, c'est-à-dire près de la tribune du grand orgue et dans le sanctuaire, réclamait une sérieuse restauration. Ne croyant pas à une urgence immédiate, ils avaient décidé que la consolidation des parties menaçantes se ferait *par partie*, à commencer par la partie occidentale.

Cette partie était la plus ancienne : c'était un reste de la basilique ogivale, faite au XVe siècle (1), et épargnée lors de la chute du transept du clocher et du chœur, provoquée par le fanatique parpaillot Théodore de Bèze (1568). Les arceaux et les liernes de ladite voûte avaient seulement été ébranlés : on s'était contenté, au lendemain de la catastrophe, de les barder de crampons de fer.

En 1904, donc, au moyen d'un gigantesque échafaudage, chevalant au-dessus de la grande chaire, les travaux commençaient.

Il s'agissait de refaire trois travées, au fur et à mesure que les frais en seraient crédités. Voilà pourquoi, pour l'exercice de 1904, une seule travée, celle qui se trouve à droite de la chaire, devait être réparée. Elle était à peine terminée, que toute la voûte du sanctuaire, qui ne datait que de 1622, déjouant toutes

(1) C'est d'après cette partie qu'ont été reconstruites, à l'intérieur, par Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, les parties écroulées : notamment le transept et tout le chœur.

les prévisions, s'écroulait, dans la nuit du 7 au 8 septembre 1904, tout d'une pièce, écrasant, sous une avalanche de pierres et de moellons, le maître-autel.

Nous avons raconté plus haut (1) cette catastrophe.

Force fut donc de suspendre les travaux de la voûte de la grande nef et de transporter, après déblaiement du sanctuaire, l'échafaudage, afin de boucher par une nouvelle voûte la trouée béante du rond-point.

Tout cela devait demander du temps et de l'intelligence ; du temps, pour préparer et exécuter les plans ; de l'intelligence, pour faire plus solidement que par le passé.

En mars 1905, eut lieu d'abord l'adjudication des travaux, dont les plans et devis avaient été élaborés par M. Danjoy, architecte diocésain. La charpenterie fut baillée à Maître Jahier, et la maçonnerie, à M. Audoux-Hémeray, tous deux d'Orléans. Sur la fin de mai, le premier achevait son monumental échafaudage, quand survint la mort inopinée de l'architecte (2).

En juillet, son successeur, M. Guët, prenait la direction des travaux, que M. Guillemonat, architecte départemental, avait poursuivis ; et, après une grève des compagnons charpentiers, qui les avait interrompus, il les poussait activement pour regagner le temps perdu.

Ce ne fut, en effet, qu'en septembre que, les cintres étant posés, les charpentiers cédèrent la place aux maçons, afin que ceux-ci prissent leurs dispositions pour commencer, à pied d'œuvre, la besogne qui leur incombait.

En moins de deux mois, ils appareillèrent les huit nervures, qui, en forme de coquille renversée, convergent vers la clef de

(1) *Bulletin*, T. XIII, p. 488.

(2) Le nom de M. Danjoy, qui avait succédé à M. Douillard, auquel on doit « le monument de Mgr Dupanloup » (1888), restera, dans l'œuvre de Sainte-Croix, attaché à l'établissement du calorifère (1890), à la pose des « vitraux de Jeanne d'Arc » par Gibelin et Galland (1894), et à l'installation, dans la tour nord, de la puissante sonnerie, dite « de la Délivrance » (1896).

voûte. Celle-ci n'est pas monolithe, ni orbiculaire, comme l'ancienne : faite de trois parties, elle est de forme ovale. Aux huit arceaux, furent adossés autant de lobes ajourés ; et près de 2,000 moellons neufs furent employés à remplir les « voutins ».

La voûte curviligne du rond-point terminée en janvier 1906, on se mit à refaire la travée, qui précède la clef de voûte, et cela, afin de consolider la voûte qu'elle commande.

La travée achevée, il n'y avait plus qu'à débarrasser le sanctuaire de l'immense échafaudage qui l'obstruait. Mais le ferait-on sans orner la clef de voûte des armes du Chapître ? Cette ornementation était traditionnelle.

En effet, la clef écroulée était ornée d'une peinture figurant les armes du Chapître Cathédral. Cette décoration était toute moderne, puisqu'elle avait été faite sous Mgr Dupanloup, mais elle succédait à un bas-relief, mutilé pendant la Terreur.

Sous quelle forme les armes capitulaires y avaient-elles été représentées, au XVIIIe siècle ? C'était la question, qui ne pouvait être résolue que par un document authentique.

Ce document, nous l'avons rencontré dans le fonds de l'Intendance de nos archives départementales.

C'est un « bail à rabais », en date du 28 novembre 1619, fait par Pierre Poncet, maître peintre à Orléans, « pour dorer, peindre et estoffer les clefs de la voûte, avant que les cintres et les chaffauds soient ostés » (1).

Pour l'écusson de la « grande clef », sont énumérées les figures *sculptées*, qui étaient à « dorer, à peindre ou à estoffer ». C'étaient une croix, fichée sur une terrasse et couronnée d'épines ; au-dessus, une main bénissante, sortant de nuages ; au pied, un pélican sur son nid.

Sans aucun doute, au point de vue traditionnel, la reproduction, peinte ou sculptée, de ces figures s'imposait pour la nouvelle clef — mais leur « invention » documentaire arrivait trop tard, pour le suggérer aux architectes.

Ceux-ci avaient longtemps hésité à orner la nouvelle clef ;

(1) Archives du Loiret — C. 385.

quand ils s'y décidèrent, au moment d'enlever « les chaffauds », ils résolurent de repeindre, seule, la « main bénissante », telle que Mgr Dupanloup l'avait fait peindre par le peintre décorateur Xavier.

Ce travail fut confié à un peintre d'Orléans, auquel les églises de Saint-Paul d'Orléans et de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin doivent leur décoration picturale : M. Renouard.

Enfin, à partir du 11 septembre 1905, l'échafaudage étant démoli, et le *velum*, qui, depuis deux ans, dérobait le rond-point du sanctuaire et de la voûte, ayant été enlevé le 28 septembre, apparaissait, dans sa robe blanche, la nouvelle voûte, constellée, pour ainsi dire, d'une fraîche et brillante clef de voûte.

Là sur un fond d'or, d'une nuée nimbée sort une main « carnée », donnant hiératiquement une bénédiction au-dessus de l'autel majeur, toujours en ruines : du champ oval et lumineux de la clef rayonnent « or et azur », limitées, les nervures des arceaux trilobés, qui la soutiennent et lui donnent, à distance, l'apparence d'une comète à reflets prismatiques.

A la fin de 1905, les ruines de la catastrophe de 8 septembre 1904 étaient donc réparées dans la partie supérieure du sanctuaire.

Restait à refaire le maître-autel, presque anéanti, le dallage et son emmarchement fort endommagés.

La construction d'un nouvel autel ou la restauration de l'ancien, restant en question, la réfection du dallage et des marches fut entreprise en 1906 et ne se termina qu'en 1907. On en profita pour refaire tous les soubassements des piliers du sanctuaire, de telle sorte que celui-ci n'avait plus à attendre que le maître-autel, pour redevenir le centre des cérémonies du culte.

L'autel définitif devant se faire par trop attendre, Mgr l'Evêque proposait aux architectes d'ériger sur les fragments de l'ancien autel un autel provisoire en bois. Ceux-ci ayant acquiescé à ce projet, le dit autel fut improvisé, en quelques jours, par les

compagnons charpentiers ; et, le jour de Pâques 1907, la reprise du culte dans le sanctuaire fut marquée, à la grande satisfaction des fidèles, par un office pontifical.

Cependant, le chantier pour les réfections des travées de la voûte, voisine de l'orgue, interrompues par la chute de celle du sanctuaire, était rouvert.

Une seconde travée fut l'œuvre de l'exercice 1906. En grattant l'une des clefs de cette travée, on avait mis à jour un écusson, épargné par le marteau des septembriseurs. L'écu, vu d'en bas, semble être écartelé. Il faudrait l'examiner à pied d'œuvre pour le déchiffrer et pour identifier le personnage, dont les armoiries ont eu les honneurs de la représentation (1).

Pour la troisième travée à refaire, en vertu de l'axiome économique : « Pas d'argent, pas de compagnons », on a dû attendre l'allocation du crédit.

Ce crédit ayant été octroyé, les travaux ont été commencés. Avant le 25 décembre 1907, la grande nef de ce côté sera donc totalement consolidée ; et les fidèles n'auront plus à craindre, à l'intérieur, d'autres chutes d'aérolithes.

9 Juin 1907. Th. Cochard.

(1) Un autre écusson, mis à découvert, est intact : il a été moulé pour être déposé dans la salle du Musée historique. On peut le décrire ainsi : sur champ, un chevron accosté, en chef, d'une étoile et d'un croissant de lune ; et, en pointe, un lion dressé, lampassé et armé.

VŒU RELATIF
AU NOM D'ÉDOUARD FOURNIER
à donner à une rue d'Orléans

Orléans, le 24 octobre 1907.

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur, au nom de la Société Archéologique de l'Orléanais, de vous transmettre le vœu que, dans sa dernière séance, elle a exprimé, à l'unanimité, de voir l'Administration municipale donner le nom d'Edouard Fournier à l'une des voies nouvelles de la ville d'Orléans.

Il y est né le 15 juin 1819, au n° 4 de la rue du Bourdon-Blanc, où son grand-père et son père furent successivement établis comme maîtres serruriers depuis 1750. Les heureuses dispositions d'intelligence qu'il révéla dans sa première jeunesse le firent émerger de sa modeste condition natale ; il aborda la carrière littéraire et s'y fit rapidement un nom estimé.

Edouard Fournier est mort à Paris en 1880, après avoir produit un nombre considérable d'ouvrages dans divers genres : le théâtre, l'histoire, l'histoire littéraire.

Chercheur curieux et passionné, il avait acquis la connaissance familière des œuvres de l'antiquité latine, des prosateurs et poètes français et sous l'apparence de redresser la paternité de certaines citations usuelles, et tout en se jouant, il a glané avec esprit dans ses lectures cette précieuse collection de gerbes

littéraires qu'il a modestement intitulée « *l'Esprit des autres* », oubliant qu'il y avait mis beaucoup du sien.

Ce petit livre d'aimable érudition est son œuvre la plus connue et lui assure une durable renommée.

Edouard Fournier s'était aussi beaucoup occupé de l'histoire de Paris et récemment la ville de Paris, pour honorer sa mémoire, a donné son nom à une rue du XVIe arrondissement.

L'auteur de *l'Esprit des autres* a grandement honoré, par ses écrits, Orléans, sa ville natale, qui ne peut manquer de s'associer à ces hommages, en perpétuant le souvenir d'un charmant écrivain.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, les assurances de notre haute considération.

Le Président,

A. Pommier.

VŒU RELATIF A LA CONSERVATION DES LAMBRIS

DU GRAND SÉMINAIRE

Orléans, le 24 octobre 1907.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Au nom de la Société Archéologique de l'Orléanais, j'ai l'honneur d'appeler l'attention de votre Administration sur les hauts lambris sculptés qui décorent la Chapelle de l'ancien Grand Séminaire d'Orléans, actuellement désaffectée.

Ils proviennent de la cathédrale de Sainte-Croix et dépendaient des anciennes stalles du chœur avant la Révolution.

D'après les documents et pièces de comptabilité conservées aux archives départementales du Loiret, ces stalles et leurs hauts dossiers ou lambris furent commandés en 1699 par le Bureau de réédification de Sainte-Croix qui, entre divers plans présentés par plusieurs architectes, choisit ceux de Jacques Gabriel, le père du célèbre architecte Jacques-Ange Gabriel.

L'œuvre mise en adjudication au commencement de 1702, sur ses plans et devis, fut exécutée, pour la grosse menuiserie, par un menuisier d'Orléans nommé Jean Fibardel et, pour la sculpture, par un très habile artiste, Jules Degoullons : à la fin de 1706, elle était achevée et mise en place. Mais, à la Revolution, les stalles des chanoines furent enlevées et vendues pour un prix dérisoire ; elles disparurent sans qu'on en retrouve aucune trace.

Il n'en est pas de même pour les hauts lambris qui les surmontaient : après avoir été déplacés du chœur, ils furent relégués dans un magasin jusqu'en 1837 ; à cette époque, l'évêque d'Orléans, à la suite de démarches qui duraient depuis huit ans, obtint du Gouvernement l'autorisation de les placer dans la Chapelle du Grand Séminaire.

La Société Archéologique, en raison d'une affectation éventuelle à un service public de cet établissement désaffecté, exprime le vœu que ces boiseries soient réintégrées dans la Cathédrale d'Orléans pour y recevoir une adaptation conforme à l'esprit de leur origine et contribuer ainsi à la décoration de cet édifice. Elles y retrouveront le trône épiscopal, œuvre du même artiste.

Nous croyons inutile d'insister sur leur haute valeur artistique ; l'auteur des dessins, d'après lesquels ces sculptures ont été ciselées par Jules Degoullons, est demeuré inconnu, mais on peut affirmer qu'elles procèdent de l'esprit le plus pur de l'art français du XVIIIe siècle. Elles n'attiraient, dans la Chapelle du Séminaire, qu'un nombre restreint de visiteurs initiés à leur beauté. Exposées dans la Cathédrale et dans un cadre approprié à leur style, elles y seront plus accessibles aux suffrages d'admiration du grand public.

Certains d'interpréter fidèlement les sentiments de nos concitoyens qui, vous le savez, sont passionnément dévoués à leurs traditions locales, nous avons le ferme espoir que M. le Ministre des Beaux-Arts consentira, sur votre bienveillante intervention, à mettre à l'étude le vœu très pressant que nous prenons la liberté de formuler.

Daignez agréer, Monsieur le Préfet, les assurances de notre haute considération.

Le Président,
POMMIER,
Juge au Tribunal civil.

NOTES SUR LA FAMILLE JOGUES

La famille Jogues, actuellement éteinte, occupe une place importante dans l'histoire de la ville d'Orléans. On voit encore son tombeau dans l'église de N.-D.-de-Recouvrance. Isaac Jogues, dont la mère était une Saint-Mesmin, entra dans la Compagnie de Jésus ; il évangélisa les Hurons et fut martyrisé par les Iroquois en 1647. Sa vie a été écrite par le R. P. Martin en 1873, sous ce titre : *le R. P. Isaac Jogues, premier apôtre des Iroquois.*

Pierre Jogues fut maire d'Orléans en 1663.

Les Jogues firent à Orléans le commerce de sucre et avaient gagné une fortune énorme. On voit encore l'hôtel Jogues, rue de Recouvrance.

Cheverny, dans ses Mémoires, dit que M. Jogues de Martainville avait fait dans le commerce une grande fortune. Ses enfants étaient protégés par Mme de Pompadour. L'aînée, belle, jolie, charmante, faisait beaucoup de bruit à Paris ; M. de Prénainville, depuis fermier général, fut préféré. Son frère aîné eut une fille unique Catherine-Jeanne Tavernier de Boullongne, mariée à Paul Louis, vicomte de Montmorency, colonel du régiment d'Auvergne, premier gentilhomme de la Chambre de Monsieur. Leur contrat de mariage fut signé par le Roi le 29 décembre 1765. Madame de Prénainville avait deux sœurs : l'aînée, Michelle Jogues de Martainville, épousa Joseph-François Chicoyneau, baron et seigneur de Lavalette, né en 1720, conseiller au parlement, puis fermier général, fils de François Chicoyneau, premier médecin du Roi, qui s'illustra, par son

dévouement, pendant la peste de Marseille. L'autre épousa M. Peilhon, trésorier des bâtiments, fils d'un homme dans les fermes que l'on croyait extraordinairement riche. (*Mémoires de Cheverny*, pp. 233, 237.)

Robert Colas de Brouville, conseiller du Roi et du duc d'Orléans, leur procureur au siège de la Maîtrise des Eaux et Forêts d'Orléans, puis conseiller à la Cour royale d'Orléans par ordonnance du 14 février 1816, décédé à Orléans le 1er septembre 1828, à 73 ans, avait épousé, le 30 avril 1786, Anne-Geneviève Jogues, fille de Pierre-Augustin-Athanase Jogues de Merville, et de Thérèse Guyot.

Colas de la Noue.

REMARQUES D'ÉTAT CIVIL

SUR LES PROTESTANTS, A JARGEAU

La Saint-Barthélemy, blâmée seulement par le comte d'Orthez, par Jean Hennuyer, évêque de Lisieux et par quelques autres esprits généreux, jeta cependant l'épouvante dans les milieux protestants et fut cause de conversions dont la plupart, assure-t-on, durèrent autant que la peur. De ces conversions, les unes furent célèbres, telles que celles du roi de Navarre, de Catherine de Bourbon, du prince de Condé, de Marie de Clèves sa femme, et de Françoise d'Orléans sa belle-mère ; les autres, c'est-à-dire le plus grand nombre, devaient demeurer dans l'obscurité. En compulsant les registres paroissiaux de Jargeau pour les années 1572 et 1573, lesquels registres font partie des archives communales de cette ville, j'ai été frappé d'y rencontrer un certain nombre de baptêmes d'enfants qui ne sont déjà plus des enfants du premier âge. Ce qui a encore plus particulièrement appelé mon attention, c'est que la série de ces baptêmes s'ouvre postérieurement à la Saint-Barthélemy et la suit d'assez près, puisque le premier acte de ce genre est du mois d'octobre 1572. Je ne serais donc pas surpris qu'il faudrait rattacher cette série à la classe des conversions provoquées par l'événement du 24 août 1572, quoique cependant je n'aie pas relevé, en même temps, des baptêmes d'adultes (1).

(1) Relevé des baptêmes pour les années 1572-1573.

1572 : 1° Le *22 octobre* :

Mathieu, fils de feu Sulpice Fillau et de Marie Bordeau, âgé de 6 ans.

Les seuls registres paroissiaux conservés du XVIe siècle à Jargeau sont les registres de baptêmes. A de rares intervalles, on trouve dans les registres notariaux trace de familles protes-

Pierre, fils de Pierre Chemault, tonnelier, lequel était âgé de 5 ans ou environ.

2° *Le 23 octobre* :

Joseph, âgé de 6 ans ou environ, fils de J. Breton, tonnelier.

3° *Le 24 octobre* :

Deux enfants de feu Pierre Chassinat et de Marie de Challons.

4° *Le 25 octobre* :

Deux enfants de Pierre Feuilleux, de Charlotte Morin, et deux enfants de feu Jehan Bardou, et de Marie Legriffé. Quoiqu'il n'y ait pas d'âge indiqué pour ces baptêmes des 24 et 25 octobre, il semble difficile d'admettre que le même jour, trois femmes aient accouché de jumeaux; tout porte donc à croire qu'il ne s'agit pas là d'enfants du premier âge.

4° *Le 25 octobre* :

Trois enfants de Pierre Bonpaillart et de Marie Picard sa femme, savoir :

Benjamin, âgé de 8 ans.

Josias, âgé de 6 ans et demi.

Marie, âgé de 5 ans et 5 mois.

5° *Le 26 octobre* :

Pierre Ricque, âgé de onze ans.

Isaac (nom illisible), âgé de 7 ans.

Marie Grossye, âgée de onze ans.

6° *Le 28 octobre* :

Marie Prévost, âgée de 7 à 8 ans, fille de Claude Prévost et de M. Mesnager.

Marie Lehoux, âgée de 5 à 6 ans.

7° *Le 30 octobre* :

Jehan Blanchet, âgé de 7 ans.

1573 : 1° *Le 27 mars* :

a) Yves, âgé de 9 ans à 10 ans.

b) Abraham, âgé de 9 ans ou environ, tous deux fils de feu Pierre Bonpaillard et de Marie Picquart.

2° *Le 28 mars* :

Marthe âgée de 10 à 11 ans environ, fille de Claude Prévost et de Marie Mesnager.

tantes. Je signalerai seulement deux de ces contrats qui peuvent intéresser l'histoire généalogique de l'Orléanais. Comme il arrive encore de nos jours, il n'était pas sans exemple qu'une famille catholique comptât des alliances ou des amitiés protestantes ou inversement (1). Nous en avons la preuve dans le contrat de mariage du 19 juin 1599 d'entre « honorable homme Ysaac Maupin, procureur au bailliage de Jargeau, fils de honn. personne M. Loys Maupin, notaire et tabellion royal héréditaire audit Jargeau, et de dame Marguerite Bardou, sa femme, ses père et mère, à la personne de honneste fille, Reynée du Halde, fille de deffunct honn. homme Me Anthoine Du Halde, vivant docteur en médecyne, demeurant à Gien et de dame Elizabeth Androuet, jadis sa femme, à présent sa veuve. Au nombre des parents, alliés ou amis du futur, je remarque M. Joachim du Moullin, seigneur de Lorme, et dame Guillemette Daurigny sa femme, Jacob Dumondé, bailli de Jargeau, et Anne de Mareau, dame des Bruères. La future était assistée de Jacques Dasnières, son frère maternel, Jacques Vaillant, marchand à Gien, Adam Dorival le jeune, avocat au Parlement, Michel Boucher, docteur en médecine, Anne Lebœuf, femme de Guillaume Audry, Élu en l'Élection de Gien, etc... Jacob Dumondé était, nous le savons, le chef du catholicisme à Jargeau, et un chef très énergique. Je n'ai pas les éléments me permettant d'affirmer que Madame Du Halde fît partie de la famille du célèbre architecte Androuet Ducerceau ; mais cela me semble très probable.

Jacques de Saint-Mesmin, époux de Lucrèce de Chesneau, était, en 1604, seigneur de la Queuvre, près Jargeau. Il était sans doute aussi beau-frère de Marguerite de Chesneau, veuve de Jehan du Pays qui était, en son vivant, seigneur de Sausseux. Le fils de ces derniers, Isaac du Pays, écuyer, sieur du Verger, demeurant au lieu de Noueil, paroisse de Solterre, bailliage de Châtillon-sur-Loing, épousa à la Queuvre, en cette année 1604, Esther de Jonchère, fille de feu Hugues de Jonchères dit de Monceau, écuyer, sieur de Torteville et l'un des cent gentils-

(1) Minutier notarial de Jargeau.

hommes de la Maison du Roi et de dame O. Fillau, sa femme. Le nom de Fillau appartenait à un milieu très roturier de Jargeau ; cependant, en 1612, il fut porté par « Noble homme Daniel Fillau, secrétaire de Monseigneur le Prince, demeurant à Paris, rue du Temple, paroisse St-Gervais ». Je cite, en passant, ce nouvel exemple d'ascension sociale sous l'ancien régime. La future avait pour frère Jacques de Jonchères, et pour sœur, Claude de Jonchères. Son autre sœur, Marie de Jonchères, avait épousé le Ministre Jehan Carré. Je ne sais s'il faut faire rentrer dans la classe des mariages protestants l'union de Philippe Goddé, marchand horloger à Paris, rue des Fossés-St-Germain, dont la mère Anne d'Allemagne était veuve, en premières noces, d'Augustin de Normandye en son vivant maître chirurgien à Bucy-Saint-Georges, et qui épousa Elisabeth Paris, fille d'un marchand de Jargeau. Augustin de Normandie, en tout cas, devait certainement, par ligne directe ou collatérale, être de la famille du regretté M. Denormandie, sénateur, qui, au XVIe siècle, était protestante.

Je note, en passant, d'après les actes paroissiaux, l'abjuration de Germain Coffin, Irlandais, valet de Monsieur de Cruely (ou Cruchy), sous-lieutenant des gendarmes anglois du roi, et embrassant la religion catholique, le 5 décembre 1677, en présence de M. Florent de Cruely (ou Cruchy) « prebtre hybernois » lequel avait pouvoir de M. de Foucroy, vicaire général et permission du curé de Jargeau. Et je termine par l' « abjuration « d'hérésie de tous les hérétiques de Jargeau et circonvoisins : « le treiziesme jour de novembre 1685, tous les hérétiques de « cette paroisse, de l'un ou l'autre sexe jusqu'aux enfans au des- « sus de sept ans, ont fait abjuration d'hérésie et fait profession « de la Religion catholique, apostolique et romaine, entre mes « mains, en vertu du pouvoir à moy donné par Monseigneur « l'evesque d'Orléans, en présence de M^rs Le Bailly, procureur « fiscal et autres tesmoings ». Signé : Duverney, curé de « Jargeau ». Le premier baptême d'enfant de ci-devant protestant fut celui d'Elisabeth Maupin (acte du 18 décembre 1685).

P. Leroy.

TABLE DES PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE QUATORZIÈME VOLUME DES BULLETINS

(Bulletins 181 à 189. — 1905-1907)

La lettre M indique que l'article qu'elle précède contient des reproductions ou publications de manuscrits.

La lettre P indique que l'article qu'elle précède est accompagné de planches.

Pages.

P. Notice nécrologique sur M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans et bibliographie, par M. Baguenault de Puchesse 58

Notice nécrologique sur M. Rabourdin-Grivot, par M. Herluison. 97

Le Congrès archéologique de Beauvais, par M. E. Jarry. 145

Le sous-sol d'Orléans, par M. L. Dumuys. 148

Le Congrès général des notaires de France, par M. E. Huet. 150

M. Marie de Villebresme appartient-elle à la famille de Jeanne d'Arc ? par M. le Dr Garsonnin 154

Notice nécrologique sur M. Henri Herluison et bibliographie, par M. Anatole Basseville. 212

M. Un manuscrit écrit à Orléans au XIIIe siècle, par M. L. Auvray. 236

Un manuscrit de François Le Roy, confesseur de la Magdeleine d'Orléans, par M. L. Auvray. 240

P. Les Éventails politiques du Musée d'Orléans, par M. Guillon. 242

P. Note sur une miniature du XVe siècle représentant Jeanne d'Arc à cheval, par M. A. Pommier 305

Pages.

M. Texte de la notice d'Antoine du Four sur Jeanne de Vaucouleurs 311

Le général de Hesse à Orléans, par M Baguenault de Puchesse. 314

M. Le minutier d'un notaire de Jargeau, par M. Paul Leroy. 323

M. Actes notariés passés à Paris au XVIe siècle concernant l'Orléanais, par M. le Dr Garsonnin 342

M. P. Les armoiries d'Orléans en 1306, par M. J. Soyer. . . 356

Inauguration du monument élevé à la mémoire de MM. Desnoyers et Herluison 385

Notice nécrologique sur M. Gustave Vapereau, par M. J. Soyer 408

P. Le cimetière mérovingien de Briarres-sur-Essonnes, par M. Léon Dumuys 409

Le sceau de la Prévôté d'Orléans au commencement du XIVe siècle, par M. J. Soyer 413

M. P. La garde d'honneur d'Orléans (1807-1808), par M. Depréaux. 415

M. Documents offerts, par M. Paul Hazard. 456

Une sœur de Calvin à Orléans, par M. Baguenault de Puchesse. 466

M. Un ancien maître des petites écoles d'Orléans, par M. l'abbé Peschot 468

M. Document inédit sur les réparations de l'ancien Hôtel de Ville d'Orléans, en 1604, par M. J. Soyer. 469

M. Liste complète des Prévôts d'Orléans, de 1392 à 1568, par M. Eugène Jarry. 472

Une édition inconnue du Pantagruel de Rabelais, par M. A. Basseville 476

M. P. Note sur un portrait d'évêque (Antoine Rose) conservé à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, par M. Léon Dumuys . . . 478

M. Un nouveau témoignage sur Jeanne d'Arc, par M. l'abbé Cochard 524

M. Documents orléanais : Serment civique du curé de Saint-Marc (1790) ; Bénédiction des Flammes (1790). 531

M. Lettre inédite de Jacques Bongars à Pierre Daniel, par M. Baguenault de Puchesse 533

Pages.

M. Jarente d'Orgeval, évêque du département du Loiret, par M. l'abbé Cochard. 537

Quels sont les auteurs des tragédies *la Mort de Louis XVI* et *le Martyre de Marie-Antoinette*, par M. A. Basseville. 571

M. Lettres de sauvegarde au nom du duc François de Guise, datées du camp de Messas, près Beaugency (10 janvier 1563), par M. J. Soyer 576

P. Le Prieuré de Pont-aux-Moines, par M. E. Jarry 579

Identification des noms de lieu *Camedollus* et *Orcellum*, mentionnés dans la charte d'Agius, évêque d'Orléans (janvier 854), par M. J. Soyer. 582

M. Un nouveau marchand brodeur d'Orléans : Jehan de Vienne (1666), par M. P. Leroy. 586

Jean-Baptiste Nini, par M. Baguenault de Puchesse. . . 591

Note sur l'exposition des portraits à la Bibliothèque nationale, par M. A. Pommier 593

M. Cession de la Porte Bourgogne (15 novembre 1473), par M. J. Soyer. 616

M. Réparations à la Porte Bourgogne (1459-1460), par M. Auguste Baillet 622

Une image populaire de Jeanne d'Arc à Rouen, par M. Émile Huet 626

Réfection de la grande voûte de la cathédrale d'Orléans à ses deux extrémités, par M. l'abbé Cochard. 630

Note sur la famille Jogues, par M. Colas de la Noue . . 639

Remarques d'état civil sur les Protestants à Jargeau, par M. Paul Leroy 641

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE QUATORZIÈME VOLUME

A

ALÉSIA (fouilles de) : Souscription, p. 378.

ANTINOË (objets provenant des fouilles d') : don d'objets en provenant, p. 181 ; — leur présentation, p. 189 ; — leur visite par le Conseil municipal, p. 201 ; — impression aux Mémoires de l'étude de M. J. Baillet, sur les *Broderies d'Antinoë*, p. 450.

ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ : Dépôt aux archives du Département et à la Bibliothèque municipale des volumes en plusieurs exemplaires p. 140 ; — note sur leur installation, p. 184 ; — classement des cartons, p. 187 ; — catalogue des Bulletins et Mémoires, p. 199 ; des livres et manuscrits, p. 381.

ARCHIVES COMMUNALES D'ORLÉANS antérieures à 1790, (Tome Ier de l'inventaire sommaire des), offert par la Ville, p. 604.

ARCHIVES DE LA FRANCE MONASTIQUE : Echange de publications, p. 513.

ARMOIRIES d'Orléans, p. 356.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des trois Sociétés savantes ; — à la Société d'Archéologie en 1905, p. 105 ; — à la Société des Sciences en 1906, p. 614.

ASSOCIÉS correspondants étrangers : au 1er janvier 1905, p. 31 ; — au 1er mai 1906, p. 276.

ASSOCIÉS correspondants français : au 1er janvier 1905, p. 29 ; — au 1er mai 1906, p. 273.

AUVRAY (Lucien) : Don de la photographie d'un feuillet d'un manuscrit concernant le théologien Etienne de Tournay abbé de Saint-Euverte, p. 131 ; — note sur ce manuscrit, p. 236 ; — note sur un manuscrit de François-le-Roy, confesseur de la Magdalene lez Aurélians, p. 240 ; — *Orléans Stadt der Errinerung*, par Mlle Semmig, p. 368 ; — identification d'une pièce d'argent trouvée à la Cour Dieu, p. 452 ; — don de son article sur le Cartulaire de Sainte-Croix, p. 567.

B

BAGUENAULT DE PUCHESSE : notice sur M. Loiseleur, p. 58 ; — hommage : *lettres de Catherine de Medicis*, tome IX, p. 185 ; — *Condillac dans l'Orléanais*, p. 253 ; — *le général de Hesse à Orléans*, p. 314 ; — note sur le *Minutier d'un notaire de Jargeau*, par Paul Leroy, p. 323 ; — élu membre de la Commission des publications, p. 463 ; — *Une sœur de Calvin à Orléans*,

p. 466 ; — note sur la publication des *mémoires du Comte de Souvigny*, p. 471 ; — président d'une des sections du 45e Congrès des Sociétés savantes, à Montpellier, p. 520 ; — lettre inédite de Jacques Bongars à Pierre Daniel, p. 533 ; — compte rendu du Congrès des Sociétés savantes de Montpellier, p. 552 ; — note sur Jean-Baptiste Nini, en Blaisois, p. 591.

BAILLET (Auguste) : conférences sur les objets trouvés à Antinoë, p. 200 ; — la Société lui remet un jeton d'argent, p. 202 ; *Réparations à la Porte Bourgogne en 1459 et 1460*, p. 622.

BAILLET (Jules), hommage : les *Déesses mères d'Orléans*, p. 42 ; — Moulage d'une Déesse-mère d'Angoulême, p. 201 ; — chargé de présenter les objets trouvés à Antinoë ; ses conférences, pp. 189, 200 ; — la Société lui remet un jeton d'argent, p. 202 ; — vote de l'impression aux Mémoires de son étude sur les *Broderies d'Antinoë*, p. 450 ; — hommage : *Auguste Baillet, égyptologue français*, p. 202 ; — élu membre titulaire résidant, p. 458.

BALZAC : note sur son manuscrit : *Aventures administratives d'une idée heureuse*, p. 600.

BANCHEREAU (Jules), hommage : *Notice sur Vapereau*, p. 561.

BASSEVILLE : note sur Henri Herluison, p. 212 : — bibliographie des travaux d'Herluison, p. 232 ; — vœu pour la réunion en un seul endroit des diverses collections de monnaie existant dans les Musées d'Orléans, p. 384 ; — don d'un portrait de Pothier, p. 464 ; — note sur une édition inconnue du Pantagruel de Rabelais, p. 476 ; — proposition de rédaction de bio-bibliographies des auteurs orléanais, p. 563 ; — note sur les auteurs de deux tragédies : *La mort de Louis XVI, le martyre de Marie-Antoinette*, p. 571 ; — hommage : *Un poète orléanais de Corsembleu Desmahis*, p. 599 ; — renvoi à la Commission de la lettre A des bio-bibliographies des auteurs orléanais, p. 610 ; — élu vice-président pour l'année 1908, p. 614.

BEAUCORPS (Charles DE) : don d'une notice sur l'administration de Jubert de Bouville, intendant de la généralité d'Orléans, p. 42 ; — élu membre titulaire résidant, p. 194.

BÉNARD (Agricol) : hommage de 3 lithographies, p. 552 ; — hommage : 2 planches en couleur, p. 605.

BIBLIOGRAPHIE ORLÉANAISE : sur le nom (*Lorens*) de l'hôte de Rabelais, p. 208 ; — sur *Picrochole et Gaucher de Sainte-Marthe*, p. 302 ; sur les lettres de Sainte-Beuve à *Madame du Gravier*, p. 359 ; — sur *Michel Bourdin*, sculpteur, p. 521.

BIBLIOTHÈQUES recevant les publications de la Société au 1er janvier 1905, p. 37 ; — au 1er mai 1906, p. 282.

BIO-BIBLIOGRAPHIES DES AUTEURS ORLÉANAIS : proposition de rédaction, p. 563 ; — nomination d'une commission, p. 563 ; — Dépôt par M. Basseville de la lettre A, p. 610.

BLOCH (Camille) : sa démission de membre titulaire, p. 48 ; — hommage : *cahier de doléances du baillage d'Orléans*, p. 554.

BOESSES (famille de) : son origine, p. 200.

BRATE (Erik) : sur l'inscription runique trouvée dans le sous-sol de la Salle des Fêtes, p. 130 ; — vote de l'insertion de cette

étude aux Mémoires, p. 184 ; — hommage de sa brochure sur cette inscription, p. 567.

BREDIF (Eugène) : élu membre titulaire résidant, p. 194 ; — élu trésorier pour 1908, 1909, 1910, p. 614.

BRETON A. : Compte rendu des obsèques de M. Herluison, p. 122.

BRIARRES-SUR-ESSONNES : Découverte de tombes anciennes, p. 368 ; — note sur le cimetière mérovingien, p. 409.

BRICHET : élu membre associé correspondant, p. 54.

BROSSET : ses brochures sur la musique, note, p. 589.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ : pour l'année 1905, p. 37 ; — pour l'année 1906, p. 282 ; — pour l'année 1907, p. 463 ; — pour l'année 1908, p. 614.

C

CAMEDOLLUS se traduit par *Champdoux*, p. 583.

CATHÉDRALE D'ORLÉANS : moulage de clefs de voûtes anciennes, pp. 610, 612 ; — réfection partielle de la grande voûte, p. 630.

CARTULAIRE DE SAINTE CROIX : sa publication, p. 371 ; — subvention de l'Etat, p. 449, du Département, p. 605 ; — compte rendu critique, par L. Auvray, p. 567.

CHOLLET (Alfred), membre correspondant : annonce de son décès, p. 121.

CLAUDIN : élu membre honoraire, p. 49 ; — lettre de M. Léopold Delisle à son sujet, p. 101 ; — annonce de son décès, p. 296.

CLOUZOT : hommage : *le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl*, p. 289.

COCHARD (chanoine) : son opinion sur la traduction du nom : *Guillelmus de Buxiis*, p. 200 ; — *Un nouveau témoignage sur Jeanne d'Arc*, p. 524 ; — documents inédits sur *Jarente d'Orgeval*, p. 537 ; — *réfection partielle de la grande voûte de la Cathédrale d'Orléans*, p. 630.

COLOSSES DU MONDE : p. 88.

COLAS DE LA NOUE : note sur la [illegible], p. 639.

COMBES (Paul) fils : élu membre correspondant, p. 554.

COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NOYON : échange de publications, p. 183.

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE : pp. 203, 615.

COMMISSION DES PUBLICATIONS : pp. 203, 615.

COMMISSION chargée de l'inventaire des manuscrits de la Société, p. 381.

COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE : échange de publications, p. 512.

CONDILLAC dans l'Orléanais, p. 253.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE à Beauvais en 1905, p. 145 ; — à Carcassonne et Perpignan en 1906, p. 381.

CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE : sa visite à la salle des Thèses, p. 150.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE : programme du Congrès de 1906, p. 165.

COTENSON (de) hommage : *Mémoires du Comte de Souvigny*, 1er vol., p. 509.

COURTENAY (tour de) : vœu de classement comme monument historique, p. 610.

CRAVANT (trombe de) : don par l'abbé Maillard d'une étude à son sujet, p. 285.

D

DANSE DE VILLOISON (lettre de), p. 11.

DAVOUST (veuve E.) : don de l'étude de son mari sur J. Moyreau et son œuvre, p. 286.

DEBOUT (chanoine) : élu membre titulaire non résidant, p. 49.

DECHIN (Jules) notice sur, p. 91.

DEPREAUX : élu membre correspondant, p. 370 ; — *la garde d'honneur d'Orléans*, p. 415 ; — hommage d'un tirage à part de cette étude, d'une brochure sur les Gardes d'honneur lorrains et d'une étude sur les Gardes d'honneur de Strasbourg et de Saverne, p. 554.

DESBOIS : don au musée d'un chapiteau du XIIIe siècle et d'une monnaie d'argent (provenance : la Cour-Dieu), p. 452.

DESNOYERS (Mgr). projet de monument à sa mémoire et à celle de M. Herluison, pp. 119, 129, 138, 183, 186, 292, 297 ; — inauguration du monument, p. 385 ; — son portrait donné à la Société, p. 195 ; — plaquette *Desnoyers-Herluison*, par MM. Pommier et Jacob, p. 454.

DOBRÉE (Manuscrit) : une miniature de Jeanne d'Arc, pp. 130, 197, 288, 290, 296, 301, 367, 370, 371, 379 ; — note sur cette miniature et reproduction, p. 305 ; — agrandissement de la tête, p. 461.

DOUCET (Jacques) : élu membre correspondant, p. 506.

DUFAY (Pierre) : élu membre correspondant, p. 130 ; — hommage : *Notes complémentaires sur Robbé de Beauveset*, p. 605.

DUMUYS (Léon) : discours aux obsèques de M. Herluison, p. 126 ; — nommé Conservateur du Musée historique et du Musée Jeanne d'Arc, p. 129 ; — communique une miniature de Jeanne d'Arc à cheval, p. 130 ; — Remet au roi d'Espagne, Alphonse XIII, aux Aubrais, la photographie d'une plaque de cheminée intéressant l'histoire espagnole, p. 135 ; — *Le sous-sol d'Orléans*, p. 149 ; — sur les œuvres de Michel Bourdin et la restauration de la statue de Louis XI à Cléry, pp. 195, 465 ; — lettre de M. Douxchamp relative à un compliment sur soie trouvé à la salle des Thèses, p. 196 ; — tumulus voisin de l'antique route d'Iveium, p. 197 ; — présente une hache mérovingienne trouvée dans la Loire, p. 200 ; — l'Edicule de la rue du Poirier (maison de la Licorne), p. 205 ; — moulages de piliers sculptés, rue Bourgogne, et de vieilles enseignes, p. 206 ; — note sur l'immeuble du vicomte d'Orléans, rue des Anglaises, 2, p. 294 ; — présente une grande plaque galvanoplastique reproduisant une gravure d'Edelinck d'après Le Brun, p. 295 : — moulages de sculptures de la maison de l'Autruche à La Chapelle-St-Mesmin, p. 377 ; — conduit la visite des membres de la Municipalité dans les Musées à la suite de l'inauguration du monument Desnoyers-Herluison, p. 398 ; — note sur le cimetière mérovingien de Briarres-sur-Essonnes, p. 409 ; — copie d'une pancarte de droits de péage dans la paroisse de Baccon, p. 456 ; — Fac-simile d'un calendrier ancien en caractères runiques, p. 459 ; — élu vice-président, p. 463 ; — note sur un portrait d'évêque à St Hilaire-St-Mesmin, p. 478 ; — extrait des *Constructeurs de Rétables*, relatif à des achats de chanoines de St-Aignan, p. 507 ; — découverte de vestiges souter-

rains de l'ancienne église Saint-Flou et d'une salle basse, pp. 511, 556 ; — *serment civique du curé de St-Marc* et *bénédiction des flammes*, p. 531 ; — les panégyristes de Jeanne d'Arc à la fin du XVIIIe siècle, p. 553 ; — Portraits d'ambassadeurs de Tippo-Sahib, de passage à Orléans en 1788, p. 552 ; — recul de la façade du Musée de Jeanne d'Arc, p. 560 ; — hommage : *La Pierre des Bavardes*, p. 561 ; — signale la vente à Paris d'une porte venant de Gien, p 565 ; — découverte d'une crucifixion en bois dans le clocher de Chécy, p 566 ; — élu président pour 1908, p. 614 ; — communication sur les fresques de Fontana, p. 615.

E

EDICULE renaissance de la maison de la Licorne (rue du Poirier, 41) menacé de disparaître, pp. 205, 284, 288, 292.

EVENTAILS POLITIQUES AU MUSÉE D'ORLÉANS : étude et planches, p. 242.

EXPOSITION DES PORTRAITS peints et dessinés du XIIIe au XVIIIe siècle à la Bibliothèque nationale, note, p. 593.

F

FISCHER (Henri) : don d'une notice sur Edouard Piette et de 3 brochures, p. 458.

FORT DES TOURELLES (Vestiges du) : découverte et conservation, pp. 185, 368, 370, 373, 379, 382, 462, 552, 553, 562 ; — leur photographie, p. 194 ; — inscription, pp. 194, 454, 513.

FOUGERON (P.-E.) rend ses comptes de trésorier pour 1904, p. 43 ; — don du portrait en héliogravure de Mgr Desnoyers, p. 195.

FOUQUET élu membre correspondant, p. 54.

FOURCHÉ (Paul), hommage *l'Eglise Saint-Louis des Chartrons*, p. 182 ; communication sur une maison de campagne que l'architecte Jacques Gabriel aurait eue à Beaugency, p. 204 ; — don de tableaux au Musée d'Orléans, pp. 205, 362 ; — allocution de M. Pommier au sujet du don fait par M. P. Fourché de sa collection de tableaux au Musée d'Orléans, p. 558 ; — dépôt aux Archives de ses notes sur le Prieuré de Semoy, p. 612.

FOURNIER (Edouard) : commémoration de son nom p. 104, 605 ; — M. Paul Fournier, offre à la Société les manuscrits de Ed. Fournier, son père, p 608 ; — vœu relatif à son nom à donner à une rue d'Orléans, p. 635.

G

GARSONNIN (le Dr) : organise à la Salle des Thèses, avec M. Huet, une exposition à l'occasion du Congrès des Notaires, p. 150 ; — *Marie de Villebresme appartient-elle à la famille de Jeanne d'Arc ?* pp. 154 373 ; — élu Secrétaire pour 1906, 1907, 1908, p. 203 ; don de sa brochure sur l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans, p. 285 ; nommé Conservateur adjoint au Musée d'histoire naturelle d'Orléans, p. 289 ; — *actes notariés concernant l'Orléanais passés à Paris au XVIe siècle*, p. 343 ; — le cinquantenaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, p. 380 ; — note sur une miniature, représentant Mgr Jarente de Labruyère, p. 383 ; — sur la conservation au Musée des boiseries Louis XVI, provenant du

château de la Ferté, p. 383; — présente la photographie de la porte de la maison (démolie) de Jean d'Alibert, p. 451; — vote de l'impression aux Mémoires des *Notes extraites de l'Inventaire des registres des Insinuations du Châtelet de Paris*, p. 507; — rapport sur la situation financière de la Société, mesures à prendre, p. 514; — signale l'exposition au Salon des plans de l'église de Boiscommun, p. 566; — note sur le clocher de l'église St-Flou, en démolition, p. 603.

GASTINES (Comte de), membre titulaire : annonce de son décès, p. 365.

GILLET (abbé), membre correspondant : annonce de son décès, p. 15.

GOYAU (Georges) : *Une nouvelle Jeanne d'Arc*, p. 40; — vote de l'impression aux Mémoires de son travail sur *Jeanne d'Arc devant l'opinion allemande*, p. 184.

GUEIT (Marius) Etude sur, p. 252.

GUILLON (Paul) : sur le contrat du duc de Montpensier, p. 121; — nommé conservateur adjoint du Musée historique et du Musée Jeanne d'Arc, p. 129; — *les Eventails politiques du Musée d'Orléans*, p. 242; — montre deux photographies des modèles en bois du projet Gabriel pour la reconstruction du portail et des tours de la cathédrale, p. 379; — note sur un manuscrit de Balzac : *Aventures administratives d'une idée heureuse*, p. 600.

GUIMARD (la) et son frère, p. 383.

II

HARCOURT (Marquis d') : hommage : *Preuves généalogiques et historiques de la maison de Harcourt*, p. 564.

HAUVETTE (Amédée) : sa *leçon d'ouverture du cours de Poésie grecque*, p. 366; hommage : *les Epigrammes de Callimaque*, p. 614.

HAZARD (Paul) : don de 4 documents, p. 456; — hommage : *l'Enseignement de la géographie pour les jeunes filles*, p. 564.

HERLUISON (Henri) : discours en prenant possession du fauteuil de la présidence, le 13 janvier 1905, p. 38; — note sur le peintre Michel, p. 96; projet de monument colossal à Jeanne d'Arc, p. 76; — notice sur M. Rabourdin-Grivot, p. 97; — Edouard Fournier, p. 104; — discours à l'Assemblée générale, des 3 Sociétés savantes d'Orléans du 14 avril 1905, p. 106; — son décès, p. 116; — condoléances, pp. 118, 127, 129, 132, 138; ses obsèques, p. 122; — projet de monument à sa mémoire et à celle de Mgr Desnoyers, pp. 119, 129, 134, 138, 183, 186, 205, 292, 297; — notice de M. Basseville, p. 212; — Bibliographie de ses travaux, p. 232; — article nécrologique, p. 235. — notice par M. C. Michau, p. 285; — inauguration du monument, p. 385; — plaquette Desnoyers-Herluison par MM. Pommier et Jacob, p. 454.

HERLUISON (veuve) : don des portraits de MM. Mantellier et Pillon, p. 195; — don d'un agrandissement en bronze du jeton de présence de la Société, p. 198; — don du 1er vol. du Glossaire archéologique du moyen âge, p. 198; — don d'un lot de brochures sur les cloches, plaques de foyer, horloges, fondeurs de canons, monnaies, p. 289; — don d'un volume : Table des autographes réunis par M. Fillon, p. 366; — don de divers volumes, lithographies,

planches et aquarelles, p. 372 ; — don d'un volume de Edouard Michel, p. 378.

HESSE (le général de) à Orléans, p. 314.

HOUEL (Georges) : élu membre titulaire non résidant, p. 49 ; — annonce de son décès, p. 194.

HUET (Emile) : lit un mémoire et remet une brochure de M. Dujardin, d'Etampes, sur les *Liens de magie ourdis pour l'archange par le diable pour ressusciter en sortant des enfers*, p. 121 ; — chargé de s'entendre avec la commission du Touring-Club, pour la conservation des sites et monuments, pp. 130, 183 ; — nommé président de cette commission, p. 295 ; — la visite du congrès des notaires de France à la salle des Thèses, p. 150 ; — hommage 1° d'un opuscule de Brosset sur *Marius Gueit*, p. 199 ; — 2° sur *les orgues du royal monastère de Saint-Laumer de Blois*, p. 456 ; — 3° sur *les Maîtres de Chapelle de la Cathédrale d'Orléans*, p. 565 ; — note sur cette brochure, p. 589 ; — sur Marius Gueit, p. 252 ; — vote de l'impression aux Mémoires du manuscrit du prieur de Sennely et de son travail à ce sujet, p. 506 ; — Une image populaire de Jeanne d'Arc, à Rouen, p. 626.

HUGUET (Adrien) : hommage : étude sur *le passage de Jeanne d'Arc dans le Vimeu*, p. 554.

J

JACOB (GEORGES) : nommé membre de la commission de la bibliothèque, pp. 203, 615 ; — rend ses comptes de trésorier pour 1905, p. 290 ; — pour 1906, p 514 ; — hommage de sa plaquette *Desnoyers-Herluison* (en collaboration avec M. Pommier), p. 454

JARD : étymologie du mot, p. 50.

JARENTE DE LA BRUYÈRE, évêque d'Orléans, pp. 383, 538.

JARENTE D'ORGEVAL, évêque d'Orléans, pp. 510, 537.

JARGEAU : extrait du minutier d'un notaire de Jargeau sur les ruines causées par les guerres religieuses, p. 324 ; — extrait des événements y relatés, p 329 ; — remarques d'état civil sur les protestants dans cette ville, p. 641 ; — sculptures, p. 292.

JAROSSAY (abbé) : à propos du monument de Coligny, à Berlin, p. 207 ; — hommage . *Histoire de l'abbaye de Micy*, p. 378 ; hommage : *Mgr Foucard, premier évêque du Kouang-Si*, p. 509.

JARRY (André) : élu membre correspondant, p. 203 ; — son essai de catalogue de l'œuvre de Desfriches, p. 568

JARRY (Eugène) : le Congrès archéologique de Beauvais, p. 145 ; — vote de l'impression aux Mémoires, de son travail sur *La taille de 1536, dans l'élection d'Orléans* p. 284 ; — don de sa notice sur l'église de Triguères, p. 297 ; — hommage du *Cartulaire de Sainte-Croix*, p. 371 ; — hommage : *Instructions secrètes pour l'adoption de Louis Ier d'Anjou, par Jeanne de Naples*, p. 454 ; — liste complète des prévôts d'Orléans de 1392 à 1568, p. 472 ; — le Prieuré de Pont-aux-Moines, p. 579 ; — vœu de classement de la tour de Courtenay, p. 610 ; — nommé pour 3 ans, membre de la commission des publications, p. 615.

JEANNE D'ARC : projet de monument colossal, pp, 41, 44, 74, 78, 91, 92 ; — Jeanne d'Arc en

Angleterre, p. 82 ; — en Allemagne, p. 84 ; — en Amérique et Océanie, p. 86 ; — en Espagne, p. 87 ; — au sujet d'un cheveu de Jeanne d'Arc, p. 120 ; — miniature de l'héroïne : voyez Dobrée (manuscrit) ; — note sur cette miniature p. 305 ; — *Jeanne d'Arc devant l'opinion allemande*, p. 184 ; — notice d'Antoine du Four sur Jeanne de Vaucouleurs, p. 311 ; — *Giovanna d'Arco*, par Mme Butti, p. 382 ; — *Un nouveau témoignage sur Jeanne d'Arc*, p. 524 ; — ses panégyristes à la fin du XVIIIe siècle, p 553 ; — son passage dans le Vimeu (brochure offerte), p. 554 ; — *L'affaire d'Orléans*, article du *Journal des Débats* et controverse, pp. 557, 565 ; — une image populaire à Rouen, p. 626.

JOGUES (famille), notes sur la, p. 639.

L

LADON : bornes romaines et menhir signalés, p. 613.

LAFFLER (de Stockolm) : hommage : *fac-simile du Kalendarium Vallentunense* et *Œuvre de Jonas, évêque d'Orléans*, p. 611 ; — d'un autre ouvrage, p. 613.

LARCANGER : élu archiviste de la Société, p. 133 ; — élu membre de la Commission de la Bibliothèque, p. 203.

LEFÈVRE (L. Eugène) : don d'une étude sur le tympan sculpté de l'église Saint-Pierre d'Etampes, p. 561.

LEMERLE (abbé) : élu membre correspondant, p. 120.

LEROY (Paul) : note sur un travail confié en 1541, par le chapitre de Jargeau à l'artiste Jean de Châlons, p. 190 ; — hommage : *Une famille d'autrefois*, p. 202 ; — signale des sculptures à Jargeau, p. 292 ; — *Extraits du minutier d'un notaire de Jargeau* p. 324 ; — vote de l'impression aux Mémoires de son travail sur *Les soldats et miliciens de Jargeau aux XVIe et XVIIe siècles*, p. 450 ; — élu membre titulaire non résidant, p. 554 ; — *Un nouveau marchand brodeur d'Orléans*, p. 586 ; — son travail : *Contrats de louage de travail et contrats d'apprentissage* est retenu pour les Mémoires, p 606 ; — remarques d'état civil sur les protestants à Jargeau, p. 641.

LETTRES DE SAUVEGARDE du 10 janvier 1563, p. 576.

LISTES des membres de la Société, pp. 24, 269.

LITANIE DES SAINTS contenant une prière pour les armées françaises (XVe siècle), p. 607.

LOISELEUR (Jules) : notice et bibliographie, p. 58.

LORIN : élu membre correspondant, p. 54.

LOVENJOUL (Vicomte de Spoelberch de) : hommage : *Genèse du roman de Balzac : les Paysans*, p. 42 ; — élu membre associé étranger, p. 130 ; — annonce de son décès, p. 600 ; — son legs à l'Institut, p. 600.

LOWEL (Francis) : élu membre associé étranger, p. 130.

M

MAILLARD (abbé) : hommage de son étude sur la trombe de Cravant, p. 285.

MARRON : hommage : 12 cartes postales, reproduction de tableaux de la collection Fourché, p. 610.

MARTEAU (Mme) : don du portrait de M. Leclerc, p. 42.

MARTELLIÈRE (Paul) : hommage : *Glossaire du Vendômois*, p. 561.

MEMBRES HONORAIRES : au 1er janvier 1905, p. 24 ; — au 1er mai 1906, p. 270.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANT : au 1er janvier 1905, p. 28 ; — au 1er mai 1906, p. 273.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANT : au 1er janvier 1905, p. 26 ; — au 1er mai 1906, p. 271.

MICHEL (Charles-Henri) : peintre de tableaux de Jeanne d'Arc, p. 96.

MINUTES NOTARIALES : Extraits du minutier de Jargeau, p. 324 ; — analyse de pièces extraites des minutes de cinq notaires de Paris, p. 342.

MONTPENSIER (Duc de) : son contrat de mariage serait à Orléans, p 121.

N

NINI (J.-B.) : note par M. Baguénault, p. 591.

O

ORCELLUM est Huisseau-sur-Mauves, p. 584.

ORLÉANS : armoiries en 1306, p. 356 ; — *Stadt der Errinerung*, p. 368 ; — son importance au XIIIe siècle d'après saint Thomas-d'Aquin, p. 375 ; — la garde d'honneur en 1808, p. 415; — cachet de la mairie (1er empire), p. 445 ; — ancien Hôtel de Ville : sa réparation sous Henri IV, p. 469 ; en 1905, et félicitations à l'architecte, p. 610 ; — conservation des richesses artistiques de l'évêché désaffecté, p. 464 ; — planches sur le Pont d'Orléans, par Perronet, p. 554 ; — sous-sol (note par M. Dumuys), p. 148 ; — Reculement de la facade de la Maison de Jeanned'Arc, p 562 ; — concours pour la reconstruction du Musée, p. 103 ; — voyez : Porte Bourgogne, St-Flou.

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ : en 1905, p. 255 ; — en 1906, p. 493.

P

PAGNERRE (Louis) : élu membre correspondant, p. 49 ; — sa démission, p. 463.

PESCHOT : un ancien maître des petites écoles d'Orléans, p. 468.

PIETTE (Edouard) : don de brochures d'ethnographie préhistorique, p. 450 ; — don d'une notice sur, p. 458.

PLAT (abbé Ernest), correspondant : annonce de son décès, p. 132.

POMMIER (A) : nommé conservateurs des estampes au Musée, p. 54 ; — discours aux obsèques de M. Herluison, p. 124 ; — projet de monument à la mémoire de MM. Desnoyers et Herluison, p. 129 ; — élu président de la Société, p. 132 ; — allocution en prenant possession du fauteuil de la présidence, p. 136 ; — élu président pour 1906, p. 203 ; — note sur la miniature de Jeanne d'Arc du manuscrit Dobrée, p. 305 ; — discours à l'inauguration du monument Desnoyers-Herluison, p. 387 ; — présente une pièce d'argent trouvée à la Cour Dieu, p. 451 ; — hommage de son discours sur l'éloge du dessin, p. 454 ; — de sa plaquette sur Desnoyers-Herluison (en collaboration avec M. Jacob), p. 454 ; — réélu président pour 1907,

p. 463 ; — signale un article du *Temps* sur Jeanne d'Arc soldat et un article du *Journal des Débats* sur l'*Affaire d'Orléans* (siège de 1429), p. 557 ; — allocution au sujet du don fait par M. Fourché de sa collection de tableaux à la ville, p. 558 ; — signale une lettre de M. Marius Sepet au sujet de l'article sur l'affaire d'Orléans, p. 565 ; — note sur l'exposition des portraits à la Bibliothèque nationale, p. 593 ; — remerciements en quittant la présidence, p 615.

PONT-AUX-MOINES : étude sur le Prieuré de, p. 579.

PORTE BOURGOGNE : érection d'une plaque, pp. 562, 564, 568, 601, 604, 609 ; cession de la Porte Bourgogne par Marie de Clèves à Michel Gaillard en 1473, p. 616 : — réparations en 1459, p. 622.

POULLAIN : hommage : *Origine de fondation des communes du département du Loiret*, p. 554.

PRÉVOST (abbé), correspondant : sa démission, p. 613.

PRÉVOTS D'ORLÉANS : leur liste complète de 1392 à 1568, p. 472.

PROU (Maurice), Hommage : *Concession des coutumes de Lorris aux habitants de Nibelle en 1174*, p. 53.

R

RABELAIS : *lettre à Monsieur maistre Hullot, baillif du baillif des baillifz*, p. 210 ; — une édition inconnue de Pantagruel, pp. 476, 604 ; — sur Picrochole, p. 302.

RABOUIN : hommage d'une note avec plan relative à un combat sous Châteaudun en 1562, p. 378.

RABOURDIN-GRIVOT : (notice sur), p. 96.

RAGUENET DE SAINT-ALBIN : au sujet d'une lettre de Danse de Villoison, pp. 44, 49 ; — élu vice-président de la Société pour 1905, p. 132 ; — élu vice-président pour 1906, p. 203.

RAPINE : élu membre correspondant, p. 54.

RATOUIS DE LIMAY : hommage de son travail sur Desfriches, p. 568.

RÈGLEMENT NOUVEAU de la Société, p. 11.

REVUE DE LOIR-ET-CHER : demande de modification des conditions d'échange (rejet), p. 51.

REVUE DU BERRI : échange de publications, p. 45.

REVUE MABILLON : échange de publications, p. 129.

REVUE PRO ALESIA : échange de publications, p. 463.

ROBINEAU-PINEAU : don de son rapport sur le monument Desnoyers-Herluison, p. 292.

ROSE (Antoine) : ancien abbé de Micy : son portrait, p 478 ; — son acte de décès, p. 608.

ROY (François Le) : *Le laict de dévotion*, manuscrit signalé par MM. E. Picot et L. Auvray, p. 240.

S

SAINT-FLOU (ancienne église) : vestiges, pp 511, 516, 602.

SALLE DES THÈSES : visitée par un groupe d'étudiants allemands, le 20 avril 1905, p. 115 ; — exposition des objets trouvés à Antinoë et conférences pp 189, 200 ; — assurance, p. 378 ; — visite par le Synode général des Eglises réformées, p 287 ; — prêtée pour la première réunion de la commission du Touring-Club, pour la protection des

sites et monuments, p. 295 ; — sera ornée du portrait de Pothier qui y a professé, p. 461 ; — installation de la lumière électrique, pp. 569, 602, 604.

SÉMINAIRE D'ORLÉANS : vœu pour la conservation des boiseries, pp. 605, 637.

SENS (Georges) : élu membre correspondant, p. 459.

SIMON : agrandissement de la tête de Jeanne d'Arc, d'après la miniature du manuscrit Dobrée, p. 461.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR : compte rendu des fêtes de son cinquantenaire, p. 380.

SOCIÉTÉ BÉNÉDICTINE BELGE : échange de publications, p. 138.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DU BERRI : échange de publications, p. 45.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DU CHER : ses membres visitent Orléans, p. 378.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE : don de 61 volumes de mémoires p. 519.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES EMPLOYÉS D'ORLÉANS : demande d'envois de publications, p. 138.

SOCIÉTÉ DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES : la Société archéologique s'inscrit comme Société correspondante, pp. 135. 128 ; — dons provenant des fouilles d'Antinoë, p. 181.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES DE L'OISE : échange de publications, p. 460.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE : souscription au monument élevé à son président, p. 139.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES : au 1er janvier 1905, p. 36 ; — au 1er mai 1906, p. 281.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES FRANÇAISES : au 1er janvier 1905, p. 32 ; — au 1er mai 1906, p. 277.

SOYER (Jacques) : don de brochures, pp. 40, 183 ; — désigné pour représenter la Société dans le comité du Touring-Club pour la protection des sites et monuments, p. 183 ; — élu membre de la commission des publications et de la bibliothèque, p. 203 ; — sur Lorens, hôte de Rabelais, p. 208 ; — don d'une brochure de M. Clouzot, p. 289 ; — sur Picrochole et Gaucher de Sainte-Marthe, p. 302 ; — les armoiries d'Orléans en 1306, p. 356 ; — sur les lettres de Sainte-Beuve à Mme du Gravier, p. 359 ; — sur Michel Bourdin, p. 521 ; — sur l'orthographe de Briare, p. 379 ; — notice nécrologique sur G. Vapereau, p. 408 ; — le sceau de la prévôté d'Orléans au début du XIVe siècle, p. 413 ; — réparations à l'ancien hôtel de ville d'Orléans sous Henri IV, p. 469 ; — analyses de quatre documents offerts par P. Hazard, p. 456 ; — découvertes de poteries gallo-romaines, dans la maison de *La Licorne*, p. 509 ; — sur le sens du mot : *actores*, p. 559 ; — les *Décisions de messire Jean des Marès*, sont l'œuvre d'un Orléanais, p. 559 ; — lettres de sauvegarde au nom du duc François de Guise, datées du camp de Messas, p. 576 ; — identification des noms de lieu : *Camedollus* et *Orcellum*, p. 582 ; — hommages : *Cartulaire de la ville de Blois* et *Rapport sur les archives départementales du Loiret, pour 1907*, p. 605 ; — acte de décès d'Antoine Rose, p. 608 ; — Prière pour l'armée française au XVe siècle, p. 607 ; — débris d'un exemplaire de la

traduction, par Corbichon, du traité de Barthélemy l'Anglais sur *Les propriétés des choses*, p. 607 ; — cession de la Porte-Bourgogne en 1473, p. 616.

STATUTS ET RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ : p. 1 ; — décret du 21 mai 1904, reportant à 1870, la période d'études assignée par les Statuts, p. 22 ; — projet de modification des Statuts (élévation de 30 à 35 du nombre des membres titulaires résidant), prise en considération, nomination d'une commission, p. 462 ; — décisions relatives aux impressions, pp. 518, 570.

STEIN (Henri) : article sur H. Herluison, p. 235 ; — achat de son article sur le Bahut de Saint-Aignan (Musée historique), p. 612.

SYNODE GÉNÉRAL DES ÉGLISES RÉFORMÉES : visite de ses membres à la Salle des Thèses p. 287.

T

TOURING-CLUB DE FRANCE : conservation des sites et monuments, pp. 155, 130, 183, 295.

TOURNAI (Etienne de) : manuscrit du XIIIe siècle, p. 236.

TRANCHAU (Paul) : élu membre correspondant, p. 49.

TRICOT (Jérôme) : dons, pp. 113, 194.

V

VAPEREAU (Gustave), membre honoraire : annonce de son décès, p. 370 ; — notice nécrologique, p. 408 ; — notice de M. Banchereau, p. 561.

VEILLARD et VALLANCOURT : hommage : *Réglementation des Mauves de Meung*, p. 599.

VIENNE-EN-VAL, démolition de l'église, pp. 510, 512.

VILLEBRESME (famille de) : Etait-elle apparentée à la famille de Jeanne d'Arc ? pp. 154, 373.

FIN DE LA TABLE DU TOME XIV DES BULLETINS

GETTY CENTER LIBRARY